PN
2051
.D4
1977
v.2
SMR

HISTOIRE
DES OUVRAGES
POUR ET CONTRE
LES THÉATRES PUBLICS;

PAR M. DESPREZ DE BOISSY,

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lettressurlesspe02desp

LETTRES

SUR

LES SPECTACLES;

AVEC

UNE HISTOIRE DES OUVRAGES pour & contre les Théatres.

PAR M. DESPREZ DE BOISSY.

. . . . . In vitium credula turba sumus.
OVID. Fast. lib. IV.

. . . . . Certare periclis
Desine, & armisonæ caput objectare procellæ.
SILIUS ITALICUS, lib. XV, Bell. Pun.

SIXIEME ÉDITION,
Revue, corrigée & augmentée par l'Auteur.

TOME II.

A PARIS,

Chez
BOUDET, Imprimeur-Libraire, rue Saint Jacques;
La Veuve DESAINT, Libr. rue du Foin;
NYON l'ainé, Libraire, rue Saint Jean-de-Beauvais;
B. MORIN, Imprimeur-Libraire, rue Saint Jacques.

M. DCC. LXXVII.
Avec Approbation, & Privilege du Roi.

AVERTISSEMENT
DU LIBRAIRE.

LORSQUE la cinquieme Édition de cet Ouvrage parut en 1773, quelques perſonnes ſe plaignirent de ce qu'on ne vendoit point ſéparément l'*Hiſtoire des Ouvrages pour & contre les Théatres*. Leur deſir à cet égard étoit fondé ſur ce que toutes les principales augmentations ne regardoient que cette ſeconde Partie.

Mais dans cette ſixieme Édition, les deux Volumes ſont également beaucoup augmentés; & les relations fréquentes qu'il y a entre l'un & l'autre, ne permettent pas de les vendre ſéparément.

Notre Avertiſſement du premier Tome a fait connoître que l'Ouvrage dont nous donnons une nouvelle Édition, a été honoré de ſuffrages très-flatteurs de la part de perſonnes en place, qui, par état, ſont dans le cas de s'intéreſſer avec plus de zele aux mœurs. Nous ſçavons que notre Auteur a reçu des témoignages également intéreſſans pour le même objet de la part de pluſieurs Littérateurs diſtingués, qui, en adhérant à ſes principes, l'ont loué de les avoir expoſés de la maniere la plus perſuaſive. Nous aurions ſouhaité que M. *Deſprez de Boiſſy* nous eût laiſſé produire ici quelques-uns de ces témoignages; mais nous n'avons pu obtenir ſon conſentement que pour la Let-

tre ſuivante, dont M. *Greſſet*, de l'Académie Françoiſe, l'a honoré. Elle eſt analogue à celle que ce célebre Académicien donna au Public en 1759, & qu'on a rapportée toute entiere, page 477 de ce Volume, comme un monument précieux le plus capable de fixer les idées ſur l'effet moral de nos Spectacles.

LETTRE

De M. GRESSET, *de l'Académie Françoiſe, à M.* DESPREZ DE BOISSY.

UNE indiſpoſition, Monſieur, m'a empêché de répondre plutôt à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Recevez mes excuſes de ce délai très-involontaire, & tous mes remerciemens du préſent que vous avez

bien voulu me faire d'un Exemplaire de la quatrieme Édition de vos Lettres ſur les Spectacles. Vous avez doublé le bienfait par la maniere obligeante dont vous me l'annoncez. J'ai relu votre Ouvrage avec un très-grand plaiſir. La raiſon & la Religion, à qui il ſera toujours cher, l'ont dicté; & tout eſprit fait pour entendre & ſuivre l'une & l'autre, ne peut ſe refuſer à l'évidence de vos principes, & à la juſteſſe des conſéquences. On ne peut, Monſieur, être plus ſenſible que je le ſuis, à la bonté que vous avez eue de penſer à moi. Je ſuis avec tous les ſentimens d'un reſpectueux attachement,

Monſieur,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur
GRESSET.

Amiens, le 30 Mai 1772.

HISTOIRE

HISTOIRE DES OUVRAGES *POUR ET CONTRE* LES THÉATRES PUBLICS.

NOTICES *PRÉLIMINAIRES.*

L'HISTOIRE des Ouvrages *pour* & *contre* les Théatres nous a paru devoir être précédée par un Précis hiſtorique ſur les Jeux ſcéniques. C'eſt l'objet de ces Notices préliminaires, où, par occaſion, il ſera parlé des Romans. Pluſieurs Sçavans ſe ſont occupés de l'origine de ces productions littéraires. On a ſur cette matiere quelques Diſſertations dans les Mém. de l'Ac. des Inſc. & Belles-Lett.

L'Art dramatique n'a pas une honnête origine. Cet art eſt né de la folie & de l'ivreſſe que le Dieu des raiſins inſpiroit.

Voici comment la Tragédie prit naiſſance chez les Grecs, où il faut toujours recourir pour trouver le berceau de tous les Arts.

On y ſacrifioit à Bacchus un bouc. Et pendant le ſacrifice, le Peuple & les Prêtres chantoient en chœur des hymnes qui, relativement à la qualité de la victime, furent nommées *Tragédies* ou *Chants de bouc*, ſuivant l'étymologie τραγος, & ωδη. On y promenoit un homme traveſti en Silene, monté ſur un âne. Il s'y en joignit d'autres barbouillés de lie, qui chantoient les louanges du Dieu des Buveurs. Et par la ſuite, pour réveiller la monotonie de ces chanſons, *Theſpis* introduiſit un Acteur qui faiſoit quelques récits.

Theſpis étoit contemporain de *Solon;* & il vivoit encore vers la ſoixante-unieme olympiade. Il alloit de Bourg en Bourg, jouant ſes Pieces ſur le char qui voituroit ſa troupe.

Solon eut la curioſité d'aller voir ſes repréſentations & ſes fictions tragiques. Il en fut ſi indigné, qu'il dit à *Theſpis : N'as-tu pas honte de mentir ainſi devant tant d'honnêtes gens ?* Et *Theſpis* lui répondit : *Il eſt permis de mentir pour le divertiſſement des autres.* *Solon* lui repliqua : *Nous verrons ſi nos loix jugeront de pareils jeux dignes de récompenſe & d'honneur.* En effet *Diogene de Laërce* ajoute que *Solon* fit défendre à *Theſpis* de jouer ſes Pieces à Athenes.

Eſchyle, qui vivoit vers l'an du Monde 3508, augmenta le nombre des Acteurs, pour former des dialogues. Il leur donna un maſque & des habits décens ; il leur fit porter une chauſſure haute, appellée *cothurne*. Il leur conſtruiſit un théatre, au lieu du tombereau.

Sophocle lui enleva le prix de la Tragédie. *Æſchyle* en fut ſi outré, que ne pouvant ſupporter cet affront, il ſe retira d'Athenes.

Euripide, né vers l'an 480, avant l'Ere Chrétienne, fut le rival de *Sophocle*. Ils parvinrent à porter à la plus grande perfection cet art dont *Deſ-*

préaux nous a donné l'hiſtoire dans les Vers qui ſuivent :

La Tragédie informe & groſſiere, en naiſſant,
N'étoit qu'un ſimple chœur où chacun, en danſant,
Et du Dieu des raiſins entonnant les louanges,
S'efforçoit d'attirer de fertiles vendanges.
Là, le vin & la joie éveillant les eſprits,
Du plus habile Chantre un bouc étoit le prix.
Theſpis fut le premier, qui barbouillé de lie,
Promena par les Bourgs cette heureuſe folie;
Et d'Acteurs mal ornés chargeant un tombereau,
Amuſa les paſſans d'un ſpectacle nouveau.
Eſchyle, dans le chœur jetta les perſonnages;
D'un maſque plus honnête habilla les viſages;
Sur les ais d'un Théatre en public exhauſſé,
Fit paroître l'Acteur d'un brodequin chauſſé.
Sophocle enfin donnant l'eſſor à ſon génie,
Accrut encor la pompe, augmenta l'harmonie;
Intéreſſa le chœur dans toute l'action;
Des Vers trop raboteux polit l'expreſſion,
Lui donna chez les Grecs cette hauteur divine,
Où jamais n'atteignit la foibleſſe Latine.

Art poëtique.

Cet expoſé hiſtorique manifeſte que la Tragédie n'a jamais eu pour objet eſſentiel une fin morale. M. *Batteux* l'a démontré dans une ſçavante Diſſertation qui occupa en 1770 pluſieurs ſéances de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres dont il eſt Membre.

Il y poſe pour baſe ce raiſonnement qui lui a paru être ſans replique: « Pour que la Tragédie fût une » leçon d'exemple, il faudroit que » la vertu y fût récompenſée, & le » vice puni. Or, ſi cela eſt, le dénoue- » ment eſt par la joie : la terreur & » la pitié ſont nulles ; & la Tragédie ſe » confond avec la Comédie.

» On prétend que le Théatre Athé- » nien avoit pour objet d'inſpirer la » haine des Rois, & la crainte des » Dieux. Cette prétention eſt ſans fon- » dement. L'objet du Théatre d'Athe- » nes, comme du nôtre, étoit de » donner aux Spectateurs le plaiſir de » la terreur & de la pitié dramatiques : » rien de plus. Les larmes de pitié, » répandues ſur *Œdipe*, ſur *Agamem-* » *non*, ſur *Xercès* même rentrant chez » lui après ſon déſaſtre, pouvoient- » elles rendre ces Rois odieux ? La » haine ne pleure point. D'un autre » côté, que ſert à la ſaine morale un » *Prométhée* enchaîné ſur le Caucaſe, » pour avoir été le bienfaiteur du » genre humain ? Que ſert *Iphigénie* » immolée à l'ardeur de venger une » femme déshonorée ? ou *Médée* égor-

» geant ſes enfans, pour déſeſpérer
» ſon époux? ou la ſœur d'*Hélene* aſ-
» ſommant le ſien, pour jouir en paix
» d'un commerce adultere? Elle en
» ſera punie : oui, dans un autre Poë-
» me, & par un autre crime qui fera
» encore frémir la nature. S'il y a des
» leçons, il faut avouer qu'elles ſont
» bien cachées, & qu'il ne faut pas
» un art médiocre pour les en tirer.

» L'affabulation de l'*Œdipe* ne prou-
» ve rien, parce qu'elle eſt poſtiche,
» & qu'elle ne ſort point de l'action.
» S'il y avoit un réſultat moral à tirer
» de cette Tragédie, il ſeroit deſtruc-
» tif de toute morale. Il enſeigneroit
» que quand on eſt né ſous une étoile
» funeſte; il faut que de néceſſité on
» ſoit criminel & malheureux; qu'on
» tue ſon pere, qu'on épouſe ſa mere,
» quoi qu'on faſſe pour l'éviter; &
» qu'après on ſe pende, ou qu'on s'ar-
» rache les yeux de déſeſpoir. Les ré-
» ſultats moraux des autres Tragédies
» ſont à peu près les mêmes. Ce ne
» ſont que des vengeances atroces, des
» parricides, des horreurs. Que deve-
» noit la pureté de la morale au mi-
» lieu de cette confuſion de paſſions?

» Qu'un Poëte philoſophe ou flat-
» teur ait quelquefois fait ſortir d'un
» Drame ou de quelques Scenes des
» éloges indiſcrets ; qu'il ait préſenté
» des caracteres, des mœurs, des ſenti-
» mens qui pouvoient ſervir de leçons ;
» en un mot, qu'il ait incliné le mi-
» roir, de maniere que le Spectateur
» ait pu y voir & prendre des avis : c'eſt
» l'art de l'homme, & non l'art du
» genre. Le genre, il eſt vrai, s'y
» prête ; mais ce n'eſt pas ſon objet
» direct & formel.

« Quel eſt le réſultat moral de tou-
» tes les Tragédies où l'on nous fait
» éprouver ſucceſſivement l'amour,
» la haine, la cruauté, la compaſſion ;
» où l'on nous rend le jouet de tous
» les vents, tandis que tous les Philo-
» ſophes conviennent que la ſageſſe
» conſiſte dans la conſtance ou l'éga-
» lité de l'ame ? Or, l'objet de la Tra-
» gédie eſt de troubler cette égalité,
» *perturbatio animi*. Elle excite en nous
» les paſſions ; c'eſt-à-dire, qu'elle
» arroſe des plantes qu'il faudroit laiſ-
» ſer ſécher ; elle donne le comman-
» dement à ce qui ne devroit qu'o-
» béir : elle met ce qui nous rend mal-

» heureux & vicieux à la place de ce
» qui ſeul peut nous rendre heureux
» & meilleurs.

» *Ariſtote* n'a dit nulle part que la
» Tragédie fût pour l'inſtruction. Il a
» répété ſouvent dans ſa Poétique,
» qu'elle n'étoit que pour le plaiſir.
» Il dit, dans ſes livres de Politique,
» que la Peinture peut être funeſte
» aux mœurs, & la Muſique beau-
» coup plus encore. La Peinture eſt
» ſur une toile ; la Muſique ſur un
» inſtrument inanimé ; la Tragédie au
» contraire eſt rendue par des voix
» humaines & par des perſonnages
» vivans, qui emploient ouvertement
» tous les moyens de ſéduction, qui
» font entendre le cri des entrailles,
» qui ont tous les mouvemens & tous
» les geſtes des paſſions, *flabellum per-*
» *turbationum*. Or, eſt-il utile en bonne
» morale d'allumer ainſi les paſſions
» par amuſement, & ſeulement pour
» le plaiſir de les allumer ?

Enfin ajoutons à ces ſolides réflexions ce coup de pinceau du Citoyen de Geneve (1) qui a peint l'objet d'après nature : « La Tragédie ne

(1) M. *Jean-Jacques Rouſſeau.*

» nous préſente preſque toujours que » des ſcélérats d'un haut rang ; ven- » geance, aſſaſſinats, empoiſonne- » ment, ambition, révolte, fureur, » déſeſpoir. Il n'y a preſque point de » Scene où il ne ſoit queſtion de quel- » que forfait. Or, la ſenſation d'hor- » reur & de déſeſpoir qu'on dit en » réſulter, eſt-elle néceſſaire pour » éloigner du crime un cœur vertueux » qui n'a pas beſoin de ces horribles » leçons? Et quant aux ſcélérats, ce » ne ſera pas certainement le Théatre » qui les réformera ».

La Comédie chez les Grecs n'eut pas une plus belle origine que la Tragédie.

Eh! quels chants pouvoit-on attendre de *Thalie*;
Lorſque d'*Ariſtophane* épouſant la folie,
Et, par ſon impudence, aſſurant ſes ſuccès,
Elle s'abandonnoit aux plus honteux excès?

Louis RACINE, *ep. à M. de Valincour.*

La Comédie dut ſa naiſſance aux bouffonneries & aux obſcénités des ſatyres bachiques. Car, comme l'a dit M. l'Abbé *Vatry* (1), de tous les

(1) Dans ſa Diſſertation inſérée au tome XV des Mémoires de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres.

Dieux, celui ſans contredit qui étoit le plus propre à faire inventer la Tragédie & la Comédie, étoit *Bacchus*. Auſſi, de tous les temps, les Théatres ont été ſous la protection de ce Dieu; & il falloit que tous les Poëtes lui rendiſſent quelque hommage. *Epigene* ayant le premier fait jouer un Drame dont le ſujet étoit étranger à *Bacchus*, les Spectateurs étonnés de cette nouveauté, s'écrierent οὐδὲν πρὸς Διόνυσον: *Il n'y a rien là qui regarde Bacchus*; ce qui devint dans la ſuite un proverbe que l'on appliquoit à ceux qui ne traitoient pas la matiere qu'ils devoient traiter.

On prétend, dit M. *Batteux* (1), que la Comédie commença à l'occaſion du *Margitès* d'*Homere*, Poëme où étoit repréſenté un homme fainéant qui n'étoit bon à rien. L'impreſſion que fit ce portrait, donna lieu de mettre ce genre en action.

La Scene comique, dans le commencement, étoit une repréſentation faite d'après nature. Les perſonnes

(1) Dans le tome III *de ſes Principes de Littérature*, cinquieme édition.

qu'on y jouoit, y étoient désignées par leurs noms. Telle fut ce qu'on appelle la vieille Comédie où s'exercerent *Eupolis, Cratinus, Aristophane.* On y jouoit les Philosophes vivans, & même les Dieux.

Le Peuple & les Magistrats s'en amusoient beaucoup; mais lorsqu'on eût osé en venir aux Magistrats, ceux-ci trouverent que la plaisanterie passoit les bornes : autrement ils auroient continué de s'amuser de voir la vertu attaquée, & la Religion ridiculisée.

Ce second genre de Comédie fut donc défendu. Mais la malignité a trop de charmes ; on chercha à éluder la loi. On continua de jouer des aventures réelles, en déguisant les noms des personnes. Et, comme la ressemblance y étoit ménagée, de maniere qu'on pût aisément y reconnoître ceux que l'on jouoit, il fallut une nouvelle loi pour défendre de faire la satyre personnelle des Citoyens. Il ne fut plus permis que de faire la satyre générale de la vie & des mœurs; & ce fut ce qu'on appella la Comédie nouvelle, où *Aphile* & *Me-*

nandre furent célebres. Le Théatre comique ne devint pas moins nuiſible aux mœurs que le tragique. On en fit un recueil de ſtratagêmes, pour faire réuſſir tous les crimes, favoriſer toutes les paſſions, ménager toutes les intrigues, traverſer tous les peres, maris, maîtres, exciter l'amour du libertinage, & le faciliter par le jeu infame des valets, des ſoubrettes & des confidens, qui furent toujours dans la Comédie les rôles les plus intéreſſans.

La Poéſie, la Muſique & la Danſe furent employées à embellir l'Art dramatique. Mais étoient-elles faites pour orner des Scenes folles & dangereuſes dans leurs repréſentations?

Les Poëtes dramatiques ont dégradé la Poéſie, en ne lui conſervant pas la pureté de ſon origine; & ils lui ont attiré des ennemis qui, dans l'excès de leur zele pour les mœurs, vouloient la proſcrire.

Telle étoit chez les Anciens l'opinion de *Platon;* & dans notre ſiecle on a vu quelques Sçavans, comme un *Dacier*, un *Lami*, &c. qui condamnoient généralement la Poéſie,

en ce qu'elle n'étoit propre qu'à corrompre le cœur, & qu'à gâter l'eſprit, qu'elle accoutume au faux, qu'elle énerve & qu'elle efféminе, en le dégoûtant des études ſérieuſes & utiles, & en le rendant incapable des grandes connoiſſances.

On a dans le premier volume des Mémoires de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres une Diſſertation de l'Abbé *Maſſieu*, qui a ſupérieurement vengé la Poéſie. On y voit démontré qu'il ne faut point juger de cet art, par l'uſage qu'en ont fait les corrupteurs publics qui, d'un art divin, en ont fait un art infernal.

Il ne faut pas en effet oublier que la Poéſie a pour titre primordial de ſa naiſſance le cantique qui fut compoſé par *Moyſe* après le paſſage de la Mer rouge. « Delà, dit M. *Boſſuet*, eſt né » la Poéſie. C'étoit Dieu & ſes œu» vres merveilleuſes qui en étoient » les ſujets; & il n'y a proprement » que le peuple de Dieu où la Poéſie » ſoit venue par enthouſiaſme ».

Moyſe conſacra donc la Poéſie à la vérité éternelle. Mais, à meſure que

l'oubli de Dieu devint plus général ; & que les ténebres épaiſſes qui en réſulterent eurent donné lieu à toutes les fables monſtrueuſes de l'idolâtrie, la Poéſie ne s'occupa plus qu'à remuer les paſſions qui ſont ennemies de la ſageſſe ; & elle fut abaiſſée juſqu'à ſervir à amuſer des eſprits frivoles, & à réveiller l'aſſoupiſſement des Midas déſœuvrés.

Elle oſa nous prêcher le vice effrontément ;
Elle mit en tous lieux ſa gloire à nous ſéduire ;
Et corrompit des cœurs qu'elle devoit inſtruire.
Homere, le premier fertile en fictions,
Tranſporta dans le Ciel toutes nos paſſions ;
C'eſt lui qui nous fit voir ces maîtres du tonnerre ;
Ces Dieux dont un clin d'œil peut ébranler la terre,
Injuſtes, vains, craintifs, l'un de l'autre jaloux ;
Au ſommet de l'Olympe, auſſi foibles que nous.
Et c'eſt lui-même encor dont la main dangereuſe
A tiſſu de *Vénus* la ceinture amoureuſe :
Les feux qui de *Sapho* conſumerent le cœur
Dans ſes écrits encore exhalent leur chaleur.
Pour chanter les exploits des Héros qu'il admire ;
Le foible *Anacréon* envain monte ſa lyre ;
Les cordes ſous ſes doigts ne raiſonnent qu'amour.
. . . . . .
Dans ces temps malheureux *Vénus* avoit des temples :
Le crime autoriſé par d'auguſtes exemples,
Ne paroiſſoit plus crime aux yeux de ces mortels
Qui, d'un Mars adultere, encenſoient les autels.

Sur une terre impie & ſous un ciel coupable,
Le Chantre des plaiſirs pouvoit être excuſable.
Cependant aujourd'hui les enfans de la foi
D'un plus ſage tranſport ont-ils ſuivi la loi?
Hélas! dreſſant par-tout un piege à l'innocence;
Des Romains & des Grecs ils paſſent la licence.

Louis RACINE.

Cette deſcription fait diſparoître toutes ces vues hautes & ſolides qu'on ſuppoſe à preſque tous les genres de Poéſie. Le but, dit-on, du Poëme épique eſt de convaincre l'eſprit d'une vérité importante. La fin de la Tragédie eſt de nous intéreſſer par des émotions de terreur & de pitié, *purgées* de ce qu'elles ont de trop dur ou de fâcheux, quand les malheurs ſont réels; & la fin de la Comédie eſt de corriger les mœurs.

Ce n'étoit point là le ſentiment de *Houdart de la Motte*, qui faiſoit conſiſter le mérite, non à parler noblement des choſes, mais à les voir comme elles ſont, ſans ſe les affoiblir, ni ſe les exagérer. Il paroît en effet ſoutenir ce caractere dans ſon Diſcours ſur la Poéſie (1). Il y ſou-

(1) Tome I de ſes Œuvres, édition de 1754.

tient qu'en général dans la Poéſie, la morale étoit tellement ſubordonnée à l'agrément, qu'on n'en pouvoit attendre aucune utilité pour les mœurs; que tous ces Poëmes, qui ſont des chefs-d'œuvre de l'antiquité, n'avoient été faits que pour plaire, & non pour être utiles. On y voit en effet que leurs Auteurs, au lieu d'avoir ſongé à réformer les fauſſes idées des hommes, y ont la plupart accommodé leurs fictions; & conſéquemment ils ont ſouvent donné de grands vices pour des vertus.

Au reſte, la Poéſie n'a de mauvais que l'abus qu'on en peut faire, & qui provient de ce que ſon unique fin eſt de plaire. Le nombre & la cadence chatouillent l'oreille; la fiction flatte l'imagination; & les paſſions ſont excitées par les figures.

Il n'eſt pas douteux que ceux qui ſe ſervent de ces moyens pour enſeigner la vertu, lui gagnent plus ſûrement les cœurs, à la faveur du plaiſir;

Mais, quant à ceux qui ne s'en ſervent que pour le vice, ils en augmentent encore la contagion par l'agrément des Vers.

On doit rendre une juſtice aux Poëtes de l'âge brillant des Grecs & des Romains : ils ont preſque tous, excepté *Lucrece*, reſpecté la Religion de leur temps; car quelque ridicules & quelque ſcandaleuſes que ſoient leurs fictions religieuſes, les gens éclairés ne les conſidéroient que comme des allégories qui étoient venues de l'Egypte où tout étoit myſtere.

C'eſt pourquoi le Chancelier *Bacon* les appelle (1) *le reſte précieux d'un meilleur temps, & le ſouffle d'un air très-éloigné qui entra dans les flûtes Grecques.* Leurs fictions ne doivent point être entendues groſſiérement; elles tendent preſque toutes à établir les trois importantes vérités de la Religion naturelle, qui ſont l'immortalité de l'ame, l'exiſtence d'une Divinité, & une Providence.

Il étoit réſervé à ces derniers temps de voir pluſieurs Poëtes oſer attaquer dans leurs Vers la Religion, & la prendre pour l'objet de leurs raille-

(1) *Reliquiæ ſacræ & auræ tenues meliorum temporum, quæ in Græcorum fiſtulas inciderunt*, dans ſon Traité *de Sapientia Veterum.*

ries. Quelle en eſt la cauſe ? C'eſt qu'ils n'ont pas ſeulement ſur l'immortalité de l'ame la notion qu'avoit le Poëte *Euripide* qui, dans l'*Hyppolite*, dit que *l'amour que nous avons pour une vie auſſi remplie de miſeres que la nôtre, ne vient que de l'ignorance où nous ſommes d'une autre vie que nous cache un voile ténébreux, & qui eſt cauſe que nous nous laiſſons emporter par des fables.*

Les Poëmes licencieux n'ont eu dans tous les temps pour Auteurs que ceux qui avoient méconnu les devoirs de la Poéſie, dont le premier eſt de reſpecter la Religion qui lui a donné la naiſſance ; & le ſecond, qui eſt une ſuite du premier, eſt de porter toujours les hommes à la vertu. On a ſur cet objet, dans le quinzieme volume des Mémoires de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres, une Diſſertation de *Louis Racine*.

La Muſique & la Danſe, deux ſœurs que la cadence a toujours unies, furent d'abord employées, comme la Poéſie, à exprimer d'une maniere plus vive les tranſports du reſpect dont les hommes étoient pénétrés pour Dieu, & la joie qu'ils reſſentoient de ſes bienfaits.

On voit dans le Chapitre de l'Exode, que ce fut par des chants & par des danſes que les Iſraélites rendirent graces à Dieu après le paſſage de la Mer rouge.

Platon admettoit l'uſage de ces deux arts pour les cérémonies religieuſes & pour les exercices militaires ; enfin pour donner au corps une certaine bienſéance, appellée par les Grecs Ἐμμελείᾳ, & par les Romains, *concinnitas*. On trouve dans ſes livres des loix quelques réglemens à ce ſujet. Il vouloit qu'on ſe conformât à la ſageſſe des Egyptiens, qui exigeoient que le Poëte & le Muſicien ne puſſent jamais inſpirer la volupté ; mais qu'ils s'accommodaſſent au but & à l'eſprit des ſages Légiſlateurs.

M. *Burette*, dans une Diſſertation qui ſe trouve au premier volume des Mémoires de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres, obſerve que les Grecs s'étoient écartés de ces regles. Ils proſtituerent dans leurs Scenes la Muſique & la Danſe aux Baladins, aux gens les plus mépriſables, qui ne s'en ſervoient que pour

réveiller & nourrir les paſſions les plus vicieuſes.

La volupté étoit preſque le ſeul arbitre qu'on conſulta ſur l'uſage qu'on devoit faire de l'une & de l'autre ; & le Théatre devint une école de toutes ſortes de vices, d'autant plus dangereuſe qu'en perfectionnant l'imitation, l'on s'étoit mis en état d'y peindre ces mêmes vices des couleurs les plus vives & les plus capables de porter la contagion dans les cœurs.

Ces danſes de Théatres s'emparerent tellement du goût public, qu'elles firent dans la ſuite l'occupation de preſque tout le monde. Les uns accouroient en foule à ces ſortes de Spectacles ; les autres travailloient à l'acquiſition d'un talent ſi bien accueilli.

Cette corruption du Théatre à Athenes répondoit à celle du Peuple qui y étoit vain, léger, inconſtant dans ſes mœurs ; ſans reſpect pour les Dieux ; inſolent, & plus prêt à rire d'une impertinence, qu'à s'inſtruire d'une vérité utile. Tels furent les fruits de l'oiſiveté à laquelle la Grece ſe livra, lorſqu'elle n'eut plus de guer-

res à ſoutenir, comme le dit *Horace*. Le repos & l'abondance la jetterent dans la molleſſe. On la vit épriſe de combats d'athletes, de courſes de chevaux, enchantée d'ouvrages de marbre, d'ivoire, de bronze, de tableaux; courant tantôt à un concert de Muſique, tantôt à un Spectacle touchant (1).

Voilà, dit M. *Batteux* (2), le Public à qui *Ariſtophane* ſe propoſoit de plaire; & il y réuſſit ſans peine, parce qu'il étoit ſatyrique par méchanceté, ordurier par corruption de mœurs, impie par principe & par goût.

Ce mauvais naturel ne fit que le rendre plus propre à ſuivre la loi générale du genre comique, qui exige que le Poëte ſe conforme à l'inclina-

(1) *Ut primùm poſitis nugari Græcia bellis*
Cæpit, & in vitium fortuna labier æqua;
Nunc athletarum ſtudiis, nunc arſit equorum,
Marmoris aut eboris fabros, aut æris amavit:
Suſpendit picta vultum, mentemque tabella;
Nunc tibicinibus, nunc eſt gaviſa Tragœdis.
. . . . . .
Hoc paces habuere bonæ ventique ſecundi.
HOR. lib. 2, ep. 1.

(2) Tome III *de ſes Principes de Littérature*, cinquieme édition.

tion dominante du Peuple. Auſſi, dans tous les temps, les Pieces comiques ont-elles été l'image des mœurs de la Nation pour qui elles ont été faites.

Les Jeux ſcéniques eurent à Rome la même origine que chez les Grecs. L'impromptu & l'art concoururent à leur formation. La Tragédie y naquit auſſi à l'occaſion de la moiſſon & des vendanges. Elle ſuccéda aux Vers feſcennins.

Les anciens Romains, bons Laboureurs, s'aſſembloient pour offrir aux Dieux des ſacrifices, & pour les remercier des fruits qu'ils venoient de recueillir. Alors les eſprits échauffés produiſirent tout d'un coup par une eſpece d'enthouſiaſme les Vers appellés *feſcennins*.

Ces Vers n'étoient d'abord que de la proſe cadencée, comme étant nés ſur le champ, & faits par un Peuple encore ſauvage qui ne connoiſſoit d'autres maîtres que la joie & que les vapeurs du vin.

Ces impromptus ruſtiques furent ſans malice dans le commencement : *luſit amabiliter*, comme le dit *Horace ;* mais enſuite la malignité, ſi naturelle

à l'homme, fit qu'on s'y reprocha tour à tour ce qu'on ſçavoit les uns des autres. C'eſt l'idée qu'*Horace* continue d'en donner dans la premiere épître du livre 2, qu'il adreſſe à Auguſte. « Nos aïeux, dit-il, ces hommes » ſimples qui vivoient à la campagne » dans la plus ſobre frugalité, ſe faiſoient un devoir, quand ils avoient » renfermé leurs moiſſons, & qu'ils » vouloient jouir d'un repos long-» temps attendu, d'offrir avec leurs » épouſes fidelles, & leurs enfans, » compagnons de leurs travaux, un » porc à la Déeſſe de la Terre, une » coupe de lait au Dieu *Silvain*, & » au génie qui nous rappelle la briéveté de la vie, du vin & des fleurs. Ce fut dans ces fêtes, qu'on inventa les Vers feſcennins, qui étoient une ſorte de dialogues (1), dont on ne

(1) *Agricolæ priſci, fortes, parvoque beati,*
Condita poſt frumenta, levantes tempore feſto
Corpus, & ipſum animum ſpe finis dura ferentem,
Cum ſociis operum & pueris & conjuge fida,
Tellurem porco, Silvanum lacte piabant.
Floribus & vino genium memorem brevis ævi,
Feſcennina per hunc inventa licentia morem,

faiſoit d'abord qu'un amuſement innocent, mais qui enſuite dégénérerent en ſatyres.

On a ſur cet objet, dans le vingt-ſeptieme volume des Mémoires de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres une Diſſertation de M. *Duclos*.

Ces Vers feſcennins ou ſatyres qui portoient le nom de Feſcennia, Ville d'Etrurie, paſſerent de la campagne à la ville; &, comme le dit M. *Duclos*, en s'y perfectionnant du côté de l'art, ils y devinrent plus licencieux.

Ce fut vers l'an 391 de la fondation de Rome, ſous le Conſulat de *Sulpicius Pedicus* & de *C. Liſinius Stolo*, qu'on vit venir à Rome d'Etrurie, des Farceurs, dont les jeux parurent, propres à appaiſer les Dieux, & à détourner une peſte qui ravageoit la Ville. *Tite-Live*, ce fameux Hiſtorien qui, dans ſon ſtyle, a toujours égalé ſa matiere, & qui n'eſt

---

Verſibus alternis opprobria ruſtica fudit;
Libertaſque recurrentes accepta per annos
Luſit amabiliter; donec jam ſævus apertam
In rabiem verti cæpit jocus.....

jamais

jamais au deſſous des choſes qu'il peint, *par verbis materiæ, par ſententiis rebus*, comme l'a défini un de ſes premiers Editeurs, *Jean André*, Evêque d'Aleria en Corſe, dans ſa Lettre au Pape *Paul II; Tite-Live*, dis-je, rapporte que ces Joueurs, venus d'Etrurie, danſoient au ſon de la flûte, ſans faire aucuns récits, ni en Vers, ni en Proſe. Ils y ſuppléoient par des geſtes & des mouvemens qui n'avoient rien d'indécent (1). La jeuneſſe Romaine imita ces danſes, & y joignit quelques plaiſanteries en Vers qu'ils ſe diſoient les uns aux autres. Ces Vers n'avoient ni cadence ni meſures réglées. Les eſclaves qu'on employa à ces ſortes de jeux, furent appellés *Hiſtrions*, parce qu'un Joueur de flûte s'appelloit *Hiſtrio* en langue Etruſque.

Enſuite à ces Vers ſans meſure on ſubſtitua les Satyres qui étoient des

(1) *Cæterùm parva quoque ut fermè principia omnia, & ea ipſa peregrina res fuit : ſine carmine ullo, ſine imitandorum carminum actu, ludiones ex Etruria acciti, ad tibicinis modos ſaltantes, haud indecoros motus, more Tuſco, dabant. . . . . Imitari deinde eos juventus, ſimul inconditis, inter ſe jocularia fundentes, verſibus cæpere, nec abſoni à voce motus erant.* TIT. LIV. liv. 7.

Pieces licencieuſes. Il n'y avoit dans ces Poëmes aucune idée de Poëme dramatique. Les Romains n'en connoiſſoient pas même encore le nom.

Livius Andronicus, Grec de naiſſance, eſclave de *Marcus Livius Salinator*, & depuis affranchi par ſon maître, dont il avoit élevé les enfans, porta à Rome la connoiſſance du Poëme dramatique (1). Ce fut l'an 514 de la fondation de Rome, cent ſoixante ans après la mort de *Sophocle*, & cinquante-deux ans après celle de *Ménandre*.

Livius Andronicus communiqua ſes idées à pluſieurs Poëtes, qui les mirent en exécution, & qui jouerent eux-mêmes dans leurs Pieces, juſqu'à ce qu'il ſe fût formé parmi les Hiſtrions des Comédiens capables de les repréſenter. On vit peu à peu l'art polir & perfectionner l'impromptu & l'ébauche de la nature.

Néanmoins la jeuneſſe de Rome ne

(1) *Livius Andronicus poſt aliquot annos auſus eſt primus argumento fabulam ſerere.* TIT. LIV. liv. 7. Et *Valere-Maxime* en dit autant : *A ſociis primus omnium Poëta Livius ad fabularum argumenta ſpectantium animos tranſtulit.*

voulut pas abandonner les ſatyres; elle ſe réſerva le plaiſir de les jouer, & elle abandonna aux Comédiens de profeſſion le vrai genre dramatique. On inſéroit des ſatyres dans les Atellanes, qui étoient des Pieces à peu près du même goût, quant au comique bas & licencieux; mais qui conſervoient en total le ton du genre dramatique par la compoſition du ſujet.

Les Atellanes tiroient leur nom de la Ville d'*Atella* dans la Campanie, d'où elles avoient paſſé à Rome.

Les Atellanes & les Satyres étoient auſſi appellées *exodia*, à cauſe de l'uſage où l'on étoit de les jouer à la ſuite d'autres Pieces.

Les Jeux ſcéniques qui comprenoient la Tragédie & la Comédie, furent connus fort tard chez les Romains. Ce ne fut, dit *Horace*, que lorſque les guerres puniques furent terminées, qu'on s'aviſa de feuilleter les Grecs.

On ſçait que la Grece ſubjuguée par l'Italie, en triompha à ſon tour par les arts; enfin les Romains commencerent à chercher ce qu'il y

avoit de beau dans *Sophocle*, *Theſpis* & *Æſchyle* (1).

Il y avoit à Rome deux eſpeces de Tragédies; l'une dont les mœurs, les perſonnages & les habits étoient Grecs; elle ſe nommoit *palliata* : l'autre, dont les perſonnages étoient Romains; elle s'appelloit *prætextata*, du nom de l'habit que portoient à Rome les perſonnes de condition.

La Tragédie ne fit pas de grands progrès à Rome. Cependant *Horace* dit que les Romains avoient dans ce genre imité avec ſuccès les Grecs. Mais en même temps il reprochoit aux Poëtes tragiques d'être trop négligens, & de craindre de faire trop de ratures dans leurs ouvrages (2). Il

---

(1) *Græcia capta ferum victorem cepit, & artes*
Intulit agreſti Latio : ſic horridus ille
Defluxit numerus Saturnius, & grave virus
Munditiæ pepulere. Sed in longum tamen ævum
Manſerunt. . . . . .
Serus enim Græcis admovit acumina chartis :
Et poſt punica bella quietus, quærere cæpit
Quid Sophocles & Theſpis & Æſchylus *utile ferrent.*

(2) *Tentavit quoque, rem ſi dignè vertere poſſet,*
Et placuit ſibi natura ſublimis & acer.

s'en faut assurément de beaucoup que les Tragédies qui portent le nom de *Séneque*, puissent être comparées à celles des Grecs.

La bonne Comédie n'y fut pas plus heureuse. On s'imaginoit, dit *Horace*, qu'elle demandoit moins de peine, parce qu'elle prend ses sujets dans la vie commune ; mais c'est la raison qui la rend plus difficile, parce qu'on ne lui fait point de grace (1). *Plaute* & *Térence* n'eurent point d'imitateurs, & leurs Pieces furent par la suite négligées.

La Comédie Romaine se divisoit aussi en deux especes ; la Comédie Grecque ou *palliata*, & la Comédie Romaine ou *togata* ; parce qu'on s'y servoit de l'habit de simple Citoyen.

Elle se sous-divisoit en quatre autres especes ; sçavoir, la *togata*, proprement dite, la *tabernaria*, les Atellanes & les Mimes.

Nam spirat tragicum satis, & feliciter audet,
Sed turpem putat in scriptis, metuitque lituram.
Epist. I, lib. II.

(1) *Creditur, ex medio quia res arcessit, habere*
Sudoris minimum ; sed habet Comœdia tantò
Plus oneris, quantò veniæ minus ..... Ibid.

Les Pieces du premier caractere ſont quelquefois appellées *prætextatæ*, parce qu'elles étoient ſérieuſes, & admettoient des perſonnages nobles.

Les Pieces du ſecond caractere étoient moins ſérieuſes, & tiroient leur nom de *taberna*, qui ſignifie un lieu où ſe raſſembloient des perſonnes de toutes conditions & de tous états.

Les Atellanes étoient des Pieces dont le dialogue n'étoit pas écrit. Les Acteurs jouoient d'imagination ſur un *ſcenario*, dont ils convenoient. Ces Pieces, quoique d'un ordre inférieur aux deux premieres eſpeces de Comédies, n'étoient jouées que par la jeuneſſe Romaine qui, en ſe réſervant cette eſpece de plaiſir, ne permettoit pas qu'elles fuſſent repréſentées par des Comédiens de profeſſion.

Les Acteurs des Atellanes étant des Citoyens, en conſervoient tous les droits (1) : ils ſervoient dans les

(1) *Eò inſtitutum manet ut Atellanarum Actores; nec tribu moveantur, & ſtipendia, tanquam expertes artis ludicræ, faciant.* TIT. LIV. Décad. I, lib. VII, cap. II.

légions, n'étoient pas exclus de leurs tribus, & jouiſſoient enfin de tous les privileges de Citoyens; au lieu que les Comédiens mercenaires étoient réputés infames, parce qu'ils étoient nés dans l'eſclavage, & qu'ils étoient payés pour divertir le Peuple.

Les Mimes, qui formoient la quatrieme eſpece de Comédie Romaine, n'étoient que des farces où les Acteurs jouoient ſans chauſſure; ce qui faiſoit quelquefois nommer cette Comédie *déchauſſée* (1).

Les Romains donnoient encore le nom de ſatyre à une Piece paſtorale qui tenoit le milieu entre la Tragédie & la Comédie.

Les Poëtes Mimographes Latins, les plus célebres ſous *Ennius*, *Mallius Laberius*, *Publius Syrus* juſqu'au temps de *Céſar*, *Philiſtrion* ſous *Auguſte*, *Silon* ſous *Tibere*, *Virgilius Marcellanus* ſous *Trajan*, *M. Marcellus* ſous *Antonin*.

---

(1) *Apud Romanos Prætextata, Tabernaria, Atellana, Planipes..... quarta ſpecies eſt Planipedis, qui Græcè dicitur,* Μῖμος. *Ideò autem latinè* Planipes, *quòd Actores planis pedibus, id eſt nudis, proſcenium introïrent, non ut Tragici Actores cum cothurnis, neque Comici cum ſoccis.* DIOMEDES, lib. 3, cap. 4.

Ils avoient conſervé la coutume de jouer eux-mêmes dans leurs Pieces.

Le goût de la multitude pour les Atellanes & pour les farces des Mimes empêcha la perfection de l'Art dramatique.

L'art des Pantomimes s'y oppoſa auſſi. Ces Acteurs jouoient toutes ſortes de ſujets tragiques & comiques, ſans rien prononcer. Ils ſe faiſoient entendre par le ſeul moyen du geſte & des mouvemens du corps.

Les deux plus fameux de ces Acteurs furent *Pylade* & *Bathyle*, qui parurent ſous *Auguſte*.

Les écoles de *Pylade* & de *Bathyle*, dit *Séneque*, ſubſiſtent toujours, conduites par leurs éleves, dont la ſucceſſion n'a pas été interrompue. Rome eſt pleine de Profeſſeurs qui enſeignent cet art à une foule de diſciples. Ils trouvent par-tout des Théatres. Les maris & les femmes ſe diſputent à qui leur fera le plus d'honneur (1).

---

(1) *Philoſophiæ nulla cura eſt. Malitiæ omnes operam damus : huic oculi noſtri, huic manus ſerviunt. Quantâ curâ laboratur, ne alicujus pantomimi nomen intercidat ?*

Cette paſſion des Romains pour les Pantomimes devint même ſi indécente, que dès le commencement du regne de *Tibere*, le Sénat fut obligé de rendre un décret pour défendre aux Sénateurs de fréquenter les écoles des Pantomimes, & aux Chevaliers de leur faire cortege en public (1). Tant il eſt vrai, dit M. *Duclos* (2), que les profeſſions les plus infames peuvent parvenir à être honorées, quand elles ſervent à l'amuſement des Grands.

L'établiſſement des Jeux ſcéniques & autres Spectacles avoit toujours été redouté à Rome par les perſonnes ſenſées qui faiſoient dépendre de la conſervation des mœurs le bonheur des Empires. Nous n'en cite-

---

Stat per ſucceſſores Pyladis, & Bathylli domus. Harum artium multi diſcipuli ſunt, multique doctores. Privatim urbe totâ ſonat pulpitum; mares inter ſe uxoreſque contendunt uter det latus illis.

SENEC. quæſt. lib. VII, cap. 32.

(1) *Ne domos Pantomimorum Senator introïret, ne egredientes in publicum Equites Romani cingerent.* TAC. annal. lib. 1.

(2) Dans ſon Mémoire *ſur les Jeux ſcéniques des Romains*, tome XVII des Mémoires de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres.

rons qu'une preuve tirée du XIVe Livre des Annales de *Tacite*. « Lorſque » *Néron*, y eſt-il dit, inſtitua des » Jeux (1) tous les cinq ans ſur le » modele des Grecs ; on rappella » l'exemple de *Pompée* qui avoit été » blâmé par les Anciens, d'avoir éta- » bli le Théatre à demeure. Juſqu'à » lui les bancs ſe poſoient à l'inſtant, » & chaque Théatre ne duroit pas » plus que les Jeux. A remonter plus » haut, le Peuple ſe tenoit debout, » de peur qu'il ne paſſât les jours en- » tiers dans la fainéantiſe, ſi on l'y » faiſoit aſſeoir. Les mœurs de la Pa- » trie ſe dégraderent. On évoqua la » molleſſe comme à deſſein de les » renverſer de fond en comble, & de » réunir à Rome ce qui dans tout l'u- » nivers eſt capable de ſe corrompre, » & de communiquer la corruption. » C'eſt inviter la jeuneſſe à dégénérer » de ſes ancêtres, en ſe livrant à des

(1) *Nerone quartùm, Cornelio Coſſo Coſſ. quinquennale ludicrum Romæ inſtitutum eſt ad morem Græci certaminis. Erant qui Cn. quoque Pompeium incuſatum à ſenioribus ferrent, quòd manſuram Theatri ſedem poſuiſſet : nam antea ſubitariis gradibus, & ſcenâ in tempus ſtructâ, ludos edi ſolitos ; vel ſi vetuſtiora repetas, ſtantem populum ſpectaviſſe ; ne, ſi conſideret, Theatro dies totos ignaviâ continuaret..... Cæterùm abolitos*

» goûts qui ne peuvent provenir que
» de l'oiſiveté & des mœurs infames.
» Eh ! que n'auroit-on pas à craindre,
» ſi les Spectacles voluptueux ſe trou-
» voient non ſeulement tolérés, mais
» encore protégés par le Sénat & par
» le Prince, qui en feroient une né-
» ceſſité ? Si l'on oſe proſtituer les
» Grands de Rome au Théatre, ſous
» prétexte d'exercer l'Eloquence &
» la Poéſie ; que leur reſte-t-il, ſinon
» de ſe montrer nuds, armés d'une
» ceſte, & de ſubſtituer ces com-
» bats aux armes & à la guerre. Les
» augures ſeront-ils dignes de la ſain-
» teté de leur miniſtere ; les décu-
» ries des Chevaliers de l'auguſte
» fonction de Juges, lorſqu'ils ſçau-
» ront diſcerner des cadences & de
» la mélodie des voix ? Cet aviliſſe-
» ment, de peur qu'il ne reſte du
» temps pour en rougir, ſe prolon-

---

paullatim patrios mores, funditùs everti per accitam laſciviam, ut, quod uſquam corrumpi, & corrumpere queat, in urbe viſatur, degeneretque ſtudiis externis juventus, gymnaſia & otia & turpes amores exercendo, Principe & Senatu auctoribus : qui non modò licentiam vitiis permiſerint, ſed vim adhibeant. Proceres Romani ſpecie orationum & carminum Scena polluantur : quid ſupereſſe niſi ut corpora quoque nudent, & cæſtus adſumant, eaſque pugnas pro militia & armis meditentur ? An juſ-

» gera juſques dans les nuits, afin » qu'au milieu du tumulte, on oſe, à » la faveur des ténebres, ce qu'on de- » firoit en plein jour. C'eſt la licence » elle-même qui ſuggere l'établiſſe- » ment de pareils divertiſſemens, dont » les ſuites ſont démontrées devoir » être funeſtes aux mœurs. Mais la » licence plaiſoit; & on ſe contentoit » de la déguiſer ſous des noms hon- » nêtes ».

L'événement juſtifia l'oppoſition que les Romains vertueux avoient eu pour les Spectacles. Les fâcheuſes ſuites qu'ils avoient prévu devoir réſulter, eurent lieu. L'amour du plaiſir corrompit totalement cette Nation, & parvint à la rendre inſenſible à tout ce qui préparoit ſa ruine.

On lit dans *Ammien Marcellin*, que Rome ayant été menacée d'une famine, on en fit ſortir tous les Etrangers, ceux même qui profeſſoient les Arts

---

titiam augurii & decurias Equitum, egregium judicandi munus expleturos, ſi fractos ſonos & dulcedinem vocum peritè audiſſent? Noctes quoque dedecori adjectas, ne quod tempus pudori relinquatur, ſed, cœtu promiſcuo, quod perditiſſimus quiſque per diem concupiverit, per tenebras audeat. Pluribus ipſa licentia placebat, ac tamen honeſta nomina prætendebant. TAC. Annal. l. 14, c. 20 & 21.

libéraux; mais qu'on y conſerva les Gens de Théatre, dont trois mille Danſeuſes, autant d'hommes qui jouoient dans les chœurs, ſans compter les Comédiens (1).

On ſçait quelles furent les ſuites de cette corruption de mœurs que le luxe Aſiatique avoit introduit dans l'Empire Romain.

« Le nombre des pauvres, dit » M. *Boſſuet*, s'y augmenta ſans fin » par le faſte, par les débauches & » par la fainéantiſe qui en réſulte tou- » jours. Ceux qui ſe voyoient ruinés, » n'avoient de reſſource que dans les » ſéditions; & en tout cas ſe ſou- » cioient peu que tout périt avec eux. » Les Grands, ambitieux comme un » *Catilina*, & les miſérables qui n'ont » rien à perdre, aiment toujours le » changement. Voilà les deux genres » de Citoyens qui préparerent & » avancerent la ruine de ce vaſte Em-

(1) *Poſtremò ad id indignitatis eſt ventum, ut cùm peregrini ob formidatam, non ita dudum alimentorum inopiam pellerentur ab urbe præcipites, ſectatoribus diſciplinarum liberalium impendio paucos ſine reſpiratione ulla extruſis tenerentur. Mimorum aſſeclæ veri, quique id ſimularunt ad tempus; & tria millium Saltatricum, ne interpellata quidem, cum choris totidemque remanerent Magiſtris.* AMM. MARCELL. hiſt. lib. 14.

» pire qui embraſſoit tant de Nations » & tant de Royaumes.

S'il eſt vrai que dans les beaux jours de cet Empire, les Romains rendoient meilleurs tous les Peuples qu'ils conquéroient, en y faiſant fleurir la Juſtice, l'Agriculture, le Commerce, les Arts & les Sciences; il n'eſt pas moins certain que s'étant enſuite corrompus, ils leur communiquerent également leurs vices.

Le goût des Spectacles en fut un qui pénétra dans toutes les Provinces Romaines. Les troupes qui y étoient diſperſées y faiſoient repréſenter les jeux qui étoient le plus en uſage à Rome, c'eſt-à-dire, ceux du Cirque, ceux des Pantomimes & les Mimes.

Nous ne citerons que deux exemples de l'intérêt que ces Provinces y prenoient.

Les Carthaginois étoient occupés aux repréſentations de leurs Jeux, lorſqu'en 439 *Genſeric*, Roi des *Vandales* s'empara de leur Ville. Il eſt dit que les cris de ceux qu'on maſſacroit, ſe confondoient avec les applaudiſſemens de ceux qui étoient au Spectacle.

La Ville de *Treves* ayant été pillée plusieurs fois, les habitans qui avoient échappé à la fureur des Francs, demandoient aux Empereurs le rétablissement des Spectacles, comme le seul remede à leurs maux.

Salvien, qui vivoit vers l'an 439, nous donne une idée de la corruption des Spectacles de la Ville de Marseille, en déclamant contre les honteuses imitations & les discours obscenes des Acteurs dont les Marseillois faisoient leur amusement (1).

Mais les attaques successives que l'Empire Romain eut à essuyer, & qui enfin dans le cinquieme siecle le détruisirent dans l'Occident, firent cesser des jeux qui ne pouvoient se concilier avec les fréquentes inondations des Barbares (2), c'est-à-dire, des *Vandales* dans l'Afrique, des *Visi-*

---

(1) *Quis enim integro verecundiæ statu dicere queat illas rerum turpium imitationes, illas vocum ac verborum obscœnitates, illas motuum turpidines, illas gestuum fœditates.....? Christo ergo, ô amentia monstruosa, Christo circenses offerimus & Mimos.*

Salv. des Gubern. Dei. lib. 6.

(2) *Ex illo tempore in urbibus Romanis hæc mala (Spectacula) non sunt, ex quo in Barbarorum jure esse cœperunt.* Ibid.

goths dans l'Eſpagne, des *Saxons* dans la Grande-Bretagne, des *Hérules*, & enſuite des *Oſtrogoths* dans l'Italie, enfin des *Francs* ou *Teuthons* dans les Gaules.

Les conquérans de l'Empire Romain ayant enſuite embraſſé le Chriſtianiſme, ce fut un motif de plus pour faire oublier des Spectacles ſi incompatibles avec la morale chrétienne.

Néanmoins il reſta quelques traces des Jeux mimiques & bouffons.

On vit toujours des Mimes errant de Province en Province & de Nation en Nation, « porter, comme le dit *Ric-* » *coboni* (1), la ſemence de cette mau- » vaiſe plante que le Chriſtianiſme » avoit arrachée ».

Elle ſe conſerva preſque ſans interruption en Italie : néanmoins juſqu'au douzieme & même le treizieme ſiecle, il n'y avoit point de repréſentations publiques ; elles ſe faiſoient dans des maiſons particulieres ; ce qui étoit en uſage du temps de *S. Thomas*.

Les repréſentations théatrales ne

(1) Dans ſes Réflexions hiſtoriques & critiques ſur les Théatres de l'Europe.

recommencerent qu'en faveur des myſteres de la Religion, qu'on s'aviſa de mettre en action. Ces pieuſes Scenes préparerent le rappel des anciens Jeux ſcéniques, qui reparurent ſucceſſivement chez les Peuples modernes.

Mais ce ne fut d'abord qu'un mêlange de farces profanes jouées concurremment avec les myſteres.

Elles commencerent d'avoir lieu en Eſpagne dans le quinzieme ſiecle; en Italie vers le commencement du ſeizieme ſiecle. Ces Pieces profanes parurent plus tard en Angleterre : la premiere qui y fut donnée, eut lieu le 7 Mai 1520; & c'étoit une Comédie de *Plaute* qui fut repréſentée.

Les Hollandois donnent l'année 1561 pour l'époque de l'établiſſement de leur Théatre, qui fut auſſi très-groſſier dans ſon commencement.

Quant aux Allemands, on ſçait que l'ancienne Germanie avoit ſes Bardes qui, en qualité de Poëtes, compoſoient & chantoient les éloges de leurs Héros. A ces Bardes ſuccéda un autre genre de Poëtes, nommé *Maître Langer*, c'eſt-à-dire, *Maîtres*

Chantres ou *Phonaſques*. Ils compoſoient des Vers ſur des ſujets d'Hiſtoire ſacrée & profane qu'ils chantoient ſur une tribune ; ce qui en Allemagne dura juſque vers l'an 1630, qu'on commença à y former le Théatre, en prenant pour modeles ceux des Grecs & des Romains.

Les Allemands adopterent les impromptus des Italiens, c'eſt-à-dire les Pieces qui ſont faites ſur des canevas anciens ou modernes, & dont le rempliſſage ſe fait par les Acteurs ſur le Théatre.

Cet uſage, au jugement même de *Riccoboni*, donne lieu à des repréſentations encore plus ſcandaleuſes, puiſque la liberté que les Comédiens ont de dire tout ce qui leur vient en penſée, les ſouſtrait à la cenſure à laquelle les Pieces écrites pourroient être ſujettes.

Il nous reſte à donner une notice ſur l'Hiſtoire de notre Théatre ; nous l'avons réſervée pour la derniere, afin de lui donner un peu plus d'étendue.

Les Francs, c'eſt-à-dire, cette ligue de Peuples Germains, habitant le long du Rhin, qui s'emparerent des Gaules,

n'avoient pas la moindre idée des Jeux de Théatre que la domination Romaine y avoit établis.

Ils pouvoient d'autant moins y prendre goût, qu'ils n'entendoient ni la langue Latine, ni la Romance ruſtique, qui étoient les ſeules langues en uſage dans les Pays qu'ils avoient conquis.

Il n'y avoit que les Mimes & Pantomimes qui s'y étoient continués plus facilement, parce que leurs Jeux ne conſiſtoient qu'en concerts, qu'en danſes & qu'en geſticulations, qui ſont de toutes les langues.

On peut le conjecturer d'une Lettre de *Théodoric*, Roi des *Oſtrogots :* cette Lettre eſt adreſſée à *Clovis*. *Théodoric* le félicite ſur la victoire qu'il venoit de remporter près de Tolbiac, en 496; & il ajoute : Nous vous avons envoyé un Joueur d'inſtrumens, habile dans ſon art, qui joignant l'expreſſion du viſage à l'harmonie de la voix & aux ſons de l'inſtrument, peut vous amuſer; & nous croyons qu'il vous ſera d'autant plus agréable que vous avez ſouhaité qu'il vous fût envoyé.

Dans les premiers ſiecles de notre Monarchie, nos Rois occupés à conſerver ou à étendre leurs conquêtes, négligerent long-temps les jeux & les plaiſirs. Il n'y avoit point alors d'autres divertiſſemens publics que ces fêtes que des Auteurs ont appellées des *Fêtes nationales*, parce qu'elles étoient données à l'occaſion d'événemens intéreſſans, & qu'on y invitoit *Majores*, c'eſt-à-dire, les Grands de la Nation : telles étoient celles qui avoient lieu lorſque nos premiers Rois tenoient leurs cours plénieres, où, relativement à la forme primitive de notre Gouvernement, les Prélats étoient obligés d'aſſiſter.

Ces fêtes n'avoient rien de ce goût de galanterie que l'eſprit de l'ancienne *Chevalerie* introduiſit, ni de celui qu'on a connu dans les ſiecles ſuivans; mais elles avoient un ton de grandeur & de majeſté. Elles s'ouvroient ordinairement par une Meſſe ſolemnelle, qui étoit ſuivie d'un repas ſplendide. Les Evêques & les Ducs avoient l'honneur d'être à la table du Roi; & il y avoit des tables pour les Abbés, les Comtes & les autres Seigneurs. On

faiſoit des diſtributions d'argent au Peuple. Les amuſemens de l'après-dînée étoient la pêche, la chaſſe, le jeu & le ſpectacle d'animaux, comme d'ours, de chiens, de ſinges qu'on avoit habitués à différens exercices.

On vit paroître enſuite ſucceſſivement les *Mimes*, les *Hiſtrions* ou *Farceurs*, les *Poëtes Provençaux*, qui furent appellés *Troubadours* ou *Trouveres*, à cauſe de leurs inventions.

Les Poéſies des *Poëtes Provençaux* ſe nommoient *Romans*, parce qu'elles étoient écrites dans un idiôme qui tiroit ſon origine de la langue Latine ou Romaine.

Cet idiôme eut pour origine l'altération que la langue Latine ſouffrit par le mêlange de la Nation Germanique avec la Nation Gauloiſe, où l'uſage de la langue Latine s'étoit introduit depuis que les Romains eurent conquis les Gaulois.

On commença dès le ſixieme ſiecle, à ne point s'aſtreindre aux regles grammaticales qui regardent les cas & les genres. On ceſſa de donner une terminaiſon Latine aux noms celtiques, teutoniques ou tudeſques.

Ce qui s'étoit établi dans le Peuple par corruption devint une regle pour les Sçavans. Ils furent forcés de s'y aſſujettir, pour ſe faire entendre. En voici une preuve : *Baudemond*, Moine d'Elnone, qui vivoit dans le ſeptieme ſiecle, dit dans ſon Prologue de la Vie de *S. Amand*, qu'il l'écrit en langue ruſtique & uſitée dans le Peuple, pour ſe conformer à l'uſage ; *ruſtico ac plebeïo ſermone, propter exemplum & imitationem.*

Les hommes & les femmes entendoient encore en France, dans le ſixieme ſiecle, la langue Latine ; mais vers la fin du huitieme ſiecle, la décadence du Latin augmenta encore plus, de maniere que *Marculphe* ne ſe cachoit pas, que les Sçavans traiteroient de folie le mauvais Latin de ſa collection de formules, *velut deliramenta reputabunt.*

On ſçait qu'en France l'on continua de ſe ſervir du Latin dans les Loix, dans les traités, & même dans beaucoup d'actes & contrats particuliers, juſqu'au regne de *François premier*, qui, par ſon Ordonnance de 1529, renouvellée en 1535, voulut que la

langue Françoiſe fût uniquement & excluſivement à toute autre employée dans tous les actes publics & privés. *Louis XII*, dès l'an 1512, avoit donné une pareille Ordonnance, qui n'avoit pas eu ſon exécution ; de même que *Charlemagne* n'avoit pu réuſſir à établir dans ſes Etats la langue Tudeſque.

Un Auteur Allemand a dit que le plus fort obſtacle à l'exécution du projet de cet Empereur fut l'intérêt des Gens d'Egliſe d'alors, qui faiſant ſeuls l'étude du Latin dont on ſe ſervoit dans les actes publics, craignirent que leur miniſtere ne devînt inutile, ſi l'on parvenoit à les rédiger en langue vulgaire (1). Cette conjecture pourroit avoir été hazardée légérement par une ſuite de la haine que l'irreligion inſpire contre les Gens d'Egliſe, & ſur-tout contre les Moines. Ces derniers ſe trouvent très-bien

(1) *Acceſſit avaritia ſive ambitio Monachorum ac Sacerdotum, qui cùm curam diſciplinarum atque artium, peſſimo eorum ſæculorum fato, intra clauſtra ſua compegiſſent, ſtudio & induſtriâ difficultatem horroremque linguæ alebant, ut abſterritis à ſtudio nobilibus, ipſi ſoli in aulis Principum eruditionis præmia, & honores venditarent.* Joan. Wahlius.

juſtifiés dans une des Lettres du Pape *Clément XIV*, dont le Recueil nous a été donné en 1776 par M. le Marquis *de Caraccioli*, qui, en 1775, publia la Vie de ce Pontife. Comme nous ſommes dans un ſiecle où l'on ne ceſſe de tenir des propos indécens ſur cet objet, il nous a paru convenable d'en détourner la jeuneſſe, en plaçant ici une partie des réflexions de *Clément XIV*.

« Les Fondateurs d'Ordres Reli-
» gieux, dit-il, n'eurent que de bon-
» nes intentions, en formant les di-
» vers Inſtituts qu'on trouve dans le
» ſein de l'Egliſe; & il n'y eut pas juſ-
» qu'aux habits qu'ils donnerent à
» leurs diſciples, & que le monde
» juge bizarres, qui ne prouvent leur
» ſageſſe & leur piété. Ils penſerent
» que c'étoit le moyen d'empêcher
» ces Religieux de ſe mêler avec les
» Séculiers, & de les exclure des aſ-
» ſemblées profanes. Il étoit naturel
» que des hommes qui embraſſoient
» un genre de vie tout-à-fait différent
» des uſages du ſiecle, euſſent des vê-
» temens particuliers. Les voilà donc
» juſtifiés ſur cet article. Eh! com-
» bien

» bien ne me ſeroit-il pas facile de
» faire leur apologie ſur le reſte !
» Qu'on liſe leurs Regles ; qu'on exa-
» mine leurs uſages, & l'on ne pourra
» s'empêcher de reconnoître que tout
» ce qui leur eſt recommandé, que
» tout ce qu'ils doivent obſerver dans
» leurs cloîtres, les rappelle à Dieu.
» S'ils dégénerent de leur premier
» état, c'eſt que tout homme eſt foi-
» ble, & qu'au bout d'un certain
» temps la plus grande ferveur ſe ral-
» lentit ; mais ce ſcandale ne fit jamais
» loi dans les Ordres Religieux. Il y
» a toujours dans toutes les Maiſons
» quelqu'un qui réclame contre les
» écarts & contre les abus.

» Ceux qui ſe déchaînent conti-
» nuellement contre les Moines, qui
» voudroient qu'on prît leurs poſſeſ-
» ſions, & qu'on les bannît de tous
» les Etats, ignorent certainement
» qu'ils furent appellés dans les diffé-
» rens Royaumes par les Rois mêmes
» qui les doterent, & les comblerent
» de leurs bienfaits. Ils ignorent que
» ſi les fondations des Princes ne ſont
» pas ſacrées, il n'y aura plus rien
» dans le monde qu'on doive épar-

» gner ; qu'enfin ces Moines qu'on
» déchire ſi cruellement, gagnerent
» par leurs ſueurs, par leurs veilles &
» par leurs travaux le pain qui les
» nourrit. Leur prétendue rapacité
» n'eſt qu'une calomnie. Les Béné-
» dictins acquirent leurs biens, en dé-
» frichant les campagnes & la vigne
» du Seigneur, dans les temps où la
» corruption & l'ignorance faiſoient
» les plus grands ravages. Nous ſe-
» rions ſans eux, diſoit *Innocent XI*,
» les plus ineptes. Outre qu'ils firent
» la gloire de différentes Egliſes pen-
» dant des ſiecles entiers, ils ont en-
» core été les peres & les conſerva-
» teurs de l'Hiſtoire. C'eſt chez eux
» que les Monarques trouverent les
» titres les plus auguſtes & les plus
» intéreſſans, & que la ſcience & la
» foi ſe conſerverent ſans interrup-
» tion, comme le dépôt le plus pré-
» cieux, pendant que le nuage le plus
» épais paroiſſoit ombrer l'univers.
» On ne les vit jamais, quoique ri-
» ches & puiſſans, cabaler dans les
» Royaumes, ni ſe livrer à aucune in-
» trigue préjudiciable aux Etats. Ils
» leur furent au contraire d'un grand

» ſecours. Les premiers diſciples de » *S. Dominique*, de *S. François d'Aſſiſe*, » de *S. François de Paule* ne deman- » derent rien aux Monarques, lorſ- » qu'ils avoient leur plus intime con- » fiance, & qu'ils pouvoient tout ob- » tenir. Leur indigence actuelle en eſt » la preuve.

» Je ſçais que les Monaſteres, par » leur inconduite, ont ſouvent mé- » rité des réformes. Mais ce n'eſt ni » les regles monaſtiques, ni les Fon- » dateurs qu'on doit accuſer. Un » homme qui vit dans un cloître, » comme il eſt obligé d'y vivre, ne » peut qu'exciter l'eſtime, & mériter » l'attachement des gens de bien.

Ce n'eſt donc pas à une mauvaiſe intention des Eccléſiaſtiques qu'il faut abſolument attribuer la difficulté que *Charlemagne* eut à faire adopter généralement la langue *Tudeſque* qui fut ſi long-temps celle de la Cour.

Pourquoi donc, dira-t-on, la *Romane* parvint-elle par la ſuite à avoir la préférence ? C'eſt que les meilleurs ouvrages de ce temps-là furent faits en cette langue, qui étoit celle des *Poëtes Provençaux*. Et comme, dans

tous les temps, les Ouvrages d'agrément ſont ceux qui ont le plus de lecteurs, ce ſont les *Troubadours* qui furent cauſe du triomphe de la langue *Romane*, dont enſuite s'eſt formée la langue Françoiſe que nous parlons, & qui n'eſt devenue d'un uſage univerſel dans l'Europe, qu'à cauſe des chefs-d'œuvre qu'elle a fournis dans tous les genres. On a ſur cet objet à conſulter de bonnes Diſſertations de MM. *Duclos*, l'Abbé *Le Bœuf*, *l'Evêque de la Ravaliere*, & *Bonami*, inſérées dans les tomes XV, XVII & XXIII des Mémoires de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres.

Ce fut donc l'idiôme *Roman* qui donna lieu d'appeller Romans toutes ces frivoles fictions, qui ont un ſi grand nombre de partiſans. On les aime à cauſe des paſſions qu'elles peignent, & de l'émotion qu'elles excitent. Et, comme par leur effet ſur les mœurs, elles peuvent être rangées dans la claſſe des Pieces de Théatre, il nous a paru à propos de donner ici épiſodiquement ſur ce genre de productions la notice hiſtorique que nous

avons annoncée page premiere de ce volume.

On a de M. *Huet* (1), Evêque d'Avranches, un petit Ouvrage intitulé: *Origine des Romans.* Ce Sçavant définit le Roman, *une fiction amoureuſe écrite en proſe avec art pour le plaiſir & l'inſtruction des Lecteurs.* Cette définition n'eſt pas exacte. Les fictions amoureuſes ne peuvent jamais ſervir à l'inſtruction des Lecteurs, elles ne peuvent que les corrompre.

On a de M. l'Abbé *Jacquin* ſur la même matiere un écrit très-ſolide (2), où en trois entretiens l'Auteur fait connoître l'origine des Romans, leur inutilité, & leur danger pour l'eſprit & pour le cœur.

Le goût des folles fictions, que nous appellons *la Romancie*, date de loin.

---

(1) Mort en 1721, âgé de quatre-vingt-onze ans. Il fut fait en 1670 Sous-Précepteur du Dauphin. Ce fut alors qu'il forma le plan des éditions des Auteurs Claſſiques, *ad uſum Delphini;* & il le dirigea en partie. La collection de ces Auteurs forme ſoixante-trois volumes *in*-4°.

(2) Intitulé, *Entretiens ſur les Romans;* Ouvrage moral & critique, dans lequel on traite de l'origine des Romans, & de leurs différentes eſpeces, tant par rapport à l'eſprit, que par rapport au cœur; par M. l'Abbé *Jacquin*, Paris, 1745, *in*-12.

Ce fut un des premiers fruits de la raiſon corrompue & égarée par les ténebres de l'idolâtrie. Les fables d'*Iſis* & de *Sérapis* peuvent faire regarder l'Egypte comme le berceau de la *Romancie*.

On peut dire que c'eſt de l'Egypte que preſque tous les Peuples anciens ont reçu la coutume de charger de fables leurs Hiſtoires & leur Religion.

Les Perſes, qui conquirent l'Egypte, en rapporterent l'eſprit de fiction, & ils en firent uſage dans leur hiſtoire de *Zoroaſtre*.

Cecrops tranſporta de l'Egypte le même goût d'invention; & la Grece, qui fut appellée la Patrie des Dieux, pouvoit auſſi être nommée la Patrie des fables & du menſonge.

On n'a une idée des Romans de la Grece, que par la bibliotheque de *Photius*, où l'on en trouve les noms & quelques extraits.

Les Fables Miléſiennes, les Amours de *Daphnis* & de *Cloé*, qui pénétrerent à Rome avec les dépouilles de la Grece, y inſpirerent auſſi le goût des fictions qu'on n'y avoit connues juſ-

qu'alors que pour ce qui concernoit la Religion.

Ovide donna ſes Poëmes amoureux ; *Marcus-Térence-Varron*, *Pétrone*, *Apulée*, imitateur de *Lucien*, furent féconds dans ce genre de productions.

Les fictions romaneſques avoient été chez les Grecs les fruits du goût, de la politeſſe & de l'érudition ; mais chez les Peuples modernes ce fut la groſſiéreté qui enfanta leurs premiers Romans. On les vit d'abord ſortir de la Provence, qui fut appellée *la boutiqua dels Troubadours ;* & la mode s'en établit ailleurs.

Les Picards eurent leurs *Servantois ;* les Normands eurent leur hiſtoire de *Roland le Furieux*. Le Poitou eut les Relations de *Guillaume IX*, Comte de Poitiers. Le Languedoc, le Dauphiné & l'Aquitaine eurent auſſi leurs Romanciers & leurs Conteurs.

Ils chargeoient de merveilleux les hiſtoires des familles militaires ; telles ſont les aventures de *Raimond*, Comte de Toulouſe ; les faits & geſtes du *Preux Godefroi de Bouillon ;* le *Chevalier ſans reproche*, ou l'*Hiſtoire de Louis*

& de Charles de la Trémoille, &c.

On a dans le tome XXIII des Mémoires de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres, une Diſſertation de M. le Comte de *Caylus*, ſur l'origine de nos anciens Romans, & de l'ancienne Chevalerie. Cet Académicien ayant remonté depuis les Romans des treizieme & quatorzieme ſiecles juſqu'aux Hiſtoriens du ſixieme ſiecle, a reconnu que le temps brillant de *Charlemagne* a été la ſource de tous les Romans de Chevalerie, & de la Chevalerie elle-même.

Le Roman de *Philomene*, qui contient les exploits prétendus de *Charlemagne* devant Narbonne & Notre-Dame de la Graſſe, eſt le plus ancien dont nous ayons connoiſſance. Il eſt environ du dixieme ſiecle. *Bernard*, Abbé du Monaſtere de Notre-Dame de Graſſe, le fit traduire en Latin, vers l'an 1014; & dès-lors on le regardoit comme très-ancien, & on le croyoit compoſé du temps de *Charlemagne*. C'eſt ce Roman qui parle le premier de l'inſtitution fabuleuſe des douze Pairs de France.

Le Roman de *Guillaume au court*

nez eſt du neuvieme ſiecle ; c'eſt l'hiſtoire de *S. Guillaume*, chargée d'aventures fabuleuſes. Cette fiction étoit chantée par les Jongleurs du temps d'*Orderic Vital.*

Enſuite, vers le regne de *Philippe-le-Bel*, c'eſt-à-dire vers le treizieme ſiecle, vinrent les Romans de Chevalerie, tels que l'hiſtoire de *S. Greant*, le Roman des *Chevaliers de la table ronde*, le Roman de *Lancelot du Lac*, le Roman de *la Roſe ;* ce dernier eſt écrit en vers de quatre ſyllabes, & il encontient plus de vingt-deux mille.

Il fut commencé vers le milieu du treizieme ſiecle par *Guillaume de Lorris*, qui compoſa les quatre mille cent cinquante premiers vers ; & quarante ans après ſa mort il fut continué par *Jean Chopinel* dit *de Meung*. Le nom de *la Roſe* eſt le nom ſymbolique donné à l'héroïne de la Piece qui renferme une allégorie continuelle. On y voit toutes les paſſions du cœur, tous les ſentimens de l'ame perſonifiés, & y jouer un rôle comme Dame *Oiſeuſe*, Dame *Lieſſe*, Dame *Courtoiſie*, Dame *Beauté*, Dame *Jeuneſſe*, &c. Cette production n'eſt qu'une groſſiere fic-

tion d'amour, comme l'annoncent les deux premiers Vers :

Cy eſt le Rommant de *la Roſe*,
Où tout l'art d'amours eſt encloſe.

Il y a des épiſodes où le mêlange de la Fable & de la Religion préſente des impiétés révoltantes.

Le Roman d'*Amadis de Gaule* eſt une traduction de l'Eſpagnol, par le Seigneur *Deſeſſars Nicolas de Herberai*, en 1540, en 4 vol. *in-folio*. Il porte pour deviſe, *Nul ne s'y frotte*.

Le Roman de *Dom Quichotte* eſt une preuve de la fureur que les Eſpagnols avoient pour les aventures romaneſques, puiſque ſon Auteur *Michel de Cervantes* ne le compoſa que pour jetter un ridicule ſur les productions de ce genre, dont ſa Nation ne pouvoit ſe raſſaſier.

L'Angleterre s'y livra auſſi. Son Roman de *Sangraal*, compoſé par *Robert de Borron*, donna lieu aux aventures du Roi *Artus*.

L'Italie a eu ſon *Arioſte*, ſon *Biondi*.

L'Allemagne vante ſes Romans d'*Hercule* & d'*Herculeſque*, de *Proſer-*

pine, de la Princeſſe *Arſinoë* de Smyrne, Reine des *Amazones*, &c.

L'aboliſſement des tournois, & les guerres civiles firent ceſſer le goût de ces Romans héroïques & de Chevalerie : enfin, la Littérature ſe perfectionna ſous le Cardinal *de Richelieu*. On quitta la galanterie romaneſque ; on ne goûta plus les faits inimitables d'*Amadis*.

Tant de châteaux forcés, de Géants pourfendus,
De Chevaliers occis, d'Enchanteurs confondus.
. . . . . .
Bientôt l'Amour fertile en tendres ſentimens,
S'empara du Théatre, ainſi que des Romans.

On préféra tous ces tendres ſentimens qui ſont décrits dans l'*Aſtrée* de *Durfé*,

. . . . . Où dans un doux repos
L'amour occupe ſeul de plus charmans Héros.

Durfé (1), dans ſon *Aſtrée*, avoit fait de bergers très-frivoles des héros de *Roman* conſidérables ; mais *Gomberville* (2), la *Calprenede* (3), la Demoi-

(1) Mort en 1625.
(2) Auteur du *Polexandre*, mort en 1674.
(3) Mort en 1663 ; Auteur de *Caſſandre*, *Sylvandre* & *Cléopatre*, &c.

ſelle *Scudery* (1), qui lui ſuccéderent dans ce genre de productions, eurent la mal-adreſſe de choiſir les héros de leurs Romans parmi les Rois, les Princes & les plus grands Capitaines de l'antiquité, pour les faire parler & agir en *Celadons* & en *Sylvandres*, qui ne font du matin au ſoir que lamenter, gémir & filer le parfait amour : tels ſont les Romans de *Cyrus*, de *Séthos*, de *Clélie*, des *Lucreces*, des *Horatius-Coclès*, des *Mutius-Scevola*, des *Brutus*, &c.

La Comteſſe *de la Fayette* évita ce ridicule dans ſa *Zaïde* & dans ſa *Princeſſe de Cleves*.

Les Romanciers les plus modernes ſe ſont attachés à mettre de la vraiſemblance dans leurs hiſtoriettes ; mais elles en ſont encore plus dangereuſes pour les mœurs. Elles ſe ſont approchées des Romans Grecs du moyen âge, où l'on trouve les deſcriptions les plus propres à inſpirer la volupté de l'amour vicieux.

Chez les Anglois il y a eu *Richard-*

(1) Sœur de *Scudery* : elle mourut en 1700. Elle a donné les Romans *Artamene* ou le *Grand Cyrus*, *Calinthe*, *Clélie*, &c.

son, Fielding, &c. qui ont essayé de rendre ces fictions utiles aux mœurs, en n'y employant que des tableaux simples, naturels & ingénieux des événemens de la vie.

« Mais, comme l'a observé M. le » Chevalier *de Jaucourt*, il faut qu'une » Nation soit bien corrompue, quand » on est réduit à ne pouvoir l'instruire » que par des Romans.

» On a voulu depuis peu en Angle- » terre, dit M. *Jean-Jacques Rous-* » *seau* (1), rendre la lecture des Ro- » mans utile à la jeunesse. Je ne con- » nois point de projet plus insensé. » C'est commencer par mettre le feu » à la maison, pour faire jouer les » pompes.

Le même Auteur trouve encore plus dangereux les Romans François. « Quels en sont, dit-il, les Acteurs? » Les gens du bel air, les femmes à la » mode, les Grands, les Militaires? » Quelles en sont les leçons & les » préceptes? Le rafinement du goût » corrompu des Villes, les maximes » scandaleuses de la Cour, l'appareil

(1) Dans la préface de la nouvelle *Héloïse*.

» du luxe & la morale épicurienne.
» Le coloris de leurs fauſſes vertus
» ternit l'éclat des véritables : le ma-
» nege des procédés eſt ſubſtitué aux
» devoirs réels ; les beaux diſcours
» font dédaigner les belles actions, &
» la ſimplicité des bonnes mœurs paſſe
» pour groſſiereté..... Les Contes,
» les Romans, les Pieces de Théatre,
» tout dans ce ſiecle tourne en déri-
» ſion la ſimplicité des mœurs, tout
» prêche les manieres & les plaiſirs de
» la galanterie. Qui ſçait de combien
» de filoux & de filles publiques, l'at-
» trait de ces Romans & de ces Spec-
» tacles peuple Paris de jour en jour.
» Ce frivole éclat de ces inventions
» voluptueuſes fait courir l'Europe à
» grands pas vers ſa ruine. Il importe
» au bonheur des hommes qu'on tâ-
» che d'arrêter ce torrent de ces ma-
» ximes empoiſonnées & de tous ces
» ouvrages d'imagination : un Ro-
» man qui ne contiendroit rien que
» d'inſtructif, ſeroit ſifflé, haï, décrié
» par les gens à la mode, comme un
» livre plat, extravagant, ridicule. Et
» voilà comment la folie du monde
» eſt ſageſſe..... La morale de nos

» productions amuſantes ſera tou-
» jours vaine, parce qu'elle n'eſt que
» l'art de faire ſa cour au plus fort,
» c'eſt-à-dire, aux gens dont le cœur
» eſt gâté ».

Il y a dans le Journal de Verdun, du mois d'Août 1749, une Lettre intéreſſante de M. *de Paſſe* (1), ſur ces frivoles Ouvrages que M. *Huet*, Evêque d'Avranches appelloit *l'amuſement des Pareſſeux*. « Il ſemble, dit » M. *de Paſſe*, que dans toutes ces fu-
» tiles productions, on ait affecté de
» ne jamais nous y montrer l'homme
» tel qu'il eſt. On n'y voit que des
» caracteres qui ſont hors de la natu-
» re, des ſentimens forcés, des ré-
» flexions alambiquées. Les bienſéan-
» ces les plus communes y ſont ſacri-
» fiées, des images licencieuſes y
» tiennent lieu d'ornement, & l'on y
» montre l'obſcénité toute nue, ou
» enveloppée tout au plus du voile

(1) Avocat au Parlement, Cenſeur Royal, & l'un des Auteurs du Journal des Sçavans. Il mourut en 1773. Il avoit été le Gouverneur de M. le Préſident *Le Peletier de Saint-Fargeau;* plante heureuſe qui lui fut confiée, & ſur laquelle il n'eut pas beaucoup d'efforts à faire pour développer toutes les qualités dont elle étoit douée, & qui en ont formé un Magiſtrat éclairé, vertueux & integre.

» tranſparent de l'équivoque. On di-
» roit que les Auteurs, en bravant le
» ſens commun, auroient formé une
» conſpiration contre la vertu, & ſe
» ſeroient propoſés d'aſſurer le triom-
» phe du vice. Chez eux, comme
» dans preſque tous nos Poëtes comi-
» ques, le libertin eſt plaiſant, enjoué
» & d'agréable humeur. L'honnête
» homme au contraire paroît inſipide,
» miſanthrope & bourru. Les Auteurs
» Romanciers, accoutumés apparem-
» ment à ne voir que mauvaiſe com-
» pagnie en femmes, n'en parlent que
» pour en faire les portraits les plus
» odieux. Un goût de débauche do-
» mine toujours dans le rôle qu'ils leur
» font jouer..... Les Romans du
» ſiecle paſſé, qu'on appelloit Ro-
» mans héroïques, avoient aſſurément
» beaucoup de défauts. On leur re-
» prochoit avec raiſon de ne nous
» préſenter ſous des noms anciens que
» des Héros formés ſur l'urbanité ga-
» lante de nos mœurs. Les Rois & les
» plus fameux Capitaines de l'anti-
» quité n'y paroiſſoient occupés que
» du ſoin de gagner le cœur de leurs
» maîtreſſes. L'amour étoit pour eux

» une eſpece de Divinité qui leur don-
» noit la loi, & qui décidoit ſouve-
» rainement de la paix & de la guerre.
» Ils étoient remplis de converſations
» trop longues, & qui par cette raiſon
» devenoient trop ennuyeuſes à la
» lecture. Mais ces mêmes Romans
» étoient faits avec un certain art. Les
» événemens y étoient amenés natu-
» rellement. On y trouvoit des ſitua-
» tions intéreſſantes & variées. On y
» voyoit de grands ſentimens & une
» vertu peut-être trop ſublime pour
» qu'on pût ſe flatter d'y atteindre : on
» n'y rencontroit point de ces images
» licencieuſes qui montrent le vice
» ſous une forme aimable. Des devoirs
» inviolables chez les Payens mêmes,
» n'y étoient point repréſentés comme
» autant d'aſſujettiſſemens tyranni-
» ques. On n'y expoſoit pas un mari
» aux traits de la raillerie & du mépris
» le plus outrageant, parce qu'il étoit
» ſenſible au déshonneur de ſa maiſon ;
» & une femme aſſez adroite pour le
» tromper, n'étoit pas l'héroïne qu'on
» entreprenoit d'y célébrer. Je ſuis
» indigné, & mon zele a peine à ſe
» retenir, quand je penſe à tant de

» livres infames, connus ſous le nom
» de *Contes* & de *Romans*, dont nous
» ſommes inondés. C'eſt peu de ne
» pas y envelopper les actions les plus
» honteuſes, & d'y violer la décence
» qui ſert de rempart à la pudeur : on
» y décrit avec une impudence outrée
» tout ce qui peut s'imaginer de plus
» obſcene. On va même au-delà des
» bornes de la nature, dans les pein-
» tures cyniques que l'on met ſous les
» yeux des Lecteurs. Comment peut-
» on enviſager les Ecrivains qui proſti-
» tuent ainſi leurs plumes & leurs ta-
» lens à des ouvrages ſi déteſtables? Ce
» ſont des empoiſonneurs publics,
» d'autant plus dangereux, que le poi-
» ſon qu'ils préparent, leur ſurvivra &
» produira ſes cruels effets juſque dans
» les derniers temps. S'il eſt honteux
» de ne travailler que pour l'amuſe-
» ment des hommes, il eſt criminel &
» barbare d'allumer dans leurs cœurs
» les paſſions les plus capables de les
» déshonorer & de les avilir. Dans les
» Etats les moins policés, on punit du
» dernier ſupplice un ſeul homicide,
» un ſeul larcin ; & on laiſſeroit impu-
» nis des Auteurs qui, ſe faiſant gloire

» d'être ſans religion, & ſe croyant » honorés de la réputation d'hommes » licencieux & ſans pudeur, ſe per- » mettent inſolemment & de ravager » & d'empoiſonner; qui, cherchant » moins à ſe ſatisfaire par le plaiſir qui » accompagne le crime, qu'à détruire » la vertu, & à en étouffer toutes les » ſemences, ſont publiquement des » leçons de débauche, & s'applaudiſ- » ſent de leurs ſuccès? Quels horribles » ſuccès que ceux qui ſe terminent à » rendre les hommes vicieux & dé- » bauchés » !

On a de l'Abbé *Lenglet Dufreſnoi* (1), un mauvais écrit intitulé, *De l'uſage des Romans.* Cet Auteur qu'on appelloit le *Zoïle des Erudits*, y ſoutient que les Romans ſont utiles: mais il eut lieu de ſe repentir d'avoir ſoutenu cette theſe, & il donna, pour en être l'antidote, un autre écrit intitulé, *l'Hiſtoire juſtifiée contre les Romans.* *Prévôt d'Exiles* (2) a compoſé un très-grand nombre de Romans qui ſont

(1) Il mourut le 16 Janvier 1755, âgé de quatre-vingts-deux ans. On le trouva brûlé dans ſon cabinet.

(2) Il mourut ſubitement en 1763.

vantés par les amateurs de ces ſortes de compoſitions, dont les meilleures ſont toujours très-dangereuſes, parce qu'elles ne préſentent la vertu qu'en maximes, & offrent toujours le vice en action.

Cet Auteur, tout conſacré qu'il fut à ce genre d'ouvrages, duquel il avoit eu le malheur de faire dépendre ſa fortune, a du moins laiſſé échapper ce qu'il en penſoit.

« Quand il ſeroit vrai, dit-il, qu'on » pût tirer quelque fruit des meilleurs » Romans, pour ſe former le ſtyle, il » n'égaleroit pas le péril auquel on » s'expoſeroit de s'amollir le cœur par » une lecture trop tendre. La ſageſſe » & la vertu en reçoivent toujours » quelque atteinte ; on s'émeut, on » ſe paſſionne, on éprouve tous les » mouvemens de haine & d'amour, » de pitié & de vengeance, dont on » voit qu'un feint perſonnage eſt ani- » mé. Et l'on tomberoit infaillible- » ment dans les mêmes foibleſſes, ſi » l'on en trouvoit les mêmes occa- » ſions. Rien n'eſt plus pernicieux que » cette multitude d'hiſtoires amou- » reuſes & de Nouvelles galantes

» qu'on eſt dans le goût d'écrire depuis » trente ou quarante ans. En voulant » peindre les hommes au naturel, on y » fait des portraits trop charmans de » leurs défauts ; & loin que de pareilles » images puiſſent inſpirer la haine du » vice, elles en cachent la difformité » pour le faire aimer ».

Concluons cette digreſſion, en diſant que la lecture de tous nos Romans doit être redoutée comme l'étoit celle de ces hiſtoires dont *Horace* diſoit que le vice s'y trouve peint de maniere à l'enſeigner :

Et peccare docentes ;
Fallax hiſtorias monet.

Od. 7, lib. 3.

C'eſt de ces écrits dont les Auteurs eux-mêmes devroient détourner les ames vertueuſes, comme *Ovide* le faiſoit à l'égard de pluſieurs de ſes Poëmes qu'il déclaroit devoir être évités par les eſprits les plus forts, & qu'il conſeilloit de brûler (1).

(1) *Scripta cave relegas blandæ ſervata puellæ.*
Conſtantes animos ſcripta relecta movent.
Omnia pone feros, quamvis invitus, in ignes ;
Et dic : ardoris ſit rogus iſte meî.

Remed. Am.

On exceptera toujours le *Télémaque*. C'eſt dans ce genre d'ouvrages celui qui eſt le plus intéreſſant tant pour le ſtyle que pour ſon objet. Mais encore ſçait-on qu'il n'eſt pas ſans reproche ſur l'épiſode du naufrage qui jette le héros ſur l'île enchantée. L'image ſéduiſante de la paſſion de *Calypſo*, & des tendres ſentimens de la jeune *Eucharis* pour *Télémaque*, eſt bien capable d'enflammer le cœur d'une jeune perſonne d'un feu qui ne brûle jamais impunément. L'Auteur, qui n'étoit pas alors Evêque, s'étoit ſans doute permis la compoſition de ce Roman, par des raiſons que vraiſemblablement par la ſuite il auroit abandonnées. C'eſt une conjecture fondée ſur les écrits de piété qu'on a de ce Prélat.

Cette ſcene épiſodique du Télémaque eſt du genre de ces Romans où l'on prétend qu'en repréſentant l'amour avec tous les charmes dont il ſe ſert pour ſéduire, on offre un moyen efficace de ſe précautionner contre ſes écueils. Mais, comme le dit M. de *Paſſe* dans ſa Lettre, dont nous avons ci-deſſus fait uſage: « Je demande s'il » eſt raiſonnable d'allumer le feu pour

» l'éteindre, d'avaler le poiſon pour
» éprouver la vertu d'un antidote, de
» ſe bleſſer pour connoître la force
» d'un remede ? Le mal peut ſervir de
» remede, quand il eſt de nature à ex-
» citer l'horreur, & qu'il faut le vain-
» cre par le combat. Mais, lorſque le
» cœur aime ſes maladies, & qu'il ne
» peut s'en garantir que par la fuite,
» ce ſeroit un remede pernicieux
» que de ſe rendre malade pour ſe
» guérir. La *Princeſſe de Cleves*, par
» exemple, eſt un Roman eſtima-
» ble à bien des égards. Il y a du na-
» turel, de la juſteſſe. Les faits n'y ſont
» point noyés dans les réflexions, le
» ſtyle en eſt pur, délicat, ſans affec-
» tation. On ſent, en le liſant, que
» l'Auteur connoiſſoit le monde, qu'il
» avoit étudié le cœur humain, & qu'il
» ſçavoit faire jouer les reſſorts qui
» mettent les paſſions en mouvement.
» Mais la morale de ce Roman eſt-elle
» hors d'atteinte, & peut-on dire que
» la *Princeſſe de Cleves* ſoit un modele
» à propoſer ? L'intrigue de ce Ro-
» man eſt l'amour que la Princeſſe con-
» ſerve pour un autre que pour ſon
» mari. Le devoir en triomphe par un

» effort de vertu. L'Auteur, qui étoit » maître des événemens, a garanti ſon » héroïne d'un adultere : mais une » femme qui ſera dans le cas de la *Prin-* » *ceſſe de Cleves*, & qui à ſon exem- » ple croira pouvoir concilier l'amour » d'un amant avec ce qu'elle doit à ſon » mari, ſera-t-elle de même la maî- » treſſe de réſiſter à tout ce que la paſ- » ſion a de plus ſéduiſant, & à ſa pro- » pre foibleſſe ? N'y auroit-il pas » même trop de préſomption à s'en » flatter ? On fait triompher ſans peine » une héroïne dans un livre ; mais ces » triomphes ſont trop rares dans la pra- » tique, pour qu'on puiſſe y compter ». Concluons des réflexions de M. *de Paſſe*, qu'en général les meilleurs Romans ſont ceux qui participent le moins à la corruption ordinaire de ce genre d'ouvrages, comme le diſent *Séneque* & *Martial*. Il n'y a pas de bonté à attribuer à ce qui n'eſt que moins mauvais : *Nec bonitas eſt, peſſimo eſſe meliorem* (2). *Optimus malorum, eſt infimo gradu malus* (1).

Mais revenons à notre Théatre que

(1) Sen. epiſt. 79.
(2) Mart. lib. 12.

nous

nous avons laiſſé à ſon premier âge, & dont les Poëmes ſe bornoient à ces Romans, inventions des *Poëtes Provençaux*. Tels furent, par exemple, le Roman de Troyes par *Benoît de Mory*; le Roman d'*Atys* & de *Prophylies*, par *Alexandre*, qu'on croit être celui qui inventa les grands Vers appellés Alexandrins, ſoit à cauſe de ſon nom, ſoit parce qu'il les employa dans ſon Roman d'*Alexandre le Grand*.

Ces étincelles de Poéſie parurent dans les douzieme, treizieme & quatorzieme ſiecles, & dans les extrêmités de la France les plus oppoſées pour le climat.

Les Provençaux, dit M. *de Fontenelle* (1), auroient dû, aidés de leur ſoleil, avoir l'avantage; mais il faut avouer que les Picards ne leur cédoient en rien.

La plus grande gloire de la Poéſie Provençale eſt d'avoir eu pour fille la Poéſie Italienne. L'art de rimer paſſa de Provence en Italie; mais il s'y perfectionna plutôt qu'ailleurs. Nos Verſificateurs étoient encore ſans correc-

(1) Dans ſon Hiſtoire du *Théatre François*.

tion, ſans goût, & bégayoient à peine des Poëmes informes, tandis que l'Italie ſe glorifioit d'avoir déjà produit des Poëtes qui jouiſſent encore de la plus grande réputation. On y honoroit exceſſivement leur talent. Il paroît que les Poëtes y étoient diſtingués par un habillement particulier. *Villani* rapporte que le *Dante* qui mourut au commencement du quatorzieme ſiecle, fut enterré magnifiquement en habit de Poëte (1). Les Souverains leur faiſoient la cour, pour être loués dans leurs Poëmes : honneur que quelques Poëtes n'accordoient pas légerement. L'Empereur *Charles IV* ayant ſollicité *Pétrarque* de lui dédier un Ouvrage : *Je ne puis*, lui répondit le Poëte, *vous rien promettre, qu'autant que vous aurez de véritable grandeur.*

Il fut réſervé à l'Italie de répandre de nouveau le goût des mœurs & des arts dans toutes les autres parties de l'Occident, après avoir été elle-même éclairée une ſeconde fois par les Grecs.

Il eſt à obſerver que peu de temps

(1) *Fu ſepelito à grand honore in habito di Poeta.* VILL. Lib. 9, c. 23.

après la prise de Constantinople, vers l'an 1453, quelques Grecs fugitifs vinrent chercher un asyle en Italie. Ils y porterent avec eux leur trésor littéraire qui consistoit en manuscrits précieux. Ils furent accueillis par le Pape *Nicolas V*, qui profita de cet événement pour rappeller l'étude de la Langue Grecque & des Auteurs de l'Antiquité. Et tout alors concourut au progrès des Lettres. L'art de l'Imprimerie découvert peu d'années auparavant, devint bientôt florissant par les soins des *Aldes*, plus dignes encore du nom de Sçavans que de celui d'Imprimeurs célebres. Les anciens manuscrits à demi-effacés, pleins d'abbréviations, & difficiles à déchiffrer, produisirent des copies imprimées qui, étant multipliées, & se répandant par toute l'Europe, firent succéder le sçavoir & la politesse à l'ignorance & à la grossiereté.

Néanmoins il ne faut point désavouer que, toutes informes que fussent les productions des *Troubadours Provençaux*, il y en avoit plusieurs dont l'invention étoit ingénieuse. *Dante* & *Pétrarque* en firent leur pro-

ſit. Et M. *de Fontenelle* a remarqué que *Bocace* lui-même avoit pris les originaux de ſes Contes dans le *Méneſtrel*, *Rutbeuf*, *Habert*, & d'autres Fabliaux.

Ces Fabliaux étoient moraux, ou allégoriques, ou amoureux. Car, dit M. *de Fontenelle*, il étoit dans l'ordre de la nature *corrompue*, qu'avec l'eſprit poétique il ſe répandît en France un eſprit de galanterie.

Il y avoit en Provence la fameuſe Cour d'amour. Et la Picardie, rivale de la Provence, avoit ſes *plaids* & *gieux ſous l'ormel*.

Comme tous les Vers ſe faiſoient alors ſans étude & ſans ſcience, la Nobleſſe ne dédaignoit pas d'en faire. Tel qui par le partage de ſa famille, n'avoit que la moitié ou le quart d'un vieux château, bien ſeigneurial, alloit quelque temps courir le monde en rimant, & revenoit acquérir le château.

On les payoit en armes, draps & chevaux, &, pour ne rien déguiſer, on leur donnoit auſſi de l'argent. Mais ils ne jouoient point ſur des Théatres publics; il n'y en avoit pas alors. Ils avoient à leur ſuite quelques *Méneſtrels* ou *Jongleurs* qui chantoient ſur

leurs harpes ou ſur leurs vielles les Vers des *Troubadours* ou *Trouveres*.

Il y avoit de ces repréſentations privées, mêlées de muſique & de jeux, qu'on donnoit dans les banquets royaux, & qui pour cette raiſon étoient appellés *entremets*.

La nature ſeule faiſoit ces Poëtes; l'art ni l'étude ne lui en pouvoient diſputer l'honneur. Les *Trouveres* ne penſoient pas qu'il y avoit jamais eu des Grecs ni des Latins : perſonne alors n'entendoit le Grec. Il n'y avoit que quelques Eccléſiaſtiques qui entendiſſent le Latin; & les gens habiles ſçavoient ſeulement par tradition qu'il y avoit eu des Anciens. Auſſi leurs ouvrages étoient-ils ſans regle, ſans élévation & ſans juſteſſe. Mais, en récompenſe, on y trouve une ſimplicité ingénue, une naïveté qui fait rire ſans paroître trop ridicule, & quelquefois des traits de goût imprévus & aſſez agréables. On a ſur cet âge de notre ancienne littérature, un Ouvrage intéreſſant, intitulé : *Hiſtoire Littéraire des Troubadours*, en 3 vol. *in*-12, dont nous avons parlé *pag.* 166 de nos Lettres ſur les Spectacles.

Il y eut toujours en même temps les *Mimes*, dont les jeux conſiſtoient en récits bouffons & en geſticulations. Ceux qui faiſoient des tours d'adreſſe & de force avec des épées ou bâtons, furent appellés *Balatores*, & en françois *Bateleurs*. Ils alloient de Ville en Ville ; & lorſque dans leurs routes ils avoient à payer des péages, ils étoient autoriſés par les Ordonnances à ſatisfaire le *Péager* par leurs jeux ou par les tours de leurs ſinges ; ce qui a donné lieu à ce proverbe populaire, *payer en monnoie de ſinge* ou *en gambades*.

Cette profeſſion de *Trouveres*, *Jongleurs* ou *Méneſtriers* eſſuyoit de temps en temps le mépris qu'elle méritoit. On voit dans le Fabliau de la *Robe vermeille*, la femme de *Vavaſſeur* reprocher ainſi à ſon mari de faire un métier ſi bas :

Bien doit être Wavaſſor vis (1),
Qui veut devenir méneſtrier.
. . . . . .
S'apartient à ces Jongleurs
Et à ces autres Chanteurs ;
Qu'ils aient de ces Chevaliers
Les robes, c'eſt leurs métiers.

(1) C'eſt-à-dire *vil*.

Il y a dans les Capitulaires des Rois de France une Ordonnance de *Charlemagne* de l'an 789, qui comprend parmi les perſonnes notées d'infamie, tous ces Farceurs & Hiſtrions : *omnes infamiæ maculis aſperſi, id eſt Hiſtriones, ut viles perſonæ, non habeant poteſtatem accuſandi* (1). On voit dans ces mêmes Capitulaires, que les gens vertueux évitoient de voir & d'entendre ces *Farceurs, Bateleurs*, &c. La défenſe en étoit expreſſément faite aux Eccléſiaſtiques, & on leur faiſoit un devoir d'en détourner par leur exemple & par leurs conſeils les Fideles (1).

Il y a des Ecrivains qui ont donné comme des images des anciennes fêtes *nationales* les *Tournois* & les *Carrouſels*, dont on ſçait quel étoit l'appareil. Ils paſſerent de mode après celui où le Roi *Henri II* fut bleſſé à mort en

(1) Capit. Reg. Lib. III.

(2) *Quæcumque ad aurium & oculorum pertinent illecebras unde vigor animi emolliri poſſe credatur, ut de aliquibus generibus Muſicorum aliiſque nonnullis rebus ſentiri poteſt ab omnibus, Dei Sacerdotes ſe abſtinere debent ; quia per aurium oculorumque illecebras, vitiorum turba ad animum ingredi ſolet ; Hiſtrionum quoque turpium & obcenorum inſolentias jocorum & ipſi animo effugere cæteriſque effugienda prædicare debent.* Tome I des Capitulaires des Rois de France, page 1170

1559. Un *Envoyé* du Grand Seigneur ſous *Charles VII*, diſoit très-ſenſément de ces fêtes militaires, que *ſi c'étoit tout de bon, ce n'étoit pas aſſez, & que ſi ce n'étoit qu'un jeu, c'en étoit trop* (1).

La Cour abandonna ces divertiſſemens, où il arrivoit toujours malheur; & on les vit remplacés par les jeux de Théatre & les Ballets, où le Roi, les Princes & les Seigneurs étoient Acteurs : mais ce n'étoit que des fêtes extraordinaires, qui n'avoient lieu que dans des événemens qui raſſembloient à la Cour les perſonnes d'état à y paroître.

On ſçait que, lorſque les grands Seigneurs ne furent plus, comme le dit M. le Préſident *Hénault* (2), que des Courtiſans que le plaiſir & l'ambition fixerent à Paris, on vit cette Capitale parvenir ſucceſſivement à une grandeur coloſſale. Elle n'a pu y arriver, ſans être de plus en plus ſurchargée d'une multitude de Citoyens déſœuvrés dont on crut devoir occuper

(1) Hiſtoire de France, par M. le Préſident *Hénault*.
(2) *Ibid.*

le loisir, selon le goût des temps, par des représentations pieuses qui furent l'enfance & le bégayement de nos Tragédies, de nos Opéra & de nos Comédies.

On s'accorde assez pour rapporter l'origine de l'établissement des Spectacles de Paris à l'année 1398, que des Bourgeois de cette Ville se réunirent pour donner les représentations des Mysteres de la Passion de *Jesus-Christ*, & pour vivre aux dépens de leurs spectateurs. Le caractere de ces représentations, dont les Pélerins de la Terre sainte avoient donné l'idée, procura à la compagnie de leurs Inventeurs le privilege d'être érigée en Confrairie pieuse :

De nos dévots Aïeux le Théatre abhorré,
Fut long-temps dans la France un plaisir ignoré ;
De Pélerins, dit-on, une Troupe grossiere
En public à Paris y monta la premiere ;
Et sottement zélée en sa simplicité,
Joua les Saints, la Vierge & Dieu par piété.

DESP.

On pourroit bien faire remonter vers l'année 1313 l'époque de ces sortes de représentations publiques ; mais alors elles n'étoient pas ordinaires. Il

y en eut, par exemple, à l'occaſion de la Chevalerie des fils de *Philippe-le-Bel*, *Louis-Hutin*, *Philippe-le-Long* & *Charles-le-Bel*. Enfin ſi l'on vouloit avoir une trace plus ancienne de ces jeux de Théatre, on la trouveroit en 1179. Un Moine nommé *Geoffroi*, qui depuis fut Abbé de Saint-Alban en Angleterre, chargé de l'éducation des jeunes gens, leur faiſoit alors repréſenter avec appareil des eſpeces de Tragédies de piété, dont la premiere eut pour ſujet les Miracles de *ſainte Catherine*. On doit préſumer que ce drame répondoit au mauvais goût du douzieme ſiecle.

Sous le regne de *S. Louis*, dit M. *Duclos* (1), les *Jongleurs* ou *Méneſtriers* étoient en aſſez grand nombre pour mériter un article particulier dans un tarif que ce Prince fit faire pour régler les droits de péage à l'entrée de Paris.

Par la ſuite ces *Jongleurs* ou *Méneſtriers* parvinrent dans ce temps d'ignorance à donner leurs jeux ou repréſentations

(1) Dans ſon Mémoire ſur les Jeux ſcéniques, tome XVII des Mémoires de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres.

pour des objets d'édification. On en vit ſous le regne de *Charles VI* former une compagnie ſous le titre de Confreres de la Paſſion. Ils établirent leur Théatre dans une ſalle de l'Hôtel de la Trinité, & ils obtinrent à cet effet des Lettres-Patentes datées du 4 Décembre 1402. Les ſujets de leurs eſpeces de Poëmes étoient tirés de l'Ecriture ſainte & des Légendes des Saints. Voici les titres de quelques-uns : Le *Myſtere de la Vengeance de la Mort de J. C.* Le *Myſtere de la Conception & de la Nativité de la Vierge.* La *Paſſion, &c.* Leurs Auteurs les plus connus étoient *Jean Petit, Dabondance, Louis Choquet, &c.*

Mais dès le crépuſcule du rétabliſſement des Lettres, c'eſt-à-dire, ſous le regne de *François I*,

Le ſçavoir à la fin diſſipant l'ignorance,
Fit voir de ce projet la dévote imprudence.

DESPR.

L'ignorance avoit répandu les ténebres les plus épaiſſes ſur tous les Ordres de l'Etat. Néanmoins dans le cours de cette nuit il parut aſſez de lumieres pour conduire les vrais Philo-

ſophes (1). Ces temps ténébreux nous offrent une multitude de Canons, de Conciles, de Statuts Synodaux & de Mandemens d'Evêques pour le rappel des bonnes regles. Ces réclamations ne furent pas ſans effet pour ceux qui dans le temps y furent attentifs, & par la ſuite elles produiſirent de plus grands fruits.

Le Parlement de Paris reconnut l'indécence qu'il y avoit à faire ſervir au plaiſir du peuple les Myſteres de la Religion, d'autant plus que pour plaire au plus grand nombre, on les déshonoroit par une mixtion de farces ſcandaleuſes. Cet auguſte Tribunal les défendit par ſes Arrêts des 9 Décembre 1541 & 19 Novembre 1548, & on ne vit plus repréſenter que des ſujets profanes.

Le Concile de Trente défend auſſi de faire jamais ſervir l'Ecriture ſainte à des ſujets de divertiſſement; & il ordonne aux Evêques de punir des peines de droit ou arbitraires les téméraires

(1) *Nunquam defuit veritas Dei in Sanctis ejus, modò paucioribus, modò pluribus ut ſe temporum veritas haberet & habebit.* S. Aug.

res violateurs de ſon décret, auſſi-bien que de la parole de Dieu (1).

Les Proteſtans même reconnurent la néceſſité de réformer un pareil abus. Ils firent à ce ſujet une Loi qui ſe trouve dans le Recueil intitulé de *la Diſcipline des Proteſtans de France*, chap. 14, art. 28. En voici les termes : « Ne ſera loiſible aux Fideles » d'aſſiſter aux Comédies & autres » Jeux joués en public ou en particu- » lier, vu que de tout temps cela a été » défendu entre les Chrétiens, comme » apportant corruption de bonnes » mœurs, mais ſur-tout quand l'Ecri- » ture ſainte y eſt profanée. Et ſi en un » College il étoit trouvé utile à la jeu- » neſſe de repréſenter quelque hiſ- » toire, on ne pourra le tolérer qu'à » condition qu'elle ne ſera pas tirée de » l'Ecriture ſainte, qui n'eſt pas baillée

(1) *Temeritatem illam reprimere volens quâ ad profana quæque convertuntur & torquentur verba & ſententiæ ſacræ Scripturæ ad ſcurrilia ſcilicet, fabuloſa, vana, & mandat & præcipit ad tollendam hujuſmodi irreverentiam & contemptum, ne de cætero quiſpiam quomodolibet verba Scripturæ ſacræ, ad hæc & ſimilia audeat uſurpare, & omnes hujuſmodi homines temeratores & violatores verbi Dei juris & arbitrii pœnis per Epiſcopos coerceantur.* Conc. Trid.

» pour être jouée, mais pour être pu-» rement prêchée ».

Lorſque les *Confreres de la Paſſion* ne purent plus repréſenter les Myſteres, ils céderent leur privilege à une troupe de Comédiens qu'on appelloit les *Enfans ſans ſouci*. Le Chef de cette troupe s'appelloit le *Prince des Sots*, & leurs drames étoient intitulés, *la Sottiſe*. Ces Comédiens, pour ſe mettre en honneur, commencerent à donner ſous le regne de *Charles VI* quelques moralités burleſques, comme le *Fief* ou *Châtel de joyeuſe deſtinée*, le *Débat du cœur & de l'œil*, l'*Amoureux au Purgatoire*, de *l'Amour*, *&c.*

Les Clercs des Procureurs au Parlement tranſigerent avec les *Enfans ſans ſouci*, pour donner au Public de pareilles repréſentations. Ils s'appelloient *Baſochiens*. Les Clercs de la Chambre des Comptes qui prirent le titre de *Juriſdiction du Saint-Empire*, & ceux du Châtelet éleverent auſſi des Théatres; mais ils furent moins fréquentés. Les *Baſochiens* & les *Enfans ſans ſouci* eurent la préférence. Ils avoient pour Auteurs les meilleurs

Poëtes du temps, comme *Clément Marot*, & avant lui *Corbueil* dit *Villon*, dont *Boileau* a dit :

Villon ſçut le premier dans ces ſiecles groſſiers,
Débrouiller l'art confus de nos vieux Romanciers.
Art Poét.

La plus célebre des anciennes farces eſt celle de *Patelin*. Le principal perſonnage dont cette Piece porte le nom, étoit un nommé *Patelin*. Ses fourberies, ſes impoſtures & ſes intrigues étoient ſi connues, qu'on en fit le ſujet d'une piece de Théatre. C'eſt ce qui a donné lieu de ſe ſervir de ces mots : *patelin*, *patelinage*, pour exprimer le caractere d'un homme de mauvaiſe foi. Cette farce ſi vantée par *Paſquier* dans le huitieme Livre de ſes *Recherches de la France*, a ſervi de fond & de cannevas à la Comédie intitulée l'*Avocat Patelin*, qui ſe joue encore ſur le Théatre François.

Les Auteurs & les Acteurs les plus fameux des anciennes farces ſont *Tabarin*, *Turlupin*, *Gaultier-Garguille*, *Gros-Guillaume*, &c. Leurs noms ont été admis dans la nomenclature fran-

çoiſe pour ſignifier un bouffon, un baladin & un farceur.

. . . . . Les *Turlupins* reſterent
Inſipides plaiſans, bouffons infortunés,
D'un jeu de mots groſſiers partiſans ſurannés.
. . . . . .
Apollon traveſti devint un *Tabarin*.
Cette contagion infecta les Provinces,
Du Clerc & du Bourgeois paſſa juſques aux Princes.
Despr. Art Poét.

Ces anciennes farces dont le mérite conſiſtoit en pointes, en équivoques & en bouffonneries, devinrent des ſatyres; & dans tous les Ordres, il y avoit des gens attaqués de la manie d'en faire les repréſentations. Le Parlement de Paris réforma cette licence, & il n'y eut que les *Enfans ſans ſouci* qui pendant quelque temps demeurerent ſeuls en poſſeſſion de divertir le Public.

Enfin arriva le ſeizieme ſiecle, où l'on s'occupa de l'étude de l'Antiquité. On ne trouva plus alors rien de beau que ce qui avoit été penſé & dit par les Auteurs du Paganiſme. On ne ceſſoit d'accumuler dans les ſermons, dans les plaidoyers les citations des anciens Ecrivains Grecs & Latins. L'uſage in-

diſcret & l'eſtime outrée qu'on en faiſoit, donnerent lieu de reprocher aux Sçavans du ſeizieme ſiecle d'être Payens dans le cœur, & de vouloir ramener le culte des Dieux d'*Homere* & de *Virgile*. Mais, comme l'a dit M. l'Abbé *de la Bletterie* (1), « ils l'é-» toient plus par pédanterie que par » libertinage, & ce n'étoit que l'effet » de l'admiration où ils étoient d'avoir » découvert les Peres de la bonne Lit-» térature ».

Jodelle [mort en 1573] fut le premier qui rappella les idées de l'art dramatique par ſes Tragédies de *Cléopatre* & de *Didon*.

Les repréſentations qui ſe faiſoient par les *Enfans ſans ſouci*, rue des Mathurins, à l'Hôtel de Cluny, parvinrent à mériter d'être défendues par Arrêt du Parlement de Paris, du 6 Octobre 1584.

On vit paroître vers l'année 1588 deux nouvelles troupes de Comédiens. Les uns étoient François, & les autres venoient d'Italie. Ces derniers ſe nommoient *li Geloſi*. Le Parlement

(1) Dans la Vie de l'Empereur *Julien*, page 28.

de Paris refuſa de conſentir à leur établiſſement. Nous en avons rapporté les motifs, page 114 de nos Lettres ſur les Spectacles.

Ce ne fut qu'au commencement du dix-ſeptieme ſiecle, ſous *Henri IV* & *Louis XIII*, que *Hardi* & *Rotrou* tirerent, dit-on, du milieu des rues & des carrefours la Tragédie & la Comédie. Mais les Poëtes étoient encore ce qu'ils ont preſque tous été & ce qu'ils ſeront toujours. « Non ſeulement, » dit M. le Préſident *Hénault* (1), ils » ſe reſſentoient de la corruption du » ſiecle, mais encore ils l'augmen- » toient, & ils gâtoient l'eſprit & le » cœur des jeunes femmes par des » Vers libertins & des Chanſons licen- » cieuſes ».

La troupe qui étoit alors chargée des repréſentations dramatiques, ſe qualifioit de Comédiens de *l'Elite Royale*. *Corneille* [né en 1606] la mit enſuite tellement en faveur, que dans l'enthouſiaſme de l'admiration des chefs-d'œuvres de ce Poëte, on obtint de *Louis XIII* la Déclaration du 16 Avril 1641, dont les Comédiens

(1) Dans ſon Abrégé de l'Hiſtoire de France.

s'autoriſent tant. Il en a été parlé page 294 de nos Lett. ſur les Spect.

Les drames de *Racine* [né en 1659], de *Moliere* [né en 1620], & de *Regnard* [né en 1647]; les repréſentations des Tragédies lyriques de *Lulli* [né en 1633], & de *Quinault* [né en 1635]; enfin la gaieté de la Comédie Italienne augmenterent la ſéduction des partiſans des Théatres. On ſoutint qu'eu égard aux progrès de l'art dramatique, il n'y avoit rien à craindre pour les mœurs.

Quelques Littérateurs épris des chefs-d'œuvres de notre Théatre, ont prétendu que nous avions ſurpaſſé les Anciens. Mais, comme l'a obſervé M. *Gedouin*, dans une Diſſertation inſérée dans le ſecond Tome des Mémoires de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres, il eſt difficile de juger la queſtion.

Nous n'avons pas la vingtieme partie des Ouvrages des Anciens, dont nous aurions beſoin pour entendre mieux ceux que le temps nous a conſervés. De quatre-vingt-douze Tragédies d'*Euripide*, il ne nous en reſte que dix-neuf. De cent vingt Pieces

compoſées par *Sophocle*, nous n'en avons plus que ſept. De plus de cinquante Comédies d'*Ariſtophane*, il ne nous en eſt parvenu que onze.

Nous n'en avons aucune de *Cratinus*, d'*Eupolis*, de *Philemon*, & de pluſieurs autres Poëtes célebres, comme de *Ménandre*, qui avoit fait environ cent huit ou cent dix Pieces.

D'ailleurs il n'eſt pas aiſé, ou plutôt il n'eſt pas poſſible d'entendre parfaitement toutes les fineſſes, toutes les alluſions & tout le jeu des Pieces dramatiques des Anciens.

Pour peu qu'on liſe avec attention les Pieces du Théatre Grec qui ſont parvenues juſqu'à nous, on reconnoîtra que les Poëtes ne ſe propoſoient pas ſeulement, comme les nôtres, d'amuſer; ils travailloient tout-à-la-fois & pour le peuple & pour les gens d'eſprit. *Ils choiſiſſoient*, comme l'exige *Ariſtote*, une *action importante, entiere, qui eût une juſte étendue, & dont la péripétie fût frappante.* Ces conditions étoient pour le commun des ſpectateurs; mais pour les gens d'eſprit, ils recherchoient ſoit une reſſemblance parfaite de la Piece avec

l'état actuel de la Grece entiere, ſoit d'heureuſes alluſions tantôt aux circonſtances particulieres du temps où ils écrivoient, tantôt à eux-mêmes. Il paroît que c'eſt pour cette raiſon qu'un même ſujet a été ſouvent traité différemment par différens Poëtes, & quelquefois par le même.

Cette maniere de conſidérer & de juger le Théatre des Grecs, fait l'objet d'une Diſſertatiou (1) de M. *le Beau* le cadet, de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres. Il y expoſe les recherches qu'il a faites pour découvrir les alluſions hiſtoriques que les trois principaux Poëtes Tragiques, *Eſchyle*, *Euripide* & *Sophocle* ont pu ſe propoſer dans leurs Poëmes. La vraiſemblance de ces alluſions eſt prouvée par l'hiſtoire, ou fondée ſur des conjectures. Il en réſulte qu'il y avoit dans les drames des Grecs une infinité de rapports ingénieux qui devoient attacher agréablement les Spectateurs, & produiſoient chez eux cette grande

(1) Elle a été inſérée dans le XXXVe Tome des Mémoires de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres.

admiration dont on ne voit pas toujours aujourd'hui la raiſon, parce qu'on trouve froids & obſcurs des endroits dont on n'a plus la véritable intelligence.

Les recherches de M. *le Beau* ſe ſont bornées à l'âge brillant du Théatre Grec, c'eſt-à-dire depuis la quatrieme année de la ſoixante-troiſieme Olympiade juſqu'à la troiſieme année de la quatre-vingt-treizieme Olympiade; ce qui renferme un eſpace de 119 ans. Il étoit alors d'uſage qu'un même Poëte fît jouer tout-à-la-fois quatre Pieces dont les trois premieres rouloient ſur des ſujets tragiques, & la quatrieme étoit une Piece badine, ſouvent même laſcive, à laquelle on donnoit le nom de *Satyre*, parce qu'on y introduiſoit cette eſpece de divinité, comme plus libre que toute autre dans les diſcours. Ces quatres Pieces réunies s'appelloient *Têtralogie*. On penſe bien que c'étoit dans les Pieces Tragiques que ſe trouvoit ce grand intérêt produit par les alluſions aux événemens.

Au reſte, il faut toujours s'en tenir

au ſentiment de M. *le Batteux*, que nous avons ci-deſſus expoſé (1) L'inſtruction morale n'étoit pas plus alors qu'aujourd'hui le principal objet de l'art dramatique. Les Poëtes ne ſe propoſoient premierement que de plaire aux Spectateurs en émouvant leurs paſſions favorites; & comme il y avoit alors un eſprit national qui s'occupoit paſſionnément des affaires publiques, ils employoient les reſſorts qu'il falloit y adapter, & qui ne conviendroient pas à notre temps.

Auſſi ne faut-il comparer les drames modernes avec les anciens, que pour le ſtyle & la conſtruction artificielle. C'eſt dans cette eſpece de comparaiſon qu'on trouvera que *Corneille*, par exemple, s'eſt approché de cette élévation de ſtyle & de penſées qu'on admire dans *Sophocle*, & que *Racine* reſpire ce ton de tendreſſe qui caractériſe *Euripide*.

Mais, quant à l'intérêt du Drame & aux reſſorts employés, il n'y a plus de comparaiſon à faire; ou ſi on la fait, on reconnoît que nous avons

(1) Page 4; liſez-y ligne 28, 1772, au lieu de 1770.

rendu l'Art dramatique encore plus nuiſible, en ne le réduiſant qu'à des Scenes amoureuſes. C'eſt en effet toujours la paſſion de l'amour qui eſt l'ame de toutes nos Pieces de Théatre. Et par la maniere dont la plupart de nos Poëtes la mettent en œuvre, nous nous attirerons peut-être de la poſtérité les mêmes reproches que nous faiſons aux productions des ſiecles d'ignorance qui nous ont précédés.

Pourquoi les Ouvrages ingénieux des XIIe, XIIIe & XIVe ſiecles nous paroiſſent-ils ridicules ? C'eſt que leurs Auteurs appliquoient les mœurs de leur temps à des ſiecles entiérement différens. Delà réſulte ce burleſque continuel dont nos Ancêtres n'avoient pas le moindre ſoupçon. Et à ce ſujet M. *de Fontenelle* a fait une réflexion judicieuſe qui ſe termine par une Critique de notre Théatre : « C'eſt, » dit-il (1), l'effet ordinaire de notre » ignorance, de nous peindre tout » ſemblables à nous, & de répandre » nos portraits dans toute la nature ;

(1) Dans ſon Hiſtoire du Théatre François.

» mais

» mais ne tombons-nous pas nous-
» mêmes dans ce ridicule, lorſque
» nous voyons les Poëtes dramati-
» ques de notre temps donner notre
» galanterie & notre maniere de trai-
» ter l'amour à des Grecs & à des
» Romains; & qui pis eſt à des Turcs?
» Pourquoi cela ne nous paroît-il pas
» burleſque? c'eſt que nous n'en ſça-
» vons pas aſſez; & comme nous ne
» connoiſſons gueres les véritables
» mœurs des Peuples, nous ne trou-
» vons point étrange qu'on les faſſe
» galans à notre maniere; & pour en
» rire, il faudroit des gens plus éclai-
» rés ».

Nous pouvons ajouter à cette réflexion de M. *de Fontenelle*, que par la ſuite on ſe moquera auſſi de nos Opéra dont on vante tous les enchantemens. C'eſt en effet un Spectacle qui choque la vraiſemblance, qui de toutes les regles eſt celle qu'il faut le plus reſpecter. On y met en chant les choſes les moins faites pour être chantées, le dépit, la colere, la fureur, le déſeſpoir, même les ſentimens d'une mort prochaine. C'eſt un ridicule dont un Poëte nous a donné une deſ-

cription badine que nous aurons par la ſuite lieu de rapporter.

Nos Drames ne pourroient tout au plus être comparés qu'avec ceux du plus mauvais âge de l'antiquité, c'eſt-à-dire avec ceux où, comme de notre temps on ne cherchoit qu'à flatter les ſens des Spectateurs, qu'à amollir l'ame, & qu'à corrompre les mœurs. C'eſt pourquoi les ſuccès des *Corneille*, des *Racine*, des *Moliere* & des *Quinault* n'en ont pas impoſé aux Sages du dernier ſiecle. On les vit s'élever contre des Poëmes dont la perfection littéraire ne tendoit qu'à augmenter encore plus l'empire des vices; c'eſt ce qui occaſionna les écrits polémiques dont on va donner l'hiſtoire.

Les apologies de nos Théatres y étant miſes en oppoſition aux écrits qui les ont combattues; elles n'y paroîtront que comme des Ouvrages dangereux dont il faut éviter l'illuſion. On verra qu'elles tendent toutes plus ou moins à favoriſer l'empire de la volupté, & que les défenſeurs des Théatres doivent ſuccomber ſous les armes de la raiſon & de la Religion.

Ce ſera toujours en vain qu'on emploiera éloquence, aſtuce & ſophiſmes contre la vérité. Il ſuffit qu'elle ſe montre pour triompher, & ramener à ſon drapeau les cœurs droits qui auroient eu la foibleſſe de s'en écarter (1); & ſouvent elle en obtient des hommages. En voici un que lui rendit *Houdart de la Motte*, dans les Stances ſuivantes, où ce Poëte dramatique a ſincérement caractériſé nos Théatres & leurs amateurs.

. . . . . Du récit de ces feux idolâtres
Tous les eſprits ſont enchantés :
C'eſt le ſeul art de plaire, & de tous nos Théatres
Il fait les uniques beautés.

*

Eh ! combien à l'Amour éleva de trophées
La Scene (2) au magique pouvoir,
Où l'on voit des Héros, transformés en Orphées,
Chanter juſqu'à leur déſeſpoir !

*

Là, ſous les noms flattés d'erreurs & de foibleſſe,
Notre devoir eſt combattu :
Les Dieux, par leur exemple, y font à la jeuneſſe
Un ſcrupule de la vertu.

---

(1) *O magna vis veritatis, quæ contra hominum ingenia, calliditatem, ſolertiam, contraque fictas omnium inſidias facilè & per ſeipſam defendat !* Cic. pro M. Cælio.
(2) L'Opéra.

Mais, dit-on, Melpomene (1) en ſon art plus exacte,
Aſpire à notre inſtruction ;
Projet qu'elle dément elle-même à chaque acte
En faveur de la paſſion.

*

Elle mêle l'amour aux fureurs de la guerre ;
Elle attendrit l'ambitieux ;
S'il veut ſe faire un nom & conquérir la terre,
C'eſt pour l'offrir à deux beaux yeux.

*

Ainſi de nos Auteurs, gravement libertine ;
La Muſe s'épuiſe en beaux mots ;
Et chez eux la Beauté fait ſeule l'Héroïne,
Comme l'Amour fait le Héros.

*

Souvent un jeune cœur, qu'épouvantoit l'obſtacle ;
Ou le danger même d'aimer,
Perd cette heureuſe crainte, & de tout le Spectacle
N'apprend qu'à ne plus s'alarmer.

*

Juſques à quand veut-on, ſous d'imprudentes fables ;
Nous cacher un nouvel écueil,
Et donnant de beaux noms à des penchans coupables ;
Changer le remords en orgueil ?

*

C'eſt trop prêter au vice un ſecours mercenaire ;
Auteurs, ceſſez de l'appuyer :
Et par la vertu ſeule eſſayez de nous plaire ;
Ou bien oſez nous ennuyer.

---

(1) La Tragédie.

HISTOIRE DES OUVRAGES

Pour & contre les Théatres Publics.

IL parut ſur la fin du dernier ſiecle un Livre intitulé :

HISTOIRE & Abrégé des Ouvrages Latins, Italiens & François, pour & contre la Comédie & l'Opéra. *Orléans, 1697.*

Cet Ouvrage, qui a pour Auteur M. *Lalouette*, eſt dogmatique & hiſtorique.

On y trouve dans la partie dogmatique un expoſé de la Doctrine de l'Ecriture ſainte, des Conciles & des Peres de l'Egliſe ſur la Comédie.

L'Auteur cite de l'Ecriture ſainte le Livre des Proverbes, c. 4, ℣. 23; le Livre de l'Eccléſiaſtique, c. 3, ℣. 27, c. 9, ℣. 8 & 9; l'Evangile ſelon S. Matthieu, c. 5, ℣. 28, c. 18, ℣. 6; l'Epître de S. Paul aux Ephéſ. c. 5, ℣. 3 & 4, &c.

On ſçait que le mot de *Comédie*

n'eſt pas nommé dans l'Ecriture ſainte, parce que les Jeux ſcéniques n'étoient pas en uſage chez le Peuple Juif. Mais comme ils n'ont d'autre fin que d'inſpirer des paſſions déréglées qui, ſelon même la Philoſophie Payenne, ſont les maladies des ames; ils ſe trouvent implicitement condamnés (1) par ce premier précepte de la Morale ſacrée: « Régnez ſur vos » ſens & ſur vos paſſions; *Sub te erit* » *appetitus, tu dominaberis illius* (2); » précepte dont un *Séneque*, par les ſeules lumieres de la raiſon, reconnoiſſoit la néceſſité pour conſerver à l'ame la ſupériorité qu'elle a ſur le corps. « L'ame, dit-il, tient dans le corps le » même rang que Dieu dans l'Uni» vers; que le corps obéiſſe donc à » l'ame, comme l'Univers à Dieu: » elle eſt trop élevée par ſa nature, » pour que je veuille la dégrader juſ-

(1) *Veritas, ſi ad hæc uſque deſcenderet, peſſimè de fidelibus ſuis ſenſiſſet. Plerumque in præceptis quædam utiliùs tacentur. Præceptorum loco ſeveritas loquitur, & ratio docet quæ Scriptura ſacra conticuit. Prohibuit ſpectari quos prohibet geri. Omnia iſta ſpectaculorum genera damnavit quandò idololatriam ſuſtulit, unde hæc vanitatis & levitatis monſtra venerunt.* S. CYPR. de Spect.

(2) Geneſ. c. 4.

» qu'à la rendre eſclave du corps, en » me livrant au langage des ſens »: *Quem in hoc mundo locum Deus obtinet, hunc animus in homine ; ſerviant ergo deteriora melioribus. Major ſum quàm ut mancipium ſim corporis mei* (1).

Cette maxime de ce Philoſophe Payen ſuffit pour ôter l'apparence de ſévérité à ces préceptes de l'Ecriture ſainte. *La volonté de Dieu eſt que vous ſoyez Saints & purs ; que vous vous abſteniez de la fornication ; que chacun de vous ſçache poſſéder le vaſe de ſon corps ſaintement & honnêtement, & non pas en ſuivant les mouvemens de la concupiſcence, comme les Payens qui ne connoiſſent point Dieu ; car Dieu ne nous a pas appellés pour être impurs, mais pour être Saints. Celui donc qui mépriſe ces choſes, mépriſe non un homme, mais Dieu. Abſtenez-vous de tout ce qui a apparence de mal. Retirez-vous de tous ceux qui ſe conduiſent d'une maniere déréglée* (2).

---

(1) Senec. ep. 65.

(2) *Hæc eſt voluntas Dei ſanctificatio veſtra, ut abſtineatis vos à fornicatione : ut ſciat unuſquiſque veſtrûm vas ſuum poſſidere in ſanctificatione & in honore : non in paſſione deſiderii, ſicut Gentes quæ ignorant Deum. Non*

« Mais, pour lire l'Ecriture Sainte » utilement, il faut, dit un Auteur » reſpectable, le faire avec foi; & pour » lors le fruit qu'on en tire, eſt de croî- » tre en vertu, & d'y trouver le ſalut. » C'eſt par elle que la Théologie poſi- » tive, & la Scholaſtique inſtruit, en » établiſſant les vérités de la Religion, » que la Théologie polémique & de » controverſe combat & reprend les » erreurs; que la Théologie de la » Chaire corrige & convertit les pé- » cheurs; & que la Théologie Morale » conduit à la piété. C'eſt enfin le tré- » ſor & l'arſenal de l'Egliſe (1).

M. *de Fouchi*, Auditeur des Comptes, & Secretaire perpétuel de l'Académie des Sciences, fit à la rentrée publique de cette Académie, à la

---

enim vocavit nos Deus in immunditiam, ſed in ſanctificationem: itaque qui hæc ſpernit, non hominem ſpernit, ſed Deum qui etiam dedit Spiritum ſuum ſanctum in nobis.. Ab omni ſpecie mala abſtinete vos. Subſtrahatis vos ab omni fratre ambulante inordinatè. 1. ep. Paul ad Theſſ. cap. 5, 2; ep c. 3; 1. ep. ad Timot. c. 5.

(1) *In ſinu ſacræ Scripturæ comprehenduntur cuncta Paſtorum oviumque officia. Per eam Theologia poſitiva & ſcholaſtica veritates Religionis ſtabilit, Theologia ſpeculativa & theoretica impugnat errores, Theologia concionatoria reſtituit convertitque peccatores, Theologia moralis docet doctrinam pietatis, & artem dirigendi animas. Eſt theſaurus & armamentarium Eccleſiæ.* Compend.mor. nov. Teſtam. tom. VIII, page 241.

Saint-Martin de 1746, l'éloge du Marquis *de Torci*, Secretaire d'Etat, qui étoit mort le 2 Septembre de la même année. Il termina ſon Diſcours apologétique, en faiſant connoître la piété de ce grand Miniſtre. « Il avoit, » dit-il, un reſpect infini pour la Reli- » gion, de laquelle il a pratiqué toute » ſa vie les devoirs avec l'exactitude » la plus grande. L'Ecriture Sainte » étoit une de ſes principales lectures. » Et il a dit plus d'une fois qu'il y » avoit ſouvent puiſé non ſeulement » des leçons de morale, mais encore » des motifs de déciſion dans les af- » faires les plus difficiles & les plus » importantes ».

Le ſçavant *Baluze* a rendu au grand *Colbert*, oncle du Marquis de *Torci*, dont il vient d'être parlé, un pareil témoignage que nous avons rapporté ci-devant Tome I, page 323.

Ces deux grands Miniſtres & pluſieurs de leurs contemporains que nous avons nommés au même endroit, ſoutenoient la Religion par leur aſſiduité à en remplir les devoirs extérieurs. On n'a pas négligé de rapporter dans la Vie ou dans l'Eloge de

quelques-uns d'eux, qu'on les voyoit ſolemniſer avec le Peuple les fêtes de l'Egliſe, aſſiſter les Dimanches à la Meſſe Paroiſſiale, & ſouvent aux Vêpres. Ils ne trouvoient pas dans la multitude de leurs affaires une excuſe pour s'en diſpenſer. Ils penſoient que les dignités, comme le dit un Ancien (1), obligent par bienſéance ceux qui en ſont revêtus, à un plus grand aſſujettiſſement à l'obſervation des loix ſacrées. Ils croyoient que rien n'honore tant la Religion que de voir les Princes & les Grands confondus aux pieds des Autels avec le reſte des Fideles dans les devoirs communs & extérieurs de la foi. Mais ces Miniſtres d'Etat, dont la mémoire eſt ſi précieuſe, ne comptoient point parmi les devoirs des Grands celui d'autoriſer par leur préſence les Spectacles, & de donner du crédit, par leur exemple, aux amuſemens du Théatre. Ils ſçavoient que les plaiſirs publics n'avoient pas beſoin de protection ; que la corruption naturelle du cœur humain ne répondoit que trop de la per-

(1) *In maxima fortuna minima licentia eſt.* SALL.

pétuité de leur crédit & de leur durée. Quand en effet les Spectacles seroient nécessaires dans de grandes Villes où abondent tant de personnes plongées dans l'oisiveté, l'autorité du Ministere n'auroit pas à s'en mêler pour les encourager, puisque de tous les besoins publics ce seroit toujours celui qui courroit le moins de risques.

L'histoire de l'Empire Romain nous apprend que, lorsque les Spectacles y étoient protégés par le Gouvernement, on s'y livroit avec une telle fureur, que souvent on fut obligé de les supprimer. On sçait qu'*Auguste* les aimoit passionnément : il institua même des danses pantomimes qui furent appellées les *Jeux Augustaux*, *Ludi Augustales*, comme le dit M. *de Pontac* dans ses Notes sur la Chronique d'*Eusebe*. Cet Empereur ne tarda pas à se voir dans le cas de faire des loix pour prévenir & réprimer la licence des Théatres, & sur-tout des Pantomimes. Il défendit aux jeunes gens de l'un & de l'autre sexe d'aller à ceux qui se faisoient la nuit ; & il empêcha que les femmes assistassent jamais aux jeux

des Athletes, parce qu'ils combattoient ordinairement nuds. Il preſcrivit des regles aux Comédiens ; & ayant ſçu qu'un Acteur nommé *Stéphanion* avoit pour ſerviteur une femme déguiſée en garçon, il le fit fouetter par les trois théatres de la Ville, & il le bannit. Toutes les précautions d'*Auguſte* n'empêcherent pas que *Tibere* ne ſe vît obligé de chaſſer de Rome, & même de toute l'Italie, les Comédiens & Pantomimes, à cauſe de leur débauche ſcandaleuſe. *Caligula* les rappella, & *Néron* eut auſſi lieu de les chaſſer. Mais cet Empereur qui étoit fait pour protéger de pareils gens, les fit enſuite revenir. *Domitien* les proſcrivit. *Nerva* les rétablit. *Trajan* les ſupprima ; *Adrien* conſentit à leur retour. *Héliogabale* alla juſqu'à les honorer, en leur donnant des habits de ſoie : il en choiſit même un pour être Préfet du Prétoire. Cette conduite étoit digne d'un Prince dont la corruption eſt ſi connue. *Alexandre Sévere* leur ôta les robes précieuſes ; il ne leur donna ni or ni argent, mais ſeulement quelques pieces de monnoie de

cuivre. Il ne souffrit jamais à sa table les divertissemens scéniques. Cependant il aimoit les Spectacles ; mais il se seroit reproché l'argent qu'il y auroit employé, & il vouloit qu'on traitât toujours comme des esclaves & des personnes infames les Comédiens & tous ceux qui servoient à divertir le peuple aux dépens des mœurs.

Or, si dans le Paganisme on a des exemples de sévérité contre ces divertissemens, doit-on être surpris qu'ils aient toujours été proscrits par le Christianisme ? M. *Lalouette* l'a justifié par les citations de l'Ecriture sainte. Il y a joint l'autorité des Canons des Conciles. Il cite les Canons 62 & 67 du Concile d'*Elvire* tenu l'an 305 ; le Canon 5 du premier Concile d'*Arles*, tenu l'an 314 : & ce Canon fut confirmé par le deuxieme Concile d'*Arles*, tenu l'an 452 : le sixieme Concile général tenu à *Constantinople* en 680, est aussi très-sévere contre les Théatres publics : le quatrieme Canon du Concile de *Bourges*, tenu l'an 1584, ne l'est pas moins.

Et depuis qu'on n'a plus tenu de

Conciles auſſi fréquemment, la Doctrine de l'Egliſe à l'égard des Spectacles ſe trouve conſtatée par les Rituels ou les Actes des Synodes des Dioceſes. M. *Lalouette* cite entr'autres, le Rituel de *Châlons-ſur-Marne* de 1649, celui de *Paris* de 1654 & 1674, ceux de *Sens*, d'*Aleth*, de *Langres*, de *Coutances*, de *Bayeux*, *Rheims*, &c.

Quant à la Tradition des Peres de l'Egliſe, M. *Lalouette* rapporte des paſſages du Livre de *Tertullien* ſur les Spectacles, du Traité de *Saint Cyprien* ſur le même ſujet, de la quatrieme Homélie de *Saint Baſile in Hexameron*, de la quinzieme Homélie de *Saint Jean Chryſoſtôme* au Peuple d'Antioche, de la troiſieme Homélie du même Pere ſur *Saül* & *David*. On cite encore de *Saint Ambroiſe* le premier chapitre de ſon Traité de la fuite du ſiecle, le troiſieme Livre des Confeſſions de *Saint Auguſtin*, &c.

Enfin M. *Lalouette* indique un Bref du Pape *Innocent XII*, auquel on peut ajouter ceux des Papes *Clément XI*, *Benoît XIV* & *Clément XIII*, qui ſont autant de déciſions contre les

Spectacles publics, que nous avons citées dans nos Lettres, pages 121 & 122.

Voilà ce qui concerne la partie dogmatique du Livre de M. *Lalouette*.

Quant à la partie hiſtorique, elle ſe borne aux Ecrits qui parurent de ſon temps. Nous donnerons plus d'étendue à cet objet. Cependant nous n'indiquerons pas toutes les productions qui ont été faites pour & contre les Théatres. Il y a beaucoup d'Ouvrages où cette matiere n'a été traitée qu'incidemment, comme dans les Œuvres de *Saint-Evremond*, de *Saint-Réal*, de *Fontenelle*, de *la Motte*, &c. de même que dans différentes Poétiques, dans le *Dictionnaire moral* & dans quelques Mémoires ou Diſſertations Littéraires, Françoiſes, Italiennes, Angloiſes & Allemandes, inſérées ou annoncées dans les Ecrits périodiques. Le Catalogue de la Bibliotheque de *Bunau*, donné ſous ce titre, *Catalogus Bibliothecæ Bunavianæ, Lipſiæ 1750*, 3 vol. *in*-4°, contient ſur cet objet un grand nombre d'indications, tant pour la partie littéraire que pour la partie morale.

Enfin dans le nombre des Ouvrages qui ont été faits *ex profeſſo* pour ou contre les Théatres, il y en a pluſieurs qui par leur peu de volume ont eu le ſort des Pieces fugitives qui n'exiſtent que dans des Recueils que des Bibliophiles ont formés.

Au reſte, tous les Ouvrages pour & contre les Théatres, ſont établis ſur les mêmes ſources d'argumens. C'eſt pour cette raiſon que nous ne donnerons pas des Extraits de tous ceux que nous indiquerons; nous diſtinguerons les Ecrits de ce genre qui parurent dans le dix-ſeptieme ſiecle d'avec ceux du dix-huitieme ſiecle.

M. *Lalouette* croyoit que *Hedelin d'Aubignac* étoit le premier Auteur François qui dans le dernier ſiecle eût oſé entreprendre de juſtifier les Théatres publics par deux Ouvrages qui parurent en 1657;

Le premier intitulé :

PRATIQUE DU THÉATRE.

Le ſecond a pour titre:

PROJET pour le rétabliſſement du Théatre François.

Ce dernier eſt demeuré imparfait.

Hedelin y avoue les difficultés de juſtifier les Théatres : « On a contre » ſoi, dit-il, 1° la créance commune » des Peuples, que c'eſt pécher con- » tre les regles du Chriſtianiſme que » d'y aſſiſter ; 2°. L'infamie dont les » Loix ont noté les Comédiens ».

Cet aveu accuſe & condamne la témérité de cet Auteur : *Habemus confitentem reum.* D'ailleurs c'étoit un Poëte de Théatre ; il défendoit ſa propre cauſe.

Hedelin n'eſt pas le premier de nos *Dramaturges* qui ait écrit en faveur des Théatres. Il parut en 1639 un Ouvrage intitulé :

APOLOGIE du Théatre par *George de Scudery*. Paris 1639, *in*-4°.

George de Scudery, qui mourut à Paris vers 1666, eſt le Verſificateur infatigable dont *Boileau Deſpréaux* a dit :

Bienheureux *Scudery*, dont la fertile plume
Peut tous les mois ſans peine enfanter un volume ;
Tes Ecrits, il eſt vrai, ſans art & languiſſans,
Semblent être formés en dépit du bon ſens.

Scudery avoit compoſé ſept Pieces dramatiques. Anſi il étoit, comme *d'Aubignac*, intéreſſé à ſoutenir la cauſe

du Théatre, dont il s'étoit fait auſſi une reſſource contre la faim, *magis fami quàm famæ inſerviebat.*

En 1666, on vit paroître une apologie de la Comédie, ſous ce titre: DISSERTATION ſur la condamnation des Théatres. Elle fut réimprimée en 1694. Elle eſt d'*Hedelin d'Aubignac.* Cet Auteur croit y juſtifier nos Spectacles, en prétendant qu'on ne peut point les condamner par les raiſons qui porterent les Peres de l'Egliſe à proſcrire ceux de leur temps, où, dit-il, l'on ne pouvoit aſſiſter, ſans participer à l'idolâtrie; les Théatres d'alors, continue-t-il, n'étant pas différens des Temples, puiſqu'on y trouvoit dans les uns & les autres les mêmes Divinités, les mêmes myſteres, & de plus un plaiſir public qui tiroit du fond du cœur une approbation volontaire en l'honneur des Idoles.

Comme l'Auteur ſçavoit qu'on pouvoit lui repliquer que les Peres n'avoient pas ſeulement condamné les Théatres par la conſidération de l'idolâtrie, mais auſſi à cauſe de la licence des Drames qui y étoient re-

préſentés ; *Hedelin d'Aubignac* fait valoir la réformation de nos Théatres qu'il nous dit être portés à la plus grande pureté, & que par conſéquent il n'y a aucun ſcrupule à ſe faire en les fréquentant.

Cette apologie des Spectacles doit être miſe avec le Roman de *Macariſe* que le même Auteur donna, & que *Richelet* ſe reprocha d'avoir loué, comme il le lui dit dans ces quatre Vers :

Hedelin, c'eſt à tort que tu te plains de moi ;
N'ai-je pas loué ton Ouvrage ?
Pouvois-je plus faire pour toi,
Que de rendre un faux témoignage ?

On ſçait que ce *d'Aubignac*, qui paroiſſoit ſi bien poſſéder les regles de l'art dramatique, voulut avoir la gloire de faire une Tragédie qu'il donna ſous le titre de *Zénobie*. Elle étoit ſi ennuyante, que le Prince de *Condé* diſoit : Je ſçais bon gré à l'Abbé *d'Aubignac* d'avoir ſi bien ſuivi les regles d'*Ariſtote ;* mais je ne pardonne point aux regles d'*Ariſtote* d'avoir fait faire à l'Abbé *d'Aubignac* une ſi méchante Tragédie. Cet Ecrivain mourut à Nemours en 1676.

LETTRE d'un Théologien illuſtre par ſa qualité & par ſon mérite, conſulté par M. *Bourſault*, pour ſçavoir ſi la Comédie eſt permiſe ou doit être abſolument défendue, *in*-12, Paris, 1694.

Cette Lettre, avec un ſi beau titre, n'eut pour approbateurs que des Poëtes dramatiques, & elle ne put être imprimée qu'à la tête & quà la faveur d'un Recueil de Pieces comiques. On l'attribua au P. *Caffaro*; mais on doit s'en tenir au déſaveu qui en fut fait par ce Religieux Théatin. Auſſi ne la vit-on plus paroître ſous ſon premier titre, mais ſeulement ſous celui d'*un homme d'érudition & de mérite*. Ce dernier titre ne lui convient pas mieux. Tous les efforts de l'Auteur pour donner quelque couleur à une mauvaiſe cauſe, ne tendent qu'à eſſayer d'embrouiller la matiere qui en eſt l'objet.

L'Auteur feint de paroître embarraſſé par la contradiction qu'il dit appercevoir ſur cette queſtion entre le ſentiment des Peres de l'Egliſe & celui des Théologiens Scholaſtiques. Il fait d'abord parler *S. Thomas*, qui

enſeigne que les jeux & les divertiſſemens ſont non ſeulement permis, mais en quelque ſorte néceſſaires. Puis s'étant objecté qu'il ſemble que les Comédiens paſſent les bornes du divertiſſement, eux qui conſument toute leur vie à jouer, il répond que, puiſque le divertiſſement eſt néceſſaire dans la vie des hommes, les emplois deſtinés à cette fin ſont permis.

De cette réponſe, l'Auteur dit que *Saint Thomas* tire trois conſéquences; que la Comédie eſt compriſe ſous le nom général de jeu & de divertiſſement; que les Comédiens qui jouent toute leur vie, ne ſont pas pour cela en état de péché; que non ſeulement il n'y a point de mal à les payer, mais que c'eſt une juſtice.

Delà l'Auteur avance que les Peres n'ont condamné dans les jeux que l'excès; qu'il y en avoit en effet beaucoup de leur temps où les Payens ne repréſentoient que des impudicités; que conſéquemment les Comédies priſes en elles-mêmes, & indépendamment de toutes circonſtances, doivent être miſes au nom-

bre des choſes indifférentes ; que la Comédie a changé & s'eſt perfectionnée tous les jours, & que par cette raiſon on a vu les Saints s'adoucir à ſon égard ; que S. *François de Sales* ne l'a point défendue, & que S. *Charles Borromée* l'a permiſe ; que d'ailleurs la Comédie n'eſt point nommée dans l'Ecriture ſainte au nombre des choſes défendues.

Il ſoutient qu'il ne faut pas être plus étonné de la note d'infamie attachée aux Comédiens par les loix civiles, que de celle que les mêmes loix avoient prononcée contre un ſoldat qui avoit fui dans un combat, ou contre une veuve qui ſe remarioit dans l'année de ſon veuvage ; actions qui ne ſont que des foibleſſes.

Et quant aux diſpoſitions des loix eccléſiaſtiques contre les Comédiens, l'Auteur prétend auſſi s'en dégager, en diſant qu'elles ne regardent que ceux qui repréſentent des Pieces déshonnêtes & ſcandaleuſes, & non ceux qui en repréſentent d'agréables & d'inſtructives, où des Evêques, des Cardinaux & des Nonces du S. Siege aſſiſtent quelquefois, avec ces trois

conditions, de n'y chercher aucun plaiſir qui puiſſe bleſſer la pudeur, de n'y rien perdre de leur gravité, de n'y prendre aucun divertiſſement qui ne convienne à la perſonne, au temps & au lieu.

Delà il conclut que la Comédie eſt permiſe, & que les Comédiens font une profeſſion honnête, dès qu'ils ne ſont ni Religieux ni Prêtres, qu'ils ne jouent que lorſque le Service divin eſt achevé, & qu'ils ne jouent point dans les lieux ſaints.

Quant à ceux qui aſſiſtent à la Comédie, l'Auteur avoue qu'il auroit peine à exempter de péché les Religieux Réformés, les Evêques, les Abbés. Il en excepte pourtant ceux d'Italie, où la coutume ſemble avoir preſcrit contre la bienſéance de leur état.

Enfin quant aux gens qui diſent que la Comédie, telle qu'elle eſt aujourd'hui, a toujours quelque corruption cachée, & qu'elle excite l'amour, l'ambition, la vengeance & les autres paſſions; il répond qu'elle ne les excite pas d'elle-même, mais ſeulement par hazard; comme les ex-

citent mille choſes innocentes & inévitables de la ſociété civile. Telle eſt la déciſion de ce prétendu Caſuiſte, qui proteſte qu'il ne s'eſt arrêté ni à la rigueur ni à la douceur de l'opinion, mais ſeulement à la vérité, & qu'il a ſuivi S. *Benoît*, qui veut que dans notre conduite nous prenions le parti le plus ſevere, & dans notre doctrine le plus favorable.

Il faut convenir que voilà tous les argumens les plus ſéduiſans qu'on puiſſe employer pour la cauſe des Théatres. Auſſi ne fait-on que les répéter dans toutes les apologies de nos Spectacles. Mais ces argumens ne peuvent éblouir que les perſonnes faciles à tromper ſur ce qui flatte leurs paſſions.

Nous avons répondu à la fauſſe application des citations de S. *Thomas*, de S. *François de Sales*, & de S. *Charles Borromée*, de même qu'à la différence qu'on prétend trouver entre le ſentiment des Peres de l'Egliſe & celui des Théologiens Scholaſtiques (1). Nous avons auſſi réfuté l'opinion de ceux qui croient que

(1) Voyez notre ſeconde Lettre depuis la page 161 juſqu'à la page 180.

les

les Théatres de notre temps ſont moins dangereux que ceux contre leſquels les Peres de l'Egliſe ont écrit (1). Enfin, nous avons eu occaſion de faire obſerver, que les Spectacles n'ont jamais eu pour défenſeurs les Littérateurs les mieux famés en vertu, & que, dès qu'il a paru en faveur du Théatre quelques Ecrits, il y a toujours eu des réclamations pour préſerver de la ſéduction ceux qui ont l'oreille ouverte à la vérité: ce qui n'a pas ſeulement eu lieu en France, mais également dans les autres Etats de l'Europe où la fievre épidémique de l'amour du Théatre avoit pénétré.

En voici quelques exemples. On imprima en 1618, à Barcelone un Traité en langue eſpagnole, où l'on démontre que la fréquentation des Théatres doit être compriſe au nombre des actions illicites & inconciliables avec la regle évangélique. Voici le titre de cet Ecrit qui parut muni d'un grand nombre d'approbations:

TRATADO de las Comedias, en el

(1) Voyez notre premiere Lettre, page 96 & ſuiv.

qual ſe declara ſi ſon licitas. Y ſi hablando en todo rigor ſera pecado mortal el repreſentar las, el verlas, y el conſentir las. Por *Fructuoſo Biſbe y Vidal*, anno 1618, *en Barcelona.*

Il y eut en Italie vers l'année 1630 trois fameux Comédiens appellés *Andreino* detto *Lelio*, *Barbieri* detto *Beltrame*, & *Cecchino.* Ils firent l'apologie des Théatres dans des Ecrits qu'ils donnerent; le premier ſous le titre de *Ragionamenti*, &c.; le ſecond ſous celui de *la Supplica di Nicolò Barbieri* detto *Beltrame*; & le troiſieme ſous celui de *Diſcorſi a favore della virtuoſa e modeſta Comedia.*

Ces trois Acteurs convenoient que pour ſauver leur art, il falloit réformer & les Drames & ceux qui les repréſentent. Ils ne flattoient pas en effet les Comédiens. Il eſt dit dans le troiſieme Ecrit page 17, que leur état eſt de vivre de la fange des vices : *ſpecie infame la quale in altro non ſtudia, ne d'altro ſi compiace, ò vive, che di corrutele di coſtumi, di obbrobrii paleſi e di aperte immonditie.*

Ces trois Défenſeurs du Théatre

Italien ne tarderent pas à être combattus ; on leur oppoſa auſſi-tôt un Ecrit intitulé :

D. Franciſci Mariæ del Monacho, Siculi Drepanitani in Actores & Spectatores Comœdiarum noſtri temporis Parænesis, *Patavii*, 1630.

François del Monacho, Auteur de cet Ouvrage, étoit Sicilien, d'une illuſtre famille dont il eſt parlé dans le Dictionnaire de *Moreri*, tom. 7, page 514, édition de 1759, à l'occaſion de *Thomas del Monacho* & de *Jacques del Monacho*. *François del Monacho*, Théatin d'Italie, vint en France en 1644, pour y établir à Paris une Maiſon de ſa Congrégation qui eſt la ſeule qui ſoit en France. Les Lettres-Patentes de cet établiſſement ſont de 1647. Il mourut le 11 Janvier 1651, non à Paris, comme le dit *Silos* au tome 3 de ſes Annales des Théatins, mais à *la Fere* en *Tartenois*. Le P. *de Tracy*, Théatin de la Maiſon de Paris, en fait un éloge bien mérité (1).

(1) Dans un Ouvrage qu'il a donné en 1774, ſous le titre de *Vies des Saints & Bienheureux de la Congrégation des Théatins*.

Le P. *Jean-Dominique Ottonelli*, Jéſuite de la Ville de *Tagnane* en Italie, ſe joignit à *François del Monacho* pour combattre les trois Comédiens incurſeurs. Il donna un Ouvrage en 4 Tomes *in*-4° qui parurent ſucceſſivement à Florence en 1645, 1649 & 1652, qu'on a à la Bibliotheque du Roi en 3 Vol. En voici les titres abrégés :

DELLA CHRISTIANA moderatione del Teatro : Libro, detto la qualità delle Comedie lecite, &c. Libro, detto la ſolutione de' nodi, &c. Libro, detto l'ammonitioni a' Comedianti, &c. Libro, detto l'inſtanza, per ſupplicare a' Signori Superiori, che ſi moderi Chriſtianamente il Teatro dall' oſcenita', e da ogni altro eccesſo nel recitare.

Le réſultat de cet ample Traité eſt de prouver qu'il ſeroit plus ſûr & plus utile de défendre abſolument les Spectacles, que d'entreprendre de les réformer. Et cette theſe eſt établie ſur cette maxime de Tertullien : *In omni Spectaculo nullum magis ſcandalum occurrit, quàm ille ipſe mulierum & virorum accuratior cultus,*

ipſa conſenſio, ipſa in favoribus aut conſpiratio aut diſſenſio, inter ſe de commercio ſcintillas libidinum conflabellant. Nemo denique in Spectaculo ineundo priùs cogitat niſi videri & videre. Ce paſſage expoſe tous les riſques que l'on court pour les mœurs dans des Spectacles où, comme le diſoit *Ovide*, les hommes & les femmes ne ſont excités à aller, que par le deſir de voir & d'y être vus, & de s'animer réciproquement aux paſſions qui réſultent néceſſairement d'un pareil motif.

Le P. *Ottonelli* a épuiſé ſon ſujet; il l'a traité dans le plus grand détail & avec la plus vaſte érudition. Il n'eſt point de cas ni d'objections qu'il n'ait prévus ; & le tout y eſt décidé par les Auteurs les plus reſpectables.

Quant au Traité de *François Marie del Monacho*, qui eſt auſſi à la Bibliotheque du Roi, il ne contient qu'un très-petit Volume ; mais il eſt fait avec une telle méthode & avec une préciſion ſi énergique, qu'il pourroit tenir lieu d'un Corps de Doctrine ſur cette matiere. On y ſoutient

cette aſſertion du Jéſuite Eſpagnol *Mariana : Cenſeo licentiam Theatri afferre certiſſimam peſtem moribus chriſtianis.* C'eſt-à-dire : J'eſtime que la liberté qu'on ſe donne d'aſſiſter aux Spectacles du Théatre, eſt aſſurément une peſte pour les mœurs chrétiennes.

Nous aurons auſſi par la ſuite, ſujet de faire obſerver que le Théatre a eu également pour ennemis en Angleterre tous ceux qui s'intéreſſent au bien des mœurs.

Mais reprenons l'attaque qui eut lieu parmi nous dans le ſiecle dernier. Nous avons nommé les principaux agreſſeurs. Nous avons à y ajouter *Samuel Chapuzeau* qui donna l'Ecrit ſuivant :

Le Théatre François, diviſé en trois Livres, où il eſt traité 1°. *de l'uſage de la Comédie ;* 2°. *des Auteurs qui ſoutiennent le Théatre ;* 3°. *de la Comédie & des Comédiens*, par *Samuel Chapuzeau*. A *Lyon*, 1674. *in*-12.

« *Samuel Chapuzeau*, dit M. l'Abbé » *Goujet* (1), s'eſt montré très-zélé » pour les Théatres. Il s'en eſt déclaré » l'Apologiſte ; & il a voulu les venger

(1) *Bibliot. Franç.* tom. VIII, page 358.

» contre ceux qui ont eu de bonnes » raiſons pour les condamner. Des » trois Livres dont ſon Ouvrage eſt » compoſé, il auroit pu en retrancher » le premier, où il ne dit rien en fa- » veur des Spectacles qui n'ait été » cent fois réfuté ».

Néanmoins *Chapuzeau* convient, pages 40 & 131, que depuis la mort du Cardinal *de Richelieu*, notre Théatre *s'étoit beaucoup licencié ; que le goût l'emportoit ſouvent ſur la raiſon ; qu'on veut de l'amour, & en quantité, & de toutes les manieres.....* que *la profeſſion des Comédiens les oblige de repréſenter inceſſamment des intrigues d'amour, & de folâtrer ſur le Théatre, &c.* Cet aveu doit prévenir en faveur des Ouvrages que nous allons oppoſer aux apologies des Théatres.

TRAITÉ DE LA COMÉDIE.

M. *Nicole* [né à Chartres le 13 Octobre 1625, & mort à Paris le 16 Novembre 1695], en eſt l'Auteur. Ce Traité ſe trouve dans le troiſieme Tome de ſes Eſſais de Morale. Il fut fait vers 1658, pour réfuter les Ecrits d'*Hedelin d'Aubignac.*

PENSÉES SUR LES SPECTACLES.

Elles ſont auſſi de M. *Nicole*, & elles ſe trouvent dans le cinquieme Tome de ſes Eſſais de Morale. On ſçait que tous ſes Traités de Morale ont produit des biens innombrables. On y trouve un enchaînement continuel de preuves & de raiſonnemens ſi ſuivis de principes en principes, & de conſéquences en conſéquences, qu'un fameux incrédule diſoit de cet Auteur : *Quand on le lit, il faut prendre garde à ſoi ; ſi on lui paſſe quelque choſe, il arrache le conſentement, & on eſt bientôt confondu.*

Le début du Traité de la Comédie fait connoître que ce n'eſt guere que dans le ſiecle dernier que l'on a entrepris de juſtifier la fréquentation des Théatres. « Les autres ſiecles, » dit M. *Nicole*, étoient plus ſimples » dans le bien & dans le mal. Les » perſonnes qui avoient la paſſion » du Théatre, reconnoiſſoient au » moins qu'elles ne ſuivoient pas en » cela les regles de la Religion Chré- » tienne ; mais dans ce ſiecle on ne » ſe contente pas de ſuivre le vice ; » on veut encore qu'il ſoit honoré, » & qu'il ne ſoit pas flétri par le » nom honteux du vice qui trouble

» toujours un peu le plaiſir que l'on » y prend par l'horreur qui l'accom- » pagne ».

Toutes les penſées de ce grand Philoſophe ſur les Spectacles ſont intéreſſantes : on n'en citera que celles-ci du cinquieme Tome de ſes *Eſſais de Morale.*

« C'eſt un effet du premier péché, » & la ſource de tous les autres, de » n'avoir point de goût pour les biens » ſpirituels, & de n'en avoir que de » foibles idées. La Religion & la Foi » tâchent de remédier à ce déſordre; » mais les Spectacles rendent le dé- » goût des vrais biens encore plus » grand, & en affoibliſſent encore » plus les idées. On y apprend à ju- » ger de toutes choſes par les ſens, » à ne regarder comme bien que ce » qui les ſatisfait, & à ne conſidérer » comme ſubſiſtant & réel que ce » qui les frappe. Au lieu de tra- » vailler à guérir les plaies qu'ils ont » faites à l'ame, & à la délivrer de » la dépendance où elle eſt à leur » égard, on fortifie les liens qui l'aſ- » ſerviſſent, on les multiplie, & on la » contraint en quelque ſorte à être

» toute dans les yeux & dans les
» oreilles. On l'attire du dedans au
» dehors, où elle avoit déjà tant d'in-
» clination à ſe produire & à ſe ré-
» pandre; & on la fait ſortir de
» ſon cœur, où elle avoit déjà tant
» de peine à rentrer. On lui cache
» ſon véritable bonheur; on l'amuſe
» par des choſes frivoles; &, au lieu
» de ſatisfaire ſa faim par une nour-
» riture ſolide, on la trompe en ne
» lui donnant que des viandes pein-
» tes, ou en l'empoiſonnant par l'er-
» reur & le menſonge. On apprend
» auſſi aux Spectacles deux choſes
» également funeſtes; l'une à s'en-
» nuyer de tout ce qui eſt ſérieux,
» & par conſéquent de tous ſes de-
» voirs; l'autre à trouver cet ennui
» inſupportable, & à en chercher
» le remede dans la diſſipation. Le
» premier de tous ces déſordres eſt
» un obſtacle à toutes les vertus; &
» le ſecond eſt une entrée à tous
» les vices: mais l'un & l'autre ſont
» certainement la ſuite des Specta-
» cles, & toujours dans la même pro-
» portion qu'on les aime & qu'on y
» eſt aſſidu ».

Vente, Libraire à Paris, donne tous

les ans un petit Livre intitulé : *Etat actuel de la Muſique du Roi, & des trois Spectacles de Paris.* Il y avoit dans celui des premieres années une liſte des Ecrits faits pour & contre les Spectacles. On ne négligea pas d'y indiquer les Ouvrages, dont l'objet eſt de démontrer combien l'uſage de la Danſe eſt nuiſible aux mœurs. Nous allons en réunir ici les indications.

Traité des Danses, auquel eſt démontré qu'elles ne doivent pas être en uſage parmi les Chrétiens ; par M. *Thomas Cheſnot*, 1574 ; *in*-12.

Traité des Danses, auquel eſt amplement réſolue la queſtion, s'il eſt permis aux Chrétiens de danſer ? par *François Eſtienne*, 1579 ; *in*-12.

David Vethery Discursus, exhibens tres Sermones de Comædiis ; quorum primus Comædias laudat, alter vituperat & damnat, tertius diſtrictè reſpondet. *Baſileæ* 1619 ; *in*-4°.

Lettre ſur les déſordres qui ſe commettent à Paris touchant la Comédie, & ſur les Repréſentations qui s'en font dans les maiſons particulieres ; par M. *Bourdelot*, Avocat, 1660 ; *in*-12.

TRAITÉ CONTRE LES DANSES & les Comédies, compoſé par *S. Charles Borromée.* Paris, *1664.*

Cette traduction fut imprimée à *Toulouſe* en *1662*, & elle fut dédiée à Madame la *Princeſſe de Conti.*

Les Ouvrages que nous venons d'indiquer, ſont d'un ſtyle un peu ſuranné ; mais nous allons en annoncer un qui eſt intéreſſant à tous égards. On y trouve des armes de toute eſpece pour combattre avec ſuccès les Apologiſtes de la Danſe & de la Muſique voluptueuſe. Voici le titre de cet Ouvrage :

TRAITÉ contre les Danſes & les mauvaiſes Chanſons, dans lequel le danger & le mal qui y ſont renfermés, ſont démontrés par les témoignages multipliés des ſaintes Ecritures, des ſaints Peres, des Conciles, de pluſieurs Evêques du ſiecle paſſé & du nôtre, d'un nombre de Théologiens moraux, de Caſuiſtes, de Juriſconſultes, de pluſieurs Miniſtres Proteſtans, & enfin des Payens mêmes. Ce Livre a pour Auteur M. l'Abbé *Gauthier*, qui eſt Curé de la Paroiſſe de *Savigni-ſur-Orges*, Dioceſe de Pa-

tis, & dont le zele, la piété & les lumieres ont la plus grande réputation. Paris, *Boudet* 1769, & réimprimé en 1771.

TRAITÉ DE LA COMÉDIE & des Spectacles, par M. *le Prince de Conti*. Paris, 1666.

M. *Fagan* n'a pu, dans ſes *Nouvelles Obſervations en faveur des Comédiens*, s'empêcher de témoigner de la vénération pour ce Traité de M. *le Prince de Conti* (1). Cependant il a eſſayé d'en diminuer l'autorité, & de lui ôter des Lecteurs, en diſant qu'*on y apperçoit, comme dans quelques Maximes de M.* de la Rochefoucault, *un peu trop de dégoût du monde.*

Mais, comme l'a obſervé l'Auteur de l'*Eſſai ſur la Comédie moderne*, où l'on réfute les nouvelles Obſervations de M. *Fagan* : « Ce n'eſt point » là attaquer, c'eſt fuir : ce n'eſt point » détruire un ouvrage; c'eſt convenir que l'on n'a rien à y oppoſer : » c'eſt dire : Cet ouvrage n'eſt pas » bon, parce qu'il eſt contraire à mes

(1) *Armand de Bourbon*, mort en 1666, âgé de trente-ſept ans.

» ſentimens. Comment un diſcours » qui blâme des plaiſirs que le monde » chérit, pourroit-il reſpirer le goût » du monde » ?

Quoi qu'il en ſoit, ce Traité eſt très-déciſif pour la condamnation des Spectacles ; & afin d'émouſſer le reproche que M. *Fagan* lui a fait, il eſt à propos de ſe rappeller que ce n'eſt point une production d'un myſtique qui n'auroit eu aucun uſage du monde, & qui n'auroit parlé que d'après la tradition ; c'eſt après avoir long-temps obſervé, tant à la Cour qu'à la Ville, le caractere & les effets des Théatres, que cet illuſtre Prince s'eſt déclaré contre cette ſorte de divertiſſemens ; & c'eſt avec la conviction la mieux fondée & la plus réfléchie, qu'il a dit autant en homme de Lettres qu'en Philoſophe Chrétien : « Ce n'eſt plus que dans les » Livres de Poétique que l'inſtruc- » tion eſt la fin d'une Piece de Théa- » tre : cette fin n'eſt véritable ni dans » l'intention du Poëte, ni dans celle » du Spectateur. Le deſir de plaire » eſt ce qui conduit le premier ; & » le ſecond eſt conduit par le plaiſir

» d'y voir peintes des paſſions ſem-
» blables aux ſiennes; car notre amour-
» propre eſt ſi délicat, que nous ai-
» mons à voir les portraits de nos
» paſſions, auſſi-bien que de nos per-
» ſonnes : il eſt même ſi incompré-
» henſible, qu'il fait par un étrange
» renverſement, que ces portraits
» deviennent ſouvent des modeles,
» & que la Comédie, en peignant
» les paſſions d'autrui, émeut notre
» ame de telle maniere, qu'elle fait
» naître les nôtres, qu'elle les nour-
» rit, qu'elle les échauffe, qu'elle
» leur inſpire de la délicateſſe, &
» qu'elle les rallume même lorſqu'elles
» ſont éteintes.... Ce qui eſt de plus
» déplorable en cette matiere, c'eſt
» que les Poëtes ſont maîtres des
» paſſions qu'ils traitent; mais ils ne
» le ſont pas de celles qu'ils ont
» ainſi émues. Ils ſont aſſurés de faire
» finir celle de leur Héros & de leur
» Héroïne avec le cinquieme Acte,
» & que les Comédiens ne diront
» que ce qui eſt dans leur rôle; mais
» le cœur ému par cette repréſenta-
» tion, n'a pas les mêmes bornes.
» Il n'agit point par meſures, dès

» qu'il ſe trouve attiré par ſon objet:
» il s'y abandonne ſelon toute l'éten-
» due de ſon inclination; & ſou-
» vent après avoir réſolu de ne pas
» pouſſer les paſſions plus avant que
» le Héros de la Comédie, il s'eſt
» trouvé bien loin de ſon compte.
» L'eſprit accoutumé à ſe nourrir de
» toutes les manieres de traiter la
» galanterie, n'étant plein que d'a-
» ventures agréables & ſurprenantes,
» & de vers tendres, délicats & paſ-
» ſionnés, fait que le cœur dévoué
» à tous les ſentimens, n'eſt plus
» capable de retenue.... Quoiqu'on
» veuille dire que le Théatre ne
» ſouffre plus rien que de chaſte,
» & que les paſſions y ſont traitées
» de la maniere du monde la plus
» honnête; je ſoutiens qu'il n'en eſt
» pas moins contraire à la vertu; &
» j'oſe même dire que cette appa-
» rence d'honnêteté & le retranche-
» ment des choſes immodeſtes, le
» rendent beaucoup plus à craindre.
» Il n'y auroit que les libertins qui
» puſſent voir les Pieces groſſiére-
» ment déshonnêtes: les femmes de
» qualité & de vertu en auroient

» horreur : au lieu que l'état préſent
» de la Comédie ne faiſant aucune
» peine à la pudeur attachée à leur
» ſexe, elles ne ſe défendent point
» d'un poiſon auſſi dangereux ».

« La vengeance & l'ambition n'y
» ſont pas traitées d'une maniere
» moins pernicieuſe, comme ces
» deux paſſions ne paſſent dans l'eſ-
» prit de ceux qui ne ſe conduiſent
» pas par les regles de la Morale
» chrétienne que pour de nobles ma-
» ladies de l'ame, ſur-tout quand on
» ne ſe ſert pour les contenter que
» des moyens que le monde trouve
» honnêtes. Les Poëtes ſe rendant
» d'abord les eſclaves de ces funeſtes
» maximes, en compoſent tout le
» mérite de leurs Héros. *Rodrigue*
» n'obtiendroit pas le rang qu'il a
» dans le Drame, s'il ne l'eût mérité
» par deux duels, en tuant le Comte,
» & en déſarmant Dom *Sanche*. Et ſi
» l'Hiſtoire le conſidere davantage
» par le nom de *Cid*, & par ſes ex-
» ploits contre les Maures, le Théa-
» tre l'eſtime beaucoup plus par ſa
» paſſion pour *Chimene*, & par ſes
» deux combats particuliers ».

Nous avons ci-devant fait connoître (1) combien un *de Mornai*, un *de la Noue*, blâmoient la fureur des Duels. Nous ajouterons ici que ce fut dans les brillantes années du Regne de *Louis XIV*, que cette coutume barbare fut proſcrite par les Loix les plus ſolemnelles (2). Et cet événement devint pour ce Monarque un ſujet d'éloges publics. Nous allons en conſigner ici quelques traits; ils ſont tirés de différentes Pieces de Poéſies inſérées dans le Recueil de l'Académie Françoiſe, de l'année 1671. Nous nous permettons cette digreſſion, pour donner une preuve du contentement de la Nation, lorſqu'elle crut voir l'abolition de cette fureur, dont les Vers qui ſuivent ont peint diverſement les funeſtes effets.

François, d'un vain tranſport miſérables victimes;
La Seine trop long-temps a rougi de vos crimes:
Portez ſur d'autres bords un plus noble courroux;
Ce bras que vous perdez, François, n'eſt pas à vous;
Par un ſiniſtre emploi la valeur eſt flétrie.
Mourez; mais en mourant ſervez votre Patrie;

(1) Dans notre Lettre II, pages 226 & 229.
(2) Nous les avons citées page 226 de nos Lett.

Et d'un triſte Duel fuyant le ſort obſcur,
Tombez en arborant nos drapeaux ſur un mur;
Ou, ſi la paix mêlant ſon olive à nos palmes,
Sans ternir votre fer d'un indigne attentat,
Laiſſez vivre, & vivez pour le bien de l'Etat.
Juſques dans le ſujet reſpectez la Couronne,
C'eſt le Ciel qui le veut; c'eſt LOUIS qui l'ordonne.

DE LA MONNOIE, *Duel aboli.*

Ce prodige ſanglant, ſuivi de tant d'horreur,
Dont le venin funeſte inſpiroit la fureur,
Et dont l'impitoyable & barbare inſolence
Sous le nom de l'*Honneur* déshonoroit la FRANCE?

Ce monſtre ou ce démon, pour ſes meurtres cruels,
En des lieux écartés élevoit ſes autels;
Là, d'un acier aigu, par d'affreux caracteres,
Il avoit exprimé ſes farouches myſteres.
Là, les cœurs agités de ſon brûlant poiſon
Mépriſoient l'équité, les loix & la raiſon,
Et par l'injuſte fer décidant les querelles,
En faiſoient chaque jour renaître de nouvelles.

Son fier acharnement jamais ne s'arrêtoit,
Par le ſang répandu ſa rage s'augmentoit;
Il falloit égorger le fils après le pere,
Et maſſacrer encore le frere après le frere.
On voyoit les amis, on voyoit les parens
L'un par l'autre percés, l'un ſur l'autre expirans:
La fureur s'emparoit des plus nobles courages,
Et l'exemple entraînoit les eſprits les plus ſages.

Hé! combien a-t-on vu de François eſtimés,
En vils gladiateurs honteuſement armés,
Au lieu de triompher dans une illuſtre plaine
Pour d'indignes ſujets s'immoler ſur l'areine.

Faire écrier de joie au bruit de leur malheur
L'étranger qui devoit éprouver leur valeur ?
Comme on dit qu'autrefois par la force des charmes ;
Jaſon vit à Colchos tant de freres en armes,
Au lieu de le choiſir pour l'objet de leurs coups ;
N'exercer que ſur eux leur aveugle courroux.

Pourra-t-on croire un jour cette énorme licence ;
Qui des fameux François profanoit la vaillance ?
Les ſuperbes Romains, ces vainqueurs glorieux
N'ont-ils pas mépriſé ces combats odieux ?
Ils ſçavoient s'attacher au travail le plus rude ;
Des Peuples ennemis braver la multitude,
Des plus affreux climats affronter les horreurs,
Des plus fiers élémens combattre les fureurs.
Mais ces vaillans Guerriers laiſſoient à leurs eſclaves
L'art de nos eſcrimeurs, l'ardeur de nos faux braves,
Et donnoient pour ſupplice aux plus grands criminels
L'exercice inhumain de ces ſanglans Duels.

IIe Piece ſur la déf. des Duels.

Comme on vit autrefois, aux plaines de Pharſale ;
Romains contre Romains, d'une fureur égale
Arroſer de leur ſang les fertiles guerets,
Oublier follement leurs propres intérêts,
Mépriſer les devoirs qu'inſpire la naiſſance ;
Et compter tout pour rien, excepté la vengeance :
L'on a vu les François dans l'ardeur des Duels,
Pour de moindres raiſons être encore plus cruels.
Un ſourire moqueur, une parole vaine,
Rempliſſoit leur eſprit de fureur & de haine :
Et, ſans conſidérer que leur ſang eſt aux Rois ;
Ils mettoient leur honneur à mépriſer les Loix,

Au milieu de la Cour, & dans chaque Province,
Ils couroient à la mort, mais non pas pour leur Prince.
L'adreſſe bien ſouvent couronnoit le vainqueur,
Et le foible cédoit, quoiqu'avec plus de cœur.
C'étoit trop peu pour eux d'aller à des batailles ;
Il falloit ſeul à ſeul cauſer des funérailles
Chez leurs plus chers amis, chez leurs propres parens,
Sans même être mêles parmi leurs différens,
L'honneur d'être ſecond dans les grandes querelles
Leur cauſoit tous les jours cent affaires cruelles ;
Servant également dans ces ſanglans combats,
Ceux qu'ils devoient aimer, & ceux qu'ils n'aimoient pas :
Et pour dernier malheur, en mourant ſur la place,
A-t-on lieu d'eſpérer que Dieu leur ait fait grace ?
Lui dont le bras vengeur punit ſévérement
Quiconque oſe verſer du ſang injuſtement.

IIIe Piece ſur la déf. des Duels.

Animés de l'ardeur d'une fauſſe vaillance,
Sur un léger ſoupçon, pour une foible offenſe,
Toujours prêts à ſe perdre, & prêts à ſe venger,
Ils prodiguoient un ſang qu'ils devoient ménager.
Leur orgueil violoit les droits les plus auguſtes :
En ſe faiſant juſtice ils devenoient injuſtes :
Dans leur propre ruine ils mettoient leur bonheur ;
Et ſe déshonoroient pour ſauver leur honneur.
Dans le ſéjour affreux des ombres éternelles
Tomboient en un moment leurs ames criminelles.
Leurs corps enſanglantés, triſtes objets d'horreur,
Sembloient garder encore un reſte de fureur ;
Et tout morts qu'ils étoient expoſés au ſupplice,
Reſpirer la vengeance, & craindre la juſtice.

La France recouroit au trône de ſes Rois,
Imploroit vainement l'autorité des Loix,
Et diſoit dans l'excès de ſes douleurs mortelles :
» Quand verrai-je finir ces fatales querelles,
» Où, contre le François, le François irrité
» Se fait une vertu d'une brutalité ?
. . . . . .
» Ciel, faites bientôt naître un Prince ſur la terre,
» Révéré dans la paix, redouté dans la guerre,
» Juſte à récompenſer, juſte à punir auſſi,
» Qui ſe venge de ceux qui ſe vengent ainſi ;
» Qui réduiſe au repos ces ames inquietes,
» Et qui faſſe obſerver les Loix qu'il aura faites !
La France fit ces vœux. . . . . .
. . . . . .
Mais elle ne craint plus ces funeſtes Duels ;
Les François ſont vaillans, & ne ſont plus cruels.
Leur invincible Roi les anime & les guide,
Et leur traçant le plan d'une gloire ſolide,
Il rompt ce cours fatal de meurtres infinis,
Tant de fois condamnés, tant de fois impunis ;
Et ſon autorité conſtante, inviolable,
Ou détourne le crime, ou punit le coupable.
Il n'eſt pas de ces Rois, dont la foible bonté
Autoriſe le vice, & bleſſe l'équité ;
Qui bornent leur juſtice à de foibles menaces,
Qui d'une aveugle main ſignent graces ſur graces ;
Qui, contens d'avoir fait des Edits ſolemnels,
Laiſſent vivre le crime avec les criminels ;
Et qui faiſant gronder leur inutile foudre,
Semblent ne condamner que pour pouvoir abſoudre.
Tout peut les ébranler, tout peut les éblouir.
Mais LOUIS ſe fait craindre & ſe fait obéir.

Il juge ſans erreur, & punit ſans réſerve.
Quand il a fait des Loix, il fait qu'on les obſerve,
Contre un feint repentir ſon cœur eſt affermi.
Son ſujet criminel devient ſon ennemi,
Et quand le Ciel vengeur ordonne qu'il puniſſe,
Nulle fauſſe pitié ne corrompt ſa juſtice.

Mais ſa rigueur s'accorde avec ſa bonté,
Et c'eſt notre bonheur que ſa ſévérité,
Réprimant les tranſports d'une injuſte vengeance,
Il conſerve le ſang le plus pur de la France.
Sévere à ſes Sujets, pour les rendre plus doux,
S'il en punit quelqu'un, c'eſt pour les ſauver tous,
Sa douceur fait agir ſa puiſſance ſuprême,
Et ſa juſtice naît de ſa clémence même.

IVe Piece ſur la déf. des Duels.

DÉFENSE DU TRAITÉ de M. *le Prince de Conti* ſur la Comédie & les Spectacles, par M. *Voiſin*, Prêtre, Docteur en Théologie, Conſeiller du Roi. *Paris*, 1672.

Cet Ouvrage eſt dédié à M. *le Prince de Conti*, fils de M. *le Prince de Conti*, l'Auteur du Traité contre la Comédie.

Cet Ouvrage de M. *Voiſin* eſt un Volume *in*-4° de 500 pages. Il y a beaucoup d'érudition ſur les Jeux & les Spectacles des Payens. On y trouve une longue tradition des Conciles & des ſaints Peres contre la Comé-

die. Cette tradition eſt pouſſée juſqu'au dix-ſeptieme ſiecle par la citation de pluſieurs ſaints & ſçavans hommes de chaque ſiecle, qui ont condamné la Comédie & les Spectacles. L'Auteur répond aux paſſages de *S. Thomas* & de *S. François de Sales*, dont on a prétendu ſe ſervir en faveur de la Comédie.

TRAITÉ DE LA COMÉDIE, inſéré dans l'Education Chrétienne des Enfans. *Paris*, 1672.

Nic. Harres Libellus de Comœdiis & Tragœdiis occaſione, Libri XI, tit. XL, cod. de Spectac. In quo duæ quæſtiones de Ludorum ſcenicorum apud Chriſtianos & in ſcholis utilitate & noxa. *Francofurti ad Mænum*, 1691; *in*-8°.

Les Apologiſtes des Théatres publics ne ſeroient pas fondés à réclamer pour eux cet Ouvrage.

RÉPONSE A LA LETTRE d'un Théologien, défenſeur de la Comédie. *Paris*, 1694. *Dans le Catalogue de la Bibliotheque du Roi*, n°. D. 4543. On attribue cette Réponſe au ſieur *de le Leval*. Cet Auteur y démontre que nos Pieces de Théatre étant imitées de

de celles des Anciens, elles ſont comme elles accommodées à la corruption de la nature. Il prouve également, que quand la Comédie n'exciteroit que par hazard les paſſions, il n'eſt pas prudent de s'expoſer à ces émotions toujours ſi dangereuſes. Et quant à l'avantage que le prétendu Théologien a tiré de la foibleſſe que certains Eccléſiaſtiques ont d'aller aux Spectacles, il le réfute par l'aveu que ce prétendu Théologien a lui-même fait qu'il ſe feroit un ſcrupule de les y ſuivre.

RÉFUTATION D'UN ÉCRIT favoriſant la Comédie. *Paris*, 1694.

On y a mis cette épigraphe :

Donare res ſuas Hiſtrionibus, vitium eſt immane :

Donner ſon bien aux Comédiens ; c'eſt un vice énorme.

Le Pere *de la Grange*, Chanoine Régulier de Saint-Victor, eſt l'Auteur de cette Réfutation, où toutes les raiſons employées dans l'Ecrit réfuté ſont peſées l'une après l'autre ; & il n'en eſt aucune qui n'ait ſa réponſe à laquelle on ne ſçauroit re-

fuſer de ſe rendre. Outre les autorités eccléſiaſtiques, tirées de l'Ecriture Sainte, des Peres de l'Egliſe, des Canons des Conciles, & des Auteurs reſpectables, anciens & modernes, tant eccléſiaſtiques que laïques, on y a rappellé les Ordonnances de *Philippe-Auguſte* & de *S. Louis*, qui chaſſerent les Farceurs; & les Arrêts du Parlement, qui défendirent à des Comédiens de jouer dans Paris. Le premier Arrêt eſt du 6 Octobre 1584, contre une troupe de Comédiens qui avoient établi un Théatre dans l'hôtel de Cluni; & le ſecond, du 10 Décembre 1588, fit de pareilles défenſes à une autre Troupe.

DÉCISION FAITE EN SORBONE touchant la Comédie. *Paris*, 1694.

Cette déciſion eſt du 20 Mai 1694; elle eſt ſignée de ſix Docteurs dont voici les noms: *Fromageau*, *Durieux*, *de Blanger*, *l'Huillier*, *de la Coſte* & *Bonnet*. Cette déciſion, qui contient 132 pages *in*-12, eſt un Traité intéreſſant ſur la matiere qui en eſt l'objet.

RÉFUTATION DES SENTIMENS relâchés du nouveau Théologien touchant la Comédie. *Paris*, 1694.

L'Auteur de ce ſolide Ouvrage déclare [page 133] avoir été amateur des Spectacles. « Je ne connois point, » dit-il, d'eſprit plus oppoſé à l'eſprit » du Chriſtianiſme que l'eſprit de la » Comédie. J'en ai été peut-être auſſi » entêté qu'un autre; mais j'avoue, à » ma confuſion, que je n'ai jamais été » moins Chrétien que pendant cet en- » têtement. On ſe trouve dans un » certain relâchement, dans un je ne » ſçais quel vuide de Dieu, dans une » indiſpoſition & une inapplication ſi » grande dans les exercices de la Reli- » gion, que quand même on ne ſeroit » pas engagé dans de grands déſor- » dres, on peut dire que l'on vit par- » mi les Chrétiens d'une maniere toute » payenne; & c'eſt un mal qui ne » vient pas tout d'un coup, mais peu à » peu, d'une maniere imperceptible, » & par degrés; car le crime a les ſiens, » de même que la vertu..... L'har- » monie de l'ame eſt entiérement diſ- » ſipée à la Comédie, puiſqu'on y » perd ordinairement les ſentimens » de la pudeur, de la piété & de la » Religion, ſi l'on y va ſouvent; & » elle y eſt fort ébranlée pour peu

» qu'on y aille, en ce qu'elle excite » & réveille les paſſions; qu'elle fait » ou doit faire cet effet dans tout le » monde; parce que c'eſt ſon but, ſa » fin & ſon deſſein, & que ce n'eſt » que par accident qu'elle ne le fait » pas toujours ».

DISCOURS SUR LA COMÉDIE. *Paris*, 1694.

Le prétendu Théologien, Défenſeur de la Comédie, eſt réfuté dans cet Ouvrage par les ſentimens des Docteurs de l'Egliſe depuis le premier ſiecle juſqu'à préſent. Le P. *le Brun*, de l'Oratoire, eſt l'Auteur de ces Diſcours.

Le premier eſt une réfutation de la Lettre du prétendu Théologien qui avoit entrepris la défenſe de la Comédie.

Le ſecond fait l'hiſtoire des divertiſſemens du Théatre, & expoſe les ſentimens des Docteurs ſur cette matiere.

Il eſt diviſé en trois parties, dont la premiere comprend le regne de l'idolâtrie juſqu'à ſon extinction ſous *Juſtinien*; la ſeconde décrit l'état du Théatre depuis l'extinction de l'idolâ-

trie juſqu'à la naiſſance des Scholaſtiques ; & la troiſieme depuis les Scholaſtiques juſqu'à nous.

L'idée que l'Auteur donne de la Comédie des premiers ſiecles de l'Empire, eſt qu'elle fut plus ou moins fréquente, plus ou moins honnête, ſelon l'inclination des Empereurs. A quoi il ajoute deux obſervations ; l'une eſt, que tous les Spectacles des Romains ne furent pas inſtitués à l'honneur des faux Dieux, & qu'il y en eut qui ne le furent que pour le divertiſſement du Peuple, comme il ſe voit clairement dans le quatorzieme livre des Annales de *Tacite*.

L'autre obſervation eſt que toutes les Comédies ne furent pas alors auſſi infames que quelques-uns ſe le perſuadent, & qu'il y en eut de plus honnêtes que celles d'à préſent. Après cela, cet Auteur rapporte ce que les plus ſages des Payens, comme *Séneque*, *Pline*, *Tacite* & *Plutarque* ont jugé de leurs Comédies, de quelque nature qu'elles fuſſent ; & enſuite il cite les premiers Peres qui les ont condamnées, & explique leurs raiſons.

Il rapporte à la ſeconde époque les défenſes faites, tant par l'Egliſe d'Orient, que par celle d'Occident, d'aſſiſter à la Comédie; & il n'omet pas les Commentaires de *Balſamon* & de *Zonare* ſur les déciſions faites par les Conciles à cet égard.

Quand il eſt venu aux temps des Scholaſtiques, il remarque qu'ils permettent, ſelon des ſuppoſitions métaphyſiques, des actions qu'ils condamnent dans la pratique; & que c'eſt ainſi qu'ils ſe ſont expliqués au ſujet des Spectacles du Théatre & des autres divertiſſemens. Il rapporte enſuite les Canons des Conciles, les Statuts des Evêques, les Arrêts des Magiſtrats qui les ont condamnés en France. Enfin, dans une Lettre qui eſt à la fin, l'Auteur réſout quelques difficultés qui lui avoient été propoſées ſur ſes deux Diſcours.

Il y a eu de cet Ouvrage pluſieurs éditions. Il en fut donné une en 1731. M. *de la Roque*, alors Auteur du Mercure de France, l'annonça avec beaucoup d'éloges dans le volume de Mai 1731, & en donna un extrait aſſez étendu. Il le termina, en diſant

qu'on ne peut témoigner à l'Auteur, de même qu'à l'Editeur, trop de reconnoiſſance du ſoin qu'ils ont bien voulu prendre de réunir & d'amaſſer des morceaux auſſi précieux ſur cette matiere. Cet éloge déplut aux Partiſans du Théatre, & il donna lieu à un Ecrit qui parut dans le Mercure du mois d'Août de la même année, & que nous allons faire connoître. Nous en parlons ici pour ne le point ſéparer de la Critique qui en fut faite. Voici le titre de l'Ecrit en queſtion :

LETTRE écrite de Marſeille, le premier Juillet 1731, à M. *de la Roque* [Auteur du Mercure], au ſujet des Diſcours du P. *le Brun* ſur la Comédie.

M. *de la Roque*, en rendant compte dans le Mercure du mois de Mai 1731 de la nouvelle édition des Diſcours du P. *le Brun*, avoit dit « qu'il » avoit raiſon de dépeindre notre » Théatre comme l'école de l'impu» reté, la nourriture des paſſions, un » aſſemblage où les yeux ſont envi» ronnés d'objets ſéducteurs, & où » les oreilles ſont ouvertes à des diſ» cours ſouvent obſcenes & toujours

» profanes qui infectent le cœur & » l'eſprit ».

Ce témoignage étoit d'autant plus impoſant, que c'étoit le ſuffrage d'un Littérateur qui, par une ſuite de ſes fonctions de Journaliſte, étoit l'Hiſtorien des Spectacles publics.

Un Partiſan fanatique des Théatres en fut ſi irrité, qu'il adreſſa à l'Auteur du Mercure la Lettre qu'on vient d'indiquer. En voici un échantillon :

« Je n'ai pu lire ſans étonnement, » Monſieur, les éloges avec leſquels » vous annoncez dans votre Mercure » du mois de Mai dernier, les Diſ- » cours du P. *le Brun* ſur la Comé- » die. Si vous dites qu'il a réfuté ſi » ſolidement la Lettre du P. *Caffaro* » qui a juſtifié la Comédie ; pourquoi » homme pieux & rigoriſte, comme » vous le paroiſſez dans votre Extrait, » nous donnez-vous dans vos Mer- » cures des analyſes de toutes les » Pieces de Théatre, ſi vives & ſi » expreſſives, que vous engagez la » plupart de vos Lecteurs à aller par- » ticiper à ces Spectacles, que vous » dites avec le P. *le Brun* être ſi per-

» nicieux?... Sçachez que l'on ſe-
» roit mieux fondé à demander au
» P. *le Brun* une rétractation, s'il vi-
» voit encore, qu'on ne l'a été à en
» exiger une du P. *Caffaro* ».

L'Auteur du Mercure n'héſita pas à inſérer cette Lettre dans ſon Journal. Il n'y ajouta aucune réflexion, perſuadé qu'il ſe trouveroit vengé par le peu de cas que le Public feroit de cette Lettre.

Mais quelque mépris qu'elle méritoit, il y eut un homme de Lettres (M. *Simonet*) qui obſerva que « la » plupart des partiſans des Spectacles » ſont portés plutôt par inclination » que par lumieres, à juger favo-» rablement d'un Ecrit fait exprès » pour juſtifier les Théatres ».

Et en conſéquence, il ſe chargea de faire à cette Lettre une réponſe, qui fut imprimée ſous le titre qui ſuit:

DISSERTATION ſur la Comédie, pour ſervir de réponſe à la Lettre inſérée dans le Mercure d'Août 1731, au ſujet des Diſcours du P. *le Brun*, ſur la même matiere; par M. *Simonet*. *Paris*, 1732.

Cette Diſſertation fut inſérée dans le Mercure du mois de Février 1732. M. *Simonet* y démontre qu'il ne faut pas prendre pour une apologie des Théatres les jugemens favorables que les Journaliſtes portent des Pieces dramatiques. « Une même choſe, » dit-il, conſidérée ſous différens rap- » ports & ſous différens points de » vue, peut être bonne & mauvaiſe, » louable & repréhenſible en même » temps; & tels ſont les Spectacles. Ils » ont leur beauté, & même leur » bonté en un ſens. On dit tous les » jours, & avec raiſon : voilà une » bonne Piece, en parlant d'une Co- » médie qui plaît; c'eſt un Ouvrage » d'eſprit qui eſt bon en ce genre; » mais ſouvent très-pernicieux par » rapport au cœur; & rien n'empêche » qu'on ne le loue d'un côté, & qu'on » ne le blâme de l'autre ».

Un Journaliſte eſtimable montre ſimplement dans ſes analyſes ce qu'on a trouvé de beau ou de bon dans les Pieces de Théatre; « mais cela ne » regarde que l'eſprit, ſans toucher » aux mœurs & à la conſcience, dont » alors il n'eſt point queſtion. D'ail-

» leurs, le deſſein de ces analyſes n'eſt » pas, comme on le ſuppoſe, d'attirer les Lecteurs aux Spectacles; » mais ſeulement de leur en donner » une légere teinture, qui peut avoir » ſon utilité pour pluſieurs, & qui ne » fera pas une grande impreſſion, ni » ſur les perſonnes portées d'elles-» mêmes à y participer, ni ſur celles qui en ont de l'éloignement.

» Au reſte, quelque bien qu'un » Journaliſte diſe des Pieces dramatiques, il n'en eſt pas moins vrai que » notre Théatre, tout épuré qu'on » prétende qu'il ſoit, eſt très-dangereux a fréquenter; parce que ſi les » Pieces préſentent quelquefois des » leçons de vertu, on n'en rapporte » cependant que les impreſſions du » vice ».

SENTIMENS DE L'EGLISE & des Saints Peres, pour ſervir de déciſions ſur la Comédie & ſur les Comédiens, avec cette Epigraphe :

Nolite communicare operibus infructuoſis tenebrarum, magis autem redarguite. Ep. S. Paul aux Epheſ. ch. 5, ℣. 11. *Paris*, 1694.

Dans le Catalogue de la Bibliotheque du Roi, n° D. 4540 : on attribue cet Ouvrage à M. *Coutel.*

L'Auteur y établit l'uniformité des ſentimens qui ſe trouvent au ſujet de la Comédie entre les anciens Peres, ceux des ſiecles ſuivans, & les Conciles : & il en tire cette conſéquence, que la doctrine qui condamne les Théatres, eſt fondée ſur des principes & ſur des autorités auxquels il faut ſe ſoumettre, & qu'une doctrine contraire ne peut venir que de ceux qui, comme le dit *S. Paul*, aiment plus leurs plaiſirs que Dieu : *Voluptatum amatores magis quàm Dei ;* que l'Ecriture Sainte nous défendant d'éviter les entretiens vains & profanes, comme ſervant beaucoup à inſpirer l'impiété, les Théatres s'y trouvent implicitement compris, relativement à leur objet & à leurs effets ; qu'enfin les Caſuiſtes qui oſeroient en lever la condamnation, n'obſervent pas le précepte qui leur a été fait de garder le dépôt de la ſainte Doctrine qui leur a été confiée, de fuir les profanes nouveautés de paroles, & tout ce qu'oppoſe une Doctrine qui porte fauſſe-

ment le nom de ſcience (1). Ces faux Caſuiſtes ſont du nombre de ceux dont il a été dit, qu'il y aura toujours des hommes qui étant dans l'erreur, ſe fortifient de plus en plus dans le mal, & y font tomber ceux qui ne pouvant ſouffrir la ſaine Doctrine, & ayant une extrême démangeaiſon d'entendre ce qui les flatte, ont recours à une foule de Docteurs propres à les ſéduire; & fermant l'oreille à la vérité, ils l'ouvrent à des fables (2).

LETTRE D'UN DOCTEUR de Sorbone à une perſonne de qualité, ſur le ſujet de la Comédie [par *Jean Gerbois*]. *Paris*, 1694.

LETTRE FRANÇOISE ET LATINE du P. *François Caffaro* à M. *de Harlai*, Archevêque de Paris, 1694.

Ce Religieux y déſavoue la Lettre du prétendu Théologien qu'on lui

(1) *Profana & vaniloquia devita; multùm enim proficiunt ad impietatem. Depoſitum cuſtodi, devitans profanas vocum novitates & oppoſitiones falſi nominis ſcientiæ.* S. Paul. ad Tim. c. 6. ep. 1; & c. 2, ep. 2.

(2) *Mali autem homines & ſeductores proficiunt in pejus errantes, & in errorem mittentes: erit enim tempus, cùm ſanam doctrinam non ſuſtinebunt, ſed ad ſua deſideria coacervabunt ſibi Magiſtros, prurientes auribus: & à veritate quidem auditum avertent, ad fabulas autem convertentur.* Ep. S. Paul. ad Tim. c. 2 & 3.

avoit attribuée. Cette rétractation édifiante eſt imprimée à la ſuite de nos Lettres ſur les Spectacles, avec un Extrait de l'Ouvrage ſuivant:

MAXIMES ET RÉFLEXIONS ſur la Comédie, par M. *Jacques Benigne Boſſuet*, Evêque de Meaux [né à Dijon le 27 Septembre 1627, & mort à Paris le 12 Avril 1704]. *Paris*, 1694.

M. l'Abbé *Talbert*, Chanoine de Beſançon, a fait un Eloge hiſtorique de M. *Boſſuet*. Cet Eloge remporta, en 1772, le Prix de l'Académie de Dijon; mais cette Académie, en le couronnant, n'a pas ſans doute prétendu approuver l'indécence avec laquelle l'Orateur y a parlé du livre de M. *Boſſuet* ſur la Comédie. M. *Talbert* paroît reprocher à ce Prélat de s'être chargé d'une cauſe équivoque; & il dit qu'*on ne doit y admirer que l'art avec lequel il en a tiré parti par ſon adreſſe à ſaiſir le côté foible de notre Scene, ſi elle en a un.* M. *Talbert* ajoute que *la ſévérité de M.* Boſſuet *trouvera des contradicteurs éclairés; qu'il y parle du Théatre en homme qui l'a fréquenté; qu'on aſſure qu'il n'a ceſſé d'y aller que*

lorſqu'il fut dans les Ordres ſacrés ; qu'il y avoit reçu des leçons pour ſe former à l'action oratoire ; qu'on peut oppoſer à cet Ouvrage l'Eloge que ce même Prélat a fait de Térence, *dans ſa Lettre à* Innocent XI : *qu'au reſte, en liſant les maximes ſur la Comédie, il ne faut pas oublier que c'eſt un Evêque qui parle.*

M. l'Abbé *Talbert* devoit donc lui-même ne pas l'oublier ; &, au lieu de s'abaiſſer juſqu'à paroître partager l'intérêt que les gens du ſiecle prennent au Théatre, il devoit conſerver à l'enſeignement de M. *Boſſuet*, ſur ce point de morale, toute ſon autorité, il devoit enfin ne pas contribuer à en augmenter les futiles Contradicteurs, en leur ſuggérant des ſophiſmes inconciliables avec une lumiere pure & dégagée des nuages de l'illuſion. Il n'auroit pas moins mérité d'être couronné par les Académiciens qui ont rendu juſtice à l'éloquence de ſon Diſcours ; ou plutôt ils l'auroient loué d'avoir ſoutenu le caractere de ſon état. Et à cet égard l'Hiſtoire de l'Académie Françoiſe fournit pluſieurs exemples édifians.

M. l'Abbé d'*Eſtrées*, Commandeur de l'Ordre du Saint-Eſprit, ayant été reçu à cette Académie le 25 Juin 1711, à la place de *Boileau Deſpréaux*. M. *de Valincourt* n'héſita point d'expoſer avec éloge dans ſa réponſe au Diſcours du Récipiendaire les ſentimens de ce célebre Poëte ſur les dangers de la morale des Théatres; &, pour le faire avec plus d'énergie, il en rapporta les paroles : « Quoi, » diſoit *Deſpréaux* à ſes amis, des maximes qui feroient horreur dans le » langage ordinaire, ſe produiſent » impunément dès qu'elles ſont miſes » en vers. Elles montent ſur le Théatre, à la faveur de la Muſique, & » y parlent plus haut que nos Loix. » C'eſt peu d'y étaler ces exemples » qui inſtruiſirent à pécher, & qui » ont été déteſtés par les Payens » même ; on en fait aujourd'hui des » conſeils, & même des préceptes ; » & loin de ſonger à rendre utiles les » divertiſſemens publics, on affecte » de les rendre criminels ».

« Voilà, dit M. *de Valincourt*, de » quoi *Boileau* étoit continuellement » occupé, & dont il eut voulu pouvoir

» faire l'unique objet de toutes ſes ſa-
» tyres ; & il ſe ſeroit eſtimé heureux
» d'avoir imprimé un opprobre éter-
» nel à des Ouvrages ſi contraires aux
» bonnes mœurs ».

Mais, ſans remonter à des années ſi éloignées, nous citerons à M. l'Abbé *Talbert* un exemple plus récent.

M. l'Abbé de *Radonvilliers*, Sous-Précepteur des Enfans de France, ayant été nommé à une place de l'Académie Françoiſe, y vint prendre ſéance le 26 Mars 1763. Son Diſcours de réception y reçut les applaudiſſemens qu'il méritoit. Celui à qui il ſuccédoit étoit M. *de Marivaux* qui avoit acquis de la réputation par des Ecrits amuſans qu'il n'eſt pas facile d'exempter de tous reproches pour les mœurs. M. l'Abbé *de Radonvilliers* ſe conduiſit dans cette circonſtance critique en Littérateur, perſuadé que *ſi les mœurs n'affermiſſent pas les Loix, elles les renverſent tôt ou tard :* c'eſt relativement à cette maxime, que dans l'Eloge de M. *de Marivaux*, il eut le courage de dire : « Vous n'attendez
» pas de moi, Meſſieurs, que j'ap-

» prouve le genre des Romans & des » Comédies dans lequel M. *de Mari-* » *vaux* s'eſt exercé. Il y a des loix » d'un ordre ſupérieur qui me défen- » dent de louer un genre d'ouvrages » ſi dangereux ». On fut également ſatisfait d'entendre dire à M. le Cardinal *de Luynes* (1), dans ſa Réponſe au Diſcours de M. l'Abbé *de Radonvilliers*.

» Si les Pieces de Théatre & les » Romans ne ſervoient, Meſſieurs, » qu'àc orriger les hommes, & qu'à » les rendre vertueux, ils devien- » droient auſſi utiles qu'ils ſont dan- » gereux ; mais qu'il eſt difficile de » réuſſir dans ce projet. Il faut y pein- » dre les paſſions pour en faire ſentir » tout le déſordre : la corruption de la » nature ſaiſit avidement la reſſem- » blance du portrait ; & elle voit tou- » jours la paſſion en beau, même ſous » les traits dont on la ſurcharge ».

(1) Archevêque de Sens, alors Directeur de l'Académie ; &, à cette occaſion M. l'Abbé *de Radonvilliers* fit à ſon Eminence ce compliment ingénieux, relativement à l'égalité qui s'obſerve dans cette Académie. « Combien de titres, » dit-il, votre Directeur a de moins dans l'Aca- » démie qu'à la Cour ! mais ceux qui lui reſtent » ici ſont les plus flatteurs ».

M. l'Abbé *Talbert* aura ſans doute reconnu la foibleſſe qui lui eſt échappée, peut-être pour flatter les Académiciens qu'il devoit avoir pour Juges. Mais il ne doit pas ignorer que ſi, pour l'intérêt des paſſions, on paroît accueillir dans les Miniſtres de l'Egliſe ces ſortes de foibleſſes favorables à la corruption du cœur; on ne les en blâme pas moins intérieurement. On ſçait que la régularité des mœurs eſt auſſi eſſentielle à leur état, que le courage l'eſt à la profeſſion des armes; & certainement tout Eccléſiaſtique qui s'écarte de la ſageſſe de la milice chrétienne, eſt auſſi mépriſable que le ſeroit un Militaire, dont les actions & les propos annonceroient une ame lâche, comme il arriva au Poëte *Archiloque*, qui fut chaſſé de Lacédémone, pour avoir dit dans une Piece de Vers, qu'il valoit mieux mettre les armes bas, que de mourir (1).

---

(1) *Archilochum Poëtam cùm veniſſet Lacedemonem eâdem horâ expulerunt, quòd intellexerunt ab illo ſcriptum : Satiùs eſt abjicere arma quàm mori.* STRYCK. Diſſertat. juridicarum, tom. XIV, diſput. VIII, cap. III, quatrieme édition de 1740.

M. l'Abbé *Talbert* auroit dû adopter & ratifier le jugement qui fut porté des maximes & des réflexions de M. *Boſſuet*, ſur la Comédie, dans le Journal des Sçavans de l'année 1694.

En voici les paroles :

« Ces maximes & réflexions pleines de principes de religion, découvrent avec une entiere évidence le mal que font ceux qui aſſiſtent à la Comédie, & le ſcandale qu'ils y donnent. On y voit les diſpoſitions dangereuſes & imperceptibles qui s'y apportent & qui s'y prennent, la concupiſcence qui s'y répand par tous les ſens dans l'eſprit & dans le cœur ».

L'Auteur de ce Journal eut alors à rendre compte d'Ouvrages fort oppoſés les uns aux autres ſur la matiere des Spectacles. Il ſoutint le caractere d'un bon & judicieux Journaliſte. On ne le vit pas dans ſes extraits prêter du ſecours aux partiſans de l'erreur. Et il manifeſta ſon reſpect pour la vérité dans le compte qu'il rendit des Ecrits où l'on ſoutenoit la bonne cauſe.

Que ceux qui citent comme favo-

rable aux Théatres la réponſe que M. *Boſſuet*, Evêque de Meaux, fit à *Louis XIV*, & qui a été ci-devant rapportée [page 61], liſent les maximes & les réflexions de ce Prélat ſur la Comédie. Ils ne reconnoîtront dans cette réponſe qu'une inſtruction donnée ingénieuſement & avec prudence à un grand Monarque. Et alors ils ne s'autoriſeront plus du préjugé vulgaire ſur le *banc* qu'on dit que les Evêques avoient autrefois aux Spectacles de la Cour, & dont il a été ci-devant parlé pages 159 & 182.

Il eſt vrai qu'il eſt rapporté dans les Mémoires de M. *de Montchal*, que le Cardinal *de Richelieu* fit exécuter à la Cour & dans ſon Palais pluſieurs repréſentations de Drames & de Ballets. Et comme dans ces Ballets les Princes & les Seigneurs étoient Acteurs, on y invitoit toutes les perſonnes de la Cour, ſans en excepter les Prélats. Mais ce que nous devons penſer de la foibleſſe de ce Cardinal, nous eſt ſuggéré par les mêmes Mémoires.

« Le Cardinal *de Richelieu*, y eſt-il » dit, autoriſoit la Comédie par ſa

» préſence aux Spectacles de la Cour,
» en l'introduiſant dans ſon Palais Car-
» dinal; en quoi il ſe conduiſoit par
» un eſprit bien contraire à celui de
» tous les Peres de l'Egliſe, qui l'ont
» rejettée & condamnée comme la
» corruption des mœurs, & une école
» publique de libertinage ».

Convient-il de s'autoriſer de faits rapportés comme des ſcandales? Auſſi M. *de Montchal* nous apprend que les Prélats vertueux éleverent leur voix contre cette licence; tel fut entr'autres M. *Godeau*, Evêque de Graſſe (1).

Un Amateur zélé des Spectacles en a donné une Hiſtoire ſous ce titre:

LETTRES HISTORIQUES ſur tous les Spectacles de Paris, 1719.

Cet Auteur cite comme des anecdotes avantageuſes aux Théatres, que le Cardinal *Mazarin*, en 1647 & 1660, fit venir d'Italie des Acteurs pour repréſenter les Opéra Italiens, *Orfeo è Euridice*, & *Hercole amante*, & qu'il doit être regardé comme l'Inſtituteur de l'Opéra en France.

(1) Voyez les Mémoires de M. *de Montchal*, tome I, p. 107; & tome II, p. 59 & 215.

Cependant cet Hiſtorien convient que ſi ce Cardinal avoit prévu les abus qui ſe ſont introduits dans ce Spectacle, il ne l'auroit pas établi.

Mais ces anecdotes de 1647 & de 1660, n'ont pour objets que des fêtes de Cour extraordinaires. L'Opéra, par exemple, *Hercole amante*, orné de Ballets magnifiques, fut repréſenté à l'occaſion du mariage de *Louis XIV* avec *Marie-Thereſe d'Autriche* (1). Les alliances des auguſtes Maiſons de *France* & d'*Autriche* ont été pour notre Nation des ſujets de fêtes brillantes & pompeuſes, parce que le bonheur des Peuples a toujours été attaché à l'union de ces deux puiſſantes Maiſons, que Dieu, dit M. *Boſſuet* (2), a fait naître pour balancer les choſes humaines (3).

---

(1) Infante d'Eſpagne, *qui n'étant pas encore mariée*, dit M. Boſſuet, *faiſoit paroître plus de belles qualités qu'elle n'attendoit de Couronnes.* Elle mourut le 30 Juillet 1683. Le Roi, qui honoroit ſa vertu, dit en apprenant ſa mort ; *Voilà le premier chagrin qu'elle m'ait jamais cauſé.*

(2) Oraiſon funebre de *Marie-Thereſe d'Autriche*, par M. *Boſſuet.*

(3) Le bonheur des Empires dépend moins de l'or & de l'argent, que du choix, du nombre & de la confiance des Alliés. *Reipublicæ opes eſſe exiſtimo ſocios, fidem & benevolentiam.* DEMOSTH. Philipp. 4.

C'eſt par ce motif que tous les François manifeſterent avec tant d'empreſſement & de zele leur joie au ſujet du Mariage de *Louis XVI* alors Dauphin, avec *Marie-Antoinette*, Archiducheſſe d'*Autriche* (1). On prévit que l'avenir le plus heureux devoit être le fruit d'une union auſſi-bien aſſortie, tant pour la grandeur mutuelle de la naiſſance des deux auguſtes Epoux, que pour leurs qualités perſonnelles. Que n'avoit-on pas en effet à eſpérer de ce jeune Prince, dont les vertus dominantes ont toujours été de réfléchir beaucoup, de mépriſer le faſte, de ne vouloir annoncer ſa grandeur que par des actions d'humanité, de haïr la flatte-

(1) Célébré à Verſailles le 16 Mai 1770. On compte actuellement treize alliances de la Maiſon d'Autriche, & vingt-une de la Maiſon de Lorraine avec la Maiſon de France, ſans compter deux alliances contractées par la Maiſon d'Alſace, tige commune des deux premieres avec la ſeconde Race de nos Rois. On en trouve l'hiſtorique dans un Ouvrage intéreſſant que M. le Baron *de Zurlauben* a donné ſous ce titre : *Tables généalogiques des auguſtes Maiſons d'Autriche & de Lorraine, & leurs Alliances avec l'auguſte Maiſon de France*, précédées d'un *Mémoire ſur les Comtes d'Auſbourg, tige de la Maiſon d'Autriche.* Paris, *Deſaint*, 1770.

rie,

rie, & d'aimer la vérité (1). Il méritoit donc bien d'avoir pour Epouſe une Princeſſe qui a reçu du Ciel la plus belle ame, & qui a eu le précieux avantage d'être élevée par une Mere qui eſt un modele pour tous les Souverains. Nous croyons, diſoit alors (2), au nom de toute la France, M. *de Coetloſquet*, ancien Evêque de Limoges, & Précepteur des Enfans de France, « nous croyons » appercevoir dans Madame la DAU-

(1) Toutes ces belles qualités ſont fort bien exprimées dans un Diſcours Latin d'une compoſition ingénieuſe, que M. *Ricart*, Profeſſeur d'Eloquence au College d'Auxerre, prononça à l'occaſion de ce Mariage, le 23 Juin 1770, dans ce College, en préſence d'une aſſemblée de tous les Ordres de la Ville. *Noſtis*, dit cet Orateur, *in* DELPHINO *Principe quam à patre hæreditariam accepit, juſtam laboris patientiam, quâ ſemper æquâ ratione ſtudii & otii horas amat intermiſcere: gravem noſtis ac majorem ætate, ſobrietatem verborum & cogitationis copiam quæ virum indicat plurima volventem animo, & ſua, quæ multa, magnaque ſunt, officia tacitè reputantem. Generoſum noſtis cultûs ſimplicioris amorem ab omni prorsùs abhorrentem luxuriâ, cum eâ ætate* DELPHINUS *intellexerit, illum naturæ magis convenienter vivere, qui faſtum omnem interciderit: magnumque ac verè ſublimem eſſe hominem qui propriâ ſurgit altitudine, nullam ab externo apparatu amplitudinem mutuatus..... Noſtis etiam* DELPHINUM *Principem fore cui veritas magis placeat quàm adulatio & obſequium.*

(2) Dans ſa Réponſe au Diſcours de réception de M. *de Saint-Lambert* à l'Académie Françoiſe, le 23 Juin 1770.

» PHINE, ſon auguſte Mere, l'hon-
» neur de ſon ſexe, & l'héroïne de ſon
» ſiecle par ſa ſageſſe & par ſon cou-
» rage (1), de même que nous recon-
» noiſſons dans Monſeigneur le DAU-
» PHIN l'héritier des vertus d'un
» Pere (2) dont la mémoire ſera tou-
» jours en bénédiction ».

Tels furent les juſtes & heureux préjugés avec leſquels les François ac-

---

(1) *Altos* [dit auſſi M. *Ricart* dans le même Diſcours ci-deſſus cité] *ut ita dicam animæ ſuæ ſpiritus* MARIÆ *quaſi transfudit* THERESIA, *& totam veluti mentem inſpiravit. Vivit, vivit Mater in filia, utráque ſimul fruimur; nec magis Viennæ ad Allemanonorum quàm Lutetiæ ad Gallorum, felicitatem regnabit* THERESIA.

(2) LOUIS, DAUPHIN DE FRANCE, mort à Fontainebleau le 20 Décembre 1765. Ce Prince diſoit à ceux qu'il honoroit du titre d'amis : *Offrez-moi la vérité ſans détour, ſi vous m'en croyez digne.* Il refuſa un ſupplément de penſion; *je donnerois*, diſoit-il, *le ſurplus; j'aime mieux qu'on le retranche ſur les Tailles.* Lorſqu'on ſuppléa à ſes enfans les cérémonies du Baptême, il ſe fit apporter le regiſtre Baptiſtaire; il remarqua que les noms des jeunes Princes s'y trouvoient après celui du fils d'un Artiſan. *Apprenez delà*, leur dit-il, *que tous les hommes ſont égaux par le droit de la nature & aux yeux de Dieu qui les a créés.* Il avoit fort à cœur qu'on inſpirât à ſes enfans des ſentimens d'humanité. *Conduiſez-les*, diſoit-il, *dans la chaumiere du Payſan; qu'ils voient le pain dont ſe nourrit le pauure, & qu'ils apprennent à pleurer.* Voyez la Vie de ce Prince par M. l'Abbé *de Villiers.* Paris 1769; & l'Ouvrage intitulé; *Gallerie Françoiſe.* Paris, 1770.

cueillirent l'avénement de *Louis XVI* au Trône. Ce Monarque ne tarda pas à confirmer les bonnes préventions de ſes Sujet par des actes qui lui attirerent l'acclamation univerſelle de LOUIS LE BIENFAISANT. Eh ! que ne doit-on pas attendre après le témoignage énergique de M. l'Abbé *de Radonvilliers ?* Il eſt trop intéreſſant pour ne pas le joindre à celui que nous venons de rapporter de M. *de Coetloſquet.*

« Meſſieurs, dit M. l'Abbé *de Radonvilliers*, en répondant au Diſcours de M. *Delille*, reçu le 11 Juillet 1774 à l'Académie Françoiſe ; « Meſſieurs, dit-il, n'attendez pas de » moi dans l'hommage que je rendrai » au nouveau Protecteur de cette Aca» démie, le langage étudié d'un Ora» teur qui emploie les couleurs de » l'éloquence. Je parlerai le langage » ſimple d'un témoin qui dépoſe fidé» lement ce qu'il a vu. Ayant eu l'hon» neur d'approcher de ce Prince pen» dant long-temps, la vérité que je » devois par état lui dire à lui-même, » je vous la dirai de lui avec la même » ſincérité. La juſteſſe d'eſprit, la

» droiture du cœur, l'amour du de-
» voir; telles ſont les qualités princi-
» pales dont le germe s'eſt montré
» dans le Roi dès ſon enfance, & que
» vous voyez ſe développer tous les
» jours depuis ſon avénement au Trô-
» ne. Il en eſt d'autres, non moins
» importantes pour ſa gloire & pour
» notre bonheur, que vous verrez
» dans les occaſions ſe développer
» également. Ami de l'ordre, il main-
» tiendra le reſpect pour la Religion,
» la décence des mœurs, la regle dans
» toutes les parties de l'adminiſtra-
» tion : ennemi des frivolités, il dé-
» daignera un vain luxe de vaines
» parures, un vain étalage de diſcours
» ſuperflus. Ne craignez pas que la
» louange l'enivre de ſon encens : la
» louange, dès qu'elle approchera de
» l'adulation, n'arrivera pas aiſément
» juſqu'à lui ; lorſque les hommages
» dûs au Trône ne lui ouvriront pas
» l'entrée, il ſçaura la repouſſer en
» l'écoutant avec un air de froideur
» & peut-être d'indignation. D'ordi-
» naire on dit aux Rois de ſe garder
» des flatteurs; aujourd'hui il faut dire
» aux flatteurs de ſe garder du Roi.

» Cependant être Roi à dix-neuf ans !
» Mais rappellez-vous, Meſſieurs,
» que c'eſt à dix-neuf ans préciſément
» que Charles le Sage, le reſtaura-
» teur du Royaume, prit en main les
» rênes du Gouvernement. Puiſſent
» nos Neveux, après l'expérience
» d'un long regne, donner à *Louis*
» *XVI*, le même ſurnom que nos
» Anciens ont donné à *Charles V !*

Heureux le Peuple dont le Roi aura été prévenu ſur la ſupériorité de ſageſſe qu'il doit avoir au deſſus de tous ſes Sujets, & de laquelle un *Platon* faiſoit dépendre le bonheur d'un Empire. La doctrine de ce Philoſophe ſur cet objet ſe trouve expoſée dans une des Lettres de l'Empereur *Julien*, dont l'Abbé *de la Bleterie* a donné la traduction à la ſuite de la Vie de l'Empereur *Jovien* : » Com-
» ment, y eſt-il dit, en uſons-nous
» à l'égard de nos troupeaux ? Au lieu
» d'en donner la conduite à quelque
» animal de leur eſpece, nous nous
» la réſervons à nous-mêmes qui ſom-
» mes une eſpece ſupérieure : il faut
» de même qu'un Roi, non content
» d'être plus vertueux que ſes Su-

» jets, devienne pour ainſi dire d'une » nature plus excellente que la leur ; » il faut que le Prince n'ait point de » paſſions ; autrement il placeroit » avec lui ſur le Trône une bête fé- » roce. Il doit faire aſſaut de ſageſſe » & de vertus avec les *Solon*, les » *Lycurgue*, les *Pittacus* ; il faut qu'il » s'attache immuablement aux Loix ; » non à ces Loix faites ſubitement » & pour des cas particuliers, à ces » Loix modernes, ouvrages de Lé- » giſlateurs qui n'ont pas toujours » vécu ſelon les principes de la rai- » ſon, mais aux Loix dictées par des » hommes ſages qui s'étoient purifiés » l'eſprit & le cœur. Ces ſages Lé- » giſlateurs abhorroient cette maxime » tracée par quelques Souverains en » caracteres de ſang : *Les hommes doi-* » *vent ſervir à l'ambition des Rois* : » maxime odieuſe oppoſée à celle » qui ſuit, & qui devroit être écrite » en Lettres d'or : *Les Rois ſont faits* » *pour rendre heureux les hommes* (1).

C'eſt à cette derniere maxime que

(1) M. l'Abbé *de Voiſenon* [mort en 1775] a donné à ce ſujet une fiction ingénieuſe dans ſon Diſcours à l'occaſion de ſa réception à l'Académie Françoiſe le 22 Janvier 1763.

notre Roi paroît être fixé; nous en avons un gage dans la Lettre que Sa Majeſté a écrite aux Evêques à l'occaſion de ſon Sacre (1), & que M. de *Buiſſon de Beauteville*, Evêque d'Alais, a ſi énergiquement paraphraſée dans ſon Mandement du 35 Juin 1775. Cette Lettre nous a rappellé ces paroles du jeune Salomon montant ſur le Trône : C'eſt, diſoit ce Prince, par la ſeule crainte de Dieu que je deviendrai illuſtre parmi les Nations; que les vieillards reſpecteront ma jeuneſſe; que les Princes qui ſont autour de mon Trône baiſſeront par reſpect les yeux devant moi; que les Rois voiſins, quelques redoutables qu'ils ſoient, me craindront; que je ſerai aimé dans la paix & redouté dans la guerre; c'eſt par elle que mon regne ſera agréable à votre Peuple, ô mon Dieu; que je le gouvernerai juſtement, & que je ſerai digne du Trône de mes Peres (2).

(1) Cette auguſte cérémonie ſe fit le 11 Juin 1775.

(2) *Per hanc* [*ſapientiam*] *timebunt me audientes : Reges horrendi in multitudine videbor bonus & in bello fortis. Per hanc diſponam populum tuum juſtè, & ero dignus ſedum patris mei.* Sap. c. 8.

Tels ſont les vœux que notre Monarque a ſincérement formés le jour de ſon Sacre, en préſence de ſon auguſte Epouſe, qui ſe montra ſi ſenſible aux hommages des François.

Ce fut donc à l'occaſion d'une pareille Alliance que l'Opéra *Hercole amante* fut repréſenté à la Cour en 1660. Mais de l'appareil & des étiquettes des fêtes de la Cour, il ne faut rien conclure en faveur des Théatres publics.

Ainſi c'eſt ſans fondement que l'Auteur des Lettres hiſtoriques ſur les Spectacles, donne le Cardinal *Mazarin* pour l'Inſtituteur de l'Opéra, c'eſt-à-dire, de ce Spectacle public de Paris, que M. *de Saint-Evremond* appelle « une ſottiſe chargée de muſique, de danſes, de machines, de décorations; une ſottiſe magnifique, mais toujours une ſottiſe; un travail bizarre de Poéſie & de Muſique, où le Poëte & le Muſicien également gênés l'un par l'autre, ſe donnent bien de la peine à faire un méchant Ouvrage (1) ». Cette idée

(1) Œuvres de *Saint-Evremond*, tome III, édit. de 1739.

de M. *de Saint-Evremond* ſe trouve développée dans la Deſcription ſuivante qui en a été faite par *Pannart :*

J'ai vu le Soleil & la Lune
Qui faiſoient des diſcours en l'air ;
J'ai vu le terrible Neptune
Sortir tout friſé de la mer.

J'ai vu l'aimable Cythérée,
Au doux regard, au tein fleuri,
Dans une machine entourée,
D'Amours natifs de Chambéri.

J'ai vu le Maître du tonnerre
Attentif aux coups de ſifflet,
Pour lancer les feux ſur la terre,
Attendre l'ordre d'un valet.

J'ai vu du ténébreux Empire
Accourir avec un pétard
Cinquante Lutins pour détruire
Un palais de papier brouillard.

J'ai vu des Dragons fort traitables
Montrer les dents ſans offenſer.
J'ai vu des poignards admirables
Tuer les gens ſans les bleſſer.

J'ai vu l'Amant une Bergere,
Lorſqu'elle dormoit dans un bois,
Preſcrire aux oiſeaux de ſe taire,
Et lui chanter à pleine voix.

J'ai vu des Guerriers en alarmes
Les bras croiſés & le corps droit,
Crier cent fois : courons aux armes ;
Et ne point ſortir de l'endroit.

J'ai vu ce qu'on ne pourra croire,
Des Tritons, animaux marins,
Pour danſer, troquer leurs nageoires
Contre une paire d'eſcarpins.

Dans des Chaconnes & Gavottes
J'ai vu des Fleuves ſautillans ;
J'ai vu danſer deux Matelottes,
Trois Jeux, ſix Plaiſirs & deux Vents.

Dans le char de Monſieur ſon pere,
J'ai vu Phaéton tout tremblant,
Mettre en cendres la terre entiere
Avec des rayons de fer blanc.

J'ai vu Rolland dans ſa colere
Employer l'effort de ſon bras
Pour pouvoir arracher de terre
Des arbres qui n'y tenoient pas.

J'ai vu ſouvent une furie
Qui s'humaniſoit volontiers ;
J'ai vu des faiſeurs de magie
Qui n'étoient pas de grands Sorciers.

J'ai vu des Ombres très-palpables
Se trémouſſer au bord du Styx ;
J'ai vu l'Enfer & tous les Diables
A quinze pieds du Paradis.

J'ai vu Diane en exercice
Courir le Cerf avec ardeur ;
J'ai vu derriere la couliſſe
Le Gibier courir le Chaſſeur.

J'ai vu Mars deſcendre en cadence ;
J'ai vu des vols prompts & ſubtils ;
J'ai vu la Juſtice en balance,
Et qui ne tenoit qu'à deux fils.

J'ai vu la Vertu dans un temple
Avec deux couches de carmin,
Dans ſon vertugadin très-ample
Moraliſer le genre humain.

J'ai vu trotter d'un air ingambe
De grands Démons à cheveux bruns ;
J'ai vu des Morts friſer la jambe
Comme s'ils n'étoient pas défunts.

J'ai vu par un deſtin bizarre,
Les Héros de ce Pays-là
Se deſeſpérer en béquarre,
Et rendre l'ame en là, mi, là.

J'ai vu plus d'un fier Militaire
Se croire digne de laurier,
Pour avoir étendu par terre
Des monſtres de toile & d'oſier.

J'ai vu Mercure en ſes quatre aîles
Ne trouvant pas de ſûreté,
Prendre encor de bonnes ficelles
Pour voiturer la Déité.

Quand il ſeroit vrai que le Cardinal *Mazarin* eût été l'inſtituteur de ce Spectacle, on auroit à obſerver que ſi l'on a à citer quelques Eccléſiaſtiquels élevés en dignité, qui ſe ſont déclarés en faveur du Théatre, ils n'étoient pas alors la bonne odeur du Clergé. On ſçait que *Leon X*, *Triſſino*, *Bibiena*, & les autres que M. de *Chamfort* rappelle avec la plus grande préſomption dans ſon éloge de *Moliere*, n'ont pas brillé par leur ſainteté. Le caractere des dignités éminentes dont ils étoient revêtus, ne donne aucun poids à leurs foibleſſes. Le miniſtere eccléſiaſtique eſt angélique; mais les Miniſtres ſont des hommes: *Myſteriorum Dei habent theſaurum in vaſis fictilibus*. Ils ſont ſujets à des défauts. Qu'en doit-on conclure? Que les ſimples Fideles doivent encore plus craindre pour eux-mêmes: *Lapſus majorum, tremor minorum.*

On peut auſſi remarquer en général, que le zele des Apologiſtes du Théatre a toujous été aſſez en proportion avec le plus ou le moins de reſpect qu'ils ont eu pour la Religion Chrétienne. Quand, par exemple,

M. de *Chamfort*, dans le même Eloge de *Moliere*, ne réduit les cérémonies funebres de la ſepulture Eccléſiaſtique qu'à un *peu de terre* qu'on jette ſur le cercueil, & qu'on doit accorder indifféremment; il n'eſt pas étonnant qu'il ſoit ſurpris de ce qu'on l'a refuſé à *Moliere* (1). Mais il ignore

(1) L'homme le plus extraordinaire de ſon temps [*Moliere*] meurt. Ses amis ſont forcés de cabaler pour lui obtenir un peu de terre. On la lui refuſe long-temps. On déclara ſa cendre indigne de ſe mêler à la cendre des *Harpagons* & des *Tartufes* dont il a vengé ſon pays. Et il faut qu'un Corps illuſtre [l'Académie Françoiſe] attende cent années pour apprendre à l'Europe que nous ne ſommes pas tous des barbares. [Eloge de *Moliere* par M. *de Chamfort*, couronné par l'Académie Françoiſe en 1769].

M. *Fréron*, en relevant dans le trente-unieme Cahier de ſon Année Littéraire 1769, les défauts littéraires de l'Eloge de *Moliere*, par M. *de Chamfort*, laiſſe ingénieuſement entrevoir ſa ſurpriſe de ce que l'Académie Françoiſe a propoſé l'Eloge d'un Poëte Comédien après ceux des *Sully*, des *Dagueſſeaux*, des *Saxe*, des *Duguay-Trouin*, des *Deſcartes*. On doit en être d'autant plus étonné, que « *Moliere*, dit M. *Fréron*, parut » faire ſi peu de cas d'une place dans l'Académie Françoiſe, qu'il ne voulut pas pour ſe la » procurer, renoncer à jouer les rôles de valet ». Au reſte, il n'y avoit eu que quelques Académiciens qui individuellement avoient eu la penſée de l'avoir pour Confrere. Mais il y a lieu de préſumer que ſi la propoſition en avoit été faite au Corps Académique aſſemblé, elle auroit été rejettée, parce qu'on n'étoit pas encore parvenu à manquer facilement aux égards qu'on doit à la Religion & aux mœurs.

donc que les prieres & les Cérémonies ſacrées des obſeques des Chrétiens, n'ont toujours été cenſées être accordées qu'à ceux dont les fautes publiques ou ſecretes ſont préſumées avoir été réparées par un repentir ſincere. Si M. de *Chamfort* en avoit eu cette idée, il ne ſe ſeroit pas ſans doute permis une expreſſion qui inſulte à cet égard la Religion du Monarque & de la Patrie, comme le fit M. de *Voltaire* à l'occaſion de la *le Couvreur*. Nous avons rapporté [pag. 53 & 266 de nos Lettres] que cette Actrice, qui mourut le 30 Mars 1730, n'ayant voulu donner aucun ſigne de repentir ſur ſa profeſſion, feu M. *Languet*, Curé de S. Sulpice, qui l'avoit exhorté avec le plus grand zele, lui refuſa conſtamment la ſépulture chrétienne (1). Elle fut enterrée ſur le bord de la Seine ; & c'eſt du lieu qui ren-

(1) *Roſimond*, Comédien, étant mort ſubitement en 1691, fut enterré ſans Clergé, ſans luminaire & ſans aucune priere, dans un endroit du Cimetiere de S. Sulpice, où l'on enterre les enfans morts ſans Baptême.

Floridor, fameux Comédien, étant attaqué d'une maladie dangereuſe, M. *Marlin*, Curé de *S. Euſtache*, ne lui adminiſtra les derniers Sacremens qu'après qu'il eut promis de ne plus re-

ferme ſes cendres, que M. *de Voltaire* a dit : *voilà mon ſaint Denis.* Tels ſont les écarts de ceux qui ſont plus amateurs de la volupté que de la ſageſſe, & qui étant dans l'erreur, s'y fortifient de plus en plus en y faiſant tomber les autres. Leur commerce eſt à fuir, parce qu'il ne peut conduire qu'à l'impiété. Leur converſation & leurs écrits ſont comme une gangrene qui ſe communique inſenſiblement à ceux qui s'y expoſent témérairement. *Voluptatum magis amatores quàm Dei, mali homines & ſeductores proficient in pejus errantes & in errorem mittentes... Profana & vaniloquia eorum devita; multùm enim proficiunt ad impietatem, & ſermo eorum ut cancer ſerpit.* S. Paul Ep. I. ad Timot. c. 2. v. 16. & 17. c. 3. v. 13.

MANDEMENT de M. *Guy de Seve de Rochechouart*, Evêque d'Arras, du 4 Décembre 1695, contre la Comédie.

MANDEMENT du même Evêque, du 25 Septembre 1698, au ſujet des Tragédies qui ſe repréſentent dans les Colleges.

---

monter ſur le Théatre, s'il recouvroit la ſanté. *Floridor* revint de cette maladie, & il renonça à ſa profeſſion.

Nous avons placé à la ſuite de nos Lettres ſur les Spectacles, les raiſons au nombre de vingt-trois que ce reſpectable Prélat a employées contre les Théatres, dans ſon Mandement du 4 Décembre *1695*.

RÉPONSE à la Préface de la Tragédie de *Judith*. *Paris*, *1695*.

Boyer, Auteur de cette Tragédie, prétendoit faire illuſion par le ſujet de ce Drame, & rendre légitime la fréquentation des Théatres ; mais l'Auteur de la Réponſe qui lui fut adreſſée, démontre qu'en expoſant des ſujets ſaints ſur le Théatre, la piété s'y trouve profanée ; que d'ailleurs la plupart des Pieces ſaintes ne le ſont que par le nom ; & que la liberté que les Poëtes prennent toujours d'ajouter à la vérité Hiſtorique les incidens propres à amuſer les Spectateurs, en fait des Drames doublement ſcandaleux, comme dans la Tragédie de *Judith*, on a inventé l'intrigue de *Mizaël*. Les Auteurs de ces prétendues Pieces ſaintes

Penſent faire agir Dieu, ſes Saints & ſes Prophetes ;
Comme les Dieux éclos du cerveau des Poëtes

DESP. Art poét.

Puiſque M. *Boyer*, dit M. l'Abbé d'*Olivet* (1), avoit du génie, de l'inclination au travail, & qu'il portoit l'habit Eccléſiaſtique; n'auroit-il pas dû choiſir une autre route plus convenable à ſes talens & à ſon honneur que celle du Théatre?

Boyer éprouva la difficulté de faire goûter long-temps aux ſpectateurs les prétendues Pieces ſaintes: *Periculoſæ plenum opus aleæ.* Sa Tragédie de *Judith* fut à la vérité applaudie pendant un Carême. Mais quelque égayée qu'elle fût par les intrigues de l'amour profane, elle fut ſifflée à la rentrée d'après Pâque. Il y eut même à ce ſujet un de ces impromptus malins qui échappent quelquefois au Parterre. L'Actrice la *Champmeſlé*, qui repréſentoit le rôle de *Judith*, témoigna ſa ſurpriſe de ce qu'on avoit tant différé l'affront qu'on faiſoit à cette Piece: » C'eſt, lui répondit-on, parce que » les ſifflets étoient à Verſailles aux » Sermons de l'Abbé *Boileau* »

La plupart de ceux qui ont des ta-

(1) Dans l'Hiſtoire de l'Académie Françoiſe, page 361.

lens pour la Poéſie, voudroient que cet art conſervât ſon honneur ſur le Théatre. Il y a quelques Poëtes qui en ont formé le vœu avec les meilleures intentions.

Pierre de Villiers, de l'Ordre de Clugny, mort en 1728, Prieur de *Saint Taurin*, étoit du nombre de ces honnêtes Littérateurs. On a dans le Recueil de ſes Diſſertations ſur les Tragédies de *Corneille* & de *Racine*, un Dialogue, dont l'objet eſt de prouver la poſſibilité de faire avec ſuccès une Tragédie ſans amour.

Mais ſes prétentions à cet égard tiennent un peu du ton impérieux qui dominoit dans ſon caractere, & qui avoit donné lieu à *Boileau Deſpréaux* de l'appeller le *Matamore de Clugny*.

M. le Prince de *Conti*, dans ſon Traité ſur la Comédie, convient que *Heinſius* avoit réuſſi à faire une pareille Tragédie dans ſon *Hérodes*; mais il aſſure que la repréſentation en auroit été trés-ennuyeuſe ſur le Théatre public.

L'Abbé *Juillard du Jarry* étoit auſſi dans le cas de s'intéreſſer à l'honneur

des Muſes poétiques. Il remporta à l'Académie Françoiſe pluſieurs prix de Poéſie, & entre autres celui de 1714, qu'il eut de préférence à M. *de Voltaire* qui avoit auſſi concouru pour le même prix.

Il donna en 1715 un Recueil de Poéſies chrétiennes, morales & héroïques. On voit dans ſa Préface, que dans un moment d'enthouſiaſme pour la Tragédie de *Polyeucte*, il deſira que l'on pût établir un Théatre Chrétien.

Le détail dans lequel il entre pour déſigner les Citoyens à qui il croyoit que cet établiſſement ſeroit utile, eſt aſſez ſingulier. Il le propoſoit 1°. » pour les perſonnes d'une ſanté » délicate, qui après avoir donné » une heure ou deux à une forte » application, ſont forcées de paſſer » le reſte du jour à ne rien faire; » 2°. pour des pécheurs nouvellement » convertis qui, pour perſévérer dans » un changement de vie, veulent » remplacer les plaiſirs criminels par » des plaiſirs permis; 3°. pour certains » tempéramens qui même dans l'exer- » cice de la piété, ont beſoin d'une » recréation innocente ».

Et pour lors il vouloit que dans les Pieces, il ne fût queſtion que de nos Myſteres & des vérités morales, ſans aucun mêlange qui pût les altérer.

On peut préſumer que s'il avoit été queſtion de réaliſer ce beau rêve, M. l'Abbé *du Jarry* auroit auſſi exigé qu'on eût choiſi les Acteurs dans l'ordre même des perſonnes qu'il ſe propoſoit d'amuſer.

On ne diſcutera pas ſi dans un ſiecle auſſi corrompu que le nôtre, il ſeroit poſſible d'exécuter ce projet dans toute la régularité propoſée par l'Auteur.

Mais en admettant cette poſſibilité, ſeroit-il décent de faire de nos Myſteres & de nos Dogmes ſacrés un ſujet de divertiſſement ? N'eſt-il pas vraiſemblable que par l'habitude de s'en amuſer, on n'auroit plus à leur égard toute la vénération qu'ils doivent inſpirer ?

Gerard-Jean Voſſius, célebre Ecrivain Proteſtant mort en 1669, a fait un Traité ſur l'Art Poétique. Il y demande ſi l'Hiſtoire Sainte peut fournir un ſujet au Poëme dramatique. Il n'é-

toit point du ſentiment de M. *Boyer.* Il conclut que le plus ſûr eſt de ne l'y pas employer.

Jacques-Bernard, autre ſçavant Calviniſte, eut occaſion de parler de cet Ouvrage de *Voſſius*, dans le mois d'Août 1702 des *Nouvelles de la République des Lettres.* Il y adopte, page 189, le ſentiment de ce Sçavant. » En effet, dit-il, il eſt bien difficile » que les Poëtes ne corrompent point » par des opinions incertaines & par » des fables, une hiſtoire pour laquelle » on doit avoir le plus grand reſpect ».

LETTRE de M. *Bordelon.* Paris, 1699.

L'Auteur prouve que ſi l'on exige de ceux qui vont aux Spectacles une aumône pour l'Hôpital Général, elle ne juſtifie en rien l'*Opéra* ni la *Comédie.*

On voit par tous ces Ouvrages, que dans le dernier ſiecle, les défenſeurs des Théatres furent frappés de toutes parts, *Gravibus confixi vulneribus.* On les réduiſit enfin au ſilence, en leur diſant : malheur à vous qui appellez bon ce qui eſt mauvais, *væ qui dicitis malum, bonum, & bonum,*

malum (1). Et les Chaires ſacrées, dit le P. *Porée*, continuerent de tonner contre les Théatres : *Pergunt quidem ſacri Oratores eloquio tonare de ſuggeſtu, & ſua fulmina in Theatrales conventus extento brachio jaculari.*

Cependant une guerre où les paſſions ſont intéreſſées, ne ſe termine pas, comme celle de *Troyes*, par la chûte d'*Hector*, ou par l'incendie du Palais de *Priam*. *In ſuâ ſententiâ perſeverant Theatri aſſeclæ, & illud denſâ coronâ protegunt.* Il y a eu encore dans notre ſiecle de nouvelles attaques de la part des Partiſans du Théatre. On ſçait que ce qui n'eſt pas permis a toujours des appas, & on ſe ſéduit pour s'en permettre l'uſage :

Nitimur in vetitum ſemper, cupimuſque negata.

François Gacon mit à la tête de ſa Traduction des Odes d'*Anacreon* & de *Sapho*, qui parut en 1712, une longue diſſertation ſur la Poéſie, où il fait une apologie outrée des Théatres. Mais quelle autorité pourroit avoir l'Auteur d'une multitude de libelles

(1) *Iſaïe*, chap. 5, ℣. 20.

décriés par les satyres & les obscénités qui les animent ?

Les jeunes Poëtes négligent trop cette leçon que *la Motte Houdart* leur a donnée dans les Strophes suivantes d'une de ses Odes ; les licences qu'ils se permettent à cet égard, & qu'ils croient mal à propos pouvoir être pardonnées à la jeunesse, les habituent tellement avec la corruption, qu'ils s'exposent à ne pas en perdre le goût dans leurs années les plus avancées.

Auteurs qui voulez prendre place
Près du Chantre, ami de Pison,
Songez qu'il n'admet au Parnasse
Que la plus sublime raison :
Tout ce que l'esprit fait éclore,
Doit d'une élégance sonore
Emprunter un éclat nouveau ;
Mais il veut qu'une ame héroïque
A l'enthousiasme lyrique
Serve de guide & de flambeau.

C'est peu d'une vaine harmonie
Pour gagner l'amour des neuf Sœurs :
Malgré le plus heureux génie,
L'art languit toujours sans les mœurs.
Il est des Graces effrontées
Qui du Dieu des Vers rebutées,

N'entrent point au ſacré Vallon ;
Et les Muſes toujours pudiques,
Chaſſent ces Poëtes cyniques
De qui le vice eſt l'Apollon.

✣

. . . . . .
Et loin que l'âge nous mûriſſe,
Et qu'en nous la Raiſon fleuriſſe ;
Tardive richeſſe des ans,
Sur l'aîle du Temps amenée,
La Vieilleſſe arrive, étonnée
De nous trouver encor enfans.

On hazarda de donner en 1720, dans le ſeptieme Tome de la continuation des *Mémoires de Littérature*, une Lettre ſous le nom de *Deſpréaux* pour la juſtification des Théatres ; & on joignit une Réponſe à cette Lettre. Mais on reconnut qu'on avoit abuſé du nom de ce grand Poëte. C'étoit une fiction que l'Auteur même de la Réponſe avoit imaginée, avec intention de ſe défendre ſi foiblement, qu'il ſe mettoit dans le cas de rendre les armes à ſon prétendu adverſaire. C'eſt en effet la concluſion de ſa Réponſe. Ce qu'on a ci-devant rapporté de *Deſpréaux*, page 160, prouve que

s'il

s'il avoit vécu, il auroit désavoué la Lettre qu'on lui attribuoit.

Observations sur la Comédie, par M. *L. Yart*, 1743.

Ces observations sont insérées en totalité dans le Mercure du mois de Mars 1743 ; elles ont pour objet l'apologie des Théatres. Mais l'Auteur hésite à accorder à la Comédie l'honneur de la devise *Ridendo, castigat mores ;* c'est-à-dire, Elle corrige les mœurs, en riant.

» Le vice, dit-il, ne se corrige pas » si aisément. L'Avare dont le caractere est si ridicule dans *Moliere*, » n'a point corrigé d'avares. Notre » Théatre ne se réformera pas non » plus sur la passion de l'amour. Comme elle est la premiere de toutes » les passions, il est raisonnable qu'on » la fasse entrer dans toutes les Pieces. C'est pourquoi, on n'y verra » toujours que des Amans qui se déclarent leurs inclinations en secret, » qui trouvent mille obstacles à leur » amour, & qui ne parviennent enfin » au mariage qu'après mille difficultés. Voilà le fonds de presque toutes » nos Comédies ».

Cette apologie ingénue prouve que tout ſe traite ſur nos Théatres *non ſublato jure nocendi* ; c'eſt-à-dire, toujours au préjudice des bonnes mœurs.

M. *Fagan* s'eſt préſenté plus ouvertement. Il donna en 1751 un Ecrit, intitulé :

NOUVELLES OBSERVATIONS au ſujet des condamnations prononcées contre les Comédiens.

Elles ſe trouvent inſérées dans la collection de ſes Œuvres.

Nous donnerons par la ſuite le réſumé de ces Obſervations, en indiquant un Ecrit où elles ont été réfutées.

OBSERVATIONS ſur le Théatre, dans leſquelles on examine avec *impartialité* l'état actuel des Spectacles de Paris, par M. *de Chevrier*. Paris, 1755, *in-12*.

Ce n'eſt pas l'utilité morale de nos Théatres qui eſt examinée avec *impartialité* dans ces Obſervations : l'Auteur y traite de *préjugés odieux*, les jugemens de nos Moraliſtes contre les Spectacles. » La bigoterie, dit-il, » voudroit proſcrire des Spectacles, » où pour 20 ſols on apprend l'art de » penſer, d'écrire & d'agir ».

Au reſte, cette opinion répond à cette maxime voluptueuſe que l'Auteur a choiſie pour ſervir d'épigraphe à ſes Obſervations :

. . . . . Vous êtes des plaiſirs :
Il n'en eſt point qu'on doive exclure.
VOLT. Temple du Goût.

LETTRE à M. *J. J. Rouſſeau* au ſujet de ſa Lettre à M. *Dalembert*, par Madame *Baſtide*, 1758.

LETTRE à M. *J. J. Rouſſeau*, ſur l'effet moral du Théatre, par M. *de Ximenès*, 1758.

Laval, Comédien, à M. *J. J. Rouſſeau*, 1758, *in-8°*, de 189 pages.

Dancourt, Arlequin de Berlin, à M. *J. J. Rouſſeau*, 1749, *in-8°*. de 225 pages.

Conſidérations ſur l'art du Théatre, *D****. à M. *J. J. Rouſſeau*, Citoyen de Geneve. 1759.

L'Auteur y ſoutient que les Théatres ſont favorables aux mœurs, & avantageux à la Société ; que l'exercice de l'art dramatique, comme Auteur & comme Acteur, eſt honorable, & doit être eſtimé par le bien qui en réſulte.

M. *de Marmontel* raſſembla dans les volumes du Mercure de Novembre & Décembre 1758, & Janvier 1759, tous les ſophiſmes de l'Art Dramatique pour éluder les coups redoutables que M. *J. J. Rouſſeau* venoit de porter contre les Auteurs, les Acteurs & les Spectateurs Scéniques.

M. *J. J. Rouſſeau* ne s'eſt pas ému à l'occaſion de toutes les Critiques de ſa Lettre contre les Spectacles. Il les a conſidérées comme des débats d'ennemis terraſſés, & irrités de ce qu'il avoit arraché à la Poéſie dramatique le maſque des vertus.

M. *Huerne de la Mothe*, Avocat au Parlement, fit imprimer en 1761, ſur les Cenſures Eccléſiaſtiques prononcées contre les Comédiens, une Conſultation dont il eut lieu de ſe repentir. Son Ouvrage a pour titre:

LIBERTÉS DE LA FRANCE contre le pouvoir arbitraire de l'excommunication. *Paris*, 1761.

Les *Encyclopédiſtes* ſe ſont auſſi ralliés pour défendre la cauſe des Théâtres publics dans leur Dictionnaire aux mots *Geneve*, *Comédien*, &c. Et ils l'ont ſoutenue avec un zele digne

de la Doctrine hétérodoxe qu'on leur a ſi ſouvent reprochée.

Enfin M. *de Campigneulles* s'eſt rangé ſous leur drapeau ; & pour preuve de ſon adhéſion à leurs principes en faveur des Théatres, il donna en 1758 au Public un Imprimé ſous le titre de *Réponſe pour M. le Chevalier de****, à la Lettre de M. *Deſprez de Boiſſy* ſur les Spectacles. Cette Réponſe ſe trouve dans une Brochure intitulée, *Eſſais ſur divers ſujets.*

Mais on a vu Théologiens, Magiſtrats, Juriſconſultes, Académiciens, Philoſophes, Rhéteurs, Poëtes dramatiques, & même un ancien & fameux Comédien, prendre avec zele les armes Littéraires ; & ils ont combattu tous ces Apologiſtes des Jeux ſcéniques, par des Ouvrages qu'on va indiquer dans leur ordre chronologique. *Plus apud nos valeat vera ratio quàm vulgi opinio :* Que la ſaine raiſon ait plus d'autorité ſur notre eſprit que les faux préjugés de la multitude.

MANDEMENT de M. *Bonnin de Chalucet*, Evêque de Toulon, du 5 Mars 1702, contre les Spectacles.

Il y eſt ordonné aux Confeſſeurs, ſous peine de ſuſpenſe, de différer l'abſolution aux Fideles qui, au mépris de ſon Mandement, auront aſſiſté aux Spectacles.

RÉFLEXIONS ſur divers ſujets de Morale, par *Jean la Placette*. Amſterdam, 1707.

On ſçait que cet Auteur eſt célebre par ſes Traités de Morale; & qu'à cet égard on le regarde comme le *Nicole* des Proteſtans. Il démontre, dans les Chapitres XII & XIII de ſes Réflexions ſur l'uſage du temps, combien les Spectacles ſont pernicieux aux mœurs.

« L'un des plus juſtes, dit-il, & des » plus raiſonnables ſoins que nous » puiſſions prendre, eſt celui de nous » rendre maîtres de nos paſſions quel- » les qu'elles ſoient; de les mortifier, » les réprimer, de les étouffer même » ſi nous le pouvons, & de nous met- » tre dans un tel état, que nous nous » conduiſions, non par ces mouve- » mens brutes & aveugles, mais par » la vive lumiere de la raiſon; c'eſt à » quoi les Philoſophes même du Pa- » ganiſme exhortent le plus forte-

» ment leurs Lecteurs. Or il n'y a
» presque point de passion qui ne pa-
» roisse sur le Théatre, & qui n'y soit
» excitée. On y voit l'orgueil, l'ambi-
» tion, la colere, le desir de la ven-
» geance, la haine, la jalousie, &
» sur-tout l'amour. La Poésie drama-
» tique ne s'occupe qu'à les farder, &
» qu'à accoutumer l'esprit à les regar-
» der sans horreur..... On y voit
» un certain esprit de coquetterie,
» très-éloigné non seulement des re-
» gles séveres du Christianisme, mais
» encore de celles de la vertu philo-
» sophique & payenne..... Si le
» Théatre est purgé des anciennes
» grossieretés, il n'en est que plus dan-
» gereux. On y reçoit tout sans dis-
» tinction, ensorte que les semences
» du mal qui y sont répandues, péne-
» trent jusques dans le fond de l'ame,
» & trouvent le moyen d'y germer,
» & d'y fructifier ».

MANDEMENT de M. *Esprit Fléchier*, Evêque de Nîmes, du 8 Septembre 1708, contre les Spectacles.

« Nous voyons avec douleur, dit
» cet éloquent Prélat à ses Diocé-
» sains, l'affection & l'empressement

» que vous avez pour les Spectacles,
» que nous avons ſi ſouvent déclarés
» contraires à l'eſprit du Chriſtianiſ-
» me, pernicieux aux bonnes mœurs,
» & féconds en mauvais exemples;
» où, ſous prétexte de repréſenta-
» tions & de muſiques innocentes
» par elles-mêmes, on excite les paſ-
» ſions les plus dangereuſes, & par
» des récits profanes & des manieres
» indécentes, on offenſe la vertu des
» uns, & l'on corrompt celle des
» autres..... Ceſſez d'aller repaître
» vos yeux des agrémens affectés, &
» du pompeux ajuſtement de quel-
» ques femmes licencieuſes, & de
» prêter l'oreille à la voix & aux ré-
» cits paſſionnés de ces Sirenes dont
» parle *Iſaïe*, qui habitent les tem-
» ples de la volupté..... Evitez les
» pieges funeſtes que le Démon vous
» a tendus : ne fourniſſez pas à vos
» convoitiſes de quoi ſe ſoulever con-
» tre vous. Ecoutez la voix du Paſ-
» teur qui vous exhorte & vous ſol-
» licite, & qui aime mieux devoir
» votre obéiſſance à ſes charitables
» conſeils, qu'aux cenſures que l'E-
» gliſe lui a miſes en main ».

DE THEATRO ORATIO : Discours sur les Spectacles, prononcé le 13 Mars 1733 par le P. *Porée.*

Ce célebre Rhéteur y discute cette question : Si le Théatre peut être une Ecole capable de former les mœurs. L'Orateur étoit par état client de *Melpomene* & de *Thalie* qu'il avoit cultivées avec succès ; & il étoit chargé de les faire connoître aux jeunes gens qu'il avoit pour disciples : il ne traita pas la cause avec la gravité du Théologien, ni même du Philosophe ; mais il n'oublia pas qu'il étoit Citoyen, puisqu'on doit toujours l'être, *cujus munia ubique servare decet*, ni qu'il étoit Chrétien, parce qu'on ne doit jamais en oublier les devoirs, *cujus officia nunquam licet deserere.* Il prit donc le parti de démontrer que le Théatre par sa nature pourroit être une école capable de former les mœurs ; mais qu'il ne l'est point par notre faute : *Theatrum Schola informandis moribus idonea naturâ suâ esse potest ; sed culpâ nostrâ non est.* Cette cause est traitée avec tant d'art, par cet Orateur, qu'en sauvant l'honneur de *Melpomene* & de *Thalie*, il fait sen-

tir que le mauvais goût des Spectateurs, la foibleſſe que les Auteurs ont de s'y prêter, & la corruption des Acteurs feront toujours du Théatre l'école la plus pernicieuſe. Et il eſt évident que s'il avoit eu à parler en Théologien, en Cenſeur ou en Philoſophe, il auroit conclu, non pour la réforme, mais pour la deſtruction de nos Spectacles dramatiques. On peut en juger par cette derniere phraſe de ſa harangue : S'il eſt vrai, dit-il, qu'il faille tolérer des Théatres dans des Empires Chrétiens, rendez donc ces Spectacles dignes du Citoyen, de l'honnête homme & du Chrétien : *Si quod in Republica Chriſtiana habendum eſt Theatri Spectaculum, illud & bono cive & homine Chriſtiano dignum habeamus.* Ce que nous avons cité de ce Diſcours [p. 251 de nos Lett.] prouve que le P. *Porée* n'étoit pas le défenſeur de nos Théatres.

Nous avons ci-deſſus, page 127, indiqué un Ecrit, intitulé : *Penſées ſur les Spectacles.* Nous les avons attribuées à M. *Nicole ;* c'eſt de notre part l'effet d'une diſtraction. Ces penſées qu'on a inſérées dans les Œuvres de

Nicole, ſont du célebre Abbé *Duguet*, dont nous avons déjà eu occaſion de parler (1). Elles ſe trouvent dans le quatrieme Tome des Lettres de ce Sçavant, dont le Recueil fut donné en 1733. Elles y ont pour titre :

RÉPONSE aux queſtions propoſées ſur les Spectacles.

M. l'Abbé *Duguet* ſe trouvant chez une Perſonne de la Cour d'un grand rang, où il y avoit une Compagnie très-nombreuſe ; on lui demanda ce qu'il penſoit des Spectacles. M. *Duguet* répondit à la queſtion d'une maniere ſi ſatisfaiſante, que la Compagnie ne voulut pas le laiſſer ſortir, qu'il n'eût promis de mettre ſur le papier tout ce qu'il venoit de dire ſur cette matiere. Il promit ce qu'on exigeoit de lui; & dès le lendemain, il envoya ſon écrit à la perſonne chez qui la converſation s'étoit tenue. M. *Duguet* dont le génie n'étoit étranger dans aucun genre de ſcience & de littérature, avoit eu occaſion, dès ſes plus tendres années, d'éprouver combien il eſt dangereux de ſe livrer aux futiles fictions. Il n'avoit encore que douze

(1) Pages 316 & 337 *de nos Lettres ſur les Spectacles.*

ans, lorſqu'à la fin de ſa Troiſieme, ſe trouvant à la campagne chez ſon Pere, il tomba ſur l'*Aſtrée* de M. *Durfé* : il en fut ſi affecté, qu'il réſolut de compoſer une Hiſtoire dans le même goût de ce qu'il avoit pu entendre dire des Familles de la Ville de Montbriſon en Forez, ſa Patrie (1). Le projet fut exécuté avec un tel ſuccès, qu'on excita le jeune homme à s'en faire un mérite auprès de ſa Mere, à qui il en fit la lecture. Mais plus le talent s'y faiſoit admirer, plus

(1) *Jacques-Joſeph Duguet* naquit le 9 Décembre 1649 à Montbriſon, de *Claude Duguet*, Avocat du Roi au Préſidial de cette Ville. Il mourut à Paris, âgé de quatre-vingt-quatre ans, le 25 Octobre 1733. On a de lui un très-grand nombre d'Ouvrages, tels que des Commentaires ſur pluſieurs Livres de l'Ecriture Sainte; le Traité de l'éducation d'un Prince, les Conférences ſur les Auteurs & la Diſcipline des premiers ſiecles de l'Egliſe. Ses Explications de l'Ecriture Sainte ſont caractériſées par le talent ſingulier qu'il a eu d'y fixer d'abord la vérité du texte ſacré, d'y lever toutes les difficultés de la Lettre, d'y établir avec force les prophéties, d'en montrer l'accompliſſement, de n'y négliger aucune occaſion de mettre dans tout leur jour les preuves de la Religion, d'y faire remarquer les liaiſons de l'ancien Teſtament avec le nouveau, & d'y fixer l'attention ſur les figures qui repréſentoient les myſteres futurs de Jeſus-Chriſt, & de ſon Egliſe. Il en a été donné un Abrégé en 10 volumes *in*-12, par *François-Philippe Meſenguy* [mort en 1763] Auteur d'une *Expoſition de la Doctrine Chrétienne*, 4 vol. *in*-12.

cette Mere respectable en fut affligée ; & elle lui dit : *Vous seriez bien malheureux, mon Fils, si vous faisiez un si mauvais usage des talens que Dieu vous a donnés.* Le jeune Auteur écouta cet avis, en profita sans murmurer ; & par une docilité admirable dans un âge aussi tendre, & dans une circonstance où l'amour propre est ordinairement plus écouté que le langage de la vertu, il jetta son Ecrit au feu, & renonça à toute lecture de Romans. Cette anecdote qui est rapportée dans l'Histoire de sa vie, doit contribuer à donner encore plus de poids à sa réponse aux questions qui lui furent faites sur les Spectacles.

Ce qui rendit sa décision si imposante aux personnes qui l'avoient écouté, c'est qu'il la fit naître des grands principes de morale qui doivent fixer notre conduite dans les conjonctures où l'on se trouve en opposition avec le plus grand nombre. Cette considération nous détermine à exposer ici le raisonnement de ce grand homme dont l'érudition étoit si agréable.

» Le grand écueil de tous les hom-» mes, & sur-tout des jeunes person-

» nes, eſt de vouloir éprouver ſi ce
» qu'on leur repréſente comme dan-
» gereux, l'eſt autant qu'on le dit :
» ils croient qu'ils jugeront mieux de
» tout par leur propre eſſai, que par
» la lumiere d'autrui, ou par la ſimple
» défenſe de la Loi : ils eſperent qu'il
» y aura une exception pour eux, &
» qu'ils auront aſſez de diſcernement
» & de force pour découvrir le piege
» où tombent les autres, & pour l'éviter.

» Ils ignorent que c'eſt ainſi que
» le péché eſt entré dans le monde,
» & que les hommes ne meurent que
» parce que la premiere Femme aima
» mieux éprouver ſi elle mourroit en
» déſobéiſſant, que d'obéir & de vivre.
» Ils ne ſçavent pas que cette ſorte
» de curioſité eſt déjà un grand mal ;
» & que c'eſt être tombé aux yeux de
» Dieu, que de ſe laiſſer affoiblir par
» la tentation, de juger de ſes Com-
» mandemens par ſa propre expérien-
» ce ; enfin ils ont oublié que l'épreuve
» du bien & du mal n'apprend à connoî-
» tre l'un, que parce qu'on l'a perdu, &
» l'autre, parce qu'on y eſt condamné.

» Comme la Loi de Dieu eſt juſte
» & ſainte, on ne doute de ſa juſtice,
» que parce qu'on eſt dans les téne-

» bres ; & on ne s'expoſe jamais à
» la violer pour en faire l'épreuve,
» qu'en méritant de tomber dans des
» ténebres infiniment plus grandes.

» Auſſi de tels eſſais ne ſont jamais
» impunis ; car ou ils affoibliſſent, ce
» qui leur eſt ordinaire, ou ils ren-
» dent préſomptueux, ce qui eſt un
» mal ſans comparaiſon plus grand.
» Souvent même ils font l'un & l'au-
» tre, à l'égard d'une même perſonne
» qui revient des Spectacles avec
» moins de force & plus d'orgueil, &
» qui n'eſt préſomptueuſe que parce
» qu'elle a mérité de ne pas connoî-
» tre ce qu'elle vient de perdre ; car
» c'eſt une maxime certaine, que l'or-
» gueil eſt toujours dans la même
» proportion que la miſere, & que
» rien ne marque plus une entiere foi-
» bleſſe qu'une grande préſomption.

» Il y a plus d'eſpérance pour les
» perſonnes qui ſont touchées des
» Spectacles, mais dont l'eſprit n'eſt
» pas ſéduit ; qui ſont foibles, mais
» qui l'avouent : les autres ſont plus
» à plaindre, parce qu'elles ont au-
» tant de foibleſſe ſans avoir autant de
» lumiere, & qu'elles juſtifient ce

» que les autres voient bien qu'il faut
» condamner.

» Car il ne s'agit pas de dire qu'on
» eſt revenu du Spectacle comme on
» y étoit allé. Les pertes qu'on y fait
» ſont d'un ordre bien différent de
» celles qui touchent les ſens ; il faut
» n'avoir pas tout perdu, & juſqu'à
» la lumiere, pour pouvoir marquer
» ce qu'on a perdu. Le mal ſeroit
» moins grand s'il avertiſſoit. Il a tout
» ſon effet ſans être apperçu ; & com-
» me on n'eſt point inſtruit de ce qui
» eſt eſſentiel à la droiture & à l'inno-
» cence du cœur, on ne ſçait point
» auſſi juſqu'où il s'affoiblit & ſe cor-
» rompt.

» Entre les jeunes perſonnes qui
» courent aux Spectacles, y en a-t-il
» qui connoiſſent en quoi conſiſte
» la vraie vertu ? Eſt-ce la connoître,
» que d'aimer à s'amuſer des images
» des maladies de l'ame, telles que
» l'ambition, la fierté, le deſir de la
» vengeance, l'amour ? On ne va
» aux Spectacles que pour y éprou-
» ver le ſentiment des paſſions. Or
» n'eſt-ce point le comble de la mi-
» ſere que de ne pouvoir trouver de

» plaiſir que dans ſes propres maux, de
» récompenſer ceux qui les ſçavent
» entretenir & les rendre incurables,
» au lieu de penſer à les guérir?

» Si l'on haïſſoit ſa propre injuſtice,
» on auroit horreur de tout ce qui la
» repréſente, & l'on regarderoit
» comme ſes ennemis tous ceux qui
» s'efforcent de nous la faire paroître
» aimable; mais on ne veut point gué-
» rir, & l'on veut néanmoins ſentir
» de la joie; il faut donc que ce ſoit
» en devenant frénétique & en riant
» de ſes propres maux.

« Les Spectacles ſont cette frénéſie
» réduite en art; & il n'y a pas de
» moyen plus ſûr pour convertir en
» plaiſir nos maladies, en nous ren-
» verſant la raiſon; car tout ce qu'on
» y voit, tout ce qu'on y entend, ne
» s'adreſſe qu'aux ſens & à la cupi-
» dité. Les maximes établies avec plus
» de ſoin, ſont celles qui ſont les plus
» conformes aux paſſions, & par con-
» ſéquent les plus fauſſes; & ſi le vice
» y eſt quelquefois condamné, c'eſt
» pour en juſtifier quelqu'autre plus
» éclatant & plus dangereux.

» On perd auſſi par degrés le diſ-

» cernement du juſte & de l'injuſte ;
» on accoutume ſon cœur à tout ; on
» lui apprend en ſecret à ne rougir
» de rien ; on le diſpoſe à ne pas
» condamner à ſon égard des ſenti-
» mens qu'il a excuſés, & peut-être
» loués dans les autres ; enfin on ne
» voit plus rien de honteux dans les
» paſſions dont on craignoit autrefois
» juſqu'au nom, parce qu'elles ont
» toujours été déguiſées ſur le Théa-
» tre, embellies par l'art, juſtifiées
» par l'eſprit du Poëte, & qu'elles
» ont été unies à deſſein avec les ver-
» tus & le mérite dans des perſonnes
» que la Scene nous repréſente com-
» me des Héros.

» Il n'y a rien de plus dangereux
» quand il s'agit des mœurs, que de
» voir ce qu'on ne veut pas être. Il
» eſt vrai que peu de perſonnes con-
» noiſſent le danger des paſſions, dont
» on n'eſt ému, que parce qu'on eſt
» le ſpectateur ; mais elles ne cauſent
» guere moins de déſordre que les
» autres ; & elles ſont encore en cela
» plus dangereuſes, que le plaiſir
» qu'elles cauſent n'eſt point mêlé de
» ces peines & de ces chagrins qui

» ſuivént les autres paſſions, & qui
» ſervent quelquefois à en corriger ;
» car ce qu'on voit dans autrui, tou-
» che aſſez pour faire plaiſir, & ne
» le fait pas aſſez pour tourmenter.
» C'eſt en cela qu'eſt l'artifice du
» Théatre, & c'eſt auſſi en cela que
» conſiſte l'illuſion & le danger : car
» on ne ſe défie pas de l'amour ni
» de l'ambition : quand on n'en fait
» que ſentir les mouvemens ſans en
» éprouver les inquiétudes ; & cela
» arrive toujours quand on n'en voit
» que l'image : mais l'image ne peut
» plaire ſans remuer le cœur, & ce
» mouvement qui l'amollit & le cor-
» rompt, a d'autant plus d'effet, qu'il
» eſt plus doux, & qu'il avertit moins.

. . . . . .

» Il eſt vrai qu'on s'ennuie quel-
» quefois aux Spectacles ; mais on
» n'en eſt pas moins coupable ; &
» rien ne fait mieux voir au contraire
» combien on eſt injuſte de chercher
» de la ſatisfaction dans des choſes
» que le cœur trouve inſipides malgré
» la corruption, & de n'être pas averti
» par ſon dégoût, qu'il eſt deſtiné à
» un plus grand objet. Ceux même

» qui ſont les plus paſſionnés pour les
» Spectacles, en ſentent bien le vuide
» & le faux, s'ils ont de l'eſprit ; com-
» me ceux qui aiment le monde en
» connoiſſent bien l'injuſtice & la ma-
» lignité, s'ils profitent de l'expé-
» rience ; mais le cœur des uns & des
» autres n'en eſt que plus corrompu
» d'aimer ce qu'ils ſentent bien n'être
» pas aimable.

» Il eſt vrai auſſi que toutes les
» perſonnes qui vont aux Spectacles,
» n'y ſont pas également bleſſées ;
» mais c'eſt la louange de la grace de
» Jeſus-Chriſt, & non la juſtification
» des Spectacles. La miſéricorde de
» Dieu eſt encore plus infinie que la
» témérité & l'aveuglement des hom-
» mes. Il arrête la cupidité de quel-
» ques-uns, lors même qu'ils s'y aban-
» donnent ; & dans ceux qu'il punit
» ſelon la rigueur de ſa juſtice, la paſ-
» ſion qui occupe plus ſouvent le
» Théatre, je veux dire l'amour, n'eſt
» pas toujours le châtiment qui leur
» eſt préparé. Il y a un certain ordre
» dans la diſpenſation même des té-
» nebres inconnu aux hommes ; &
» c'eſt ce qui doit faire trembler ceux

» qui croient que tout le danger de » la Comédie n'eſt que d'un certain » côté, & qu'ils l'ont évité, ſi à cet » égard ils ne ſont point affoiblis : il » y a plus d'une paſſion, & par con- » ſéquent plus d'un châtiment ».

LE DANGER DES SPECTACLES. Ode de M. *Arcere*, qui remporta le prix de Poéſie en l'année 1748, à l'Académie des Jeux Floraux de Toulouſe. On la trouvera à la fin de ce vol.

TRIUMPHO SAGRADO de la concientia; c'eſt-à-dire, le Triomphe ſacré de la conſcience, par *D. Ramire*. A Salamanque, 1751. 1 vol. *in*-4°.

Le P. *Berthier* étoit ſurpris de ce qu'on n'avoit pas traduit en François cet excellent Ouvrage Eſpagnol. C'eſt pour y ſuppléer, que cet eſtimable Journaliſte en donna dans le Journal de Trévoux du mois d'Avril 1753, un ample Extrait terminé par une anecdote qui fait l'éloge le plus complet du Livre de D. *Ramire*. On a crû devoir donner ici une partie de cet Extrait.

Ce Traité de D. *Ramire* eſt une réponſe à trois queſtions qui ſont tout

le plan de ſon Ouvrage. 1°. Dans le Spectacle dramatique, qu'y a-t-il en ſoi de licite ? 2°. Peut-on l'autoriſer ? Quelle confiance peut-on prendre dans les ſophiſmes des Apologiſtes des Théatres ?

Pour prouver que les Jeux ſcéniques ne ſont pas auſſi innocens que le prétendent leurs défenſeurs, Dom *Ramire* remonte à leur origine : ce qu'il en dit eſt trop connu pour nous y arrêter. Paſſons aux accidens qui en font le vice & le crime.

1°. Le concours des aſſiſtans. Ce ne ſont pas les ſages qui y font la foule, c'eſt tout ce qu'il y a de plus vain, de plus frivole, de plus oiſif, de plus libre dans les deux ſexes. Eſt-ce là une aſſemblée où l'on puiſſe ſe confondre ſans ſcrupule & ſans péril ? N'eſt-ce pas plutôt un Théatre où la vanité & la galanterie étalent le luxe des modes profanes, & déploient les reſſorts de la coquetterie mondaine ? Point de *riche taille*, point de *jeunes attraits*, qui n'y viennent meſurer ou montrer leurs avantages avec une complaiſance de mauvais augure.

2°. Les Acteurs & les Actrices,

Leur vertu n'eſt rien moins que rigide. Leur parure n'eſt guere plus honnête que leur intention. Leur air n'annonce que trop leur caractere & leur profeſſion.

3°. Le ſujet. C'eſt toujours quelque intrigue galante ou honteuſe. Tout y tend à la ſéduction ; meſſages ſecrets, billets furtifs, préſens, &c. rien n'eſt oublié pour tromper la vigilance des époux, des meres & des domeſtiques.

4°. La repréſentation. Sur la Scene on ne parle que de priſon, de chaînes, de captivité ; on ne vit que de ſoupirs & de larmes ; le ſoleil, les aſtres, les fleurs les plus brillantes fourniſſent à peine des métaphores aſſez nobles ; on diviniſe ſon objet pour l'adorer ; on encenſe ſes autels, & on s'immole dans ſon temple. Envie, jalouſie, ſoupçons, haine, vengeance, dépit, rage, fureur, déſeſpoir, &c. En un mot, toutes les paſſions s'emparent du Théatre. Pour ſe peindre, elles empruntent des couleurs allégoriques ; à l'ombre des alluſions ingénieuſes, ſous le voile des équivoques fines, elles exhalent une conta-

gion peſtilente, elles canoniſent juſqu'à leurs déſordres. *Venena non dantur, niſi melle circumlita, & vitia non decipiunt niſi ſub ſpecie umbraque virtutum*, dit S. Jérôme.

D. *Ramire* peint & déplore ces ſcandales, & leurs ravages avec les couleurs & les larmes de tous les SS. Peres : ſon zele, comme le leur, ſe fonde ſur l'Ecriture, qui nous ordonne de fermer les yeux dès qu'une femme folâtre paroît, de peur de tomber dans ſes filets ; & qui nous avertit que les artifices d'une Actrice ou d'une Danſeuſe ſont encore plus puiſſans pour nous perdre (1). D. *Ramire*, après avoir prouvé ſa theſe, ſe propoſe des objections, & les réſout. La premiere avec ſa ſolution eſt tirée de *S. Chriſoſtôme.*

Les partiſans des Spectacles diſoient à ce Pere : nous y aſſiſtons, ſans en recevoir aucune impreſſion : *ſpectamus quidem, ſed nil movemur.* Ah ! reprenoit le ſaint Docteur, vous croyez-

(1) *Ne reſpicias mulierem multivolam, ne fortè incidas in laqueum illius. Cùm Saltatrice ne aſſiduus ſis, vel audias illam, ne pereas in efficacia ejus.* ECCL. c. 9, ℣. 3.

vous

vous donc invulnérable, *Et tu putas non posse lædi ?* Etes-vous donc un rocher, *Numquid lapideus es ?* Quoi ! les grottes de la Thébaïde n'ont pas toujours été pour l'innocence, des asyles inviolables ; & vous, au sein de la jouissance théatrale, vous seriez inaccessible à la tentation, ou impénétrable à cette vapeur empoisonnée qui s'exhale de la Scene ?

Mais ce n'est pas à mauvaise intention qu'on va aux Spectacles : on n'y cherche qu'une honnête récréation. Pour montrer la fausseté de cette excuse, D. *Ramire* se sert des moyens & des raisons les plus sensibles. Retranchons, dit-il, du Spectacle tout ce qui en fait le péril, aura-t-il alors les mêmes charmes pour récréer ? Si les Dames n'y trouvoient que des Acteurs & des Spectateurs de leur sexe, auroient-elles le même empressement à s'y rendre (1), &c ? Pour ne prendre qu'un honnête délassement à

(1) Si fueran tales las Compañias, que solo hubiera Farsas de Mugeres, para solas Mugeres sin que se permittera en ellas la mezela de estos dos sexos, *&c.*

une ſcene dont le jeu réunit tant d'objets ſi capables de faire des impreſſions contraires à l'honnêteté, quelle violence ne faut-il pas faire à ſes ſens & à ſon imagination ! Quel plaiſir peut-on donc trouver à ſe contraindre ſi fortement !

On a beau dire qu'on en ſort ſans bleſſure : on ne le perſuadera jamais à *S. Jérôme*, qui proteſte qu'il n'ajoute point foi à quiconque ſe vante de n'avoir point été bleſſé de ces Spectacles : *Se nulli credere viro, ſi dicat ſe illæſum evaſiſſe à Spectaculis talium.* Dès qu'il s'agit, dit *S. Cyprien*, de perdre quelque choſe des intérêts & des plaiſirs du ſiecle, quelqu'ignorant qu'on ſoit, on eſt toujours aſſez habile à trouver des raiſons & des argumens pour s'en défendre : *quàm ſapiens argumentatrix ignorantia humana, cùm aliquid ejuſmodi de gaudiis & fructibus ſæculi meruit amittere.* *Tertullien* va plus loin : quelque gracieux, dit-il, quelques ſimples, quelqu'honnêtes que paroiſſent ces accords, ces jeux de Théatre, les impreſſions agréables qui en dérivent ne ſont que les

gouttes d'un miel qui coule d'une liqueur empoiſonnée (1).

Nous ne croyons pas que la plupart des Chrétiens aſſidus aux Spectacles, puiſſent lire ſans ſe ſentir troublés & alarmés, tout ce qu'un zele éclairé & véhément dicte à notre Auteur Eſpagnol contre leur fauſſe ſécurité. L'Ecriture & les Peres lui fourniſſent toujours ſes couleurs les plus vives, & ſes traits les plus pathétiques : il emprunte juſqu'au langage des Payens, pour faire ſentir le danger aux Chrétiens qui s'y expoſent. Le Théatre, leur dit-il, eſt un champ perfide ; pour être douces, les bleſſures qu'on y reçoit, n'en ſont pas moins meurtrieres, *pernicies delicata, &c.* La vue en eût-elle été innocente ; le ſouvenir ne le ſera pas. Quel déſordre ne porte pas dans une ville l'arrivée & le ſéjour d'une troupe de Comédiens ! On en trouve ici de vives peintures tracées d'après les plus graves Auteurs. On ne revient point du Spectacle comme on y étoit allé :

(1) *Sint dulcia licèt & grata & ſimplicia, & etiam honeſta, ſeu ſonora, ſeu canora, ſeu ſubtilia, perinde habe ut ſtillicidia mellis de libaculo venenato.*

l'innocence n'en ſort point ſans tache, ni le vice ſans crime : *quos attuliſti mores, nunquam referes* (1), &c.

Après avoir fait éclater ſon zele en Orateur Chrétien, notre Auteur reprend le ton d'un profond Moraliſte, & examine encore de plus près la nature des Spectacles : il recueille ſur cette matiere les définitions des Docteurs les moins accuſés de rigoriſme ; & il en conclut que, ſi l'on ouvroit une école, dont l'affiche annonçât les leçons qu'on donne & qu'on prend au Théatre, tous les Magiſtrats, & tous les Citoyens jaloux des mœurs publics, s'uniroient pour la fermer, & pour en proſcrire les maîtres pernicieux. L'Evangile & le Théatre oppoſés, leurs maximes contraires forment ici un contraſte frappant, dont l'Auteur profite pour rappeller aux Chrétiens la ſainteté de leur profeſſion, & ſur-tout l'obligation où ſont les peres & meres d'inſtruire leurs enfans dans la foi, de les former à la piété, de veiller ſur leur innocence, & d'en écarter tout ce qui peut la

(1) Cel. Rod. lib. VIII, c. 7.

ſéduire & la corrompre, ſoit en affoibliſſant les attraits vertueux par le ridicule qu'on y attache, ſoit en fortifiant les penchans vicieux par l'honneur qu'on en tire. Conduire ſes fils & ſes filles aux Spectacles, c'eſt les conduire aux autels des Démons, & les y immoler : *immolaverunt filios ſuos & filias ſuas dæmoniis.*

Les défenſeurs des Spectacles oppoſent à leurs adverſaires l'autorité de S. *Thomas*, & de quelques autres Docteurs très-reſpectables : c'eſt-là le plus fort de leurs retranchemens. D. *Ramire* le renverſe ſans peine ; & il y trouve des armes, dont il ſe ſert contre ſes ennemis, avec le plus grand avantage. En effet, ces Docteurs n'ont jamais permis que des amuſemens où la pudeur & la décence chrétienne ne peuvent rien appercevoir qui les alarme : ils ont anathématiſé tout Théatre, toute aſſemblée qui pourroit donner la plus légere atteinte aux bonnes mœurs. Leurs textes, qu'on nous rapporte, ſont ſi formels, qu'on ne conçoit pas comment on oſe les citer en faveur des Spectacles. Ils n'approuvent donc l'*Art dramati-*

que dans ſon eſſence, que pour le réprouver *dans ſes productions*.

Ici l'Auteur reprend de nouvelles forces; il ſe met à la tête d'une légion innombrable de Docteurs; il s'arme de canons & de loix; de Décrets pontificaux, & d'Edits impériaux; il s'en ſert pour foudroyer les partiſans des Spectacles. A la vue de tant de déciſions, de cenſures & d'anathêmes contre les Théatres, on ne peut s'empêcher de gémir ſur l'endurciſſement ou l'aveuglement des Chrétiens qui les fréquentent.

Pour rendre ces autorités auſſi efficaces que convaincantes, D. *Ramire* y joint encore de ces grands traits d'éloquence qui ont ſignalé le zele des *Baſile* & des *Chryſoſtôme*. C'eſt, nous diſent-ils, c'eſt du Théatre que la volupté aſſiege tous les ſens du corps & toutes les facultés de l'ame. Delà, elle ſouffle la licence parmi la jeuneſſe; elle réveille l'impudicité dans la vieilleſſe; elle jette le trouble dans les maiſons; elle ſeme l'opprobre dans les familles. Delà tant de ſéduction, d'adulteres, de divorſes, de brigandages, de larcins, de dépenſes ruineuſes, &c.

Mais après tout, dit-on, ſi le déſordre & le ſcandale étoient auſſi énormes que D. *Ramire* le prétend, comment les tolere-t-on ? Comment ont-ils paſſé en coutume ? Comment des Eccléſiaſtiques oſent-ils y paroître ? A cela il répond, 1°. que ces Eccléſiaſtiques en ſont plus coupables, & que les Spectacles n'en ſont pas plus innocens. Il ne craint point d'avancer que ces Abbés qui ſuivent les Spectacles, n'ont pas les vertus que leur état exige. 2°. Quant à la tolérance, il avertit qu'elle ne rend pas licite la choſe tolérée ; qu'elle n'ôte pas aux raiſons tirées de la regle des mœurs & de l'Evangile, la force qu'on ne peut y méconnoître, quand on eſt de bonne foi. 3°. Pour la coutume, il dit que dans le monde elle prévaut ſouvent ſur les préceptes de Jeſus-Chriſt, & que c'eſt ce qui en fait une excuſe ſi foible & ſi peu recevable. Toute cette Doctrine eſt ici ſolidement & formellement appuyée ſur l'autorité des Peres, des Docteurs & des Conciles.

Mais n'eſt-ce pas aux vices que le Théatre fait la guerre ? On répond

que les Comédiens n'en ſont pas aſſez exempts pour les corriger. Ce n'eſt pas de pareils organes qui doivent nous prêcher la juſtice. Jamais ils n'ont converti perſonne; combien en ont-ils perverti ? Dans les ſujets les plus édifians; dans les ſcenes les plus religieuſes, le Pécheur s'attendrit ſans ſe repentir; on ſent le plaiſir de la compaſſion, ſans ſentir l'amertume de la componction; ce n'eſt pas une pluie qui tombe du Ciel, c'eſt une roſée qui s'éleve ſur la terre; elle ne nourrit que des feuilles maudites; à l'ombre de l'arbre qu'elle rafraîchit, le vice s'engraiſſe, & la vertu ſe deſſeche.

Sans nous arrêter avec D. *Ramire*, à détruire les autres prétextes qu'emploient les partiſans des Spectacles: paſſons à la ſeconde queſtion: *Peut-on autoriſer les Théatres?* On peut aiſément deviner la réponſe qu'y fait notre Auteur: des principes qu'il vient de nous expoſer, il conclut qu'on ne peut ni permettre ni favoriſer aucun Spectacle indécent; qu'aucune raiſon de bien, même plus grand, ne peut l'autoriſer; & qu'on eſt obligé

de s'y oppoſer de tout ſon pouvoir : en un mot, D. *Ramire* met les Spectacles au rang des poiſons dont on doit empêcher le débit. Pour perſuader le Lecteur, ſon zele joint toujours à ſes exhortations la même abondance de Doctrine.

L'Auteur entre dans la troiſieme queſtion par une expoſition de la doctrine qu'on lui oppoſe ; ſçavoir, 1°. que dans le Chriſtianiſme ces jeux ſcéniques ſont un plaiſir indifférent, où les ſimples ne riſquent rien, les ſages gagnent, & les fous ſont les ſeuls à perdre. 2°. Qu'ils ſont néceſſaires comme un remede contre l'oiſiveté de la jeuneſſe, & ſes dangers. Des principes ſi relâchés forment une trop foible défenſe pour réſiſter à la force des raiſons & des grandes maximes que leur oppoſe D. *Ramire ;* il y ajoute une réflexion dont la vérité & la ſimplicité doit frapper ſes adverſaires : c'eſt qu'en plaidant pour les Spectacles, ils en montrent le danger ; leur langage favoriſe trop les paſſions pour ne pas trahir leur cauſe : le Spectacle eſt pour la jeuneſſe ce qu'eſt un peu d'eau pour un braſier

ardent ; elle ne ſuſpend d'abord l'activité du feu que pour la rendre bientôt plus vive.

Mais enfin, dit-on, les Peres n'ont éclaté avec tant de force contre les Spectacles, qu'à cauſe de l'idolâtrie & de l'obſcénité qui régnoient alors ſur le Théatre : or, entre ces Spectacles & les nôtres, il y a autant d'oppoſition qu'entre le jour & la nuit. Si nos Drames, replique D. *Ramire*, étoient auſſi dévots que les méditations de *S. Bernard*, ou auſſi apoſtoliques que les Sermons de *S. Vincent Ferrier*, on n'en parleroit pas plus avantageuſement. Enſuite il prouve que la plupart des anciens anathêmes lancés contre les Spectacles, portent ſur des raiſons communes & *tranſcendantes*, qui ſont que tout Drame eſt une occaſion de chûte, & une école de libertinage, & il ſoutient avec *Lactance*, que l'élégance & la politeſſe qui regnent aujourd'hui ſur les Théatres, ne ſont que rendre plus aigus & plus pénétrans les traits qu'on y enfonce dans l'ame des Spectateurs.

Enfin, dit le P. *Berthier*, en terminant cet Extrait, on nous aſſure que

cet Ouvrage de Dom *Ramire* a ſuffi pour engager les Magiſtrats de Burgos à abattre le beau Théatre de leur Ville, qui avoit coûté vingt mille ducats.

FRAT. DANIELIS CONCINA, Ordinis Prædicatorum collectio Diſſertationum de Spectaculis, 1752.

Ce fut le Pape *Benoît XIV* qui engagea ce Religieux à compoſer cet Ouvrage.

VERI SENTIMENTI di San Carlo Borromeo intorno al Teatro tratti dalle ſue Lettere; *in Roma*, 1753.

S. CAROLI BORROMÆI Archiepiſcopi Mediolanenſis Opuſculum de Choreis & Spectaculis in feſtis diebus non exhibendis. Accedit Collectio ſelectarum Sententiarum ejuſdem adversùs Choreas & Spectacula ex ejus Statutis, Edictis, Inſtitutionibus, Homiliis. *Romæ*, 1753.

CONSULTAZIONE Theologico-Morale ſe chi interviene per neceſſita ai Teatri publici vi poſſa intervenire legitamente; *in Roma*, 1754.

LO SPECCHIO DEL DISINGANNO, autore Zucchino Stefani.

Ce Traité de morale, dit M. l'Abbé

Richard (1), dévoile avec une hardieſſe étonnante tous les dangers des Spectacles pour les mœurs. On y condamne les plaiſirs qui ſont en uſage à Rome dans le temps du Carnaval, de même que les *Feſtini* & les Villégiatures, & les autres paſſe-temps ſcandaleux de la Nobleſſe & du Peuple de Rome.

VERI SENTIMENTI di S. Franceſco di Sales Veſcovo di Genevra intorno al Teatro ; *in Roma*, 1755.

VERI SENTIMENTI di S. Philippo Neri intorno al Teatro ; *in Roma*, 1755.

Ces ſept derniers Ouvrages imprimés à Rome, prouvent 1°. Que c'eſt ſans fondement, comme nous l'avons dit, [pages 171-179 de nos Lett.] qu'on s'autoriſe de S. *Charles Borromée* & de S. *François de Sales*, pour juſtifier les Théatres publics. 2°. Que ſi des perſonnages illuſtres par leur piété & par leur Doctrine, & même canoniſés par l'Egliſe, ont paru être moins ſéveres ſur quelques abus, ils ont à cet égard plus beſoin d'excuſe

(1) Deſcription de l'Italie, tome V.

que d'apologie ; ce ſont des fautes qui auront été couvertes par l'abondance de leur charité, *nœvus quem tegebant ubera caritatis.* On ſçait, dit *Benoît XIV*, que la canoniſation, en établiſſant le culte des Saints, n'ôte pas la liberté de condamner avec la prudence convenable, ce qui leur ſeroit échappé de repréhenſible. *Servi Dei Doctrina debitâ cum reverentiâ poteſt citrà ullam temeritatis notam impugnari, ſi modeſta impugnatio bonis rationibus innixa ſit, etiam poſtquam Dei ſervus qui ſcripſit inter Beatos aut Sanctos fuerit relatus.... ab humano quidem exemptus eſt judicio, ne de gloriâ ejus dubitemus, ſed non ut minus de ejus dictis diſputemus* (1).

3°. Enfin, ces Ecrits manifeſtent qu'on connoît à *Rome* les dangers des Spectacles, & que ces ſortes de divertiſſemens y ſont condamnés *in foro conſcientiæ*, quoique, par conſidération pour la tranquillité publique & *propter duritiam cordis*, on les tolere dans un temps de l'année, *minoribus id*

(1) *De Servorum Dei Beatificatione auctore ſummo Pontifice Benedicto XIV.*

quod majus eſt ementes quietem & ſecuritatem, comme on l'a ci-devant dit page 166.

La Deſcription de l'Italie, que M. l'Abbé *Richard* a donnée au Public en 1766, & celle qui a paru en 1769 (1), font connoître » que le » Peuple de Rome a un goût outré » pour tout ce qui eſt divertiſſement » & Spectacles ». C'eſt une maladie qui dans cette ville, a ſes accès périodiques; & dans certains temps de l'année, comme dans le Carnaval, c'eſt une frénéſie épidémique.

On a vu les ſouverains Pontifes prendre ſouvent des moyens pour diminuer les ſcandales des divertiſſemens publics; & leur conduite à cet égard a varié ſuivant leur maniere de ſpéculer en politique. Les uns avec les mêmes intentions ont alternativement rétabli ce que d'autres avoient hazardé de ſupprimer. En voici une preuve.

(1) Ces deux bonnes Deſcriptions, dont une en 6 volumes, par M. l'Abbé *Richard*, & l'autre en 8 volumes, par M. *de la Lande*, ſe trouvent à Paris chez la veuve *Deſaint*, rue du Foin. Elles doivent faire oublier la Deſcription infidelle de *Miſſon*.

» Clément XIII avoit fait fermer le » Théatre *Aliberti*, & il avoit ſuppri- » mé les *Feſtini*, ou aſſemblées de dan- » ſes, qui étoient de coutume parmi » la Nobleſſe, les veillées de la place » Navonne, & même le Carnaval en » 1767 (1) ». Clément XIV crut devoir en tolérer le rétabliſſement, pour contenter un peuple à qui il ne faut que du pain & des ſpectacles, *panem & circenſes*. On n'auroit pas rendu juſtice aux lumieres & aux éminentes qualités de ce ſouverain Pontife, ſi l'on n'avoit pas attribué à des vues qu'il croyoit être de prudence les irrégularités morales que ſon gouvernement civil pouvoit préſenter ſur quelques objets. L'avantage qu'on prétend pouvoir tirer de ces irrégularités, eſt ſouvent cauſe qu'on s'empreſſe à les faire annoncer dans les Gazettes, quelquefois infidelement, & preſque toujours ſans en expoſer les motifs & les circonſtances qui en diminueroient les mauvaiſes impreſſions : mais les gens inſtruits & bien intentionnés ſçavent y ſuppléer.

(1) Voyez le tome V de la Deſcription de l'Italie, par M. *de la Land*.

La Gazette d'Amſterdam, par exemple, *Tam dicti pravique tenax quàm nuntia veri*, annonça le 23 Février 1735, que le Pape, à la ſollicitation de M. le Duc *de Saint Agnan*, Ambaſſadeur du Roi de France à Rome, venoit d'accorder un Bref qui relevoit de toutes cenſures Eccléſiaſtiques les Acteurs de la Comédie & de l'Opéra, leur permettant l'uſage des Sacremens.

Ce fait eſt une impoſture qu'on attribua avec raiſon aux ennemis de la Communion Romaine. Ils auroient en effet ſouhaité avoir à reprocher au ſouverain Pontife un Bref auſſi ſcandaleux, qui d'ailleurs n'auroit pu preſcrire contre les bonnes regles.

« Les Communions diſſidentes de la » Romaine, dit M. *Groſlei*, Académicien, libre de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres, &c. » s'épuiſent en clameurs contre la to- » lérance des Papes à l'égard des » Spectacles & des Théatres. Elles » oppoſent avec complaiſance Ge- » neve à Rome : mais l'oiſiveté du » Peuple & des Grands de Rome dé- » truit cette comparaiſon. Rome mo-

» derne, Rome Chrétienne a conſervé » tous les goûts de Rome Payenne ; » & le Roi-Pontife auquel elle eſt au- » jourd'hui ſoumiſe, ne peut ne pas » tolérer ce que ne purent déraciner » les Conſtantin, les Théodoſe (1) ».

Dès le temps du célebre *Laurent de Médicis*, ſurnommé *le Grand*, & *le Pere des Lettres*, mort en 1492, à 44 ans, Rome étoit ſi décriée par la corruption des mœurs, qu'il l'appelloit *un égoût de tous les vices*. Cette expreſſion ſe trouve dans une Lettre (2), qu'il écrivit à ſon jeune fils *Jean*, qui fut depuis le Pape *Leon X*. Il y donne à ce jeune Prince les meilleurs conſeils pour le préſerver des écueils, auxquels le ſéjour qu'il alloit faire à Rome expoſeroit ſes mœurs.

Eſt-ce donc bien juſtifier les Théa-

---

(1) Dans les nouveaux Mémoires ſur l'Italie, 1764, en 3 vol. *in*-12 ; & réimprim. en 4 vol.

(2) Conoſco, che andando voi à Roma, *che' è ſentina de tutti li mali*, entrate in maggior difficoltà di fare quanto vi dico di ſoprà à conſervarſi nella gratia di Dio, perche non ſolamente gli eſſempi muovono, ma non vi mancheranno particolari incitatori & corruttori.

Cette Lettre eſt imprimée dans le Tome II des *nouveaux Mémoires ſur l'Italie*.

tres, que de nous citer pour exemple ceux de Rome ? Leur établiſſement y a été comme par-tout ailleurs le fruit de la corruption ; & à proportion de la fureur avec laquelle on s'y eſt livré, ils ont donné lieu à de nouveaux déſordres. Les tempéramens mêmes dont on a prétendu uſer pour les concilier avec les bonnes mœurs, ſont d'autres ſcandales. Tel eſt dans la plus grande partie de l'Italie l'uſage de faire repréſenter par des femmes les rôles d'hommes. Tel eſt à Rome l'uſage de faire jouer les rôles de femmes par des hommes dégradés par une opération inhumaine, qu'un Empereur Payen, & lequel ! un *Domitien* avoit défendue ſous les plus grandes peines (1).

M. l'Abbé *Coyer* parle de cet abus dans ſon Voyage d'Italie, imprimé en 1775, en 2 volumes *in*-12 ; ouvrage très-ſuperficiel. Voici l'idée que

(1) *Veterem laudare juvat Domitianum, qui, licèt patri fratrique diſſimilis, memoriam nominis ſui inexpiabili deteſtatione perfudit ; tamen receptiſſimâ inclaruit lege, quâ minaciter interdixerat, ne intrà terminos Juriſdictionis Romæ, quiſquam puerum caſtraret.* AMM. MARCELLIN, lib. 18.

M. *Fréron* en a donnée (1). « Cette » Relation, dit-il, eſt diſtribuée en » forme de Lettres adreſſées à une » Dame que M. l'Abbé *Coyer* appelle » *Aſpaſie ;* c'eſt le nom que nos ga- » lans Philoſophes donnent volon- » tiers à leurs *Iris*. On n'y reconnoît » pas un *Monteſquieu* qui a voyagé en » faiſant des obſervations bien pro- » fondes, bien ſuivies & bien philo- » ſophiques.

» C'eſt un Ecrivain qui n'a fait que » répétailler ce que tant de Voya- » geurs nous ont déjà dit mille fois » ſur l'Italie. Il y entretient le Public » de circonſtances puériles, en don- » nant un ton d'importance à des mi- » nuties. C'eſt une nymphe ſvelte & » légere, une Camille qui vole plutôt » qu'elle ne marche, qui rend compte » de ſes petites ſenſations, qui donne » à tout un coup-d'œil ſuperficiel, & » fait rapidement quelques remar- » ques analogues à la mobilité de ſon » eſprit, de ſes goûts & de ſon ca- » ractere ».

M. *Fréron* auroit eu lieu d'ajouter

(1) Dans l'Année Littéraire, 1775.

que cette production eſt ſcandaleuſe à pluſieurs égards. Nous citerons pour exemple ce qui y eſt dit ſur l'abus qu'on reproche aux Théatres de Rome.

M. l'Abbé *Coyer* n'en parle pas en Moraliſte ſage, mais en voluptueux qui regrette la privation des charmes ſéducteurs des Actrices. « La ſévérité » Papale, dit-il, ne permet pas au » ſexe d'amuſer le Public au Théatre » par les talens & les graces que la » nature lui a donnés; mais elle laiſſe » outrager la nature, en la mutilant » pour créer des voix qui ſont contre » nature. Et néanmoins, avec cette » ſévérité, la Religion n'y eſt pas en » contradiction avec le Gouverne- » ment, qui ſoutient, qui penſionne » les Théatres. Les Spectacles inquie- » tent ſi peu les conſciences Italien- » nes, que ceux qui ſont chargés par » état d'édifier le Public, les fréquen- » tent ſans ſcrupule & ſans ſcandale ».

Il n'eſt pas douteux que M. l'Abbé *Coyer* aura rencontré à Rome, comme ailleurs, des Eccléſiaſtiques qui n'appartiennent au Clergé que par l'habit & les Bénéfices, & non par les mœurs & leur piété.

M. *Groſlei* a vu les mêmes ſcandales; mais en Obſervateur judicieux & éclairé il a reconnu qu'ils étoient réprouvés par les bonnes regles. « Il » ſoutient que de tout ce qu'il a obſervé & recueilli, il ne réſulte rien » qui puiſſe juſtifier les injuſtes préjugés répandus dans certains Pays » contre la régularité de mœurs & de » conduite qui honore la très-grande » partie du Sacré College & de la » haute Prélature.

» Les Evêques en Italie, dit M. le » Marquis *de Caraccioli* (1), ſont généralement auſſi humbles que ſçavans, auſſi charitables que zélés. Ils » réſident exactement, & ils vivent » cordialement avec leurs Curés; car » il ne faut pas les confondre avec » ces *Monſignori*, connus dans Rome » ſous le nom de Prélats, & qui ſouvent n'étant pas même dans les » Ordres, rempliſſent des poſtes que » les Laïques pourroient occuper ».

Soyons également aſſurés qu'on ne croit pas à Rome que la haute naiſſance

(1) Dans la Vie du Pape *Clément XIV* (Gangarelli) imprimée en 1775.

& la jeuneſſe ſoient des titres qui diſpenſent de la régularité ceux qui ont embraſſé l'Etat Eccléſiaſtique. Nous avons eu en preuve ſous les yeux l'exemple de M. le Prince *Pamphili Doria*, Archevêque de Séleucie, qui n'étant pas encore âgé de cinq luſtres, mérita d'être chargé en 1773 de la Nonciature de France. Cet illuſtre Ambaſſadeur jouiſſoit de l'eſtime & de l'amitié de *Clément XIV* qui diſoit (1) : « L'aimer de toute la plé-» nitude de ſon cœur, comme un Pré-» lat qui ſera un jour la joie & l'hon-» neur de l'Egliſe ».

On ne tarda pas en France à admirer ſes rares & grandes qualités relevées par un caractere de douceur & d'affabilité ; mais ce qui ſurprit le plus une Nation ſi ardente pour les plaiſirs, ce fut de voir un Prélat auſſi jeune, jaloux de conſerver ſes vertus, attentif à éviter les écueils connus, conſtant à refuſer de ſe prêter à des uſages qui ne peuvent ſe concilier avec des mœurs canoniques.

(1) Lettres du Pape *Clément XIV*, part. II, page 306.

On a déjà obſervé qu'on n'ignoroit pas qu'il y a eu quelques Miniſtres Eccléſiaſtiques du premier Ordre, qui ont eu la foibleſſe, non ſeulement de ne pas élever la voix contre les ſcandales des Théatres publics, mais encore de paroître les tolérer.

Il y a quelques années qu'on en fit l'obſervation dans un Ecrit périodique (1), où l'on releva les principes dangereux que contenoit un Edit qu'un Prélat, Gouverneur de Rome, venoit de donner pour la réforme des abus des Théatres : *Editto ſoprà gli abuſi de' Teatri.*

Au reſte, ces écarts éclatans donnent ſouvent lieu à des actes de zele, qui rappellent les bonnes regles.

Nous en avons rapporté un exemple ci-deſſus, page *166*. En voici un autre qui n'eſt pas ancien, & qui par ſes circonſtances, mérite d'avoir ici ſa place. Il eſt tiré du même Ecrit périodique qu'on vient de citer (2).

---

(1) Journ. Eccléſiaſt. Hebd. Feuille du 26 Juin 1762, page 101.

(2) Feuille du 6 Février 1768, page 21.

M. *Paul Caiſotti*, Evêque d'Aſti, dans le Piémont, entreprit dès le commencement de ſon épiſcopat, d'attaquer vivement tous les faux préjugés des partiſans des Spectacles. Il ordonna à tous les Prédicateurs de ſon Dioceſe de ſeconder ſon zele; & lui-même, dans les Catéchiſmes & inſtructions qu'il fait avec la plus grande édification dans ſa Cathédrale, il ne ceſſe d'expoſer ſur cet objet les principes qui ont toujours fait proſcrire les Théatres, comme une école du vice.

Un Seigneur de la Ville oſa publier un Ecrit en faveur des Spectacles. M. l'Evêque d'Aſti ne s'eſt point laiſſé ébranler par toutes les contradictions qu'il eſſuyoit; & ſa fermeté n'a pas été ſans ſuccès.

Un Seigneur de la même Ville, M. le Comte *de Beſtagno*, long-temps ſourd aux remontrances de ſon Evêque, louoit un Théatre qu'il avoit fait conſtruire dans une de ſes maiſons. Il eut le malheur d'avoir les deux jambes briſées ſous les roues de ſon carroſſe. Réduit à l'extrêmité par les ſuites de cet accident, il reconnut enfin

enfin avec beaucoup de larmes la vérité qu'il n'avoit pas voulu voir juſqu'alors.

Par ſon teſtament du 6 Octobre 1767, il ordonna à ſon héritier de détruire ce Théatre, auſſi-tôt que le bail paſſé avec le Directeur de l'Opéra ſeroit fini; & dans le cas où cette clauſe ne ſeroit pas exécutée, il veut & ordonne que la maiſon & toutes ſes dépendances paſſent en toute propriété à M. l'Evêque, pour en être fait par ce Prélat tel uſage qu'il jugera à propos. Il défendit auſſi de conſtruire jamais des Théatres dans aucune de ſes maiſons.

Les Ouvrages qu'on a vu aſſez fréquemment paroître en Italie contre les Spectacles, & dont nous avons ci-deſſus indiqué quelques-uns, prouvent que la doctrine du Clergé de France ſur cet objet, eſt celle de l'Egliſe univerſelle; &, à cet égard, la Religion Chrétienne ne fait que fortifier des principes qu'une ſaine raiſon preſcrit, & qui intéreſſent le plus grand bien du Gouvernement civil.

Ces principes ſe trouvent très-bien

ſoutenus dans un ſçavant Ouvrage latin qui parut en 1770 à Milan, ſous ce titre :

Theatrum modernum bonis moribus exitioſum, populorum inſuper politicæ felicitati contrarium. Diſſertatio Theologica quam reipublicæ litterariæ communicat Paulus Rulfus, ſacræ Theologiæ Doctor & ſacræ ejuſdem Facultatis Profeſſor in Seminario Novarienſi, ibique Academicarum Exercitationum Theologico-Moralium Præſes. Mediolani 1770, apud Joſeph Galeatium, regium Typographum. Superiorum permiſſu ; in-8°. 416 pages.

L'Auteur de cet excellent Ouvrage eſt M. *Paul Rulfo*, Docteur & Profeſſeur en Théologie au Séminaire de Novarre. La Theſe qu'il y ſoutient, eſt que le Théatre moderne eſt pernicieux aux mœurs, & de plus contraire au bonheur politique des Empires.

Cette Theſe y eſt ſoutenue avec une érudition impoſante & agréable. L'Auteur a rempli l'idée de ces trois vers de *Lucrece* qu'il a choiſis pour l'Epigraphe de ſon Livre, & où le Poëte, ſe comparant à l'Abeille, déclare qu'il a extrait & recueilli ce qu'il

y a eu de mieux écrit sur la matiere qu'il a entrepris de traiter :

Floriferis ut apes in saltibus omnia libant ;
Omnia, nos itidem depascimur aurea dicta,
Aurea, perpetuâ semper dignissima vitâ. Lib. III.

M. *Rulfo* expose dans le commencement d'une Préface intéressante la nécessité de s'élever contre les Spectacles (1), nonobstant la quantité d'Ouvrages qui ont paru sur cet objet ; & la raison qu'il en donne, est que c'est le seul moyen d'empêcher l'erreur de prévaloir, qu'il faut faire aux personnes qui en paroîtroient surprises, la réponse que *Séneque* faisoit à ceux qui s'ennuyoient de ses déclamations contre les vices. Vous me demandez, disoit-il, pourquoi je répete les mê-

(1) *Quæcumque nempè ea de re in lucem prodierit librorum varietas ac multitudo, viget nihilominus plerisque in Provinciis & Urbibus, imisque infixus radicibus in dies serpit theatralium Spectaculorum abusus ; vigent jam toties improbata Theatrorum vitia, vigetque propterea eadem insectandi, atque in ipsa altiùs inclamandi necessitas, ne vel populi convalescente consuetudine, seducti honestum esse arbitrentur, quod vel maximè fugiendum est ; vel, quod caput esset malorum, animarum Pastores in ovibus sibi concreditis à noxiis vitiorum pabulis retrahendis, aut minus solliciti evadant, aut desides. Unde* Seneca *aliquando interroganti* quousque eâdem ? *respondit efficacissimè :* Quousque eadem peccabitis ? Remedia ante vultis, quàm vitia desinere ?

mes choſes : mais pourquoi ne quittez-vous pas vos mauvaiſes habitudes? Au reſte M. *Rulfo* a eu plus d'un motif pour donner cette diſſertation : il avoit à écarter les abus que les amateurs des Théatres auroient pu faire de deux nouveaux Ecrits Italiens ; l'un du Marquis *Scipion Maffei* ſur les Théatres anciens & modernes, & l'autre de M. *Lauriſio*, de l'Académie des Arcades, ſur les défauts des Théatres modernes, & ſur le moyen de les réformer. Mais de plus M. *Marc Aurelius Balbis Bertone*, Evêque de Novarre, pénétré d'un zele paſtoral contre des divertiſſemens ſi oppoſés à l'eſprit du Chriſtianiſme, avoit dans un de ſes ſynodes invité ſes coopérateurs à compoſer un Ecrit ſolide & lumineux, pour préſerver ſes Diocéſains de la paſſion du Théatre, qu'on peut appeller le fléau des mœurs. M. *Rulfo* a regardé comme un ordre (1) cette exhortation. Perſonne en effet ne

(1) *Verùm potiſſimam ſcribendi cauſſam dedere perſpecta ſemel ampliſſimi Mæcenatis (Novarienſis Epiſcopi) vota, quibus non obſequi crimen eſſet. Ipſe enim coercendæ, & quantùm in ipſo eſt eliminandæ corruptelæ deſiderio flagrans, & caſus de Spectaculis Theatralibus in Kalendario Novarienſi more recepto exhibendi, &*

pouvoit mieux l'exécuter. On trouve dans ce ſeul volume ce que l'Auteur s'eſt propoſé d'y donner, c'eſt-à-dire un extrait de tout ce qui peut avoir été écrit ſur cette matiere; mais cet extrait eſt fait avec tant d'intelligence, que ce qui a échappé à un Auteur, ſe trouve ſuppléé; de même que ce qui eſt obſcur dans un autre, eſt préſenté avec plus de clarté & d'une maniere plus propre à faire triompher la vérité (1). Ce Savant eſtimable a la modeſtie qui accompagne ordinairement la vraie ſcience. Il releve beaucoup ce qu'il cite des autres (2), & il

---

Parochorum diſcuſſioni proponendi, & ejus, quam tradendam ſuſcipio, doctrinæ & ſententiæ exarandæ auctor fuit.

(1) *Haud inutilis operæ eſſe videbitur, ſi ab aliis prætermiſſa non inutili ſollicitudine colligantur, obiter dicta clariori luce donentur, aut fuſiùs pertractata argumenta unico medullato volumine paucis congeſta, ac peculiari fortaſſe lumine colluſtrata, confirmandæ veritatis ſtudio ingenuis ejuſdem amatoribus proponantur.*

(2) *In ea Diſputatione, ne mihi objiciatur, è proprio penu pauca proponi, ſed potiùs integras, eaſque prolixas aliorum ſententias exſcribi, aut integras ſæpe paginas uſurpari. De me enim, meârumque tenuitate virium ea ſentio, qua meæ infirmitatis ſenſus ſentire me cogit; nec citra magnam temeritatis notam ſperare licebat, immò ne ex quidem fortaſſe mentem ſubiit cogitatio, tanti ponderis controverſiam argumentis marte meo excogitatis fore utiliter, aptèque tranſigendam, aut tantis populorum moribus invectam corruptelam uno meæ auc-*

ſemble n'attendre rien de ſes propres armes ; mais plus il abaiſſe ſon mérite perſonnel, plus on admire ſes talens. On conviendra avec lui qu'en écrivant contre des plaiſirs que la corruption a ſi bien établis par-tout, il ne faut pas ſe flatter de voir les Théatres renverſés par un bon écrit qu'on y oppoſera; mais il n'eſt point douteux que dans l'ordre de la Providence il ne paroît aucune réclamation en faveur de la vérité, ſans qu'elle n'ait tôt ou tard ſon effet pour quelques-uns : & pour

---

toritatis pondere eliminandam..... Sed nec morabor recantatam illam, hodieque à multis, præſertim verò à Marc. Maffeio ad ravim uſque inculcatam complurium reſpondendi rationem, nimio ſcilicet uſu, magiſque inveteratâ plerarumque gentium conſuetudine recepta eſſe Spectacula, quàm ut privato præſertim Scriptori, ſperare liceat, quibuſcumque tandem productis rationum momentis, ea demum eſſe ab ultimis Populorum finibus eliminanda. Præterquam quòd enim abbreviata non eſt manus Domini, qui quæ ſtulta & infirma ſunt mundi eligere poteſt, ut fortia quæque confundat. Præterea, reſeratis etiam Theatris, atque exultantibus inſanis Theatrorum tripudiis, illo bene juvante, atque incrementum dante, qui illuminat omnem hominem, quique dat ſpiritum bonum invocantibus ſe, haud temerè fieri poſſe, & fore confido, ut eorum multi, qui falſâ honeſtatis ſpecie, & perſuaſione decepti, ad Spectacula confluxiſſent, graviſſimis in contrarium argumentis, ſive per ipſo recogitatis, ſive, quod caput eſt, per Parochos & Confeſſarios opportunè importunè propoſitis, utiliſſimè retrahantur; quod ſi vel in uno contingat, quantuſcumque impenſus labor uberrimo fœnore compenſabitur.

lors quelle consolation n'est-ce pas pour un Auteur de contribuer à lever le bandeau qui étoit un voile impénétrable à la lumiere !

Cet Ouvrage fut annoncé en France avec beaucoup d'éloges, dans le Journal Ecclésiastique du mois d'Août 1774, dans le premier volume du Journal des Sçavans, du mois de Décembre de la même année. Il est divisé en deux Livres. Le premier contient 28 Chapitres. L'Auteur y expose les raisons qui proscrivent les Théatres, & elles s'y trouvent appuyées des autorités anciennes & modernes qui doivent le plus en imposer. Le second Livre contient 23 Chapitres. Ils ont pour objet de détruire toutes les objections que les amateurs des Spectacles ne cessent d'opposer à ceux qui combattent leur idole.

Nous ne donnerons pas ici une analyse détaillée de cet excellent Ouvrage ; il perdroit trop à n'être connu que par extrait; il nous en faudroit une Traduction Françoise ; & nous avons lieu d'espérer que notre litterature ne tardera pas à en être enrichie.

Le Chapitre 12 du premier Livre

contient une chaîne de témoignages bien capables de détruire le faux préjugé que tant de gens ont ſur la doctrine de l'Egliſe d'Italie à l'égard des Spectacles. On y trouve le Pape *Benoît XIV* juſtifié ſur l'indulgence qu'on lui attribuoit pour les Théatres. Les Partiſans des Jeux ſcéniques n'ont établi cette prétendue indulgence que ſur des éloges qu'il avoit donnés à quelques Drames, en ne les conſidérant qu'en Littérateur du côté de l'art de leur compoſition. Mais ce ſouverain Pontife a manifeſté dans ſes Ouvrages ſon ſentiment ſur ce genre d'amuſemens. Il y a déclaré que ſuivant les principes de *S. Thomas*, dont les Apologiſtes des Spectacles prétendent pouvoir s'autoriſer, il eſt évident que les Théatres modernes ne peuvent dans leur état actuel être juſtifiés, & que ceux qui les fréquentent commettent une faute grave (1).

(1) *Bacchanalium diebus ad profana Spectacula viſenda convocantur, quibus vel inaudita crudelitas in Tragœdiis exprimitur, vel amores in Comœdia parum honeſti, vel ſaltem qui cum periculo conjunguntur. Etiam mollioris Ethices Sectatores ejuſmodi Comœdias damnant, & nedum Clericos, ſed Laïcos quoque eas inſpicientes, vix unquam gravem culpam evadere communi calculo docent cum*

« Comment (1), dit le Cardinal » *de Aguire*, juſtifier des Specta- » cles, où ceux qui y entrent purs » en reviennent pervertis ? Que de » femmes chaſtes y vont perdre la » pudeur ! C'eſt pourquoi quel compte » n'auront pas à rendre les Gouver- » neurs & les Magiſtrats qui auront » introduit, ſoutenu & excité de pa- » reils divertiſſemens ! & que n'auront » pas à ſe reprocher ces Ecrivains » modernes, qui, en interprétant mal » quelques paſſages de S. *Thomas*, » voudroient en faire l'Apologiſte de » nos Théatres !

Achevons de les confondre, en leur citant une Lettre Paſtorale du

---

divo Thoma. LAMBERTINI, lib. XI, cap. X de Synodo Diœceſana ; & de Inſtitutionibus eccleſiaſticis, Inſtitut. XIV.

(1) *Modò paſſim contingit, ut qui caſti, ac pudici, ad ea Theatra accedunt, alii omninò redeant. Quot Virgines, quot caſtæ Matronæ ibi concipiunt amores quos antea non ſenſerant, & paullatim depoſito pudore ſuccumbunt ! Pauci ſunt, ſi fortè aliqui ſpectantium, quibus amatoriæ illæ phraſes, geſtus, inventiones non excitent affectum minus purum. Videant ergo Magiſtratus & Gubernatores Reipublicæ quâ ratione poſſent eas permittere, & annon ſint coram Deo rei innumerabilium ſcelerum, inde ſecutorum. Viderint pariter nonnulli recentes Scriptores, quanto ſalutis alienæ & propriæ periculo in ea parte fræna laxent, innixi uni vel alteri loco S. Thomæ malè intellecto.* OCT. Cardin. de Aquire, Tom. Concilior.

Cardinal *Delci*, dont M. *Rulfo* a fait auſſi uſage dans le douzieme Chapitre du Livre premier de ſa Diſſertation, & où eſt rapportée une déciſion ſignée de trente-ſix Prélats, tant Cardinaux qu'Archevêques & Evêques de l'Etat Eccléſiaſtique. « Ne vous laiſſez pas, » mes chers freres, dit ce Cardinal, » (1) ſéduire par ceux qui étant igno- » rans dans la ſcience des vertus chré-

(1) *Ne vos fideles mei, inquit Eminentiſſimus Archiepiſcopus, ab illis ſeduci patiamini, qui in animarum regimine minus verſati, Theatralia oblectamenta promovent, aſſerentes, hujuſmodi eſſe Sanctorum Patrum declamationes adversùs eorum temporum Spectacula proditas, hodiernis verò minimè convenientes, quæ per ſe & ſuapte naturâ non ſunt illicita, neque peccaminoſa..... Id unum referam quod de ipſis hujus generis oblectamentis cenſuerunt triginta ſex inter Cardinales, Archiepiſcopos, atque Epiſcopos ditionis eccleſiaſticæ in folio duobus circiter abhinc menſibus ab ipſis ſubſcripto cui nos etiam libenter ſubſcripſimus in quo ſic habent : « Nos infra » ſcriptarum eccleſiaſtici ſtatus Eccleſiarum Epiſcopi, » unanimi conſenſione cenſemus, Comœdias inter Muſicos » concentus exhibitas, in quibus etiam Actrices ſint mu- » lieres cantantes & ſaltantes, in omnium, quæ concur- » rere ſolent, circumſtantiarum complexu magnum divinæ » offenſæ periculum, præ ſe ferre, nec modicum vitio » incitamentum præbere, & valdè periculoſam depra- » vationis & morum corruptelæ occaſionem exhibere, » præſertim molli atque otioſæ juventuti, ac pœnitendos » in ſpiritualem & temporalem familiarum perniciem » effectus progignere. Unde ſi res non ſpeculativè & in » abſtracto, ſed in omnium circumſtantiarum concurſu » & practicè conſideretur, haud quaquam cenſemus, hujuſ- » modi Spectacula & repræſentationes poſſe inter innoxia » ſolatia, aut inter indifferentes actiones recenſeri ».

» tiennes, oſent vous permettre la
» fréquentation des Théatres, & trai-
» ter de déclamations déplacées les
» condamnations que les Peres ont
» prononcées dans leur temps contre
» ces ſortes de divertiſſemens. Ne
» penſez pas qu'il y ait une différence
» dans les principes qui nous doivent
» actuellement diriger ſur cet objet.
» Nos cenſures contre les Théatres
» ſe trouvent autoriſées par une dé-
» ciſion ſignée de trente-ſix Prélats,
» tant Cardinaux qu'Archevêques &
» Evêques de l'Etat Eccléſiaſtique;
» en voici la ſubſtance:

« Nous ſouſſignés, Evêques de
» l'Etat Eccléſiaſtique, penſons una-
» nimement que les Opéra, Tragédies
» & Comédies, telles qu'elles ſe re-
» préſentent ſur les Théatres publics,
» portent le plus grand préjudice aux
» mœurs; qu'on ne peut les fréquen-
» ter ſans s'expoſer à s'y corrompre;
» que ces divertiſſemens ſont encore
» plus dangereux aux jeunes gens, &
» qu'il en réſulte ſouvent les plus
» grands périls, tant pour le bien
» ſpirituel que pour le bien temporel
» de la plupart des Familles; qu'ainſi,

» eu égard à toutes les circonſtances
» qui accompagnent ces ſortes de re-
» préſentations, nous penſons qu'on
» ne peut comprendre ces plaiſirs
» parmi les divertiſſemens innocens,
» & qu'on ne doit pas en placer l'uſage
» parmi les actions indifférentes.

M. *Rulfo* termine enfin le même Chapitre en aſſurant que près de quatre cens Curés du Dioceſe de Novarre ayant été conſultés en 1769 ſur cette importante queſtion de Morale, ils furent d'un ſentiment unanime ſur le danger des Spectacles, & la néceſſité de ne pas en tolérer la fréquentation (1).

Voilà donc les bons Caſuiſtes de l'Italie bien déclarés ennemis des théatres modernes. Peut-être auroit-on pu deſirer plus de fermeté de la part des ſouverains Pontifes, dont quelques-uns ont été trop prévenus ſur l'étendue de leur autorité? Si en effet dans

(1) *Hujus certè noſtræ Diœceſis Novarienſis Parochi fermè numero quadringenti propoſito ſuperiori anno in eorumdem Congregationibus caſu, datis etiam ad ſecretariam Epiſcopalem reſponſis, magnâ ſententiarum conſenſione ac votis communibus intolerandum, & periculo plenum ac multimode noxium Spectaculorum abuſum eſſe cenſuerunt, validiſque rationibus confirmarunt.*

un miniſtere qui n'eſt que pour le Ciel, il y en a qui ſe ſont oubliés juſqu'à vouloir diſputer de la fierté & de la grandeur avec les Grands de la terre; quel pouvoir n'auroient-ils pas pu avoir pour la réforme des mœurs, s'ils avoient borné à cet objet toute la force de leur double autorité? Mais, comme l'a dit dans un Ecrit latin un Auteur que nous avons eu occaſion de citer pluſieurs fois; (1) « C'eſt un » double perſonnage bien difficile à » remplir que celui de Paſteur ſpirituel » & de Prince temporel. On aura » toujours de la peine a allier enſem- » ble l'humilité & la grandeur, la » douceur & la domination, l'appli- » cation du Paſteur à ſes fonctions, & » le ſoin tumultueux des affaires du » ſiecle qui partage l'eſprit en mille » manieres.

» Quelle place, diſoit *Clément* » XIV [*Ganganelli*] (2), que celle de

(1) *Difficile eſt æqualiter duplicem hanc perſonam ſuſtinere Paſtoris ſpiritualis & Principis temporalis; & multùm laboratur, ut ſocientur ſimul humilitas & ſublimitas, manſuetudo & dominatio, applicatio quâ ſe totum Paſtor ſuis functionibus devoveat, & cura negotiorum ſæcularium.* COMPEND. Mor. Ev. Tom. II.

(2) Page 149 du tome II du Recueil de ſes

» Pape, quand on veut en remplir » tous les devoirs! Il faut être à Dieu, » à tout le monde, à ſoi-même ; uni- » quement occupé de ces grandes » obligations, & n'ayant en vue que » le Ciel au milieu des choſes de la » Terre. L'âge avancé auquel preſque » tous les Papes ſont élus, eſt cauſe » qu'ils ont rarement le talent de » régler ſagement & l'Egliſe & leurs » Etats.

Cette derniere réflexion nous donne lieu d'ajouter qu'un Etat qui change ſi ſouvent de maître, eſt moins ſuſceptible d'un gouvernement uniforme & nerveux ; c'eſt pourquoi, comme l'a obſervé M. *de la Lande* (1) :

Lettres. M. *de Caraccioli*, qui en a été l'Editeur, a annoncé avec vérité qu'elles ſont tout-à-la-fois récréatives & philoſophiques, ſimples & théologiques, enfin inſtructives pour toutes les conditions de la vie. Elles reſpirent ce naturel qui coule de la plume, quand on la tient dans des momens où, ſelon l'expreſſion de l'élégant *Zanotti*, le cœur eſt en déshabillé : *Allora il cuore e' intieramente ſnudato.*

Ganganelli fut élu Pape le 19 Mai 1769 ; il mourut le 22 Septembre 1774. Il a eu pour ſucceſſeur *Pie VI*, Jean-Ange *Braſchi*, né à Ceſene le 27 Décembre 1717, élu Pape le 15 Février 1775.

(1) Dans le tome V du Voyage d'un François en Italie.

» On voit à Rome chaque nou-
» veau regne y amener de nouveaux
» principes, & un nouveau plan de
» conduite. Chaque Pape tâche tou-
» jours d'éviter les excès qui ont dé-
» plu dans ſon Prédéceſſeur. Mais il
» ne peut guere éviter de tomber
» dans quelques autres ».

Au reſte édifions-nous des témoignages que beaucoup de Papes ont donnés d'un zele éclairé. *Clément XIV* par exemple, dont nous avons la Vie écrite par M. le Marquis *de Caraccioli*, manifeſta à toute l'Egliſe qu'il connoiſſoit toute l'étendue de la charge du *ſuprême Apoſtolat qui lui avoit été impoſé*. Sa Lettre Circulaire du 12 Décembre 1769, à tous les Evêques, à l'occaſion de ſon élévation ſur le Saint Siege, donna les plus grandes eſpérances ſur ſon gouvernement. Les avis que Sa Sainteté y donna aux Prélats, annoncerent ſon zele à s'occuper *du ſoin d'éloigner du peuple chrétien toute contagion du mal, toute ſéduction d'erreur.* C'eſt à l'Ecriture Sainte & à la Tradition que ce Pontife vouloit qu'on puiſât tout ce qu'on doit croire & tout ce qu'on

doit pratiquer, « parce que, diſoit-il, » c'eſt dans ce double dépôt égale- » ment ſûr & fidele qu'eſt renfermé » tout ce qui concerne le culte de » la Religion, la diſcipline des mœurs, » la maniere de bien vivre, & qu'on » y apprend nos ſublimes myſteres, » les devoirs de la piété, de la juſtice » & de l'humanité ».

Or en nous envoyant à cette école, c'eſt nous défendre implicitement de nous autoriſer de quelques tolérances qu'arrache la corruption d'une multitude aveugle & effrénée ; « puiſque, » comme l'a dit un Ancien, rien ne » peut preſcrire contre la vérité de » la Doctrine Evangélique, ni la lon- » gueur du temps & la ſucceſſion » des années, ni la qualité des per- » ſonnes qui autoriſeroient certains » abus, ni les privileges d'aucun » pays (1) ».

Si donc les Théatres ſont tolérés à

(1) *Veritati nemo preſcribere poteſt, non ſpatium temporum, non patrocinia perſonarum, non privilegia Regionum.* TERTULL.

Eccleſia Dei inter multam paleam multaque zizania conſtituta, multa tolerat, & tamen quæ ſunt contra fidem, vel bonam vitam non approbat, nec tacet, nec facit. S. AUG. tom. II, ep. 55 ad Januar.

Rome, ils n'en ſont point pour cela juſtifiés. Cette tolérance y eſt établie comme ailleurs depuis que la corruption, devenue ſi générale & ſi impérieuſe, eſt parvenue à faire taire les Loix; & alors les ſouverains Pontifes, à l'exemple de S. *Charles Borromée*, ſe ſont vus obligés de réduire leur zele à demander au Ciel la patience pour ſupporter en gémiſſant les ſcandales qu'ils ne peuvent abolir, comme le dit cette Strophe d'une Ode ſacrée:

Uſtos zelo domûs tuæ
Da malis obſiſtere;
Queis non poſſumus mederi,
Da ferentes gemere.

Telle eſt la regle que ſuivent tous les bons Evêques. Nous pourrions à cet égard citer en preuves les différens témoignages que nous avons eu l'honneur de recevoir de pluſieurs Prélats à l'occaſion des précédentes Editions de notre Ouvrage. Mais nous nous bornerons à celui de M. *Marc Aurelius Balbis Bertone*, Evêque de Novarre, Suffragant de l'Archevêché de Milan. » Mon miniſtere, dit-il, m'oblige

» quand l'occaſion ſe préſente dans » mes Homélies de prêcher contre ces » ſortes de divertiſſemens ; mais le » moment de Dieu n'eſt pas encore » arrivé. En attendant il faut ſe con- » ſoler par le bon témoignage de » ſa conſcience d'avoir rempli ſon » devoir ».

Ces paroles ſont tirées d'une Lettre que ce reſpectable Pontife m'a fait l'honneur de m'écrire le 25 Janvier 1775. Elle reſpire la piété d'un Evêque nourri dès ſon enfance dans les Lettres ſaintes, & zelé pour l'inſtruction de ſon Troupeau. C'eſt par un effet de ce zele qu'il a entrepris de traduire en Italien les ſçavantes Conférences qui furent données par un de nos anciens Evêques, dont la mémoire eſt précieuſe, M. *Henry de Barillon*, Evêque de Luçon, mort en 1699. Ce fut lui qui donna ce bon Catéchiſme, connu ſous le nom de *Catéchiſme des trois Henri*, parce qu'il lui étoit commun avec *Henri Arnaud*, Evêque d'Angers & *Henri Laval*, Evêque de la Rochelle. On n'a encore imprimé que les quatre premiers volumes de la Traduction Italienne des Conférences

de *Luçon ;* & j'en poſſede un Exemplaire que je tiens des bontés du Traducteur, M. l'Evêque de Novarre. Cette Traduction eſt d'autant plus intéreſſante, qu'en pluſieurs endroits le texte eſt diſcuté, éclairci & interprété lumineuſement. Cette notice eſt étrangere à la matiere des Spectacles ; mais j'ai penſé qu'on ſeroit flatté de connoître l'accueil que les Etrangers font aux bonnes productions des Evêques de France ; & d'ailleurs ces Anecdotes incidentes ſont tolérables dans une Hiſtoire littéraire. Je reviens à nos Ecrits nationaux contre les Spectacles : il en parut un très-bon en 1752, ſous ce titre :

Essai ſur la Comédie moderne, où l'on réfute les *Nouvelles Obſervations* de M. Fagan, *au ſujet des condamnations prononcées contre les Comédiens.* Paris, 1752 ; *in-12.*

M. *Fagan* eſt convenu dès le commencement de ſes nouvelles Obſervations, que *toutes les Apologies qui avoient paru juſqu'alors en faveur de la Comédie, étoient aſſez foibles.*

Comme il s'eſt flatté que celle qu'il a donnée eſt la plus parfaite, il a paru

convenable de donner un extrait un peu étendu de la réfutation qui en a été faite.

On va commencer par donner le réſumé que M. *Fagan* a fait lui-même de ſes nouvelles Obſervations qui, de ſon aveu, contiennent tout ce que l'on peut dire à ce ſujet. Et ce *tout* ſe réduit aux trois aſſertions qui ſuivent :

1°. *Que les raiſons que l'on a rapportées juſqu'à préſent pour prouver que la Comédie condamnée n'eſt point celle qui exiſte aujourd'hui, n'ont point été expoſées avec aſſez de ſoin.*

2°. *Que la Comédie telle qu'elle a été traitée par* Moliere, *eſt ſuffiſamment bonne pour les mœurs.*

3°. *Que les déſordres que l'on pourroit reprocher aux perſonnes du Théatre, ſont indépendans de leur profeſſion.*

Voilà donc une apologie annoncée avec la plus grande confiance. Mais qui eſt-ce qui n'eſt point prévenu pour ſa propre cauſe ? M. *Fagan* étoit un Poëte dramatique : ainſi il n'eſt pas étonnant qu'il ait été ſenſible aux anathêmes défavorables à un Art pour lequel il avoit des talens ;

n'auroit-il eu en ſa faveur que le ſuccès de ſa petite Piece, l'*Heureux retour*, où il a bien caractériſé les tendres & légitimes ſentimens de joie dont les Pariſiens furent pénétrés en revoyant le Roi que la mort avoit preſque enlevé [en 1744], & que le Ciel avoit rendu aux vœux de toute la Nation.

Néanmoins quels que fuſſent les talens dramatiques de M. *Fagan*, pouvoit-il ſe flatter d'être plus intéreſſé à la cauſe des Théatres publics que ne l'étoit *Jean Racine ?* Si un auſſi célebre Poëte s'eſt vu forcé de l'abandonner, après en avoir été l'honneur & le défenſeur, eſt-il probable que M. *Fagan* ait mieux vu dans cette même cauſe ? C'eſt ce qui lui a été conteſté par l'*Eſſai ſur la Comédie moderne*, dont nous donnons l'extrait.

Il paroît que l'Auteur n'a pas été ébloui par les Obſervations de M. *Fagan*.

» Je ne ſuis, dit-il dans ſa Préface, » ennemi déclaré ni de la Comédie, » ni des Comédiens. Je n'ai point pris » la plume préciſément pour attaquer » les Spectacles : mais les nouvelles » Obſervations de M. *Fagan* ont percé

» juſqu'à moi. Il m'a paru ſi facile de » les réfuter, que je l'ai fait. Voilà » tout. Plus une Apologie eſt foible, » plus la critique eſt aiſée. Cela n'eſt » point brave ; mais cela eſt commo- » de ».

Tous les Cenſeurs du Théatre pourroient tenir ce dernier propos. Ils n'ont que des ſophiſmes à combattre, & ils ont les meilleures armes à leur choix. Mais tous ne manient pas leurs armes avec autant de dextérité & de ſuccès, que l'Auteur de l'Eſſai ſur la Comédie moderne.

1°. Quoi qu'en diſe M. *Fagan*, qu'il n'y a jamais eu avant lui d'habiles défenſeurs de la Comédie ; notre Ecrivain lui rappelle que les Requêtes que les Comédiens de France préſenterent aux Papes *Innocent XII* & *Clément X*, pour ſe plaindre de ce que les Confeſſeurs leur avoient refuſé les Sacremens aux Jubilés de 1696 & 1701, s'ils ne renonçoient à leur état, contenoient les mêmes motifs que M. *Fagan* a employés dans ſes nouvelles Obſervations.

On y diſoit auſſi que » la Comédie » condamnée dans les derniers ſiecles,

» n'étoit point celle qui exiſte dans » celui-ci ; que l'on étoit en droit » dès-lors d'eſpérer de l'Egliſe l'Ab- » ſolution des Comédiens ; & que les » motifs qui ont occaſionné les reſ- » pectables déciſions des Conciles, » n'exiſtoient plus.

Voilà ce que ces Requêtes diſoient, & s'efforçoient de prouver avec tout l'art poſſible.

Pouvoit-il y avoir circonſtance où ces moyens de défenſe puſſent être mieux peſés ? Ils furent examinés dans une aſſemblée de Prélats tenue à Rome, où le Peuple a la plus grande fureur pour les Théatres.

Néanmoins ces Requêtes furent rejettées par les ſouverains Pontifes ; & par ce refus, c'étoit déclarer qu'ils condamnoient ce qu'ils ſe voyoient avec peine obligés de tolérer dans leurs Etats.

Mais revenons à notre Auteur de l'Eſſai ſur la Comédie moderne. Il appréhendoit que ſa critique ne fût traitée de cagotiſme par M. *Fagan*. C'eſt pourquoi il a jugé à propos de ſe caractériſer. « Je ſuis, dit-il, un » homme étranger, pour ainſi dire,

» à la piété, ſans vocation décidée,
» en un mot un homme du monde.
» Amateur des Spectacles, je deſire-
» rois peut-être plus que qui ce ſoit,
» que l'on pût les rendre tels qu'on
» les fréquentât ſans ſcrupule, &
» qu'on nous les procurât ſans rougir.
» Mais dans l'état où ils ſont aujour-
» d'hui, il y auroit bien du chemin à
» faire ».

L'impiété, dit-on, la groſſiereté, l'indécence n'y regnent plus tant: » Mais, dit notre Ecrivain, le danger » y eſt plus grand. *Cette politeſſe, cette* » *élévation de ſentimens, ces grandes* » *leçons* pour les mœurs, ſont des » fleurs agréables ſous leſquelles le » ſerpent eſt caché ».

Il eſt bien éloigné de croire avec M. *Fagan*, que *ſi la Comédie eût toujours été telle qu'elle eſt aujourd'hui, elle ne ſe ſeroit pas attiré les Cenſures eccléſiaſtiques*. Et en le ſuppoſant pour un moment, il croit que s'il étoit vrai que l'Egliſe n'eût pas alors aſſez de motifs pour lancer l'anathême; il n'eſt pas moins certain qu'elle n'en a pas aſſez à préſent pour le retirer.

2°. *C'eſt au temps de Moliere* que M.

M. *Fagan*, dans ſa ſeconde Obſervation ſoutient que *les Pieces ſont devenues ſuffiſamment bonnes pour les mœurs.* C'eſt-là, ſelon cet Apologiſte, la premiere époque de la pureté & de l'utilité de la Comédie ; *utilité ſi grande, qu'elle compenſe le danger qu'elle pourroit cauſer.*

Mais, répond notre Critique judicieux, que l'on jette un coup-d'œil ſur le Théatre de *Moliere*, ce grand Précepteur des mœurs. Depuis la premiere de ſes Pieces juſqu'à la derniere, on ne le verra combattre que des foibleſſes indifférentes, des ridicules, des petits riens, qui déparent l'intérieur, ſans dégrader & altérer le fonds ; & à cet égard il entre dans le détail qui ſuit :

» Quelles bonnes leçons, par exem-
» ple, peuvent donner au cœur
[*L'Etourdi*] ? » Un jeune homme
» dont l'indiſcrétion & la vivacité
» retardent le ſuccès d'une intrigue
» amoureuſe qui l'intéreſſe, & dont
» un valet fourbe a la direction.
[*Le Dépit amoureux*] ? » Deux
» Amans qui ſe brouillent par un mal-
» entendu, afin de ſe procurer, ainſi

» qu'aux Spectateurs, le plaiſir du » racommodement.

[*Les Précieuſes ridicules*] ? » Des » femmes romaneſques, qui affectent » un langage à la mode.

[*Les Femmes ſçavantes*] ? » C'eſt-à- » dire, des femmes follement entêtées » d'être ſçavantes, & de le paroître.

[*L'Ecole des Maris, les Fâcheux, l'Avare, &c.*] ? » Des Vieillards amou- » reux, ſurveillans, ſéveres, incom- » modes, intéreſſés.

[*Le Feſtin de Pierre*] ? » Un libertin » décidé, dont la *punition théatrale* » ramene moins à la vertu, que ſa » conduite n'inſpire le vice *par les* » *couleurs qu'il lui prête.*

[*George Dandin*] ? » Des maris ſcru- » puleux, ou dupes de leur ſimplicité » & de la coquetterie de leurs femmes.

[*Le Bourgeois Gentilhomme*] ? » Des » Bourgeois copiant ridiculement les » gens de qualité.

[*Le Médecin malgré lui*] ? » Une » querelle de ménage, qui produit » un incident plus comique que faſti- » dieux.

[*Amphitrion*] ? » Une fable du Pa- » ganiſme miſe en action; fable qui

» n'a pour objet que l'intrigue la plus » licencieuſe & la paſſion la plus cri- » minelle.

[*Le Miſanthrope*] ? » Une eſpece de » Philoſophe, où pour ſe ſervir des » termes de M. *Fagan*, un *faux Philo-* » *ſophe* rempli *de lui-même, qui ſe com-* » *plaît dans le mérite ſauvage de déteſter* » *l'humanité*; mais qui ne la déteſte » que ſur de vains prétextes, & qui » ne reproche à ſon ſiecle que des » défauts ſuperficiels, plus intéreſſans » pour la ſociété que pour les mœurs.

[*Le Tartuffe*] ? » Un fourbe, dont » l'intrigue, les maximes, & les démar- » ches, de l'aveu même des ſectateurs » de *Moliere*, ſont dangereuſes à tous » égards ».

Voilà un tableau vrai des Pieces de *Moliere*. « Les vices, continue notre » Auteur, n'y ſont jamais peints avec » des couleurs qui les rendent odieux » & mépriſables. Les tableaux y ſont » ménagés de façon que les préceptes » ſont un badinage, qui attire plus au » mal qu'il n'en éloigne; & on y » répand ſur les défauts un certain » ridicule trop plaiſant pour en don- » ner de l'horreur; ou les caracteres

» y ſont ſi chargés, qu'ils n'offrent » que des vertus au deſſus de la force » humaine, ou des vices rares à trou- » ver. Or ſi l'on repréſente des dé- » fauts qui ſurpaſſent de beaucoup les » nôtres, au lieu de chercher à nous » corriger, nous nous applaudiſſons » de ce prétendu avantage ».

Nous ajouterons ici, pour fortifier ce que dit notre Auteur, le ſentiment de M. l'Abbé *de Saint-Pierre* qui, en politique, vouloit que l'on tolérât les Théatres : mais il ne les croyoit pas tolérables dans le prétendu état de pureté dont M. *Fagan* ſe contente. On trouve dans le ſecond Tome de ſes Œuvres diverſes, qui parurent en 1730, un *Projet pour la réformation du Théatre*. Ce projet eſt analogue à ſes autres idées, que le Cardinal *du Bois* appelloit *les rêves d'un homme de bien*. Il vouloit en effet que les Pieces de Théatre, ſoit Tragédies, ſoit Comédies, ne tendiſſent dans toutes leurs parties qu'à inſpirer l'horreur du vice & l'amour de la vertu ; & pour rentrer dans notre ſujet, voici ce qu'il dit de *Moliere* : « C'eſt un grand Pein- » tre : mais il n'a point eu aſſez de ſoin

» de peindre toujours en eſtimable
» ce que les hommes avoient d'eſti-
» mable, & en mépriſable ce qu'ils
» avoient de mépriſable ; & c'eſt cette
» confuſion qu'il a laiſſée dans ſes
» peintures, qui fait que ſes Comédies
» ſont plus pernicieuſes qu'utiles au
» perfectionnement des mœurs ».

Notre Auteur de l'Eſſai ſur la Comédie moderne, trouve que c'eſt le défaut, non ſeulement des Comédies de *Moliere*, mais de toutes celles qui paroiſſent journellement ſur le Théatre ; telles que celles de *Regnard*, qui eſt le Poëte qui a le mieux imité *Moliere ;* celles de *Scarron, Monfleury, Baron, Dancourt, Poiſſon, du Freſny, le Grand*, &c.

Notre Critique convient que les Pieces de M. *de la Chauſſée*, citées par M. *Fagan* pour un modele, ſont, ſans contredit, les moins impures : « Mais,
» ajoute-t-il, en eſt-il une ſeule dont
» l'amour ne ſoit le mobile, & où il
» ne ſoit point caractériſé avec des
» traits & des détails d'autant plus
» dangereux, qu'ils ſont mieux mé-
» nagés ? Tout y eſt ſi tendre & ſi
» touchant, que le cœur eſt affecté

» dès les premieres ſcenes. L'intérêt » qu'on y prend eſt ſi vif, qu'il peut » être très-funeſte, & qu'elles per- » dent par-là l'avantage qu'elles au- » roient ſur toutes les autres d'être » plus capables de corriger les hom- » mes & de les rendre meilleurs ».

Quant aux Tragédies, notre Auteur leur reproche que les leçons du vice, comme de l'ambition, de la vengeance, &c. y ſont données d'une maniere d'autant plus dangereuſe, qu'elle eſt plus pleine d'élévation, *ſinon de cœur & de ſentimens*, mais du moins d'eſprit & de penſées.

Les Poëtes dramatiques en général ſe croient toujours obligés de céder à la néceſſité. Pourquoi, peuvent-ils dire, faut-il que tout ce qu'on expoſe ſur les Théatres, ait pour pouvoir plaire à la multitude, un air de débauche & de libertinage ?

3°. Quant à cette opinion, *que les déſordres que l'on pourroit reprocher aux perſonnes du Théatre, ſont indépendans de leur profeſſion, notre Auteur eſt bien éloigné de l'adopter.*

Il penſe qu'indépendamment de leur conduite, leur ſeule profeſſion

contribue à rendre les Spectacles très-dangereux. Les Comédiennes, en effet, fussent-elles vertueuses, pourroit-on croire qu'elles peignissent si bien les passions, si elles n'étoient pas habituées à les sentir ? Ajoutons: voilà, comme l'a observé M. *de Voltaire*, pourquoi les Acteurs jouent infiniment mieux les rôles de tendresse que les rôles héroïques. « Vous trou-» verez, dit-il, vingt Acteurs qui » plairont dans *Andronic* & dans *Hypo-» lyte*, & à peine un seul dans *Cinna* » & dans *Horace* (1) ».

Or, comment des Actrices, toutes dévouées à la volupté, & la prêchant sans cesse, ne l'inspireroient-elles pas ? On les voit si tendres & si passionnées, qu'on desire être l'objet de cette sensibilité, & réaliser des fictions si séduisantes. Leur réputation, le peu de risque de l'entreprise, la facilité de l'exécution, l'habitude du succès fournissent des armes au vice.

Nous ne suivrons pas notre Auteur dans ce qu'il dit contre les sophismes

(1) Lettre de M. *de Voltaire* à M. *de la Roque :* elle se trouve dans le Mercure du mois d'Août 1732.

& les paralogiſmes uſités, pour interpréter en faveur des Théatres les textes de quelques Ecrits de perſonnages reſpectables, comme de ſaint *Thomas d'Aquin*, de ſaint *Charles Borromée*, de S. *François de Sales*, de M. *Boſſuet*, *&c.* Nous avons (ci-dev. p. 162-182 de nos Lettres) démontré à cet égard le ridicule des prétentions des Apologiſtes des Spectacles.

Nous paſſons à la concluſion de notre Auteur. En voici la ſubſtance :

« Il eſt impoſſible que le Théatre » ſubſiſte ſans être mauvais, & par » conſéquent ſans être condamna- » ble. On ne doit donc point traiter » de rigueur non méritée les Cenſures » que l'Egliſe a prononcées ſi ſouvent » contre les Comédiens », & dont on a eu occaſion de citer les preuves, p. 110 de ce vol. & 121 de nos Lett.

L'extrait que nous venons de donner, paroîtra peut-être un peu long ; mais il falloit démontrer que l'Ecrit donné par M. *Fagan*, pour la meilleure apologie des Spectacles dramatiques, n'étoit pas dans le cas d'avoir plus de ſuccès que toutes celles qui l'avoient précédé, ou qui ont paru depuis.

Au moins M. *Fagan* a témoigné conſerver quelque reſpect pour les Cenſures eccléſiaſtiques, puiſqu'il eſt convenu que » *Corneille & Racine* ont » eu raiſon de gémir d'avoir paſſé leur » vie dans une occupation condam- » née ».

Mais devoit-il traiter de cruelle la Religion qui leur en a fait un devoir? » N'eſt-il pas bien cruel, dit-il, que » les Auteurs de *Cinna*, d'*Heraclius*, » de *Phedre* aient été fondés à verſer » des larmes d'un juſte repentir »?

Ce repentir, qui avoit pour objet la ſéduction de leurs drames, auroit eu également lieu, quand il n'y auroit pas eu de Cenſures eccléſiaſtiques contre les Comédiens. L'Egliſe, en humiliant les Acteurs des Théatres publics, n'a fait que ſe conformer au mépris que les ſociétés profanes avoient toujours eu pour eux. L'Egliſe pouvoit-elle ne pas traiter en infames des gens avec qui l'on ne peut contracter honnêtement dans le monde aucune liaiſon, & que les voluptueux même n'admettent chez eux que pour les faire ſervir d'inſtrumens à leurs plaiſirs?

MAXIMES pour ſe conduire chrétiennement dans le monde, par M. l'Abbé *Clement*, Prédicateur du Roi; *Paris*, 1753.

On y trouve, article 17, de ſolides réflexions contre les Spectacles. Ils ont auſſi fait l'objet d'un de ſes Sermons, dont le recueil a été donné en 1770 en 4 vol. Nous avons auſſi à en indiquer un du célebre P. *Soanen* (1), de la Congrégation de l'Oratoire, & enſuite Evêque de Senez. Ses Sermons furent imprimés en 1767. *Louis XIV*, dit M. *de Querlon* (2), n'entendit jamais ce Prédicateur ſans être ſenſiblement frappé des vérités fortes & pathétiques qu'il lui annonçoit. Il l'appelloit *la Trompette du Ciel*. Il fut ſur-tout frappé de ſon Sermon contre les Théatres, qui fut prêché à la Cour en 1686 & 1688. M. le Maréchal *de la Feuillade* le trouva trop ſévere, & il prit la liberté d'en dire ſon ſentiment au Roi. Mais ce grand Monarque lui fit cette réponſe judi-

(1) Né le 6 Janvier 1647, & mort à l'Abbaye de la Chaiſe-Dieu le 25 Décembre 1740.

(2) Vingt-unieme Feuille Hebd. des Prov. de 1767.

cieuſe & impoſante : M. *de la Feuillade*, le Prédicateur *a fait ſon devoir ; tâchons de faire le nôtre* (1).

Ce Courtiſan ne devoit pas à cet égard trouver moins ſévere le premier modele des Prédicateurs en Europe, c'eſt-à-dire, le P. *Bourdaloue* (2) qu'on a caractériſé en l'appellant *Nicole éloquent.*

Bourdaloue invincible en ſes raiſonnemens,
Des paſſions en nous confond les argumens (3).

Voilà pourquoi ſes Sermons imprimés plairont toujours. Auſſi *Louis XIV* vouloit-il entendre tous les deux ans ce Prédicateur, *aimant mieux ſes redites que les nouvelles choſes d'un autre.* On a de cet illuſtre Orateur un excellent Sermon (4) contre les divertiſſemens publics qui paſſent pour légitimes, & que l'opinion commune autoriſe, mais que le Chriſtianiſme condamne, & qui ne peuvent s'ac-

(1) Mémoires du Temps.
(2) Né le 20 Août 1632, & mort le 13 Mai 1704.
(3) *Linant*, dans ſon Poëme *des Progrès de l'Eloquence*, couronné en 1739 par l'Académie Françoiſe.
(4) Dans le tome II de ſes Sermons ſur les Dimanches de l'année.

corder avec l'intégrité & la pureté des mœurs.

LA COMÉDIE CONTRAIRE aux principes de la Morale chrétienne. *Auxerre*, 1754.

On y a joint un Mandement que le Chapitre d'Auxerre donna le 15 Novembre 1754 contre la Comédie. On le trouvera à la ſuite de nos Lettres ſur les Spectacles.

LETTRE de M. *le Franc*, de l'Académie Françoiſe, ancien Premier Préſident de la Cour des Aydes de Montauban, à M. Louis *Racine*, ſur le Théatre. *Paris*, 1755.

Ce reſpectable Académicien conſidere les Spectacles Dramatiques, ſous le même point de vue que le P. *Porée* l'a fait dans ſon Diſcours. Il y parle en homme de Lettres, Philoſophe & Chrétien.

Nous avons déjà rapporté (1) quelques traits de cette Lettre, & nous aurons occaſion d'en citer d'autres. Elle parut pour la premiere fois en 1742. Elle fut réimprimée en 1757. Enfin il en fut donné une troiſieme Edition en 1773, pour, dit avec juſ-

(1) Page 87 de nos Lettres.

tice l'Editeur, remettre ſous les yeux ce qui a paru de plus ſagement penſé & de mieux écrit ſur les productions & le genre de *Corneille* & de *Jean Racine*.

PREMIERE LETTRE de M. *Deſprez de Boiſſy*, à M. le Chevalier *de* *** ſur les Spectacles. *Paris*, 1756.

On en donna en 1758 une ſeconde Edition.

En 1759, nous donnâmes notre ſeconde Lettre ſous le Titre de Lettre de M. le Chevalier *de* *** à M. *de Champigneulles*, au ſujet de la Lettre de M. *Deſp. de B*** ſur les Spectacles.

Ces deux Lettres furent réimprimées une troiſieme fois en 1769; & nous y ajoutâmes une Notice des Ouvrages pour & contre les Théatres. Le tout fut réimprimé une quatrieme fois en 1771; & en 1773 il en fut donné une cinquieme Edition ſous ce Titre :

LETTRES ſur les Spectacles avec une Hiſtoire des Ouvrages pour & contre les Théatres, par M. *Deſprez de Boiſſy*. *Paris*, 1773. Leur ſuccès nous a mis dans le cas de donner cette ſixieme Edition.

JEAN-JACQUES ROUSSEAU, Citoyen de Geneve, à M. *Dalembert*, ſur le projet d'établir un Théatre de Comédie à Geneve. *Amſterdam*, 1758.

Cette Lettre combat ſupérieurement les Théatres publics. Mais on y trouve ſur d'autres objets une empreinte contagieuſe des égaremens de l'Auteur, dont les jeunes gens pourroient abuſer.

C'eſt pour éviter cet inconvénient, que j'en ai rapporté dans ma ſeconde Lettre ce qu'il y avoit de plus frappant. On en trouve auſſi un extrait dans le ſecond volume d'un Ouvrage qui parut à Paris en 1774, ſous ce titre : ANTILOGIES.

On ſçait que M. *Dalembert*, avec ſon *génie géométrique*, n'a pu triompher des argumens de la Lettre de M. *J. J. Rouſſeau* contre les Spectacles. » Cette » Lettre, eſt-il dit dans une Hiſtoire » littéraire (1), n'a pu être réfutée par » aucun de ceux qui ont oſé l'atta- » quer. On ne pouvoit mieux faire

(1) *Les trois Siecles de notre Littérature*, depuis FRANÇOIS I juſqu'à l'année 1772. Cet Ouvrage imprimé en 1772, en 3 vol. *in* 8°, & réimprimé en 1774, eſt attribué à M. l'Abbé *Martin* & à M. l'Abbé *Sabatier*, de Caſtres, Auteur d'un *Dictionnaire de Littérature*, imprimé en 1770 en 3 volumes *in*-8°.

» ſentir la ſuréminence des talens de
» M. *Rouſſeau*, qu'en plaçant à côté de
» ſa Lettre, la Réponſe qu'y a faite
» M. *Dalembert*. La nuance eſt trop
» ſenſible pour qu'on ne s'en apper-
» çoive pas. Cette Réponſe, comme
» toutes les autres, ne contient que
» de foibles argumens exprimés en-
» core plus foiblement ».

Il eſt étonnant que dans un ſiecle auſſi corrompu que le nôtre, il y ait eu un témoignage auſſi impoſant contre nos Théatres. Voici ce qu'un Auteur Proteſtant, M. *Antoine-Jacques Rouſtant*, en a dit dans un Ouvrage imprimé en 1769 ſous ce titre : *Offrande aux Autels & à la Patrie ;* in-8° de 245 pages.

» Je ſuis témoin, dit-il, p. 8, que la
» Lettre de M. *Rouſſeau* a éclairé ſur les
» mauvais effets des Théatres une foule
» de gens à Geneve. Il a démontré
» que les charmes trompeurs des Spec-
» tacles raviſſent à la fois aux Citoyens
» leur ſubſiſtance, leur temps, leur
» ſanté & leurs mœurs. Les Arts vo-
» luptueux, tels que la Muſique, la
» Comédie, &c. ne prouvent point
» l'augmentation & la durée du bon-

» heur d'une Nation ; ils prouvent le » nombre des fainéans & leur goût » pour la fainéantiſe. Enfin ces amu- » ſemens frivoles infectent l'Etat en- » tier, & amolliſſent les ames juſqu'au » point, comme l'obſerve M. *de* » *Monteſquieu*, liv. 3 de l'*Eſprit des* » *Loix*, que les Athéniens, peu d'an- » nées avant leur défaite à Cheronée, » firent une loi qui condamnoit à » mort le premier qui propoſeroit » de convertir aux beſoins de la guerre » l'argent deſtiné aux Théatres. » Qu'importe en effet de n'avoir point » de liberté, pourvu qu'on ait des » Comédiens » !

Comme nous avons eu occaſion [page 59 de nos Lettres] d'avancer que les Miniſtres Proteſtans condamnoient auſſi les Théatres publics, il a paru convenable de raſſembler ici en preuves de cette aſſertion les notices de quelques Ouvrages faits ſur cette matiere par les Ecrivains de cette Communion.

On en vit pluſieurs s'élever contre les efforts que l'on fit dans le dernier ſiecle pour juſtifier les Spectacles dramatiques, ſous prétexte que du côté

de l'art ils étoient devenus plus intéreſſans.

Martin Bucer, célebre Miniſtre Luthérien, mort en Angleterre vers 1551, avoit attaqué vivement les Spectacles de ſon temps, dans ſon Traité *de Regno Chriſti*. Cependant ce Miniſtre, qui établit le premier la prétendue Réforme à Straſbourg, ne devoit pas avoir des mœurs bien auſteres. Il avoit été Dominicain; & il paroît qu'il ne déſerta de ſon Ordre & de l'Egliſe Catholique, que pour ſatisfaire ſa paſſion pour une Religieuſe, dont il eut treize enfans. Au reſte, ſon témoignage contre les Spectacles, en doit avoir encore plus de force.

André Rivet, Miniſtre Calviniſte de France, mort à Breda en 1651, donna en 1639 l'Ecrit qui ſuit, & qui ſe trouve auſſi en latin dans le Recueil de ſes Œuvres, qui forment trois volumes *in-folio*. Cet Ecrit eſt intitulé :

INSTRUCTION touchant les Spectacles publics des Comédies & des Tragédies, où eſt décidée la queſtion, s'ils doivent être permis par le Ma-

giſtrat, & ſi l'on peut y aſſiſter en bonne conſcience; avec le jugement de l'antiquité ſur le même objet: par *André Rivet*, Docteur en Théologie. A la Haye, chez *Théod. le Maire*, 1639.

M. *Dreux du Radier* en a donné un extrait dans le troiſieme Volume d'un de ſes Ouvrages, intitulé: BIBLIOTHEQUE hiſtorique & critique du Poitou, 5 vol. *in-12*.

Ce ſavant Philologue y paroît ſurpris de ce que cet Ecrit de *Rivet* n'eſt pas auſſi connu qu'il le mérite. Ses regrets à cet égard ſont une preuve de l'intérêt qu'il prend aux bonnes mœurs. Voici l'extrait qu'il en a donné:

L'Ouvrage de *Rivet* ſur les Spectacles publics eſt diviſé en dix chapitres. *Rivet* y parle dans le premier, de la néceſſité qu'il y avoit de publier ſon Traité contre la Comédie, dans un temps où l'on va juſqu'à ériger les Comédiens en Docteurs, & les Comédies en leçons morales propres à réformer le vice. Il ajoute, en répondant à ceux qui prétendent qu'il ne ſe trouve point de défenſe expreſſe dans l'Ecriture-ſainte de fréquenter les Spectacles; que quand cela ſeroit, ces

défenſes ſont ſi néceſſairement conſéquentes de la pureté évangélique, qu'elles doivent être regardées comme bien diſertement exprimées.

Il déclare dans le ſecond chapitre, qu'il n'entend parler que des Spectacles uſités, tels que la Comédie & la Tragédie, qu'il croit également dangereux pour les mœurs.

Dans le troiſieme chapitre, il examine la fin des Acteurs & celle des Spectateurs. La premiere conſiſte dans le deſir d'un gain peu honnête, & fondé ſur le plaiſir du ſpectateur dont on cherche à irriter les paſſions par la voie des ſens, & ſur-tout par celle de l'ouie & celle des yeux. La fin que ſe propoſe le ſpectateur eſt la volupté. Il prouve que l'une & l'autre ſont preſque toutes fondées ſur la ruine des mœurs, & de l'innocence du cœur & de l'eſprit.

Il ajoute, que ſi le Spectacle n'offroit qu'une morale ſaine & ſérieuſe, le Théatre ſeroit bientôt abandonné. Et il faut convenir qu'il a raiſon. *Phedre*, toute inceſtueuſe qu'elle eſt, touche plus qu'elle n'inſtruit. Les tons, les regards, le geſte, l'ame que

l'Auteur donne à toutes les paſſions, ſont la ſource de la volupté & du plaiſir qui affecte le ſpectateur ; & la volupté n'eſt guere analogue aux préceptes de la vie vertueuſe. C'eſt ce qu'il prouve dans le quatrieme chapitre, qui fait la ſuite du précédent.

Il s'éleve fortement dans le cinquieme, contre ceux qui emploient des ſujets tirés de l'Ecriture-ſainte, pour le Théatre. Il ſe fonde ſur le reſpect dû à la majeſté des textes ſacrés, qu'on ne ſçauroit faire ſervir aux paſſe-temps ſans la profaner. Il cite le ſentiment du Jéſuite *Mariana* dans ſon *Traité des Spectacles*, ſur l'indécence de l'uſage où l'on étoit en Eſpagne de repréſenter des Comédies dans les Egliſes, & ce que dit le même Auteur ſur la ſainteté des ſujets : qu'il ne convient pas que les actions des Saints ſoient repréſentées par des infames. Il rapporte ce que dit le même *Mariana*, d'une Comédienne qui repréſentoit la Magdeleine, & qui fut ſurpriſe derriere le Théatre, dans une action bien oppoſée à la dignité du rôle, avec un Acteur qui repréſentoit celui du Sauveur. Il parle de l'abus des

Drames appellés Myſteres, & de ces Farces, où en perſonnifiant des êtres métaphyſiques, on mettoit des principes de morale en action. Il termine ce chapitre par la défenſe que fit de ces Pieces le Pape Innocent III.

Dans les ſixieme, ſeptieme & huitieme chapitres, l'Auteur prouve les dangers des Spectacles, la prohibition expreſſe que l'Egliſe en a faite aux Chrétiens dans tous les temps, & l'infamie attachée à la profeſſion de Comédien. On trouve dans ces chapitres tous les paſſages les plus déciſifs de l'Ecriture, des Peres, des Conciles & des Légiſlateurs.

Il répond dans le neuvieme chapitre aux objections qu'on peut faire en faveur des Théatres. Les réponſes ſont les plus ſolides. Il faut, dit-on, quelque amuſement au peuple. Mais eſt-ce pour le peuple que ſont faits nos Théatres ? & ne ſont-ils pas le plus ordinairement fréquentés par une claſſe de perſonnes ſupérieure à celle à qui l'on donne le nom de peuple ? Un pareil amuſement eſt plus propre à donner de l'activité aux paſſions, qu'à les amuſer. Il inſpire la pareſſe &

les autres défauts auſſi dangereux à la ſociété. La Comédie, dit-on, corrige les vices. Plaiſante correction du vice que celle qu'en font des gens qui y ſont les plus livrés ! On évite de plus grands déſordres : mais n'eſt-ce pas plutôt le moyen de les inſpirer ou de les entretenir ? Eh ! d'ailleurs un mal en excuſe-t-il un autre ? Enfin, dit-on encore, on met *Plaute*, *Terence*, *Ariſtophane*, *Sophocle*, *Euripide* dans les mains des jeunes gens : mais la différence n'eſt-elle pas infinie entre la lecture & la repréſentation d'une Piece ? Le lecteur n'eſt ſenſible qu'aux graces du ſtyle, qu'à la beauté des penſées : au lieu que le ſpectateur eſt expoſé à tous les charmes d'une déclamation animée, d'un geſte vif, d'une voix ſéduiſante, des attitudes d'une Actrice, qui n'épargne rien pour ſéduire le cœur, & s'attirer tout le tribut qu'on peut rendre aux graces & à la beauté d'un ſexe qui n'a pas beſoin de tant d'art pour nous ſéduire. Qu'on joigne à cela les enchantemens & l'enſemble du Spectacle ; on conviendra de la différence d'une lecture tranquille, à la repréſentation animée d'une Piece.

L'Auteur emploie le dixieme & dernier chapitre à prouver que la dépravation des mœurs ne juſtifie que trop ſon Traité ».

On doit ſçavoir autant de gré à M. *Dreux du Radier* d'avoir donné cet extrait, qu'on en a ſçu au P. *Berthier*, lorſqu'il nous a donné celui de l'Ouvrage de D. *Ramire*, que nous avons rapporté page 213 de ce vol. Ces deux extraits établiſſent, que dans les Communions Romaine & Proteſtante, il y a toujours eu de la part des gens ſenſés une ligue offenſive contre les Théatres.

Il y eut à la Rochelle, vers l'année 1666, un Miniſtre Proteſtant nommé *Philippe Vincent*, qui prononça un Diſcours contre les Danſes & les autres Spectacles.

Le P. *d'Eſtrade*, Jéſuite, de la même Ville, s'offenſa de voir un Hérétique attaquer des plaiſirs que des Catholiques avoient la foibleſſe d'excuſer & de ſe permettre. Il eut la témérité d'adreſſer à *Philippe Vincent* une Lettre où il lui reprochoit à cet égard une auſtérité déplacée.

Vincent y fit une réponſe, où il mit en évidence le ſcandale de la doctrine relâchée du Jéſuite.

Néanmoins ce dernier ne ſe déconcerta point. Il ſoutint ſa mauvaiſe opinion par une ſeconde Lettre.

Ce Religieux fut couvert de honte par une replique que ſon Adverſaire lui fit. On y trouve la philoſophie chrétienne, & même la ſageſſe profane réunies, pour manifeſter & combattre la turpitude des faux raiſonnemens que le P. *d'Eſtrade* avoit employés au ſoutien de ſa cauſe. Ce ſont les mêmes ſophiſmes que les Partiſans des Théatres ne ceſſent encore de répéter.

Ce P. d'*Eſtrade* avoit d'autant plus de tort de ſoutenir avec tant de chaleur les Jeux de théatre, que dans le début de ſa premiere Lettre, il n'avoit pu s'empêcher de dire *qu'il étoit éloigné de conſeiller de tels divertiſſemens.*

On peut préſumer qu'il ne ſe chargea d'en faire l'apologie que pour complaire au Cardinal de *Richelieu*, dont la paſſion pour les Théatres étoit un ſcandale public, comme nous l'avons dit page 165 de ce vol.

Le P. *d'Eſtrade* ne manqua point de donner comme une autorité impoſante, l'accueil qu'on faiſoit à ces

ſortes

ſortes d'amuſemens dans les Cours de pluſieurs Princes Souverains.

« Mais, lui répondit *Philippe Vin-*
» *cent*, eſt-ce là un bon argument en
» matiere de doctrine ? Certes, je ne
» crois pas que les Princes eux-mêmes
» le vouluſſent dire, ni qu'il y eût
» aucun d'eux qui voulût donner les
» pratiques de ſa Cour pour regle de
» la conſcience. En tout cas je vous
» fais juge : auxquelles de ces Cours y
» a-t-il lieu de donner plus d'appro-
» bation ; ou à celles dont vous vous
» appuyez, qui admettent ces Specta-
» cles ; ou à celle de *Saint Louis*, dont
» *du Haillan* & *Nicole Giles* diſent qu'il
» chaſſa de ſa Cour les Comédiens,
» Bateleurs, Farceurs, & toutes ces
» ſortes de gens qui ne ſervent qu'à
» donner plaiſir & à corrompre les
» mœurs » ?

Les Ecrits polémiques de *Vincent* & du P. *d'Eſtrade*, dont on vient de parler, ont été recueillis en un Volume *in-12*, imprimé ſous ce titre :

Le Procès des Danſes & Théatres, débattu entre *Philippe Vincent*, Miniſtre du ſaint Evangile en l'Egliſe réformée de la Rochelle, d'une part ; &

aucuns des ſieurs Jéſuites de la même Ville, d'autre part; & ſe vendent à la *Rochelle* par *Jean Chappin*: 1646.

Philippe Vincent dédia ce Recueil à Madame *Marie de la Tour*, Ducheſſe *de la Tremoille*. L'Epître dédicatoire fait honneur à la vertu de cette Princeſſe, qu'on peut citer auſſi en témoignage contre les Spectacles. Voici les premieres phraſes de cette Epître.

« Si je m'enhardis, Madame, de » vous appeller en la cauſe que je » défends, c'eſt que j'ai conſidéré que » bien ſouvent le bon droit a beſoin » d'aide. J'y attaque des plaiſirs qui, » à la vérité, portent contre eux-» mêmes de grands reproches, mais » d'ailleurs auſſi ſont appuyés par de » très-conſidérables partiſans. Ainſi j'ai » deſiré me fortifier contre eux de la » gloire de votre nom; vu qu'il eſt » notoire à tous que vous les com-» battez encore mieux par la ſageſſe » de vos exemples, que je ne le puis » faire par tous mes raiſonnemens ».

On voit avec ſatisfaction à la p. 166 de ce Recueil, que *Philippe Vincent* ne put s'empêcher de témoigner ſon étonnement de voir un Miniſtre de la

Communion Romaine prendre la défenſe des Théatres publics. Il en réſulte que ce Proteſtant étoit perſuadé que l'univerſalité morale de nos Docteurs les condamne.

Il ſçavoit ſans doute qu'en 1581, il y eut un Traité imprimé contre ces divertiſſemens dangereux, au nom des Paſteurs de l'Egliſe Gallicane, ſous ce titre:

Tractatus contra Saltationes & Choreas; per Paſtores Eccleſiæ Gallicanæ; 1581, in-8°.

M. *J. J. Rouſſeau* a auſſi eu pour contradicteur un Miniſtre de l'Egliſe Romaine, M. l'Abbé *Irail*, dont nous aurons occaſion de parler. Mais nous ſommes perſuadés que M. *Rouſſeau* l'aura regardé comme une voix diſcordante, étouffée par le jugement que l'Egliſe univerſelle a porté dans tous les ſiecles contre les Théatres.

Le P. *Vincent Houdry*, Jéſuite, a raſſemblé contre les Spectacles, dans le tome huitieme de la *Bibliotheque des Prédicateurs*, une quantité de témoignages qui réclameront toujours efficacement contre les déſerteurs de la ſaine morale.

Seroient-ils revêtus du caractere des dignités les plus reſpectables ? On ſçait que leurs opinions ne doivent être peſées qu'avec le poids de la vérité, & non avec celui des titres qui décorent leurs perſonnes.

Il n'eſt pas douteux que parmi les Proteſtans comme parmi les Catholiques, il y en a quelques-uns, qui s'intéreſſant, comme Litérateurs, à l'art dramatique, en ont parlé avec éloge; mais ils n'ont pas prétendu faire l'apologie des Théatres publics, tels qu'ils ſont & qu'ils ſeront toujours, pour être capables d'attirer & d'amuſer la multitude.

Louis Fabrice, par exemple, Auteur Proteſtant, Profeſſeur en Théologie à Heidelberg, a donné un petit Traité ſur les Jeux ſcéniques, intitulé : DE LUDIS SCENICIS. On pourroit abuſer de ce qui y eſt dit en faveur de l'art dramatique. Mais *Bayle*, en rendant compte de cet Ecrit, dans les *Nouvelles de la République des Lettres*, du mois de Juillet 1684, y déclare, page 478, que « *Fabrice* n'a eu en vue » que les Poéſies dramatiques qui » n'ont pour but que d'exercer la jeu-

» neſſe, & de l'inſtruire agréablement » par des exemples bien repréſentés. » Ce n'eſt, continue-t-il, que de cette » ſorte de Comédies qu'il ſe rend le » protecteur, & nullement de celles » où l'on fait entrer des rafinemens de » coquetterie & de médiſance ».

On a vu ci-devant, page 74 de nos Lett. que *Bayle* penſoit ſenſément ſur cette matiere.

On voit dans le cinquieme Tome de la *Bibliotheque ancienne & moderne*, que *le Clerc*, auſſi Proteſtant, étoit du ſentiment de *Bayle* contre la prétendue utilité qu'on attribue aux Théatres pour la correction des mœurs. Il y rend compte d'un Ouvrage Italien de *Paul-Matthias Doria*, intitulé : LA VITE CIVILE, imprimé à Auſbourg en 1710. Il y eſt parlé des Spectacles publics.

Doria, en politique, en admet la tolérance ; mais il obſerve que les drames modernes devoient être réformés ; parce que, dit-il, on y flatte de fauſſes vertus, & qu'on y fait paſſer des vices groſſiers pour des choſes très-pardonnables.

Cet Auteur vouloit qu'on ſe rap-

prochât du goût des Athéniens, chez qui le Théatre ſervoit non ſeulement à encourager la vertu, mais encore en des cas particuliers pour des vues politiques; & il en cite cet exemple :

« Les Tyrans d'Athenes craignant » la grande vénération que le peuple » avoit pour *Socrate*, & voulant le » condamner à la mort comme cou- » pable d'avoir découvert au peuple » les myſteres les plus cachés de la » philoſophie, ne ſe hazarderent » point à le faire, avant qu'Ariſtopha- » ne l'eût tourné en ridicule en ſes » Comédies; afin qu'après l'avoir dé- » crédité dans l'eſprit des gens, ils le » puſſent faire mettre en priſon & le » condamner à la mort ſans danger ».

Le Clerc fait à ce ſujet cette réflexion : « Cet exemple eſt plus pro- » pre à décréditer l'uſage des Specta- » cles qu'à l'appuyer ; puiſqu'ils ſer- » voient à perdre la plus pure vertu » autant qu'à amuſer le peuple. Ces » Tyrans haïſſoient la vertu de *So-* » *crate*, & ne le firent mourir que » parce qu'il n'approuvoit pas leur » conduite, ſous prétexte qu'il enſei- » gnoit des choſes contraires à la Re-

» ligion de leurs ancêtres, & qu'il » corrompoit la jeuneſſe.

» Je croirois qu'au lieu des Théatres, » un des meilleurs moyens pour éta- » blir de bonnes habitudes, ſeroit » l'obſervation rigoureuſe des bonnes » loix. On s'accoutume par-là à bien » faire, plus que par toutes les leçons » du monde. Et ſans cela, les loix ſont » inutiles, ſelon ce mot d'*Horace* : » *Quid leges ſine moribus ? vanæ pro-* » *ficiunt.* [Od. 24, *lib.* 3]. C'eſt donc » aux Princes & aux Magiſtrats de » faire enſorte qu'elles ſoient conſtam- » ment obſervées, s'ils ne veulent » point voir leurs Etats tomber en » décadence en très-peu de temps. Ils » doivent conſtamment récompenſer » ou protéger au moins la vertu, & » punir ou décourager le vice ſans » acception de perſonnes ».

On doit conclure de ces réflexions, que *le Clerc* étoit du nombre des Cenſeurs des Théatres publics.

On peut encore y admettre *Samuel Werenfels*, célebre Proteſtant, Profeſſeur d'Eloquence, mort à Bâle en 1740. L'Ouvrage qui donne lieu de parler ici de ce Rhéteur, eſt un Diſcours

latin qu'il fit ſur l'Art Dramatique. Il ſe trouve dans le ſecond volume du RECUEIL DE SES DISSERTATIONS.

Werenfels n'avoit pas vingt ans quand il le compoſa. Il paroît qu'il avoit alors beaucoup de goût pour les Jeux de *Thalie* & de *Melpomene* : Néanmoins l'éloge qu'il en fait ne s'étend pas aux Théatres publics.

Ce diſcours, qu'il prononça dans une Aſſemblée académique, eſt établi ſur les mêmes principes que celui du P. *Porée*, dont il a été ci-devant parlé p. 251 de nos Lett. & 201 de ce vol.

« Je ne prétends point, dit *Werenfels*, plaider la cauſe de ces vils » Hiſtrions, que l'intérêt dévoue au » divertiſſement du peuple. Je ne » m'intéreſſe que pour les jeunes gens » de mon âge qu'on exerce à appren- » dre & à déclamer des drames que » des ſçavans & vertueux Littérateurs » ont compoſés, & où tout ſe rap- » porte à la formation du cœur & de » l'eſprit.... Ne croyez pas que je » veuille vous conduire aux Théatres » publics, où des Hiſtrions, du genre » de ceux que *Rome Payenne* notoit » d'infamie, n'expoſent à leurs ſpec-

» tateurs que des amours illégitimes, » des obſcénités, des adulteres, des » parjures; où l'on traite de folie & » d'imbécillité la modeſtie, la can- » deur, la retenue, la pudeur, la » probité ſcrupuleuſe, la Religion... » Ne croyez pas que je veuille vous » exciter à des Spectacles, dont l'effet » réel eſt de nous faire paſſer des » mœurs du Chriſtianiſme à celles du » Paganiſme, en nous donnant pour » des actes de grandeur d'ame, l'ambi- » tion, la cruauté, la vengeance, les » duels, le ſuicide, &c. Dieu me pré- » ſerve de vous inviter à fréquenter » une école d'impiété, ſous prétexte de » vous perfectionner l'eſprit! Il vaut » mieux bégayer & même être muet, » que de s'expoſer à de ſi grands riſ- » ques pour devenir plus éloquent.... » Quand je loue les drames, j'entends » ceux où de jeunes ingénus ſe trou- » vent comme forcés à contracter des » mœurs honnêtes, à aimer la vertu » & à concevoir de l'horreur pour le » vice (1) ».

(1) *Nemo veſtrûm vitio mihi vertet, ſi in hoc humaniſſimorum hominum concurſu, ego non mercede conductorum Hiſtrionum, non viliſſimorum Pantomimorum, non*

Un pareil Diſcours eſt une cenſure évidente de tous les Théatres publics. Ces ſages Littérateurs en connoiſ-

---

vagorum Circumforaneorum, ſed adoleſcentium ingenuorum, & ipſe adoleſcens patrocinium ſuſcipio, qui à viris diſertis & ingenioſis ex artis regulis elaborata dramata, caſta, honeſta, plena utiliſſimarum præceptionum, plena graviſſimarum ſententiarum, convenienti rebus, & voce & geſtu agere conſueverunt..... At hic vereor ne qui ſint inter vos, qui ex me quærunt: Quid agis adoleſcens? Tu ne Comœdos, Hiſtriones, Mimos, ex eloquentiæ ſtudioſis facere paras? Ego ne Hiſtriones? Quos? An viles illos, qui in ſcenam prodeunt, mercede conducti? Qui quæſtûs causâ, quamlibet perſonam induunt? Qui paſſim per urbes vagantes artem ſuam venalem habent? Qui Romano jure infamiâ notantur? Qui non niſi ſpurcos amores, turpiſſimas meretrices, impuros balliones producunt? Qui obſcenis atque impudicis dictis, laſcivis motibus riſum Spectatorum captant? Qui virtutem rident, vitiis applaudunt? Quibus furta, adulteria, ſtupra, fraudes, cædes, perjuria, ludi jocique ſunt? Quibus modeſtia, candor, caſtitas, fides, probitas, Religio, eſt ſtultitia? Qui nos ex chriſtiana Eccleſia in Paganiſmum identidem traducunt? Nil niſi deos deaſque crepant, hos invocant, his vota faciunt, per hos dejerant, horum flagitia laudant, horum exemplum ſceleribus ſuis prætexunt..... Qui ſuperbiam, qui immanitatem, qui duella, qui αὐτοχειρίαν tanquam magni & generoſi animi ſigna depingunt..... Abſit à me! abſit ut in hac impietatis ſchola teneros adoleſcentûm animos eloquentiâ imbui velim! Quanticunque eam facio, tanti tamen non eſt. Satiùs eſt & balbutire, immo ſatiùs mutum eſſe, quàm non ſine ſummo animi periculo eloquentiam diſcere. Hoc pretio ſi eloquentia emeretur, magno nimis emeretur..... Comœdias probo, non conductorum Hiſtrionum, ſed ingenuorum adoleſcentium.... Comœdias probamus, ſed caſtas, graves, honeſtas: ſales commendamus, ſed non ſcurriles, non obſcenos.... Lepores placent, ſed urbani; joci, ſed pudici; dramata quorum tota œconomia tendit ad morum elegantiam, ad virtutis amorem, vitiorum horrorem.

ſoient la licence, comme *Gerard-Jean Voſſius*, *Jacques Bernard* que nous avons cités ci-deſſus page 188 & 189.

On a auſſi vu aſſez ſouvent en Angleterre de pareilles réclamations.

Le Théatre y a également toujours été pernicieux pour les mœurs : on pourroit même citer en preuve ce qui eſt échappé à un Poëte dramatique de cette Nation. Il fit une piece intitulée : *l'Homme ſans façon*, & il la dédia à une fameuſe corruptrice de la jeuneſſe. L'Epître dédicatoire contient l'éloge de cette Femme ſur ſon talent pour l'exercice de ſa honteuſe profeſſion, & il lui demande le vivre & le couvert chez elle *gratis*. Voici quels étoient les motifs de ſa demande : « Je crois, » dit-il, qu'un Poëte a autant de droit » d'être reçu dans votre Maiſon qu'à » la Comédie. Il contribue à faire ſub- » ſiſter l'une & l'autre. Il eſt auſſi né- » ceſſaire à des perſonnes comme vous » pour aſſembler des dupes au Théa- » tre, & vous les amener, que les » Chanteurs publics ſont néceſſaires » aux filoux pour profiter de la preſſe ».

Cette Anecdote ſe trouve rapportée dans la critique que M. *Jérémie Collier*

a fait du Théatre Anglois. On y voit auſſi que le Gouvernement civil d'Angleterre ceſſa pluſieurs fois de tolérer les Théatres publics. Il y a dans le chapitre IV de la XXXIXe Conſtit. *Eliſab.* un Statut qui ordonne que *les Joueurs de farces publics ſeront appréhendés, interrogés, examinés, réputés frippons & fainéans, & encourront toutes les peines & punitions ordonnées à ce ſujet, à moins qu'ils ne renoncent à leur métier.*

Vers l'année 1580, on préſenta une adreſſe à la Reine *Eliſabeth* pour la ſuppreſſion de la Comédie. En voici quelques traits rapportés dans l'Ouvrage de *Collier* : « Pluſieurs pieux » Bourgeois & autres perſonnes de » conſidération bien intentionnés » pour la Ville de Londres, conſidé- » rant que les Comédies & les Jeux » de hazard étoient des piéges tendus » à la jeune Nobleſſe & autres, & » voyant de grands inconvéniens, » tant pour les Particuliers que pour » toute la Ville, ſi on les permettoit » davantage, & que CE SEROIT UNE » HONTE AUX GOUVERNEURS ET AU » GOUVERNEMENT de cette honora-

» ble Ville de Londres, de les ſouffrir
» plus long-temps, en ont averti quel-
» ques religieux Magiſtrats, les ſup-
» pliant de prendre les moyens de
» ſupprimer les Comédies, & dans la
» Ville de Londres & dans ſes dépen-
» dances; leſquels Magiſtrats ont ſur
» cela préſenté une humble Requête
» à la Reine *Elizabeth* & à ſon Conſeil
» privé, & ont obtenu de S. M. la per-
» miſſion de chaſſer les Comédiens de
» la Ville de Londres & de ſes dépen-
» dances; ce qui a été conformément
» exécuté, & les Salles de la Comédie
» de la Rue *Grace-Church* furent inter-
» dites & entiérement détruites.

On a de *Charles Powei*, Ecrivain Anglois, un Ouvrage politique qu'il donna en 1701, ſous ce titre: *The Unhapines of England as to its Trade by ſee and Land trulyſtaded*, &c. c'eſt-à-dire, LE MALHEUR DE L'ANGLETERRE par rapport à ſon Commerce, tant de mer que de terre, véritablement repréſenté; avec une vive deſcription de la miſere des pauvres, de la pernicieuſe conſéquence qu'a la coutume de porter l'épée, & des *irrégularités des Théatres*.

Ce dernier objet eſt traité de maniere qu'on y trouve le Théatre Anglois chargé des mêmes chefs d'accuſation que le nôtre: « On y voit, y » eſt-il dit, la gravité mépriſée, la vertu » avilie, le vice applaudi, la Religion » profanée, le Clergé quelquefois » injurié, le mariage déshonoré, les » infirmités humaines tournées en » plaiſanterie, la vieilleſſe rendue ri- » dicule, les plaiſirs de la débauche » mis en honneur, &c ».

En 1772, il parut à Londres un Ouvrage intitulé : *The abſolute unlawfulneſſ of the Stage Entertainment fully demonſtrated; By Wiliam Law; London.* C'eſt-à-dire : *Raiſons qui démontrent pleinement que les plaiſirs du Théatre ſont abſolument illicites;* par *Guillaume Law :* ſeconde édition. *Londres,* 1726; *in-8°.* L'objet de cet Ecrit ſe trouve confirmé par une Lettre inſérée dans le Mercure du mois d'Août 1723, où l'on donne une idée de la licence des Théatres de Londres. « Du temps de » JACQUES I, y eſt-il dit, le Parlement » voulant remédier aux déſordres du » Théatre, défendit aux Poëtes ſous » de grieves peines, de parler dans

» leurs Drames des Myſteres de la » Religion & des ſujets qui appartien- » nent à l'Hiſtoire ſainte. Cette dé- » fenſe eut ſon effet ; mais ſous CHAR- » LES II, qui ſuccéda à CROMVEL, vers » 1660, le déréglement prit le deſſus. » On vit l'Ecriture-ſainte tournée en » ridicule, la vertu mépriſée, & la » Religion publiquement jouée ſur » les Théatres de Londres ». *Jean Dryden*, l'un des plus fameux Poëtes de cette Nation, ſe livra totalement à la licence de ſon Pays. Tous ſes Dra- mes reſpirent l'obſcénité qu'il préten- doit favoriſer impunément pour plaire à la multitude. Il eut un grand adver- ſaire dans M. *Collier*. Il mourut en 1701 ; mais dès l'année 1688, il re- connut ſes écarts, & il eut le bonheur de devenir Catholique. Il ſe repentit de tous ſes Poëmes licencieux, & convint qu'il n'y avoit rien de plus dangereux que la fréquentation des Théatres.

Cet aveu eſt un témoignage qui doit avoir d'autant plus de poids, que perſonne ne paroiſſoit en être plus éloigné. Il n'eſt pas douteux que de tous les Ecrivains Anglois qui ont

écrit contre les Théatres, il n'y en a pas qui les ait attaqués plus vivement que *Jérémie Collier*. Il étoit de la Secte des non-Conformiſtes. Il mourut en 1726.

Cet Ecrivain, comme l'a dit depuis peu un Auteur (1), « réuniſſoit l'eſprit » du Chrétien avec la politeſſe du » Gentilhomme. Egalement profond » dans la philoſophie, la théologie, » l'éloquence, les antiquités ſacrées » & profanes, il a enrichi ſa Nation » de pluſieurs Ouvrages eſtimables, » dont deux Critiques du Théatre » Anglois ſont du nombre ».

L'une parut en 1698, ſous ce titre: *A short view of the immorality and profaneneſs of the English ſtage, &c.* c'eſt-a-dire, *de l'impureté & de l'impiété du Théatre Anglois*, 1698; *in-8°.* de 288 pages.

L'autre fut donnée en 1699, ſous ce titre: *The ancient and modern ſtages ſurveyed*, &c. c'eſt-à-dire: *Réflexions ſur la Comédie ancienne & moderne, &c.* 1699; *in-8°.* de 367 pages.

---

(1) Dictionnaire hiſtor. par une Société de Gens de Lettres, édition de 1771.

Le P. *de Courbeville*, Jéſuite, nous a donné la traduction d'un des Ouvrages de *Collier* contre les Théatres. Elle parut en 1715 ſous ce titre : LA CRITIQUE du Théatre Anglois comparé au Théatre d'Athenes, de Rome & de France ; & l'Opinion des Auteurs tant profanes que ſacrés touchant les Spectacles ; traduit de l'Anglois de M. *Collier*. Paris, 1715 ; *in*-12 de 493 pages.

Cette critique du Théatre Anglois n'eſt pas une vaine déclamation qui ne poſe ſur aucun fondement. C'eſt une cenſure appuyée ſur l'examen des Drames qui avoient pour lors le plus grand cours.

M. *de Saint-Evremond* a dit « qu'il » n'y avoit point de Comédie qui ſe » conformât plus à celle des Anciens » que l'Angloiſe, pour ce qui regarde » les mœurs ». Mais quand on a lu l'Ouvrage de M. *Collier*, on eſt forcé de reconnoître avec ſon Traducteur qu'en quelque ſens que *Saint-Evremond* ait pris *les mœurs*, c'eſt-à-dire, ou par rapport aux regles du Théatre, ou par rapport à celles de la Morale, les mœurs de la Comédie Angloiſe ſont

très-repréhenſibles. En effet, « pour » qu'elles fuſſent bonnes, il faudroit, » dit *Collier*, qu'elles euſſent pour » objet de porter à la vertu & d'éloi- » gner du vice, de montrer l'inconſ- » tance des grandeurs humaines, les » revers imprévus de la fortune, les » ſuites malheureuſes de la violence » & de l'injuſtice; de mettre au jour » les chimeres de l'orgueil & les bou- » tades du caprice; de répandre du » mépris ſur l'extravagance & du ridi- » cule ſur l'impoſture; d'attacher en » un mot à tout ce qui eſt mal une » idée de honte & d'horreur. Voilà » ce que les Poëtes dramatiques de- » vroient ſe propoſer; & s'ils le vou- » loient, ils pourroient y parvenir. Ils » ont la force d'enlever les eſprits, » & le pouvoir de remuer les cœurs; » mais ces talens ne ſont dignes d'élo- » ges, que par le bon uſage qu'on en » fait. Ils ne ſont aujourd'hui que de » puiſſantes armes dans des mains » ennemies. On les tourne du mau- » vais côté, & on les manie avec d'au- » tant plus de péril pour nous, qu'on » ſçait mieux l'art de les rendre nuiſi- » bles. Tel eſt l'abus que nos Poëtes

» dramatiques ſont de leurs talens.
» Les mœurs & la Religion n'ont pas
» de plus grands ennemis.

» L'Auteur de la nature a diſtingué
» la vertu d'avec le vice par des traits
» ſi marqués, qu'il eſt facile d'en recon-
» noître la différence dans les conjonc-
» tures qui ſont de quelque impor-
» tance pour nous. Rien ne ſçauroit
» moins ſe reſſembler pour l'eſſentiel
» que ces deux choſes. L'une a je ne
» ſçais quoi d'aimable & de charmant,
» propre à ſe faire rechercher ; l'autre
» a je ne ſais quoi d'odieux & de ſom-
» bre propre à ſe faire fuir. Ceux donc
» qui s'efforcent de confondre ces
» caracteres différens, de les effacer s'il
» ſe peut, & de les changer, ne ſont-
» ils pas dignes de toute ſorte de
» blâme ?

» Tant que la raiſon eſt ſur ſes
» gardes, & que la conſcience eſt
» droite, il n'y a guere lieu d'appré-
» hender qu'on leur en impoſe ouver-
» tement ; mais lorſque le vice eſt
» caché ſous la ſurface du plaiſir, &
» qu'il ne ſe montre que ſous l'appa-
» rence d'un bien convenable, il eſt
» à craindre qu'il ne nous faſſe illuſion

» & nous ſurprenne. Le vice déguiſé
» de la ſorte peut s'inſinuer plus aiſé-
» ment dans l'imagination, ſuborner
» la raiſon & pénétrer juſqu'au cœur.
» Ainſi le maſque eſt-il ſouvent reçu
» où l'homme ſeroit refuſé.

» Mettre le crime dans une ſitua-
» tion avantageuſe, le revêtir de tout
» l'éclat & de toute la pompe imagi-
» nable, le ménager, l'honorer, le
» reſpecter; c'eſt le moyen d'en dé-
» truire la vraie idée, d'en accroître
» le charme ſéducteur, & d'en rendre
» la contagion preſque inévitable.
» L'innocence doit ſouvent ſon ſalut
» à la crainte & à la honte attachées
» au crime. Si vous rompez ce double
» frein, & ſi l'intérêt propre ſe trouve
» joint à la liberté de commettre le
» mal tête levée; que peut-on attendre
» delà, ſinon que le plaiſir devienne
» le maître abſolu, & que tout cede
» à la cupidité?

» C'eſt à ces termes que nos Poëtes
» tâchent d'en venir: & quel chemin
» n'ont-ils pas déjà fait, & ne font-ils
» pas tous les jours ſans relâche! S'ils
» avoient une autre intention, choi-
» ſiroient-ils ſi ſouvent pour Héros de

» leurs Pieces, pour leurs Perſonnages
» favoris des libertins & des athées ?
» Le vice ſeroit-il dans leurs Drames
» ſubſtitué à la place de la vertu, diſ-
» tingué, applaudi, comblé d'hon-
» neurs & de biens, ſi leur deſſein
» n'étoit d'en inſpirer l'imitation; car
» c'eſt un fait que les choſes ſe paſſent
» ainſi ſur notre Théatre.

» *Sang farouche*, dans l'*Aſtrologue*
» *joué*, [*The mock-Aſtrologer*] ſouleve
» hardiment l'étendard de la débauche,
» & ſe déclare contre un légitime Ma-
» riage. *Lorenzo*, dans le *Moine Eſ-*
» *pagnol* [*Spanish Fryard*], ſcélérat in-
» fame, accuſe ſon pere, grave Ma-
» giſtrat, d'être un pilier de mauvais
» lieux. *Franc homme*, dans l'*Homme*
» *ſans façon* [*The Plain-Dealer*], a le
» langage d'un brutal; il trompe une
» Veuve; il en débauche le Fils, &
» le révolte contre ſa Mere. *Hancourt*,
» dans la *Femme de la campagne* [*Conu-*
» *trywife*], trahit ſon ami qui en a tou-
» jours bien uſé à ſon égard. *Belmour*,
» dans *le vieux Bachelier* [*The old Bat-*
» *chlour*]. *Mellefont*, dans le *Fourbe*,
» [*The double-dealer*], ſugere à *Sans-*
» *ſouci* tous les ſtratagêmes pour ſé-

» duire une Femme mariée. *Antonio*,
» dans *Don Sebaſtian*, eſt un fameux
» athée, & miniſtre encore plus fa-
» meux de la proſtitution; il épouſe
» *Moraïma* avec la moitié des biens
» du Mufti pour récompenſe de ſes
» mérites. *Valentine*, dans *l'Amour ſans*
» *intérêt* [*Love for love*], eſt un homme
» perdu de vices, un prodigue, un dé-
» bauché, un impie, un mauvais cœur,
» un fils dénaturé; & cependant il eſt
» traité en homme vertueux; tout lui
» réuſſit à ſon gré, ſon bonheur ſur-
» paſſe même ſes deſirs ». &c.

« Je me laſſe, de glaner après
» nos Poëtes dramatiques, & de re-
» cueillir leurs profanations, objets
» d'horreur pour moi; j'ai preſque
» envie d'y fermer déſormais les yeux,
» & de les dérober à la vue des autres:
» nous les avons expoſées au Public
» dans le même eſprit qu'on expoſe
» au grand jour les criminels, non
» pour la pompe, mais pour l'exécu-
» tion. Il faut quelquefois lancer un
» regard ſur les ſerpens & ſur les vi-
» peres, pour s'animer à les détruire:
» car juſtement indigné au point que
» je le ſuis, je ne ſçaurois obtenir de

» moi de m'exprimer ſans quelque » chaleur. Et quel eſt l'homme rai- » ſonnable qui puiſſe enviſager d'un » air tranquille tant de déſordres » inouis ? Qui peut enflammer le zele » à plus juſte titre ? C'eſt pour de tels » ſujets que l'Auteur de la nature a » donné au ſang qui coule dans les » veines l'uſage de ſe ſoulever ».

Un morceau auſſi véhément nous en rappelle un autre du même ton, qui ſe trouve rapporté comme un modele dans le *Journal des Sçavans*, du mois de Février 1728. Il frappa M. l'Abbé *Bignon* (1), qui avoit alors la direction de ce Journal.

Il y étoit queſtion d'un Livre intitulé: RÉFLEXIONS ſur les principales Vérités de la Religion ; dédiées à Madame la Ducheſſe d'Orléans, premiere Princeſſe du Sang. *Paris*, 1718, vol. *in-12* de 509 pages. Voici ce que le Journaliſte en a cité ſur la matiere des Théatres :

» Je vous conjure d'éviter les Spec- » tacles, & d'en éloigner tous ceux » pour qui vous vous intéreſſez. Tout

(1) Bibliothécaire du Roi, mort à l'Iſle-Bel, le 14 Mars 1744.

» ce qui s'y fait eſt la mort de l'ame.
» Ce ne ſont point des divertiſſemens;
» ce ſont des meurtres; ce ſont des
» ſources de crimes & de remords.
» Les paſſions humaines débitent ſur
» le Théatre les maximes de tous les
» vices. On prend le cothurne, on ſe
» pare avec des habits magnifiques
» pour retracer dans l'eſprit des hom-
» mes la mémoire des crimes paſſés.
» On y repréſente des inceſtes, des
» parricides, des traîtres, des conju-
» rateurs, qui devroient être enſevelis
» dans un éternel oubli. Il ſemble
» qu'on craint que les hommes ve-
» nant à oublier ces forfaits, ne fuſ-
» ſent plus tentés de les commettre.
» Ces crimes ne ſont plus; mais on
» veut qu'ils puiſſent ſervir de mo-
» deles. On prend plaiſir à voir ces
» ſpectacles impurs; parce que l'on
» aime à voir ce qu'on a fait, & à
» apprendre ce que l'on peut faire.
» On y fait des leçons publiques de
» galanterie. Une femme y étoit en-
» trée vertueuſe, elle en ſort le crime
» & l'adultere dans le cœur. Et n'eſt-
» ce pas delà que naiſſent tant de
» déſordres dans les familles, tant de
» diviſions

» diviſions & de querelles, tant de » guerres inteſtines ? On rentre chez » ſoi avec un cœur bleſſé, qui porte » encore le trait empoiſonné. On a » perdu le goût de la vertu & de la » pudeur ; les plaiſirs légitimes de- » viennent inſipides ; le libertinage » devient un aſſaiſonnement néceſ- » ſaire pour les rendre agréables & » piquans. On mépriſe tout ce qui » ne porte pas écrit ſur le front le » caractere du vice : on n'oſe décou- » vrir ſes propres ſentimens : on » n'oſe montrer ſes plaies ; mais on » affecte une indifférence extrême : » on cherche divers prétextes pour » s'éloigner de ce qui eſt permis : on » prête une oreille attentive à la voix » de la volupté qui ſemble encore ſe » faire entendre ».

Quel fonds de vérité ! s'écrie le Journaliſte en finiſſant cet extrait. Quel tour ! quelle véhémence !

On n'eſt pas ſurpris, comme l'a dit *Baſnage* (1), de voir la nation des Poëtes s'armer contre de pareils Cenſeurs.

(1) Mois d'Août 1699, de l'Hiſtoire des Ouvrages des Sçavans.

» Mais, continue-t-il, ſi un *Jérémie*
» *Collier* a eu contre lui preſque tous
» ceux qui aiment la joie & les plai-
» ſirs, il a eu de ſon côté tous les
» gens graves, ſérieux & ſages ».

On dira peut-être que le Théatre François eſt moins groſſiérement corrompu que celui des Anglois. Mais comme l'a dit le Traducteur de l'Ouvrage de *Collier*, » Quelle triſte reſ-
» ſource pour des coupables, que
» d'en être réduits à dire qu'il en eſt
» encore de plus coupables qu'eux
» dans le monde » ! Au reſte, on ſçait que les bons Littérateurs ne ceſſent de reprocher à nos Dramatiques modernes de trop copier les mœurs angloiſes. Elles ſont devenues à la mode ſur notre Théatre, comme les mœurs eſpagnoles y ont été fort long-temps. « C'eſt, dit un Auteur (1), chez les
» autres Nations, que nous prenons
» le plus ſouvent les caracteres origi-
» naux, comme les Dramatiques la-
» tins le firent, en repréſentant tou-
» jours des mœurs grecques ». Un

(1) M. *de Querlon*, Feuille Hebdomadaire des Provinces, du 30 Janvier 1771.

Anglois nous a définis à cet égard, en disant que *nous étions des pieces de monnoie dont l'empreinte est usée par le frottement.* Or en imitant les mœurs angloises, n'est-ce pas leurs vices plutôt que leurs vertus qui nous servent de modeles? N'avons-nous pas adopté plusieurs de leurs licences scandaleuses? Combien de fois en effet la Cour & la Ville n'ont-elles pas retenti des scandales de nos Pieces dramatiques? On l'a éprouvé à l'occasion de la Tragédie des *Druides* (1), qui fut représentée pour la premiere fois, le 7 Mars 1772, sur le Théatre de la Comédie Françoise.

« On se doutoit bien, dit un de nos plus judicieux Aristarques (2), » que cette Piece ne pouvoit être » autre chose qu'une déclamation » dramatique, présentée plus ou » moins artistement contre un Ordre » où l'on ne veut voir que des abus, » ou des excès réprimés depuis long- » temps, & condamnés même chez

(1) Prêtres Gaulois.
(2) M. *de Querlon*, Feuille Hebdom. des Prov. du 18 Mars 1772.

» toutes les Nations inſtruites par la » plus ſaine partie de ceux qui le » compoſent ». Tel paroît être l'objet au moins indirect de cette Piece.

Il eſt rapporté dans un autre Ecrit périodique (1), qu'une auguſte Princeſſe (Madame ADELAÏDE DE FRANCE), fut ſcandaliſée de ce Drame, dès la premiere fois qu'il fut repréſenté. Elle en témoigna un extrême mécontentement : elle releva avec force l'indécence qu'il y avoit à traveſtir ſi indignement la Religion, & à rendre en quelque ſorte le Roi, la Famille Royale, & toute la Cour, complices de cet attentat, en oſant expoſer ſous leurs yeux une telle Piece.

Ce Drame fut enfin arrêté à la douzieme repréſentation, nonobſtant toutes les réformes ſucceſſives qui y avoient été faites, d'après les obſervations des *Virtuoſes* du foyer ;

. . . . Lieu toujours fréquenté,
Qu'habitent l'Opulence & la Frivolité (2) ;

(1) Journ. Eccl. Hebd. Feuille du 4 Juin 1772.

(2) Dans une nouvelle édition, M. *Dorat* a ſubſtitué à ce Vers celui-ci :

Par ce folâtre eſſain qui pourſuit la beauté,

Là, dans les jours brillans, l'*Opulence* raſſemble (1)
Tous les états ſurpris de ſe trouver enſemble :
Un plumet étourdi, de lui-même content,
Se montre, diſparoît, revient au même inſtant,
Infectant ſes voiſins de l'ambre qu'il exhale.
Le grave Magiſtrat ſe rengorge & s'étale ;
Et l'épais Financier, fougueux dans ſes deſirs (2),
Va toujours marchandant ou payant ſes plaiſirs.

M. *Dorat, Eſſai ſur la Déclam. trag.*

M. *Dorat*, dans cette deſcription ingénieuſe, n'a ſans doute prétendu caractériſer que ceux qui ne font pas honneur à la profeſſion qu'ils ont embraſſée. Tous les Militaires en effet portant plumets, ne ſont pas étourdis. Leur état, comme nous l'avons déjà obſervé(3), eſt conciliable avec toutes les vertus. Le courage même que cette profeſſion exige, doit élever leur ſageſſe juſqu'à l'héroïſme, c'eſt-à-dire, que tout ce qui porte le caractere du devoir, ſoit envers Dieu, ſoit envers

(1) Dans une nouvelle édition, M. *Dorat* a changé ce Vers :

Là, dans les jours brillans, l'habitude raſſemble,

(2) Dans les ſuivantes éditions, M. *Dorat* a changé ce Vers :

Et l'heureux Financier, diſpenſé des ſoupirs,

(3) Pages 227-249 de nos Lettres.

les hommes, eſt pour des Militaires vertueux une loi qui trouve en eux des défenſeurs par leur fidélité à l'obſerver. Leur exemple humilie les prévaricateurs, & fortifie les foibles.

Ce n'eſt pas à ces braves Citoyens que M. *Dorat* a reproché l'étourderie, mais à ceux dont le courage mal dirigé ne ſe porte qu'au renverſement de toutes les Loix, morales, divines & humaines.

Ce n'eſt de même qu'aux Magiſtrats, déſerteurs des obligations de leur état, que M. *Dorat* a attribué un ton de ſuffiſance & de domination. Il n'y a que les juges orgueilleux qui ont la vanité de ſe repaître d'un vain ſpectacle d'une foule de cliens. Les vrais Magiſtrats que nous avons auſſi eu lieu de caractériſer (1), ne ſe voient qu'avec peine fréquemment ſollicités. Les cliens ſont pour eux, comme des créanciers, dont l'importunité ſemble leur reprocher de la lenteur dans l'exercice de leurs fonctions. Les Magiſtrats qui ſe *rengorgent* & qui s'*étalent* dans les foyers des Spectacles, ſont

(1) Pages 107-113, & 330-333 de nos Lettres.

ceux qui n'ont apporté d'autre préparation à leurs charges que celle de les avoir desirées ; qui mettent leur gloire à les acheter, non pas à les exercer ; qui s'y sont jettés sans discernement ; qui s'y maintiennent sans mérite, & qui, n'ayant acheté ces titres vains d'occupation & de dignité, que pour satisfaire leur orgueil & pour honorer leur oisiveté, ne connoissent d'autre école que le Théatre, d'autre morale que les maximes frivoles d'un Drame, d'autre étude que celle d'une Musique efféminée, d'autre occupation que le jeu, d'autre bonheur que la volupté.

Enfin M. *Dorat*, en nous peignant les Financiers avec tout le poids de leur opulence, n'aura également eu en vue que le ridicule de ceux qui, enorgueillis par leurs richesses, s'en font comme une espece de Ville forte, d'où ils insultent à ceux qu'ils éblouissent par leur luxe. *Substantia divitis urbs fortitudinis ejus.* Les Financiers qui exercent leur état avec probité, méritent de la considération. On sçait que dans les beaux temps de la

République Romaine, les Publicains (1) formoient une claſſe de Citoyens, dont les fonctions n'étoient pas chargées de la haine du Public. *Ciceron*, dans ſa Harangue pour *Plancus*, les appelle *la fleur des Chevaliers Romains, l'ornement de la Capitale & les colonnes de l'Etat* (2). Il ne tient

---

(1) On comprenoit ſous le nom de Publicains, non ſeulement les Fermiers-généraux des revenus publics, qu'on appelloit *Mancipes*, ou *Principes Publicanorum*, mais encore leurs Sous-Fermiers, qu'on appelloit *Promagiſtri*.

Il falloit être Citoyen Romain, pour être de l'une de ces deux claſſes. On n'y admettoit point dans le beau temps de la République ceux qui étoient d'une condition abjecte, ou qui avoient des mœurs décriées. Ils avoient leurs commis dont les fonctions s'exprimoient : *Operas Publicanis dare.* Ils avoient auſſi des Contrôleurs, qu'on appelloit *Tabularii.* Il étoit défendu aux Magiſtrats & à ceux qui leur étoient ſubordonnés, d'entrer ni directement ni indirectement dans aucun intérêt de ſociété avec les Publicains dont ils avoient à juger la geſtion où ſur qui ils avoient quelque inſpection. C'eſt pour cette raiſon que *Ciceron* fit un grand crime à *Verrès*, Préteur en Sicile, d'avoir été d'intelligence avec les Publicains de cette Province ; *Grave crimen eſt hoc & vehemens, & poſt hominum memoriam, judiciaque de pecuniis repetundis conſtituta, graviſſimum Prætorem Populi Romani ſocios habuiſſe Decumanos.*

(2) *Qui ordo quanto adjumento ſit in honore quis neſcit ? Flos enim equitum Romanorum, ornamentum Civitatis, firmamentum Reipublicæ* Cic. Orat. pro Planco, n°. 9.

qu'à nos Financiers de mériter de pareils éloges ; & l'on peut en juger par l'eſtime que l'on a pour ceux d'entre eux dont la geſtion a toujours été irreprochable. Leurs richeſſes, reconnues pour avoir été légitimement acquiſes, ſont honorées, ſur-tout lorſqu'elles ſont annoblies par des actes de bienfaiſance & d'humanité. Mais des Financiers de cette eſpece ne ſe rencontrent point aux foyers des Spectacles, où la Tragédie des Druides trouva tant d'approbateurs. Il fallut la renvoyer à de meilleurs juges.

Le dernier Ecrit périodique que nous avons cité, rapporte auſſi que M. *de Brienne*, Archevêque de Toulouſe, & M. l'Abbé *Ribalier*, conſultés ſur cette Piece, avoient répondu par écrit « que les propos de nos Incrédules modernes y étoient ſemés ; qu'on » y attaquoit ſur-tout les Vœux monaſtiques ; qu'on y lançoit les traits » les plus piquans contre un engagement auſſi reſpectable, & que le » deſſein général de la Piece étoit » viſiblement de décrier pluſieurs » principes & maximes du Chriſtianiſme ».

Que n'emploient pas en effet pour y parvenir,

. . . Tous ces Meſſieurs qui, fiers de leur raiſon ;
Se croyant appellés à réformer la terre,
A tous les préjugés ont déclaré la guerre?
Petits pédans obſcurs, qui penſent à la fois
Eclairer l'Univers & régenter les Rois ;
Fanatiques d'orgueil, dont la folle manie
Eſt de ſe croire un droit excluſif au génie :
Flatteurs, en affichant le mépris des grandeurs ;
De tout ce qu'on révere audacieux frondeurs ;
Pleins de crédulité pour des faits ridicules,
Et ſur tout autre objet ſottement incrédules :
Penſant que rien n'échappe à leurs yeux pénétrans ;
Prêchant la tolérance ; & très-intolérans :
Qui ſur un tribunal érigé par eux-mêmes,
Jugent tous les talens en arbitres ſuprêmes :
De quiconque les flatte, orgueilleux protecteurs ;
De quiconque les brave, ardens perſécuteurs ;
Enfin du monde entier s'arrogeant les hommages,
Pour avoir uſurpé la qualité de ſages (1).

M. *le Blanc*, Auteur de la Tragédie des *Druides*, a bien proteſté qu'*il n'a prétendu attaquer que le fanatiſme, le plus grand ennemi de la Religion.*

Mais on a pu lui repliquer,

On vous devine mieux que vous ne ſçavez feindre.

Ce n'eſt pas d'aujourd'hui que ſous

(1) *L'Homme dangereux*, imprimé en 1772.

l'emblême des fauſſes Religions, les Poëtes dramatiques ont entrepris d'attaquer la véritable ; *Mahomet*, les *Veſtales*, *Eugénie*, l'*Honnête Criminel*, les *Loix de Minos* ou *Aſterie*, les *Guebres*, *Argillan*, *Virginie*, *Olinde & Saphronie* en ſont des preuves. On y fait ſemblant de n'en vouloir qu'aux abus ; & ſous ce prétexte, on y peint des plus noires couleurs les dogmes & les pratiques les plus reſpectables :

Car il faut les détruire ; & j'en aurai la gloire (1).

Voilà le deſſein caché des Auteurs de ces diatribes rimées, déguiſées en drames, contre la Religion & les Prêtres.

» On s'efforce, dit M. *de Querlon* (2), d'y repréſenter, par la » bouche des Infideles ou des Apoſtats, les Chrétiens comme des fanatiques d'un autre ordre, & d'y ſemer » des traits les plus marqués contre » l'intolérance politique ou morale. » Ces tableaux tragiques rempliſſent » l'imagination d'idées fauſſes qui

(1) *Aſterie*, Act. II, ſect. 2, Tragédie de M. *de Voltaire*.

(2) Dans la quatrieme Feuille Hebd. des Prov. du 25 Janv. 1775.

» affoibliſſent preſque toujours dans
» l'ame des Spectateurs le reſpect pour
» la Religion Chrétienne.

Voici à ce ſujet une bonne obſervation de *Bayle*: » Il n'y a point de
» gens qui puiſſent ſe donner plus de
» carriere, en fait de maximes impies
» & libertines, que ceux qui compoſent des Pieces de Théatres; car ſi
» l'on vouloit leur faire un crime de
» certaines licences qu'ils prennent,
» ils ont à répondre qu'ils ne font que
» prêter à des profanes ou à des perſonnes dépitées contre leur fortune,
» les Diſcours que le vraiſemblable
» exige. Quand on n'auroit pas à imputer à un Auteur d'une Tragédie
» tous les mauvais ſentimens qu'il
» étale, il y a des affectations qui découvrent ce qu'on doit mettre ſur
» ſon compte; & quelque choſe qu'on
» allegue en faveur des Poëtes, on
» peut, ou plutôt on doit interdire
» le Théatre à certaines Pieces, ſoit
» que l'Auteur y débite, ſoit qu'il
» n'y débite pas ſes ſentimens. *Cy*» *rano de Bergerac* répandit dans ſon
» *Agrippa* des impiétés qui la firent
» interdire ».

Il n'y a pas moins de danger à ne nous donner que des perſonnages vicieux pour les Héros des Poëmes dramatiques. Voici une réflexion très-ſenſée d'un ſçavant Proteſtant à ce ſujet ; elle eſt de *Bernard*, le Journaliſte (1) : On a beau ſoutenir, dit-» il, qu'on n'introduit jamais de tels » gens ſans en donner de l'horreur ; » tout cela ne guérit point le mal. » Bien-loin d'indroduire de tels ſcé-» lérats, il ne faut pas ſeulement faire » ſoupçonner qu'il puiſſe y en avoir. » Je dis avec Madame de *Ville-Dieu* :

C'eſt un méchant moyen d'enſeigner la vertu,
Que de la faire voir par le portrait du vice (2).

Le Gouvernement civil a ſouvent cru avoir des raiſons pour tolérer les Spectacles ; mais de droit & dans le for intérieur, ils n'en ſont pas moins défendus. *Semper quidem retinebantur, ſed ſemper vetabuntur.* Leur cauſe a été tant de fois plaidée & perdue au tribunal de la raiſon, que

(1) Mois de Mai 1701, des *Nouvelles de la République des Lettres.*

(2) Œuvres de Madame *de Ville-Dieu*, tome IX, *Annales galantes*, part. II, *Maxime VI.*

leur condamnation eſt une vérité inconteſtable : *Res judicata pro veritate habenda eſt* : Ils auront toujours contre eux la tradition des ſages, tant anciens que modernes.

On ſçait que *Cyrus* demandant à ſon Conſeil quelle étoit la meilleure méthode pour retenir ſous le joug une Nation vaincue, & amortir ſon courage : un de ſes Conſeillers lui répondit, qu'il ſuffiſoit d'y envoyer des troupes de Danſeurs & de Chanteuſes. « Qu'on y faſſe, ajouta-t-il, » élever la jeuneſſe au milieu des » Spectacles & des plaiſirs. C'eſt » l'ennemi le plus funeſte qu'on puiſſe » y introduire : *Luxuria omni hoſte* » *pejor* ».

Un *Spartiate* obſervant à Athenes la prodigieuſe dépenſe qu'on y faiſoit pour les Jeux, & l'air de gravité avec lequel le Magiſtrat même entroit dans ce ſoin, s'écria : « Qu'il reſte bien peu » de ſageſſe dans une Ville où l'on ſe » fait une ſérieuſe occupation de ces » bagatelles !

» Si nous conſidérons, dit *Plutar-* » *que*, les meilleurs même des Spec- » tacles, qui étoient les Tragédies; de

» quel avantage étoient-ils pour la » Nation ? *Thémiſtocle* entoura la Ville » d'excellens murs. *Periclès* l'embellit » avec beaucoup de magnificence & » de goût. *Miltiade* aſſura la liberté des » Athéniens par ſon courage. *Conon*, » par la modération de ſa conduite, » leur acquit le gouvernement de » toute la Grece. Si les ſages Poëmes » d'*Euripide*, le ſublime langage de » *Sophocles* & l'eſprit d'*Œſchile*, ont » été auſſi utiles à la Patrie, je conſens, » ajoute *Plutarque*, que les Pieces » dramatiques ſoient comptées au » nombre des trophées de la Répu- » blique ».

Mais laiſſons les Théatres des Anciens pour ce qu'ils étoient. Il eſt certain que les nôtres n'auront une apologie parfaite, que lorſque la Nation ſera dans le cas de la faire par la pureté de ſes mœurs. Or, à cet égard, le caractere de notre ſiecle ne fait pas l'éloge de l'école de *Melpomene* & de *Thalie*.

En voici une preuve dans le jugement qu'on a porté d'un Roman de M. *Dorat*, intitulé :

Les Sacrifices de l'Amour, ou

Lettres de la Vicomteſſe de Senanges *& du Chevalier* de Verſenai. *Paris*, 1772 ; 2 vol. *in*-8°.

L'Héroïne de ce Roman eſt la Vicomteſſe de *Senanges*. Elle ſe trouve engagée dans les liens d'un mariage malheureux: elle n'y connoiſſoit que les frémiſſemens de la crainte, les terreurs de l'antipathie & la rigueur des devoirs. Elle s'en dédommagea en ſe livrant à une forte inclination pour le Chevalier de *Verſenai ;* mais à condition que leur bonheur réciproque ne parviendroit à ſon apogée qu'après la mort du mari, que l'Auteur fait arriver à volonté pour opérer le dénouement de cette galante intrigue.

Or ce Roman a été critiqué. Eſt-ce parce que l'Auteur, l'ayant donné ſous la forme de Lettres, l'action y eſt tournée en ſentiment, & eſt par conſéquent préſentée d'une maniere plus ſéduiſante ? Non. Eſt-ce parce que l'amour, qui eſt le ſujet de la fable de ce Roman, préſente d'abord l'image du crime ? Non. La critique a porté ſur ce que l'Auteur a donné trop de vertu à ſon Héroïne, en lui

faiſant tenir la conduite d'une *Sabine* ou d'une *farouche Gauloiſe.*

« Cette critique, dit M. *Dorat*, » prouve ſinguliérement à quel point » nos mœurs ſont dépravées. On a » crié à l'invraiſemblance ; parce » qu'une femme, malgré ſa paſſion, » reſpecte ſes liens, eſt fidelle à ſes » devoirs, & ſe défend de conſom- » mer une foibleſſe.... Il eſt étrange » qu'on ne puiſſe plus ſupporter dans » notre ſiecle une réſiſtance de ſix » mois, ſans ſcandaliſer la moitié de » Paris ».

Ce fut ſans doute pour éviter ce ſcandale, que M. *Dorat* ſe preſſa de donner un autre Roman intitulé : *Les Malheurs de l'inconſtance*, dont la leçon morale eſt qu'*une femme qui cede* à une paſſion criminelle, eſt *ſouvent plus courageuſe que celle qui réſiſte.*

Telles ſont les influences reſpectives des mœurs ſur les Ecrits, & des Ecrits ſur les mœurs. Voilà comme les Auteurs dramatiques, de même que les Compoſiteurs de Romans, ſe voient obligés de ſe conformer à ce qu'on appelle la *facilité* & l'*aménité des mœurs modernes ;* c'eſt-à-dire, au

goût corrompu du plus grand nombre.

» Je croyois, a dit M. *de Vol-*
» *taire* (1), que l'amour n'étoit point
» fait pour le Théatre tragique; & dans
» l'âge même des paſſions les plus vi-
» ves, je ne regardois cette foibleſſe
» que comme un défaut qui aviliſſoit
» l'art des *Sophocles*. Les Connoiſſeurs
» qui ſe plaiſent plus à la douceur élé-
» gante de *Racine* qu'à la force de *Cor-*
» *neille*, me paroiſſoient reſſembler à
» ceux qui préferent les nudités du
» *Correge* au chaſte & noble pinceau
» de *Raphaël*. Mais le Public qui fré-
» quente les Spectacles, eſt aujour-
» d'hui plus que jamais dans le goût
» du *Correge*. Il ne lui faut que de la
» tendreſſe. IL A DONC FALLU ME
» PLIER AUX MŒURS DU TEMPS, ET
» COMMENCER TARD À PARLER
» D'AMOUR ».

Quelle foibleſſe dans un homme de Lettres que ſes ſectateurs appellent le *Poëte Philoſophe!* Ne devoit-il pas dire avec le patriotiſme d'un ancien Romain (*Quintius Capitolinus*) : « Mes

(1) Dans une de ſes Lettres à M. *de la Roque* : elle ſe trouve dans le Mercure du mois d'Août 1732.

» chers Concitoyens, quand mon » naturel ne me feroit pas préférer le » vrai à l'agréable, j'y ſerois forcé en » cette occaſion : j'ai grande envie de » vous plaire ; mais duſſé-je encourir » la rigueur de vos cenſures, j'aime » mieux ſauver vos mœurs : *Me vera pro gratis, & ſi meum ingenium non moneret, neceſſitas cogit : vellem quidem vobis placere, Quirites ; ſed multò malo vos ſalvos eſſe qualicumque erga me animo futuri eſtis.* Tit. Liv. Dec. 1, l. 3, c. 67.

On a du P. *Souciet*, Jéſuite, une Lettre imprimée (1), dont l'objet eſt de prouver que pour faire une excellente Tragédie, il faudroit du moins être auſſi Philoſophe que Poëte. « Mais, dit-il, comme ces deux ca- » racteres ne ſe concilient pas ordi- » nairement ; c'eſt pour cette raiſon » que le Théatre ſera toujours une » école du vice ».

On en peut dire autant des Romans. Néanmoins M. *Dorat* eſt ſi enthouſiaſmé de ce genre d'Ecrit, qu'il va juſqu'à ſoutenir (2) « que le Roman eſt

(1) Dans les Mém. de Trévoux, année 1709.
(2) Dans l'Avant-prop. des *Sacrifices de l'Amour.*

» une des plus belles productions de
» l'eſprit humain, parce qu'il en eſt
» une des plus utiles ; il l'emporte
» même ſur l'Hiſtoire : l'Hiſtoire n'eſt
» le plus ſouvent qu'un tableau mono-
» tone de vices ſans grandeur, de
» foibleſſes ſans intérêt ; qu'une col-
» lection de faits piquans pour la cu-
» rioſité ſeulement, & en pure perte
» pour la morale ; au lieu que le Ro-
» man eſt pris dans le ſyſtême actuel
» de la ſociété où l'on vit. C'eſt, oſons
» le dire, l'hiſtoire uſuelle, l'hiſtoire
» utile, celle du moment ».

M. *Darnaud* eſt auſſi fort attaché à cette idée. Il l'a ſouvent inſinuée dans ſes Ecrits, & principalement dans la Préface du Tome premier de ſes *Nouvelles hiſtoriques* qu'il donna en 1774. Il y paroît perſuadé que *ces Romans ſont peut-être plus utiles même que l'Hiſtoire.* Mais, comme l'a remarqué M. *de Querlon* [dans la 4e. Feuille Hebd. des Prov. de l'année 1774], cette opinion eſt un vrai paradoxe. Les plus belles moralités perdront toujours la moitié de leur prix, toutes les fois qu'elles ne porteront que ſur des fictions, c'eſt-à-dire, ſur des faits

ſuppoſés & des caracteres de fantaiſie.

On a entrepris de donner une *Bibliotheque univerſelle des Romans* (1). cette entrepriſe ne peut avoir ſon utilité que pour l'Hiſtoire Littéraire. Les Auteurs ont bien avancé dans le Proſpectus de l'Ouvrage « qu'ils ne ſe propoſoient de n'extraire des Romans » que ce qui pourroit préſenter des » leçons de ſageſſe & de bons préſervatifs contre la ſéduction du vice; » qu'ils laiſſeroient dans le creuſet de » l'analyſe le poiſon de ces futiles » Ecrits; qu'ils n'en donneroient que » des miniatures, en n'offrant que » les ſentimens propres à caractériſer » l'Ouvrage. Que ces miniatures enfin ne contiendroient aucune image » qui ne ſeroit pas avouée par la décence la plus rigoureuſe ».

Voilà de bonnes intentions, mais bien difficiles à remplir à l'égard de pareils Ouvrages. Les Auteurs de cette Bibliotheque « voyoient, diſent-» ils, avec peine que ces brillantes » productions étoient perdues pour

(1) Ouvrage périodique dont le premier volume a paru au mois de Juillet 1775.

» un grand nombre de Lecteurs, dont » la conſcience délicate s'effraie du » nom ſeul de Roman ». Nous avons rapporté au commencement de ce vol. p. 61 & ſuiv. quelques témoignages capables d'ôter tous regrets aux perſonnes qui ne ſe permettent point ces ſortes de lectures. Préſervons-nous de l'opinion de ces Littérateurs ſéduits qui voudroient perſuader que ces dangereuſes frivolités ſont preſque plus utiles que l'Hiſtoire.

« N'eſt-ce pas, dit M. de *Querlon* (1), » ſoutenir que la fiction l'emporte ſur » la vérité ? Le Roman le mieux fait » n'eſt qu'une belle fable, dont le prin- » cipal effet ou au moins celui qu'on ne » veut pas manquer [comme dans les » Drames], eſt d'agiter, d'émouvoir, » de nourrir & d'augmenter même la » ſenſibilité naturelle ; enfin de relâ- » cher, d'amollir & de détremper » l'ame, en quelque ſorte, ſans laiſſer » à l'eſprit aucun fondement ſolide, » ſans fournir à la raiſon d'autre appui » que des poſſibilités idéales. L'eſprit » humain n'eſt-il donc pas aſſez porté

(1) Dans la Feuille Hebdomadaire des Prov. du 12 Novembre 1772.

» de lui-même au merveilleux, au
» menſonge, ſans lui préſenter conti-
» nuellement des fictions, & le nour-
» rir de viandes peintes, comme dit
» *Nicole ?* Le fruit le plus évident &
» le plus réel de nos compoſitions
» romaneſques, eſt de tout dénaturer
» parmi nous, & de nous former inſen-
» ſiblement un eſprit & des mœurs
» factices, dont il eſt aiſé d'appercevoir
» les progrès qui ſont aſſez ſenſibles.
» Quant à l'Hiſtoire que l'on veut
» ſubordonner au Roman, une grande
» partie du mal eſt faite. Les hiſtoires
» les plus goûtées aujourd'hui ſont
» celles où tous les temps ſont aſſi-
» milés, où les plus éloignés de nous,
» les mœurs les plus étrangeres aux
» nôtres ſont peintes de nos propres
» couleurs; où notre génie eſt la me-
» ſure de l'eſprit de tous les ſiecles
» & de tous les âges. C'eſt ce qu'on
» nomme la *Philoſophie de l'Hiſtoire ;*
» grand nom, ſur lequel on comprend
» l'art de tout romaniſer pour le bien
» des hommes & la plus grande gloire
» de l'Auteur ! Concluons que les Ro-
» mans, quels qu'ils ſoient, & quoi-
» que nous ne puiſſions pas nous-mê-

» mes nous défendre du plaiſir que » nous font certains Ecrits de ce gen- » re, gâteront toujours plus de têtes » & d'eſprits qu'ils n'en pourront » jamais former ».

Rien n'eſt plus ſolide que ces réflexions de M. *de Querlon :* elles ſont dignes de ce ſçavant Journaliſte, qui avec le laconiſme auquel la forme de ſon Ecrit périodique l'aſſujettit, en dit toujours aſſez pour faire connoître ce que les Ouvrages nouveaux ont d'honnête & d'utile, de vicieux & de nuiſible :

Qui quid ſit pulchrum, quid turpe, quid utile, quid non
Planiùs ac meliùs . . . . . dicit.

On le voit, pour l'honneur des Lettres, profiter de toutes les occaſions pour venger les inſultes & les torts que les Littérateurs corrompus font à la Religion & aux mœurs. La même Feuille, par exemple, d'où l'on a tiré les réflexions qu'on vient de citer ſur les Romans, contient les penſées les plus lumineuſes ſur la *domeſticité*, dans le cours deſquelles on trouve celles-ci : « L'établiſſement » du Chriſtianiſme a fait ceſſer parmi

» nous

» nous l'eſclavage ; & c'eſt d'abord un
» bien qu'il a fait, dont on ne lui
» tient pas aſſez de compte. Mais eſt-
» ce le ſeul qu'on lui doive ? Cette
» Religion ſi mépriſée de nos préten-
» dus Philoſophes, combien a-t-elle
» influé ſur les mœurs ! Combien lui
» doit-on d'inſtitutions raiſonnables !
» Que d'ordre, de regle, de princi-
» pes, que toute la philoſophie payen-
» ne, toute la ſageſſe & la raiſon des
» hommes n'avoient pu gagner ſur
» eux ; comme le pardon des injures,
» l'amour de nos ennemis ; effort d'un
» courage au deſſus de tous ceux dont
» l'humanité peut être capable, &c » !

Nous ne craignons pas d'être déſa-voués par M. *de Querlon*, lorſque nous ajouterons qu'on conçoit de l'éloigne-ment ou plutôt de la haine pour cette Religion ſi bienfaiſante, à proportion qu'on ſe livre à la morale des Théa-tres & des Romans. C'eſt à toutes leurs fictions qu'on doit attribuer cet eſprit de frivolité & d'enfantillage qu'on ne pardonnoit pas autrefois même à la jeuneſſe, & que tous les âges affectent aujourd'hui. On pour-roit appliquer à la fréquentation des

Théatres & à la lecture des Romans ; ce que M. *Dorat* dit de l'air envenimé de Paris : » Le déſordre y eſt autoriſé » par l'exemple ; la foibleſſe ou plutôt » le vice s'y trouve en quelque ſorte » indiſpenſable. On s'y ſent preſſé à » ſuivre la pente : on s'y laiſſe entraî- » ner, & l'abyme eſt au bout. Les bons » naturels luttent quelque temps ; » mais à la fin le torrent les emporte ; » & ceux qu'il entraîne ſont d'autant » plus à plaindre, qu'il ſe joint au re- » mords du vice quelques retours im- » puiſſans vers la vertu qu'ils ont per- » due. *Corrumpere & corrumpi ;* cor- » rompre & être corrompu, diſoit » *Tacite*, voilà ce qu'on appelle le » train du ſiecle. Il ſemble qu'en » écrivant cette ſentence foudroyante, » le Peintre des *Nerons* & des *Tiberes* » ait deviné la plaie incurable de nos » mœurs & de l'état actuel de notre » ſociété. Tous les liens y ſont rom- » pus, tous les principes renverſés. » A force de généraliſer la vertu, on » parvient à l'anéantir. Sous prétexte » d'être Philoſophe, on n'eſt ni pere, » ni époux, ni citoyen. L'adultere » n'eſt plus qu'un vieux mot de mau-

» vais ton : ce qu'il désigne est reçu, » accrédité, affiché même en cas de » besoin. La probité pleure, la vertu » se cache, la scélératesse leve le front ; » & il n'y a plus de frein à attendre » pour la corruption, quand une fois » la pudeur du vice a disparu.

» Enfin de degrés en degrés, comme le dit un Anglois qui a fait des Dissertations sur *Tacite*, » nous sommes parvenus à l'emporter sur la corruption de Rome ; & nous pouvons » dire avec *Juvenal : Nil ulterius, &c.* » La postérité ne peut rien ajouter à notre dissolution ; ce qu'elle » peut faire de pis, est de nous imiter. » Et ce qui prouve que nous sommes » au comble, c'est que ces descriptions » mêmes sont si éloignées de nous » couvrir de honte, qu'elles ne servent qu'à nous faire rire, comme il » arrive aux Représentations dramatiques, où l'on s'amuse des portraits de » ses propres vices ».

A ces descriptions énergiques des vices de notre siecle, nous allons en ajouter une plus légere ; elle est de l'agréable pinceau de M. *Pannart* [le *la Fontaine du Vaudeville*, mort en 1765]

dont nous avons rapporté, p. 177 & ſ. une Deſcription badine de l'Opéra.

Non, l'on ne vit jamais l'orgueil & l'inſolence
Régner autant que dans ces jours.
. . . . . .
Rien ne diſtingue un homme de naiſſance
Tout le monde ſe donne un air de qualité.
Une Actrice ſe croit fille de conſéquence.
L'Acteur ſe perd par ſa fatuité.
Contre un juſte Public, un Auteur révolté,
Se croit bel-eſprit, malgré ſon ignorance.
Le Maître de Muſique eſt un homme fêté;
Et juſques en carroſſe on voit rouler la danſe.
. . . . . .
L'eſprit n'eſt plus qu'un faux-brillant;
La beauté qu'un faux étalage;
Les careſſes qu'un faux-ſemblant;
Les promeſſes qu'un faux langage.
Fauſſe gloire, fauſſe grandeur
Logent par-tout le faux honneur.
Par-tout on voit fauſſe nobleſſe,
Fauſſe apparence, faux dehors,
Faux airs, fauſſe délicateſſe,
Faux bruits, faux avis, faux rapports.

Dans l'In-promptu des Acteurs.

Cependant c'eſt dans un ſiecle auſſi corrompu, qu'il a paru des Ecrits contre le genre d'amuſement le plus dominant. Nous allons continuer de les indiquer.

LETTRE de M. *Greſſet*, l'un des quarante de l'Académie Françoiſe, à

M. *** ſur la Comédie; *Paris, 1759.*
On la trouvera imprimée en entier à la fin de ce volume. Le mérite de ce vertueux Académicien eſt caractériſé dans les Lettres de Nobleſſe que *Louis XVI* lui a accordées. On a dans la Feuille Hebdomadaire des Provinces, du premier Février 1775, une notice de cet annobliſſement, dont les motifs, aux termes de ces Lettres, ſont entre autres, » pour s'être » diſtingué par des Ouvrages qui lui » ont acquis une célébrité d'autant » mieux méritée, que la Religion & » la décence, toujours reſpectées dans » ſes Ecrits, n'y ont jamais reçu la » moindre atteinte; qu'il eſt iſſu d'une » Famille honnête d'Amiens; que ſon » Aïeul & ſon Pere y ont rempli » différentes Charges Municipales, » & qu'ils y ont toujours vécu, comme » M. *Greſſet* lui-même, de cette ma- » niere honorable qui, rapprochant » de la nobleſſe, eſt en quelque ſorte » un degré pour y monter ».
Les louanges dont notre jeune Monarque a honoré la pureté des Ecrits de M. *Greſſet*, annoncent ſes juſtes préventions contre les Auteurs

des Ouvrages impies & licencieux. Quel heureux préſage pour la renaiſſance des mœurs ! » La Religion » donne tout, & tout manque ſans » la Religion, eſt-il dit dans un Man- » dement d'un de nos reſpectables » Prélats (1). C'eſt la Religion qui » rend un Prince ſelon le cœur de » Dieu. Qu'un Roi ſoit animé de l'eſ- » prit de Dieu, il ſera judicieux & » intelligent dans le choix de ſes » Miniſtres ; il ſaura préférer le mérite » à la faveur, & faire prévaloir les » connoiſſances & les talens ſur les » manœuvres de l'intrigue & du cré- » dit. Que le Monarque aime Dieu, » & il aimera ſon peuple, & il por- » tera du haut du Trône des regards » bienfaiſans juſqu'au fond de ces » Provinces, dont les triſtes Habitans » manquent quelquefois de pain, ou » le trempent ſouvent dans leurs lar- » mes. Il ſera ce Roi ſage dont parle » l'Ecriture, qui, Pere de ſes Sujets, » s'applaudit au milieu de ſa nom-

(1) M. *du Buiſſon de Bauteville*, Evêque d'Alais, dans ſon Mandement du 17 Mai 1774, pour ordonner dans ſon Dioceſe des Prieres pour le repos de l'ame du feu Roi.

» breuſe Famille, de n'y voir que des
» heureux : *Rex ſapiens, populi ſtabili-*
» *mentum ;* & l'on ne verra pas ſon
» Royaume partagé pour ainſi dire
» en deux claſſes ; dans l'une, les dé-
» pouilles des Provinces ſervir de
» trophée au luxe & au faſte de plu-
» ſieurs Familles, dont quelques-unes
» mépriſables, autant par leur origine
» que par leurs mœurs, ne voient ja-
» mais de ſuperflu dans leur opu-
» lence, tandis que dans l'autre, des
» milliers de Familles, tirant à peine
» le néceſſaire d'un travail pénible,
» ſemblent reprocher à la Providence
» cette humiliante inégalité. Le bon-
» heur d'un Peuple dépend de la piété
» de ſon Roi. Elle eſt une ſource de
» paix & d'activité dans les Villes ;
» d induſtrie & d'abondance dans les
» Campagnes. La piété aſſiſe ſur le
» Trône fera régner une ſage écono-
» mie dans l'adminiſtration des Fi-
» nances, une prudente modération
» dans la levée des Impôts, une droi-
» ture inflexible dans le ſanctuaire de
» la Juſtice, une probité ſoutenue
» dans toutes les branches du Com-
» merce ; dans le Clergé, cet eſprit

» de charité, de déſintéreſſement,
» d'humilité qui caractériſe les vrais
» Paſteurs ; & ſubſtituera, chez le
» Militaire, au brutal point d'honneur,
» l'amour de la véritable & ſolide
» gloire. Que la piété ſolide & éclai-
» rée paroiſſe avec éclat ſous le Dia-
» dême, & le flatteur ſe taira ; la
» vérité s'approchera avec confiance
» de l'oreille du Prince ; notre Nation
» recouvrera ce caractere de franchiſe
» & de loyauté qui acheve de ſe per-
» dre avec nos mœurs. Le Courtiſan
» reſpectera la vertu ; le ſexe s'hono-
» rera de la pudeur ; les mœurs préſi-
» deront à l'éducation ; les Loix,
» recouvrant leur activité, renverſe-
» ront ces barrieres que l'adulation
» cherche à multiplier, banniront cet
» eſprit de ſervitude qui dégrade les
» ames, & formeront un Peuple de
» Citoyens, qui gagnera, avec la
» liberté de ſe plaindre, l'avantage de
» n'en avoir pas beſoin. L'irreligion
» décorée du nom de Philoſophie,
» tremblante, ſe hâtera de rentrer
» dans les ténebres de l'ignorance
» préſomptueuſe & du libertinage
» qui l'ont enfantée ». Les Apôtres

de l'impiété craindront les effets de cette juſtice, dont M. *Moreau* (1) a eu l'honneur d'expoſer ſi heureuſement la théorie à nos auguſtes Princes; ſolides inſtructions dont le Roi a permis la publication, & dont le premier volume a paru en 1775, ſous le titre de *Devoirs du Prince réduits à un ſeul principe, ou Diſcours ſur la Juſtice.*

Quelle ſécurité ne doit-on pas avoir ſous le regne d'un Monarque qui veut qu'on ne faſſe pas un ſecret de l'art du Gouvernement, & que ſes Sujets ſçachent qu'on lui a enſeigné que l'exercice de ſa puiſſance ſouveraine ne doit avoir pour objet que leur propre bonheur; & que chargé de les défendre, même contre leur propre licence, il doit rétablir & ſoutenir les mœurs par l'efficacité de ſes bons exemples! En effet, comme l'a dit M. *Dorat* dans l'Ode intitulée: l'*Inoculation*,

Les Rois forment nos mœurs; tout émane du trône,
Le vice & la vertu.

Les Partiſans du Théatre ont beaucoup murmuré contre la Lettre lu-

(1) Hiſtoriographe de France, & Bibliothécaire de la Reine.

mineuſe & édifiante de M. *Greſſet* que nous venons d'indiquer. Il en eſt très-mal parlé dans le deuxieme tome de l'*Hiſtoire* infidelle & dangereuſe *des Querelles Littéraires*(1). Elle y eſt donnée comme une *déclamation qui a moins paru le langage du remords que celui de l'amour-propre.* La Lettre de M. *J. J. Rouſſeau* contre les Spectacles, n'y eſt pas mieux traitée. *Le Panégyriſte de l'ignorance & des brutes*, y eſt-il dit, *devoit être le Cenſeur du Théatre, l'école de la politeſſe & du goût.*

M. l'Abbé *Irail*, à qui cette Hiſtoire des Querelles Littéraires eſt attribuée, (2) ne donne pas une meilleure idée de ſon jugement & de ſes lumieres, lorſque dans le même endroit il loue (3) le P. *Caffaro d'avoir eu le courage de s'élever au deſſus des préjugés de ſon état, en écrivant en faveur de la Comédie avec ce ton de force & de véhémence*

(1) L'Hiſtoire des Querelles Littéraires parut en 1761. M. l'Abbé *Baral* en donna dans le temps une Critique ſous ce titre : *Lettres à M**** ſur l'Ouvrage intitulé, *Querelles Littéraires.*

(2) Dans la France Littéraire ; & depuis dans le Dictionnaire Littéraire de la France, édit. de 1769, tome I, p. 303 ; & tome II, p. 484.

(3) Querelles Littéraires, tome II.

qu'il n'appartient qu'aux gens perſuadés d'avoir.

Il paroît que M. *Irail* n'a pas, ſur les devoirs de l'Etat Eccléſiaſtique, les mêmes idées que *Charlemagne* en avoit. « Nous ſouhaitons, écrivoit cet Empereur aux Evêques de ſes Etats, « nous ſouhaitons que vous » ſoyez comme doivent l'être des » Soldats de l'Egliſe, c'eſt-à-dire, » des hommes pieux & ſçavans, que » vous viviez bien, que vous parliez » bien, & que vous ſoyez inſtruits » dans les Lettres ſaintes. Car, quoi- » que ce ſoit une meilleure choſe de » faire le bien que de le connoître, il » faut cependant le connoître avant » que de le faire (1) ».

(1) *Optamùs vos, ſicut decet Eccleſiæ milites, & interiùs devotos & exteriùs doctos, caſtoſque bene vivendo, & ſcholaſticos benè loquendo. Quamvis enim meliùs ſit benefacere quàm noſſe, priùs tamen eſt noſſe quàm facere.* Ceci eſt extrait d'une Lettre que *Charlemagne* écrivit à un Abbé du Monaſtere de Fulde, & elle devoit être communiquée à tous les Evêques & Abbés de la Province, comme l'ordonne cette derniere phraſe : *Hujus Epiſtolæ exemplaria ad omnes Suffraganeos tuoſque Coëpiſcopos & per univerſa monaſteria dirigi non negligas, ſi gratiam noſtram habere vis.* Cette Lettre eſt rapportée dans le cinquieme tome du Recueil des Hiſtoriens de France, donné par les Bénédictins, page 621.

De la Motte Houdart a dit (1) que » l'Ecriture-Sainte ne nous a point été » donnée pour nous rendre ſçavans, » encore moins pour amuſer notre » imagination, & nous inſpirer le goût » des plaiſirs ſenſuels; mais qu'il avoit » étudié les Livres Saints, comme la » ſcience de l'unique néceſſaire, & » comme la ſource divine de la doc- » trine & des mœurs ».

Si M. *Irail* avoit connu l'Ecriture-Sainte, il n'auroit pas avancé qu'elle *eſt favorable au P.* Caffaro, *qu'elle n'a rien tant en recommandation que les jeux, la danſe & les Spectacles, & qu'elle fait un mérite à quelques-uns de ſes plus ſaints perſonnages d'avoir danſé au ſon du tambour* (2).

M. l'Abbé *Irail* n'auroit pas ſans doute répété ce ſophiſme ſuranné, s'il avoit ſçu que du temps de *S. Cyprien* on avoit oſé s'autoriſer de l'exemple de la danſe de *David* pour juſtifier les Théatres; mais que *S. Cyprien* répondit à ces faux raiſonneurs : « Ne vau- » droit-il pas mieux que ces gens-là

(1) Dans ſes Réflexions ſur la Critique, tome III de ſes Œuvres, édition de 1754.
(2) Querelles Littéraires, tome II, p. 396.

» n'eussent jamais appris à lire, que » de faire un tel usage de leur lecture. » Qu'ils sçachent que l'exemple de » *David* qui a dansé devant l'Arche, » ne favorise en rien les Chrétiens qui » assistent aux Théatres, parce qu'il » n'y a rien dans l'exemple de *David* » qui soit honteux, ni qui ressente la » licence des scenes & des fables dra- » matiques (1) ».

---

(1) *Pudor me tenet præscriptiones eorum in hac causa & patrocinia referre; ubi inquiunt scripta sunt ista, ubi sunt prohibita? Ante arcam* David *ipse saltavit. Nabla, cynares, æra, tympana, tibias, cytharas, choros legimus. Cur ergo homini Christiano fideli non liceat spectare quod licuit divinis litteris scribere? Hoc in loco non immeritò dixerim longè melius fuisse istis nullas litteras nosse quàm sic litteras legere. Verba enim & exempla quæ ad exhortationem Evangelicæ virtutis posita sunt ad vitiorum patrocinia transferuntur,..... Quòd* David *in conspectu Dei choros egit, nihil adjuvat in Theatro sedentes Christianos fideles. Nulla enim obscenis motibus membra distorquens desaltavit Græcæ libidinis fabulam. Nabulæ, cynaræ, tibiæ, tympana, cytharæ Domino servierunt, non voluptatibus.* S. Cypr. de Spectaculis.

Non præcipit Scriptura nisi caritatem, non culpat nisi cupiditatem, & eo modo mores hominum informat..... Omnis morbus animæ habet in Scripturis medicamentum suum..... Il faut lire les Ecritures-Saintes, comme le faisoit *S. Augustin*, en demandant à Dieu qu'elles ne lui servissent jamais pour se tromper, ni pour tromper les autres, *nec fallar in eis, nec fallam ex eis.* Et pour lors elles nous deviennent un miroir qui nous montre nos défauts & les moyens de nous guérir. *Utere lectione divinâ vice speculi, Scriptura enim est speculum*

L'Abbé *Terraſſon* (1) oſa de même, dans ſes Diſſertations critiques ſur l'Iliade d'*Homere*, juſtifier l'expoſition des objets les plus capables d'irriter les ſens. Il alla juſqu'à prétendre excuſer la foibleſſe de ceux qui ſe livrent à l'impreſſion de la beauté & aux deſirs qu'elle excite; &, à cet égard, il donna pour exemple *Jacob*, en diſant que ce Patriarche n'avoit pas été blâmé dans l'Ecriture-Sainte, pour avoir préféré *Rachel* à *Lia*. Voilà les Apologiſtes que nos Théatres peuvent avoir; auſſi cet Abbé *Terraſſon* en a-t-il fait l'éloge dans les mêmes Diſſertations. Nos Spectacles ſont, ſelon lui, la meilleure école que les

---

fœda oſtendens, & corrigi docens. Ceux qui oſent faire autoriſer par l'Ecriture-Sainte, un uſage licencieux, ne méritent point d'autre réponſe que celle que *S. Auguſtin* fit ſouvent à *Julien*; ce que vous dites n'eſt pas vrai, vous êtes un ſéducteur & un inſenſé: *Non eſt verum quod dicis, lingua tua amplexa eſt doloſitatem..... erras, & tibi conſentientes mittis alios in errorem. Iſta non diceres, ſi tu ſanum animum haberes.* S. Aug. contr. Jul.

(1) *Jean Terraſſon* reçu à l'Académie des Sciences en 1707, & nommé en 1721 à une Chaire de Philoſophie Grecque au College Royal, mourut en 1750. Il étoit frere de *Gaſpard Terraſſon*, qui mourut à Paris en 1752, après s'être acquis une grande réputation par ſa piété & par l'éloquence de ſes Sermons.

Princes puiſſent avoir ; & il ſoutient que c'eſt un établiſſement utile à protéger comme un moyen propre à réparer les breches que la mort fait dans les Etats. Et ſur quoi fondoit-il ce moyen ? ſur l'efficacité des maximes amoureuſes de nos Drames, & ſurtout des Opéra de *Quinault* qu'il protégeoit ſinguliérement. Il ne trouvoit rien à reprendre à des leçons telles que celles-ci :

Aimable jeuneſſe,
Suivez la tendreſſe.

*

C'eſt pour vous ſurprendre ;
Qu'on vous fait entendre
Qu'il faut éviter ſes deſirs,
Et craindre ſes ſoupirs.
Laiſſez-vous apprendre
Quels ſont ſes plaiſirs.

*

Les oiſeaux vivent ſans contrainte ;
En amour ils ſont tous
Moins bêtes que nous.

Ce n'eſt, ſuivant l'Abbé *Terraſſon*, que pour la commodité de la rime, & par haine pour *Quinault*, que *Deſpréaux* a traité de *lubrique* cette morale.

Un ſçavant Académicien, M. *Dacier* (1), meilleur Philoſophe, a relevé avec zele dans la Préface du IIe volume du Manuel d'*Epictete* les opinions ſcandaleuſes de *Terraſſon*. Il lui reproche l'abus qu'il faiſoit de l'Ecriture-Sainte, en ne mettant pas de différence entre la diſpoſition honnête de *Jacob* recherchant en mariage *Rachel*, & celle des Amans de Théatres qui idolâtrent leurs maîtreſſes, & qui, en étalant leurs feux criminels, donnent des leçons d'une licence effrénée qui ne tend qu'à détruire les moyens légitimes de la multiplication des familles; & loin d'admettre avec l'Abbé *Terraſſon*, que les Poëtes dramatiques & les Sirenes, qui en ſont les organes, ſont les ſeuls maîtres de morale que les Princes doivent avoir, M. *Dacier* ſoutient au contraire que les Princes doivent éviter de s'expoſer à ſe laiſſer

(1) *André Dacier*, né à Caſtres en 1651, reçu en 1695 à l'Académie Françoiſe & à celle des Inſcriptions & Belles-Lettres. Il mourut à Paris en 1722. Il étoit admirateur de l'ancienne Philoſophie; il l'imprima dans ſa conduite & ſes ſentimens; & il la perfectionna par les principes de la Religion Catholique à laquelle il fut toujours fidélement attaché depuis l'abjuration qu'il avoit faite du Calviniſme.

ſéduire par toutes ces perſonnes préparées pour prendre les ames par la ſéduction de leurs charmes & de leurs talens. Mais revenons à M. l'Abbé *Irail.*

C'eſt à la rétractation du P. *Caffaro* que M. *Irail* auroit dû donner des louanges. C'eſt alors que ce Religieux montra du courage. On pouvoit lui appliquer ce que *S. Ambroiſe* diſoit d'un grand Roi : il a eu des foibleſſes qui ne ſont que trop ordinaires aux Rois; mais il s'en eſt repenti, ce qui leur arrive rarement; *erravit, quod ſolent Reges ; pœnituit, quod non ſolent.*

M. l'Abbé *Meuſy* a obſervé avec raiſon dans le ſecond tome du *Code de la Religion & des Mœurs*, page 383, que l'Auteur de l'Ouvrage intitulé : *Querelles Littéraires*, auroit dû y dire quelque choſe de la rétractation du P. *Caffaro.* Mais que pouvoit en dire M. l'Abbé *Irail*, après avoir loué le P. *Caffaro* d'avoir fait l'apologie des Théatres, & l'avoir appellé pour cette raiſon un *religieux Philoſophe* (1) ?

Néanmoins il a hazardé ces mots :

(1) Querelles Littéraires, tome II.

L'Archevêque de Paris [*Noailles*] *exigea du P.* Caffaro *une rétractation authentique.* M. *Irail* laiſſe à douter ſi elle a eu lieu. Il paroît qu'il ne s'eſt pas intéreſſé à s'inſtruire du fait. Cependant, comme Hiſtorien, il y étoit obligé. Il auroit appris que le P. *Caffaro* ne fit que ſuivre l'inſpiration de ſa conſcience, en donnant ſa rétractation; & qu'ayant ſatisfait à ce devoir le 11 Mai 1694, c'étoit M. *de Harlai* qui étoit alors Archevêque de Paris, & non M. *de Noailles*, qui ne lui ſuccéda qu'au mois d'Août 1695. M. *Irail* paroît ſi attaché à l'erreur rétractée par le P. *Caffaro*, qu'il a oſé avancer dans le même tome, p. 395, que *ſi* Racine & Quinault *euſſent dépoſé leurs ſcrupules dans le ſein d'un Caſuiſte tel que le P.* Caffaro, *ils n'euſſent jamais abandonné le Théatre.* M. l'Abbé *Irail* auroit dû plutôt conclure que ces deux Poëtes célebres auroient eu le plus grand mépris pour un Caſuiſte qui auroit voulu les détourner de leur juſte repentir. Mais on a beaucoup d'autres erreurs à reprocher à l'Ouvrage intitulé : *Querelles Littéraires.* Elles ont été rele-

vées dans un Recueil de neuf Lettres imprimées, dont huit ſont de M. l'Abbé *Baral*, & une de D. *Clémencet*, Bénédictin. Celle-ci commence à la page 42. Il eſt parlé de ces Lettres dans l'Hiſtoire Littéraire de la Congrégation de *Saint-Maur*, que D. *Taſſin* a donnée en 1770, & qui eſt auſſi intéreſſante pour la Littérature, qu'honorable pour cette célebre Congrégation.

Sunt clari hodieque & qui olim nominabuntur.
QUINT. lib. X, cap. XI.

Au reſte, il a échappé à M. *Irail* un aveu très-défavorable aux Théatres, lorſqu'il dit (1) que la *Religion & la légiſlation ont toujours réprouvé la profeſſion des Comédiens, & que cet accord des Magiſtrats & des Caſuiſtes pourroit donner lieu à de ſérieuſes réflexions.*

M. l'Abbé *Irail* puiſſe-t-il en faire d'aſſez bonnes pour imiter le repentir du P. *Caffaro !* car il faut aimer les hommes & ne haïr que leurs erreurs : *Diligite homines, interficite errores.*

(1) Querelles Littéraires, tome II.

LETTRE d'un ancien Officier de la Reine, à tous les François, ſur les Spectacles; [par M. *Trebuchet*] *Paris*, 1759.

RÉFLEXIONS Morales ſur les Spectacles, par M. *de Jean*, Prieur de *Longuy*, *1760*, *in-12*.

LETTRE d'un Curé du Dioceſe de *** à M. de *Marmontel*, ſur ſon Extrait critique de la Lettre de M. *J. J. Rouſſeau* à M. *Dalembert*; *Paris*, 1760.

L'Auteur de cette Lettre eſt M. *Secouſſe*, Curé de la Paroiſſe de Saint Euſtache de Paris, ſi dignement remplacé depuis 1771, par M. *Jean-Jacques Poupart*, qui réunit toutes les qualités de l'eſprit & du cœur, qui rendent un Paſteur précieux à ſon troupeau.

LETTRES HISTORIQUES & Critiques ſur les Spectacles, à Mlle *Clairon*, Actrice de la Comédie Françoiſe; dans leſquelles on prouve que les Spectacles ſont contraires aux bonnes mœurs. *Avignon*, *Paris*, 1762.

Ces Lettres ſont une bonne critique de la Conſultation que M. *Huerne*

de la Motte avoit adreſſée à Mlle *Clairon* : on y a fait imprimer à la fin l'Arrêt du Parlement de Paris, du 22 Avril 1761, qui condamne la Conſultation.

L'Auteur de ces Lettres eſt le P. *Joſeph-Romain Joly*. Il en a donné tout le fonds ſous une forme différente, dans le troiſieme tome d'un autre de ſes Ouvrages, qui a pour titre : Conférences ſur les principaux ſujets de la Morale Chrétienne. *Paris*, 1768.

Le Dictionnaire Universel des Sciences Eccléſiaſtiques, par le R. P. *Richard*, & autres Religieux Dominicains, imprimé chez *Jombert* en 6 vol. *in-fol.* On y trouve au mot *Spectacles*, une ſuite méthodique des meilleurs principes ſur cette matiere.

De l'Education civile, par M. *Garnier*, Prof. au College Royal, & de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres ; *Paris*, 1765.

Le troiſieme Chapitre de ce ſolide Ouvrage contient les réflexions les plus juſtes contre la prétendue utilité morale de nos Spectacles. On

ſçait que les Poëtes Dramatiques attribuent à leur art la gloire d'avoir triomphé de la barbarie, & d'avoir adouci les mœurs publiques. M. *Garnier* eſt bien éloigné d'en convenir.

» C'eſt véritablement un grand ſervice, leur dit-il, ſi en adouciſſant les » mœurs, vous les avez rendues meilleures & plus pures. Mais ſi vous » ne les aviez adoucies qu'en les amolliſſant, ſi votre magie n'avoit ſervi » qu'à transformer des tigres & des » lions en des renards & en des ſinges; le beau ſecret que vous auriez » trouvé!... Vous vous vantez d'être » les Précepteurs de la Nation. Eh » bien! dites-nous donc depuis plus » d'un ſiecle que nous prenons de » vos leçons, avons-nous fait bien des » progrès dans le chemin de la vertu? » Les hommes parmi nous ſont-ils » devenus plus appliqués à leur de- » voir & plus délicats ſur leur réputa- » tion? Les femmes ſe reſpectent-elles » davantage? Les enfans ſont-ils plus » ſoumis à leurs parens? L'union re- » gne-t-elle davantage dans les fa- » milles? Les droits de l'amitié ſont- » ils mieux connus & plus reſpectés?

» La patrie a-t-elle acquis un plus
» grand nombre d'illuſtres défenſeurs?
» Enfin ceux qui vous fréquentent,
» valent-ils mieux que ceux qui vous
» négligent? Tâchez ſur-tout de nous
» prouver bien clairement ce dernier
» point; car j'obſerve que les parens
» qui s'occupent de l'éducation de
» leurs enfans, vous redoutent étran-
» gement; que les perſonnes à qui leurs
» places preſcrivent de la gravité &
» de la décence, craindroient d'être
» ſurpriſes dans les temples où l'on dé-
» bite ſi pompeuſement vos maximes;
» que bien des gens ſenſés s'y en-
» nuient; que vos Prêtres & vos Prê-
» treſſes ne jouiſſent pas encore des
» droits que les Loix accordent au
» dernier des Citoyens..... J'ouvre
» vos Livres, & je ne trouve par-tout
» que certaines amours romaneſques
» dont l'abſurdité & la triſte unifor-
» mité ſont encore les moindres dé-
» fauts. Le devoir & la vertu ſont
» dans vos Pieces de malheureuſes
» victimes que vous parez de quelques
» fleurs pour faire à l'amour un ſa-
» crifice plus éclatant. Comment avez-
» vous remplacé le chœur des An-

» ciens ? Par des confidens & des con-
» fidentes que je n'oſerois nommer
» par leur nom, & qui ſemblent n'a-
» voir d'autres fonctions que de cor-
» rompre ceux qu'ils conſeillent.....
» Quels modeles oſez-vous offrir aux
» femmes ? des *Phedres*, des *Cléopatres*,
» des *Hermiones*, des *Roxanes*, des
» *Eriphiles*, *&c.* Voudriez-vous avoir
» de pareilles héroïnes pour filles &
» pour femmes ? Enfin que peuvent
» faire de mieux ceux qui vont vous
» entendre, que d'armer leur cœur
» contre des impreſſions funeſtes à
» leur repos, & d'oublier ſi parfaite-
» ment ce qu'ils viennent d'appren-
» dre, qu'il ne leur en reſte aucun
» ſouvenir en rentrant dans le ſein de
» leur famille ? Mais on ne peut eſpérer
» cette modération de cette foule de
» jeunes gens que l'on voit ſi ordi-
» nairement ſe pâmer au doux chant
» des Sirenes. Ils paſſent bientôt de
» l'image à la réalité, & finiſſent par
» s'énerver l'ame & le corps. Les
» moins coupables ſont ceux qui
» cultivent la muſique & la danſe,
» qui ſont idolâtres de leur figure, &
» qui veulent plaire aux femmes en
» s'efforçant

» s'efforçant de leur reſſembler. Et
» cependant ces gens ſont pourvus
» de charges, ſans qu'ils ſongent aux
» moyens de les bien remplir..... Qui
» conſolera la patrie en proie à des
» ames de boue? Qu'un Cordonnier,
» qu'un Tailleur faſſent mal une chauſ-
» ſure ou un habit; c'eſt un malheur
» facile à réparer, & qui retombe à
» la fin ſur eux-mêmes : mais qu'un
» homme en place ſe conduiſe mal,
» la patrie entiere s'en reſſent, & ſou-
» vent la plaie devient incurable.....
» Qu'on ait donc ſoin d'inculquer de
» bonne heure aux jeunes gens qu'ils
» ne ſont point faits comme de vils
» animaux, pour ſe procurer des ſen-
» ſations voluptueuſes; que leur rai-
» ſon eſt le flambeau qui doit les
» éclairer; que cette raiſon, épurée
» par la Religion, dicte des devoirs;
» que la ſatisfaction qui provient des
» actions vertueuſes, eſt le plus grand
» de tous les plaiſirs, & le ſeul per-
» manent; qu'un homme qui néglige
» ſa raiſon, eſt plus à plaindre que ce-
» lui qui renonceroit volontairement
» à l'uſage de ſes yeux; qu'il eſt auſſi
» impoſſible d'être heureux avec une

» ame ſouillée de vices, que de ſe » bien porter avec un corps couvert » d'ulceres; que la ſcience eſt la ſour- » ce des biens, comme l'ignorance » eſt la ſource de tous les maux ».

LES CAUSES DU BONHEUR PUBLIC, par M. l'Abbé *Gros de Beſplas*. La premiere édit. *in*-8°. parut en 1768; la 2e en 1774, en 2 vol. *in*-12. Cet Ouvrage [dont il a déjà été parlé page 172 de nos Lett.] eſt compoſé de bonnes ſpéculations politiques, économiques & morales: il paroît que l'Auteur a eu en vue d'en faire comme la Philoſophie des Princes.

Le Chapitre XI du premier tome regarde le Théatre, conſidéré dans ſes rapports avec les mœurs des Grands & avec les mœurs générales.

L'Auteur y peint les ſuites funeſtes de la corruption de nos Théatres. » Cette école, dit-il, qu'on prétend » être deſtinée à inſpirer la vertu, eſt » devenue celle du vice. Les Grands » doivent ſe l'imputer. Ils ont trop » relevé la profeſſion de Déclamateur » & d'Hiſtrion. Le goût du Théatre » fut toujours l'écueil de la vertu des » Nations; & chez la nôtre, juſqu'où

» n'eſt-il pas porté ? Des femmes d'un
» rang éminent rompant l'auguſte
» ſilence de la vie domeſtique, tranſ-
» forment l'intérieur de leur Palais
» en Théatre, & deviennent des Ac-
» trices.... Des hommes de même
» caractere, intéreſſés peut-être à les
» avilir, ſuivent leurs traces.... En-
» fin, ligués avec le libertinage, ils
» abandonnent juſqu'à cette gravité
» impoſante qui offroit du moins au-
» trefois l'apparence de la vertu, au
» défaut de la vertu elle-même....
» Les Théatres ont fait une mortelle
» plaie à la ſociété. C'eſt à la corrup-
» tion qui y regne qu'il faut attribuer
» la cauſe de ce célibat impur &
» monſtrueux qui s'eſt introduit dans
» toutes les conditions, & qui enve-
» loppe dans ſon débordement le
» mariage même.... Delà provien-
» nent les antipathies des époux,
» l'abandon des enfans & les ſépara-
» tions de ceux que le Ciel a unis.....
» On a ſouvent dit que les Grands
» s'étoient avilis en s'alliant avec les
» riches. Mais ces tiges auguſtes rani-
» mées par ce ſecours extraordinaire,
» & unies à des épouſes vertueuſes,

» reprennent au moins quelquefois
» leur ſplendeur premiere. Mainte-
» nant enfoncées dans le limon de la
» débauche, elles ne produiront que
» des fruits empeſtés. Trop heureuſe
» la ſociété, ſi leur ſtérilité eſt la ſuite
» de ce nouveau genre d'incontinen-
» ce.... Après l'amour des époux,
» comment les autres vertus auroient-
» elles échappé au naufrage ? L'interêt
» & le plaiſir ont tout ravagé. Rien n'é-
» mane de la vertu ; tout part de l'inté-
» rêt, & des paſſions qu'il allume....
» L'amitié eſt reléguée avec la vertu ;
» les cœurs ne repoſent plus ſur les
» cœurs..... Elle a été transformée
» en reſpects, en devoirs, en égards,
» en bienſéances, en commerce de
» diſſipation & de fêtes. *Galba*, dit
» *Tacite*, voulut rétablir l'ancienne
» vertu ; mais il n'étoit plus temps ».

M. l'Abbé *Gros de Beſplas* préſume que nous ne ſommes point parvenus à ce terme, & qu'il eſt encore temps de nous rappeller les anciennes mœurs. Et pour opérer ce changement, il propoſe la réformation du Théatre, qu'il regarde comme un moyen politique à conſerver. Il cite la Tragé-

die de *Polyeucte* comme capable de donner des héros à la Religion : mais cette Piece a eſſuyé des reproches ; & même, ſuivant le témoignage de M. *de Voltaire* que nous avons cité [pag. 89 de nos Lettres], il eſt évident que ſi dans cette Tragédie, *Corneille* n'avoit point parlé aux paſſions des Spectateurs plutôt qu'à leur raiſon, il n'auroit pas obtenu leurs applaudiſſemens.

Le célébre *Mariana*, Jéſuite, eut occaſion de diſcuter la cauſe des Théatres dans ſon fameux Ouvrage [*De Rege & de inſtitutione Regis*]. On ſçait que ce Livre [dont les exemplaires de 1599 ſont devenus ſi rares] mérita la cenſure de la Faculté de Théologie de Paris & du Parlement, pour quelques propoſitions que le fanatiſme du temps avoient introduites, & qui avoient armé les *Jacques Clément* & les *Ravaillac* contre *Henri III* & *Henri IV*. Cet Ouvrage n'auroit mérité que des éloges, ſi l'Auteur avoit été auſſi exact ſur la fidélité due aux Rois, que ſur les Théatres publics. Il y a très-bien traité ce dernier objet, non ſeulement en Miniſtre de l'Egliſe, mais encore en bon ſpéculateur poli-

tique. Nous avons cru devoir en citer quelques penſées (1). Elles ſe réduiſent à prouver ce qui a été dit tant de fois, que les Spectacles Dramatiques ſont, par leur nature & par tout ce qui en eſt l'acceſſoire, une ſource de corruption pour les mœurs; que les Drames n'ont preſque toujours pour ſujets que des ſcenes & des intrigues ſcandaleuſes, qui deviennent plus nuiſibles à proportion que le Poëte & les Acteurs excellent dans le funeſte talent d'émouvoir les ſens & l'ame des Spec-

(1) *Publicam ludorum inſaniam, quæ Spectacula nominantur, multis argumentis, & majorum teſtimoniis confirmavimus, nihil eſſe aliud quàm officinam impudicitiæ, atque improbitatis, ubi omnis ætatis, ſexûs & conditionis homines depravantur, ſimulatiſque & ludicris actionibus ad vitia vera informantur. Admonentur enim quid facere poſſint, & inflammantur libidine, quæ aſpectu maximè & auribus concitatur: puellæ præſertim & juvenes, quos intempeſtivis voluptatibus inſici grave eſt, atque Reipublicæ chriſtianæ exitiale malum. Quid enim continet ſcena, niſi virginum ſtupra, & mores proſtituti pudoris fœminarum, lenonum artes atque lenarum, ancillarum & ſervorum fraudes verſibus numeroſis & ornatis explicata, ſententiarum luminibus diſtincta, eòque tenaciùs memoriæ adhærentia, quarum rerum ignoratio multò commodior eſt?... Mulieres excellenti pulchritudine, eximiâ actionum venuſtate & gratiâ inducuntur in Theatrum; quod maximum eſt incitamentum libidinis, & ad corrumpendos homines potiſſimum valet. « Deus enim, ait S. Baſi-» lius, libro de Virginit. cùm conderet animantes in » utrumque ſexum diſtinctas, æſtrum mutuæ cupiditatis » inſeruit, inter homines maximè quâ ſe invicem appe-» terent, majorem multò in viro: quoniam fœminam de » ejus latere formatam diligit ut proprium membrum, » & ad eam toto impetu rapitur; ſic fœmina in ſe quam-*

tateurs. *Mariana* ſoutient que ſi parmi les Miniſtres de l'Egliſe il y en a qui oſent ſur cette matiere être les patrons de la licence, il eſt aiſé de les confondre par une foule d'autorités, & de démontrer que leur opinion n'eſt fondée que ſur une lâche complaiſance pour le goût dépravé de la multitude; foibleſſe que les Philoſophes du Paganiſme auroient rougi de ſe permettre. Il décide que les Théatres devroient être proſcrits dans un ſage

---

» *dam virtutem habet, miramque poteſtatem trahendi* » *ad ſe virum, non ſecùs ac magnes, cùm ipſe non mo-* » *veatur, ferrum ad ſe rapit* ». *Contra hanc potiſſimùm cupiditatem pugnare debent quicumque pudicitiæ dignitatem conſequi ſtudent, nunquam interrupto uſque ad vitæ finem certamine. Quod an ii faciant, qui tanto ſtudio ad Theatra concurrunt, pius & modeſtus Lector ſecum ipſe conſideret! .... Si duorum optio danda eſſet, mallem ab Hiſtrionibus profanas fabulas agi, quàm ſacras Hiſtorias; quoniam cum decore ac honeſtate eos facere non poſſe, perſuaſum planè habeo, tum ob eorum vilitatem & dedecus, tum ob fœdiſſimos mores, paremque actionum, levitatem & turpitudinem: cenſeo Principi vel maximè curæ fore, ne aut ipſe ſuo exemplo auctoritatem conciliet Theatri licentiæ, ſi frequenter interſit Spectaculis, audiatque libenter fabulas, præſertim quæ ab Hiſtrionibus venalibus exhibentur: & quoad fieri poterit, de totâ Provinciâ exturbet eam pravitatem; neque concedat mores ſuorum eâ turpitudine depravari. Hoc noſtrum votum eſt deſtinataque ſententia. Verùm Populi levitas & peccantium multitudo, quaſi moles quædam opponitur. Tum auctoritas eorum qui communi errori patrocinantur. Et eſt excuſatio furoris multitudo inſanorum. ..... Excæcat prava conſuetudo animos: & quæ paſſim fieri videmus defendere conantur quidam licentiæ patroni, magni ſcilicet theologi, quaſi*

Gouvernement, comme n'étant propres qu'à énerver les ſujets par la volupté; & que ſi l'on eſt forcé de les tolérer pour condeſcendre à la fureur d'une multitude d'inſenſés, il faut que le Prince évite d'honorer de ſa préſence ces jeux ſcandaleux, & qu'il ne ſouffre point qu'on y repréſente des ſujets qui tiennent à la Religion. En effet, comme M. l'Abbé *Gros de Beſplas* l'a obſervé énergiquement dans

---

juri & æquitati conſona, otio & litteris abutentes : quos revelare facilè erit teſtimonio & auctoritate veterum Theologorum in hac re non diſcrepantium ; à quibus diſcedere noſtræ ætatis Theologos velle non putamus. Has omnes ſimulatæ veritatis præſtigias retegere non erit difficile, multitudinem à furore retinere difficilius erit, niſi publica acceſſerit auctoritas, quorum intereſt magiſtratuum. Eſt Principum munus reſiſtere levitati multitudinis & perditorum hominum temeritati... Cenſeo nullam certam ſedem Hiſtrionibus extruendam publicè, domum aut Theatrum, quamvis lucri parte locatum unde inopes alantur, aut quod in alias publicas utilitates impendatur... Hiſtrionum numerus, extructo certè Theatro per urbes & oppida, immenſum augebitur pondus iners atque inutile..... Quis enim juvenes aut milites aut Senatores avellet ab ea vanitate ? Ad Theatrum, relicto opere quotidiano, concurrent. Fœminæ viros contemnent, & familiam præ cupiditate ſpectandi, quod ſcimus hoc tempore contingere..... Saltem, quoad fieri poterit, minori ætate pueri & puellæ arceantur ab iis Spectaculis, ne à teneris Reipublicæ ſeminarium vitiis inficiatur, quæ graviſſima peſtis eſt. Denique Populus intelligat Hiſtriones non probari à Republica ; ſed Populi oblectationi atque importunis precibus dari : quæ cùm non poteſt quæ ſunt meliora obtinere, ſolet aliquando minora mala tolerare, & populi levitati aliquid concedere. MARIAN. de Rege & Regis inſtituti, lib. III, c. 15.

une des notes de ſon chapitre des Spectacles. « La ſainte Morale tranſ-
» portée ſur le Théatre, ne peut dans
» ce ſol empeſté produire que des
» fruits pernicieux. Sa place véritable
» & naturelle eſt dans la chaire, où
» environnée de la majeſté de Dieu,
» nourrie d'une onction qui la rend ſi
» touchante & ſi auguſte, elle déploie
» toute ſa dignité & toute ſa force;
» mais au Théatre, c'eſt un ſel affadi.

Comme M. l'Abbé *Gros de Beſplas* n'a parlé des Théatres que relativement à ſes ſpéculations politiques, nous allons ajouter ici ce que *Bodin* en penſoit. On connoît le caractere de ce dangereux Ecrivain, qui mourut de la peſte, en 1596, à Laon, où il étoit Procureur du Roi. Il paroît que c'eſt de ſes Ouvrages, & ſur-tout de ſa *Méthode pour étudier l'Hiſtoire*, que M. *de Monteſquieu* a pris l'idée de ce ſyſtême qui regle ſur l'échelle des climats les mœurs & la religion des peuples.

Il n'eſt pas douteux que la différence des latitudes produit des différences entre les hommes, ſoit pour les qualités des corps, ſoit pour certaines fa-

cultés de l'ame ; mais il n'en peut réſulter aucune influence relativement aux actions libres. Rien n'eſt plus dangereux qu'une doctrine qui enſeigne à reſpecter toutes les Religions, comme dictées par les propriétés du climat ; à excuſer tous les actes qu'elles commandent ou qu'elles permettent ; & à proſcrire, comme incompatibles avec la nature du climat, pluſieurs pratiques fondées ſur les préceptes ou ſur les conſeils de la Religion Chrétienne.

Ce ſyſtême (1) a paru merveilleux aux Matérialiſtes, qui n'attribuent nos facultés intellectuelles qu'à des modifications de la matiere ; de ſorte que, ſelon eux, l'exiſtence des ames eſt une chimere, & l'homme ne differe du ſinge que par l'organiſation matérielle. Ce n'eſt pas après avoir été endoctriné par une pareille philoſophie, qu'on dira ce que le célebre *Bouchardon*, enthouſiaſmé de la lecture d'*Homere*, diſoit à l'illuſtre Antiquaire, M. le Comte

(1) Les principes de M. *de Monteſquieu* ſur l'influence des climats, ſont très-bien combattus dans un Ouvrage que M. l'Abbé *Floris* a donné en 1774 ſous ce titre : *Les Droits de la vraie Religion, ſoutenus contre les maximes de la nouvelle Philoſophie* ; en 2 volumes *in*-12.

de *Caylus : Depuis que j'ai lu ce Livre, les hommes ont quinze pieds ; la nature s'eſt accrue pour moi.* Mais c'eſt la Religion chrétienne qui nous rehauſſe réellement & bien davantage, lorſqu'elle nous enſeigne que notre ame eſt, non une vapeur déliée, ou un air ſubtil, mais une ſubſtance ſpirituelle & immortelle, qui, comme un miroir, doit recevoir & réfléchir l'image de toutes les perfections de Dieu ; c'eſt-à-dire, « que la vie de l'ame, » comme le dit M. *Boſſuet*, doit être » une imitation de celle de Dieu ; » qu'elle doit vivre comme lui de » raiſon & d'intelligence, & qu'elle » eſt deſtinée à lui être unie, en le » contemplant & en l'aimant. *Diſc. ſur l'Hiſt. univ. Tam magnum bonum eſt natura rationalis, ut nullum ſit bonum quo beata ſit, niſi Deus.*

Bodin qui, dans ſes rêveries politiques, tolere toutes les Religions, excepté la Religion chrétienne dont il étoit ennemi, deſiroit plutôt la ſuppreſſion que la réformation des jeux de Théatre. Il penſoit ſur cet objet comme les anciens Légiſlateurs des Grecs, dont on a ci-devant parlé

p. 57 de nos Lett. «Les jeux ſcéniques, » dit-il (1), ſont une peſte de la Répu- » blique des plus pernicieuſes qu'on » ſçauroit imaginer. Car il eſt d'expé- » rience qu'il n'y a rien qui gâte plus » les bonnes mœurs & la ſimplicité » & bonté naturelle d'un peuple. Ce » qui a d'autant plus d'efficace & de » puiſſance, que les paroles, les accens, » les geſtes, les mouvemens & actions » conduites avec tous les artifices » qu'on puiſſe imaginer, laiſſent une » impreſſion vive en l'ame de ceux » qui tendent là tous leurs ſens. Et » pour faciliter encore plus cette im- » preſſion, l'on met toujours à la fin » des Tragédies comme un poiſon ès » viandes, la farce ou Comédie. Quand » les jeux de Théatre ſeroient toléra- » bles aux pays méridionaux pour être » d'un naturel plus peſant & mé- » lancolique, & pour ſa conſtance » naturelle, moins ſujets à changer, » ſi eſt-ce que cela doit être défendu » aux peuples tirant plus vers le Sep- » tentrion, pour être de leur naturel » ſanguins, légers & volages, & qui

(1) Dans le ſixieme Livre de ſa Républ.

» ont preſque toute la force de leur » ame dans l'imagination du ſens com- » mun & brutal. Mais il ne faut pas » eſpérer que ces jeux ſoient défen- » dus ou empêchés par les Magiſtrats; » car ordinairement on en voit qui » ſont les premiers à ces jeux.

On a ci-devant vu page 112, que ſous *Charles VIII* les Magiſtrats ne méritoient pas le reproche que *Bodin* faiſoit à ceux de ſon temps. Mais chaque ſiecle a eu ſes *Catons* & ſes *Scipions*. On ſçait avec quelle chaleur ce dernier, qui étoit *Scipion l'Africain*, s'éleva contre l'uſage où l'on étoit de ſon temps, de ſe ſervir des Comédiens pour apprendre aux jeunes gens à danſer, à chanter ou à déclamer; exercices, dit-il, qui auroient paru honteux à nos ancêtres, qui n'auroient point voulu, pour la moindre partie de leur éducation, confier leurs enfans à des gens décriés par leur profeſſion ou par leur conduite (1) : mais comme l'a dit M. de *Monteſquieu* [Eſpr. des Loix. l. 7, c. 10], *pour*

(1) *Eunt in ludum Hiſtrionum, diſcunt cantare & ſaltare, quod majores noſtri ingenuis probro duci voluerunt.* MACROB. Saturn. lib. 2, c. 8.

juger de la violation des mœurs, il faut en avoir. Les Magiſtrats de Rome en avoient encore, lorſque ſous le Conſulat de *Sp. Poſtumius Albinus*, ils appelloient conjuration contre la République, les Aſſemblées où l'on corrompoit les mœurs des femmes & des jeunes gens (1).

C'eſt ſans doute relativement à l'impoſſibilité morale de ſupprimer les Théatres, que M. de *Beſplas* en demande au moins la réformation. Elle eſt néceſſaire à plus d'un égard. Car pour ſe borner au genre qui auroit dû être le moins dangereux, combien chez tous les Modernes la Tragédie a-t-elle toujours été éloignée de ce qu'elle étoit dans les beaux jours d'Athenes, qui finirent ſous Alexandre! Elle ne ſe propoſoit alors que l'inſtruction des Citoyens. Elle avoit même des rapports avec la Religion & l'adminiſtration politique du pays, comme on l'a ci-devant dit page 97.

(1) *Ad opprimendum Rempublicam clandeſtinæ conjurationes ſunt cœtus iſti, ubi quiſque, quò naturâ prioris libidinis eſt, paratam voluptatem habet.... Indè, quicquid his annis libidine, quicquid fraude, quicquid ſcelere peccatum eſt, ſcitote ortum eſſe*, Tit. Liv. lib. 39.

C'eſt par cette conſidération que les Magiſtrats de l'Aréopage pouvoient compoſer des Tragédies ; au lieu qu'il y avoit une Loi expreſſe qui leur défendoit de faire des Comédies. M. *le Franc de Pompignan* nous a donné une belle idée (1) de ces Tragédies anciennes, compoſées par des Philoſophes & par des hommes d'Etat (2) ; & en comparant ces Drames avec ceux de notre ſiecle, qui a proſtitué les Lettres & les Arts à la molleſſe, au luxe & à la volupté, cet Académicien fait des réflexions dignes d'un Poëte Philoſophe.

« Je ne penſe point ſans étonne-
» ment, dit-il, au prodigieux avan-
» tage que les Payens ont ſur les Chré-
» tiens à l'égard de la morale du Théa-
» tre..... Tout ce qui pouvoit avi-
» lir l'ame, étoit banni des anciennes
» Tragédies Grecques. L'*Hippolyte*

(1) Dans ſa Diſſertation en forme d'avertiſſement, qui eſt au commencement de ſa traduction des Tragédies d'*Eſchyle*, qui a paru en 1770.

(2) *Eſchyle* avoit été diſciple de *Pythagore*, & il ſervit dans les batailles de Marathon & de Salamine. *Sophocle* fut Magiſtrat & Militaire ; il fut aſſocié à *Periclès* dans la guerre contre les Lacédémoniens. *Euripide*, éleve de *Socrate*, fit le voyage d'Egypte avec *Platon*.

» d'*Euripide* eſt, à proprement parler,
» la ſeule où l'amour agiſſe; on ne
» l'employoit pas pour exciter la ter-
» reur & la pitié. Les Auteurs Dra-
» matiques mettoient en œuvre d'au-
» tres reſſorts. Ils n'expoſoient ſur le
» Théatre les malheurs & les crimes
» de l'humanité, que pour rendre les
» hommes plus ſages & plus ver-
» tueux. Les mœurs de nos Tragé-
» dies oppoſées aux mœurs de la Tra-
» gédie Athénienne, ont un caractere
» mou qui ſe fait jour à travers le pa-
» thétique & la terreur dont nos meil-
» leures Pieces ſont remplies. C'eſt
» que le Théatre a pris les mœurs de
» la Nation, comme il contribue à
» ſon tour à les amollir & à les
» énerver.

» Il n'y a point en cela d'exception
» à faire de Nation ni d'Auteur;
» François, Anglois, Eſpagnols, Ita-
» liens, Habitans du Nord, *Corneille*,
» *Racine*, tous ſe réuniſſent pour con-
» ſacrer à l'amour la muſe de la Tra-
» gédie.

» Il y a toujours de la conformité
» entre l'humeur d'un peuple & le
» genre de ſes Spectacles. Où les deux

» ſexes ſont galans, frivoles, volup-
» tueux, il faut que le Théatre enſei-
» gne & reſpire le plaiſir, qu'il nour-
» riſſe les paſſions, qu'il les rende in-
» téreſſantes juſques dans leurs égare-
» mens, & qu'il faſſe de l'amour la
» foibleſſe des grands cœurs.

» La conjuration de *Cinna* ſera
» échauffée par l'amour d'*Emilie*; *Pau-*
» *line* ſera fidelle à ſon époux, mais
» elle aimera *Sévere*. *Ceſar* menera de
» front le renverſement de la Répu-
» blique & le concubinage de *Cléopa-*
» *tre*. Le vieux *Sertorius* voudra ſé-
» duire une jeune femme éperdue-
» ment amoureuſe de ſon mari. Voilà
» les mœurs de la Tragédie chez le
» plus grave & le plus ſublime de nos
» Poëtes. Nous donnons à *Melpomene*
» la ceinture de *Venus*..... Pour pu-
» rifier notre Théatre, nous diſons
» que les foibleſſes y ſont combattues
» par le remords, condamnées par la
» raiſon, convaincues par l'honneur,
» punies par l'événement; que le con-
» trepoiſon marche à côté du venin,
» & que la vertu triomphe toujours.
» Mais ce raiſonnement n'eſt que ſpé-
» cieux. Quels Prédicateurs ont ja-

» mais canoniſé le vice ? Et cependant
» parmi nos Prédicateurs, combien
» n'en voit on pas qui le couvrent de
» fleurs ; en croyant l'accabler de fou-
» dres, lui ôtent ſa difformité, l'em-
» belliſſent preſque, & par des por-
» traits paſſionnés & par des deſcrip-
» tions fleuries, ils le font rentrer
» dans des cœurs d'où la parole Evan-
» gélique devroit l'arracher ! Si tel eſt
» l'effet de ces inſtructions trop peu
» chrétiennes, quel ſera celui d'un
» Théatre où l'on prête à nos foibleſ-
» ſes les attraits ſéduiſans de la Poé-
» ſie, & la chaleur de l'action ? Avec de
» pareils remedes, on rend incurable
» le mal qu'on prétend guérir ».

Nos jeux de Théatre ne ſont pas ſeulement vicieux dans leur conſtitution morale ; ils ont auſſi de grands défauts dans leur conſtitution littéraire. Et leur imperfection à ce dernier égard a ſon avantage, en ce qu'elle doit diminuer les regrets de ceux qui, pour conſerver leurs mœurs, ne ſe permettent pas la fréquentation des Spectacles.

Le célebre M. *de Fenelon*, Archevêque de Cambrai, donne à entendre,

dans sa Lettre à l'Académie Françoise, que par une considération philosophique il ne s'intéressoit pas à la réforme des fautes graves que les Littérateurs éclairés ont à reprocher à la plupart de nos meilleurs Poëmes Dramatiques. « Je ne souhaite pas, » dit-il, qu'on perfectionne les Spectacles, où l'on ne représente les passions corrompues que pour les allumer. Nous avons vu que *Platon* & » les sages Législateurs du Paganisme » rejettoient loin de toute Républi- » que bien policée les fables & les » instrumens de musique qui pou- » voient amollir une Nation par le » goût de la volupté. Quelle devroit » donc être la sévérité des Nations » chrétiennes contre les Spectacles ! » Loin de vouloir qu'on perfectionne » les Théatres, je ressens une véritable » joie de leurs défauts littéraires. Nos » Poëtes ont rendu les Spectacles lan- » guissans, fades & doucereux comme » les Romans. On n'y parle que de » feux, de chaînes & de tourmens. » On y veut mourir en se portant bien. » Une personne très-imparfaite est » nommée un Soleil, ou tout au

» moins une Aurore. Ses yeux ſont » deux aſtres. Tous les termes ſont » outrés. Tant mieux ».

L'art Dramatique ne s'eſt pas perfectionné depuis M. *de Fenelon*; & afin qu'on n'attribue pas cette opinion à un préjugé d'une Philoſophie cynique, on va citer les Hiſtoriographes & les maîtres de l'art.

« Notre Comédie, diſent MM. *Parfait* (1), n'eſt pas propre à amuſer » les perſonnes ſenſées, & à corriger » le ridicule des hommes. Elle n'offre » que du faux merveilleux, que des » ſcenes découſues, que des intrigues » compliquées, que des événemens qui » ne ſont pas amenés, où que des » farces dignes tout au plus d'avoir le » peuple pour Spectateur.

» On ne voit pas une imagination » ſage en inventer les ſujets, un juge- » ment bien réglé en tracer les deſ- » ſeins; on n'y voit pas les graces na- » turelles & piquantes, l'enjouement » fin & délicat tenir le pinceau; enfin » notre Comédie n'eſt pas un tableau » vrai & animé.

(1) Dans l'Hiſtoire du Théatre François.

» Egarés par l'imagination, dit » Madame *Riccoboni* (1), nous perdons » les traces du ſentiment & de la » vérité. Et ſi nous ne retournons ſur » nos pas, il eſt à craindre que le goût » dominant ne nous replonge dans la » barbarie des premiers ſiecles.

» C'eſt où nous conduiront ces mer- » veilleux, qui, ſelon M. de *Querlon*, » (2) croient avoir fait des découvertes » pour nous avoir apporté le goût faux, » maniéré, petit, puérile ou ſauvage, » attroce, *ſtravagante*, *ſfrenato*, & les » nouveaux genres de Pantomimes..... » La corruption du goût tient plus » qu'on ne penſe aux mœurs. Et l'in- » fluence qu'on attribuoit à la Muſi- » que ſur celle des Grecs, tous les » arts l'ont aujourd'hui ſur les nôtres. » Ils ne portent aux yeux, aux oreil- » les & à l'eſprit que l'image & le ſen- » timent de la volupté qu'ils reſpirent.

» Il eſt prodigieux, dit M. *Dar-* » *naud* (3), combien nous ſommes li-

(1) Dans ſon nouveau Théatre Anglois.
(2) Feuilles Hebdomadaires des Provinces de l'année 1770.
(3) Dans ſa Lettre ſur ſa Tragédie d'*Euphémie*, dont la deuxieme édition parut en 1768.

» vrés à tout genre d'impoſture. Il eſt
» des bornes dans tous les arts au-delà
» deſquelles ſe trouvent le giganteſ-
» que, l'extravagant, l'abſurde, en un
» mot le faux & l'oppoſé du naturel.
» Et ces bornes ſi ſages, nous les avons
» paſſées. Nous reſſemblons préciſé-
» ment à ces femmes qui, à leur en-
» trée dans le monde, mettent ſi peu
» de rouge, qu'on peut douter ſi ce
» ne ſont pas leurs propres couleurs.
» Enſuite leurs yeux s'accoutument à
» cet éclat étranger, & elles en abu-
» ſent au point qu'elles ſe défigurent.
» Tout meurt ſous les efforts d'un art
» corrupteur. Nos Pieces de Théatre
» ſont défectueuſes. Les développe-
» mens y ſont vicieux. Les ſcenes ne
» ſont qu'indiquées. Les entrées & les
» ſorties, une des premieres regles de
» l'art Dramatique, ſont totalement
» négligées. Les coups de Théatre
» n'ont jamais été amenés avec plus de
» mal-adreſſe. La Nature eſt par-tout
» affichée au bel eſprit, & l'on craint
» ſur-tout d'être ſimple, & de ne pas
» entaſſer les ornemens. Nos Poëtes
» ſont des eſpeces de Jongleurs qui
» amuſent la populace aux dépens les

» uns des autres..... Le Public ſe
» laiſſe abuſer par des talens factices,
» & il eſt la dupe de la fauſſeté du
» bel eſprit. *Ut omnium rerum, ſic Lit-*
» *terarum intemperantiâ laboramus.* Or
» dès que le goût du Public eſt cor-
» rompu, rien n'eſt plus rare que de
» trouver un Littérateur qui ait le cou-
» rage d'aimer la Littérature pour elle-
» même, & de s'expoſer à déplaire
» à la multitude. Un tel homme ne
» confond pas le bruit avec la réputa-
» tion. Il ſçait ſupporter juſqu'à l'obſ-
» curité & l'indigence. Il eſt prêt à im-
» moler la richeſſe & les emplois à ſes
» talens. Il fuit le monde pour courir
» s'enfoncer dans le ſilence de la ſoli-
» tude. Il ſe redit ſans ceſſe que l'éclat
» Littéraire n'eſt rien ſans l'amour de
» la vertu; que le plus honnête homme
» eſt toujours celui qu'on doit le plus
» eſtimer, & il n'oublie jamais ces pa-
» roles de *Montaigne : La vertu eſt plus*
» *jalouſe des loyers d'honneur que des ré-*
» *compenſes où il y a du gain & du profit.*
» *Ce n'eſt pas merveille ſi la vertu reçoit*
» *& deſire moins volontiers cette ſorte de*
» *monnoie commune que celle qui lui eſt*
» *propre & particuliere* ».

C'eſt ſans doute conſéquemment à cette morale, que M. *Darnaud* déclare (1) n'avoir pas voulu *ſe traîner ſur les pas de ſes maîtres au Théatre.*

Il eſt vrai que ſes Tragédies de *Comminge* & d'*Euphémie*, énergiquement rembrunies, ont tout le ſérieux du cothurne. Mais n'auroit-il pas été à ſouhaiter que M. *Darnaud* eût donné la préférence à des ſujets profanes, plutôt que de *mettre*, comme il le dit, *la Religion aux priſes avec la paſſion de l'amour* (2), & de placer le lieu de la ſcene de ſes Drames dans des Monaſteres ?

Le ſacré ſera toujours défiguré dans les Poëmes Dramatiques, qui ne ſont applaudis qu'*autant*, comme le dit M. *Darnaud, qu'on y fait jaillir & éclater les grandes paſſions dont la fougue eſt ſi néceſſaire à l'action théatrale* (3), & où pour intéreſſer les Spectateurs, il faut préſenter les images les plus vives des foibleſſes, des fautes & des crimes qui font la honte de l'huma-

(1) Dans ſa Lettre ſur *Euphémie*.
(2) *Ibid.* (3) *Ibid.*

nité.

nité (1). Voici à ce ſujet le ſentiment de M. *Saint-Evremond*:

« L'eſprit de notre Religion, dit-» il (2), eſt directement oppoſé à ce-» lui du Théatre. L'humilité & la pa-» tience de nos Saints ſont trop con-» traires aux vertus des Héros Drama-» tiques. Le Théatre paroît toujours » à la plupart des Spectateurs perdre » de ſon agrément dans la repréſen-» tation des choſes ſaintes; & les cho-» ſes ſaintes perdent du reſpect qu'on » leur doit quand on les repréſente ſur » le Théatre. C'eſt inutilement qu'on y » oppoſeroit la Doctrine la plus ſainte, » les actions les plus chrétiennes, & les » vérités les plus utiles pour produire » cette purgation (3) qu'*Ariſtote* avoit » eu la ſimplicité d'admettre comme » un remede propre à arrêter les mau-» vaiſes impreſſions des Poëmes Dra-» matiques. Ce Rhéteur Philoſophe eſt

---

(1) *Cothurnus eſt Tragicus priſca facinora carmine recenſere.* S. CYPR.

(2) Œuvres de M. *Saint-Evremond*, tome III; d'où l'on a auſſi tiré ce qui a été dit ſur l'Opéra, page 76 de nos Lett. afin de confirmer l'idée que nous en avions donnée page 77.

(3) Il a été ci-devant parlé de cette purgation, pages 41 & 94 de nos Lettres.

» à cet égard en défaut ; car y a-t-il
» rien de ſi ridicule que de former
» une ſcience qui donne ſûrement une
» maladie qui travaille incertainement
» à la guériſon d'une autre ? y a-t-il
» rien de ſi ridicule que de mettre la
» perturbation dans une ame pour
» tâcher après de la calmer par des
» réflexions qu'on lui fait faire ſur le
» honteux état où on l'a miſe » ? Enfin comme *Deſpréaux* le dit aux Poëtes dans ſon Art Poëtique :

De la foi d'un Chrétien les myſteres terribles,
D'ornement égayés ne ſont point ſuſceptibles.
L'Evangile à l'eſprit n'offre de tous côtés
Que pénitence à faire & tourmens mérités (1) ;
Et de vos fictions le mêlange coupable,
Même à ſes vérités donne l'air de la fable.

La néceſſité de réformer la licence de nos Spectacles eſt donc bien connue. Mais cette réformation eſt-elle moralement poſſible ? On a rapporté [page 84 de nos Lettres] une opinion motivée qui décide négativement la queſtion.

En effet il a paru des projets de réformation. Quelque peu ſéveres qu'ils

(1) *Flere commiſſa, & flenda non commiſcere.*

ſoient, ils ont été regardés comme des ſpéculations vaines & impraticables.

Néanmoins comme ces ouvrages, qu'il reſte à indiquer, ont été compoſés par des Auteurs attachés, par état ou par goût, aux Théatres, ils ont un caractere ſingulier d'autorité pour la peinture qui y eſt faite des vices & des dangers des Repréſentations théatrales. *Hoc eſt argumentum rei.*

TRAITÉ DE LA RÉFORMATION du Théatre, par *Louis Riccoboni*, ancien Acteur Italien, nouvelle édition. *Paris*, 1767. Cette édition eſt pareille à celle de 1743.

Cet Auteur dit dans la Préface, que ſon plan de réformation ne devroit avoir lieu que dans le cas qu'il ne ſeroit pas poſſible de ſupprimer, ſans des inconvéniens, les Théatres dans une grande ville.

Mais ce plan de réformation ſe reſſent de la difficulté de réformer des Théatres, dont, dit *Riccoboni*, les Pieces les plus modeſtes ſont fort au deſſous de la pureté des meilleures Pieces de *Plaute*. Auſſi cet Auteur croit-il avec raiſon, que ſon plan eſt

encore ſuſceptible de réformation. « J'exclus, dit-il, tout-à-fait la paſſion » de l'amour des Pieces qu'on écrira » pour le Théatre réformé. Je pré- » tends auſſi abolir entiérement la » danſe des femmes. Mais mon ſyſ- » tême, toute proportion gardée, » pourroit être comparé à celui de » *Platon* par rapport à ſa République. » Il auroit fallu pour la peupler, que » ce Philoſophe eût créé des hommes » nouveaux; & pour fonder le Théa- » tre que je propoſe, il faudroit pé- » trir des hommes d'une pâte toute » nouvelle. Il eſt impoſſible que des » Spectateurs qui n'ont jamais connu » d'autres Spectacles que ceux où l'a- » mour ſert de baſe, où cette paſſion » anime les intrigues, où elle déter- » mine preſque les caracteres, où en- » fin les épiſodes & la diction ne reſ- » pirent que l'amour, il eſt impoſſible, » dis-je, que de tels Spectateurs adop- » tent préciſément le contraire, & ne » ſoient pas révoltés par mon ſyſtême ».

Au reſte cet Auteur indique la voie la plus ſûre pour faire tomber le goût de nos Spectacles tels qu'ils ſont, c'eſt d'élever les jeunes gens de maniere

qu'ils ne s'expoſent jamais à y aller. C'eſt en effet à la mauvaiſe éducation qu'il faut attribuer la corruption des mœurs.

« Communément juſqu'à l'âge de » dix ans, dit *Riccoboni*, les enfans » ſont très-bien élevés ; depuis dix » ans juſqu'à quinze, l'éducation foi- » blit, & les enfans commencent à » être gâtés, ſouvent même par leurs » peres & par leurs meres : enfin de- » puis quinze ans juſqu'à vingt, les » jeunes gens maîtres de leurs actions, » achevent eux-mêmes de ſe corrom- » pre.

» Les parens ſont pour l'ordinaire » plus occupés de l'apparence, de » l'extérieur, que du fond & de l'eſ- » ſentiel de l'éducation de leurs en- » fans. On ne s'attache à leur ap- » prendre que la politeſſe, les belles » manieres & l'uſage du monde ; en- » ſorte qu'à dix ans, ils ſont en état » de paroître dans ce qu'on appelle » les meilleures compagnies, où on a » grand ſoin de les préſenter. C'eſt-là » qu'ils entendent parler de toutes » ſortes de matieres qui peuvent ou » exciter leur curioſité, ou dévelop-

» per les germes de leurs paſſions. Et » c'eſt-là, que dans un âge encore » tendre & ſi ſuſceptible des impreſ- » ſions du vice, ils commencent à » le connoître & à ſe familiariſer » avec lui.

» Ces principes de corruption re- » çoivent une nouvelle force des » Spectacles publics, où les peres & » les meres ont l'imprudence de » s'empreſſer de conduire leurs en- » fans de l'un & l'autre ſexe. Or, » quelles atteintes mortelles ne doi- » vent pas donner à leur innocence » le nombre infini de maximes em- » peſtées qui ſe débitent dans les Tra- » gédies, dans les Opera, & les ex- » preſſions & les images licencieuſes » que préſentent les Comédies? Ils » ne les effacent jamais de leur mé- » moire.... Ils y voient des Grands, » des perſonnes élevées en dignité, » des vieillards, &c. y applaudir. Ils » s'imaginent que tout ce qu'on leur » expoſe eſt à retenir.... Ils agiſſent » en conſéquence lorſqu'ils jouiſſent » de leur liberté; & les voilà cor- » rompus dans le cœur & dans l'eſ- » prit pour le reſte de leur vie.....

» Mais, dit-on, quel inconvénient » y a-t-il qu'ils entendent parler de la » passion de l'amour ? il faut bien » qu'ils la connoissent tôt ou tard. » C'est ce que je suis très-éloigné de » croire. On doit toujours ignorer » le libertinage. Mais quand cette » passion seroit traitée avec plus de » réserve sur le Théatre, il n'y auroit » pas moins d'inconvénient, & si j'ose » le dire, moins de cruauté à leur » donner sur une matiere si délicate, » des leçons prématurées & infini- » ment dangereuses, & à leur faire » courir le risque de perdre leur in- » nocence avant même qu'ils sçachent » quel est son prix, & combien cette » perte est affreuse & irréparable. » Mais les parens s'intéresseront-ils à » leur conserver cette vertu, s'ils » n'en connoissent pas eux-mêmes » le prix ? Néanmoins ils sont en- » suite au désespoir quand leurs en- » fans donnent dans des désordres » préjudiciables à leur fortune ».

Essai sur les moyens de rendre la Comédie utile aux mœurs, par M. B*. *Paris*, 1767.

Cet Ecrit se trouve joint à la

derniere édition de l'Ouvrage précédent. L'Auteur ſoutient que toutes nos Comédies n'ont pas atteint le véritable but de la Comédie, qui, dans ſon eſſence, eſt une ſatyre des mœurs capable de les corriger. Il propoſe des moyens de réformer à cet égard notre Théatre; mais en même temps il convient de l'impoſſibilité d'y réuſſir, relativement au mauvais goût de notre Nation, « qu'on ne peut, dit-» il, amuſer qu'en n'introduiſant ſur » le Théatre que des perſonnages » plutôt ſemblables à des marionnet-» tes qu'à des hommes ».

CAUSES DE LA DÉCADENCE du goût ſur le Théatre. *Paris*, 1768.

Il n'eſt queſtion dans cet Ouvrage que d'obſervations Littéraires; néanmoins elles font connoître que l'Auteur n'ignore pas qu'il y a des riſques pour les mœurs à fréquenter les Spectacles. Il penſe que la plupart des Spectateurs ne s'y portent que pour y perdre par une foule de diſtractions & d'amuſemens, un temps qui eſt pour eux un fardeau inſupportable. Il impute aux Comédiens d'être la principale cauſe de tous les repro-

ches que les Moraliſtes font aux Théatres publics. Il déclame contre l'enthouſiaſme avec lequel preſque tous les Amateurs des Spectacles parlent des Comédiens. Il ne penſe pas qu'un état qui, relativement à ſes fonctions, ne ſçauroit être embraſſé que par l'indigence & le libertinage, puiſſe jamais ceſſer d'être honteux. Et à l'égard de ce qu'on dit vulgairement qu'on peut exercer cette profeſſion ſans déroger; il répond qu'il en eſt de même de pluſieurs autres actions qu'un Gentilhomme a la foibleſſe de ſe permettre, ſans qu'il en réſulte une dérogation légale; mais qu'il n'encoure pas moins le mépris des gens honnêtes; que c'eſt ridiculement que des perſonnes prétendent relever la profeſſion de Comédien, ſous prétexte que *Louis XIV* joua dans ſa jeuneſſe avec les Acteurs de l'Opéra quelques rôles dans des Ballets; que d'ailleurs ce Monarque, comme le dit M. *de Voltaire*, en reconnut les inconvéniens quand il eut conçu l'idée de la véritable grandeur.

De L'Art du Théatre en général, où il eſt parlé de différens gen-

res de Spectacles, & de la Muſique adaptée au Théatre. *Paris*, 1769.

M. *Nougaret*, à qui l'on attribue cet Ouvrage didactique, paroît très-amateur des Spectacles. Il exagere beaucoup leurs avantages, lorſqu'il dit :

« Il eſt démontré que la Tragédie » & la Comédie ſont l'école des » mœurs ; les hommes viennent s'y » inſtruire en s'amuſant. On leur doit » les progrès de l'eſprit, & peut-être » ceux de la vertu. Lorſqu'un peuple » eſt plongé dans la barbarie, il igno- » re ce qu'on entend par Spectacle ; » mais à meſure qu'il ſe polit, on le » voit careſſer les Muſes, & courir en » foule au Théatre ».

Ces aſſertions dérivent d'une paſſion favorite qui trouble l'équilibre & l'harmonie du cerveau. Cependant cet Auteur ne ſe livre pas à ſon zele juſqu'à s'aveugler ſur les défauts, les dangers & la corruption actuelle de nos Théatres. Il convient que ce qu'il appelle *gens à préjugés*, c'eſt-à-dire, les ennemis des Spectacles, ont quelque apparence de raiſon. Voici quelques-unes de ſes réflexions ;

« On ſait, comme le dit M. *Nadal* » dans la Préface de la Tragédie de » *Marianne*, qu'on ne peut faire réuſ- » ſir une Piece Dramatique qu'en flat- » tant les paſſions des cœurs corrom- » pus. Peut-être même qu'en recher- » chant la méchanique de celles de » nos Pieces qui ont fait le plus de » bruit, on trouvera que c'eſt en elles » un fonds de ce même libertinage » qui produit dans la repréſentation » je ne ſçais quelle eſpece d'illuſion » & d'enſorcellement. Et ſi l'on ſe » plaît aux Spectacles les plus tragi- » ques, quelque déchirement qu'ils » faſſent éprouver à l'ame ſenſible, » n'eſt-ce point, comme le dit l'Abbé » *du Bos*, parce que le cœur eſt en- » nemi du repos qui le fait tomber » dans l'indolence, dans une langueur » inſipide? Et afin de s'occuper, il ſe » remplit de paſſions triſtes ou en- » jouées; peu lui importe, pourvu » qu'elles le retirent du déſœuvrement.

» La magie du Spectacle, dit M. » *Nougaret*, la vue des Actrices, les » femmes qui rempliſſent les loges, » tout nous porte aſſez à l'amour, ſans » qu'il ſoit néceſſaire de compoſer des

» Drames dont l'intrigue agréable & » galante, le ſtyle léger & délicat nous » invitent à nous livrer à cette paſ- » ſion. Je fais une remarque : je ſuis » un des premiers Poëtes qui en par- » lant de Drames ait averti d'en ban- » nir la licence.

Je ne puis eſtimer ces dangereux Auteurs,
Qui de l'Honneur en vers infames déſerteurs ;
Trahiſſant la Vertu ſur un papier coupable,
Aux yeux de leurs Lecteurs rendent le Vice aimable.

Desp. Art poét.

» Il faudroit que les Auteurs, ſur- » tout ceux qui travaillent pour le » Théatre, n'euſſent rien à voiler. » La Comédie & la Tragédie met- » tent toujours l'amour en jeu ; mais » le Spectacle moderne, c'eſt-à-dire, » le Théatre Italien, met dans ſes » Opéra bouffons, dans ſes Comédies » à Ariettes, l'indécence en action, » ou du moins peu s'en faut.

» Tout, dans les Drames de ce » Théatre, conſpire à faire rougir la » pudeur : le ſujet eſt contre la dé- » cence ; l'intrigue & l'action for- » ment des images révoltantes ; les » détails reſpirent la paſſion même.

» En un mot, tout peint & célebre
» la volupté. On la fait pénétrer par
» les yeux & par les oreilles jusque
» dans le fond de l'ame. L'harmonie
» d'une musique voluptueuse acheve
» de porter l'ivresse dans les sens des
» Spectateurs. Je doute que les *Siba-*
» *rites* aient eu des Spectacles plus
» dignes de leur molleſſe, & des pas-
» sions auxquelles ils s'abandon-
» noient..... On met dans les scenes ces
» petits airs coupés qui, dit M. de
» *Voltaire*, interrompent l'action, &
» font valoir les fredons d'une voix
» efféminée, mais brillante, aux dépens
» de l'intérêt & du bon sens. On y
» multiplie ces Ariettes qui, comme
» le dit M. *J. J. Rouſſeau*, ne sont qu'un
» misérable jargon criminel qu'on est
» bienheureux de ne pas entendre,
» une collection faite au hazard d'un
» très-petit nombre de mots sonores
» que notre langue peut fournir, tour-
» nés & retournés en toutes les ma-
» nieres, excepté de celle qui pour-
» roit leur donner du sens. C'est sur
» ces impertinens *amphigouris* que nos
» Musiciens épuisent leur goût & leur
» sçavoir, & nos Acteurs leurs gestes

» & leurs poumons. C'eſt ſur ces mor-
» ceaux extravagans que nos femmes
» ſe pâment d'admiration. Voilà quel
» eſt ce Théatre qu'on fréquente cha-
» que jour, qu'on applaudit, qu'on
» éleve juſqu'aux nues.... Puiſqu'on
» tolere de telles licences, que ne de-
» vons-nous pas attendre à voir repré-
» ſenter ?

Cette peinture du Théatre Italien juſtifie ce qui a été ci-devant dit page 86. On ſçait que ce Théatre fut dès ſon origine fort enclin aux indécentes bouffonneries. Il eſt rapporté dans la Gazette de France, du 17 Mai 1697, « que *Louis XIV* le proſcrivit, » parce que l'on n'y gardoit pas les ré-
» glemens; que l'on y jouoit des Pieces
» licencieuſes, & que l'on ne s'y étoit
» pas corrigé des obſcénités & des geſ-
» tes indécens; que quelques perſon-
» nes de la premiere qualité, protec-
» teurs de la Comédie Italienne,
» avoient agi auprès du Roi pour la ré-
» vocation de ſon Arrêt contre elle,
» mais que leurs démarches furent inu-
» tiles ».

M. *Nougaret* a également bien caractériſé nos Opéra.

» Les Héros de la ſcene lyrique,

» dit-il, ſont trop tendres & trop rem-
» plis de maximes d'amour ».

On ſçait que *Boileau* a bien peint la ſéduction de ce Théatre, lorſque dans ſa dixieme Satyre, il en décrit les funeſtes & inévitables influences ſur la femme la plus pure qu'on y conduiroit. Perſonne n'ignore cette deſcription : mais peut-on ſe refuſer de la rappeller ici ?

La femme que tu prends, ſans tache en ſa conduite ;
Aux vertus, m'a-t-on dit, dans *Port-Royal* inſtruite ;
Aux loix de ſon devoir regle tous ſes deſirs :
Mais qui t'aſſurera qu'inſenſible aux plaiſirs,
Chez toi, dans une vie ouverte à la licence ;
Elle conſervera ſa premiere innocence ?
Par toi-même bientôt conduite à l'Opéra,
De quel air penſes-tu que ta Sainte verra
D'un Spectacle enchanteur la pompe harmonieuſe ;
Ces danſes, ces Héros à voix luxurieuſe ;
Entendra ces diſcours ſur l'amour ſeul roulans,
Ces doucereux *Renauds*, ces inſenſés *Rollands*,
Sçaura d'eux qu'à l'Amour, comme au ſeul Dieu ſuprême,
On doit immoler tout, juſqu'à la vertu même ;
Qu'on ne ſçauroit trop tôt ſe laiſſer enflammer ;
Qu'on n'a reçu du Ciel un cœur que pour aimer ;
Et tous ces lieux communs de morale lubrique,
Que *Lulli* réchauffa des ſons de ſa muſique ?
Mais de quels mouvemens, dans ſon cœur excités,
Sentira-t-elle alors tous ſes ſens agités ?

Je ne te réponds pas qu'au retour, moins timide ;
Digne écoliere enfin d'*Angélique* & d'*Armide*,
Elle n'aille à l'inſtant, pleine de ces doux ſons,
Avec quelque *Médor* pratiquer ces leçons.

L'Auteur de l'art du Théatre, en parlant de la muſique voluptueuſe de nos Spectacles, donne incidemment aux femmes un avis très-ſage.

» J'oſe, dit-il, conſeiller aux Da-
» mes, malgré tous les avantages qu'el-
» les en retirent, de ne ſe livrer qu'a-
» vec réſerve à l'étude du chant. *Meze-*
» *rai* a dit qu'*Anne de Boulen*, femme
» de *Henri VIII*, ſçavoit trop bien
» chanter pour être ſage. Cet Hiſto-
» rien avoit-il ſi grand tort de faire un
» tel jugement d'*Anne de Boulen ?* Il
» eſt déſagréable de s'expoſer à de
» pareils ſoupçons. Il eſt vrai qu'on
» peut avoir une très-belle voix, &
» aimer la vertu. La muſique n'eſt pas
» tout-à-fait incompatible avec la ſa-
» geſſe ; mais les dangers auxquels elle
» expoſe une jeune femme, doivent
» la lui faire craindre. Celle qui poſ-
» ſede un organe flatteur, en tire
» bientôt vanité. Les applaudiſſemens
» qu'on lui prodigue la rempliſſent
» d'orgueil. On s'apperçoit de ſon

» foible ; on la loue avec enthouſiaſ-
» me : l'éloge ſéduit ; & la tête tourne.
» D'ailleurs à force de répéter des
» chanſons tendres & voluptueuſes, le
» cœur s'enflamme ; l'on eſt moins ré-
» voltée de s'entendre adreſſer ce que
» l'on prononce tous les jours avec
» ſentiment ; & il arrive ſouvent que
» la mourante ſageſſe d'une jeune per-
» ſonne jette le dernier ſoupir, lorſ-
» qu'elle ne croit encore que fredon-
» ner une chanſon.

» La Muſique, dit *Corneille Agrip-*
» *pa*, eſt des plus propres & chéries
» chambrieres du vice ; avec la douce
» voix & le venin emmiellé des
» chants, ſons & accords voluptueux
» de ſes inſtrumens, elle enflamme les
» deſirs déréglés, & ôte toute force &
» toute vertu à l'eſprit, & corrompt
» en toute laſciveté & délices, perver-
» tit les bonnes mœurs, excite impé-
» tueuſement les cupidités & affec-
» tions déshonnêtes ».

Au reſte on s'eſt expliqué page 81 de nos Lettres, ſur l'hommage que l'on doit à la Muſique, dont l'invention doit être même conſidérée comme un préſent que l'Auteur de la

nature nous a fait pour l'employer à chanter ſa gloire, à lui expoſer nos beſoins, à le remercier de ſes dons, à manifeſter notre joie dans la proſpérité, à diſſiper nos chagrins dans nos afflictions, à ſoulager nos peines dans nos travaux, à exciter enfin l'ardeur martiale dans le cœur des combattans, *Quid autem aliud in noſtris legionibus cornua ac tubæ faciunt? Quorum concentus quantò eſt vehementior, tantò Romana in bellis gloria ceteris præſtat* (1). Il eſt vrai que l'abus de la Muſique, preſqu'auſſi ancien que ſon invention, a fait, dit M. *Rollin*, plus d'imitateurs de *Jubal* (2) que de *David*; mais il faut reconnoître avec *Plutarque*, que tout homme de bon ſens n'imputera jamais aux ſciences mêmes ce qu'on ne doit attribuer qu'aux diſpoſitions vicieuſes de ceux qui les corrompent.

DISSERTATION ſur les Spectacles, par M. *Rabelleau*. Paris, 1769.

---

(1) *Quintil.* Lib. I, cap. 10.

(2) *Jubal*, l'un des deſcendans du chef des impies, c'eſt-à-dire, de *Caïn*, eſt donné pour l'inventeur de ce genre de Muſique, aſſervi aux objets des paſſions.

Cet Auteur propoſe ſérieuſement de faire de la profeſſion de Comédien une eſpece de milice que chaque Citoyen ſeroit obligé d'exercer avant d'être admis à aucune place publique, à la Cour, dans le Miniſtere & dans la Magiſtrature. Ce projet, tout ridicule qu'il eſt, a pour motif l'impoſſibilité de réformer les Comédiens de profeſſion. M. *Rabelleau* leur reproche d'être ſeuls la cauſe de la corruption actuelle des Théatres. « Une » troupe de gens, dit-il, faiſant mé- » tier de renoncer à tous parens, à » toute patrie, & de courir de ville » en ville jouant la Comédie pour de » l'argent, tous les jours indiſtincte- » ment, devant des gens que le déſœu- » vrement, la diſſipation & le hazard » y conduiſent; ces Comédiens, ne » jouaſſent-ils d'abord que des Pieces » les plus épurées, entraîneront né- » ceſſairement avec eux le déſor- » dre, la licence & le relâchement » des mœurs qui regne toujours au » milieu de la multitude. En vain les » Souverains rendront des Edits en » leur faveur, ils n'en profiteront pas».

Mais on peut aſſurer à M. *Rabelleau*

que quand ſon projet ſeroit exécutable, le Théatre n'en ſeroit pas moins nuiſible aux mœurs. Il ſeroit toujours queſtion d'y amuſer la multitude des déſœuvrés ; ainſi la cauſe premiere de la corruption des Spectacles ſubſiſteroit.

Les Poëtes Dramatiques, comme l'obſerve M. *Garnier* (1), ne veulent point travailler ſans ſuccès. « Ils ſçavent que l'accueil de leurs Drames » dépend du ſuffrage de jeunes femmes, ou de jeunes gens inappliqués, » qui n'accourent au Théatre que pour » ſe procurer des ſenſations agréables. » Les choſes ſérieuſes leur paroîtroient froides, & les vérités fortes » les écraſeroient ».

Jean Racine étoit bien capable de ſe mettre au deſſus des idées de ſon ſiecle, & de ne travailler que dans un goût qui pût lui mériter dans tous les temps l'approbation des ſages. Néanmoins il eut pendant pluſieurs années la foibleſſe de vouloir plaire aux perſonnes futiles. On ſçait la réponſe qu'il fit au célebre *Arnaud* qui lui faiſoit

(1) Dans ſon Traité de l'*Education civile*.

des reproches ſur ce qu'il avoit fait *Hippolyte* amoureux. *Eh ! Monſieur*, lui dit Racine, *ſans cela qu'auroient dit nos petits maîtres ?*

Voilà pourquoi nous voyons nos Poëtes Dramatiques mettre en uſage toutes les reſſources de leur génie, pour retracer aux Spectateurs les momens les plus agréables de leur vie licencieuſe. « On aime, dit M. *Garnier*(1) à ſe retrouver dans leurs peintures, a comparer ce qu'on a quelquefois ſenti au dedans de ſoi-même. On ſe livre aux impreſſions que la magie Dramatique fait éprouver. On apprend par cœur les poëmes, on dreſſe des Théatres, & on devient des Comédiens. Ainſi ce qu'un Auteur ſatyrique diſoit d'un Peuple, s'eſt réaliſé de nos jours, *Natio comœda eſt* ».

Cette réflexion de M. *Garnier* n'eſt que trop véritable. La paſſion pour les repréſentations Dramatiques, n'eſt-elle pas portée juſqu'au point qu'une ſalle de Théatre eſt preſque devenue comme un beſoin, au moins à la cam-

(1) Dans ſon Traité de l'*Education civile*.

pagne ? « Cette ſorte d'amuſement, » dit M. l'Abbé *Clément* (1), eſt un » nouvel artifice mis à la mode dans » notre ſiecle, ſans doute, pour arra- » cher tout-à-fait un reſte de répu- » gnance qu'on avoit juſqu'à préſent » conſervé pour le Théatre & ſes » Acteurs ; mais ſur-tout infaillible » moyen de rendre la ſéduction plus » certaine encore & plus prompte, » en imprimant plus fortement des » paſſions dans leſquelles on eſt obligé » de mieux entrer, pour les repréſen- » ter ſoi-même, en donnant plus de » liberté & de hardieſſe à parler le » langage de la volupté, en mettant » dans l'occaſion la plus prochaine » d'inſpirer & de prendre des ſenti- » mens mieux réglés peut-être dans » leur objet, mais auſſi déréglés dans » leur principe, & communément » plus dangereux dans leurs ſuites ; » déſordre qui fut déploré par des » Sages du Paganiſme, comme le pré- » ſage le plus certain de la prochaine » & de l'entiere décadence ».

Tout projet de réformation de nos

(1) Dans ſon Sermon ſur les Spectacles.

Spectacles ſera toujours ſans effet dans des temps où il n'y a que les objets licencieux qui enchantent & qui ſéduiſent. Le caractere du ſiecle où nous vivons, eſt ſuffiſamment établi par la témérité avec laquelle on offre au Public les Ouvrages les plus ſcandaleux & les plus impies. En voici un de cette eſpece ſur la matiere des Spectacles. C'eſt un arſenal d'impiété, *armentarium impietatis*. Il a pour titre:

Le Mimographe, ou idées d'une honnête femme pour la réformation du Théatre national. *Amſterdam*, 1770.

C'eſt une eſpece de Roman Epiſtolaire, dont le principal perſonnage eſt une Comédienne. Cet Ouvrage eſt auſſi ridicule, bizarre & ennuyeux dans ſa contexture & dans ſon néologiſme, que monſtrueux par la licence des idées, & par leur contradiction. C'eſt enfin un Ouvrage digne d'une foule d'Ecrivains obſcurs, qui ne pouvant s'illuſtrer par l'éclat des talens, tentent de ſe faire une réputation par la licence de leurs Ecrits.

L'Avertiſſement préliminaire eſt terminé par cette propoſition ex-

traite de l'*Apologie de la Religion*, par M. l'Abbé *Bergier* : « L'expé-
» rience nous apprend qu'il faut des
» Spectacles pour attacher le peuple.
» Une religion dépouillée de tout
» culte extérieur, ne peut ni l'affec-
» ter ni l'inſtruire. Les Proteſtans ne
» s'apperçoivent que trop aujourd'hui
» des inconvéniens d'un culte trop
» décharné ».

Cette propoſition eſt relative à la néceſſité d'établir un culte extérieur (1) qui ſoit l'expreſſion & l'image d'un culte intérieur digne du Chriſtianiſme, « qui eſt une religion véritable,
» chaſte, ſévere, ennemie des ſens, &
» uniquement attachée aux biens in-
» viſibles (2) ».

Mais le *Mimographe* oſe abuſer de la propoſition de M. *Bergier*, juſqu'à en faire un principe pour établir la néceſſité d'avoir des Spectacles voluptueux, comme ſi nous étions dans l'idolâtrie « qui, dit M. *Boſſuet* (3),

(1) *Cum tanto ceremoniarum apparatu celebrat Eccleſia divinum Officium, ut excitetur efficacius chriſtiana Plebs ad Dei cultum.* Inſtit. Cathol. Part. III, ſect. 2, cap. 6.
(2) M. *Boſſuet*, Diſc. ſur l'Hiſt. univ.
(3) *Ibid.*

» étant

» étant faite pour le plaiſir, faiſoit con-
» ſiſter une partie du culte divin dans
» les divertiſſemens, les Spectacles, &
» dont les fêtes étoient des jeux d'où
» l'on avoit ſoin de bannir la pudeur ».

Le *Mimographe* confondant les Miniſtres de notre Religion avec les Prêtres des Idoles, les compare à des Comédiens. Il déclame contre le privilege que l'Ordre du Clergé à toujours eu d'occuper dans l'Etat le premier rang. Il attribue les Cenſures de l'Egliſe contre les Spectacles, à une jalouſie des Prêtres *qui*, dit-il, p. 369, *ne devoient pas laiſſer partager le droit de repréſenter qui leur appartient éminemment dans tous les temps, & dans tous les cultes.*

On ſçait que l'autorité des Rois eſt une participation de l'autorité de Dieu, de même que celle de leurs Miniſtres politiques & judiciaires eſt un écoulement de l'autorité Royale. On ſçait auſſi que le miniſtere ſacerdotal eſt un moyen choiſi de Dieu, pour tranſmettre ſon autorité à l'Egliſe, pour être le canal de ſes graces, & pour lui porter nos vœux, nos prieres & nos ſacrifices.

Ces principes inconteſtables & précieux à conſerver dans toute leur intégrité pour le bonheur des peuples, ſont niés & inſultés dans le *Mimographe*, pages 362 & 365. On y donne comme des établiſſemens odieux le Sacerdoce & la Royauté. L'Ecriture Sainte y eſt profanée & tournée en ridicule.

Il parut en 1774 un Ouvrage intitulé : *Du Théatre*, ou *nouvel Eſſai ſur l'Art Dramatique*, par M. *Mercier*, *in*-8°.

Cet *Eſſai*, qui eſt un projet de réformation de notre Théatre, a été caractériſé dans le VIIe tome de l'*Année Littéraire*, 1774. Il y eſt donné avec raiſon, comme un Ouvrage fait dans le plus grand délire. L'Auteur prétend qu'il faut néceſſairement que le François change de ſyſtême, s'il veut avoir un Théatre. *Corneille*, *Racine*, *Moliere*, ſuivant lui, n'entendoient rien à l'Art dramatique. Ils l'ont laiſſé dans l'enfance. Et ſi, comme le dit M. *Freron*, on le laiſſoit faire, on le verroit dans peu de temps livrer aux flammes tous les Ecrivains des ſiecles d'*Alexandre*,

d'*Auguſte*, de *Léon X*, & de *Louis XIV*.

Au reſte, ce jugement ridicule approche du mépris avec lequel M. *de Voltaire* a parlé de la plupart des grands hommes du ſiecle de *Louis XIV*, & qu'on a relevé avec juſtice dans un Ouvrage intéreſſant qui a paru en 1774 ſous ce titre : *le Comte de Valmont*, ou *les Egaremens de la Raiſon*; 3 volumes *in*-12. M. l'Abbé *Gerard*, Chanoine de Saint-Louis du Louvre, en eſt l'Auteur; & il en a dédié à la Reine la ſeconde édition qui parut en 1775. Ce Livre eſt une eſpece de Roman moral, mais du genre le plus vraiſemblable quant aux caracteres, aux incidens communs de la vie, & ſur-tout quant à l'eſprit du monde. L'intérêt & l'inſtruction s'y trouvent réunis. C'eſt une eſpece de controverſe amuſante & liée avec beaucoup d'art ſur les objets les plus importans de notre Morale. M. l'Abbé *Gerard* y ramene tout à la Religion, comme à la baſe ſur laquelle tout doit porter. Il y expoſe à la page 230 du deuxieme volume, la témérité avec laquelle les orgueilleux beaux eſprits

de notre ſiecle ſoutiennent que *Corneille* n'eſt qu'*un Déclamateur ;* que *Boileau* n'a ni *verve ni fécondité ;* que *la Fontaine* ne mérite pas d'*être compté parmi ceux qui ont fait honneur au ſiecle de* Louis XIV ; que *Racine* parloit plus en *Métaphyſicien qu'en homme ſenſible ;* que ſes Tragédies n'étoient que des *Dialogues bien écrits & bien rimés ;* que *Rouſſeau*, à trois ou quatre Odes près, & quelques Epigrammes, *ne faiſoit que des Vers ;* que *Fenelon* a écrit d'*une maniere foible ;* que *Boſſuet* a fait *de ſon génie un pitoyable uſage, & que ſon Hiſtoire univerſelle n'eſt qu'une maigre production.*

Tel eſt le délire de nos faux Philoſophes, dont les effets ont été prévus dans ces Vers de M. *de Pompignan :*

Oui, nous verrons bientôt de petits Conquérans,
Du Parnaſſe François audacieux tyrans,
De leurs maîtres fameux proſcrire les merveilles ;
Et leur orgueil briſer le ſceptre des *Corneille ;*
Tels on vit les Romains, dans leurs jours lumineux,
Du ſecond des Céſars dégrader l'âge heureux,
Enſevelir *Horace*, & déterrer *Tacite*,
Préférer la Pharſale aux beaux Vers de *Virgile ;*
Vanter l'eſprit guindé du maître de *Néron*,
Et bâiller ſans pudeur en liſant *Cicéron.*
Déja même la Langue, & moins belle & moins pure,
Rougit de ſe prêter à la ſimple nature.

Cette heureuſe clarté, ſon plus ſolide appui,
Et que l'Etranger même admiroit, malgré lui,
Cet ordre lumineux, le nombre & la cadence,
Semblent abandonner nos Vers, notre éloquence:
Le ſtyle devient ſec, & moins nerveux que tendre;
Et, pour vouloir trop dire, on n'eſt plus entendu.
Le Public déſormais, faſciné par ſes guides,
Ne veut qu'être ébloui par des éclairs rapides,
Amoureux du bizarre, avide du nouveau,
Et pour comble d'erreur, ennemi du vrai beau.

C'eſt par une ſuite de cette dépravation univerſelle qu'on a vu éclore tant d'idées bizarres, du nombre deſquelles eſt celle de l'Auteur de l'*Eſſai ſur l'Art dramatique*, lorſqu'il propoſe de ne repréſenter ſur le Théatre que des Scenes dont les perſonnages ſeroient des Artiſans, & dont le lieu ſeroit à l'Hôpital ou à Bicêtre. Cette idée ſe réfute d'elle-même, & ne mérite que d'être chargée de ridicule. M. *Freron* s'en eſt acquitté ingénieuſement; mais il a omis de relever les impiétés que l'Auteur de cet Eſſai n'a pas craint d'y inſérer. Telle eſt celle-ci qui ſe trouve à la page 75: *Les adverſaires du Théatre ſont des charlatans en ſurplis, jaloux & envieux par métier, qui voudroient que leur ſalle de Specta-*

cle ne déſemplît pas de monde, afin qu'on ne parlât que d'eux, & que l'on n'admirât que leurs trois points, leurs lieux communs de morale, leurs fréquentes exclamations & leur éloquence geſticulante.

Cet Auteur donna en 1771 une Tragédie en proſe, intitulée *Olinde & Sophronie* (1). On a lieu de penſer que ſon cœur s'eſt épanché dans le tableau rempli d'impiétés qu'*Iſmen*, Apoſtat hypocrite, y fait du Chriſtianiſme. Les inſultes faites aux grands hommes de la Littérature ne ſont pas de la conſéquence de celles qui ſont faites à la Religion. Ces dernieres ne doivent jamais reſter impunies. Auſſi la ſévérité des Loix a-t-elle ſouvent été reclamée par les premiers Magiſtrats chargés d'acquitter le Roi de ſes devoirs d'*Evêque extérieur de ſes Etats*, comme *S. Remy* appelloit *Clovis*. On en trouvera des preuves à la ſuite de nos Lett. dans des extraits de deux Réquiſitoires de MM. *Joli de Fleuri* & *Seguier*, Avocats-Généraux du

(1) Cette Piece a été citée ci-deſſus, p. 323, lig. 7, où il faut lire, *Sophronie*. Le ſujet de cette Tragédie eſt tiré du deuxieme Chant de la Jéruſalem délivrée du *Taſſe*.

Parlement de Paris. Ce ſont des témoignages qui manifeſtent le zele des Magiſtrats à protéger & à venger, au nom du Roi, les Loix fondamentales de la Religion & des mœurs. *Tutores ſumus vetuſtatis, & vindices*, diſoit l'Empereur *Juſtinien*.

La cauſe des Théatres ne peut certainement que paroître encore plus mauvaiſe à des gens ſenſés, quand ils voient ſes défenſeurs donner dans des excès odieux. C'eſt pour cette raiſon qu'on a cité quelques-unes des aſſertions du *Mimographe* & de l'Ouvrage de M. *Mercier*, que M. *Freron* appelle le *Dramaturge*, pour le diſtinguer de M. *Mercier*, Chanoine Régulier, & Abbé de *Saint-Leger* de Soiſſons (1).

Il n'eſt pas ſurprenant que l'Auteur du *Mimographe* déclare, p. 311, avoir été révolté par tous les Ecrits faits contre les Spectacles : auſſi, en conſéquence traite-t-il d'*interpretes atrabilaires de la Religion* M. *Nicole*, M. *Boſſuet*, le P. *le Brun*, M. l'Abbé *Clément*, M. *Greſſet*, &c, &c. Cependant il convient

(1) Auteur de quelques Lettres ſur un Ouvrage intitulé : *Bibliographie inſtructive*, par M. *de Bure*, 7 volumes *in*-8°.

[page 373] qu'*un Chrétien ne peut ſe diſſimuler que la repréſentation d'*Athalie *& de* Polieucte *eſt viciée ſur les Théatres actuels, & qu'en condamnant les Spectacles, le Chrétien raiſonne conſéquemment.*

Le projet de réformation qu'il propoſe ne rend pas les Théatres plus conciliables avec la Morale chrétienne. Il trouve impraticable la ſévérité de celui de *Riccoboni ;* il voudroit comme M. *Rabelleau*, que nous fuſſions tous des Comédiens. Et quant aux Pieces dramatiques, après en avoir exclu quelques-unes comme licencieuſes, il revient à les tolérer, pour donner, dit-il, aux peres & meres de famille le moyen de connoître le cœur humain ; d'autant plus que ſelon lui, les peintures de l'amour ne ſont pas dangereuſes.

Cette doctrine épicurienne eſt réellement celle de nos Théatres ; & on l'adopte plus ou moins en les fréquentant. On peut s'en procurer la preuve dans le Poëme des Saiſons que M. *de Saint-Lambert* donna en 1769. On y trouve la deſcription la plus naïve de tous nos Spectacles. Ils paroiſſent

avoir été peints d'après nature. Il y a même lieu de croire que M. *de S. L.* tenoit le pinceau dans le moment de l'ivreſſe de leur ſéduction. C'eſt ſans doute cette ſéduction qu'il a voulu exprimer, lorſqu'il dit dans le quatrieme chant :

Les Muſes, les Amours unis pour me ſéduire,
M'enlevent à l'inſtant dans un monde enchanté ;
Où tout vante, reſpire, & peint la volupté.

. . . . . .

O Spectacles divins, Ecoles reſpectables,
Du véritable honneur, des vertus véritables !

. . . . . .

Ils nous ont délivrés des gothiques uſages,
Des antiques travers, du vernis des vieux âges.
Ils corrigent en nous ces défauts, ces erreurs
Qui pourroient altérer les charmes de nos mœurs.
Quels ſons harmonieux, quels tableaux raviſſans !
Tous les Arts à la fois ſéduiſent tous mes ſens.

L'Auteur ſe reſſentoit encore de ce funeſte enchantement, lorſque dans des notes de ſon Poëme [pages 86 & 168, &c.] il ſoutient que les Spectacles tels qu'il les a peints, ſont *une véritable école, où l'on reçoit des leçons de vertu, où l'on apprend la ſaine Philoſophie, & les vérités d'uſage ; qu'il faudroit ériger des Statues aux inven-*

teurs de ces plaiſirs qui font jouir tout à la fois tous nos ſens ; & qu'on doit dire avec Bernier, *que la privation d'un ſeul plaiſir innocent eſt un grand péché.*

Il faut préſumer que M. *de S.-L.* n'a fait que prêter ſon génie poétique à cette morale ſenſuelle, & que de cœur il tient à la philoſophie de *Deſpréaux*, dont on va citer ici quelques vers pour faire oppoſition.

. . . . . Le ſeul honneur ſolide,
C'eſt de prendre toujours la vérité pour guide,
De regarder en tout la raiſon & la Loi.
. . . . . .
Et ce n'eſt qu'en Dieu ſeul qu'eſt l'honneur véritable.

Desp. Satyr. XI.

Car qu'eſt-ce loin de Dieu que l'humaine ſageſſe ?
. . . . . .

Satyr. XII.

Le faux eſt toujours fade, ennuyeux, languiſſant ;
. . . . Rien n'eſt beau que par la vérité.
. . . . . .
C'eſt par elle qu'on plaît, & qu'on peut long-temps plaire.

Epît. IX.

Que votre ame & vos mœurs peintes dans vos Ouvrages,
N'offrent jamais de vous que de nobles images.
. . . . . .
Un Auteur vertueux, dans ſes vers innocens,
Ne corrompt point le cœur en chatouillant les ſens,

Son feu n'allume point de criminelles flâmes.
Aimez donc la vertu, nourriſſez-en votre ame.
En vain l'eſprit eſt plein d'une noble vigueur,
Le vers ſe ſent toujours des baſſeſſes du cœur.

Art poét.

Jean Racine prêtoit l'oreille aux inſtructions de ce grand Poëte qui étoit pour lui

Un ſage ami, toujours rigoureux, inflexible
Sur ſes fautes, jamais ne le laiſſant paiſible.

En voici une preuve. *Jean Racine* avoit eu la foibleſſe de compoſer en faveur des Théatres une Lettre où il avoit mis toute la chaleur d'un Poëte intéreſſé à défendre l'honneur de ſes lauriers. *Deſpréaux* à qui il l'avoit communiquée, lui fit cette réponſe: *Votre Lettre eſt très-bien écrite; mais vous défendez une très-mauvaiſe cauſe.* *Racine* reconnut qu'il eſt d'une belle ame de ne jamais compromettre ſa réputation par aucun Ecrit dangereux, *negligere quid de ſe homines* [vel præſentes, vel poſteri] *ſentiant diſſoluti animi eſſe.* Cic. de Off. Et nonobſtant toute l'ardeur de ſon reſſentiment contre les Moraliſtes qu'il avoit

alors pour adverſaires, il déchira ſa Lettre en préſence de *Deſpréaux*.

Tel auroit été le ſort de toutes les apologies des Spectacles, ſi leurs Auteurs avoient ſincérement conſulté des gens de Lettres qui euſſent une teinte de ce qu'on appelle préſentement *le vernis des vieux âges*, c'eſt-à-dire, un jugement ſain, un reſpect pour les Loix divines & humaines, en un mot, du zele pour les mœurs.

Toutes ces apologies ne ſont établies que ſur la coutume & l'amour du plaiſir. Tout l'art de leurs Auteurs ne conſiſte qu'à éblouir par des ſubtilités & des ſophiſmes. On ſçait que l'erreur n'a pas d'autres armes à employer. Il n'en eſt pas de même des Ecrits qui combattent le Théatre. Ils ſont fondés ſur la raiſon, ſur l'intérêt des bonnes mœurs, & ſur la Religion, trois ſources d'argumens invincibles. Ne pourroit-on pas encore citer en preuve le témoignage intérieur d'un grand nombre de ceux qui fréquentent les Spectacles ? On en voit qui ont aſſez de bonne foi pour ſe condamner eux-mêmes, plutôt que la vérité, & qui diſent ingénuement :

Je désapprouve ce que j'ai la foiblesse de me permettre :

. . . . . *Video meliora, proboque,*
Deteriora sequor. . . . . . .

Les gens de Lettres voient toujours avec peine attaquer un art dont ils souhaiteroient concilier l'usage avec les mœurs. Lorsque le P. *Concina*, par exemple, eut donné contre les Spectacles l'Ouvrage dont le Pape *Benoit XIV* l'avoit chargé, & que nous avons indiqué [page 227 de ce vol.] on vit plusieurs Auteurs estimables de l'Italie s'en alarmer (1), & réclamer une exception pour l'Art Dramatique, considéré en lui-même, & abstraction faite de ce qui ne devoit être attribué qu'à la licence des Poëtes, à la corruption des Acteurs publics, & aux mauvaises intentions du plus grand nombre des Spectateurs.

Il Teatro, del Muratori (2) *in se*

(1) Vedendo nell' Opera del Padre *Concina* condannarsi di gra e colpa quei che permettono, gli Attori che rappresentano e gli Spettatori, che intervengono alle Commedie, ed alle Tragedie, ed in oltre impegnato, vedendolo a sostenere che le Scene de' nostri tempi sono oscene, e più oscene delle antiche. *Dissert. Teatri del Conte Diego Rubin.*

(2) Dans un Ouvrage intitulé : *Della publica Fe-*

ſteſſo non è illecito ma tale lo fan divenire le oſcenità de Comici & le Comedie di cattivo coſtume.

Il Teatro, dit le *Marquis* Maffei (1), *moderato e corretto dagli abuſi, può eſſere utile al buon coſtume.*

Il Teatro, eſt-il dit par un autre (2), *di ſua natura non è cattivo.*

Il Teatro, dit M. Lauriſo (3), *in tute le ſue parte oneſto e coſtumato è non indigno delle uomo Chriſtiano.*

M. *Joachim Pizzi* ſoutint auſſi la mê-

---

licita, 1749. *in*-8°. Le P. *de Livois*, Barnabite, en a donné une traduction Françoiſe ſous ce titre : *Traité du Bonheur public. Louis-Antoine Muratori*, mort en 1750, eſt ce célebre Sçavant dont les Ouvrages montent à 46 volumes *in-folio*, 34 volumes *in*-4°. 13 volumes *in*-8°, & pluſieurs volumes *in*-12.

(1) Dans la Préface d'un Recueil intitulé : *Teatro Italiano o ſia ſcelta di Tragedie per uſo della Scena*; vol. *in*-8°. Le Marquis *Scipion Maffei*, né d'une famille illuſtre d'Italie à Verone, en 1657, eſt connu par ſa Tragédie de *Mérope*, par ſa *Verona illuſtrata*, & par un grand nombre d'Ouvrages dont un ſur les Uſages des Anciens, pour terminer les différents des Particuliers. Il y fait voir que le prétendu point d'honneur & le duel dont nous avons eu occaſion de parler, page 225 de nos Lettres, ſont oppoſées à la Religion, au bon ſens, & à l'intérêt de la vie civile.

(2) Dans un Ouvrage intitulé : *De i Teatri Diſſertazione del Conte Diego Rubin, in Milano*, 1754. in-4°.

(3) Dans un Ouvrage intitulé : *De i vizi e de*

me Theſe dans un Diſcours imprimé à Rome en 1772, ſous ce titre: *Ragionamento ſulla tragica & comica Poeſea.*

Ce ne fut de même qu'en conſidérant la Comédie dans la ſpéculation la plus favorable, que *Santeuil* lui donna cette Inſcription: *Caſtigat ridendo mores.* M. *Freron*, qui connoît le ton de nos Théatres, a reſtreint, comme *Bayle*, la prédication théatrale à la ſeule ſphere des ridicules. *Moliere*, par exemple, fut le fléau, non des vices, mais des ridicules de ſon temps. « On » a, dit M. *Freron*(1), déjà obſervé mille » fois que les crimes ſont du diſtrict » du Lieutenant-Criminel, les vices » de celui de Lieutenant de Police, » & les ridicules ſeulement de la Ju» riſdiction du Poëte comique ».

On demanda en 1775 une Inſcription pour le Théatre de la Ville de Rouen. On propoſa celle-ci dans la Feuille Hebdom. des Prov. du 20 Décembre 1775: *Hic morum vindex, & ſchola ſcena decens.* Ce ſeroit encore

---

difetti del moderno Teatro e del modo di correggergli e d'emendarli Ragionamenti VI, di Lauriſo Fragenio Paſtore Arcade, in Roma, 1753, in-4°.

(1) Dans le Tome VII de l'Année Littéraire, 1774.

un titre uſurpé, ſi notre Théatre, dans l'état où il eſt, l'adoptoit. Il eſt bien éloigné d'avoir cette décence qu'une école de bonnes mœurs exige. On ne va aux Spectacles que pour y recevoir des impreſſions de triſteſſe ou de joie, & pour y éprouver les ſenſations que produiſent ces expreſſions paſſionnées ſur leſquelles *la plupart des Poëtes laiſſent encore aux Acteurs de donner de groſſes touches*, comme le dit l'Auteur des *Lettres à Eugenie*, qui parurent en 1774, & qu'on attribue à M. le *Prince de Ligne*. Elles ont été reçues comme le coup-d'œil d'un homme d'eſprit, habitué aux impreſſions de l'Art Théatral, dont les différens jeux ſont aſſez bien exprimés dans ce diſtique annoncé dans la Feuille Hebd. des Prov. du 10 Janvier 1776 :

Hîc Civem alternis recreant ridendo Thalia;
Melpomene luctu, Terpſicore choreis.

Qu'on liſe les Ouvrages didactiques de cet Art, tant pour ce qui regarde la Poéſie, que pour ce qui concerne le jeu & la déclamation. On y reconnoîtra que leurs Auteurs, tels que les d'*Aubignac*, *les Raimond de Sainte-*

Albine, les *Dorat*, les *Cavailha* n'ont eu en vue que de proposer aux Poëtes & aux Acteurs les moyens de parvenir à mieux séduire les Spectateurs. Ainsi quelque prévenu qu'on puisse être pour l'Art Dramatique, on ne peut, si l'on est de bonne foi, refuser de convenir qu'on en a fait un art très-nuisible.

» Il y a, dit M. *Le Franc de Pompignan*(1), une grande différence entre » composer des Tragédies pures, & » les faire représenter par des Acteurs » gagés & publics, dont l'état est le » centre de la corruption. N'aurions-» nous pas besoin qu'on exécutât en » France ce qui avoit été proposé à » Londres par le Docteur *Swift* (2), » qu'on ne doit pas accuser d'une mo-» rale trop sévere ?

» Il auroit voulu qu'il y eût des cen-» seurs éclairés & vertueux, qui fussent » en droit de retrancher des Pieces

(1) Dans sa Lettre à *Louis Racine.*

(2) Jonatham *Swift*, surnommé le *Rabelais d'Angleterre*, mort en 1746, a composé les Voyages de *Gulliver*, Roman traduit en François par l'Abbé *des Fontaines*; le Comte *du Tonneau*, autre Roman traduit en François par *Van-Effen*, & autres Ouvrages qu'on a imprimés à Londres en 1762, en 9 volumes *in*-8°.

» anciennes & nouvelles toute groſ-
» ſiereté, toute équivoque, tout dé-
» tail capable d'offenſer la modeſtie &
» la pudeur.

» Il faudroit donc (continue le reſ-
» pectable Académicien) réformer le
» Théatre: il faudroit des réglemens
» faits par des Théologiens & par
» des Magiſtrats unis enſemble, pour
» les concerter. Ces réglemens, re-
» revêtus de l'autorité du Prince, &
» dont on empêcheroit que le crédit
» ni la faveur n'altéraſſent jamais l'exé-
» cution, rempliroient, ſi je ne me
» trompe, cet objet important. Je les
» réduirois à ces deux points:

» A l'égard des Pieces, ſupprimer
» totalement celles dont le fonds eſt
» vicieux ou impie; car nous en avons
» de ces dernieres, ſoit dans le Tragi-
» que, ſoit dans le Comique: corri-
» ger celles qui ne péchent que dans
» les détails; en ôter les expreſſions
» libres, groſſierement indécentes,
» n'y rien laiſſer en un mot qui ſente
» le libertinage du cœur, encore
» moins celui de l'eſprit.

» A l'égard des Acteurs, n'en point
» recevoir dont la conduite & les

» mœurs ne fuſſent irreprochables; » les punir ſéverement, les priver mê- » me de leur emploi, quand ils tom- » beroient dans des déſordres publics; » car il eſt des fautes ſecretes & ca- » chées qui ne ſont pas du reſſort de » la Police » !

Ces idées de M. *de Pompignan* ſeront peut être traitées de rêves édifians, *dulcia ſomnia : Rarò vox virtutis ſtitur.* Au reſte elles ont pour objet de réconcilier l'Art Dramatique avec la vertu, & l'on doit ſçavoir gré à M. *Freron* de les avoir expoſées dans le dix-huitieme cahier de *l'Année Litteraire 1773 :* l'éloge qu'il en fait, répond à ſon zele contre nos faux Philoſophes, qui, plus aveugles que ne l'étoient de ſages Payens (1), ne veulent point convenir avec un *Séneque*, que ſans religion il ne peut y avoir de bonheur pour l'homme :

. . . . . *fida Pietas eſt comes ;*
Nec illa vivum deſerit, nec mortuum.

SENEC.

Néanmoins, dans le grand nombre

(1) Les ſages Payens rejettoient cette Philoſophie inſenſée qui méconnoît l'autorité divine. *Horace* paroît, dans une de ſes Odes,

de ces ennemis de la Religion Chrétienne, il s'en trouve quelques-uns qui ont obſervé les influences des Spectacles ſur les mœurs; & ils ont reconnu que les Théatres dans leur état actuel ne devroient pas être tolérés dans un Gouvernement bien dirigé. En voici quelques preuves :

Il parut en 1773 un Ouvrage ſous le titre de *Syſtême Social*, dont le but eſt de détruire totalement la Religon, les mœurs, la vertu, la ſaine politique, la ſociété & les puiſſances qui la gouvernent dans l'ordre civil ou religieux. Cet Ouvrage pernicieux a été combattu avec zele dans un Ecrit intitulé : *La Défenſe de la Religion, de la Morale, de la Vertu, de la Politique & de la Société*, par le R. P. *C. L. Richard*, Profeſſeur en Théologie de l'Ordre & du Noviciat général

---

s'être repenti de s'être livré à cette folle Philoſophie :

Parcus Deorum cultor, & infrequens
Inſanientis dum ſapientiæ
Conſultus erro : nunc retrorſum
Vela dare atque iterare curſus
Cogor relictos. Lib. 1, Od. 28 ou 34.

des Freres Prêcheurs. Cette réfutation, dit M. *de Querlon*, en l'annonçant dans la Feuille Hebdom. des Prov. du 12 Juillet 1775, eſt auſſi intéreſſante que celles que le même Auteur a faites des Livres intitulés : *de la Nature*, & *l'alembic moral*. Elles démontrent avec la plus grande évidence que les *Celſes* modernes ont beau faire ; ils auront beau déployer toutes les reſſources de leur prétendue ſagacité, tous les efforts du raiſonnement & de l'eſprit, les connoiſſances littéraires, ils ne parviendront jamais à détruire une tradition de ſix mille ans, ni l'ouvrage de dix-huit ſiecles. La Religion révélée & le Chriſtianiſme adoptés, ſuivis, défendus, cimentés par de plus puiſſans génies qu'eux, ne ſuccomberont pas ſous les vains argumens, ſous les froides railleries & ſous les redites des beaux eſprits François, Ruſſiens & autres, enfin ſous les ſophiſmes de l'Auteur du *Syſtême Social* qui oſe ſoutenir, dans le Chapitre 3, que *la Religion, loin d'éclairer & de faciliter la morale, ne fait que l'affoiblir & l'obſcurcir ; que le Dieu des Chrétiens n'eſt pas un guide ſûr pour*

nous conduire à la vertu réelle ; que la nature, *l'expérience & la* raiſon *ſont les ſeuls guides auxquels nous devons nous adreſſer, pour découvrir ce que nous nous devons à nous-mêmes, & ce que nous devons à la ſociété.*

Il eſt évident que ces guides ont très-mal endoctriné ſur la Religion cet Ecrivain ; mais ils l'ont très-bien inſtruit ſur les Spectacles.

» On voit, y eſt-il dit, ch. 10, part. 3, « que dans des nations corrom-
» pues, & ſur-tout dans les grandes
» villes, qui ſont communément des
» ſentines infectées par le vice, les
» uſages, les loix, les inſtitutions hu-
» maines, loin de chercher à rendre
» les citoyens plus ſages & plus heu-
» reux, contribuent très-ſouvent à les
» rendre inſenſés & miſérables. Leurs
» folies & leurs maux ſont encore ag-
» gravés & multipliés par le luxe, la
» vanité, la paſſion du plaiſir. Dans
» un pays où les eſprits ſont ainſi diſpo-
» ſés, la contagion du vice entre, pour
» ainſi dire, par toutes les portes.
» Tout invite à la débauche & à la
» dépravation. Quels funeſtes effets
» ne doivent point produire des Spec-

» tacles, dans lesquels tout conspire
» à nourrir ou à faire éclore des pas-
» sions amoureuses, qui sont le plus
» souvent une source intarissable de
» peines ? Que penser des Gouver-
» nemens qui, non seulement tole-
» rent, mais encore donnent ouverte-
» ment leur protection à des amuse-
» mens qui sont évidemment pour la
» jeunesse les écoles du vice, des
» lieux privilégiés, destinés à irriter
» les passions, des écueils où l'inno-
» cence attaquée par les yeux & les
» oreilles, séduite par les maximes
» d'une morale lubrique réchauffée
» par la musique & par des danses las-
» cives, s'expose à des naufrages con-
» tinuels ?

» On nous dit chaque jour que le
» Théatre épuré par le goût & la dé-
» cence, est devenu pour les moder-
» nes une école de mœurs. Ne suffit-
» il pas d'ouvrir les yeux, pour se dé-
» tromper de cette idée ? L'objet de
» la plupart des drames les plus esti-
» més n'est-il pas de nous peindre sans
» cesse des intrigues amoureuses, des
» vices que l'on s'efforce de rendre
» aimables, des désordres faits pour

» ſéduire la jeuneſſe inconſidérée, des
» fourberies capables de ſuggérer mille
» moyens de mal faire ? Le ridicule
» deſtiné à corriger les hommes de
» leurs extravagances, n'eſt-il pas ſou-
» vent jetté ſur la droiture, l'inno-
» cence, la raiſon, la vertu même,
» pour leſquelles tout devroit inſpi-
» rer le plus grand reſpect ? En fin peut-
» on prétendre de bonne foi que ce
» ſoit pour prendre des leçons de ſa-
» geſſe, que tant de deſœuvrés vont
» journellement courir à des Specta-
» cles, où, peu attentifs à la Piece,
» nous les voyons perpétuellement
» voltiger autour d'une troupe de Si-
» renes, qui vivent du trafic de leurs
» charmes, & qui mettent tout en
» uſage pour entraîner dans leurs pie-
» ges ceux dont elles ont irrité les
» deſirs ? Après avoir vu la tendreſſe
» conjugale tournée en ridicule dans
» un grand nombre de Comédies, une
» femme rentre-t-elle donc chez elle
» bien pénétrée des devoirs de ſon
» état, & des ſentimens qu'elle doit
» à ſon époux ? Quelles impreſſions
» peuvent faire ſur le cœur novice &
» tendre d'une jeune fille les exem-
» ples

» ples séducteurs que lui montrent
» tant de Drames, à la représentation
» desquels ses parens ont eux-mêmes
» la folie de la conduire ? A combien
» d'écueils une ame sensible n'est-elle
» pas continuellement exposée, par
» l'imprudence de ceux qui devroient
» la garantir des dangers ? Si quel-
» ques Auteurs illustres & chers aux
» Nations ont connu le vrai but de
» l'Art dramatique ; combien d'autres
» n'ont fait qu'attiser des passions nui-
» sibles, & alimenter des folies égale-
» ment contraires au vrai bonheur des
» femmes & à celui de la société dans
» laquelle tout devroit les inviter à
» jouer un rôle qui, sans les rendre
» moins aimables, les rendroit bien
» plus respectables & plus fortunées !

» Que les femmes se rendent esti-
» mables par leur sagesse & leurs
» mœurs ; que leurs regards con-
» fondent l'impudence & la fatuité ;
» que leurs mépris punissent la pré-
» somption, l'ignorance & le vice ;
» que leur accueil distingue le mérite
» modeste & la probité ; qu'elles con-
» tribuent par leur exemple à la ré-
» forme de ces êtres futiles & désœu-

» vrés qui infeſtent la ſociété ; qu'el-
» les les ramenent à la vertu. C'eſt
» alors qu'elles régneront bien plus
» ſûrement que par de vains orne-
» mens, des galanteries & des in-
» trigues qui les rendent mépri-
» ſables aux yeux mêmes de ceux
» qui ſe diſent leurs eſclaves. C'eſt
» alors qu'elles ceſſeront d'être les
» dupes & les victimes de ces perfides
» qui ne les idolâtrent que pour leur
» donner des fers, pour immoler leur
» bonheur & leur réputation à leur
» vanité, qu'ils oſent leur offrir pour
» un amour véritable ; enfin méritant
» d'être honorées, elles poſſéderoient
» au dedans d'elles-mêmes ce bonheur
» inaltérable que la vertu ſeule pro-
» cure, & que ni la diſſipation, ni le
» faſte, ni les plaiſirs bruyans ne peu-
» vent jamais remplacer ».

La *nature*, la *raiſon* & l'*expérience* que les Déiſtes reconnoiſſent pour leurs ſeuls guides, ont également éclairé M. le Marquis *Dargens* ſur les funeſtes effets de la paſſion pour le Théatre. « Elle eſt portée, dit-il [dans les notes de ſa trad. du *Timée de Locres*] » à un tel excès, qu'on a vu de nos

» jours une armée marchant avec » deux ou trois troupes de Comé- » diens, & le Maréchal-Général des » Logis, auſſi occupé de la place & » du logement des troupes comiques, » que le Commandant de l'armée du » parc de l'artillerie. Or, quand on » eſt parvenu à pouſſer la corruption » & l'amour du Théatre juſqu'à un » tel point, ne doit-on pas craindre » que les Nations où cet uſage s'eſt » introduit, aient le même ſort que » les Grecs & les Romains, qui ne » furent détruits que pour s'être livrés » à la molleſſe ?

» Tandis que les Grecs furent ſo- » bres, ennemis du luxe, partiſans de » la vertu, ils vainquirent les Perſes, » ils firent échouer tous les projets » de leurs ennemis; mais lorſqu'après » les batailles de Marathon & de Sala- » mine, ils commencerent à aimer » l'oiſiveté, & que l'amour pour les » Spectacles les leur rendit abſolu- » ment néceſſaires, leur gloire & leur » liberté s'évanouirent bientôt. *Ariſ-* » *tophane*, *Eſchyle*, *Sophocle*, *Euri-* » *pide* préparerent à *Philippe* qui vint » peud'années après eux la conquête

» de la Grece, & la ſervitude d'Athe-
» nes ; les Citoyens de cette Ville,
» autrefois ſi formidable à ſes enne-
» mis, étoient plus occupés des Spec-
» tacles & des fêtes, que des projets
» de *Philippe*. Pour en être convain-
» cu, il n'y a qu'à lire les Oraiſons
» de *Démoſthene*, qui reprochoit ſans
» ceſſe à ſes concitoyens leur oiſi-
» veté & leur amour outré pour les
» Spectacles.

» Les Romains eurent le même ſort
» que les Grecs. Ils durent toute leur
» gloire à l'éducation de leurs pre-
» miers ancêtres, & à la vie labo-
» rieuſe qu'ils menoient. Mais, après
» qu'ils eurent vaincu les Carthagi-
» nois, & qu'ils ſe furent enrichis des
» dépouilles de la Grece, ils vécurent
» dans le luxe. Ils perdirent égale-
» ment le courage de l'ame, & la
» force du corps : ils ſe diviſerent
» bientôt en différens partis, pour
» trouver de quoi contenter leurs
» paſſions. Le Peuple ſuivit l'exem-
» ple des Grands, & la fin des trou-
» bles de la République fut celle de
» la liberté. Alors les Empereurs en-
» chérirent encore ſur les Chefs des

» guerres civiles, qui, pour gagner l'a-
» mitié du Peuple, lui avoient donné
» des fêtes, & l'avoient accoutumé
» aux Spectacles les plus superbes:
» les Romains, soumis au maître que
» leur nommoient des soldats sédi-
» tieux, ne se soucierent plus que du
» Théatre. Ils devinrent si peu atta-
» chés à la gloire de leur Patrie, que
» les Barbares ruinerent l'Empire, &
» le détruisirent avec autant de faci-
» lité, que les Romains en avoient
» eu dans le temps de leur grandeur
» à conquérir les Etats de plusieurs
» Souverains Asiatiques, plongés dans
» le luxe & la mollesse.

» Après l'Empire d'Occident, celui
» d'Orient commença à dépérir par
» les mêmes raisons qui avoient causé
» la perte du premier. Ce fut au Théa-
» tre que prirent naissance les deux
» factions qui partagerent l'Empire
» sous *Justinien*.

» Craignons d'avoir le même sort
» qu'eurent les Gaulois qui, s'étant
» retirés chez les Asiatiques, en pri-
» rent les mœurs & le luxe : ils ont
» été fort bien caractérisés par *Florus*.
» Quant à ces Gallo-Grecs, dit-il,

» c'étoit une Nation mêlée & abâ-
» tardie, & le reſte de ces anciens
» Gaulois qui, ſous la conduite de
» *Brennus*, avoient ravagé la Grece;
» puis étant paſſés en Orient, ils s'é-
» toient établis au milieu de l'Aſie.
» Or, comme la ſemence des fruits
» dégénere en changeant de terroir,
» ainſi leur bravoure originaire s'é-
» toit amollie par les coutumes & les
» molleſſes aſiatiques » (1).

Rien n'eſt plus ſenſé que les réflexions de M. le Marquis *Dargens*, que nous venons de rapporter. La proſpérité des Empires dépendra toujours de la conſervation des mœurs: c'eſt une vérité que la *nature*, la *raiſon*, & l'*expérience* avoient fait connoître au célebre *Minos* qu'*Héſiode* appelle énergiquement *le plus Roi de tous les Rois mortels*, Βασιλέυτατον ἐυνῆ Βασιλήων.

Ce Légiſlateur de Crete comprit;

(1) *Cæterùm, gens Gallo-Græcorum, ſicut ipſorum nomen indicio eſt mixta & adulterata: reliquiæ Gallorum, qui Brenno duce, vaſtaverant Græciam; mox Orientem ſequuti, in media Aſiæ parte ſederunt. Itaque ut frugum ſemina mutato ſolo degenerant, ſic illa genuina feritas eorum in Aſiatica amœnitate mollita eſt. Duobus itaque prœliis fuſi fugatique ſunt.* FLOR. hiſt. Rom. epiſt. 1. lib. II.

que pour rendre heureuſe la Nation pour qui le Ciel l'avoit fait Roi, il falloit ſur-tout la rendre vertueuſe (1); &, pour y parvenir, il écarta de ſes Etats l'oiſiveté, la volupté, le luxe & les délices, ſources de tous les vices.

Les Lacédémoniens, à qui la *nature*, la *raiſon* & l'*expérience* avoient auſſi fait adopter cette ſage légiſlation que *Lycurgue* leur avoit apportée, s'en trouverent bien, tant qu'ils eurent ſoin de la conſerver par l'éducation publique. « Jamais, dit *Plutarque*, » ils n'oyoient jouer ni Comédies ni » Tragédies; afin qu'ils n'entendiſſent » jamais, ni par le jeu, ni à bon eſ- » cient, contredire aux Loix. Auſſi, » diſoit un ancien Spartiate, nommé » *Geradatas*, il n'y a point d'adulte- » res parmi nous; car comment y en » auroit-il à Sparte, vu que toutes » richeſſes, tous Théatres, toutes dé- » lices, tous fards & tous embelliſſe-

(1) *Ut Gubernatori curſus ſecundus, Medico ſalus, Imperatori victoria; ſic Moderatori reipublicæ beata civium vita propoſita eſt, ut opibus firma, copiis locuples, gloriâ ampla*, virtute honeſta *ſit*. Cic. ep. XI ad Attic. lib. VIII.

» mens extérieurs & laſcifs ſont dé-
» priſés & déshonorés, & vu que
» honte de mal faire, honnêteté &
» révérence & obéiſſance envers les
» Loix & les Supérieurs y ont toute
» autorité ? »

La vie voluptueuſe n'y étoit tolérée ni dans l'un ni dans l'autre ſexe. Le rang le plus élevé n'ouvroit à cet égard aucune exception dans un pays où *la loi étoit toujours plus forte que les Rois*. On n'y connoiſſoit dans aucun âge de la vie la molleſſe & le déſœuvrement. On arrivoit à la vieilleſſe, ſans avoir de vices à quitter; & par ce moyen, les vieillards étoient plus en droit d'être écoutés par les jeunes gens.

» Auſſi, dit notre Interprete de
» *Plutarque*, la coutume étoit que les
» vieux demandoient aux jeunes,
» quand ils les rencontroient, où ils
» alloient, & quoi faire, & les tan-
» çoient s'ils failloient à répondre,
» ou s'ils étoient bâtiſſant des excu-
» ſes; & qui ne tançoit celui qui com-
» mettoit quelque faute en ſa pré-
» ſence, étoit ſujet à la même repré-
» henſion que celui qui avoit failli,

» même celui qui ſe courrouçoit ou » montroit de prendre mal quand on » le reprenoit. Il n'y avoit pas juſqu'à » leurs chanſons qui ne fuſſent profi- » tables. Y avoit toujours en leurs » compoſitions je ne ſçais quel ai- » guillon qui excitoit la vertu, ſelon » la diverſité des âges qui les chan- » toient : car y ayant ès fêtes ſolem- » nelles & publiques toujours trois » danſes ; celle des vieillards com- » mençant, diſoit :

Nous avons été jadis
Jeunes, vaillans & hardis.

» Celle des hommes ſuivoit après, » qui diſoit :

Nous le ſommes maintenant
A l'épreuve de tout venant.

» La troiſieme des enfans venoit » après, qui diſoit :

Et nous un jour le ſerons,
Qui bien vous ſurpaſſerons (1).

Ce propos des jeunes Spartiates a été critiqué dans une Brochure qui parut en 1759, ſous le titre de *Con-*

(1) Œuvres de *Plutarque*, tome I, pages 567 & 585 & 587, édit. de Vaſcoſan, *in*-8°.

ſidérations ſur l'Art du Théatre. Ce Vaudeville, y eſt il dit page 80, *eſt dangereux pour la jeuneſſe, qu'elle accoutume à manquer de reſpect aux vieillards, en ſe vantant de les ſurpaſſer.*

Mais ce prétendu *Vaudeville* étoit comme conſacré par le vœu d'une Nation intéreſſée à voir chaque génération croître en vertu. Et les vieillards, bons patriotes, loin de s'en offenſer, en deſiroient les effets. Ils ſçavoient que la milice de la vertu exige de la jeuneſſe les efforts les plus vigoureux, pour pouvoir enſuite être ſupportée preſque ſans combat dans la vieilleſſe.

Je ne le ſçais que trop, dans le cours du bel âge ;
Quand la Nature ardente échauffant nos deſirs,
Nous rend ſi propres aux plaiſirs,
Il eſt mal-aiſé d'être ſage.
Cependant, malgré tant d'attraits,
On ne le peut trop dire & le faire connoître ;
C'eſt dans ce temps-là qu'il faut l'être,
Ou l'on court grand danger de ne l'être jamais (1).

(1) Œuvres d'*Etienne Pavillon*, de l'Académie Françoiſe, mort en 1705. Il étoit neveu du célebre *Nicolas Pavillon*, Evêque d'Alet, qui mourut en 1677, & qui a été bien caractériſé par l'épitaphe miſe ſur ſon tombeau, où il eſt appellé « le pere des pauvres, le conſeil des gens » de bien, la lumiere & le ſoutien du Clergé,

C'eſt ſur-tout à cet âge, dit M. *le Franc de Pompignan* (1), « que nos » Spectacles, dans leur état actuel, » ne ſont pas à beaucoup près des » lieux ſûrs pour la vertu ; & les Ac- » teurs publics étant toujours dans » les liens de l'excommunication, un » Auteur élevé dans la Morale chré- » tienne, ne ſçauroit, ſous quelque » prétexte que ce ſoit, ni par quel- » que ouvrage que ce puiſſe être, con- » courir au ſoutien du Théatre, ſans » ſe rendre lui-même reſponſable des » inconvéniens & des abus qui y ſont » attachés, ni contribuer à l'entre- » tien des Acteurs, ſans partager le » mal qu'ils cauſent & celui qu'ils

» le défenſeur de la diſcipline, de la vérité » & de la liberté eccléſiaſtique, un homme » humble au milieu des vertus & des éloges, » toujours le même dans les ſituations diffé- » rentes, enfin un prodige de piété & de folli- » citude paſtorale : *Pauperum pater, piorum conſiliarius, Cleri lumen & præſidium, diſcipl næ, veritatis & libertatis Eccleſiaſticæ propugnator ; vir in magna ſapientia, in virtutum cumulo, in laudum præconiis humillimus, in rerum viciſſitudine ſibi ſemper æqualis, ſpiritu fervens, ſollicitudine impiger, patientiâ conſummatus.* Son Oraiſon funebre fut prononcée par le reſpectable *François-Etienne de Caulet*, Evêque de Pamiers, mort en 1680. Et en 1738 on a imprimé ſa Vie en 3 vol. *in*-12. On y eſt inſtruit de beaucoup de faits intéreſſans du dix-ſeptieme ſiecle.

(1) Dans ſa Lettre à *Louis Racine.*

» font..... On s'efforce depuis » long-temps de réduire en problême » théologique cette queſtion : *ſi c'eſt* » *un péché d'aller à la Comédie.* On ne » manque pas d'appuyer la négative » de toutes les diſtinctions poſſibles ; » de toutes les conditions capables » de raſſurer. On exige qu'il n'y ait » rien de déshonnête, ni de criminel » dans la Piece ; que celui qui va au » Spectacle, n'y apporte point de » penchant au vice, ni une ame facile » à émouvoir ; qu'il y ſoit maître de » ſon cœur, de ſes penſées, de ſes » regards ; que rien de ce qu'il en- » tend, que rien de ce qu'il voit ne » ſoit pour lui une occaſion de chûte » ni de tentation. Cette théorie eſt » certainement admirable. Qui me » répondra de la pratique ? Sera-ce » notre Caſuiſte ? Qu'il aille plutôt à » la Comédie. Au retour, je m'en » rapporte à lui ».

M. *le Franc* propoſe le défi avec trop de confiance, pour qu'il ſoit prudent de l'accepter. Il faut donc conclure pour l'affirmative du problême. M. *de Buſſy-Rabutin* en réſolut un autre de même genre, dans une Lettre

qu'il écrivit à M. *de Roquette*, Evêque d'Autun. Il y eſt queſtion des Bals. On ſçait qu'il avoit titre pour avoir autorité conſultative ſur cette matiere. Sa Lettre ne ſera pas ici une Piece diſparate ; on va donc la rapporter.

« J'ai lu, Monſieur, l'avis ſur les » Bals que vous m'avez envoyé ; & » puiſque vous ſouhaitez de ſçavoir » ce que j'en penſe, je vous dirai que » je n'ai jamais douté qu'ils ne fuſſent » très-dangereux. Ce n'a pas été ſeu- » lement ma raiſon qui me l'a fait » croire, c'a encore été mon expé- » rience ; & quoique le témoignage » des Peres de l'Egliſe ſoit bien fort, » je tiens que ſur ce chapitre celui » d'un courtiſan ſincere doit être d'un » plus grand poids. Je ſçais bien qu'il » y a des gens qui courent moins de » hazard en ces lieux-là que d'autres ; » cependant les tempéramens les plus » froids s'y réchauffent, & ceux qui » ſont aſſez glacés pour n'y être point » émus, n'y ayant aucun plaiſir, n'y » vont point. Ainſi il n'eſt pas néceſ- » ſaire de les leur défendre ; ils ſe les » défendent aſſez eux-mêmes. Quand » on n'y a point de plaiſir, les ſoins

» de ſa parure & les veilles en rebu-
» tent ; & quand on y a du plaiſir, il
» eſt certain qu'on court grand ha-
» zard d'y offenſer Dieu. Ce ne ſont
» d'ordinaire que de jeunes gens qui
» compoſent ces aſſemblées, leſquels
» ont aſſez de peine à réſiſter aux ten-
» tations dans la ſolitude, à plus forte
» raiſon dans ces lieux-là, où les
» beaux objets, les flambeaux, les
» violons, & l'agitation de la danſe
» échaufferoient des Anachoretes. Les
» vieilles gens qui pourroient ſe trou-
» ver dans les Bals, ſans intéreſſer leur
» conſcience, ſeroient ridicules d'y
» aller ; & les jeunes à qui la bien-
» ſéance le permettroit, ne le pour-
» roient pas ſans s'expoſer à de trop
» grands périls. Ainſi je tiens qu'il ne
» faut point aller au Bal, quand on
» eſt Chrétien ; & je crois que les
» Directeurs feroient leur devoir, s'ils
» exigeoient de ceux dont ils gou-
» vernent les conſciences, qu'ils n'y
» allaſſent jamais ». *Tome IV des Lett.*

On peut joindre à ce témoignage la peinture ſuivante que M. *de Saint-Lambert* a faite des Bals dans ſon Poëme des Saiſons, mais avec une

intention bien différente de celle de M. *de Buſſy-Rabutin*. Celui-ci nous dit avec une ſincérité admirable, *fugite hæc*, fuyez la coupe empoiſonnée de *Circé ;* au lieu que M. *de Saint-Lambert* nous dit ; *accurrite*, accourez.

.... Le bal va s'ouvrir chez Hébé, chez Alcine ;
L'or & l'émail des fleurs, les perles & l'hermine
De la foule élégante ornent les vêtemens.
L'incarnat des rubis, le feu des diamans
Répandent un jour doux ſur les charmes des belles ;
Et les yeux avertis vont ſe fixer ſur elles.
Le deſir de tout vaincre, & l'eſpoir du ſuccès
Brillent modeſtement dans leurs yeux ſatisfaits.
Le feu de leurs regards s'anime avec la danſe ;
L'Amour, ſans ſe montrer, fait ſentir ſa préſence ;
Et, plein d'un ſentiment vif & délicieux,
Chacun ſent le plaiſir qu'il voit dans tous les yeux.
. . . . . .
. . . . . A la mélancolie
Oppoſez, s'il le faut, les jeux de la Folie ;
Oppoſez des excès, hâtez-vous de ſaiſir
Un ſeul inſtant de joie, un moment de plaiſir.
Entrez dans ces ſallons, où de brillans Protées
Echangent en riant leurs formes empruntées ;
Où la nuit, le tumulte, & les maſques trompeurs
Font naître à chaque inſtant d'agréables erreurs :
Là, le maintien décent, la froide retenue,
N'impoſent point la gêne à la joie ingénue :
Là, les ſexes, les rangs, les âges confondus,
Suivent, en ſe jouant, la Folie & Momus.

Il paroît que M. de *S.-L.* ne s'étoit

pas muni d'antidote contre le venin de la coupe qu'il nous préſente. Il en eſt de la Danſe, comme de la Poéſie, de la Muſique & de la Peinture, qui ont pour but principal de repréſenter au naturel les actions des hommes, & les paſſions qui les agitent. Tous ces Arts, qui roulent ſur l'imitation, peuvent s'appliquer au bien & au mal, & produiſent de bons ou de mauvais effets, par rapport aux mœurs, ſuivant le bon ou le mauvais uſage qu'on en fait : *Omnia majorum inſtitutis judicentur.* La Danſe fut d'abord, comme nous l'avons déjà dit, page 18 de ce volume, l'expreſſion de l'enthouſiaſme des ſentimens, ſoit de reconnoiſſance envers Dieu, ſoit d'une joie légitime ; &, à cet égard, on pourroit l'appeller avec *Simonide* une *Poéſie muette*, de même qu'il appelloit la Poéſie une *Danſe éloquente.* Il n'eſt pas queſtion ici des lettres de nobleſſe de la Danſe, c'eſt-à-dire de ſon ancienneté. Les érudits en antiquité prétendent que ce fut d'un nommé *Andron*, Sicilien, que les Grecs en reçurent les premieres leçons. Que c'eſt pour cette raiſon qu'ils exprimoient le mot

de danſer, par celui de σικιλίζειν; de même qu'ils exprimoient le mot de Danſe par celui de Βαλλισμὸς: &, comme l'a obſervé le ſçavant M. *Burette*, c'eſt apparemment de ce terme originaire de Sicile que dérivent (1) les mots de *Bal* & *Ballet*.

Les Grecs, dans leur beau temps, ne firent uſage de la Danſe, que comme d'un exercice propre à former le corps, & à donner à toute la perſonne ce que M. *Rollin* appelle *une certaine politeſſe extérieure*.

Madame la Ducheſſe *de Liancourt*, dont nous avons eu occaſion de parler dans notre ſeconde Lettre ſur les Spectacles, page 230, donnoit cet avis à Madame la Princeſſe de *Marcillac*, ſa petite-fille : « Ne faites point » apprendre à vos filles ce qui ne » peut ſervir qu'à la vanité. Et ſi elles » ont bonne grace, vous n'aurez » même que faire de maîtres à danſer, » pour leur en faire avoir. Car s'il eſt » beſoin qu'elles aient de la grace à » marcher, à faire la révérence & à

(1) Dans une Diſſertation que nous avons citée page 19 de ce volume.

» bien porter leur corps, pour ne pas
» attirer l'averſion ou la raillerie du
» monde, & pour avoir la gravité
» d'une perſonne de condition qui
» doit être en vénération à ſes domeſ-
» tiques & à ſes ſujets, il n'eſt pas be-
» ſoin qu'elles aient des graces affec-
» tées pour attirer les yeux dans les
» Bals & les Aſſemblées, puiſqu'elles
» ne doivent jamais y aller (1).

Si la Danſe n'étoit donc employée qu'à donner aux mouvemens & au maintien du corps cette nobleſſe, cette bienſéance, comme nous l'avons déjà dit page 19 de ce volume, que les Grecs appelloient Ε'μμελεια, & les Latins *concinnitas*, on n'auroit pas de reproches à lui faire; mais elle eſt devenue pernicieuſe depuis qu'on en a fait un art imitatif dont l'objet eſt d'incliner les cœurs au vice par la peinture la plus vive des paſſions que M. *Dorat* a tracées dans ſon Poëme didactique ſur la Déclamation :

Liſez au cœur de l'homme, amour, fureur, délire;
Dans vos yeux animés, il faut tout reproduire;

(1) Réglement donné par une Dame de haute qualité à Madame *** ſa petite-fille, pour ſa

De chaque ſentiment épiez les ſecrets ;
Démêlez les reſſorts, combinez les effets ;
Et parvenez enfin à ce degré ſublime
Où naît de tous les Arts l'Art de la Pantomime :
C'eſt par-là que la Danſe enfante des tableaux,
Sçait parler ſans parole, & peindre ſans pinceau.

Voilà l'objet des danſes de Théatre. Et n'eſt-ce pas auſſi celui de toutes ces danſes d'aſſemblées où

Des femmes, ſans garder la moindre bienſéance,
Avec des hommes font aſſaut
D'entrechats & de bonds, de gambades & de ſauts?
O ſiecle! ô temps! ô mœurs, quelle indécence!

s'écrie dans la Comédie des *Talens à la mode*, un perſonnage qui néanmoins y paroît avoir beaucoup d'inclination pour les plaiſirs de tous genres.

M. *de Saint-Lambert* a loué la danſe par les effets pour leſquels *Ciceron* (1) l'attribuoit à une eſpece de délire. Et, ſelon *Æmilius Probus*, les Romains vertueux rejettoient l'uſage de la danſe, comme un vice qui réveille & fortifie une paſſion dont le ſentiment inévitable eſt à

conduite, & pour celle de ſa maiſon. *Paris*, 1698, *in*-12.

(1) *Nemo ſaltat ferè ſobrius, niſi fortè infanit.* Orat. pro Mur.

combattre, dont le ſouvenir eſt incommode & fâcheux, la modération difficile, la tentation violente, & l'attachement criminel : *ſcimus ſaltare etiam in vitiis poni.*

Suivons donc les ſages conſeils de M. de *Buſſy-Rabutin.* Ils ſont fondés ſur des principes qui peuvent en général s'appliquer à tout ce qui eſt inventé dans les grandes Villes pour amuſer la multitude des Citoyens oiſifs, faſtueux, vains, légers & voluptueux. Il leur faut en tout temps quelques Spectacles. C'eſt pour cette raiſon qu'à Paris on laiſſe dans la Semaine-Sainte quelques reſſources à ces déſœuvrés dont les mœurs ſont une apoſtaſie de la Religion chrétienne.

« Ils ont, dit M. *de Querlon* (1), » 1°. le Concert Spirituel, ſorte de » Spectacle, autoriſé légitimement » par l'objet de ſes chants, & où l'o- » reille a plus de part que les yeux ; » 2°. le concours au Bois de Boulo- » gne, aux environs de l'Abbaye de

(1) Dans la dix-ſeptieme Feuille Hebdomadaire des Prov. du 26 Avril 1775.

» Long-Champ. On alloit autrefois
» les trois jours de Ténebres à cette
» Abbaye, attiré principalement par
» les voix qui s'y faiſoient entendre.
» Mais ce ne ſont plus les Ténebres
» qu'on cherche à *Long-Champ ;* c'eſt
» le monde qui va chercher le mon-
» de, comme l'eau va toujours cher-
» cher l'eau, pour augmenter ſon
» courant. Ici les deux ſexes, attirés
» réciproquement l'un par l'autre,
» c'eſt-à-dire par la preſſante envie
» de ſe montrer & d'être vus, autant
» que par le deſir de voir, ſont eux-
» mêmes l'objet du concours, & ſont
» à la fois Spectacle & les Specta-
» teurs. Ainſi ſe renouvelle à Paris
» tous les ans ce fameux *rendez-vous*
» de chars & d'équipages de toute
» eſpece de cavaliers, de piétons pou-
» dreux, &c. mêlange ſingulier de
» tous les ordres confondus par le
» luxe & par la parure. C'eſt pour les
» gens du monde, toujours entraînés
» par l'imitation, par le torrent des
» habitudes, une affaire de coſtume
» & d'air, où chacun met plus ou
» moins d'intérêt pour les femmes
» qui ſont toujours le premier attrait

» de tous les lieux d'aſſemblées ſou-
» mis à l'autorité de la mode : c'eſt un
» ralliement convenu pour toutes les
» prétentions de la nature & de l'art.
» Auſſi toute la milice de Cythere s'y
» rend-elle ordinairement ſous les ar-
» mes, ſoit pour défier les regards,
» ſoit pour diſputer entr'elles de char-
» mes, de luxe, d'opulence & de faſ-
» te; enfin c'eſt pour les Citoyens,
» [indifférens au culte ſacré & aux
» grands Myſteres de la Religion
» chrétienne] une promenade de la
» ſaiſon où ils vont ſe livrer à tout ce
» que la frivolité, la vanité de quel-
» ques hommes opulens, & la jeu-
» neſſe des deux ſexes ont pu réunir
» pour l'intérêt d'un moment de pom-
» pe, de galanterie & de nouveautés
» ridicules ».

Tel eſt auſſi le caractere de ces promenades changées en Comédies publiques, où l'on ſe diſpoſe comme pour le Bal, où l'on apporte le même eſprit, le même luxe; où chacun, Acteur & Spectateur tout à la fois, vient jouer ſon rôle, & faire ſon perſonnage. Tel eſt enfin le caractere de ces fêtes foraines, qu'on a vu depuis

quelques années s'introduire en France, & qui portent le nom de *Waux-Hall.*

L'enthouſiaſme épidémique pour les Anglois a fait adopter avec fureur tout ce qui ſort de leur Iſle, leurs mœurs, leur licence, leur eſprit de murmure, leurs uſages, leurs modes.

Il ne nous reſtoit plus qu'à adopter leur Spectacle connu ſous le nom de Waux-Hall. « *Mézerai*, au regne de » *Henri IV*, dit qu'on a toujours re» marqué que l'amour du luxe & des » plaiſirs ne ſe déborde jamais ſi fort, » que dans les calamités publiques ». En effet ce fut dans le temps d'une miſere univerſelle qu'une fureur déchaînée pour les Spectacles de tout genre fit conſtruire à Paris un vaſte édifice ſous le nom de *Coliſée*, à l'imitation de celui de Rome, qu'on ſçait être le reſte du fameux amphithéatre de *Veſpaſien*, & dont le nom, ſelon *du Cange*, exprime la grandeur coloſſale.

Voici l'idée que M. *de Querlon* nous donna en 1769 de ce nouveau Spectacle, qui fut d'abord établi ſous le nom de *Waux-Hall*, à la foire Saint-

Germain, enſuite ſur le boulevard de la Ville, vers la porte Saint-Martin, & enfin aux Champs Eliſées, ſous le nom de *Coliſée*.

« C'eſt, dit M. *de Querlon*, un *rendez-vous* que l'on donne à la jeuneſſe » des deux ſexes paſſionnée pour la » danſe, où elle exerce ſes talens, » & ſert publiquement de ſpectacle. » C'eſt enſuite un lieu de ralliement » où l'on vient de toutes parts ſe cher- » cher en foule, pour jouir du plaiſir » de voir & d'être vu, de ſe montrer » & d'obſerver ».

M. *de Querlon* nous laiſſe à conclure que dans ce *rendez-vous* & ce *ralliement*, les ſens doivent ſe trouver aſſiégés par tout ce qu'on leur y préſente de voluptueux. Enfin la raiſon doit y être d'une défenſe d'autant plus foible, qu'on y a encore plus que dans les autres Spectacles, la facilité de ſe communiquer ſes mauvais deſirs, & de s'en ménager l'exécution. Quel eſt donc l'aveuglement des parens qui y menent leurs enfans, & dont pluſieurs les y donnent en ſpectacle, en les faiſant ſervir comme des farceurs à l'amuſement du Public !

Il y eut dans plusieurs Villes de Provinces le même empressement pour ce Spectacle nouveau. Les habitans de Marseille ne tarderent pas à faire construire un Cirque qui, comme le *Waux-Hall* de Paris, est destiné aux Bals, Comédies, Opéra, Cafés, &c. La nouveauté de cet établissement voluptueux avoit excité plusieurs Ecclésiastiques à se permettre de le fréquenter : on en fit des plaintes à M. *de Belloi*, Evêque de Marseille. Ce Prélat donna le 13 Octobre 1772 une Ordonnance sur le Requisitoire de M. *Long*, Chanoine, Promoteur-Général, pour réformer une licence qui, est-il dit dans le Requisitoire, avoit scandalisé les gens du monde.

Cette Ordonnance (1) défend la fréquentation du Cirque, & enjoint d'exécuter l'article V du titre premier des Statuts synodaux du Diocese, par lequel « il est défendu, » même aux simples Clercs ; & à l'é- » gard des Prêtres séculiers & régu- » liers, sous peine de suspense *ipso*

(1) Elle est imprimée à la suite de nos Lettres, page 425.

» *facto*, de ſe trouver aux Bals, Co-
» médies, Opéra, & autres Specta-
» cles ſi contraires à la ſainteté de
» leur état & à l'eſprit du Chriſtia-
» niſme ».

Cet acte de zele & de vigilance de M. l'Evêque de Marſeille fut annoncé dans quelques Ecrits périodiques. Il prouve que les Eccléſiaſtiques qui fréquentent les Spectacles, ou qui en ſont les apologiſtes, ſont de droit récuſables par toutes les perſonnes ſenſées, *Qui omnia non opinione & ſenſu, ſed ratione & æquitate metiuntur.*

Au reſte, ces Eccléſiaſtiques, apologiſtes publics des Théatres, ſont en ſi petit nombre, qu'il faut en juger comme l'on juge des exceptions qui, par leur rareté confirment la regle. C'eſt une réflexion que M. *Chaudon* a faite ſur ce même objet dans un Recueil d'Entretiens qu'il donna en 1774 ſous ce titre : *L'Homme du Monde éclairé.* Le huitieme de ces Entretiens regarde le Théatre, & il y eſt donné comme le réſumé d'un Ouvrage intitulé : *Réflexions morales, politiques, hiſtoriques & littéraires ſur le Théatre*, en 5 volumes *in*-8°.

Il parut, à l'occaſion du *Coliſée*, deux Ecrits intitulés :

OBSERVATIONS ſur les Spectacles en général, & en particulier ſur le *Coliſée*. Par M. L. *Gachet*. Paris 1772, *in*-8°.

ESSAI ſur le moyen de faire du *Coliſée* un établiſſement national & patriotique. Paris 1772, *in*-12.

Les Auteurs de ces deux Ecrits trouvent dans la fureur de notre ſiecle pour les Spectacles, le prognoſtic du retour des délices de l'âge d'or.

L'un voudroit que tous ceux qui fréquentent nos Spectacles, y priſſent l'idée de cette vie pleine de joie & de délices, exprimée par ces deux Vers d'un Poëte du ſeizieme ſiecle :

O plena gaudiorum,
O vita plena Nectaris.

L'autre fait dépendre de la perfection du *Coliſée* le bonheur & la durée de l'Empire François, en y appliquant ce que l'Oracle avoit dit du *Coliſée* de *Veſpaſien : Quando ſtabit Coliſæus, ſtabit & Roma ; quando cadet Roma, cadet & mundus :* « Tant que le *Coliſée*

» ſubſiſtera, Rome ſubſiſtera, & l'U-
» nivers s'écroulera avec elle.

« C'eſt à cette durée, dit M. *Gachet*,
» que j'augure que parviendront Paris
» & le *Coliſée*. Ce ſont-là les vœux dé-
» ſintéreſſés & ſinceres que je forme
» pour l'agrément, la gloire & le
» bonheur de ma patrie. Le Spectacle
» qui doit flatter le plus, c'eſt celui qui
» frappe plus de ſens. Tous les ſens
» ſont autant de portes par leſquelles
» les impreſſions agréables peuvent en-
» trer dans nos ames. Donc toutes les
» fois qu'un Spectacle en ſera ſuſcepti-
» ble, on doit y admettre tout ce qui
» peut augmenter la ſenſation, l'illu-
» ſion, le raviſſement. C'eſt par-là que
» l'Opéra l'emporte ſur les autres
» Spectacles; c'eſt auſſi par cette rai-
» ſon que le *Coliſée* mérite le plus
» grand éloge, étant une eſpece de Pan-
» théon conſacré aux plaiſirs ».

On trouve les influences de ces principes ſcandaleux dans un Ecrit qui parut en 1775, ſous le titre de

LETTRE à Madame la Comteſſe de T***, ſur un ſecond Théatre François à Paris, & ſur le retour de l'ancien Opéra Comique.

M. le Chevalier *du Coudrai* en eſt l'Auteur. « Selon des gens, y dit-il, Trois » Spectacles ſuffiſent, & c'en eſt trop. » Moi, *chétif raiſonneur*, mais fidele in» terprete des penſées du Public (1) ;

(1) De quel Public M. *du Coudrai* parle-t-il ? C'eſt ſans doute de ce Public frivole de Paris, que M. *de Voltaire* a bien caractériſé dans les Vers ſuivans de ſon *Épitre à un Homme* [à M. *Turgot*, nommé en 1774 à la place de Contrôleur-Général des Finances, dont il ſe démit le 12 Mai 1776] :

Philoſophe indulgent, Miniſtre Citoyen,
Ainſi que *Lamoignon* (*), délivré des orages,
A toi-même rendu tu n'inſtruis que les Sages.
Tu n'as plus à répondre aux diſcours de Paris.
Je crois voir à la fois Athenes & Sibaris,
Tranſportés dans les murs embellis par la Seine ;
Un Peuple aimable & vain que ſon plaiſir entraîne,
Impétueux, frivole, & ſur-tout inconſtant,
Qui vole au moindre bruit, & qui tourne à tout vent ;
Il juge les Guerriers, les Miniſtres, les Princes ;
Rit des calamités dont pleurent les Provinces ;
Clabaude le matin contre un Edit du Roi ;
Le ſoir s'en va ſiffler quelque moderne, ou moi,
Et regrette à ſouper dans ſes turlupinades
Les divertiſſemens du jour des barricades.

Il ne faut point confondre ce Public frivole avec le Public ſage, dont le pouvoir a été bien exprimé dans deux Diſcours de M. *de Malesherbes*, prononcés, l'un le 21 Novembre 1774, à la rentrée de la Cour des Aides, dont il étoit Premier-Préſident ; & l'autre le 16 Février 1775, à ſa réception à l'Académie Françoiſe. C'eſt de ce Public ſage qu'il y eſt dit, qu'*il juge les Magiſtrats, qu'il juge les Miniſtres, & qu'il n'eſt aucune Puiſſance ſur la terre qui n'ambitionne ſon ſuffrage, comme celui du Juge ſouverain de tous les Juges de la terre.*

(*) M. *de Malesherbes*. Ce Magiſtrat fut nommé le 12

» je prétends que nous n'avons pas » aſſez des Théatres actuels, qui ſont » l'*Opéra*, les *François*, les *Italiens*, » le *Coliſée*, *Nicolet* & *Audinot*. Le » manque de Spectacles ſeroit une » oiſiveté, & par conſéquent une » nouvelle mere de vices. Auſſi dans » les fêtes d'Egliſe où les Spectacles » ſont fermés, il ſe commet plus de » crimes dans la Capitale ».

Ce raiſonnement en effet eſt bien *chétif*. L'opinion vulgaire ſur les déſordres attribués à l'interruption des Spectacles, a été réfutée par M. *de Voltaire*. « Je ne conſidere point, » dit-il (1), les Spectacles comme une

Juillet 1775, Secretaire d'Etat au Département de la Maiſon du Roi; & s'étant démis de cette place le 12 Mai 1776, elle fut donnée à M. *Amelot*, Intendant des Finances, & ci-devant Intendant de la Généralité de Dijon, où il ſe fit eſtimer & aimer par une adminiſtration bien dirigée. Le même jour M. *de Clugny*, Intendant de Bordeaux, fut nommé Contrôleur-Général des Finances. Il mourut le 18 Octobre ſuivant. Il fut remplacé par M. *Tiboureau des Reaux*, Conſeiller d'Etat, qui avoit été Intendant de Valenciennes, où il s'acquit une ſi bonne réputation, que le Public l'avoit ſouvent déſigné pour le miniſtere des Finances. Un Anonyme lui adreſſa les deux Vers ſuivans :

Les beſoins de l'Etat demandent un grand Homme;
La France vous regarde, & la Vertu vous nomme.

Le Roi ſe réſerva la direction du Tréſor Royal, & nomma pour l'exercer, ſous ſes ordres, M. *Neker* avec le titre de Conſeiller des Finances, & de Directeur-Général du Tréſor Royal.

(1) Dans une Lettre à un premier Commis.

» occupation qui retire les jeunes » gens de la débauche ; cette idée » seroit celle d'*un Curé ignorant* (1). » Il y a assez de temps avant & après » les Spectacles, pour se livrer aux » mouvemens des passions effrénées. » D'ailleurs on ne va pas aux Spec- » tacles tous les jours ».

Cette réflexion est vraie ; mais M. *de Voltaire* l'a mal fondée, en disant dans le même Ecrit que nos Tragédies & Comédies sont *des leçons de vertu, de raison & de bienséance.* Elles sont des leçons de volupté, de folie & d'indécence. Et l'on doit en conclure que nos Spectacles, loin de pouvoir

(1) Les Curés de Campagne, qui permettent les Danses, pour empêcher de plus grands désordres, ne trouvent-ils pas aussi dans ce mot de M. *de Voltaire*, la censure de leurs opinions ? Ils pourront s'instruire sur cet objet, en lisant le bon Ouvrage que nous avons annoncé p. 132, sous le titre de *Traité contre les Danses*, &c. C'est en faisant connoître à leurs Paroissiens la Doctrine Evangélique, qu'ils rendront les vices plus rares dans les Campagnes ; « car la Religion » Chrétienne, comme l'a dit le célebre *Pascal* ; » est la seule qui convienne à tous les hommes, » aux simples comme aux habiles, étant mêlée » d'intérieur & d'extérieur. Elle éleve le Peuple » à l'intérieur, & abaisse à l'extérieur les habi- » les. Elle n'est pas parfaite sans les deux. Il » faut que le Peuple entende l'esprit de la lettre, » & que les habiles soumettent leur esprit à la » lettre, en pratiquant ce qu'il y a d'extérieur ».

retirer les jeunes gens de la débauche, ne ſont propres qu'à y exciter. C'eſt d'après l'expérience de cet effet, que les femmes publiques ſont en ſi grand nombre dans le voiſinage des Théatres. Nous avons à oppoſer à M. le Chevalier *du Coudrai* un Ecrit mieux fondé que le ſien en raiſonnement. Il parut en 1772, ſous le titre de

DIALOGUE ſur les Spectacles. En voici une penſée : « La paſſion exceſſive des Théatres a produit l'oiſiveté & le luxe. Ces cauſes réunies ont occaſionné le débordement d'une licence effrénée. Celle-ci a enfanté l'impiété & l'irreligion qui à ſon tour a fait pulluler les meurtres, les duels, les ſuicides, & enfin une indépendance monſtrueuſe, toujours funeſte au Gouvernement.

» Depuis une quinzaine d'années, comme l'a obſervé M. l'Abbé *Gros de Beſplas* (1), » le Peuple François, ſur-tout à Paris, eſt exceſſivement » diſſipé, raſſaſié des Spectacles de

(1) Dans ſon Ouvrage *des Cauſes du Bonheur public*.

» tous genres, & a presque changé » de caractere. Il y montre un goût » excessif pour les plaisirs, un amour » du repos & de la volupté, qu'on » n'appercevoit pas autrefois. Les » mœurs du Théatre sont devenues » les mœurs publiques de la nation; » ses vices ont débordé sur la société » entiere; toutes les manieres de l'Ac- » trice infectent aujourd'hui les rangs » les plus distingués; mêmes tons, » mêmes airs, mêmes manieres, mê- » mes ajustemens jusque dans les bals » de la Cour, où leurs danses molles, » leurs expressions lascives sont imi- » tées. L'âge tendre est admis aux » plaisirs & aux Théatres de société. » Quel aliment aux passions, au mo- » ment qu'elles font plus d'efforts » pour éclore! Est-ce là que *Mentor* » auroit été chercher une épouse à » *Télémaque* » ?

Confirmons ces réflexions de M. *de Besplas* par celle de M. *de Querlon*, toujours intéressant & judicieux dans ses notices périodiques.

« Les Spectacles, dit-il, ont ré- » pandu un esprit de frivolité dans » tous les états, dont aucun âge n'est

» exempt : ils rempliſſent l'imagina-
» tion d'idées fauſſes & ſuperficielles
» qui ne font que des turlupins. Il
» ont enfin introduit des licences &
» des ridicules dans les mœurs (1) ».

N'en réſulte-t-il pas auſſi des influences ſur le phyſique ? « La volupté, dit *Plutarque*, par l'organe » d'*Amyot*, ſon Traducteur, diſſout » les corps, les amolliſſant de jour » à autre par délices, dont l'uſage » fauche le cœur, éteignant les for-» ces tellement que les foibleſſes & » maladies viennent en foule, & dès » la jeuneſſe on commence à faire » apprentiſſage des infirmités de la » vieilleſſe ».

C'eſt ſans doute par dépit contre la corruption & la molleſſe actuelle de nos mœurs, que M. *Darnaud*, dans ſa Lettre ſur ſa Tragédie d'*Euphémie*, regrette l'ancien eſprit de chevalerie, *parce que*, dit-il, *il enfloit le courage, en ſe figurant ſans ceſſe des Paladins à combattre.*

Mais cette vertu étoit bien chimérique. Auſſi ſur la fin du ſeizieme ſiecle, on voulut en inſpirer une qui

(1) Douzieme Feuille Hebd. de 1759.

fût plus réelle & plus utile dans les objets, & l'on prétend que ce qui y contribua le plus, fut la traduction des Vies des Hommes illuſtres de *Plutarque*. Elle ſe répandit dans la nobleſſe & dans le peuple, de maniere que cet Ouvrage devint le Livre de la Nation. « Nous étions perdus, dit *Montaigne*, ſi ce Livre ne » nous eût relevé du bourbier. Sa » merci nous oſons à cette heure parler & écrire. Les Dames en régentent les maîtres d'école. C'eſt » notre bréviaire (1) ».

Henri IV trouvant un jour *Neufvy* attaché à la lecture de *Tacite*; « Quittez, lui dit ce Monarque, cette lecture, & liſez de préférence dans » *Plutarque* l'hiſtoire des Capitaines » vos pareils (2) ».

Ces hommes fameux dont le caractere, commun à tous les Payens, fut de s'aimer juſqu'à mépriſer Dieu, *amor ſuî uſque ad contemptum Dei* (3), ne tenoient pas moins de l'Auteur de tout bien toutes leurs belles qua-

(1) Eſſais de *Mont.* liv. II, chap. IV.
(2) Hiſtoire ſecrete de *Daubigné*.
(3) S. Aug.

lités. Dieu les en avoit enrichis, non pour les rendre heureux, mais pour les faire ſervir, ſuivant l'exécution de ſa volonté éternelle, à l'ornement de leur ſiecle, comme les étoiles ſervent à la décoration de l'univers (1); & ils n'ont eu que la vaine récompenſe qu'ils avoient deſirée, c'eſt-à-dire, une gloire temporelle « qui, » dit M. *Boſſuet* (2), ne vient pas juſ- » qu'à eux. Elle s'efforce peut-être de » s'attacher à leurs médailles, à leurs » ſtatues déterrées, reſtes des ans & » des barbares, aux ruines de leurs » monumens & de leurs Ouvrages, » qui diſputent avec le temps, ou » plutôt à leur idée, à leur ombre, » & à ce qu'on appelle leur nom ». Mais faut-il que ce ſoit ces hommes vains qui donnent des leçons de ſageſſe, de courage & de patriotiſme, dans des temps où toutes ces vertus devroient néceſſairement être produites par l'eſprit du Chriſtianiſme, dont le caractere eſſentiel, oppoſé à

(1) *Vani vanam mercedem receperunt.*
Ex eis [*reprobis*] *ordinem ſæculi præſentis exornat Deus.* S. AUG. cont. Julian.
(2) Dans l'Oraiſon funebre de *Louis de Bourbon*, Prince de Condé.

celui du Paganiſme, eſt d'aimer Dieu juſqu'à ſe mépriſer ſoi-même, *amor Dei uſque ad contemptum ſuî* (1)? Principe ſi fécond pour faire remplir noblement, généreuſement & utilement tous devoirs envers Dieu & envers les hommes! Un Chrétien [dont *le deſir dominant eſt d'être dégagé des liens du corps, & d'être avec Jeſus-Chriſt* (2)] met le plus grand héroïſme dans toute ſa conduite. Qu'on ait une armée compoſée de pareils combattans, on aura autant de *Machabées* qui, pour plaire, non aux hommes, mais à Dieu, ſe diront l'un à l'autre : *Il vaut mieux mourir à la guerre que de voir périr notre pays. A Dieu ne plaiſe que nous fuïons devant l'ennemi : notre heure de mourir eſt arrivée, mourons en gens de cœur pour nos freres, & ne mettons point de tache à notre gloire* (3). Voilà ce qu'on doit attendre de la Reli-

(1) S. Aug.

(2) *Deſiderium habens diſſolvi, & eſſe cum Chriſto.* Ep. S. Paul ad Philipp.

(3) *Meliùs eſt mori in bello quàm videre mala gentis noſtræ & Sanctorum..... Abſit rem iſtam facere ut fugiamus ab eis! Et ſi appropinquavit tempus noſtrum, moriamur in virtute propter fratres noſtros, & non inferamus crimen gloriæ noſtræ.* Machab. lib. I, cap. III, ℣. 59; & cap. IX, ℣. 10.

gion Chrétienne « qui, comme le dit » M. *Seguier* (1), tend à réunir tout » dans la Société, ſans y rien con- » fondre, & qui fait du travail, de » la fidélité, du courage & de l'o- » béiſſance aux Loix, autant de » droits aux récompenſes de la vie » future ».

On a donc attribué aux Œuvres de *Plutarque* l'honneur d'avoir contribué à réformer les François du ſeizieme ſiecle (2). « On penſa, dit » M. *Groſlei*, on fit des efforts pour » agir à la Grecque & à la Romaine. » Et la France vit des hommes qui, » enviſageant la poſtérité, ſe flatte- » rent de l'intéreſſer à leur mémoire. » L'Epée eut ſes *Montmorency*, ſes » *Dubellai*, ſes *Chatillon*, ſes *Montluc*, » ſes *Lanoue*, ſes *Caſtelnau*, & l'élite

---

(1) Dans ſon Requiſitoire du 18 Août 1770, dont il eſt rapporté un extrait à la fin de notre premier volume.

(2) Dans un Ouvrage intéreſſant, intitulé: *Londres*, qui a paru en 1770, en 3 volumes *in*-12; & qui a été réimprimé en 1774 en 4 volumes *in*-12. Le même Auteur a auſſi donné ſur l'Italie un Ouvrage dont nous avons eu occaſion de parler page 233 de ce volume. Nous l'avons cité ſous le titre de *nouveaux Mémoires ſur l'Italie*; il faut lire *Obſervations ſur l'Italie & ſur les Italiens*.

» de ces Guerriers, dont, à l'imita-
» tion de *Plutarque*, *Brantôme* a raſ-
» ſemblé les faits & dits mémorables.
» La Magiſtrature eut les l'*Hopital*,
» les *Harlai*, les *de Thou*, les *Pibrac*,
» les *Pithou*, les *Servin*. La Finance
» elle-même eut un *Sulli*. *Agere me-*
» *moratu digna magis pronum magiſ-*
» *que in aperto erat* (1) ». La plu-
part de ces grands hommes nous ont
laiſſé de bons Ouvrages, où l'on
trouve les motifs nobles qui les diri-
geoient & qui les ſoutenoient, *dice-*
bantur eo animo ingenioque à quo geſta
erant [Tit. Liv.]. « J'ai, diſoit l'A-
» miral *de Coligni*, le cœur aſſis en
» aſſez bon lieu, pour le pouvoir dé-
» fendre comme il appartient à tout
» homme d'honneur & de bien, &
» pour pouvoir en répondre à cha-
» cun ſuivant ſa qualité ».

Mais il eſt rare de voir la force
des mœurs publiques tourner en
habitude les actions mémorables;
c'eſt un phénomene qui n'eſt pas de
longue durée. *Peu ſouvent*, dit Plu-
tarque, *advient que les natures graves*

(1) TACIT. *Vit.* Agrip.

de ces hommes peu communs plaiſent à la multitude, & ſoient agréables à une commune (1).

C'eſt aux ſiecles vertueux qu'il faut remonter pour apprendre à connoître la vertu, *ideò virtutes iiſdem ferè temporibus æſtimantur quibus facillimè gignuntur* [Tacit. V. Agr.]. Notre ſiecle, dit-on, eſt le ſiecle de la Philoſophie & de la vertu. « C'eſt » aux effets, dit M. *le Franc de Pompignan* (2), & non pas aux diſcours » à le prouver. Pourquoi donc les » crimes atroces deviennent-ils plus » communs ? Qu'on parcoure les re» giſtres de nos Parlemens, ſur-tout » les Arrêts imprimés de la Tour» nelle de Paris, on y verra que des » forfaits inconnus aux premiers Lé» giſlateurs, que des meurtres horri» bles qui auroient ſoulevé des Na» tions entieres, ſont fréquens aujour» d'hui dans différentes Provinces du » Royaume le plus policé de la terre. » A quoi les attribuer ? Seroit-ce à

(1) Dans le parallele de *Ciceron* & de *Lucullus*.

(2) Dans ſes Obſervations ſur les *Euménides*, page 504 de ſa traduction des Tragédies d'*Eſchyle*.

» l'impunité ? Jamais la Juſtice ne fut
» ſi prompte ni ſi ſévere à Paris. Se-
» roit-ce à la férocité des mœurs ? Les
» François n'en ſont pas accuſés. On
» ne parle au contraire & dans les
» converſations & dans les Ecrits, que
» de mœurs douces, de paſſions dou-
» ces, de cœurs honnêtes, d'eſprits
» honnêtes, d'ames honnêtes, de créa-
» tures honnêtes. Mais ſi cette dou-
» ceur, cette honnêteté tant rebat-
» tues ne ſont que des mots vagues,
» des expreſſions paraſites qui ne ſi-
» gnifient rien à force d'être répétées
» ſans ceſſe, employées par-tout, ap-
» pliquées à tout ; ſi par malheur, &
» dans la réalité, les mœurs publiques
» ſont corrompues, les mœurs parti-
» culieres déteſtables, les notions du
» bien & du mal changées, la Reli-
» gion tournée en ridicule, la nature
» traitée de chimere ; on n'a plus à
» chercher la cauſe de tant de forfaits
» multipliés ; on la reconnoît dans ſes
» effets ».

On ne doit l'attribuer qu'à l'*anarchie morale* introduite par la licence des Incrédules modernes, qui attaquent ouvertement la Religion & les

mœurs, & qui puiſent dans leur impiété la fureur & l'impudence que leurs Ecrits reſpirent :

. . . . , *Iram atque animos à crimine ſumunt.*
Omne in præcipiti vitium eſt. . . . . .
. . . . . *Sævius armis*
Luxuria incubuit . . . . . .
Nullum crimen abeſt facinuſque libidinis.
Atque utinam ritus veteres & publica ſaltem
His intacta malis agerentur ſacra !

JUVEN. lib. II, Sat. VI.

Ces Vers pourroient ſervir d'épigraphe à la deſcription que M. *Greſſet* a faite de notre ſiecle, « dans lequel » le ton frivole & l'air agréable autoriſent tout, faiſant tout paſſer ; la » raiſon, de tous les temps, eſt traitée » de petiteſſe ; le bon eſprit, de ſimplicité ; l'antique honneur, de ſottiſe bourgeoiſe ; les ridicules mêmes » ſont devenus des graces ; les vices, des uſages ; les ſcandales, de » bons airs ; l'impertinence, un ſtyle ; » le bas eſprit de l'intrigue, un titre » de génie ; les perfidies, des gentilleſſes ; les noirceurs, des plaiſanteries : on rencontre preſque par-tout » la méchanceté, toujours baſſe ; toujours active, la vile délation, l'af-

» freuſe calomnie, toutes les atro-
» cités, toutes les horreurs, tous les
» poiſons de l'envie & de la haine,
» circulant dans le monde ſous les
» vernis de l'agrément, couronnés de
» guirlandes, & cachés ſous des ro-
» ſes..... La langue de la raiſon
» profanée eſt devenue foible, incer-
» taine, entortillée, énigmatique,
» maniérée. Ainſi, pour n'en offrir
» qu'un exemple, dire ſimplement
» un *honnête homme*, eſt preſque paſſé
» de mode, ſoit parce qu'il eſt trop
» bourgeois de l'être, ou trop plat
» de prononcer ce nom; mais, comme
» par un reſte de pudeur involontai-
» re, dont la *déraiſon* & le vice même
» ne peuvent ſe défaire, on veut con-
» ſerver une nuance de la dénomina-
» tion antique; on entend dire par-tout
» d'un ton doucereux & faux: C'eſt un
» *homme honnête*, une *honnête créature*;
» & on appelle ainſi des cœurs faux,
» des amis perfides, de bas protégés, des
» valets de tous les ordres, des hom-
» mes tarés, des femmes affichées,
» une foule d'êtres manqués, gens ſans
» principes, ſans caractere; des ames
» viles & noires, des inſectes dorés,

» n'ayant que l'intérêt pour eſprit, la » fauſſeté pour langage, & la ſoif de » l'or pour exiſtence ».

Voilà les vérités qui ont été dites dans la ſéance publique de l'Académie Françoiſe, du 4 Août 1774, par M. *Greſſet*, dans ſa Réponſe au Diſcours de réception de M. *Suart*. Ce dernier avoit fait l'éloge de cette épidémie philoſophique, d'où eſt provenu l'interverſion des mœurs, des idées & du langage.

» On a eu, comme l'a dit M. *Fré-* » *ron* (1), la contre-partie de ce Diſ- » cours, dans la Réponſe judicieuſe, » ſolide & agréable de M. *Greſſet*. » Elle fut accueillie par les Audi- » teurs ſenſés, comme l'ouvrage d'un

(1) Dans le Tome VIII de l'*Année Littéraire* 1774. M. *Fréron* eſt mort au mois de Mars 1776. Il avoit été diſciple du fameux Journaliſte Abbé *Desfontaines*; métier auſſi périlleux qu'utile. Un bon Journaliſte doit lutter contre la dépravation & le torrent des mauvais Ecrits. « Il doit être, dit » M. *de Querlon*, comme le Patriarche des Arabes » (*Iſmaël*), armé contre tous, & en but à tous: » *Manus ejus contra omnes, & manus omnium contra* » *eum*. GEN. 16, 12. Voilà la véritable Deviſe de » tous ceux qui ſe livrent à ce pénible emploi ». Feuille Hebdom. des Prov. du 20 Mars 1776. Le Privilege de l'*Année Littéraire* a été conſervé à M. *Fréron* le fils, à qui a été aſſocié M. l'Abbé *Groſier*, dont les talens avoient déjà été employés avantageuſement à ce Journal par feu M. *Fréron*.

» véritable homme de Lettres, d'un » Auteur plein de raiſon, de graces » & de goût, & d'un Académicien du » bon ton »: ces qualités ſe trouvent bien établies par la Lettre ſuivante, que M. *Greſſet* publia en 1759, & que nous avons promis page 67 de notre premier Tome, de donner en ſon entier. Nous l'avons réſervée, pour compléter ici les preuves des principes contenus dans nos Lettres.

LETTRE

De M. GRESSET, *de l'Académie Françoiſe, à M.* ***.

LES ſentimens, MONSIEUR, dont vous m'honorez depuis plus de vingt ans, vous ont donné des droits inviolables ſur tous les miens; je vous en dois compte, & je viens vous le rendre ſur un genre d'ouvrages auquel j'ai cru devoir renoncer pour toujours. Indépendamment du deſir de vous ſoumettre ma conduite, & de mériter votre approbation, votre appui m'eſt néceſſaire dans le parti indiſpenſable que j'ai pris, & je viens le réclamer avec toute la confiance que votre amitié pour moi m'a toujours inſpirée. Les titres, les erreurs, les

ſonges du monde n'ont jamais ébranlé les principes de religion que je vous connois depuis ſi long-temps : ainſi le langage de cette Lettre ne vous ſera point étranger ; & je compte qu'approuvant ma réſolution, vous voudrez bien m'appuyer dans ce qui me reſte à faire pour l'établir & pour la manifeſter.

Je ſuis accoutumé, MONSIEUR, à penſer tout haut devant vous ; je vous avouerai donc que depuis pluſieurs années j'avois beaucoup à ſouffrir intérieurement d'avoir travaillé pour le Théatre, étant convaincu, comme je l'ai toujours été, des vérités lumineuſes de notre Religion, la ſeule divine, la ſeule inconteſtable : il s'élevoit ſouvent des nuages dans mon ame ſur un art ſi peu conforme à l'eſprit du Chriſtianiſme, & je me faiſois, ſans le vouloir, des reproches infructueux que j'évitois de démêler & d'approfondir : toujours combattu & toujours foible, je différois de me juger, par la crainte de me rendre, & par le déſir de me faire grace. Quelle force pouvoient avoir des réflexions involontaires contre l'empire de l'imagination, & l'enivrement de la fauſſe gloire ? Encouragé par l'indulgence dont le Public a honoré *Sydnei* & *le Méchant*, ébloui par les ſollicitations les plus puiſſantes, ſéduit par mes amis, dupe d'autrui & de moi-même, rappellé en même temps par cette voix intérieure, toujours ſévere & toujours juſte, je ſouffrois, & je n'en travaillois pas moins dans le même genre. Il n'eſt guere de ſituation plus pénible, quand on penſe, que de voir ſa conduite en contradiction avec les

principes, & de ſe trouver faux à ſoi-même & mal avec ſoi. Je cherchois à étouffer cette voix des remords à laquelle on n'impoſe point ſilence, ou je croyois y répondre par de mauvaiſes autorités que je me donnois pour bonnes; au défaut de ſolides raiſons, j'appellois à mon ſecours tous les grands & frêles raiſonnemens des Apologiſtes du Théatre; je tirois même des moyens perſonnels d'apologie de mon attention à ne rien écrire qui ne pût être ſoumis à toutes les loix des mœurs: mais tous ces ſecours ne pouvoient rien pour ma tranquillité. Les noms ſacrés & vénérables dont on abuſe pour juſtifier la compoſition des Ouvrages Dramatiques & le danger des Spectacles, les textes prétendus favorables, les anecdotes fabriquées, les ſophiſmes des autres & les miens; tout cela n'étoit que du bruit, & un bruit bien foible contre ce ſentiment impérieux qui réclamoit dans mon cœur. Au milieu de ces contrariétés & de ces doutes de mauvaiſe foi, pourſuivi par l'évidence, j'aurois dû reconnoître dès-lors, comme je le reconnois aujourd'hui, qu'on a toujours tort avec ſa conſcience, quand on eſt réduit à diſputer avec elle. Dieu a daigné éclairer entiérement mes ténebres, & diſſiper à mes yeux tous les enchantemens de l'art & du génie; guidé par la Foi, ce flambeau éternel devant qui toutes les lueurs du temps diſparoiſſent, devant qui s'évanouiſſent toutes les rêveries ſublimes & profondes de nos foibles eſprits-forts, ainſi que toute l'importance & la gloriole du bel eſprit; je vois ſans nuage & ſans enthouſiaſme que les Loix ſacrées de l'Evan-

gile, & les maximes de la morale profane, le Sanctuaire & le Théatre ſont des objets abſolument inalliables; tous les ſuffrages de l'opinion, de la bienſéance & de la vertu purement humaine, fuſſent-ils réunis en faveur de l'Art Dramatique, il n'a jamais obtenu, il n'obtiendra jamais l'approbation de l'Egliſe; ce motif ſans réponſe m'a décidé invariablement: j'ai eu l'honneur de communiquer ma réſolution à Monſeigneur l'Evêque d'Amiens, & d'en conſigner l'engagement irrévocable dans ſes mains ſacrées; c'eſt à l'autorité de ſes leçons & à l'éloquence de ſes vertus que je dois la fin de mon égarement; je lui devois l'hommage de mon retour; & c'eſt pour conſacrer la ſolidité de cette eſpece d'abjuration, que je l'ai faite ſous les yeux de ce grand Prélat ſi reſpecté & ſi chéri: ſon témoignage ſaint s'éleveroit contre moi, ſi j'avois la foibleſſe & l'infidélité de rentrer dans la carriere: il ne me reſte qu'un regret en la quittant; ce n'eſt point ſur la privation des applaudiſſemens publics, je ne les aurois peut-être pas obtenus; & quand même je pourrois être aſſuré de les obtenir au plus haut degré, tout ce fracas populaire n'ébranleroit point ma réſolution; la voix ſolitaire du devoir doit parler plus haut pour un Chrétien que toutes les voix de la renommée. L'unique regret qui me reſte, c'eſt de ne pouvoir point aſſez effacer le ſcandale que j'ai pu donner à la Religion par ce genre d'Ouvrage, & de n'être point à portée de réparer le mal que j'ai pu cauſer ſans le vouloir: le moyen le plus apparent de réparation, autant qu'elle eſt poſſible, dépend de

de votre agrément pour la publicité de cette Lettre ; j'eſpere que vous voudrez bien permettre qu'elle ſe répande, & que les regrets ſinceres que j'expoſe ici à l'amitié, aillent porter mon apologie par-tout où elle eſt néceſſaire. Mes foibles talens n'ont point rendu mon nom aſſez conſidérable pour faire un grand exemple; mais tout Fidele, quel qu'il ſoit, quand ſes égaremens ont eu quelque notoriété, doit en publier le déſaveu, & laiſſer un monument de ſon repentir. Les gens du bon air, les demi-raiſonneurs, les pitoyables incrédules peuvent à leur aiſe ſe moquer de ma démarche ; je ſerai trop dédommagé de leur petite cenſure & de leurs froides plaiſanteries, ſi les gens ſenſés & vertueux, ſi les Ecrivains dignes de ſervir la Religion, ſi les ames honnêtes & pieuſes que j'ai pu ſcandaliſer, voient mon humble déſaveu avec cette ſatisfaction pure que fait naître la vérité, dès qu'elle ſe montre.

Je profite de cette occaſion pour rétracter auſſi ſolemnellement tout ce que j'ai pu écrire d'un ton peu réfléchi dans les bagatelles rimées dont on a multiplié les éditions, ſans que j'aie jamais été dans la confidence d'aucune. Tel eſt le malheur attaché à la Poéſie, cet Art ſi dangereux, dont l'hiſtoire eſt beaucoup plus la liſte des fautes célebres & des regrets tardifs, que celle des ſuccès ſans honte & de la gloire ſans remords ; tel eſt l'écueil preſqu'inévitable, ſur-tout dans les délires de la jeuneſſe ; on ſe laiſſe entraîner à établir des principes qu'on n'a point, un vers brillant décide d'une maxime hardie, ſcandaleuſe, extravagante : l'idée eſt témé-

raire, le trait eſt impie ; n'importe, le vers eſt heureux, ſonore, éblouiſſant ; on ne peut le ſacrifier ; on ne veut que briller, on parle contre ce qu'on croit ; & la vanité des mots l'emporte ſur la vérité des choſes. L'impreſſion ayant donné quelqu'exiſtence à de foibles productions auxquelles j'attache fort peu de valeur, je me crois obligé d'en publier une édition très-corrigée, où je ne conſerverai rien qui ne puiſſe être ſoumis à la lumiere de la Religion, & à la ſévérité de ſes regards ; la même balance me réglera dans d'autres Ouvrages qui n'ont point encore vu le jour. Pour mes nouvelles Comédies (dont deux ont été lues, MONSIEUR, par vous ſeul), ne me les demandez plus ; le ſacrifice en eſt fait, & c'étoit ſacrifier bien peu de choſe. Quand on a quelques Ecrits à ſe reprocher, il faut s'exécuter ſans réſerve, dès que les remords les condamnent : il ſeroit trop dangereux d'attendre ; il ſeroit trop incertain de compter que ces Ecrits ſeront brûlés au flambeau qui doit éclairer notre agonie.

J'ai cru, pour l'utilité des mœurs, pouvoir ſauver de cette proſcription les principes & les images d'une Piece que je finiſſois, & je les donnerai ſous une autre forme que celle du genre dramatique : cette Comédie avoit pour objet la peinture & la critique d'un caractere plus à la mode que le *Méchant* même, & qui, ſorti de ſes bornes, devient tous les jours de plus en plus un ridicule & un vice national.

Si la prétention de ce caractere, ſi répandue aujourd'hui, ſi mauſſade, comme l'eſt

toute prétention, & ſi gauche dans ceux qui l'ont malgré la nature & ſans ſuccès, n'étoit qu'un de ces ridicules qui ne ſont que de la fatuité ſans danger, ou de la ſottiſe ſans conſéquence, je ne m'y ſerois plus arrêté ; l'objet du portrait ne vaudroit pas les frais des crayons : mais, outre ſa comique abſurdité, cette prétention eſt de plus ſi contraire aux regles établies, à l'honnêteté publique & au reſpect dû à la raiſon, que je me ſuis cru obligé d'en conſerver les traits & la cenſure, par l'intérêt que tout Citoyen qui penſe doit prendre aux droits de la vertu & de la vérité : j'ai tout lieu d'eſpérer que ce ſujet, s'il doit être de quelque utilité, y parviendra bien plus ſûrement ſous cette forme nouvelle, que s'il n'eût paru que ſur la Scene, cette prétendue école des mœurs, où l'amour-propre ne vient reconnoître que les torts d'autrui, & où les vérités morales, le plus lumineuſement préſentées, n'ont que le ſtérile mérite d'étonner un inſtant le déſœuvrement & la frivolité, ſans arriver jamais à corriger les vices, & ſans parvenir à réprimer la manie des faux airs dans tous les genres, & les ridicules de tous les rangs.

Je laiſſe de ſi minces objet pour finir par des conſidérations d'un ordre bien ſupérieur à toutes les brillantes illuſions de nos arts agréables, de nos talens inutiles, & du génie dont nous nous flattons. Si quelqu'un de ceux qui veulent bien s'intéreſſer à moi, eſt tenté de condamner le parti que j'ai pris de ne plus paroître dans cette carriere, qu'avant de me déſapprouver, il accorde un regard aux principes qui m'ont déterminé ; après

avoir apprécié dans la raiſon ce phoſphore qu'on nomme l'Eſprit, ce rien qu'on appelle la Renommée, ce moment qu'on nomme la Vie, qu'il interroge la Religion qui doit lui parler comme à moi ; qu'il contemple fixement la mort; qu'il regarde au-delà, & qu'il me juge. Cette image de notre fin, la lumiere, la leçon de notre exiſtence, & notre premiere philoſophie, devroit bien abaiſſer l'extravagante indépendance & l'audace impie de ces ſuperbes & petits Diſſertateurs, qui s'efforcent vainement d'élever leurs délires ſyſtématiques au deſſus des preuves lumineuſes de la révélation. Le temps vole, la nuit s'avance, le rêve va finir : pourquoi perdre à douter, avec une abſurde préſomption, cet inſtant qui nous eſt laiſſé pour croire, & pour adorer avec une ſoumiſſion fondée ſur les plus fermes principes de la ſaine raiſon ? Comment immoler nos jours à des Ouvrages rarement applaudis, ſouvent dangereux, toujours inutiles ? Pourquoi nous borner à des ſpéculations indifférentes ſur les majeſtueux phénomenes de la nature ? Au moment où j'écris, un corps céleſte, nouveau à nos regards, eſt deſcendu ſur l'horiſon ; mais ce ſpectacle, également frappant pour les eſprits éclairés & pour le vulgaire, amuſe ſeulement la frivole curioſité, quand il doit élever nos réflexions. Encore quelques jours, & cette Comete que notre ſiecle voit pour la premiere fois, va s'éteindre pour nous, & ſe replonger dans l'immenſité des Cieux, pour ne reparoître jamais aux yeux de preſque tous ceux qui la contemplent aujourd'hui. Quelle deſtinée éternelle nous aura été

assignée, lorsque cet astre étincelant & rapide, arrivé au terme d'une nouvelle révolution, après une marche de plus de quinze lustres, reparoîtra sur cet hémisphere? Les témoins de son retour marcheront sur nos cendres.

Je vous demanderois grace, MONSIEUR, sur quelques traits de cette Lettre, qui paroissent sortir des limites du ton épistolaire, si je ne sçavois par une longue expérience, que la vérité a toute seule par elle-même le droit de vous intéresser, indépendamment de la façon dont on l'exprime; & si d'ailleurs dans un semblable sujet, dont la dignité & l'énergie entraînent l'ame, & commandent l'expression, on pouvoit être arrêté un instant par de froides attentions aux regles du style, & aux chétives prétentions de l'esprit.

Je suis, &c.

A Amiens, le 14 Mai 1759.

Que les jeunes gens qui ont du talent pour la Poésie, profitent de cette Lettre de M. *Gresset*: Qu'ils sçachent, comme ce Poëte agréable l'a dit dans une Epître à sa Muse,

Que la Vertu, reine de l'Harmonie,
A la décence, aux graces réunie,
Seule a le droit d'enfanter les beaux Vers.

Le *Pindare* de la France, *J. B. Rousseau*, dit dans son Epître à M. *de Breteuil*:

L'amour du vrai me fit lui ſeul Auteur ;
Et la vertu fut mon *premier Docteur*.

On ſçait que ce grand Poëte s'eſt repenti de ne pas avoir été toujours fidele à ce *premier Docteur*. On voit dans ſes Lettres, qu'il n'attendit pas la vieilleſſe & les infirmités pour réprouver les licences de ſa lyre. Ce n'étoit, ſelon les voluptueux, que des bagatelles ; mais il reconnut qu'elles conduiſent aux plus grands excès :

. . . . . *Hæ nugæ ſeria ducent*
In mala. HORAT. *Art poét.*

Rien n'eſt plus redoutable que la tyrannie de la volupté. Voici une Ode qui en dépeint les funeſtes effets.

LA VOLUPTE.
ODE (1).

AUSSI funeſte qu'infame,
La Volupté nous ſéduit :
Son poiſon abrutit l'ame
De l'inſenſé qui la ſuit.
Les Provinces ravagées
Et les Villes ſaccagées

(1) *Parnaſſe Chrétien*, Tome II.

Doivent leurs maux à ſes traits.
Toujours elle ſe ſignale
Par une ſuite fatale
De malheurs ou de forfaits.

Dans quels ténébreux abymes
Son délire impétueux
Entraîne-t-il les victimes
De ſes redoutables feux ?
Son ardeur enchantereſſe
Sçait renverſer la ſageſſe,
Sçait corrompre l'équité ;
Et ces vertus étouffées,
Ne ſont plus que les trophées
D'une aveugle volupté.

De ſon imprudente fille (1)
Jacob pleure le malheur :
L'amour flétrit ſa famille :
Sichem, quelle eſt ta fureur ?
Mais une main implacable
Eteint dans ton ſang coupable
Ton aveugle emportement ;
Et ſans partager ton crime,
Ton Peuple, triſte victime,
Partage ton châtiment.

Cet homme (2) que le Ciel même
De ſa force avoit armé,
Périt ; & parce qu'il aime,
Je vois ſon malheur trame.

(1) *Dina* enlevée par *Sichem.*
(2) *Samſon.*

Un grand Roi (1) devient perfide ;
L'adultere à l'homicide
Fraie un chemin dans ſon cœur.
L'amour, par la main du Sage (2),
Encenſe le fol ouvrage
Du menſonge & de l'erreur.

Mais quel ſang vois-je répandre
Dans ce feſtin meurtrier ?
La vertu, pour le défendre,
N'eſt plus qu'un vain bouclier :
D'un Roi (3) l'aveugle injuſtice
L'oſe immoler au caprice
D'une impudique beauté.
L'amour devenu ſon maître,
Le contraint à méconnoître
Toute autre Divinité.

« Craignons, dit *Montaigne* (4), d'après *Séneque*, la trahiſon de nos plaiſirs. Ils nous chatouillent & nous embraſſent, pour nous étrangler, comme faiſoient les Larrons que les Egyptiens appelloient PHILETAS : *Latronum more, quos* Philetas *Ægyptii vocant, in hoc nos amplectuntur voluptates, ut ſtrangulent* (5) ».

(1) *David.*
(2) *Salomon.*
(3) *Hérode.*
(4) Eſſai de *Montaigne*, liv. 1, chap. 38.
(5) Epître 51.

Mais malheureuſement comme,

. . . . Par des loix certaines,
L'ame, & le corps ſon rempart,
Ont leurs plaiſirs & leurs peines,
Leurs biens & leurs maux à part;

Rousseau, lib. IV, od. VIII.

Les trahiſons des plaiſirs n'émeuvent point, quand il n'y a que les ames qui en ſont les victimes. On n'en eſt affecté que lorſque les corps y ont auſſi trouvé leur perte, comme dans de funeſtes événemens, tels que celui qui a été annoncé dans la Gazette de France, du 26 Avril 1776.

Quelques Particuliers, y eſt-il dit p. 160, s'étant aſſemblés dans une maiſon de Londres, il y a quelques jours, pour repréſenter le *Tambour nocturne*, la ſalle étoit remplie de Spectateurs, lorſqu'environ au milieu de la Piece, le plancher s'enfonça; cinquante ou ſoixante perſonnes tomberent dans l'étage inférieur, & pluſieurs ont été griévement bleſſées.

Mais les accidens de cette nature, dont nous avons rapporté différens exemples, pages 449-455 de notre T. I, ne ſont pas les ſeuls qu'on ait à craindre à nos Spectacles; combien n'a-t-on pas à y redouter une multi-

tude de Spectateurs volages & inſenſés, dont le moindre ſujet peut émouvoir la fougue ! Et alors,

Pareils aux animaux farouches & ſtupides,
Les loix de leur inſtinct ſont leurs uniques guides ;
Et pour eux le préſent paroît ſans avenir.

J. B. Rousseau, ode IV.

C'eſt pour les contenir que le Gouvernement a toujours les armes levées dans les lieux deſtinés à occuper leur déſœuvrement. Mais cette précaution n'empêche pas toujours l'exploſion des tumultes qui s'y élevent, & qu'on a ſouvent vus devenir meurtriers. En voici quelques exemples :

Le 15 Avril de l'année 1765, les Comédiens François devoient repréſenter le *Siege de Calais* qu'ils avoient fait afficher. Mais le Comédien *Dubois* qui devoit y jouer un rôle, avoit un procès avec ſon Chirurgien qui réclamoit ſes honoraires, & que ce Comédien prétendoit avoir payés. *Dubois* demanda en Juſtice qu'il fût reçu à faire ſerment qu'il ne devoit rien au Chirurgien. Ce dernier avoit répandu un Mémoire imprimé, dans lequel il repréſenta qu'*un Comédien ne pouvoit être admis à faire ſerment, vu la note d'infamie attachée à ſa profeſſion.* Les camarades de *Dubois*, piqués de ce que celui-ci avoit donné lieu à ce Mémoire, l'exclurent de leur Troupe. Néanmoins *Dubois* eut ordre de

jouer ſon rôle, afin de ne pas faire manquer l'engagement que la Troupe avoit contracté pour la repréſentation du *Siege de Calais*. Mais la *Clairon* & les principaux Comédiens, tels que *le Kain*, *Molé* & *Brizard*, s'en retournerent chez eux; & l'heure du Spectacle étant arrivée, *Préville* alla prévenir le Parterre qu'au lieu du *Siege de Calais*, on alloit repréſenter le *Joueur*, attendu l'abſence de la *Clairon* & des autres Acteurs. L'orcheſtre, l'amphithéatre & les loges même ſe joignirent au Parterre pour demander à grands cris le *Siege de Calais*, & pour crier qu'on mît en priſon la *Clairon* & les autres Acteurs qui s'étoient abſentés. Il en réſulta un effroyable bacchanal qui dura juſqu'à près de ſept heures du ſoir, & il en ſeroit ſurvenu une ſcene ſanglante, ſans la prudence de M. le Maréchal *de Biron* qui commanda que la Garde Royale ne fît aucune eſpece de mouvement. La Comédie n'ouvrit pas le lendemain; &, pour ſatisfaire le Public, la *Clairon* fut conduite au Fort-l'Evêque. Elle en ſortit au bout de cinq jours, ſous prétexte d'une maladie, & à condition qu'elle reſteroit aux arrêts chez elle. *Brizard*, *Molé* & *le Kain* furent auſſi mis au Fort-l'Evêque, & y reſterent vingt-quatre jours.

Cette Scene, rapportée dans le *Dictionnaire des Anecdotes dramatiques*, tome II, page 175, peut contribuer à prouver que le Public ſçait, dans l'occaſion, faire éprouver aux Comédiens les droits que lui donne ſur eux

la baſſeſſe de leur profeſſion. Néanmoins ces gens-là, livrés par état à l'illuſion continuelle ou à l'eſpece de vertige que produiſent tant de dignités & de conditions d'emprunt, ainſi qu'une longue habitude à ſe revêtir bien ou mal des caracteres les plus étrangers, ont de la peine à ſe défendre de je ne ſçais quelle hauteur, d'une certaine morgue, de l'importance, ou plutôt de l'impertinence ; delà toutes les humiliations qu'ils font ſubir aux Auteurs qui, ayant la foibleſſe de ſe dévouer aux amuſemens du Public, ſe mettent dans leur dépendance.

M. *Dorat*, dans le Diſcours préliminaire de ſa Tragédie, *les deux Reines*, donne beaucoup de raiſons pour faire douter de la capacité des gens de Théatre, par rapport au jugement des Pieces dramatiques, ſur le mérite deſquelles ils ſe méprennent très-ſouvent.

Rien, comme l'a obſervé M. *de Querlon* (1), n'eſt plus humiliant pour les Auteurs de Drames, que la lecture qu'ils ont à faire de leurs Pieces. Car, à moins d'avoir un front

(1) Dans les Feuilles Hebdomadaires des Provinces, du 12 Décembre 1770.

d'airain, ou toute la confiance qu'un jeune homme apporte aujourd'hui preſque en ſortant du College, qui peut ſoutenir le double examen qu'eſſuient dans le Sénat comique la perſonne & l'ouvrage d'un Auteur débutant? Qui n'eſt pas un peu déconcerté par des objections bonnes ou mauvaiſes que chacun a droit de lui faire, malgré toutes les politeſſes dont elles peuvent être aſſaiſonnées? Qui peut enfin être de ſang froid, en attendant le réſultat des ſuffrages dont il dépend, & l'arrêt qui réglera le ſort de ſa Piece en premiere inſtance? Quelles peines enſuite ne donne pas la diſtribution des rôles? Combien de mouvemens, d'allées & venues, de viſites, de ſollicitations, même de courbettes, pour faire accepter tel rôle à l'Actrice à laquelle il peut convenir, & cet autre à tel & tel Acteur? Nous ne parlons heureuſement que d'après l'expérience d'autrui; nous n'avons jamais rien préſenté à ces Meſſieurs. Ainſi nous ne ſommes ſuſpects ni d'intérêt, ni de reſſentiment. Le tableau que nous traçons, eſt celui que nous ont fait d'après nature pluſieurs Ecrivains dramatiques qui ont été dans ce cas. Il eſt d'une telle vérité, que nous penſons depuis long-temps que la ſeule *préſentation des Pieces* feroit un bon ſujet de Comédie, ſi l'on pouvoit eſpérer que les Comédiens fuſſent d'humeur de ſacrifier de petites répugnances à l'amuſement du Public, comme *Moliere* leur en donna l'exemple.

Au reſte, rien ne doit être moins aſſuré que les ſuccès d'un Drame dans

une aſſemblée tumultueuſe où le Spectateur intelligent eſt confondu dans une foule d'ignorans déſœuvrés, ſans goût, ſans aucun ſentiment des choſes qui frappent leurs oreilles. Le Poëte, que le vent de la gloire a porté ſur la Scene, eſt livré au jugement d'une *tourbe* enhardie par le nombre, & toujours prête à ſoutenir les droits de l'ignorance & de la ſottiſe.

Delà, ces efferveſcences qui donnent ſi ſouvent lieu à des Scenes bruyantes, & quelquefois funeſtes. Telle fut l'émeute qu'il y eut à Marſeille le 29 Novembre, dont voici le récit tel qu'il ſe trouve dans la Gazette de France, du 14 Décembre 1772.

Le Samedi 29 du mois dernier, les Comédiens annoncerent une quinzieme repréſentation de *Zémire* & *Azor*, demandée par des perſonnes de conſidération. Le Parterre ſouhaita qu'on donnât une autre Piece, & l'on promit *le Comte de Warwick*. Les Echevins, informés de l'eſpece de tumulte qui avoit occaſionné ce changement, crurent devoir, pour le bon ordre, faire jouer la Piece qui avoit d'abord été annoncée. Quelques jeunes gens formerent le projet de s'y oppoſer. Cette circonſtance attira un nombre prodigieux de ſpectateurs

à la Comédie. La Garde de Police, quoique doublée & renforcée de ſix Cavaliers de la Maréchauſſée, ſe trouva tellement preſſée par la foule, qu'elle fut obligée de ſe retirer. On tenta deux fois inutilement de commencer la Piece. Les Acteurs, qui ne pouvoient ſe faire entendre au milieu des clameurs du Parterre, quitterent la Scene. Les Officiers de la Police n'ayant pu rétablir le bon ordre avec leur Garde inſuffiſante, un d'eux alla demander main-forte au Commandant de la Marine. Les Echevins, inſtruits de ce qui ſe paſſoit, ſignerent une requiſition pour vingt-cinq Grenadiers qui furent accordés. Tandis que ce renfort marchoit de l'Arſenal à la Comédie, les Echevins s'y rendirent, revêtus des marques de leur dignité. Les Officiers de Ville diſtribuerent les poſtes aux Soldats. Douze de ces derniers, précédés d'un Caporal & ſuivis de quelques Gardes de la Police, pénétrerent par les deux portes du Parterre juſqu'à l'Orcheſtre, les armes hautes & la bayonnette au bout du fuſil. Un jeune homme qui ſe crut maltraité, appella ſon frere à ſon ſecours. Ce dernier ayant mis l'épée à la main, bleſſa légerement à la cuiſſe un Soldat qui lâcha contre lui un coup de fuſil, dont ce Citoyen mourut le lendemain. En même temps le fuſil d'un Grenadier, preſſé & pouſſé par la foule, partit de lui-même. A ce bruit les deux Eſcouades pénetrent, non ſans bleſſer pluſieurs perſonnes avec la croſſe de leurs fuſils, leurs ſabres & leurs bayonnettes, dans le Par-

terre, & ſe réuniſſent au centre. On prétend qu'on cria d'une loge de faire feu. On dit auſſi qu'il y eut un coup de piſtolet tiré du Parterre. L'ordre de tirer fut ſuivi de cinq coups de fuſils. On conçoit l'alarme des femmes placées dans les loges, les cris du reſte des ſpectateurs, & les ſuites funeſtes que ce déſordre dût occaſionner. Les Officiers de la Garde ordinaire & du renfort, deſcendus précipitamment au Parterre, continrent les Soldats, & firent ſortir la foule avec le plus d'ordre qu'il leur fut poſſible. Les Echevins furent conduits chez eux avec une eſcorte. Il y a eu deux perſonnes tuées de coups de feu ; quelques-unes ont été bleſſées griévement, & vingt ont reçu des bleſſures légeres.

Il y eut auſſi à Paris, le 30 Novembre 1772, à la Comédie Françoiſe, une émeute dont le récit n'a pas été oublié dans le Dictionnaire des Anecdotes dramatiques.

La Piece annoncée pour ce jour-là, étoit *le Comte d'Eſſex*. Au moment que la toile fut levée, un homme [M. *Billard*] placé à l'orcheſtre, ſe tourna du côté du parterre, & dit : « Meſſieurs, je ſuis l'auteur d'une » Piece intitulée *le Suborneur*, qui a été ju» gée très-bonne, mais dont les Comédiens » ont refuſé d'entendre la lecture pour ne la » pas jouer. Vous êtes leurs maîtres ; vous » me ferez juſtice ». Tout le parterre échauffé par cette harangue, demanda *le Su-*

borneur, qui étoit la Piece de M. *Billard*. La Garde ordinaire du Spectacle ne fut pas suffisante pour appaiser le tumulte. On ne put le faire cesser qu'avec un renfort de troupes qu'il fallut y envoyer ; & on arrêta M. *Billard* qui fut mené à Charenton.

Ces sortes d'émeutes causent des alarmes qui ne se passent jamais sans accidens, par l'empressement à se sauver du péril.

Ces événemens nous rappellent cette maxime du Philosophe sacré : *Extrema gaudii luctus occupat* : souvent les pleurs succedent bien promptement aux ris. Mais

Tout homme se révolte au seul nom de leçon ;
Il faut l'apprivoiser par un ton moins sévere.

C'est l'objet de la Fable suivante, imitée de M. *Gellert*, Ecrivain Allemand. Elle parut il y a quelques années.

Les Humains à leur tour sont de maîtres renards ;
Ils nous tendent de toutes parts
Des embûches de toute espece ;
Ton peu d'expérience alarme ma tendresse,
Disoit un Renard, vieux routier,
A son fils encore écolier.
La neige au loin couvre ces champs arides,
Je vois le bout d'un fer prêt à trancher nos jours ;

C'eſt un piege, mon fils, que ces humains perfides
Ont ſçu nous préparer : ce ſont-là de leurs tours ;
Un poulet eſt l'appas qui doit nous y conduire :
Prends-y bien garde ; crois-moi :
Autrement, c'eſt fait de toi.
Va, ne te laiſſe point ſéduire :
J'ai peine à te quitter dans cette occaſion ;
Mais la néceſſité m'appelle,
Il faut que j'aille à la proviſion.
Il part après cette leçon fidelle ;
Et le fils dit alors, que faire en l'attendant ?
Il peut avoir raiſon ; je voudrois cependant
Voir le poulet enfermé dans la cage,
Le voir, & rien davantage,
Le voir au plus quelques inſtans.
Je n'en puis craindre aucun dommage :
Je me retirerai, lorſqu'il en ſera temps ;
Et certes, ce n'eſt point la vue
Qui nous tue.
Il fait d'abord un pas, puis deux, trois à la fin ;
Il avance, il arrive à l'embûche couverte ;
Le fer ſe lâche ; il expire ſoudain,
Au moment qu'il ſe croit éloigné de ſa perte.

C'EST ainſi que ſouvent la volupté ſéduit.
J'éviterai, dit-on, ſon atteinte cruelle :
Je ne veux qu'un inſtant badiner avec elle.
Notre penchant nous y conduit ;
On croit en être loin encore,
Et l'on ſent dans ſon cœur le trouble qui la ſuit ;
On fait les premiers pas, & ſon feu nous dévore.

A cette leçon agréable, nous allons en ajouter une d'un autre ton, bien

capable de remuer le cœur : c'eſt la Lettre qu'un Anglois mourant écrivit à un de ſes amis, qui avoit vécu dans des ſentimens tout contraires aux ſiens. Elle a été traduite de l'Anglois ; & M. *de Querlon* l'inſéra dans la Feuille Hebdomadaire des Provinces, du 12 Décembre 1753. Elle a auſſi été rapportée dans un Ouvrage qui parut en 1773, ſous le titre d'*Aménités littéraires*.

L'affreuſe choſe que la vieilleſſe ! A peine ſuis-je l'ombre de ce que j'ai été. Les reſſorts de mes organes ſont uſés par l'âge & par la débauche. Mes infirmités augmentent à tout moment, & elles me font paſſer les jours & les nuits dans des tourmens inſupportables. Mes jambes qui me portoient autrefois à tous les Spectacles, & qui étoient mon principal ornement, l'admiration des Bals & des Aſſemblées, ſont étendues ſans mouvement ſur une chaiſe. Mes joues où l'on a vu briller l'embonpoint, ſont ſeches & rétrécies par les rides. Mes levres ne ſont plus couvertes que d'une peau flétrie & livide. J'ai perdu non ſeulement le pouvoir de jouir des plaiſirs, mais même juſqu'au goût de la joie. On me fuit comme un objet triſte & dégoûtant ; & loin de me plaindre de ma ſolitude, je voudrois, s'il étoit poſſible, me fuir moi-même. Ce n'eſt-là qu'une partie de mes miſeres. Comment vous exprimer la frayeur que me cauſe l'approche de la

mort ? Je tremble malgré moi de quelque choſe qui me menace, & que je m'efforce en vain de ne pas croire. Je ſens un déſeſpoir confus qui m'a fait penſer plus d'une fois à finir volontairement des jours malheureux : mais lorſque ma main eſt prête à exécuter ce furieux deſſein, je recule effrayé de moi-même, & mon cœur ſe glace d'horreur. Je ſuis épouvanté de cet avenir dont j'ai raillé mille fois, & que j'ai regardé comme une chimere. Qu'eſt-ce donc qui peut cauſer mon trouble ? Eſt-ce la ſeule incertitude ? Que dois-je penſer de cet effrayant avenir ? Y auroit-il à eſpérer quelques biens auxquels je ne puiſſe pas prétendre ? ou, ce qui ſeroit bien plus terrible, aurois-je à craindre quelque malheur dont le preſſentiment m'agite ? Je me perds dans cette confuſion de penſées & de ſentimens. Hélas ! vous à qui je confie l'état de mon ame, vous êtes auſſi prêt que moi de la mort, & vous l'attendez ſans la craindre. D'où vient votre tranquillité ? Quelles ſont vos reſſources ? Je me ſuis toujours conduit par les loix de l'honneur. J'ai gardé fidélement ma parole. Je ne crois point jamais avoir fait de tort ni d'injure à perſonne. Enfin j'ai ſuivi ſcrupuleuſement les principes de la nature. Ne ſuffiſent-ils pas pour la conduite de la vie ? Le flambeau de la raiſon n'eſt ſans doute allumé que pour nous conduire : s'il nous égare, eſt-ce à nous qu'il faut imputer ſa foibleſſe ? Je vous ai vu pratiquer exactement toutes les maximes de la Religion. Je vous ai vu docile à la voix des Miniſtres de l'Egliſe ; & j'ai ri, je vous l'avoue,

plus d'une fois de votre pieuſe crédulité. Cependant vous êtes tranquille, & je ſuis dans une agitation continuelle. Aveu déſeſpérant que la vérité m'arrache! Ma raiſon, ma triſte & fauſſe raiſon m'a donc trompé. Elle n'étoit donc pas capable de faire la regle de ma vie, puiſqu'elle eſt trop foible aujourd'hui pour me défendre contre les frayeurs de la mort. Je vois trop tard toute l'étendue de l'erreur qui fait mon ſupplice. Cette honnêteté morale dont j'ai fait mon idole, n'étoit que l'ombre des devoirs auxquels j'ai manqué. Qu'eſt-ce que l'honneur, hélas! ſans la piété? Qu'eſt-ce que d'avoir été fidele aux hommes, lorſque j'ai été rebelle à mon Dieu? Je ne le reconnois que trop; la raiſon ne ſuffit pas pour m'éclairer. Elle n'a eu de force que pour me ſéduire. Elle n'en a pas même aſſez pour ſoutenir juſqu'à la fin l'impoſture. Elle m'abandonne dans le temps qu'elle devroit être mon appui. Qui réparera les maux qu'elle m'a faits? Il ne me reſte plus qu'un ſouffle de vie que mes remords achevent d'éteindre. O mon Dieu! Eſt-il temps encore de lever les yeux vers vous? Aurez-vous pitié d'un infortuné qui vous invoque pour la premiere fois en mourant? ... Vous voyez, Monſieur, mon déſeſpoir & la mortelle agonie de mon cœur. La plume me tombe des mains. Mais faites publier ma Lettre; & qu'on apprenne, par mon exemple, s'il eſt d'un homme de bon ſens de vivre dans un ſyſtême qu'il n'oſeroit enviſager à l'heure de la mort, & dans lequel il ne voudroit pas qu'on le ſurprît. H. B.

Cette Lettre ſe reſſent de cette ſorte de ſeve énergique que les Anglois ont dans leur caractere, & qui ſe communique à leurs Ecrits ; mais cette Lettre ne porte pas l'empreinte d'un repentir chrétien.

Cet homme n'éprouvoit que le déſeſpoir dans le ſentiment de la Juſtice Divine qui le frappoit, & dont il avoit mérité la vengeance par un libertinage d'eſprit & de cœur (1). Il comprenoit bien qu'il n'avoit aucune véritable conſolation à attendre des hommes, & qu'en s'adreſſant à eux, il ne faiſoit qu'aigrir & fomenter ſes maux. Il devoit donc ſe tourner vers celui même qui le frappoit, c'eſt-à-dire vers Dieu, dont la miſéricorde eſt auſſi infinie que la juſtice. Mais, pour éprouver ſa divine clémence, il devoit l'invoquer par la médiation de JESUS-CHRIST.

Ces réflexions ne doivent point paroître ſuperflues. On a dans le cours

(1) *Animus hominum, etſi caligante memoriâ, tamen bonum ſummum repetit; ſed, velut ebrius, domum quo tramite revertatur ignorat.* BOET. Conſ. Philoſ.

de la vie assez d'occasions d'en faire usage. On sçait

Que l'ordre de la nature
Soumet la pourpre & la bure
Aux mêmes sujets de pleurs ;
Et que tout fiers que nous sommes,
Nous naissons tous foibles hommes,
Tributaires de douleurs.
En recevant l'existence
Que le Ciel daigne offrir,
Nous recevons la sentence
Qui nous condamme à souffrir.

ROUSSEAU, liv. IV, Od. VIII.

Néanmoins quelque pénible que soit cette condition,

. . . . . La Sagesse suprême
Sçait tirer notre bonheur même
Du sein de nos calamités.

Le Chrétien, dit le Poëte Anglois *Young*, doit même faire de ses peines un sujet de joie ; & comme s'exprime son habile Traducteur : « C'est presque une impiété dans un homme de » bien que d'être triste ».

Mais, dit le même Poëte : « C'est » en nous montrant à travers des blessures de JESUS-CHRIST que dans la » plus grande affliction Dieu nous est » toujours propice ».

On a dans le ſecond Tome des Œuvres de M. *Coffin*, ancien Recteur de l'Univerſité de Paris, mort en 1749, une Ode Latine, qui, à cet égard, nous fournit les meilleures idées. En voici quelques ſtrophes :

Ultricibus nos undique
Dum ſaucias telis, Deus,
Quis ferre, te præter, queat
Mœrentibus ſolatium?

Mundus faceſſat : nil opis
Favore præſtat futili,
Fallacibus quin aſperat
Alitque fomentis malum.

Flagella nos terrent tua;
Non illa ſpem demunt tamen,
Quæ ferre nos jubes, Pater,
Fiunt medela vulnerum.

. . . . . *Ingruunt*
Intus foriſque prælia :
Hoſti-ne præda mens erit,
Chriſti redempta ſanguine?

Cette penſée des deux derniers Vers : « Souffrirez-vous qu'une ame » qui a été rachetée par le Sang de » JESUS-CHRIST, & qui en réclame » avec foi les mérites infinis, devienne » la proie de l'ennemi » ? cette penſée,

ſée, dis-je, nous rappelle ce fameux Sonnet qui, pour n'être pas ſans défauts du côté des regles de l'art, ne ſera pas moins toujours admiré pour l'énergie des ſentimens.

On ſçait que ſon Auteur [*Jacques Vallée des Barreaux*, Conſeiller au Parlement de Paris, mort le 9 Mai 1673], avoit porté l'impiété juſqu'à nier pluſieurs fois l'exiſtence de Dieu ; & cet excès monſtrueux avoit eu pour cauſe la vie la plus diſſolue. Il eut, environ cinq ans avant ſa mort, une maladie très-dangereuſe, qui fut l'inſtrument dont Dieu ſe ſervit pour lui rouvrir les yeux à la lumiere de la Foi qu'il avoit perdue. *Des Barreaux* reconnut toute l'horreur de ſa vie, & en même temps la reſſource infinie qu'il avoit en JESUS-CHRIST. Ce fut dans les tranſports de ces ſentimens heureux qu'il compoſa ce Sonnet :

Grand Dieu, tes jugemens ſont remplis d'équité ;
Toujours tu prends plaiſir à nous être propice :
Mais j'ai tant fait de mal, que jamais ta bonté
Ne me pardonnera ſans bleſſer ta juſtice.

Oui, mon Dieu, la grandeur de mon impiété
Ne laiſſe à ton pouvoir que le choix du ſupplice :

Ton intérêt s'oppoſe à ma félicité,
Et ta clémence même attend que je périſſe.

Contente ton deſir, puiſqu'il t'eſt glorieux :
Offenſe-toi des pleurs qui coulent de mes yeux :
Tonne, frappe, il eſt temps ; rends-moi guerre pour guerre.
J'adore, en périſſant, la raiſon qui t'aigrit :
Mais deſſus quel endroit tombera ton tonnerre,
Qui ne ſoit tout couvert du Sang de JESUS-CHRIST ?

Que ces derniers Vers peignent admirablement la grandeur d'un Chrétien ; *Humilis corde, animâ verò & ſenſu excelſus* [S. Hilar.] c'eſt-à-dire, d'un Chrétien qui, avec l'humilité du cœur, ſçait, en commandant à ſes ſens, concilier les ſentimens de confiance & d'élévation que donne le Myſtere de la Rédemption ; Myſtere ineffable, qui fut une création plus ſublime que la premiere, comme le dit *Young* (1).

Voici à ce ſujet quelques-uns de

(1) M. *le Tourneur* a donné pour un Poëme *les Nuits Angloiſes* d'*Young*. M. *Clément* n'en a pas donné la même idée dans ſes ſçavantes *Obſervations critiques ſur divers ſujets de Littérature*. Il y démontre que cet Ouvrage d'*Young* n'a proprement dans ſa totalité aucun caractere, & que c'eſt un mélange de tous les genres de Littérature. Néanmoins M. *Clément* y admet des *traits admirables, vraiment ſublimes & pathétiques* : tel eſt le morceau dont il eſt ici queſtion.

ſes élans d'enthouſiaſme, dont M. *le Tourneur*, ſon Traducteur, à ſçu conſerver la beauté originale.

Pour que l'homme, dit-il, fût éternellement heureux, un Dieu mourut. La dévotion ſera-t-elle encore un mérite? N'eſt-ce pas une néceſſité? Quel cœur de roche ne ſe ſent pas amolli & brûlant d'amour à cette idée? Plus l'ame repoſe ſur cet objet, plus ſes ſentimens s'exhalent. Homme, connois ta grandeur. Mortel dégénéré, le livre de la nature ſera-t-il toujours ouvert ſous tes yeux, ſans que tu daignes y lire? Que de merveilles tu peux y découvrir aux ſeuls rayons de ta foible raiſon! Toute la nature n'eſt qu'un vaſte commentaire qui développe ta grandeur. Ses preuves compoſées par le Ciel, furent publiées ſur la Croix. Si un Dieu meurt, ce n'eſt pas pour un ver, pour un vil inſecte qu'il verſe ſon ſang .... Religion, tu es l'ame du bonheur; & le Calvaire gémiſſant eſt l'ame de la Religion. Là brillent toutes les vérités les plus ſublimes.

La raiſon conduite juſqu'où elle peut aller, eſt la foi .... La raiſon eſt la racine & la tige: la foi n'eſt que la fleur. La fleur ſe flétrira pour mourir; mais la raiſon vivra immortelle, ainſi que ſon Pere céleſte dont elle eſt émanée. Crois & montre la raiſon d'un homme. Crois & goûte les plaiſirs d'un Dieu. Crois & montre ſur la tombe un œil tranquille & triomphant. La foi ne peut mourir que des bleſſures de ta raiſon. Mais la raiſon qui meurt & qui s'éteint, redouble

toutes les horreurs de la mort, envenime les traits, & les rend doublement mortels.

Juge delà quels honneurs, quels remerciemens ſont dûs à ceux qui nous privent de cet antidote ſalutaire, qui ſe vantent d'être les amis de la raiſon & de l'homme, & qui ne nous aiment que pour donner la mort à notre bonheur, & nous montrer ſans ceſſe le gouffre menaçant du trépas ouvert ſous les yeux pour nous dévorer tout entiers. Ces Philoſophes orgueilleux font une idole de la raiſon pour l'avilir. Ils la tuent pour la déifier; comme ces anciens Monarques dont on faiſoit des Dieux, après les avoir aſſaſſinés. Voilà les lauriers déteſtables dont ils couronnent leurs fronts. Tandis que l'amour de la vérité retentit dans leurs bouches, leur orgueil tire un épais rideau devant la clarté du jour, c'eſt-à-dire, devant l'évidence des preuves de la Religion Chrétienne (1).

M. *J. J. Rouſſeau* a auſſi très-bien dépeint nos faux Philoſophes. Il a aſſez vécu avec eux pour les connoître. On doit donc s'en rapporter à ſon témoignage, lorſqu'il nous dit dans un de ſes Ecrits :

Gardez-vous de ces faux Sages. Fuyez ceux qui, ſous prétexte d'expliquer la nature, ſement dans les cœurs des hommes de déſolan-

(1) Ce morceau fait partie d'un des fragmens perdus, que M. *le Tourneur* a placés à la ſuite des Nuits d'*Young*. Celui de la Rédemption ſe trouve dans le Tome I, après la cinquieme Nuit.

tes doctrines, & dont le ſcepticiſme apparent eſt une fois plus affirmatif & plus dogmatique que le ton de leurs adverſaires. Sous le hautain prétexte qu'eux ſeuls ſont éclairés, vrais, de bonne foi, ils nous ſoumettent impérieuſement à leurs déciſions tranchantes, & prétendent nous donner pour les vrais principes des choſes, les inintelligibles ſyſtêmes qu'ils ont bâtis dans leur imagination. Du reſte, renonçant, détruiſant, foulant aux pieds tout ce que les hommes reſpectent, ils ôtent la Religion; c'eſt-à-dire, aux affligés la derniere conſolation de leur miſere, aux puiſſans & aux riches le ſeul frein de leurs paſſions: ils arrachent du fond des cœurs le remords du crime, l'eſpoir de la vertu, & ſe vantent encore d'être les bienfaicteurs du genre humain. Jamais, diſent-ils, la vérité n'eſt nuiſible aux hommes. Je le crois comme eux; & c'eſt, à mon avis, une grande preuve que ce qu'ils enſeignent, n'eſt point la vérité.

Cet aveu ſur l'abus des Sciences eſt important. Il eſt équivalent à celui-ci, émané d'une même ſource: « La Philoſophie détruit d'abord les » erreurs; mais ſi l'on ne l'arrête, elle » attaque enſuite les vérités, & elle » va ſi loin, qu'elle ne voit plus elle-» même où elle eſt, & qu'elle ne ſçait » plus s'aſſeoir ».

Ce dernier aveu ſe trouve cité dans l'Oraiſon funebre que M. *de Beau-*

vais, Evêque de Senez, prononça au Service qui fut célébré le 24 Avril 1776, dans l'Egliſe de l'Hôtel Royal des Invalides, pour M. le Maréchal *du Muy*, Secretaire d'Etat au Département de la Guerre (1).

Cet éloge vrai & éloquent, contient des traits admirables & bien capables d'exciter la poſtérité de nos anciens Héros à avoir une probité inaltérable au milieu des dangers de la Cour, une pureté incorruptible au milieu de la contagion des nouvelles mœurs; enfin une foi & une piété inébranlables, au milieu des ravages de l'incrédulité. Nous eſpérons qu'on nous pardonnera encore la digreſſion actuelle, ſi propre à contredire les fauſſes leçons que l'on reçoit aux Théatres, ſur les vertus héroïques.

La conduite de M. le Maréchal *du Muy* prouve qu'on ne doit pas

(1) *Louis-Nicolas-Victor de Felix*, Comte *du Muy*, Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi, & Secretaire d'Etat au Département de la Guerre, ci-devant Menin de Monſeigneur le DAUPHIN, après la mort duquel il fit creuſer ſon tombeau aux pieds des cendres de ce Prince, dans l'Egliſe Cathédrale de Sens; & fit graver ſur ſa tombe ces mots énergiques : *HUC USQUE LUCTUS MEUS.*

faire à la profeſſion des armes l'injure de la croire incompatible avec la piété.

Ce Héros, dit M. l'Evêque de Senez, n'a pas eu le bonheur d'ignorer les paſſions; ſoutenu par la Grace, il a eu le mérite & la gloire de les vaincre, *ignorare felicitatis eſt, vincere virtutis.* Avec quel courage & avec quelle conſtance n'a-t-il pas entrepris de les combattre; & de toutes, la plus terrible, cette paſſion qui ſubjugue les ames les plus fieres & les plus indomptables, le coupable amour des plaiſirs! Juſqu'où n'a-t-il pas porté la délicateſſe ſur la décence & la pureté des mœurs! Guerriers François, renommés dans l'univers par votre bravoure, plût à Dieu que la gloire de vos exploits ne fût jamais flétrie par l'opprobre des mœurs! Quoi, la pudeur ne ſeroit à vos yeux qu'une ſervitude, un préjugé indigne de vous! Fiers eſprits, ſuſpendez un inſtant vos dédains. Eſt-ce ainſi qu'ont penſé de cette vertu tant de grands hommes qui en ont donné à l'univers des exemples ſi éclatans? Et, pour ne nommer ici que les plus illuſtres, un *Cyrus*, un *Alexandre*, dont les conquêtes ont eu la gloire de fixer l'attention des Prophetes; un *Scipion*, le vainqueur de l'Afrique, & dont la continence fut élevée par les Romains au rang de ſes victoires. Héros modernes, comparez-vous à ces hommes fameux, & oſez encore rougir d'une vertu dont ils ne s'honoroient pas moins que de leur valeur & de leurs exploits.

Eclairé des lumieres de la Religion & de la véritable Philoſophie, le Comte *du Muy* fut convaincu dès ſa plus tendre jeuneſſe que la pudeur eſt le devoir & la vertu de tous les états ; & quand on ne connoîtroit que les honteux effets du profane amour, les foibleſſes, les délires, les opprobres qu'il entraîne après lui, en faudroit-il davantage pour en concevoir de l'horreur ? Mais, pour s'en préſerver, il faut tenir la conduite que le Chevalier *du Muy* tint dans l'ardeur de ſa jeuneſſe, lorſque la piété n'avoit pas encore pris ſur ſon ame tout l'empire qu'elle acquit depuis. Il ne ſe laiſſa pas entraîner par ces jeunes gens inſenſés qui cherchent dans la guerre la licence plutôt que la gloire, & dont les déſordres ſont les premiers exploits. Il s'éloigna des ſociétés frivoles & dangereuſes, & s'attacha aux guerriers les plus reſpectables par leur vertu & par leur expérience ; il n'évita aucune fatigue, & ne craignit aucun péril ; ne refuſa rien par timidité, ne chercha rien par vanité ; il obſerva enfin toutes les loix de la diſcipline & de la ſubordination militaire. Et par une telle conduite, il acquit l'uſage d'être vertueux héroïquement. Exempt de foibleſſe comme d'oſtentation, il ne rendit pas à ſon Dieu ſes hommages en ſecret ; mais comme l'intrépide *Daniel*, il l'adora à la face de la Cour, au milieu des armées. La préſence des Princes & des Rois étrangers qui ne ſuivent pas le même culte, ne put ſuſpendre les exercices de ſa foi. *Je croirois*, dit-il à l'un d'eux, *je croirois manquer au reſpect que je vous dois*,

ſi je manquois devant vous à ma Religion. Il ne connoiſſoit point de milieu entre l'incrédulité & l'obſervance la plus réguliere de la Loi.

Le Chevalier *du Muy*, au milieu de la dégradation de ſon ſiecle, ne fut pas ſeulement le diſciple fidele de la vertu ; il voulut auſſi en être le défenſeur. Admis dans la confiance de l'héritier préſomptif du Trône (1), il médite avec lui la reſtauration des mœurs.... Le *Dauphin* & le fidele confident de ſa ſageſſe ne voient pas ſeulement dans les mœurs les intérêts ſacrés de la Religion ; ils penſent encore avec les Sages de tous les ſiecles, que ce n'eſt point la force qui regle la deſtinée des Empires, mais la vertu ; ils n'auroient donc pas ſeulement ſoulagé la miſere du peuple, ils auroient réformé ſes vices, les vices, les calamités les plus cruelles des Nations ; ils n'auroient pas ſeulement voulu nous rendre heureux, ils auroient voulu nous rendre bons. Faſſe le Ciel que Louis XVI accompliſſe les vœux de ſon vertueux pere, & qu'il rétabliſſe les mœurs par ſes loix, comme il les honore par ſes exemples !

---

(1) M. le Dauphin, pere de *Louis XVI*. Voici un beau trait de ce Prince reſpectable : Dans les momens où il méditoit devant Dieu ſur ſes devoirs & ſur ſes hautes deſtinées, il adreſſoit au protecteur des Rois cette priere qu'on a trouvée écrite de ſa main : « Mon Dieu, protégez votre » fidele ſerviteur le Comte *du Muy*, afin que ſi » vous m'obligez à porter le peſant fardeau de » la Couronne auquel ma naiſſance me deſtine, » il puiſſe me ſoutenir par ſes vertus, ſes conſeils » & ſes exemples ».

Nous ſommes dans un temps où toutes les paſſions fermentent avec la plus grande violence, & où, ſous le beau nom de liberté, l'eſprit d'indépendance ſembleroit vouloir briſer le joug de toute autorité : mais que le vil libertinage ne vienne pas confondre ici ſa cauſe avec la reſpectable cauſe de la liberté. Quoi ! Sparte, Athenes, Rome idolâtre, ces ſages Républiques, où la liberté étoit ſi chere & ſi reſpectée, auront obſervé une diſcipline ſi rigide pour tout ce qui pouvoit intéreſſer l'ordre & la décence des mœurs ; elles auront établi des Magiſtrats pour veiller particulierement ſur cette partie de l'adminiſtration : & dans une Nation Chrétienne, ſous le ſpécieux prétexte de ne point troubler la liberté des citoyens, il faudroit tolérer comme des amuſemens innocens, les plus honteux déſordres & les Ecrits les plus licencieux ! Parce que les loix ne peuvent régner ſur les mœurs privées, elles ne pourront régner ſur les mœurs publiques ! Parce que les loix ne peuvent commander la vertu, elles ne pourront commander la décence ! Non, la liberté ne fut jamais la licence. L'homme ne veut point de chaînes ; mais il lui faut un frein, le frein des Loix.

Le Chevalier *du Muy* (1), placé par le Scu-

(1) Le Miniſtere de la Guerre lui avoit été propoſé en 1770 par *Louis XV ;* mais, eu égard aux orages qui agitoient alors la Cour, M. *du Muy*, quoique réuniſſant en ſa faveur les ſuffrages des partis les plus oppoſés, ne voulut point l'accepter. Et, dans ſa Lettre au Roi, il repréſenta que *l'inflexibilité de ſes principes lui ſuſciteroit des ennemis, & que le cri de l'approbation ſe changeroit en cri de blâme & de haine.* Il l'accepta ſous *Louis XVI*, parce qu'il ne

verain à la tête du gouvernement militaire, avec quelle modération usa-il du pouvoir qui lui étoit confié ? Quel Ministre plus réservé, & pour ces coups d'autorité, nécessaires quelquefois dans un grand Etat, mais dont l'abus est si funeste ; & pour ces ordres particuliers que l'on décore de l'auguste nom du Prince, mais qui ne sont que la volonté d'un de ses Sujets ; & pour ces proscriptions générales qui peuvent précipiter l'innocent avec le coupable dans les demeures terribles de la justice & de la colere des Rois ? Ne point user de l'autorité, où les loix peuvent agir ; voila quel fut le principe invariable de son administration Avec quel zele ne s'occupa-t-il pas de la discipline militaire qu'il trouva réduite à un aveugle méchanisme, où l'on avoit tout sacrifié à l'extérieur, sans nulle attention aux ames ; comme si l'on n'avoit à conduire que des hommes sans loi & sans mœurs, semblables à des troupeaux d'animaux féroces que l'on dresseroit au carnage.

Le Maréchal *du Muy* entreprit de ranimer dans la discipline militaire les sentimens de vertu qui doivent en être l'ame & la gloire. ..... Arracher les jeunes Guerriers aux intrigues & aux plaisirs de la Cour & de la Capitale, qui ne peuvent que dégrader leurs ames ; les obliger à résider sous leurs dra-

pouvoit refuser le fils de M. LE DAUPHIN, qui, en mourant, lui avoit dit : *Ne vous abandonnez pas à la douleur ; conservez-vous pour mes enfans ; ils auront besoin de vos lumieres & de vos vertus : soyez-leur de l'utilité dont vous m'auriez été à moi-même ; donne à ma mémoire cette preuve de votre tendresse ; & sur-tout que leur jeunesse, dans laquelle j'espere que Dieu les protégera, ne vous éloigne jamais d'eux.*

peaux, au milieu des exercices & des nobles travaux de leur état; détruire la premiere cauſe de tous les déſordres qui déſolent les armées, la dangereuſe oiſiveté, par des travaux qui occupent nos légions ſans les épuiſer; éloigner des emplois les Chefs indignes de commander, & dont l'exemple contagieux ſuffiroit pour pervertir les Corps les mieux diſciplinés; n'accorder les honneurs & les récompenſes qu'à ceux qui s'en rendront dignes par la ſageſſe & l'honnêteté de leurs mœurs, comme par leurs talens militaires & par leur courage : voilà quels furent les projets du Maréchal *du Muy*. Déjà il les avoit annoncés; déjà la molleſſe avoit tremblé, & tous les vrais guerriers avoient applaudi. Il n'eſt plus. Mais quel homme plus digne que ſon Succeſſeur [M. le Comte *de S. Germain* (1)] par ſa vertu comme par ſa fermeté, de pourſuivre & de conſommer ce grand ouvrage, & de devenir le reſtaurateur des mœurs militaires de la Nation !

Hélas ! eſt-il parmi nous un ordre de Citoyens qui n'ait pas beſoin d'une réforme ? Nous ſommes bien loin des temps où la France étoit le ſeul pays de l'Europe où l'irreligion, l'impiété, la licence effrénée des opinions n'euſſent pas encore pénétré, & où l'on diſoit : *Sola Gallia vacat monſtris*. C'eſt

(1) Le 5 Novembre 1776, M. le Prince *de Montbarrey* fut reçu Secretaire d'Etat au Département de la Guerre, en ſurvivance de M. le Comte *de Saint-Germain*, qui avoit deſiré l'avoir pour Adjoint.

l'anarchie des opinions, qui produit l'anarchie des mœurs. Dès que les principes ſacrés de la foi ont été ébranlés, on a vu les ſentimens hons nêtes ſe flétrir, l'antique honneur s'éteindre, le zele pour l'Etat ſe refroidir : voilà comment les Nations leplus illuſtres ont vu périr leur puiſſance écraſée ſous leurs vices. De quelle importance n'eſt-il donc pas d'arrêter la témérité ne nos faux Philoſophes, dont les principes renverſent les qualités les plus eſſentielles pour le bien public.

Ce ſont de nouveaux *Titans*, qui, avec les maſſes entaſſées de leurs frêles argumens, oſent faire la guerre à la Sageſſe divine.

Le Diſcours que M. *de Beauvais*, Evêque de Senez, prononça le 7 Juillet 1775, à l'ouverture de l'Aſſemblée générale du Clergé de France, eut pour objet d'expoſer ce que doivent faire de concert l'autorité ſpirituelle & l'autorité temporelle pour arrêter les progrès de l'irreligion. Ce Diſcours fut applaudi, & reçut les éloges que mérite une éloquence vraie, mâle & preſſante.

Les moyens propoſés à l'autorité temporelle, furent de réformer cette tolérance funeſte qui rend inutiles les proſcriptions publiques par des permiſſions ſecretes ; qui fait fermer les yeux ſur cette multitude de productions ſacrileges, dont le but eſt, en déclamant contre l'Evangile de Jeſus-Chriſt, de fouler aux pieds toute morale, pour y ſubſtituer la boue de la plus impérieuſe des paſſions qu'on ne craint plus d'innocenter, de louer, & dont on oſe même donner d'infames leçons ſur les Théatres & dans les autres ouvrages de fictions. La Puiſſance civile fut auſſi invitée à protéger l'autorité ſainte des Pontifes, pour faire exécuter par la force coactive qu'ils n'ont pas, leurs loix & les Canons de l'Egliſe.

Les moyens propoſés aux Evêques, furent d'honorer la Religion par leur conduite, de prouver la vérité de ſes dogmes par leur fidélité à ſes principes, par des mœurs ſéveres, par la réſidence dans leurs Dioceſes, par l'éloignement du faſte, par un ton honnête & fraternel avec leurs coopérateurs ; au lieu de cette morgue & de cette hauteur trop ordinaires dans les grandes places. Enfin le reſpectable Orateur invita les Evêques à inſtruire les Fideles, & à défendre la Religion par des Ouvrages qui joignent à la ſolidité des choſes un ſtyle qui intéreſſe, qui attache, qui contrebalance dans l'eſprit des Lecteurs la ſéduction propre à maſquer le faux de leurs principes, & le frivole de leurs mépriſables difficultés.

L'Inſtruction Paſtorale de M. *de*

Montazet, Archevêque de Lyon, du premier Février 1776, sur les sources de l'Incrédulité, & les fondemens de la Religion, réunit toutes les qualités qu'on pouvoit desirer. Elle mérite l'admiration, tant pour la beauté du contexte, que pour l'élégance & toutes les parties de l'élocution : en voici quelques pensées.

De tous les Incrédules, (dit cet illustre Primat), il n'en est pas un seul qui ait travaillé à établir sur de solides appuis la sécurité dont ils se vantent. Ils n'ont jamais eu d'autre connoissance de la Religion, que celle qu'ils ont reçue dans une éducation superficielle, souvent très-peu chrétienne. Ils ont appris tout au plus quelques-uns des dogmes qu'il faut admettre, mais jamais les raisons pour lesquelles il les faut croire. Ils ont commencé, au premier éveil de leurs passions, à être importunés de leur croyance ; elle leur est devenue suspecte, à mesure qu'ils ont donné dans de plus grands égaremens. Les exemples & les railleries des libertins plus avancés, les ont fait passer plus ou moins rapidement, suivant que les principes de la Religion étoient plus ou moins gravés dans leur cœur, de la foi au soupçon, du soupçon au doute, du doute à une prétendue certitude. Et à peine devenus incrédules par besoin, ils sont devenus incrédules par vanité. Ensuite emportés par le tourbillon du monde, ils n'ont jamais connu d'autre étude

que celle de leurs plaiſirs ; ou, s'ils ſont occupés du ſoin de leur fortune, ils ne ſe dérobent au tumulte des affaires, que pour ſe livrer à la diſſipation des amuſemens voluptueux dont ils contractent l'habitude, à proportion du loiſir que procure l'opulence ; ou, ſi les plus ſages en apparence, mais en effet auſſi inſenſés, ſe conſument en veilles pour apprendre ce qu'il y a de plus abſtrait dans les ſciences humaines, pour débrouiller le chaos des loix, des mœurs, des Religions, des folies des anciens peuples, ils vivent comme étrangers au milieu du Chriſtianiſme dans lequel ils ſont nés. Et à l'égard de tous, la vieilleſſe, en glaçant leurs ſens, ne purifie ni leur imagination, ni leur mémoire, ni leur cœur ; elle ne fait qu'ajouter de nouvelles attaches à celles qui avoient précédé ; & quand elle leur interdiroit tout ce que la loi défend, elle ne leur rendroit pas plus aimable tout ce qu'elle commande. Toute l'érudition des plus fameux Incrédules ſe borne à des doutes qu'ils ont appris, & qu'ils n'ont pas formés ; & quand ils ſe vantent d'avoir lu, réfléchi & examiné ; cette étude n'a conſiſté qu'à avoir recueilli avec grand ſoin tout ce qu'une affreuſe Philoſophie a inventé de traits, de ridicules, de paradoxes, d'anecdotes, pour accréditer leurs préventions. En un mot, diſtinguez tant qu'il vous plaira, autant de claſſes d'Incrédules, vous trouverez toujours que leur incrédulité aidée par l'ignorance, fortifiée par le préjugé, entretenue par la pareſſe, devenue preſqu'incurable par le reſpect humain & par l'habitude, a ſa premiere & principale racine dans les paſſions.

On les croit fortement perſuadés de leur ſyſtême irreligieux, parce que dans l'enivrement de leurs paſſions, ils le débitent avec audace. Mais pourquoi les trouve-t-on ſi diſpoſés à ſe démentir, dès qu'ils ont à craindre ou la ſévérité des loix, ou même les cenſures des Paſteurs de l'Egliſe? Et d'où vient cette facilité à multiplier les proteſtations & les ſermens, pour déſavouer leurs productions ténébreuſes, pour garantir leur chriſtianiſme & leur catholicité? Combien en a-t-on vu, à l'heure de la mort, pâlir, trembler, frémir, abjurer leurs erreurs, employer les ſecours de la Religion qu'ils avoient mépriſée, & ſe montrer quelquefois plus timides, plus ſuperſtitieux, que l'ignorant & le ſimple!

Nous pouvons citer, à l'appui de cette derniere réflexion de M. *de Montazet*, le mot de *Saint-Hibal*, fameux Eſprit-fort, qui ſe plaignoit de ce qu'aucun de ſa ſecte n'avoit le don de perſévérance.

Ils ne nous font point d'honneur, diſoit-il, quand ils ſe voient au lit de la mort. Ils ſe déshonorent; ils ſe démentent; ils meurent tous comme les autres, confeſſés & communiés.

Voici à ce ſujet une penſée de *Bayle*, ce cynique qui proteſtoit contre tout.

Saint-Hibal, dit-il (1), pouvoit ajouter qu'ordinairement ils paſſent juſqu'aux minuties de la ſuperſtition. Il ne faut pas s'étonner de cette conduite. Preſque tous ceux qui vivent dans l'irreligion, ne font que douter; ils ne parviennent pas à la certitude : ſe voyant donc dans le lit d'infirmité, où l'irreligion ne leur eſt plus d'aucun uſage, ils prennent le parti le plus ſûr, *ad majorem cautelam*, celui qui promet une félicité éternelle, en cas qu'il ſoit vrai, & qui ne fait courir aucun riſque, en cas qu'il ſoit faux.

Voilà ce que l'aſſoupiſſement des paſſions a produit dans tous les ſiecles; ce qui prouve que le ſentiment de l'exiſtence de Dieu, eſt empreint dans tous les cœurs, & qu'il ſe réveille, quand la raiſon reprend ſes droits. C'eſt dans ce ſens qu'il faut prendre ce que *Guy-Patin* rapporte dans une de ſes Lettres (2).

Feu mon pere m'a appris que le gros M. *du Maine*, Chef de la Ligue, diſoit que les Princes n'avoient point de Religion, qu'après avoir paſſé quarante ans, quand ils deviennent vieux:

. . . . . *Cùm Numina*
Mors inſtans majora facit.

(1) Dans ſon Dictionnaire, au mot *Bion*.
(2) La ſoixante-quatrieme de la premiere édition.

C'eſt donc par vanité, dit l'Auteur de l'*Anti-Dictionnaire Philoſophique* (1), qu'on fait l'Eſprit-fort; mais c'eſt par vanité qu'il faudroit ne le point faire, dans la crainte de ſe démentir un jour, & de faire l'eſprit foible.

Ajoutons que ces démentis ſont bien ſuſpects pour la ſincérité.

M. *de Voltaire* nous en a donné l'exemple. Il s'eſt lui-même quelquefois démenti, puiſque dans un de ſes accès de repentir il fit l'Ode ſuivante :

Entendrons-nous vanter toujours
Des beautés périſſables,
Des faux plaiſirs, de vains amours
Paſſagers & coupables ?
Songes brillans, beaux jours perdus ;
Beaux jours, vous ne reviendrez plus.

*

Nous paſſons d'erreurs en regrets,
De menſonge en folie.
Hélas ! nous ne vivons jamais ;
Nous attendons la vie ;
Et l'eſpoir qui ſuit les deſirs,
Eſt plus trompeur que les plaiſirs.

*

L'amertume eſt dans les douceurs ;
Dans nos projets, la crainte.

(1) Attribué à M. *Chaudon.*

Le néant, au ſein des grandeurs ;
Dans les travaux, la plainte.
O bonheur deſiré de tous !
Bonheur tranquille où fuyez-vous ?

*

Vous êtes d'un Dieu Créateur
Et l'eſſence & l'ouvrage.
Habiteriez-vous dans un cœur
Criminel & volage ?
Bonheur, enfant du pur amour,
La terre n'eſt point ton ſéjour.

*

Que cet amour porte mes vœux
Sur ſon aile rapide,
Au trône qu'entourent tes feux,
Où le repos réſide.
Grand Dieu ! quel Etre dois-je aimer,
Que l'Être qui m'a ſçu former !

*

Nos jours ſont courts & douloureux ;
Ce n'eſt qu'une ombre vaine :
Notre gloire échappe comme eux,
Et l'oubli nous entraîne :
Mais le tendre amour de la Loi
Nous rend éternels comme toi.

Voilà ce qui dans les terreurs de la conſcience, eſt échappé à M. *de Voltaire* (1),

(1) Les erreurs, les écarts & les variations de M. *de Voltaire* ont été relevés dans différentes

Qui fait l'homme intrépide, & tremblant de foibleſſe,
Attend, pour croire en Dieu que la fievre le preſſe;
Et toujours dans l'orage au Ciel levant les mains,
Dès que l'air eſt calmé, rit des foibles Humains.

BOILEAU, Sat. I.

Il n'y a, dit un Auteur reſpectable (1), que le cœur pénitent qui puiſſe faire pénitence, & ce cœur eſt un don de Dieu. Il eſt quelquefois accordé aux plus miſérables.... Mais, ſi les plus juſtes redoutent la juſtice de Dieu; combien ne doit-elle pas être encore plus redoutée par ceux qui l'auront bravée inſolemment, & qui n'auront pas changé cette juſtice en miſéricorde, par une pénitence ſincere.... Si la lumiere de la grace n'eſt jointe à celle de la lettre de l'Evangile, celle-ci ne fait qu'aveugler, comme elle a aveuglé les Juifs.

Elle n'eſt qu'un phoſpore dont l'impreſſion ne produit rien de ſtable; de

---

productions, telles que les *Erreurs de M.* de Voltaire, *par M. l'Abbé* Nonotte; les *Lettres d'un Juif Portugais, par M. l'Abbé* Guénée; le *Supplément à la Philoſophie de l'Hiſtoire, par M.* Larcher; les *Lettres à M.* de Voltaire, *par M.* Clément; & récemment en 1776, dans un Ecrit intitulé, *Voltaire parmi les Ombres*, qui a été ſuivi d'un autre Ecrit, ſous le titre de *Voltaire de retour des Ombres, & ſur le point d'y retourner*, &c. &c.

(1) *Pœnitentiam facere non poteſt niſi cor pœnitens, & hoc cor donum Dei eſt. Geſtit Deus miſericordiam facere miſerrimis peccatoribus, ... Quàm terribilis, ô Deus meus, juſtiſſimo cuique juſtitia tua eſt! Quid agitur de eo quem juxta rigorem ejus judicaturus es? Manibus nunquam ejus elabetur qui eam ſinceră pœnitudine in*

même que la lueur de certaines vérités, comme celle de l'immortalité de l'ame (1), fut inutile à *Ciceron* & aux autres Sages du Paganiſme.

Obſervons (dit *Clément XIV* dans une de ſes Lettres, *Tom. I*) que les anciens Philoſophes qui n'étoient pas éclairés des lumieres de la foi, & qui n'avoient pas le bonheur de connoître le vrai Dieu, ſouhaitoient qu'il y eût une révélation; & les nouveaux rejettent celle qu'on ne peut méconnoître: mais en cela ils ſe trahiſſent eux-mêmes. Car s'ils avoient l'eſprit droit & le cœur pur, s'ils étoient humains, comme ils le prétendent, ils recevroient à mains jointes une Religion qui condamne juſqu'aux mauvais deſirs, qui ordonne expreſſément l'amour du prochain, & qui promet une récompenſe éternelle à tous ceux qui auront ſecouru leurs freres, & qui auront été fideles à Dieu, au Roi & à la patrie. *Non ſi può odiare una Religio tant'oneſta, quandò il cuore è oneſto.* Auſſi quand je vois les mots de légiſlation, de patriotiſ-

---

miſericordiam convertere ante mortem non ſtuduerit..... Niſi lumen gratiæ addatur lumini Evangelii, lumen Evangelii non niſi excæcat ut excœcavit Judæos. Comp. Mor. Evang. Tom. I, c. IV & V.

(1) *Expone primùm animos, ſi potes, remanere poſt mortem: tunc ſi minus id obtinebis, eſt enim arduum, docebis carere omni malo mortem. Neſcio quomodo dum lego aſſentior: cùm poſui librum & mecum ipſe de immortalitate animorum cœpi cogitare, aſſenſio omnis illa elabitur.* Cic. Quæſt. Tuſcul. lib. I, n°. 25, 26.

Errant ergo Philoſophi, velut in mari magno; nec quò ferantur intelligunt, quia nec viam nec ducem ſequuntur. Lactant. Divin. Inſtit. lib. VI, n°. 8.

me & d'humanité continuellement ſous la plume des Ecrivains qui anathématiſent le Chriſtianiſme, je dis, ſans crainte de me tromper : Ces hommes-là ſe jouent des mots; ils ne ſont intérieurement ni patriotes, ni humains.

S'il y a un Dieu, comme la nature le crie de toutes parts, il y a une Religion. S'il y a une Religion, elle ne peut être qu'incompréhenſible, ſublime & auſſi ancienne que le monde, comme émanant d'un Etre infini, éternel. Et ſi elle a ces caracteres, c'eſt ſans contredit le Chriſtianiſme. Et ſi c'eſt le Chriſtianiſme, il faut néceſſairement le reconnoître pour divin, & y acquieſcer de cœur & d'eſprit.... La nature & la Religion dérivent également de Dieu, & elles ont l'une & l'autre, quoique d'une maniere bien différente, leurs myſteres & leurs incompréhenſibilités; & par la même raiſon qu'on ne nie pas l'exiſtence de la nature, quoique ſes opérations nous ſoient ſouvent cachées, on ne peut ni on ne doit nier celle de la Religion, malgré ſes obſcurités. L'Incrédule qui ſans principes fronde la Révélation, en a-t-il donc une particuliere qui lui aſſure que celle que nous croyons, eſt abſolument chimérique? Mais dans quel temps & dans quel lieu cette lumiere eſt-elle venue l'éclairer? Eſt-ce au moment où ſes paſſions le dominent & l'abſorbent? Eſt-ce au milieu des Spectacles & des plaiſirs où il paſſe ordinairement ſa vie? On abhorre une Religion qui gêne, quand on veut ſuivre le torrent des flots d'un monde couvert de vagues & d'écume.

Au reſte, tous nos Incrédules ne ſont que les échos des Sophiſtes que le Paganiſme avoit armés pour traverſer l'établiſſement & les progrès du Chriſtianiſme. Une *vile ſcurrilité, ſcurrilitas quæ ad rem non pertinet*, faiſoit alors comme aujourd'hui la principale reſſource des Gnoſtiques, des Manichéens & des Philoſophes de cette trempe. C'eſt pourquoi dans les Aſſemblées du Clergé de France, des années 1770 & 1772, il fut obſervé qu'il n'y avoit pas de meilleur moyen d'humilier & de confondre nos futiles raiſonneurs, que de faire imprimer une collection de toutes les anciennes apologies de la Religion Chrétienne. Les Laïques de l'un & l'autre ſexe, trouveroient dans leurs traductions les moyens de ſe défendre contre l'illuſion des Sophiſtes. Car, comme l'a obſervé *Clément XIV* dans une de ſes Lettres,

Le Catéchiſme ſuffit pour apprendre les vérités révélées. Mais dans un ſiecle d'incrédulité, il faut autre choſe que l'alphabet de la Religion. Il faut des lumieres vives & pures qui diſſipent les nuages de la Philoſophie moderne, & les ténebres de la corruption. Or les Ecrits des Peres de l'Egliſe nous les offrent

offrent. Et il n'y a pas de Chrétien éclairé qui ne dût faire ſes délices de leur lecture. Plus on les approfondit, & plus on les trouve lumineux. Chaque Pere de l'Egliſe a un eſprit qui le caractériſe. Le génie de *Tertullien* reſſemble au fer qui briſe ce qu'il y a de plus dur, & qui ne plie point. Celui de *S. Athanaſe*, au diamant qu'on ne peut obſcurcir ni amollir. Celui de *S. Cyprien*, à l'acier qui coupe juſqu'au vif. Celui de *S. Chryſoſtome*, à l'or dont le prix répond à la beauté. Celui de *S. Léon*, à ces décorations qui marquent la grandeur. Celui de *S. Jérôme*, au bronze qui ne craint ni les fleches, ni les épées. Celui de *S. Ambroiſe*, à l'argent qui eſt ſolide & luiſant. Celui de *S. Grégoire*, à un miroir où chacun ſe reconnoît. Celui de *S. Auguſtin*, à lui-même, comme unique dans ſon genre, quoiqu'univerſel.

Quant à *S. Bernard*, le dernier des Peres dans l'ordre de la chronologie, il eſt à comparer à ces fleurs que la nature a veloutées, & qui répandent un parfum exquis.

Nous avons rapporté, page 256 de nos Lettres, le reproche que M. l'Abbé *Clément* (1) faiſoit même aux perſonnes du ſexe ſur leur négligence à profiter des bonnes traductions que nous avons de pluſieurs Ecrits des Peres de l'Egliſe. Leurs Ouvrages ſont en effet d'autant plus intéreſſans, qu'en

(1) Prédicateur Ordinaire du Roi, & Confeſſeur de MESDAMES DE FRANCE.

les liſant, on lit l'Ecriture Sainte qu'ils expliquent en maîtres, & qu'ils citent par-tout. Auſſi, dit *Clément XIV*, les Eccléſiaſtiques ſe faiſoient autrefois un devoir de lire les Peres de l'Egliſe, comme de dire le Bréviaire.

Si les ſublimes Ecrits des premiers défenſeurs de la Religion, triompherent des Philoſophes les plus ſéduiſans de la Grece & de Rome,

Qui, pleins d'eux-mêmes & ſortant des limites
Par la nature à leur être preſcrites,
Oſoient ſonder, ſpectateurs criminels,
La profondeur des ſecrets éternels; *R. Al.* 4, *l.* 2.

Ces mêmes Ecrits reproduits, ſeront-ils moins capables de couvrir de confuſion les Sophiſtes modernes,

Ces vains Mortels d'illuſions nourris,
Qui, ſur la foi de leurs foibles ſyſtêmes,
Connoiſſant tout, ſans ſe connoître eux-mêmes,
Cherchent hors d'eux, privés des vrais ſecours,
La vérité, qui les fuira toujours,
. . . . . .
Ne trouvant plus que des ames ſerviles,
De foibles cœurs, eſclaves enchantés
Des paſſions leurs ſeules déités? *R. Al.* 5, *l.* 2.

Quand les nouveaux Incrédules, comme l'a obſervé M. *de Querlon* (1), font accroire

(1) Feuille Hebd. des Prov. du 16 Déc. 1772.

à leurs proſélytes, qu'en matiere de Religion ils ont tout diſcuté, tout examiné, tout réfuté ſans replique, ils ne méritent plus d'autre nom que celui de *Profeſſeurs de menſonges* qu'on donnoit aux anciens Sophiſtes, gâtés, comme eux, par leur prétention à l'eſprit, ou par l'abus qu'ils en faiſoient.

J'ai preſque lu tous les ouvrages des Incrédules ou des Philoſophes du ſiecle. Là, je ne vois que des hypotheſes bâties ſur les hardis délires d'une imagination noircie par les vapeurs de la conſomption. Ici, c'eſt une métaphyſique égarée dans les ténebres du matérialiſme dont elle ſonde la profondeur. Rien de poſitif, où l'on puiſſe aſſeoir une opinion propre à tranquilliſer; des principes ſans conſiſtance, incohérens, qui s'impliquent, & qui inſultent de tous côtés; des idées vagues où l'on ne trouve, en creuſant un peu, qu'une ſurface, une légere écorce qui couvre un grand vuide. Tantôt vous rencontrez un ſtyle abſtrait, obſcur, entortillé, qui ne voile que des abſurdités, crues philoſophiques; tantôt, ſous un ſtyle hériſſé d'antitheſes, de jeux de mots, de mauvaiſes plaiſanteries, ou ſous un ſtyle négligé, ſans liaiſon, auſſi découſu que la morale des Incrédules, vous ne retrouvez que les penſées de *Morin*, ou les ſarcaſmes impies de *Blot*, réchauffés par un perſiffleur éternel [M. *de Voltaire*], qui croit avoir bien éclairé des Lecteurs auſſi frivoles que lui, quand il les a fait rire. On a répondu ſurabondamment à toutes leurs objections, quelles qu'elles ſoient; aux fauſſes interprétations qu'ils donnent des Textes ſacrés, le plus ſouvent

ſans les entendre ; aux conſéquences encore plus fauſſes qu'ils tirent de ceux qu'ils peuvent avoir entendus ; enfin aux plus captieux ſophiſmes, aux raiſonnemens les plus ſpécieux qu'ils déduiſent des faits ou des preuves de la Religion, ſans les pouvoir entamer. Mais ils feignent d'ignorer les coups qu'on leur porte ; &, s'ils les ſentent, ils diſſimulent. Ils n'ont pas même la bonne foi de reconnoître leur foibleſſe, lorſqu'on la met dans la plus grande évidence. Et pour en étouffer, s'ils pouvoient, le ſentiment dans tous les eſprits ; au lieu de rougir de leur impuiſſance à rien oppoſer de ſolide aux Défenſeurs de la Religion, ils décrient leurs Ouvrages ſans les lire, & l'Auteur encore plus volontiers que l'Ouvrage. Cette mauvaiſe ruſe de guerre manque rarement ſon effet. Leurs partiſans, malgré toutes les preuves d'infidélité qu'on leur met continuellement ſous les yeux, s'obſtinent à les croire ſur parole, & ne liſent qu'eux ; c'eſt ce qui fait qu'ils ſont ſi bien inſtruits. La ſeule arme dont les Incrédules font le plus d'uſage, c'eſt la plaiſanterie. Elle tient lieu de raiſons aux gens ignorans & frivoles. Mais

Qui ne fait que railler, évite un vrai combat.

Il n'y a perſonne qui puiſſe raiſonnablement refuſer d'adhérer aux réflexions de M. *de Querlon*, que nous venons de rapporter. Nous convenons avec lui, qu'*on a ſurabondamment répondu aux ſophiſmes des nouveaux In-*

crédules. Car, en attendant qu'on exécute le projet de raſſembler les anciennes Apologies de la Religion Chrétienne, combien n'avons-nous pas d'Ecrits qui en contiennent les principaux argumens, & qui ſont capables d'inſtruire ceux qui voudront de bonne foi connoître la Religion qu'ils attaquent!

Ils liront, par exemple, toujours avec fruit la ſeconde Partie de l'admirable Diſcours de M. *Boſſuet* ſur l'Hiſtoire Univerſelle; les profondes Penſées de M. *Paſcal*; le célebre Poëme de *Louis Racine* ſur la Religion (1); ouvrage immortel, où la poéſie ſe ſoutient par une force divine, ſans emprunter les charmes du menſonge; où la vérité, revêtue de ſa propre parure, brille aux yeux ſans les éblouir, enleve

(1) *Louis Racine* débuta, comme ſon pere avoit fini. Les prémices de ſon génie furent conſacrés à la Religion. Son premier Poëme fut celui de LA GRACE. Il falloit, en traitant ce dogme ſi intéreſſant, marcher avec précaution entre deux abymes. « Mais, eſt-il dit dans l'Eloge de » ce Poëte, par M. *le Beau*, il y marcha d'un pas » ferme, à la lueur du flambeau de la Foi. L'auſ» tere Théologie s'embellit entre ſes mains, & » prit les brillantes couleurs de la Poéſie, ſans » rien perdre de ſa ſévere majeſté ».

notre raiſon ſans l'endormir par des charmes enchanteurs. Dieu, notre ame, la Révélation, le Rédempteur, les Myſteres, la Morale Chrétienne, de quel vol le Poëte s'éleve à la hauteur de tant d'objets ſublimes! Comment toujours le même & toujours nouveau dans ſa courſe continue & variée ſans ceſſe, il nous promene de merveille en merveille!

Quelle vivacité, dit M. *le Beau* dans l'éloge de ce Poëte! quelle vérité dans les peintures! quelle entente dans le choix &

On ſçait que *Louis Racine* paſſa une grande partie de ſa vie dans les emplois des Fermes, où il eut ſucceſſivement différentes directions. On vit l'Eleve de Clio comptant, calculant, vérifiant des regiſtres, dreſſant des rôles, enveloppés d'Arrêts, de mémoires, de procès-verbaux entre leſquels ſe perdoient ſouvent ſon *Homere* & ſon *Virgile;* mais comme il a encore été obſervé dans ſon Eloge, il n'avoit porté dans ſes emplois que la probité la plus ſcrupuleuſe, l'aſſiduité, l'humanité & le déſintéreſſement; qualités ſans effor, & qui, par des efforts hardis, ou par une ingénieuſe ſoupleſſe, ne ſçavent jamais s'ouvrir de routes inconnues à s'élancer hors de la ſphere étroite qui les renferme. « Chaque profeſſion, dit M. *de Montesquieu*, a ſon lot; la gloire & l'honneur, ſont » pour cette nobleſſe qui ne connoît, qui ne voit, » qui ne ſent de vrai bien que l'honneur & la » gloire. Le reſpect & la conſidération ſont pour » ces Miniſtres & ces Magiſtrats qui ne trouvant » que le travail après le travail, veillent jour » & nuit pour le bonheur de l'Empire. Enfin le

l'enchaînement des preuves, dont la lumiere réfléchit de l'une ſur l'autre ! Quel art dans le coloris ! C'eſt le pinceau de *Virgile* & d'*Homere*, ou, pour parler plus juſte, c'eſt la flamme qui embraſa *Moyſe*, *David* & les

---

» lot de ceux qui levent les tributs eſt les richeſ-
» ſes ; & les récompenſes des richeſſes ſont les
» richeſſes mêmes ».

Elles ne furent pas le lot de *Louis Racine*. Il n'eut toujours qu'une fortune médiocre, & il ſçut s'en contenter ;

Pauper enim non eſt, cui rerum ſuppetit uſus.

HORAT. ep. XII, lib. I.

Il n'eut pas beſoin des conſeils qu'*Horace* donna ingénieuſement à un Directeur des Fermes d'*Agrippa*, qui, contre l'eſpérance qu'on en avoit, *pollicitus meliora*, abandonna la Philoſophie, pour ſe livrer à l'amour de l'argent.

Cùm tu inter ſcabiem tantam, & contagia lucri,
..... Cuncta putes unâ virtute, minora ;
Nil parvum ſapias, & adhuc ſublimia cures.

HOR. *Ibid.*

« Si la Poéſie, dit M. *le Beau*, a procuré de
» la gloire à *Louis Racine*, on peut dire auſſi
» que ſes mœurs ont fait honneur à la Poéſie.
» Sincérement modeſte ; jamais il ne par-
» loit de ſes Ouvrages ; il avouoit plus volon-
» tiers ce qu'il ignoroit, qu'il ne diſoit ce qu'il
» ſçavoit : ſans malice, ſans jalouſie, il ne
» voyoit *guere* que les bonnes qualités des hom-
» mes. Il aimoit à dire du bien & à en faire. Il
» penſoit que les talens de l'eſprit ne ſont que
» l'ornement de l'humanité, & que c'eſt dans le
» cœur que réſide tout ce que l'homme a de
» réalité & de conſiſtance ».

Deux ans avant ſa mort, il reſſentit quelques

Prophetes. Ce feu divin croiſſant toujours ; le Poëte, ſaiſi d'enthouſiaſme dans les derniers Vers de ſon Poëme, nous tranſporte à la fin des temps ; il nous montre les débris de l'univers qui s'écroule, les portes de l'éternité qui s'ouvrent avec un bruit effrayant, & qui découvrent à notre vue les ſupplices des méchans, & les récompenſes des juſtes. Entre les beautés dont ce Poëme eſt rempli, il a encore ce rare mérite, que le Poëte uniquement fixé ſur ſon ſujet, n'en détourne jamais les yeux pour ſe regarder lui-même, ni pour obſerver ſon Lecteur; tous les ornemens naiſſent du fond de la matiere ; & il n'attendoit de couronne que des mains de la Religion.

La lecture de ce Poëme doit préparer à lire utilement les ſolides Ouvrages des défenſeurs modernes de notre Religion, tels que le Traité de la Vérité de la Religion Chrétienne, par *Grotius ;* le Traité de la Vérité de la Religion Chrétienne & de la Divinité de Jeſus-Chriſt, par *Abadie ;* les Preuves de la Religion Chrétienne,

---

atteintes d'apoplexie ; & dès-lors il ne ſongea plus qu'à ſe préparer à bien mourir. Il parloit de ſa mort prochaine, comme d'un voyage, non pas avec cette indifférence aveugle qui s'honore du nom de Philoſophie, mais avec une réſignation chrétienne. Il fut frappé du coup mortel, ſans être ſurpris ; & termina ſa vie dans les ſentimens de la plus ſincere piété, le 29 Janvier 1763.

par M. *le François ;* les Ecrits de M. *le Franc*, Archevêque de Vienne, contre les Incrédules ; l'Avertiſſement de l'Aſſemblée générale du Clergé de France, de l'année 1775 (1) ; la Certitude des Preuves du Chriſtianiſme ; l'Apologie de la Religion Chrétienne, par M. *Bergier ;* l'Hiſtoire de l'Etabliſſement du Chriſtianiſme, par M. *Bullet*, Profeſſeur Royal de l'Univerſité

(1) Cet Avertiſſement eſt ſuivi de la condamnation prononcée contre pluſieurs Ouvrages impies, ayant pour titres : *L'Antiquité dévoilée par ſes uſages ; le Sermon des Cinquante ; l'Examen important, attribué au Lord* Bolinbrooke ; *la Contagion ſacrée ; l'Examen critique des anciens & nouveaux Apologiſtes du Chriſtianiſme ; la Lettre de* Traſybule *à* Leucippe ; *le Syſtême de la Nature, le Syſtême ſocial, l'Hiſtoire philoſophique & politique du Commerce & des Etabliſſemens des Européens dans les deux Indes ; les queſtions ſur l'Encyclopédie.* « Ce dernier Ecrit [dit M. *de Querlon*, dans la Feuille Hebdomad. des Provinces, du 6 Mars 1776], » eſt de toutes les » productions monſtrueuſes, enfantées de nos » jours, celle qui a fait le plus de ravage dans » la Religion & dans les mœurs ; le plus gâté » d'eſprits, le plus renverſé de têtes, le plus » perverti de jeunes gens, de femmes, d'ignorans, de demi-lettrés & de mauvais raiſonneurs dans tous les états. C'eſt un autel élevé » au libertinage, une école ouverte au Matérialiſme, où pour avoir l'air d'être déjà inſtruits, » les gens du monde & ceux qui ne peuvent ſe » faire valoir que par-là, puiſent leurs principes, leur morale, tout leur ſçavoir & tout » leur eſprit. On ſçait que cet horrible Ouvrage » fut brûlé en 1764 à Paris, par Arrêt du Parlement, du 19 Mars de la même année, & en

de Beſançon, & Correſpondant de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres : ſes Réponſes critiques à pluſieurs difficultés propoſées par les nouveaux Incrédules, ſur pluſieurs endroits des Livres Saints ; les Lettres d'une Mere à ſon Fils, pour lui prouver la vérité de la Religion Chrétienne, par M. *Monet de Rambert ;* les Entretiens Philoſophiques ſur la Religion, par M. l'Abbé *Guidi*, &c. &c.

Tous ces Ouvrages ſont remplis d'une *bonne & ſaine métaphyſique ;* comme M. l'Abbé *Riballier* l'a dit des Entretiens Philoſophiques de M. l'Abbé *Guidi*, dont il a été le Cenſeur. Mais cette *bonne & ſaine métaphyſique*, peut-elle être compriſe par des gens qui oſent ſoutenir (1) que *la ſcience*

» 1766 à Abbeville, avec un infortuné jeune » homme dont il fit ſeul tout le malheur ; cet » abominable Ecrit fut auſſi flétri à Geneve. Il » fut produit d'abord ſous le titre de *Dictionnaire* » *Philoſophique ;* enſuite ſous celui *de la Raiſon par* » *alphabet ;* & enfin ſous celui *de Queſtions ſur l'Ency-* » *clopédie.* On lui a oppoſé un bon Ouvrage, » intitulé : *Anti-Dictionnaire Philoſophique, pour* » *ſervir de Commentaire & de Correctif au Dictionnaire* » *Philoſophique* ». Il eſt attribué à M. *Chaudon*, & il en a été donné une quatrieme édition en 1775, chez *Saillant & Nyon.*

(1) Comme dans la Préface des Œuvres poſt-

du ſalut a été cultivée aux dépens du bonheur ; & que, plus la poſtérité s'éclairera, plus elle penſera comme M. *Helvetius* (1), c'eſt-à-dire, que banniſſant la loi chrétienne, qui nous éleve juſqu'à Dieu, on ſe livrera au matérialiſme,

Qui nous ravale au deſſous de la ſphere
Des animaux les plus défectueux.

Il y a pluſieurs Compagnies Littéraires qui ont reconnu la néceſſité de faire ſentir les dangers de l'incrédulité, qui eſt devenue la plaie de tous les états, de tous les ſexes & de tous les âges. Les deux Prix d'Eloquence diſtribués en 1772 par l'Académie de Beſançon, eurent pour ſujet : *Les influences funeſtes de la nouvelle Philo-*

---

humes de M. *Helvetius*, imprimées en 1772. Elle fut attribuée, dans la huitieme Feuille des Provinces de 1773, à M. de *Saint-Lambert*, Auteur du *Poëme des Saiſons*, dont nous avons ci devant parlé pages 416, 417 & 447. Mais M. de *Saint-Lambert* la déſavoua ; & M. de *Querlon* ſe rétracta dans la Feuille du 7 Avril 1773, *ne voulant pas être complice d'une imputation injurieuſe.* Cette rétractation fait honneur à ſon amour pour la vérité, & elle donne un nouveau poids aux déciſions de cet Ecrivain très-judicieux & très-integre.

(1) Auteur du Livre de l'*Eſprit*, caractériſé page 453 de nos Lettres ſur les Spectacles.

ſophie (1). Le Diſcours de M. l'Abbé *de Grainville*, qui remporta le premier Prix, démontre que cette fauſſe Philoſophie a été auſſi nuiſible à la Littérature & à la Société qu'à la Religion.

L'Univerſité de Paris, ayant pour Recteur M. *Coger*, propoſa pour le ſujet du Prix de l'Eloquence Latine, de l'année 1773, le développement de cette vérité importante : *Non magis Deo quàm Regibus infenſa eſt iſta quæ vocatur hodie Philoſophia ;* c'eſt-à-dire, l'Incrédulité à laquelle on donne aujourd'hui très-fauſſement le beau nom de Philoſophie, attaque également & Dieu & les Souverains. Le Prix fut remporté par M. *P. C. Gueroult*, alors Docteur aggrégé au College d'Harcourt; & M. *J. C. C. Formage* obtint l'*Acceſſit*.

Le ſujet de ce Prix irrita les Incrédules. M. *de Voltaire*, ſous le nom de Me *Belleguier*, ancien Avocat, donna un Diſcours François, où il plaida la

(1) Cette même Académie propoſa pour le ſujet du Prix d'Eloquence de l'année 1776, cette propoſition : *Combien le reſpect pour les mœurs contribue au bien d'un Etat.* M. l'Abbé de *Moy*, Vicaire-Général de Verdun, & Curé de Saint-Laurent, remporta ce Prix, & fut couronné le 25 Août 1776, ſur trente-cinq Concurrens.

cauſe déſeſpérée de la Philoſophie du jour, en décidant que *cette Philoſophie eſt le plus digne ſoutien de la Divinité.* L'impiété de ce Diſcours fut relevée par M. *Freron*, dans le XIe Cahier de l'Année Littéraire 1774. Et à cette occaſion, il y parle d'un bon Ecrit qu'un Sçavant Juriſconſulte, M. *Pineault*, Avocat au Parlement de Paris, donna en 1770, ſous ce titre : *La nouvelle Philoſophie dévoilée & convaincue de leze-majeſté divine & humaine.*

Si je voulois, dit M. *Freron*, extraire des Œuvres de M. *de Voltaire*, tous les traits fanatiques d'irreligion & d'indépendance qu'il y a répandus, je lui ferois voir que perſonne n'a ſoulevé plus que lui les ſujets contre le Gouvernement ; que perſonne n'a été plus que lui perturbateur de la Religion & de l'Etat. On ne peut donc trop louer le zele de M. *Coger*, d'avoir propoſé pour le Prix de 1773, le Sujet que M. *de Voltaire* a ſi platement ridiculiſé.

Rien n'eſt plus effrayant pour l'état ſocial, que la perſpective des progrès de ce qu'on appelle Matérialiſme, Déiſme ou Théiſme ; mots preſque ſynonymes, dont on n'a fait que des diſtinctions ſpécieuſes. Tous ces ſyſtêmes ne different, ni dans leur cauſe, ni dans leurs effets. Le flambeau de la

raiſon n'a jamais conduit à l'impiété. C'eſt par la corruption du cœur qu'on devient impie. On ne prend le parti de nier l'exiſtence de Dieu, ou de lui ôter le droit de punir les vices & de récompenſer les vertus, que pour ſe dégager des ſacrifices que la Religion exige, & pour ſe donner la liberté de ſuivre ſes paſſions ſans crainte, ſans regrets & ſans remords.

Mais, comme l'a dit M. *de Querlon*, on ne pourroit avoir cette liberté qu'aux dépens du bien général : car les goûts, les paſſions & les intérêts ſe croiſant ſans ceſſe, que deviendra la ſociété, quand on ne ſera plus retenu que par la force & la violence, ou par les loix coërcitives, toujours combattues par la corruption, par les paſſions mêmes qu'elles veulent réprimer ? De quel œil les Gouvernemens peuvent-ils donc regarder ces Ecrivains dangereux qui, ſous prétexte de ſe dévouer, comme le Poëte *Lucrece*, à la vérité, s'efforcent d'affranchir les eſprits des liens les plus ſûrs de la ſociété, qui ſont les nœuds ſacrés de la Religion ? *Seneque*, avec ſon ſtoïciſme hypocrite, a juſtement été ſoupçonné d'avoir achevé de gâter le cœur de *Néron*, en l'aguerriſſant contre toutes les idées de l'immortalité de l'ame.

N'attribuons de même l'énorme corruption des mœurs de notre ſiecle,

qu'à la contagion du Matérialiſme.

De tous nos maux ce mal ourdit la trame :
Le premier regne étoit celui de l'ame ;
Mais le nouveau fut le regne des ſens.

J. B. Rousseau, Allégor. II.

Ne ſont-ce pas en effet les ſens qui dans notre ſiecle jugent tout ; objets de goût, eſprit, talens, mœurs, &c ? Et quoiqu'aſſez généralement, comme l'a obſervé un Auteur, nos Epicuriens ſe preſſent tous, plus ou moins, tant qu'ils peuvent, de les uſer ces ſens ; néanmoins, pour ſe donner l'air d'en avoir encore vieux comme jeunes, ils y rapportent toutes leurs idées, & ils en font la meſure de tous leurs jugemens.

C'eſt ainſi, peut-on leur dire, que vous êtes parvenus à corrompre & à dégrader

Cette raiſon, dont la ſplendeur divine
Vous fait ſentir votre vraie origine,
Qu'avez-vous fait d'un partage ſi doux ?
C'eſt elle, hélas ! qui vous a perdu tous.
Par votre orgueil, *corrompue*, *altérée*,
Dans votre cœur elle a donné l'entrée
Aux vanités, aux folles viſions.

J. B. Rousseau, Allégor. II.

C'eſt de cette *raiſon corrompue &*

altérée, que le même Poëte a dit ailleurs :

Loin que la raiſon nous éclaire,
Et conduiſe nos actions,
Nous avons trouvé l'art d'en faire
L'Orateur de nos paſſions.
C'eſt un Sophiſte qui nous joue,
Un vil complaiſant qui ſe loue
A tous les fous de l'Univers,
Qui, s'habillant du nom de ſages,
La tiennent ſans ceſſe à leurs gages,
Pour autoriſer leurs travers.

Ibid. liv. I, Ode VIII.

C'eſt cette *raiſon corrompue & altérée* qui, ſur nos Théatres,

Par cent nouveaux ſtratagêmes,
Nous maſquant ſans ceſſe à nous-mêmes;
Parmi les vices nous endort;
Du furieux fait un *Achille*,
Du fourbe, politique habile,
Et de l'Athée, un eſprit fort.

Ibid.

C'eſt cette *raiſon corrompue & altérée* qui, ſur nos Théatres, répete en mille manieres différentes, par l'organe des Poëtes & des Acteurs, ces maximes pernicieuſes :

Le Ciel défend de vrai certains contentemens;
Mais on trouve avec lui des accommodemens :

Selon divers beſoins, il eſt une ſcience
D'étendre les liens de notre conſcience,
Et de rectifier le mal de l'action
Avec la pureté de notre intention.

. . . . . .

Je tiens qu'il eſt mal, ſur quoi que l'on ſe fonde;
De fuir obſtinément ce que ſuit tout le monde,
Et qu'il vaut mieux ſouffrir d'être au nombre des fous,
Que du ſage parti, ſe voir ſeul contre tous.

MOLIERE.

Enfin, c'eſt de cette *raiſon corrompue & altérée* que les Auteurs dramatiques reçoivent la loi pour le *coſtume moral* de leurs Poëmes, ſelon une eſpece de Poétique qui parut en 1741 (1).

L'Auteur de cet Ouvrage didactique lui a donné un caractere d'autorité, en l'annonçant comme une rédaction de quelques conférences que des Littérateurs du premier rang avoient tenues ſur les Spectacles, & en particulier ſur celui de l'Opéra. Or voici ce qu'on y donne pour un principe général & commun à tout le genre dramatique:

(1) Sous ce titre : *Lettres à Madame la Marquiſe de P.... ſur l'Opéra*, 1741. La France Littéraire attribue cet Ouvrage à M. *Mably*.

Un Poëte, y eſt-il dit, doit me ravir l'uſage de mon eſprit pour ne m'occuper que de mes paſſions. Ce n'eſt pas aux ſages qu'il doit chercher à plaire : *Rari quippe boni*, comme dit *Juvenal :* il y a fort peu de Philoſophes dans ce monde, & ce n'eſt pas la peine d'y faire attention. Et d'ailleurs, quand ils iroient aux Spectacles ; ſoyez ſûr que leur ſévérité ne tiendra pas contre un Poëte & des Acteurs qui auront l'art de les dérider, en rendant vraiſemblables les fictions de leurs drames.... Que les Poëtes aient ſoin de faire paroître l'amour dans tout ſon jour, comme l'a fait *Quinault*, qui en a toujours fait un tableau intéreſſant, & qui a eu l'art de ne rien perdre de toute l'ivreſſe & de tous les égaremens de cette paſſion : nos Philoſophes n'y tiendront pas ; ils applaudiront même aux foibleſſes qui bleſſeroient les bienſéances eſſentielles. Ils ne ſeront point, par exemple, choqués de voir *Renaud* enivré des charmes d'*Armide*, aller juſqu'à oublier ſa gloire, en prononçant ces Vers :

Que j'étois inſenſé de croire
Qu'un vain laurier donné par la Victoire,
De tous les biens fût le plus précieux !
Tout l'éclat dont brille la gloire,
Vaut-il un regard de vos yeux ?

Voilà donc une eſpece de *Sanhédrin académique*, qui a décidé que les perſonnes vertueuſes n'ont point de

rang à nos Spectacles ; & que, loin d'y donner le ton, c'eſt à elles à ſe ſoumettre à celui de la volupté qui y regne : & à cet égard elles font peu de réſiſtance ; parce que nous avons tous, comme du temps de *Juvenal*, beaucoup de docilité pour les leçons du vice (1). Et à quel excès, dit le même Poëte, ne peut-on pas ſe porter, quand on a une fois cédé à la ſéduction des mauvais exemples (2) ?

Le Théatre, dit M. *Dorat* (3), doit être chez toutes les Nations *une eſpece de ſauve-garde* pour la pureté de la Langue Nationale. Mais ſi notre Théatre, ſelon cet Auteur, n'a pas même cette eſpece de mérite, combien encore moins eſt-il une *ſauve-garde* pour la pureté des mœurs !

Iroit-on en effet à nos Théatres

---

(1) . . . *Quoniam dociles imitandis*
Turpibus ac pravis omnes ſumus.
JUVENAL, Sat. XIV.

(2) . . . . . *Nam quis*
Peccandi finem, poſuit ſibi, quando recepit
Ejectum ſemel attritâ de fronte ruborem ?
Ibid. Sat. XIII.

(3) Dans l'Avant-Propos des *Malheurs de l'Inconſtance*.

avec une conſcience timorée ? on y perd bientôt les ſcrupules qui retardent la marche des paſſions : on s'habitue promptement à y voir & à y entendre avec plaiſir ce que le Spectacle a de plus licencieux ; & enfin on parvient juſqu'à

> Fouler aux pieds la piété timide ;
> La piété, notre unique ſoutien,
> Sans qui vertus, ſageſſe, tout n'eſt rien.
>
> *J. B. Rouss. Alleg. II.*

Ne ſoyons donc pas indifférens ſur le choix de nos plaiſirs : c'eſt par-là que nous fixons notre réputation.

Rien, dit M. *Law*, Auteur Anglois (1), ne nous peut plaire que ce qui s'accorde avec notre penchant. Ainſi à voir les plaiſirs d'une perſonne, on eſt ſûr d'en connoître les inclinations. Ce qui s'appelle action & conduite, peut nous impoſer. De ce qu'un homme fait telle choſe, nous ne ſçaurions dire avec certitude qu'il ait tel penchant. Pour ne vous y point tromper, conſidérez en quoi il place ſon divertiſſement, & ce qui lui fait plaiſir. Cette derniere marque eſt la ſeule

(1) Dans un Ouvrage intitulé : *The abſolute unlawfulneſs of the Stage Entertainment fully demonſtrated ; By William Law*, *London*. C'eſt-à-dire : *Raiſons qui démontrent pleinement que les plaiſirs du Théatre ſont abſolument illicites ;* par *Guillaume Law ;* ſeconde édition, *Londres*, 1726 ; *in-8°*.

infaillible pour découvrir la ſituation intérieure de l'ame ; parce que rien ne peut nous plaire ni nous toucher que ce qui eſt conforme à notre tempérament, & qui trouve au dedans de nous une diſpoſition relative. Si nous n'avions pas des ſentimens de compaſſion, nous ſerions inſenſibles aux plus triſtes objets : ſi nous n'avions pas des principes ſecrets de l'harmonie, nous ne goûterions pas la plus raviſſante Muſique. De même, ſi nous n'avions pas des ſemences vives de toutes les licences qui ſe repréſentent ſur les Théatres, ſi nous n'avions pas une corruption intérieure, qui eſt flattée par les paſſions libertines que nous voyons ſur la ſcene, nous ne trouverions pas plus de plaiſir à ce Spectacle, qu'un aveugle en trouve dans la Peinture, ou qu'un ſourd en prend à la Muſique.

Nous pourrions ajouter pluſieurs preuves à ces réflexions de M. *Law* ; mais nous n'avons déjà que trop cité.

Au reſte, les Ecrits périodiques qui ont rendu compte des précédentes éditions de notre Ouvrage, ont obſervé que le ſujet avoit exigé de nombreuſes Citations.

« Ces armes empruntées par l'Au-
» teur, ont-ils dit, ſervent autant à
» orner qu'à fortifier ſa cauſe, qui eſt
» celle des mœurs » :

. . . . *Decus & tutamen in armis.*

Le Théatre a pour lui les gros bataillons,

Defendit numerus, junctæque umbone phalanges.

Ces gros bataillons ſont les préjugés de la multitude, ſans excepter ce qu'on appelle le *monde poli*, dont la frivolité & les mœurs ont donné lieu au *Grand Rouſſeau* (1) de dire :

Montrez-nous depuis Pandore
Tous les vices qu'on abhorre,
En terre mieux établis
Qu'aux ſiecles que l'on honore
Du nom des ſiecles polis.

Liv. II, Ode VIII.

N'a-t-on point, par exemple, à reprocher à ce qu'on appelle le *monde*

(1) Mort à Bruxelles le 17 Mars 1741, avec les ſentimens dont nous avons eu occaſion de parler, page 486. La réputation de cet illuſtre Poëte eſt fixée. Le titre de *Grand* lui reſtera toujours : il ne lui eſt diſputé que par ceux qui ſont dans le cas de ne pas mériter d'obtenir de la poſtérité le même honneur. C'eſt l'idée qu'on a des ennemis de la gloire de ce *grand Poëte*, quand on a lu l'Ecrit que M. l'Abbé *de Gourcy* a donné en 1772, ſous ce titre : *Rouſſeau vengé de la critique qu'en a fait M. de la Harpe.* On y apprend à apprécier les talens littéraires. On lira avec le même fruit les Lettres de M. *Clément à* M. *de Voltaire* : non (y eſt-il dit page 9 de la premiere de ces Lettres, imprimées en 1774) à M. *de Voltaire* homme plein de talens, mais à M. *de Voltaire plein de jalouſie, & Critique paſſionné des eſprits ſublimes, dont il auroit voulu anéantir le nom.*

poli de notre ſiecle, d'avoir un goût ſi effréné pour les Spectacles, que jeunes & vieux oſent preſque les ériger en un beſoin politique de premiere néceſſité. Ce ridicule a fait l'objet d'une Satyre ingénieuſe de 243 Vers, qui parut en 1753, à l'occaſion d'une querelle d'intérêt, entre les gens tenant les trois Théatres de Paris (1). Voici quelques Vers de cette Satyre, intitulée : *Remontrances des Comédiens François au Roi.* On ſçait que la raillerie peut s'employer avec ſuccès. Souvent, dit *Horace*, on a vu le ridicule vivement préſenté, trancher une difficulté mieux que tous les raiſonnemens (2).

Sire, vos fideles Sujets,
Les Gens tenant la Comédie,
Paiſibles ſuppôts de *Thalie*,
Et tous ennemis de procès,

(1) Les Directeurs de l'Opéra firent ſignifier le 8 Août 1753, aux Comédiens François un Arrêt du Conſeil, qui interdiſoit à leur Théatre les Bals & Ballets. Les Comédiens arrêterent ſur le champ une députation & des remontrances au Roi, qui étoit alors à Compiegne. Ils y obtinrent la révocation de l'Arrêt, & ils rouvrirent leur Théatre qu'ils avoient fermé.

(2) *Et ſermone opus eſt, modò triſti, ſæpe jocoſo,*
. . . . . *Ridiculum acri*
Fortiùs & meliùs, plerumque ſecat res.
HOR lib. I, ſat. X.

Oſent ſe plaindre du ſuccès
De cette fiere Académie (1),
Par qui leur troupe eſt avilie.
Et voit proſcrire ſes Ballets.
. . . . . .
Vous allez objecter ſans doute,
Que le Conſeil, s'il nous écoute,
A fort à faire en ce moment:
Mais. . . . . .
Qu'importe à Votre Majeſté,
Que le Peuple, ſans pain, gémiſſe,
Qu'à la tyrannie, au caprice
De quelque Intendant hébété,
Le Citoyen que l'on opprime,
Voie immoler la liberté;
Que contre les Loix révolté,
Et fier de ſes ſuccès, le crime
Triomphe avec impunité,
Et qu'avec THÉMIS exilée (2);

(1) *L'Opéra*, dont *J. B. Rouſſeau* a dit:
Près d'un Palais dont *Lutece* eſt ornée
Par un Prélat à toque enluminée,
Il eſt un lieu de Mimes habité,
Et de Badauts en tout temps fréquenté,
Où, pour réaux, ducatons & piſtoles
Sont trafiqués doux ſons & caprioles.
Là, plus d'un Chantre à cet effet renté,
Vient en public prêcher l'impureté:
Là, ſous l'argent, le brocard, la dorure,
Gît l'impudence, & brille la luxure,
Et ſont *illec* * reçus grands & petits (* *Là*)
A marchander des crimes à tout prix. *All. 2, l. 1.*

(2) Les Préſidens & Conſeillers des Enquêtes & Requêtes du Parlement de Paris furent exilés le 9

L'abondance

L'abondance & la ſûreté
Quittent la Ville déſolée ;
Pures vétilles que cela :
Le moulin qui moulut moudra.
Votre Etat eſt une machine,
Qui, pour aller ſon droit chemin,
N'a pas beſoin qu'on examine
Le reſſort qui le met en train ;
Souvent, comme le corps humain,
Elle brave ſon Médecin * : (* *Le Parlement*)
Mais ce grand Corps, fût-il étique,
Ou par la diete appauvri,
Dût-il être paralytique ;
Faites-le rire ; il eſt guéri.
Partant, Sire, la Comédie
Eſt l'ame du Gouvernement.
Là, dans un doux enchantement,
Le Citoyen, joyeux, oublie
Et les Loix & le Parlement,
Et le Commerce & la Patrie ;
Et dans le plaiſir d'un moment,
Croit voir le bonheur de la vie.

Mai 1753 ; dont quatre furent Priſonniers d'Etat. La Grand'Chambre fut transférée à Pontoiſe le 11 Mai. Son ſervice y ceſſa le 7 Septembre ; &, pour y ſuppléer, il fut établi dans le Couvent des Grands Auguſtins de Paris une Chambre des Vacations compoſée de ſix Conſeillers d'Etat & de vingt Maîtres des Requêtes. Il fut enſuite établi au Louvre, par Lettres-Patentes du 13 Nov. ſuivant, une Chambre Royale, compoſée de tous les Magiſtrats qui entrent au Conſeil du Roi. Enfin le Parlement fut rappellé à Paris le 2 Sept. 1754, époque d'une Déclaration pour la pacification des troubles eccléſiaſtiques qui avoient occaſionné l'exil de cette Cour Souveraine, comme en 1732 & 1720.

Or, comme la félicité
N'eſt que le plaiſir répété ;
Graces à vos Miniſtres habiles ;
Si le Théatre eſt toujours plein ;
Vos Sujets, contens & tranquilles ;
Malgré l'indigence & la faim,
Jouiront d'un bonheur ſans fin.
Rome d'elle-même idolâtre,
Goûtant le fruit de ſes exploits ;
Rome ne vouloit autrefois
Que du pain avec ſon Théatre ;
Mais au François, plus que Romain ;
Le Théatre ſuffit ſans pain.
Auſſi, qu'en vantant ſes ſervices ;
Le front couvert de cicatrices,
Un vieil Officier maltraité,
Vienne alléguer ſa pauvreté,
Et mendier la récompenſe
Du ſang qu'il verſa pour la France ;
S'il le verſa, tant pis pour lui ;
Entre la miſere & l'ennui
Il vieillira dans ſa chaumiere ;
Il viendroit une fourmilliere
De ces Meſſieurs ; car ils ſont tant ;
Et puis la France a-t-elle affaire
Du bras d'un petit combattant ?
Mais que *Grandval*, notre confrere ;
Soit ſans crédit, & ſans argent :
Sire, c'eſt un homme à talent,
Un homme à l'Etat néceſſaire,
Vous dira tout le Miniſtere ;
Et l'on fera danſer les gens
Pour lui faire dix mille francs (1).

(1) Produit d'un Bal donné en 1753, au profit de *Grandval*, dans la Salle de la Comédie Françoiſe.

Que du Théatre la merveille,
Dumeſnil paroiſſe à Marſeille,
Et le voyage & le ſéjour
Seront payés par la Province;
Et ſi l'honoraire eſt trop mince
Pour une Actrice de la Cour,
Zélé Protecteur de nos Belles,
S. . . . , ſans compliment,
Forcera les Bourgeois rebelles
D'ajouter à l'appointement (1).
De tout ceci concluons, Sire,
Que le parfait Comédien
Sera toujours de votre empire
Et l'ornement & le ſoutien.
Ainſi D. . . le décide,
Ainſi le veut S. . . . .
Ainſi le ſage Mazarin,
Leur prédéceſſeur & leur guide,
Sur la gaieté de vos Sujets,

(1) Le Duc de *Villars*, Gouverneur de Provence, fit augmenter, en 1753, le prix des places de la Comédie de Marſeille en faveur de la *Dumeſnil*, qu'il y avoit fait venir de Paris. Les Habitans aimerent mieux abandonner le Spectacle. M. *de Villars* dénonça à la Cour cette déſertion comme une révolte. M. *de Saint-Florentin* écrivit le 23 Juillet 1753 aux Echevins de Marſeille une Lettre, où cette Ville étoit menacée d'être privée de Troupes de Comédiens. Les Echevins lui firent une Réponſe dont voici la fin : « Notre Evêque (M. *de Belſunce*) déclame & fait déclamer ſans ceſſe contre le » Théatre, le Spectateur & le Spectacle. Si le Roi dé- » fend qu'il ne s'établiſſe à l'avenir aucune Troupe dans » notre Ville, nous reprendrons l'une des anciennes » coutumes de nos illuſtres Ancêtres: Vous ſçavez, Mon- » ſeigneur, que dans les beaux jours de notre Républi- » que, lorſque nous donnions des loix, au lieu d'en » recevoir, nous fermions ſcrupuleuſement nos portes » aux Hiſtrions, de peur qu'ils ne vinſſent altérer la » pureté de nos mœurs ».

Fondoit l'eſpoir de ſes ſuccès,
Et diſoit : Trop heureux Vulgaire,
Ris, chante ; mais laiſſe-nous faire.
Or, ſi pour régir vos Etats,
Grand Roi, nous ſommes plus utiles
Que Généraux & Magiſtrats ;
Pourquoi faudra-t-il qu'immobiles
Et plus droits que des échalats,
Nous bornions nos talens ſublimes
A déclamer de froides rimes,
Dont le Spectateur eſt ſi las ?
Eh ! pourquoi ne pourrions-nous pas
Gager Sauteurs & Pantomimes,
Ainſi que nous gagions jadis
Et Poëtes & beaux-eſprits ?
On veut proſcrire pour jamais
Et nos Danſeurs & nos Ballets.
A ces aſſommantes nouvelles,
Ah ! juſte Ciel, toutes nos Belles,
Ainſi que les Gens du Palais
Vouloient fermer leurs cabinets,
Qu'alloit devenir la Jeuneſſe !
Et de la Ville & de la Cour
Adieu les cliens de l'Amour,
Adieu la publique allégreſſe.
Vous empêchâtes ce malheur,
Et l'eſpoir de votre juſtice
Calma notre vive douleur.
Daignez donc, à nos vœux propice,
Par un Arrêt dûment ſcellé,
Rendre au Théatre déſolé
Les bonds, les ſauts & les gambades
De ces illuſtres maſcarades,
Sans qui nos Dieux & nos Héros
Seroient ſifflés comme des ſots.

Ce ſont, Sire, les remontrances,
Qu'après plus de quatre ſéances,
Et tous nos foyers aſſemblés
Dans le Palais de la Folie,
Vous offrent vos ſujets zélés,
Les gens tenant la Comédie.

Ce petit Poëme ironique fait le portrait de ce goût dépravé que M. *Dorat* a critiqué dans ſes réflexions ſur l'Art dramatique : elles ſervent de Préface à ſon *Adelaïde de Hongrie*, qui fut repréſentée dans le mois d'Août de la premiere année du regne de LOUIS XVI, & dont on a retenu ces deux Vers :

Que ce jeune Héros, comblé de tant d'honneurs,
SOIT LOUÉ PAR SON PEUPLE, ET NON PAR SES FLATTEURS (1).

Voilà les louanges que deſire un Roi qui veut que ſon Regne ſoit celui de la vertu, fondée ſur le Chriſtianiſme, dont l'eſprit dévoue à l'utilité publique tous ceux qui le profeſſent véritablement (2). C'eſt ſur ce prin-

(1) *Blanditiæ peſſimum veri affectûs venenum. Peſſimum inimicorum genus, laudantes, quibus omnia Principi m honeſta atque inhoneſta laudare mos eſt; nam ſuadere Principi quod oporteat, multi laboris.* TACIT. vit. Agric. 41; Hiſtor. lib. I, n. 15; Annal. lib. II, n. 38.

(2) *Hoc eſt Regula perfectiſſimi Chriſtianiſmi, hoc accurata Definitio, hoc ſummum Faſtigium : QUÆ IN*

cipe que Louis XVI a voulu que ſon Ordonnance du 25 Mars 1776, portant réglement ſur l'adminiſtration des corps Militaires, fût dirigée. » Il y eſt preſcrit (1), pour premier de» voir, aux Officiers-Généraux & aux » Commandans des Corps, de faire » reſpecter la Religion par tous ceux » qui leur ſeront ſubordonnés, & de » leur en donner l'exemple qui, de » toutes les inſtructions, eſt la plus » douce & la plus perſuaſive. Sa Ma» jeſté déclarant, que ſon intention eſt » de ne ſouffrir dans ſes Troupes au» cun Officier affichant l'incrédulité, » ou qui auroit des mœurs publique» ment dépravées; un homme ſcan» daleux n'étant pas digne de com» mander d'autres hommes, quelque » valeureux qu'il puiſſe être; & Sa » Majeſté n'admettant de valeur vrai» ment recommandable, que celle de » l'homme inſtruit & vertueux ».

« Le tit. VII pourvoit à une ſubordi» nation graduelle qui, ſans rien perdre » de ſa force, ſoit douce & paternelle;

COMMUNE CONFERUNT QUÆRERE, PUBLICÆ UTILITATI CONSULERE. S. Chrysost, Tome X, page 223.

(1) Article I du Titre VI.

» qui, fondée ſur la juſtice & la fer-
» meté, écarte tout arbitraire & toute
» oppreſſion, en maintenant les ſub-
» ordonnés dans l'obſervation de
» leurs devoirs ! Il y eſt ordonné que
» les Soldats ſoient traités avec la
» plus grande humanité & la plus
» grande douceur; qu'il ne leur ſoit
» jamais fait aucun tort; qu'ils trou-
» vent dans leurs Supérieurs des gui-
» des bienfaiſans; que les châtimens
» que quelques-uns pourroient méri-
» ter, ſoient conformes aux Loix; &
» que les Officiers qui les conduiſent,
» les dirigent & les protegent avec les
» ſoins qu'ils doivent à des hommes
» de la valeur & de l'obéiſſance deſ-
» quels ils attendent une partie de
» leur gloire & de leur avancement ».

Voilà les intentions de LOUIS XVI, qui, dans le préambule précis & énergique de ce Réglement, « déclare être » convaincu que ſi l'ordre eſt le prin-» cipe de tout bien : c'eſt dans l'état » Militaire qu'il eſt le plus intéreſſant » de le maintenir; que la force des » Troupes eſt dans l'obéiſſance; & » que la diſcipline prépare les vic-» toires ».

C'eſt par le rétabliſſement & le maintien de l'ordre, que cet auguſte Prince méritera toujours l'accompliſſement du vœu formé en ſa faveur, & exprimé dans les deux Vers que nous avons dit avoir été retenus :

Que ce jeune Héros, comblé de tant d'honneurs ;
Soit loué par ſon Peuple, & non par ſes flatteurs.

Retenons auſſi cette vérité qui eſt échappée à M. *Dorat*, dans ſes Réflexions ſur l'Art Dramatique : ON VA AUX SPECTACLES POUR Y RETROUVER SES PENCHANS ET SES VICES. NOTRE THÉATRE N'EST NULLEMENT UN ASYLE OUVERT À LA RAISON, AUX BIENSÉANCES ET À LA VÉRITÉ. IL NE NOUS PRÉSENTE QUE DES ATROCITÉS OU DES PARADES. LE VERTIGE EST ARRIVÉ JUSQU'À LUI.

C'eſt par une ſuite de ce vertige qu'on attache tant d'importance à l'art des Hiſtrions. Et ils en abuſent tellement, qu'on ne ſeroit pas ſurpris de leur entendre tenir un propos équivalent à celui que *Pylade*, fameux Pantomime, rival de *Bathyle*, tint à *Auguſte* qui les exhortoit à vivre dans l'union :

Ce qui peut, disoit-il, *arriver de mieux à l'Empereur, c'est que le Peuple s'occupe de* Bathyle *& de* Pylade (1). Cette réponse étoit assez analogue à l'opinion d'*Auguste* qui, comme l'a dit *Tacite* (2), pensoit qu'il devoit par politique, paroître s'intéresser aux plaisirs du Peuple, afin de l'empêcher de s'appercevoir des vices de l'administration publique. Quant à nous, ne diroit-on pas aussi qu'un Drame, un Ballet, un débat qui s'éleve dans les coulisses, sont affaires d'Etat, par l'intérêt qu'on y met ? Il en est de même des débuts des Acteurs. « Les moindres lueurs de talens qu'ils annoncent, dit M. *de Querlon* (3), excitent » une chaleur qui fait assiéger toutes les » entrées du Théatre avec un empressement forcené, ou plutôt avec une » fureur que les gens rassis ne peu-

(1) *Pylades ab Augusto objurgatus, quòd cum Bathyllo, eamdem artem exercente rixaretur, respondisse fertur :* « *Expedit tibi, Cæsar, Populum nobis intentum tempus* » *consumere* ». DION. CASSII, Histor. lib. LIII, page 747.

(2) *Civile rebatur misceri voluptatibus Vulgi.* TACIT. Annal. lib. I, n°. 54.

(3) Dans la Feuille Hebdomadaire des Provinces du 3 Février 1773, où il est parlé des débuts tumultueux & bruyans de la Dlle *Raucour*, sur le Théatre de la Comédie Françoise.

» vent conſidérer ſans étonnement ».

Ce Journaliſte donna à cette occaſion dans ſes Feuilles Hebdomadaires des 17 & 24 Février 1773, une Diſſertation intéreſſante ſur l'uſage ancien & moderne des applaudiſſemens du Théatre ; & comme elle tient également au moral, nous allons en donner ici quelques traits :

Il n'eſt pas douteux que dans les beaux jours du Théatre des Grecs & des Romains, les applaudiſſemens furent d'abord réſervés pour les compoſitions dramatiques. Et le *plaudite* qu'on trouve à la fin de toutes les Comédies Latines, prouve que du temps de *Plaute* & de *Térence*, on n'applaudiſſoit qu'à la fin des Pieces, & quand l'Acteur qui fermoit la Scene, avertiſſoit les Spectateurs de marquer leur contentement. On applaudiſſoit rarement les Acteurs. Les habiles Comédiens, tels qu'un *Roſcius*, un *Phedre*, étoient bien payés, & quelquefois magnifiquement, ſelon leur mérite & leurs talens, ou le beſoin qu'on avoit d'eux ; mais on n'imaginoit pas alors qu'il fallût encore les couvrir de gloire : parce qu'on étoit bien loin d'avoir de cette profeſſion la haute idée qu'on s'en eſt faite chez nous, ſur-tout dans ces derniers temps, & d'y attacher tant d'importance..... C'eſt dans le déclin du Théatre, que ces applaudiſſemens furent prodigués à Rome avec le plus grand excès. On applaudiſſoit juſqu'aux

habits d'un Acteur.... On vouloit alors que les compoſitions dramatiques fuſſent ſurchargées de danſes & de tout ce que le luxe & la volupté purent imaginer.

Ce même goût déréglé régnoit à Conſtantinople, lorſque l'Empire d'Orient s'y forma ; & l'on vit quelques Chefs de cet Empire faire des réglemens, pour en modérer les excès (1).

---

(1) Voyez l'excellente Hiſtoire du Bas-Empire, par M. *le Beau*, tom. III, p. 163 ; tom. V, p. 21 ; tom. VI, p. 197 ; tom. VII, p. 22. Mais il ne fut jamais poſſible d'empêcher les jeux de Théatres de nuire aux mœurs. C'eſt pourquoi, dans pluſieurs Villes, les Magiſtrats ſe ſont oppoſés à tout ce qui pouvoit en introduire l'uſage. Nous citerons pour exemple la Ville d'Utrecht. On y publia, le 21 Avril 1777, de la part de la Régence, un Placard, dont voici la traduction qui nous a été envoyée :

« Meſſieurs les Bourg-meſtres & de la Régence d'Utrecht étant informés que pendant tout l'hiver dernier, au mépris des Placards précédens à ce contraire, non ſeulement il s'eſt joué pluſieurs fois des Tragédies & Comédies avec grande affluence de monde, mais que même il ſe fait actuellement de nouveaux préparatifs pour les continuer ; & attendu que cela tend à la perte des bonnes mœurs, détourne les Particuliers des fonctions de leur état, expoſe la Jeuneſſe à des ſéductions dangereuſes, & entraîne ainſi avec ſoi beaucoup de mauvaiſes ſuites : Meſſieurs les vénérables Magiſtrats ſuſdits renouvellant le Placard publié le 5 Avril 1771, ont jugé à propos de défendre très-ſéverement, ainſi qu'ils défendent par ces Préſentes, à tous & à chacun tels qu'ils ſoient, jeunes ou vieux, de jouer ou laiſſer jouer, ou même d'y paroître, dans leur maiſon, héritage ou autre domicile ou lieu privé, ſoit Tragédie, Comédie, ou autres jeux, à peine d'encourir l'amende de deux cens florins par ceux qui pour ce, prêteront en façon quelconque, leur maiſon, bien, héritage ou

L'Empereur *Julien*, par exemple, qui étoit jaloux de cet eſprit de lumiere, de ſageſſe & de charité, qu'il étoit forcé d'admirer dans l'Egliſe Chrétienne, auroit bien voulu épurer le Théatre (1); mais regardant la choſe comme impraticable, il ſe contenta d'en interdire l'entrée aux Miniſtres de ſa Religion, de même qu'il leur ordonna de s'abſtenir de tous Spectacles où aſſiſtent les femmes. *Théodoſe* défendit aux Magiſtrats de fréquenter les Théatres; il impoſa une amende de cinq livres d'or à quiconque retireroit dans ſa maiſon une Comédienne ou une Danſeuſe. Il défendit de produire dans les Spectacles, & même d'entretenir dans ſon domeſtique une Chanteuſe ou une Joueuſe d'inſtrumens. Il

---

lieu privé, en totalité ou en partie; & ce autant de fois qu'ils le laiſſeront faire; & de ſix florins d'amende chaque fois par chaque Acteur; & de trois florins par chaque Spectateur; dont la moitié tournera au profit de M. le Grand-Bailli, & l'autre moitié au profit du Dénonciateur. Et ſeront les Parens ou Tuteurs obligés de répondre & payer pour leurs Enfans & Pupilles. Ainſi arrêté par MM. les Bourgue-meſtres, &c. & publié à l'Hôtel-de-Ville, *more ſolito*, le 21 Avril 1777, &c ».

(1) *Julien*, dit M. *le Beau*, s'efforçoit de dérober à la Religion Chrétienne la ſainteté de ſa diſcipline & de ſa morale. Il ignoroit que c'eſt une tige qui meurt dès qu'elle eſt tranſplantée, & qu'elle ne peut porter de fruits mûrs & durables, que dans le terrein où elle eſt née, & où elle eſt arroſée de la main de Dieu même.

interdit aux Comédiennes l'uſage des pierreries, & la magnificence des habits; il défendit aux meres de famille & à leurs enfans tout commerce avec les Acteurs & les Actrices.

Nos mœurs n'exigent-elles point qu'on renouvelle de pareils réglemens? Jugeons-en par ce trait d'une Lettre de la *le Couvreur*, écrite le 5 Mai 1728, & imprimée au tome III des Anecdotes dramatiques : « Vous connoiſſez, diſoit cette Actrice, la vie diſſipée de Paris, & les devoirs indiſpenſables de mon état. C'eſt une mode établie, de dîner ou de ſouper avec moi, parce que quelques Ducheſſes m'ont fait cet honneur.... Si ma pauvre ſanté, qui eſt foible, me fait refuſer ou manquer à une partie de Dames que je n'aurai jamais vues, qui ne ſe ſoucient de moi que par curioſité, ou, ſi je l'oſe dire, par air, car il en entre dans tout : *Vraiment*, dit l'une, *elle fait la merveilleuſe :* une autre ajoute, *c'eſt que nous ne ſommes pas titrées* ».

Concluons que les Spectacles ont contre eux l'expérience des anciens & des modernes. Nous en avons donné des preuves de tous genres. Nous le

répétons : Le Théatre a pour lui dans ce ſiecle tant de partiſans, que nous ne pouvions raſſembler trop d'autorités & de ſecours. Et, comme M. *de Querlon* l'a obſervé (1), l'on n'en manque pas; « car, dit-il, ſans parler de tous les Sages du Paganiſme & des plus grands Hommes de l'Antiquité, de *Boſſuet* & tant d'autres; quels auxiliaires que M. le Chancelier *Dagueſſeau*, *Corneille*, *Quinault*, *Jean Racine*, *Buſſy-Rabutin*, *la Mothe*, *Fontenelle*, M. *Greſſet*, M. *Rouſſeau* de Geneve, &c. &c. » !

Tout ce que nous avons rapporté de ces hommes célebres, inſpire contre les Théatres

. . . . . Ces haines vigoureuſes
Que doit donner le vice aux ames vertueuſes.

(1) Feuille Hebd. des Prov. du 21 Août 1771. Cette Feuille périodique a été compoſée depuis le mois de Mai 1754 juſqu'au 18 Avril 1776, par M. *de Querlon*, & enſuite par M. l'Abbé *de Fontenai*, qui, dans la Feuille du 5 Juin 1776, a déclaré « s'engager à marcher ſur les traces de M. *de Querlon*, & à reſpecter, » comme lui, les droits de la vérité, & les principes du » goût ».

Fin du Second Volume.

TABLE
DES MATIERES

Et *des Perſonnes dont il eſt parlé dans les deux Volumes.*

La Lettre *a* indique le tome I; la Lettre *b*, le Tome II.

A

Académiciens; devoirs des gens de Lettres, Tome *a*, Page 260
Adélaïde (Madame) de France. Actes mémorables de zele pour la Religion, & d'amour filial, *a*, 346, *b*, 316
Adélaïde, Reine de Hongrie; Tragédie de M. *Dorat*. Citation de deux Vers, que les circonſtances du temps ont fait retenir, *a*, 557
Æſchyle, inventeur du cothurne, *b*, 3. Son éloge, par M. *Le Franc de Pompignan*, *b*, 375
Agnan (le Duc de Saint-) Réfutation d'une anecdote relative à ſon Ambaſſade de Rome, *b*, 232
Agrippa (Corneille) Sa réflexion ſur la Muſique, *b*, 401
Arles (Concile d'). Citation d'un de ſes canons ſur les Spectacles, *b*, 123
Agueſſeau (Henri d'), pere du Chancelier d'Agueſſeau. Son éloge; & à cette occaſion notice ſur les Intendans de Province, *b*, 315
Agueſſeau (Henri-François d'), Chancelier de France. Son éloignement des Spectacles dans l'âge le plus jeune, *a*, 315. Idée de ſes vertus & de ſes grandes qualités, 319. Belles leçons ſur le caractere & les devoirs du Magiſtrat, 331. Ce qu'il penſoit des Spectacles, relativement aux mœurs, 335, 347

Agueſſeau (Jean-Baptiſte Paulin d'), fils du Chancelier d'*Agueſſeau*, *a*, 329
Aguire (le Cardinal de). Son ſentiment ſur les Spectacles, *b*, 249
Ambroiſe (Saint). Sa penſée ſur le repentir d'un grand Roi, *b*, 353
Amelot, *a*, 328
Aménités littéraires; ouvrage cité en preuve de la Lettre d'un Anglois, rapportée, *b*, 499
Amitié. Son caractere, *a*, 4
Ammien Marcellin. Anecdote ſur la fureur des Romains pour les Spectacles, dans le temps de la décadence de l'Empire, *b*, 36
Amour conjugal. Son éloge, *a*, 6
Amour conſidéré ſous l'idée que préſente le terme de *galanterie*, *a*, 1-12
Amour. Excès avec lequel cette paſſion eſt employée dans nos Pieces de Théatres, *a*, 49, 83, 89; *b*, 271, 330
André (Jean), Evêque d'Aleria. Comment il a caractériſé *Tite-Live*, *b*, 25
Andronicus (Livius) porta à Rome la connoiſſance du Poëme dramatique, *b*, 26
Andreino dit *Lélio*, Comédien, Auteur d'une apologie des Théatres, *b*, 122
Anſon. Indication des anecdotes qu'il a données ſur la famille d'*Ormeſſon*, *a*, 322
Antilogies, *b*, 278
Antonin (Saint). Examen de ſon ſentiment ſur les Spectacles, *a*, 170
Apulée. Ce qu'il dit d'un Acteur, appellé *Planipes*, *a*, 86
Arcere. Son Ode ſur le danger des Spectacles, *a*, 260, 503; & *b*, 213
Archiloque, chaſſé de Lacédémone pour un propos hazardé dans une de ſes Pieces, *b*, 163
Arioſte. Ce qu'il a dit des femmes honnêtes, *a*, 36. Voyez auſſi, *b*, 58
Ariſtophane. Caractere de ſes Drames, *b*, 11, 121
Ariſtote. La vertu conſiſte à contenir les paſſions, & à en affoiblir l'empire, *a*, 1 Fauſſe idée de ce Philoſophe, pour arrêter les mauvais effets des Théatres, *b*, 385
Arnaud (Henri), Evêque d'Angers, *b*, 248
Arnaud (d'). Ses idées ſur les Romans & ſur notre Théatre, *b*, 332, 381, 466
Athalie & Eſther. Carac-

tere distinctif de ces deux Pieces, *a*, 46, 337
Aubignac (Hedelin d'). Ses apologies du Théatre, *b*, 112, 114
Augustin (Saint). Cause de l'Empire violent de l'amour réciproque des deux sexes, *a*, 5. Caractere & effets d'un mariage chrétien, 6. Il est quelquefois nécessaire de tolérer certains abus, 125, 175. Fermeté des Chrétiens à supporter les railleries des libertins, 221. Caractere des ennemis de la vérité, 263. D'où dépend le bonheur de l'homme? 305. Caractere de la foi Chrétienne, 308. Devoirs de ceux qui sont chargés de gouverner les hommes, 325. Funestes effets des Spectacles, 350, 352. Citation relative aux jeux de Théatre, 354. Conduite qu'on doit tenir à l'égard des Ecclésiastiques, dont la vie est scandaleuse, 399. Pensée capable d'encourager dans la pratique des devoirs de la Religion, 438. Caractere de l'amour propre déréglé, 468
Aubin (de Saint-). Critique de son idée en faveur des Pieces dramatiques où la passion de l'amour domine, *a*, 461
Avocats. Idée des devoirs, & de la noblesse de cette profession, *a*, 115, 117, 290

B

Bacon. Citation de ce Sçavant sur la Philosophie, *a*, 472. Son opinion sur les fictions fabuleuses du Paganisme, *b*, 17.
Bals. Mandement de M. *de Rochechouart*, Evêque d'Arras, contre les Bals, *a*, 408. Sentimens de M. le Comte *de Bussy-Rabutin* sur le danger des Bals, *b*, 445
Barbier (Daucour). Sa Réponse aux sophismes que *Jean Racine* avoit employés en faveur des Spectacles, *a*, 309.
Barbieri, dit *Beltrame*, Auteur Italien. Ce qu'il pensoit des Comédiens, *b*, 122.
Baral (l'Abbé). Sa critique de l'Ouvrage intitulé: *Querelles Littéraires*, *b*, 346

Barillon (Henri), Evêque de Luçon, *b*, 258
Barentin, *a*, 328
Barreaux (Vallée Des). Sonnet qu'il a laissé à la postérité pour le témoignage de sa conversion, *b*, 505
Basile (Saint). Cause de l'empire violent de l'amour réciproque des deux sexes, *a*, 5.
Basnage. Son sentiment sur ceux qui écrivent contre les Théatres, *b*, 313
Bastide, *b*, 195.
Bathyle. Acteur Pantomime, *b*, 32, 561
Batteux. Son opinion sur les exercices dramatiques des Colleges, *a*, 494. Sur ceux qui attribuent à la Tragédie une fin morale, comme son objet essentiel, *b*, 4. Son sentiment sur l'origine de la Comédie, *b*, 10. Caractere d'Aristophane, *ibid*, 21.
Bayle. Ce qu'il pensoit de la Comédie, *a*, 74. Caractérisé par M. *Joly de Fleury*, 299. Son témoignage sur la piété & les talens de M. *Pascal*, *a*, 514. Licence des Poëtes dramatiques, *b*, 324.
Beau (le), Professeur Royal, Secretaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres. Citation de son Eloge de l'Abbé *Bignon*, Bibliothécaire du Roi, *a*, 522. Traits de son Eloge de *Louis Racine*, *b*, 535. Réflexion sur l'Empereur *Julien*, *b*, 563
Beau (le), le cadet. Idée des Tragédies Grecques dans leur bel âge, *b*, 93.
Beaumarchais (Caron de). Difficultés du succès des Pieces de Théatre. Eloquence de ses Mémoires contre M. *Goëzman*, *a*, 18. Son sentiment sur la prétendue réforme des mœurs de nos Théatres, *a*, 84.
Beaumont (M. de), Archevêque de Paris. Citation de son Mandement contre *Emile*, *a*, 192.
Beaumont (Elie de). Mauvais succès d'une cause dont il s'étoit chargé relativement aux Spectacles, *a*, 482
Beauteville (de Buisson), Evêque d'Alais. Pensées extraites de son Mandement du 27 Mai 1774, à l'occasion de la mort de *Louis XV*, *a*, 344. Citation de son Mandement du 25 Juin 1775, à l'occasion du Sacre de *Louis XVI*, *b*, 175. Idée des devoirs d'un Roi, *b*, 342.

Beauvais (M. de), Evêque de Senez. Penſées extraites de ſon Oraiſon funebre de *Louis XV*, *a*, 342. Penſées extraites de ſon Diſcours prononcé à l'ouverture de l'Aſſemblée du Clergé, du 7 Juillet 1775, *b*, 517. Traits de ſon Oraiſon funebre du Maréchal *du Muy*, *b*, 510

Belloi (M. de), Evêque de Marſeille. Son Ordonnance à l'occaſion du Cirque ou Coliſée de Marſeille, *a*, 425; & *b*, 457

Bénédictins. Services qu'ils ont rendus, *b*, 50

Benoît XIV. Ce qu'il faut penſer des actions équivoques des ſaints perſonnages, *b*, 229. Fauſſes idées ſur l'indulgence qu'on lui a attribuée ſur les Spectacles, *b*, 248

Bergerac (Cyrano de), cité par *Bayle* pour exemple de la licence des Poëtes dramatiques, *b*, 324

Bergier (l'Abbé). Citation de ſes Ouvrages pour la défenſe de la Religion, *b*, 537. Abus qu'on a fait d'une de ſes Réflexions, en l'appliquant mal-à-propos aux Spectacles, *b*, 408

Bernard (Saint). Son jugement ſur les licences que certains Eccléſiaſtiques ſe permettent, *a*, 428

Bernard (Jacques). Son reſpect pour l'Ecriture Sainte, *b*, 139. Son obſervation ſur les dangers des Spectacles, *b*, 325

Berthier (le P.) Son Eloge de l'Ouvrage de D. *Ramire* contre les Spectacles, *b*, 213

Bertone (M. Marc Aurelius Balbis), Evêque de Novarre. Idée de ſon zele paſtoral, *b*, 244. Citation d'une Lettre de ce Prélat, relativement aux Spectacles, 257

Beſplas (Gros de). Interprétation de ſon opinion ſur M. *de Fénelon* & M. *Languet*, relativement aux Spectacles, *a*, 172. Utilité de la lecture de l'Ecriture Sainte pour les Rois, *a*, 394. Citation relative aux Spectacles, & réflexions à ce ſujet, *b*, 362. Combien l'Ecriture Sainte eſt déplacée dans les Poëmes dramatiques, 398. Ses réflexions ſur la fureur de notre ſiecle pour les Spectacles,

& les mauvais effets qui en réſultent, *b*, 464

Beſtagno (le Comte de). Anecdote relative aux Spectacles, *b*, 240

Bibliotheque univerſelle des Romans. Obſervation ſur cet objet, *b*, 333

Bibliotheque du Roi, Notice ſur cet établiſſement, *a*, 521

Bielfeld (le Baron de). Son aveu ingénu ſur la néceſſité de la licence du Théatre, *a*, 85

Bignon (l'Abbé). Notice apologétique à ſon ſujet, & ſur *Jérôme Bignon*, *a*, 721. Son jugement ſur un Ouvrage dont on a rapporté un paſſage ſur les Spectacles, *b*, 311

Billard. Dépendance des Poëtes à l'égard des Comédiens, *a*, 18. Cauſe d'une émeute à la Comédie Françoiſe, *b*, 496

Blanc (le). Tragédie des Druides, *b*, 315 *& ſuiv.*

Blanger (de), 146

Bletterie (l'Abbé de la). Enthouſiaſme du ſeizieme ſiecle pour les Auteurs Payens, *b*, 89. Belle idée de *Julien* ſur le devoir des Rois, *b*, 173

Bodin. Ses idées ſur les influences des climats, & ſur les Spectacles, *b*, 369

Boëce. Incertitude de l'ame, lorſqu'après s'être écartée du bien, elle penſe à y retourner, *b*, 502

Boileau (l'Abbé), Editeur d'un Ecrit de la Ducheſſe *de Liancourt*, dont il eſt parlé *tome* 1, *page* 231; & *tome* 2, 449

Boileau (Deſpréaux). Quelle eſt la vie du cœur de l'homme, *a*, 2. Art & effets de la déclamation théatrale, *a*, 25. Correction des mœurs, fauſſement attribuée à la Comédie, *a*, 74. Sentiment de l'exiſtence de Dieu, *a*, 130. Preuve de ſon reſpect pour la Religion, *a*, 509. Son ſentiment ſur les dangers des Théatres, *a*, 515. Sa deſcription hiſtorique de la Tragédie, *b*, 4. Son jugement ſur *Scuderi*, 113. Portrait de la corruption de nos Théatres, 160. Lettre fauſſement attribuée à *Boileau* ſur les Spectacles, 192. Son ſentiment ſur les Drames appellés *Saints*, 386. Penſée ſur les Poëtes licencieux, 136

Peinture de l'Opéra, *b*, 399. Belles leçons données aux gens de Lettres, *b*, 418
Bois (le Cardinal du). Comment il appelloit les projets de *Saint Pierre*, *b*, 268
Bois (du). Sa Réponse aux sophismes que *Jean Racine* avoit employés en faveur des Spectacles, *a*, 309
Bonami. Citation de ses Mémoires sur la Langue Françoise, *b*, 52
Boisgelin (M. Cucé de), Archevêque d'Aix. Sa prudence dans l'Eloge qu'il fit de M. l'Abbé *de Voisenon*, à l'Académie Françoise, *a*, 428
Boissy (Louis de), Poëte comique, de l'Académie Françoise. Caractere de la plupart des Pieces de Théatre, 47. Jugement qu'il a porté des Lettres sur les Spectacles, 156. Son sentiment sur le zele des Poëtes dramatiques à défendre la cause des Théatres, *a*, 224
Bonnet, *b*, 146
Bordelon, *b*, 189
Borron (Robert de), *b*, 58
Bossuet. Sa Réponse à *Louis XIV* sur les Spectacles, 61. Ce qu'il pensa de l'Opéra, d'après une expérience qui se fit chez lui, 79. Corruption du Paganisme, 142. Sa Lettre au P. *Caffaro*, 359. Témoignage de son contentement de la rétractation du P. *Caffaro*, *a*, 393. Funestes effets du luxe Asiatique chez les anciens Romains, *b*, 37. Son idée sur l'origine de la Poésie, 13. Reproche fait par M. l'Abbé *Talbert* à la sévérité de M. *Bossuet* sur la Comédie, 158. Belle pensée sur les Maisons de *Bourbon* & d'*Autriche*, 167. Quelle est la vie de l'ame, 371. Définition de l'idolâtrie, *b*, 408. Epître satyrique en Vers, qui fut adressée à ce Prélat, à l'occasion de son Ecrit contre la Comédie, *a*, 395
Bouchardon. Son enthousiasme pour *Homere*, *b*, 370
Bourdaloue (le P.) Ce qu'il pensoit du Pere *Soanen*, depuis Evêque de Sénez, *a*, 402. Comment il a été caractérisé, *b*, 275
Bourdelot, *b*, 131
Boyer, Anecdotes à son sujet, *b*, 184
Brun (le P. le), *b*, 148
Brienne (M. de), Archevêque de Toulouse. Son jugement sur la

Tragédie des Druides, *b*, 321
Brun (le). Citation de quelques-uns de ſes Vers ſur les dangers des Théatres, *a*, 353
Bruyere (la). Caractere de l'Incrédule, 34. Son jugement ſur l'Opéra, 78. Son jugement ſur les Poëmes lyriques, 82. Comment il a caractériſé le Pere *Soanen*, depuis Evêque de Sénez, *a*, 402
Bucer (Martin), Proteſtant, *b*, 281
Bullet (l'Abbé). Citation de ſes Ouvrages ſur la Religion, *b*, 538
Bure (de), Auteur de la Bibliographie inſtructive, *b*, 415
Burette. Son obſervation ſur la corruption de la Muſique & de la Danſe, 89. Son opinion ſur les mots *Bal* & *Ballet*, *b*, 449
Buſſy-Rabutin (le Comte de). Dangers de la folle paſſion de l'amour, appellée *galanterie*, *a*, 12. Dangers des talens mal conduits, *ibid.* Son témoignage ſur le danger des Bals, *a*, 407; & *b*, 445

C

CAISOTTI (M. Paul). Evêque d'Aſti en Italie. Son zele contre les Spectacles, *b*, 240
Caffaro (le P.) Sa Lettre en faveur des Théatres, 188. Ses rétractations adreſſées à M. *Boſſuet* & à M. *de Harlai*, Archevêque de Paris, *a*, 380-385
Calprenede (la), *b*, 59
Campigneulles (de). Indication de ſes Ecrits, *a*, 151
Capperonnier. Sa nomination à la place de Garde des Livres imprimés de la Bibliotheque du Roi, *a*, 524
Caraccioli. Sa Vie de *Clément XIV*, 48. Son témoignage ſur les Evêques d'Italie, *b*, 237
Caſſiodore. Citation relative aux intentions de *Théodoric* ſur la ſuppreſſion des Spectacles, *a*, 126
Catinat (le Maréchal de). Eloge de ſa conduite dans l'exercice de la fonction d'Avocat, 116. Son caractere; 245. La ſageſſe de ſa conduite, *a*, 302
Caton d'Utique. Son caractere, *a*, 241
Catulle. Licence des

Poëtes, *a*, 100
Caulet (François-Etienne de), Evêque de Pamiers, 443
Cauſes de la décadence du goût ſur le Théatre, *b*, 392
Caylus (le Comte de), cité ſur l'origine des Romans, *b*, 56
Caylus (la Comteſſe de). Ce qu'elle penſoit ſur les Tragédies d'*Athalie* & d'*Eſther*, *a*, 346
Cazali (le Cardinal). Acte de ſon zele pour les mœurs, *a*, 432
Cecchino, *b*, 122
Cerceau (le P. du). Citation de quelques Vers qui lui furent adreſſés contre les repréſentations des Tragédies dans le College de *Louis le Grand*, *a*, 486
Cervantes (Michel de), *b*, 58
Chaiſe (le P. la). Ce qu'il penſoit du Pere *Soanen*, depuis Evêque de Sénez, *a*, 402
Chalucet (Bonnin de), Evêque de Toulon. Son Mandement contre les Spectacles, *b*, 197
Chamfort (de). Indiſcrétion qui lui eſt échappée dans ſon Eloge de *Moliere*, *b*, 180
Chammeſlé. Art de cette Actrice, *a*, 26. Anecdote à ſon ſujet, *b*, 185. Autre ſur la *Dumeſnil*, 555
Chapuſeau (Samuel), Auteur d'un Ouvrage contre les Théatres, *b*, 347
Charlemagne. Ce qu'il exigeoit des Evêques, *b*, 126
Charles (S.) Borromée. Ses vrais ſentimens ſur les Spectacles, *a*, 171-173, 227, *b*, 132, 257
Chaudon. Auteur de l'*Homme du monde éclairé*, *b*, 458. Citation de ſon Dictionnaire anti-Philoſophique, *b*, 523. Eloge de ce Dictionnaire, 538
Chauſſée (de la). Appréciation de ſes Drames, *a*, 172; *b*, 269
Cheſnot (Thomas), *b*, 131
Chevrier, *b*, 194
Chriſtianiſme. Changemens qu'il a produits dans le monde, *a*, 343. Ce qu'il exige de ceux qui ſe diſent Chrétiens, 397. Le véritable Chriſtianiſme dévoue à l'utilité publique ceux qui le profeſſent, *b*, 557
Cicéron. Ce qu'il renferme ſous l'idée de l'*honnête*, *a*, 2. Eviter tout ce qui trouble l'ame, 12. Caractere de l'indiſcrétion pour les plaiſirs, 34. Effets d'une bonne éducation, 66. Suites funeſtes de la volupté,

71. Citation sur la décence qu'on exigeoit des Comédiens, 72. Utilité des Sciences & des Arts, 80. Définition du jeu d'un Acteur, 87. Que la Comédie n'est pas propre à corriger les mœurs, 88. Définition de la Philosophie appliquée à la Magistrature, 107. Dangers des mauvais exemples des Grands, 119. Pensée sur la dépendance des Empires à l'égard de Dieu, 324. Reproche fait à ceux qui occupent des places honorables, sans avoir le mérite qu'elles exigent, 323. Force de la vérité, *b*, 99. Citation sur les Publicains, 320. Soin qu'on doit avoir de sa réputation, 419. Nécessité de la vertu pour le bonheur du Gouvernement, 439. Ce que les sages Payens pensoient de la Danse, 451. Leurs variations sur l'immortalité de l'ame, 526

Clairon. Cause d'une émeute à la Comédie Françoise, *b*, 490

Clément (S.) d'Alexandrie. Citation relative aux Grecs livrés à la volupté, *a*, 348

Clément VIII & *Clément* IX. Le jugement que les Romains en portent, *a*, 518

Clément XI. Sa réponse à une Requête qui lui avoit été présentée par les Comédiens de Paris, *a*, 121

Clément XIII. Acte de son zele contre les Spectacles, *a*, 122

Clément XIV. Ce qu'il dit des Ordres Religieux, *b*, 48. Interprétation de la tolérance qu'on lui attribuoit pour les Spectacles, 231. Son éloge de M. le Prince *Pamphili Doria*, Nonce en France, 238. Ce qu'il pensoit de la place de Souverain Pontife, 253. Beau trait de sa Lettre circulaire aux Evêques, 255. Citation d'une de ses Lettres sur les Incrédules & sur la vérité de la Religion, 526. Nécessité d'être instruit & de lire les Peres de l'Eglise, pour se fortifier contre les sophismes des Incrédules. Quel est le caractere de plusieurs Peres de l'Eglise, 528

Clément (l'Abbé). Citation de ses maximes pour se conduire chrétiennement dans le monde, *a*, 183.

Son

Son jugement sur les Théatres, & incidemment sur les défauts de l'Eloquence de notre siecle, 256. Son Sermon contre les Spectacles, *b*, 274. Ce qu'il pensoit des représentations domestiques des Pieces de Théatre, 406

Clément. Ses Lettres contre M. *de Voltaire*, 550. Son sentiment sur le caractere des Nuits d'*Young*, 63, 506

Clémencet (Dom), Bénédictin, *b*, 355

Clermont-Tonnerre, Evêque de Clermont. Sa Réponse à *Louis XIV*, relativement aux Spectacles, *a*, 63

Clerc (le). Sa réflexion sur un fait de l'histoire ancienne, relatif aux Spectacles, *b*, 294. Son sentiment sur l'utilité attribuée aux Spectacles, 293

Clergé de France. Avertissemens de ses assemblées de 1770 & 1775 aux Fideles du Royaume, *a*, 472; *b*, 528, 537

Coëtlosquet (de), ancien Evêque de Limoges. Son témoignage donné en 1770 sur les vertus de *Louis XVI*, alors Dauphin, & sur son auguste Epouse, *b*, 169

Coffin. Comment il desiroit que les Pensionnaires de son College lui témoignassent leur zele & leur attachement, *a*, 483. Sa pensée sur les belles sentences échappées à des Payens & aux Incrédules modernes, 501. Ressource de l'homme dans la souffrance, *b*, 504

Coger (l'Abbé). Acte de son zele pour la Religion, *b*, 540

Colbert le Ministre. Anecdotes honorables à sa mémoire, *a*, 323; & *b*, 105

Colbert, Evêque de Montpellier. Son Ordonnance & ses avertissemens touchant les Spectacles, *a*, 594 *& suiv.*

Colleges. Motifs qui ont fait défendre dans les Colleges les exercices dramatiques, *a*, 484-496. Devoirs des Principaux de Colleges, 487

Coligni (l'Amiral de), *b*, 471

Colisée. Quel est l'objet de ce Spectacle, & quels en sont les dangers, *b*, 456 *& suiv.*

Collier (Jérémie), Anglois. Ce qu'il pensoit des Spectacles, & en particulier de ceux de Londres, *b*, 300

Comédie. Son origine & ses progrès chez les

Anciens & les Modernes, *b*, 10 *& suiv.*
Comédie (la) contraire aux principes de la morale, *b*, 276
Comédiens. Honte justement attachée à leur profession, *a*, 266-286. Interprétation de la Déclaration du 16 Avril 1641, & des Lettres-Patentes du 30 Juillet 1773, 288 *& suiv.* Impossibilité de forcer les Comédiens d'être honnêtes, *a* 293, 607, Note d'infamie attachée à leur état, *b*, 490
Comédie Italienne. Son caractere, *a*, 85. Faux préjugés à l'égard des Comédiens Italiens, 121 & 432, *b*, 229-259
Comédie (Traités sur la), par Nicole, *b*, 127. Par le Prince de Conti, 133. Autre traité, 144
Comedias (*Trattado de las*) *en el qual se declara si son licitas*, &c. *b*, 121
Compendium *Moralis Novi Testamenti.* Motif de douter de la sincérité du repentir des Incrédules, lorsqu'ils ne le manifestent qu'à la mort, *b*, 525. Moyens que les Pasteurs de l'Eglise ont à employer pour la destruction de certains abus, *a*, 121. Malheurs attachés au mépris de l'Evangile, 306. Belle réflexion à l'occasion des scandales de quelques Ecclésiastiques, 401. Caractere de l'Ecriture Sainte, & fruits de sa lecture faite avec une bonne intention *b*, 104. Difficultés des devoirs du souverain Pontife, 253
Concert spirituel, *a*, 584, *b*, 452
Concina (le P.) Son sentiment contre les Spectacles, *a*, 122, 181 & *b*, 227. Critiques qu'il a essuyées à ce sujet, 421
Confreres de la Passion. Idée de leurs représentations, *b*, 83 *& s.*
Considérations sur l'art du Théatre, par M. *Villaret*, *b*, 195. Cet écrit est du nombre de ceux qui ont été faits contre la Lettre de M. *J. J. Rousseau* à M. *Dalembert*, sur les Spectacles.
Consultazione Theologico Morale se chi interviene per necessita al teatri publici, *a*: 435 & *b*, 227
Contarini (Zacharie), Procurateur de la République de Venise. Acte mémorable de son zele contre les Comédiens, *a*, 518
Conti (Armand Bourbon, Prince de), Ex-

trait de son Traité sur la Comédie, *b*, 133
Corneille. Dangers de l'indiscrétion, *a*, 10. Caractere d'un mariage honnête, 13. Caractere d'un mariage dérivant d'un fol amour, 41. Que le peril augmente la gloire du triomphe, 153. Que la haine des vertus s'inspire aux Théatres, 106. Preuve de son repentir d'avoir travaillé pour le Théatre, 508
Cosme III. Difficulté qu'il eut d'abolir l'usage des Spectacles, *a*, 126
Coste (la), *b*, 146
Coudrai (le Chevalier du), *b*, 461
Coulange (de). Son bon mot à l'occasion du mariage du Chancelier *Daguesseau* avec Demoiselle *Le Fevre d'Ormesson*, *a*, 320
Courbeville (le P. de), Jésuite, *b*, 305
Courtisans. Leur indiscrétion à demander des graces onéreuses à l'Etat, *a*, 249
Coutel, *b*, 155
Couvreur (le), Actrice. *b*, 564. Son refus de renoncer à sa profession *a*, 53. Refus qui lui a été fait de la sépulture chrétienne, 266
Coyer (l'Abbé). Idée de son voyage d'Italie, *b*, 234. Son indiscrétion à l'occasion des Spectacles de Rome, *b*, 236
Cratinus. Poëte de la vieille Comédie, *b*, 11
Crébillon. Pensée présomptueuse, *a*, 223
Critique d'un Livre contre les Spectacles, intitulé : *J. J. Rousseau*, &c. à M. *Dalembert*, 1760. *in*-8°. Cet Ecrit est attribué à M. le Marquis *de Mezieres*. On a omis de l'indiquer, *b*, 155
Cyprien (Saint). Ce qu'on doit penser des abus les plus anciens, *a*, 119. Condamnation implicite des Spectacles dans l'Ecriture Sainte, *b*, 102. Sa Réponse à ceux qui osoient abuser de l'Ecriture Sainte, 348. Sa définition de la Tragédie, 386
Cyr (Maison Royale de Saint-). Eloge de cette Maison, & à cette occasion réflexion sur l'éducation des personnes du sexe, *a*, 496-502
Cyrus. Son sentiment sur les Spectacles, *b*, 326

D

Dacier. Son avis sur un préjugé relatif à S. *Charles Borromée*, *a*, 173. Poëmes dramatiques de notre temps aussi dangereux que le furent ceux du temps de *Varron*, 499. Son opinion contre la Poésie, *b*, 12

Dacier (André). Sa réflexion sur la prétendue utilité morale des Théatres, *b*, 352

Dalembert. Notice sur ses Réponses à M. *J. J. Rousseau*; & avantage tiré de quelques-unes de ses assertions, *a*, 596; *b*, 273, 596

Dancourt, *b*, 607

Danse. Ses dangers, *b*, 445-458

Danses (Traité des) auquel, &c. *b*, 131

Danses (Traité) contre les Danses, les Comédies & les mauvaises chansons, 132

Tractatus contra saltationes & choreas, per Pastores Ecclesiæ Gallicanæ, 291

Dargens (le Marquis). Ses réflexions sur la passion des Théatres, *b*, 435

David Vethery. *Discursus de Comœdiis*, *b*, 131

Décision faite en Sorbone touchant la Comédie, *b*, 146

Déclamation théatrale. Ses influences sur les Spectateurs, *a*, 23-26, 264. N'est pas propre à former celle de l'Orateur. Citation de *Quintilien* à ce sujet, 493

Défense du Traité de M. le Prince *de Conti* sur la Comédie, *b*; 143

Déforis (Dom), Bénédictin de la Congrégation de *S. Maur*, Editeur de la nouvelle édition des Œuvres de M. *Bossuet*, Evêque de Meaux, *a*, 61

Della *Christiana moderazione del Teatro*, &c. *b*, 124

Desmonts (Dom), *a*, 607

Désaulnays. Sa nomination à la place de Garde des Livres imprimés de la Bibliotheque du Roi, *a*, 524

Desfontaines (l'Abbé). Sa critique de la morale de nos Théatres: *a*, 186

Deshoulieres (Mademoiselle). Strophes de son Ode sur la Maison de *Saint-Cyr*, *a*, 497

Démosthene. Cause du bonheur des Empires, *b*, 167.

Denysart. Fausseté de l'opinion sur la distinc-

Desprez de Boissy, *b*, 277

tion entre les Comédiens François & les Italiens, relativement à leur profession, *a*, 123
Dialogue sur les Spectacles, *b*, 464
Dictionnaire Anti-Philosophique. Notice sur ce bon Ouvrage, *b*, 528
Dictionnaire des Anecdotes dramatiques. Scenes arrivées aux Spectacles, *b*, 491
Diomedes. Sur les différentes Comédies de Rome, *b*, 31
Discours sur la Comédie, *b*, 148
Dissertation sur la condamnation des Théatres, &c. *b*, 114
Dissertation sur la Comédie, par M. *Simonet*, 153
Dorat, *b*, 331. Sa critique de ceux qui fréquentent les foyers des Spectacles, & réflexions à ce sujet, 316. Son opinion sur les Romans, 327. Belle pensée sur les influences de la conduite des Rois, 345. Art de la danse, 450. Ses réflexions sur le jugement des drames proposés aux Comédiens, 492. Critique de notre Théatre relativement au style, 547. Caractere de notre Théatre, 557. Citation de ses réflexions sur l'Art dramatique, 560
Doria (M. le Prince Pamphili), Nonce du Saint Siege en France. Idée des vertus de ce Prélat, *b*, 238
Doria (Paul Matthias). Ses idées sur la tolérance des Spectacles, *b*, 293
Duchesne. Caractere des Spectacles de son temps, *a*, 164
Duclos. Observations sur la Comédie & la Satyre, *b*, 24. Sa réflexion sur les complaisances qu'on a pour les Comédiens, 33. Cité sur la Langue Françoise, 52
Duels, *a*, 224-239. Extraits de quelques Pieces de Vers qui furent faites à la louange de *Louis XIV*, à l'occasion de ses Edits contre les Duels, *b*, 138
Duguet (l'Abbé), *b*, 203. Notice sur son Ouvrage intitulé : *La Conduite d'une Dame chrétienne*, *a*, 316. Son jugement sur les Tragédies d'*Athalie* & d'*Esther*, 337. Anecdotes sur ce Sçavant, *b*, 204. Ses pensées sur les Spectacles, *b*, 202
Dulac : son Sonnet sur la Comédie, *a*, 602
Durieux, *b*, 146
Durfé (de), *b*, 59

E

Ecclesiastiques. Comment M. *de Voltaire* appelle ceux qui sont d'une conduite équivoque, *a*, 63. Les représentations dramatiques sont des amusemens incompatibles avec la sainteté de l'état ecclésiastique, 427. Influence de leur conduite sur les Laïques, 430. Respecter leur caractere, lors même qu'ils le déshonorent par leurs mœurs, 399-402, 428, ; *b*, 180. La piété leur est aussi nécessaire, que la valeur l'est aux militaires, 163. Les scandales de leur conduite ne donnent aucune autorité au vice, 236. Leur zele pour les mœurs leur a souvent attiré des injures de la part des partisans des Spectacles, *a*, 404, *596*, *599*

Education. Les Spectacles détruisent les bonnes éducations, *a*, 43. Une bonne éducation doit éloigner les jeunes gens de la fréquentation des Spectacles, *b*, 389

Elisabeth (la Reine). Anecdote relative aux Spectacles, *b*, 300

Eloquence. Ce qui la rend plus ou moins énergique, *a*, 19, 256

Emile. Caractere de cet Ouvrage, *a*, 192

Ennius, Poëte Mimographe. On en indique les plus célebres, *b*, 31

Epitaphe de *Jean Racine*, par M. *Tronchon*, *a*, 510

Epître en Vers à M. *Bossuet*, Evêque de Meaux, sur son Livre touchant la Comédie, *a*, 395

Erasme. Quel usage on doit faire des Sciences & des Arts, *a*, 81

Eschyle, *b*, 3

Espagnac (l'Abbé d') Cité à l'occasion de son Eloge du Maréchal *de Catinat*, *a*, 303. Pensées extraites de son Eloge du Maréchal de *Catinat*, sur la profession d'Avocat, 115

Espagnac (le Baron d'). Notice sur son Histoire du Maréchal *de Saxe*, *a*, 116

Esprit (de l') par *Helvetius.* Caractere de cet Ouvrage, *a*, 153, 258

Esprits-Forts. Exemples de leur fausseté, & leur foiblesse lors-

qu'ils ſont malades ſérieuſement, *b*, 521. Combien il eſt rare qu'ils reçoivent de Dieu un cœur pénitent, 525
Eſtrade (d'), Jéſuite. Son Apologie des Danſes & des Spectacles combattue par *Vincent*, Miniſtre Proteſtant, *b*, 287
Eſtrées (l'Abbé d'), *b*, 160
Eſſai ſur la Comédie moderne, *b*, 259. Citation de cet Ouvrage, où eſt réfutée l'opinion de M. *Fagan* ſur l'état de Comédien, *a*, 295
Eſſai ſur le moyen de faire du Coliſée un établiſſement national, *b*, 459
Etat actuel de la Muſique de Paris & des trois Spectacles, *b*, 131
Etienne (François), *b*, 131
Evangile. Authenticité de ſa divinité, *a*, 192, 300
Evénemens funeſtes relatifs aux Spectacles, *a*, 450-454; & *b*, 489-497
Evêque (l') *de la Ravaliere*, de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres. Citation de ſon Ecrit ſur la Déclamation, *a*, 264
Eupolis, *b*, 11
Evremond (de Saint-). Son idée ſur l'Opéra, *b*, 176. Critique de ſon opinion ſur les mœurs du Théatre de Londres, 305. Son ſentiment ſur notre Théatre, 385
Euripide. Ce qu'il éprouva pour avoir avancé dans une de ſes Pieces une penſée dangereuſe, *a*, 48. Son opinion ſur l'exiſtence d'une autre vie après la mort, *b*, 18

F

Fabrice (Louis), *b*, 292
Fagan. Réfutation de ſes nouvelles Obſervations au ſujet des condamnations prononcées contre les Comédiens, *b*, 259
Fargeau (le Préſident Peletier de Saint-), *b*, 63
Fayette (la Comteſſe de la), *b*, 60
Fénelon, Archevêque de Cambrai. Son ſentiment ſur les Spectacles, *a*, 172 & 173. Son jugement ſur les Sermons du P. *Soanen*, depuis Evêque de Senez, 402. Notice ſur le *Télémaque*, *b*, 70. Son idée ſur les im-

perfections de nos Drames, 378
Ferry. Son jugement sur nos Spectacles, *a*, 250
Feuillade (le Maréchal de la). Anecdote relative à un Sermon sur les Spectacles, *b*, 274
Feuilles d'un Journal Ecclésiastique Hebdomadaire, *b*, 316
Fielding, *b*, 61
Financiers. Réflexions sur cet état, *b*, 319, 534
Fléchier (Esprit), Evêque de Nîmes. Son Mandement contre les Spectacles, *a*, 412. *b*, 199
Fleury (Joly de). Ses pensées sur *Bayle*, *a*, 299. Extrait de son Réquisitoire du 29 Janvier 1759, 469. Citation d'un de ses Réquisitoires, *b*, 414
Floridor (Comédien), *b*, 182
Floriot. Citation relative à la fréquentation des Spectacles, *a*, 437
Floris, *a*, 370
Florus. Combien la molesse des mœurs est pernicieuse à une nation, *b*, 438
Fontaine (la). Caractere du fol amour, *a*, 10. Art de l'élocution, 40. Pensée de ce Poëte sur les plaisirs équivoques ou illicites, 454
Fontenai (l'Abbé de). Successeur de M. *de Querlon* pour la Feuille Hebdomadaire des Provinces, *a*, 606; *b*, 564, 585
Fontenelle (de). Son Ode sur l'établissement de la Maison de *S. Cyr*, ne put obtenir la préférence sur celle de Mlle *Déshoulieres*, *a*, 497. Fausses idées sur la fin tragique des Héros de Théatre, 90. Ce qu'il pensoit de l'utilité attachée au Théatre pour la réforme des mœurs, 94. Réflexion sur notre Théatre, *b*, 97
Formage, *b*, 540
Fouchy (de). Pensées de son Eloge du Marquis *de Torci*, Secretaire d'Etat, *b*, 104
François (Saint) *de Sales*. Ses véritables sentimens sur les Spectacles, *a*, 178
François (l'Abbé le). Citation d'un de ses Ouvrages, *b*, 527
Fréron. Témoignage rendu à la piété de *Jean Racine*, *a*, 512. Anecdote sur *Moliere*, *b*, 181. Son jugement sur l'Art dramatique de M. *Mercier*, 410. Son sentiment sur l'objet moral de nos Drames comiques, 423. Son jugement

sur la Réponse de M. *Greffet* au Discours de M. *Suart*, 476
Fromageau, *b*, 146
Fuel de Méricourt, *a*, 598

G

Gachet, *b*, 459.
Gacon (François), *b*, 190
Galanterie considérée sous l'idée de la folle passion de l'amour, *a*, 1-12
Ganganelli. Voyez *Clément XIV* cité à l'occasion des Lettres qui ont paru sous son nom.
Garnier (l'Abbé). Citation de son Ouvrage intitulé : *Education civile*, *b*, 357. Son sentiment sur les Poëtes dramatiques, & sur les représentations domestiques, 404
Gauthier, Curé de Savigny-sur-Orges. Son Traité contre les Danses, *b*, 132 & 463
Gédouin. Sa réflexion sur l'état de Comédien, *a*, 284. Difficulté de bien juger le Théatre Grec, *b*, 91
Gélase (le Pape). Son opinion sur la tolérance de certains abus, *a*, 120
Gellert. Sa fable sur la séduction de la volupté, *b*, 497
Gérard (l'Abbé). Idée de son Ouvrage intitulé : *Le Comte de Valmont*, *b*, 411
Gerbois (Jean), *b*, 157
Germain (le Comte de Saint-), *b*, 516
Germains (anciens). Sagesse de leurs mœurs, *a*, 31
Gilbert. Citation de sa Satyre intitulée : *Le Dix-huitieme Siecle*, *a*, 143
Godeau, Evêque de Grasse. Son Sonnet sur le Théatre, *a*, 455
Gomberville, *b*, 59
Gourcy (l'Abbé de), *b*, 550
Grange (de la), *b*, 145
Greffet. Caractere d'un mariage honnête, *a*, 6. Son renoncement aux Poëmes dramatiques, 67. Son sentiment sur les Spectacles, 185. Motifs de son annoblissement, *b*; 341. Portrait de notre siecle, 474. Sa Lettre pour annoncer son renoncement aux Ouvrages dramatiques, 477. Caractere des bons Ouvrages de Poésie, 485
Grosley. Sa réflexion sur l'état de Comédien, *a*, 291. Maniere dont les Romains évaluent le mérite des Papes,

518. Sa réflexion judicieuse sur la tolérance des Théatres à Rome, *b*, 235, 232. Effets attribués à la lecture de *Plutarque*, 470
Guenée (l'Abbé), *b*, 525
Guerchois (Madame de). Idée de ses vertus, *a*, 238
Guéroult, *b*, 540
Guibert (de). Pensées extraites de son Eloge du Maréchal *de Catinat* sur la profession d'Avocat, *a*, 117. Notice sur son Eloge de *Catinat*, 242. Caractere du Maréchal *de Catinat*, 245. Ses réflexions sur les Courtisans, 249
Guidi (l'Abbé). Citation d'un de ses Ouvrages, *b*, 527. Jugement qui en a été porté par M. l'Abbé *Riballier*, 538
Guſman (le P.), Jésuite. Son opinion sur les Spectacles, *a*, 180 & 484

H

Harlai (de), Archevêque de Paris. Sa défense aux Comédiens de faire chanter un *Te Deum*, *a*, 124
Harpe (de la). Cité à l'occasion de son Eloge du Maréchal *de Catinat*, *a*, 303. Réfutation de son opinion sur le motif du renoncement de *Jean Racine* au Théatre, 512
Harres (*N.*). *Libellus de Comœdiis*, &c. *b*, 144
Hébert, Evêque d'Agen. Ses conseils à Madame *de Maintenon* pour ne pas faire exercer les Demoiselles de *S. Cyr* à des représentations dramatiques, *a*, 496
Heinſius, *b*, 186
Helvetius. Idée de son Ouvrage intitulé : *De l'Esprit*, *a*, 153, 258
Hénault (le Président). Défauts ordinaires des Poëtes, *b*, 90. Son éloge de la feue Reine, Femme de *Louis XV*, *a*, 62
Henri III. Ses Edits contre les Duels, *a*, 226
Henri IV. Ses Edits contre les Duels, *a*, 226. Ce qu'il pensoit de *Plutarque*, *b*, 467
Henriette (Madame) de France. Son jugement sur les Spectacles, & sa conduite édifiante à cet égard, *a*, 183 & 438
Henrion de Panſey. Ses réflexions sur l'état de Comédien, *a*, 266

Herberai (Deſſeſſarts Nicolas de), *b*, 58
Héros de Théatre. A quoi ſe réduit leur prétendue vertu, *a*, 48
Hiſtoire des Ouvrages pour & contre la Comédie, *b*, 101
Hiſtrions. Origine de ce nom chez les Romains, *b*, 25
Homme (l') dangereux. Citation ſur les faux Philoſophes, *b*, 322
Homme (l') du monde éclairé, *b*, 458
Honneur. Bon mot de M. *de Monteſquieu* ſur cette prétendue vertu, *a*, 94
Horace. Effets d'une bonne éducation, *a*, 65. Que la Poéſie a traité preſque tous les genres, 99. Caractere des bons Miniſtres d'Etat, 244. Reſſemblance de la mauvaiſe éducation de notre temps à celle du temps d'*Horace*, 498. Cauſe de la corruption du Théatre chez les Grecs, *b*, 21. Corruption de la Comédie chez les Romains, 23. Quand on commença à Rome à s'occuper de la Littérature des Grecs, 27. Son opinion ſur la Tragédie & ſur la Comédie Romaine, 28 & 29. Son idée ſur les Ouvrages dangereux, 69. Inutilité des loix ſans les mœurs, 295. Son repentir d'avoir abandonné le culte de la Divinité, 427. Il y a des amuſemens dangereux, 486. Utilité de l'ironie, 552
Huerne de la Mothe. Condamnation de ſon Ouvrage en faveur des Comédiens, *a*, 114, 473. Critique de ſon Ouvrage, 196, & *b*, 356
Huet, Evêque d'Avranches. Sa définition des Romans, *b*, 53 & 63

I

Incrédulité. Ses cauſes & ſes effets, *a*, 130-146. Ses progrès en France, *b*, 516. Moyens propoſés par M. *de Beauvais*, Evêque de Sénez, pour la réprimer, 518. Supérieurement combattue par l'Inſtruction Paſtorale de M. *de Montazet*, Archevêque de Lyon, 520
Incrédules. Leur vanité & leur foibleſſe, *b*, 521. Leur mauvaiſe foi, 519. Caractere de leurs Ouvrages,

525. Ils ſont les échos des anciens Athées, 529. Caractere de leurs Ecrits, 531. Combien ils ſont dangereux à l'Etat, 540, 542
Innocent XI & *Innocent* XII. Leurs réponſes à des requêtes qui leur avoient été préſentées par les Comédiens de Paris; *a*, 121. Acte de zele contre les Spectacles, *a*, 435
Intendans de Provinces. Notice à leur ſujet, *a*, 315
Irail (l'Abbé). Réfutation de quelques-unes de ſes aſſertions ſcandaleuſes, *b*, 346-355

J

Jacquin (l'Abbé). Ses Entretiens ſur les Romans, *b*, 53
Jarry (l'Abbé Guillard du). Ses idées ſur la réformation du Théatre, *b*, 186
Jaucour (le Chevalier de). Sa réflexion ſur les Romans, *b*, 61
Jean (de), Prieur de Longuy, *b*, 356
Jérôme (S.) Penſée de ce Pere ſur le goût que les femmes ont pour la parure, *a*, 496. Caractere du faux Philoſophe, 142
Jeunes gens. La plupart ne doivent la corruption de leurs mœurs qu'à la fréquentation des Spectacles, *a*, 43, 55; *b*, 390. Leur vertu leur attire de la conſidération de la part même de ceux qui ſont déréglés dans leurs mœurs, *a*, 65. Ce que la prudence exige de leur âge, *ibid.* *b*, 442
Joly (le P. Joſeph Romain), *b*, 357
Jourdan de Durand. Motif de la tolérance du Gouvernement à l'égard des Théatres publics, *a*, 287
Journal de Théatre, *a*, 598
Juigné (le Clerc de), Évêque de Châlons. Citation de ſa Lettre Paſtorale contre la lecture des mauvais Livres, *a*, 335
Juſtinien. Ce qu'il diſoit des amuſemens dangereux, *a*, 57
Juvenal D'où dérive la vraie nobleſſe, *a*, 329. Portrait des mœurs de ſon ſiecle, *b*, 474
Facilité qu'on a pour imiter les mauvais exemples, *b*, 547

L

La Bruyere, (Barbeau de) *a*, 330
Lalouette, *b*, 101
Lambert (la Marquise de). Extrait de ses Avis à son Fils sur la Religion & sur les Spectacles, *a*, 35, 39
Lambert (de Saint-). Son tableau des Spectacles dans son Poëme des Saisons, *b*, 416. Ses idées sur les bals, 447
Lami. Son opinion contre la Poésie, *b*, 12
Lancelot du Lac, *b*, 57
Land (Jean le). Citation de son Ouvrage intitulé : *Nouvelle Démonstration Evangélique*, *a*, 301
Lande (de la). Citation de la Description de l'Italie, *b*, 230, 254
Languet, Archevêque de Sens. Abus qu'on a fait de son Eloge de *la Chaussée*, *a*, 172
Languet, Curé de S. Sulpice. Refusa la sépulture chrétienne à la *le Couvreur*, *b*, 182
La Ravaliere (l'Evêque de). Citation de son Essai de Comparaison entre la Déclamation & la Poésie dramatique, *a*, 264
Laval, Comédien, *b*, 195
Laval (Henri de), Evêque de Luçon, *b*, 258
Lauriso. Citation de son Ouvrage sur les Théâtres, *a*, 431 ; *b*, 422
Law (Guillaume), Anglois. Citation de son Ouvrage sur les Spectacles, *b*, 302
Lenglet Dufresnoi. Citation de son Traité sur l'usage des Romans, *b*, 67.
Léon X. Son caractere, *b*, 180, 233
Lettre d'un Théologien illustre par sa qualité & par son mérite, attribuée au P. *Caffaro*, *b*, 116
Lettre de M. *Bossuet*, Evêque de Meaux, au P. *Caffaro*, Théatin, *a*, 359
Lettre du P. *Caffaro*, en réponse à la Lettre précédente, *a*, 380
Lettre Françoise & Latine du P. *Caffaro*, *a*, 385 ; *b*, 157
Lettre touchant la Comédie, 131
Lettre écrite de Marseille à M. *de la Roque*, touchant les discours du P. *le Brun* sur la Comédie, 151
Lettre d'un Docteur de Sorbone sur la Comédie, 157
Lettre de M. *de Bordelon* sur les Spectacles, 189
Lettre d'un Curé du Diocese de Paris à M. *de Marmontel*, &c. 356
Lettre de M. *Gresset*, où il annonce son re-

noncement aux Ouvrages dramatiques, *a*, 477
Lettre d'un Anglois menacé d'une mort prochaine, 499
Lettre de *J. J. Rouſſeau* de Geneve à M. *Dalembert*, ſur les Spectacles, *a*, 195-221; *b*, 269-283, 278
Lettres ſur l'Ouvrage intitulé : *Querelles littéraires*, *b*, 346
Lettres hiſtoriques ſur tous les Spectacles de Paris, *b*, 166. On a omis d'indiquer l'Ecrit ſuivant, attribué à M. *de la Dixmerie*, *a*, 195
Lettres ſur l'état préſent de nos Spectacles, avec des vues nouvelles ſur chacun d'eux, particuliérement ſur la Comédie Françoiſe & l'Opéra. Paris, 1765. *in*-12. L'une de ces vues nouvelles eſt de propoſer, page 371, la ſuppreſſion de ce qu'on nomme le quart des pauvres qui ſe retient ſur la recette des Spectacles; retenue que l'Auteur dit *vexer les Comédiens, & les mettre hors d'état de fournir, ſans s'obérer, à la pompe & à la dignité de leur Spectacle.*
Lettre d'un ancien Officier de la Reine ſur les Spectacles; 356
Lettres hiſtoriques ſur les Spectacles, à Mademoiſelle *Clairon*, *b*, 356
Lettres à *Eugénie*, *b*, 424
Lettres ſur les Spectacles, avec une Hiſtoire des Ouvrages pour & contre les Théatres, *b*, 277
Lettres-Patentes du 30 Juillet 1773, pour la conſtruction du Théatre de la Comédie Françoiſe, *a*, 288
Leval (de). Sa Réponſe à la Lettre d'un Théologien défenſeur de la Comédie, *b*, 144
Lhuillier, *b*, 146
Liancourt (la Ducheſſe de). Notice hiſtorique à ſon ſujet, & penſées extraites de ſes Avis à ſa petite-fille, la Princeſſe de *Marſillac*, *a*, 230. Son ſentiment ſur la Danſe, *b*, 449
Liancourt (le Marquis de). Son ſentiment ſur les Duels, & notice ſur ſon courage, *a*, 232
Ligne (le Prince de). Caractere d'un Ecrit qui lui eſt attribué, *b*, 424
Linant (le P.). Comment il a caractériſé le P. *Bourdaloue*, *b*, 275
Linguet. Son obſervation ſur la Tragédie d'*Attis*

tie, représentée à Auteuil, *a*, 290. Son jugement sur les Eloges du Maréchal *de Catinat*, 313
Lisinius (C.) *Stolo*. Fit venir d'Etrurie les Farceurs, *b*, 24
Livois (le P. de), *b*, 422
Locke. Définitions de la raison & de la révélation, *a*, 146
Long, Promoteur-Général de Marseille, *b*, 457
Lorris (Guillaume de), *b*, 57
Lo *Specchio del desinganno*, *b*, 227
Louis (Saint). Cité sur l'expulsion des Comédiens, *a*, 127
Louis XIII. Ses Edits contre les Duels, *a*, 226. Motifs de sa Déclaration du 16 Avril 1641, touchant les Comédiens, 294
Louis XIV, Sa question à M. *Bossuet*, Evêque de Meaux, sur les Spectacles, *a*, 61. Défenses faites aux Comédiens Italiens de faire chanter un *Te Deum* pour le rétablissement de la santé de *Louis XIV*, 123. Ses Edits contre les Duels, 226. Eloges qu'il reçut pour ses Edits contre les Duels, *b*, 138. Compliment qu'il fit au célebre *Massillon*, *a*, 444. Ce qu'il dit en apprenant la mort de la Reine, *b*, 167. Réponse de ce Monarque au sujet d'un sermon du P. *Soanen*, 274. Son jugement sur *Bourdaloue*, 275
Louis XV. Notices relatives à la vie de ce Roi, *a*, 339
Louis, Dauphin de France, pere de *Louis XVI*. Preuve des sentimens admirables de ce Prince, *b*, 170, 513 & 515
Louis XVI. Justes motifs de la joie des François à l'occasion de son mariage, *b*, 168. Hommage rendu aux belles qualités de ce jeune Monarque, 171, 341, 557. Quelle est la valeur vraiment recommandable, 557
Louvay de la Saussaye. Sa contestation avec les Comédiens, *a*, 289
Lucrece. Pensée sur les remords de la conscience, *a*, 455. Son impiété, *b*, 17
Ludis (*de*) *Scenicis*, *b*, 292
Luynes (le Cardinal de). Comment il a exposé dans une Séance publique de l'Académie Françoise, ses sentimens contre les Romans & les Comédies, *b*, 561

M

Mably, *b*, 545
Machabées. Perfection que la Religion donne aux Militaires, *b*, 469
Maffei (Scipion), *b*, 244 (le Marquis), *b*, 422
Magiſtrature. Son caractere & ſes devoirs, *a*, 106-109, 112, 119, 331; *b*, 318, 373, 471
Maintenon (Madame de). Les conſeils qu'elle reçut de M. *Hébert*, Evêque d'Agen, ſur les exercices dramatiques de la jeuneſſe, *a*, 496
Malesherbes (Lamoignon de). Citation d'une penſée de ce Miniſtre ſur le *Public*, *b*, 461
Mallet. Son opinion ſur l'état de Comédien, *a*, 289
Mandement de M. *de Rochechouart*, Evêque d'Arras, contre la Comédie, *a*, 404
Mandement du même, touchant les Bals, *a*, 408
Mandement de M. *Fléchier*, Evêque de Nîmes, contre les Spectacles, *a*, 414
Mandement du Chapitre de la Cathédrale d'Auxerre, touchant la Comédie, *a*, 419
Marc Aurele, La difficulté qu'il eut de ſupprimer les Théatres, *a*, 125
Marcillac (la Princeſſe de), *b* 449
Mariages. Bonheur d'un mariage honnête, *a*, 6. Quel eſt le ſort de ceux contractés ſans réflexion, 41
Mariana. Son opinion ſur les Spectacles, *a*, 84, 180, 484; *b*, 365. Idée de ſon Livre: *De Regis Inſtitutione*, *b*, 366
Marie-Charlotte Leizinska, Femme de *Louis XV*, Roi de France. Sa queſtion à l'Abbé *de Pontac*, relativement aux Spectacles, 62
Marie-Antoinette, Archiducheſſe d'Autriche, Reine de France. Démonſtrations de la joie des François à ſon arrivée en France. *b*, 168
Marie-Thereſe, Reine de Hongrie. Notice d'un Réglement de cette Princeſſe, relatif aux Spectacles, *a*, 459
Marie-Thereſe d'Autriche. Trait de ſon Eloge par M. *Boſſuet*, *b*, 167
Marlin, Curé de S. Euſtache de Paris, *b*, 182

Marmontel. Sa critique de la Lettre de *Jean-Jacques Rouſſeau*, *a*, 223. Son opinion ſur le duel, 224
Martial. Dangers des Théatres pour les femmes, *a*, 44. Exemple de la paſſion des Romains pour les talens des Acteurs, 53. Son reproche à *Caton* de s'être montré au Théatre, 64. Suicide attribué à une lâcheté d'ame, 92. Penſée morale, *b*, 72
Martin (l'Abbé), *b*, 278
Martinique. Quand les Théatres y ont été établis, *a*. 601
Mericourt (Le Fuel de), *a*, 595
Maſſieu (l'Abbé). Son opinion en faveur de la Poéſie, *b*, 18
Maſſillon, Evêque de Clermont. Compliment qu'il reçut de *Louis XIV*, *a*, 444. Deſtination des Rois à l'égard de leurs Sujets, 340
Matérialiſme. Ses effets funeſtes & humilians, *b*, 539
Maupertuis. Anecdote favorable à la mémoire de M. *de Monteſquieu*, *a*, 301
Maximes & Réflexions ſur la Comédie, *b*, 158
Mazarin (le Cardinal de), *b*, 180
Médicis (Laurent de). Idée qu'il avoit de Rome, *b*, 233
Mercier. Idée de ſon *Eſſai ſur l'Art Dramatique*, *b*, 410
Meung (Jean Chopinel de), *b*, 57
Meuſy (l'Abbé de). Citation relative aux Spectacles, *a*, 458; *b*, 353
Mézerai. Portrait du Parlement de Paris ſous *Charles VIII*, *a*, 112. Oppoſition du Parlement de Paris à admettre des Comédiens venus d'Italie, ſurnommés *Li Geloſi*, 114. Anecdote ſur *Anne de Boulin*, *b*, 400. Sa réflexion ſur l'excès des plaiſirs publics, 455
Militaires. Leur profeſſion relevée par leurs vertus, *a*, 224-242, *b*, 318, 469, 470. Conduite qu'ils ont à tenir pour être conſtamment vertueux, 512, 557
Millot (l'Abbé). Citation de ſon Hiſtoire Littéraire des Troubadours, *a*, 166
Mimographe (le). Idée de ce mauvais Ouvrage, *b*, 407
Miniſtres d'Etat. Caractere de leur dignité; qualités qu'on exige d'eux & de ceux qu'ils honorent de leur con-

fiance, & qui ſont employés ſous leurs ordres, *a*, 241. Idée que quelques-uns ont eu de leur état relativement aux mœurs, *b*, 105
Miſantropie caractériſée, *a*, 7
Mœurs. Leur utilité pour la conſervation des Empires, *b*, 434, 440. Leur déréglement en France dans le dix-huitieme ſiecle, *a*, 143; *b*, 338-340, 472-474
Moines. Faux préjugés à leur égard, *b*, 43
Moliere. Quels furent les effets des Comédies de *Moliere*, *a*, 75, 106. Caractere de la plupart de ſes Drames, *b*, 265
Monacho (François Marie del). Extrait de ſon Ouvrage contre les Spectacles, & à la ſuite ſe trouve le texte original, 525
Monnet de Rambert, *b*, 538
Monnoie (de la), *b*, 139.
Montaigne. Déſintéreſſement de l'homme vertueux, *b*, 383. Anecdotes ſur *Henri IV*, 467. Trahiſon des plaiſirs, 488
Montazet (de), Archevêque de Lyon. Cenſure de nos Spectacles, *a*, 449. Citation de ſon Inſtruction Paſtorale ſur l'incrédulité, *b*, 519
Montchal (de). Cenſure de la paſſion du Cardinal *de Richelieu* pour les Spectacles, *b*, 165
Monteſquieu (de). Fauſſes idées ſur ce qu'on appelle *honneur*, *a*, 94. Ses idées ſur les Parlemens de France, 109. Sa penſée ſur les cauſes des révolutions d'un Empire, 291. Son hommage rendu au S. Evangile, 300, 604. Ses ſentimens à l'heure de la mort, 304. Idée de ſon ſyſtême ſur l'influence des climats dans le moral, *b*, 370. Dangers de la paſſion pour les Théatres, 280. Qui ſont ceux qui peuvent juger de la violation des mœurs, 373. Quel eſt le lot de chaque profeſſion, 534
Montgeron (Carré de), Intendant à Limoges. Citations de quelques Anecdotes honorables à ſa mémoire, *a*, 318
Moreau, Hiſtoriographe de France. Réflexion relative à la publication du premier tome de ſon Ouvrage intitulé : *Devoirs du Prince réduits à un même principe*, *b*, 345
Mornay (Philippe, Mar-

quis de). Son sentiment sur le duel, *a*, 239; *b*: 138
Mothe (Houdart de la). Les Poëtes dramatiques sont des séducteurs, *a*, 52. Strophes de son Ode sur la *Fuite de soi-même*, 103. Citation de son Discours couronné en 1709, sur *la Crainte de Dieu*, 137. Effets de la Déclamation, 265. Son opinion contre l'utilité morale de la Poésie, *b*, 15. Idée qu'il avoit de nos Théatres, 99. Belle leçon de cet Académicien aux jeunes Poëtes sur les Poésies licencieuses, 191
Muratori, *b*, 421
Musique. Eloge de cet Art exercé sagement, *a*, 81. Inconvénient de cet art, *b*, 401. Son éloignement de son usage primitif, même dans la musique d'Eglise, *a*, 537; *b*, 401. Exemples de ses influences médicinales, *a*, 586
Muy (le Maréchal du). Eloge de ce Ministre, *b*, 510-516

N

Nadal. Objet du plaisir qu'on recherche aux Spectacles, *b*, 395
Néron. Sa passion pour les Spectacles corrompit la jeunesse de Rome, *a*, 491
Neufchâteau (François de). Son opinion sur l'état de Comédien, *a*, 289
Neufvy, *b*, 467
Nicole. Son jugement du Discours de M. *Bossuet*, Evêque de Meaux, sur l'Histoire Universelle, *a*, 61 Citation de son Traité de la Comédie, *b*, 127. Caractere de ce Philosophe, 128
Noailles (le Cardinal de) Archevêque de Paris, *b*, 354
Noblesse. D'où elle dérive, & ce qu'elle produit dans ceux qui n'en soutiennent pas le caractere par leur conduite, *a*, 328
Noue (la). Son sentiment sur les Duels, *a*, 226
Nougaret, *b*, 394
Nouvelles Observations au sujet des Comédiens, *b*, 194

O

Observations sur la Comédie, *b*, 193
Ode de M. *Arcere*, sur le danger des Spectacles, 503
Oldemburge. Son opinion sur les Parlemens de France, *a*, 109
Olivet (l'Abbé d'). Pensée judicieuse sur *Boyer*, Poëte dramatique, *b*, 185
Ondedi. Acte de son zele pour les mœurs relativement aux Jeux Scéniques, *a*, 432
Opéra. Caractere de ce Spectacle, *a*, 77; *b*, 57, 177, 384, 555
Ordonnance de M. *de Belloi*, Evêque de Marseille, touchant le Cirque ou Colisée. *a*, 425
Ordonnance de M. *Colbert*, Evêque de Montpellier, touchant la Comédie, *a*, 5
Ordonnances de M. *de Castries*, Archevêque d'Alby; & de M. *de Pouillac*, Evêque de Lodeve, touchant les Spectacles, *a*, 596
Ordres Religieux. Sentiment de *Clément XIV* à leur égard, *b*, 48
Ormesson (Anne Le Fevre d'), Epouse du Chancelier *Daguesseau*. Idée de ses vertus & de sa piété, *a*, 320
Ormesson (Henri François de Paule Le Fevre d'), mort le 20 Mars 1756. Anecdotes sur cette Famille, *b*, 320-328
Ormesson (Henri François de Paule Le Fevre d'), petit-fils du précédent, *a*, 323
Ormesson (Louis François de Paule Le Fevre, Président d'), oncle du précédent, *a*, 327
Ottonelli (Jean-Dominique), Jésuite Italien. Notice sur son Ouvrage contre les Théatres, *b*, 124
Ovide. Dangers du fol amour, *a*, 11. Effets du jeu des Actrices sur le Théatre, 28. Son aveu sur les dangers des Théatres pour les mœurs, 56. Son conseil donné à *Auguste* contre la fréquentation des Théatres, 125. Eviter la lecture des Poésies licencieuses, 264. Citation sur l'avantage qu'il y a dans la Littérature à recourir aux sources, 525. Ce qu'il disoit de ses Poésies licencieuses, *b*, 62

P

Paige (le). Ses Lettres hiſtoriques ſur les Parlemens, *a*, 109
Pannart. Sa Piece badine ſur l'Opéra, *b*, 177. Peinture des vices de notre ſiecle, 339
Paræneſis *in Actores & Spectatores Comœdiarum noſtri temporis*, *a*, 535
Parfait. Son opinion ſur nos Comédies, *b*, 380
Parlemens de France. Opinions de *Monteſquieu*, d'*Hotman*, & d'*Oldenburge*, *a*, 109
Parlement de Paris. Son portrait ſous *Charles VIII* par *Mézerai*. *a*, 112. Son Arrêt du 22 Avril 1761, qui condamne l'Ouvrage du ſieur *Huerne de la Mothe*, en faveur de la Comédie, 115 & 473. Son Arrêt du 20 Janvier 1765, où les repréſentations dramatiques ſont défendues dans les Colleges, *a*, 118 & 490. Son Arrêt de 1540 cité relativement au motif de la taxe impoſée pour les pauvres ſur les Spectacles, 131. Son refus d'admettre des Comédiens Italiens nommés *Li Geloſi*, *b*, 89
Paſcal. Sa piété louée par *Bayle*, *a*, 514. Caractere de la Religion chrétienne, *b*, 463
Paſſe (de). Ses Réflexions ſur les Romans, *b*, 63. Sur les Ecrits amoureux, 70
Paſſions. Elles tiennent à notre exiſtence, mais il faut en faire un bon uſage, *a*, 15
Patelin. Idée des farces de ſon temps, *b*, 87
Paterculus. Caractere de *Céſar*, *a*, 240
Pavillon (Etienne). Néceſſité d'être vertueux dans la jeuneſſe, *b*, 442
Pavillon (Nicolas), Evêd'Aleth. Idée de la vie de ce Prélat *b*, 442
Payſan Perverti (le). Ce qui y eſt dit de nos Théatres, *a*, 603
Pelletier (Louiſe-Charlotte-Léonarde le), Epouſe de M. *Henri-François de Paule Le Fevre d'Ormeſſon*, Intendant des Finances. Notices relatives à la famille de *Le Pelletier*, *a*, 322
Peres de l'Egliſe. Comment les principaux ont été caractériſés par *Clément XIV*, *b*, 528. Combien leur lecture eſt à conſeiller, même aux Laïques, *a*, 256; *b*, 529
Périgni (Claire-Eugénie

le Picart de), Mere du Chancelier *Daguesseau*. Idée de ses vertus, *a*, 115
Philippe IV & Philippe V. Ils chasserent les Comédiens de l'Espagne, *a*, 484
Philippe de Néry (S.) Exposition de ses véritables sentimens sur les Spectacles, *a*, 430
Philosophie moderne. Son portrait par M. *Gilbert*, *a*, 143. Caractere de la vraie Philosophie, 315. Egaremens des faux Philosophes, *b*, 412, 508, 519, 530, 540
Pie VI. Son refus à l'égard de la permission que les Ecoliers d'un College de Rome lui avoient demandée pour représenter des Comédies, *a*, 432
Pieces dramatiques. Qualités qu'elles doivent avoir pour mériter l'applaudissement, *a*, 21-23. Celles qui passent pour les meilleures, sont presque toutes dangereuses, *a*, 47
Pierre (l'Abbé de S.) Ses idées sur la nécessité de réformer les Théatres, *b*, 268
Piété. Belle citation de *Jean-Baptiste Rousseau*, *b*, 543
Pineault. Citation d'un de ses Ouvrages pour la défense de la Religion, *b*, 541
Pizzi (Joachim), *b*, 422
Placette (Jean de la). Ses Réflexions sur les Spectacles, *b*, 198
Plaisirs. C'est dans leur choix qu'on fait connoître son naturel, *b*, 543
Platon. Son opinion contre la Poésie, *b*, 12. sur la Musique & la Danse, 19
Pline. Distinction entre les différens Comédiens de son temps, *a*, 167. Quel est le prix d'un Roi digne de l'être, 316
Pluzarque. Funestes effets des Spectacles d'Athenes, *a*, 57. Son sentiment sur les Spectacles, *b*, 326. Sagesse du Gouvernement de Sparte, 441. Fâcheuses influences de la volupté, 466. Effets attribués à la lecture de ses *Vies des Hommes illustres*, 471
Poésie. Pureté de son origine, & sa dégradation, *b*, 13. Belles pensées de *la Mothe-Houdart* sur les Poésies licencieuses, *b*, 191.
Poésie dramatique. Idée & objet de cet Art, *a*, 68. Notices historiques sur l'origine, les progrès & la décadence de l'Art dramatique chez les An-

ciens & les Modernes, *b*, 1-100
Poëtes dramatiques. Combien il leur en coûte de peines & d'humiliations pour faire réuſſir leurs Drames, *a*, 18-21 ; *b*, 493. Ils veulent tous plaire au goût dépravé de la multitude, 404. Combien ils ſont nuiſibles aux mœurs, 358-362
Pompée, Son caractere, *a*, 240
Pompignan (M. le Franc de), Archevêque de Vienne. Citation de ſon Inſtruction Paſtorale ſur la prétendue Philoſophie des Incrédules modernes, *a*, 132. Citation de ſes Ouvrages ſur la Religion, *b*, 527
Pompignan (le Franc, Marquis de), ancien Premier-Préſident de la Cour des Aides de Montauban, Sa Lettre à *Louis Racine*, *b*, 276. Idée des anciennes Tragédies Grecques, 375. Ce qu'il penſe du contraſte que préſente le mêlange des Drames réunis en une même repréſentation au Théatre François, 112. Mépris de nos faux Philoſophes pour les Anciens, *b*, 412. Ses réflexions pour la réforme de notre Théatre, 425. ſur le danger des Spectacles pour la jeuneſſe, 443. Portrait de notre ſiecle, 472
Pontac (de). Sa Réponſe à la Reine, Femme de *Louis XV*, ſur la licence de quelques Prélats relativement aux Spectacles, *a*, 62. Cité ſur les Jeux Auguſtaux, 107
Porée (le P.) Portrait des Amateurs de nos Théatres, *a*, 251. Ses réflexions ſur l'état de Comédien, 292. Son ſentiment ſur les repréſentations des Tragédies dans les Colleges des Jéſuites, 486. Il y aura toujours des réclamations contre les Théatres, *b*, 190. Notice ſur ſon Diſcours ſur les Théatres, 201
Pouillac (de) Evêque de Lodeve, *a*, 596
Poupart, Curé de S. Euſtache, *b*, 356
Powey (Charles), Anglois, *b*, 301
Pratique du Théatre, *b*, 112
Projet pour le rétabliſſement du Théatre François, *b*, 112
Promenades de Long-Champ dans la Semaine-Sainte, *b*, 453
Proteſtans, Leur morale

ſur la fréquentation des Spectacles eſt auſſi exacte que celle des Catholiques, *a*, 59; *b*, 278-311
Pylade. Acteur Pantomime, *b*, 32, 561.

Q

Querlon (Meuſnier de). Sa définition du Théatre Italien, *a*, 80. Regles ſur la Critique, 158. Idée d'un Diſcours ſur le Maréchal *de Catinat*, & à cette occaſion réflexions ſur l'Eloquence, 249. Ses Réflexions ſur les devoirs des premiers Magiſtrats, 471. Anecdote ſur M. *Soanen*, Evêque de Sénez, *b*, 274. Son jugement ſur nos Pieces dramatiques, 314. Son ſentiment ſur la Tragédie des Druides, 315. Comment le Théatre devient une école d'impiété, 323. Son ſentiment ſur le danger des Romans, 334. Caractere de les Feuilles Hebdomadaires des Provinces, 336. Quand il a commencé & fini d'y travailler, 565. Mauvais goût de notre Théatre, 381. Son jugement ſur les Lettres à *Eugénie*, 424. Ses réflexions judicieuſes à l'occaſion d'un Ouvrage du P. *Richard*, 429. Ses idées ſur le Concert Spirituel & les Promenades de Long-Champ, 452. Ses réflexions ſur le Coliſée, 455. ſur le *Waux-Hall*, 456. ſur les ſuites funeſtes de la paſſion des Spectacles, 465. ſur l'état d'un Journaliſte à l'occaſion de la mort de *Fréron*, 476. Ses réflexions ſur les peines que les Poëtes dramatiques ont à faire admettre leurs Pieces par les Comédiens, 492. Son témoignage ſur les Ouvrages des Incrédules modernes qu'il déclare avoir preſque tous lus, 530. Combien les impies ſont dangereux, 542. Notice ſur l'uſage des applaudiſſemens du Théatre, 558
Quinault. Dangers du ſol amour, *a*, 8. Caractere de ſes Poëmes, 82. Preuve de ſon repentir d'avoir travaillé pour le Théatre, 508
Quinte-Curce. Caractere des

des Scythes, *a*, 40.
Quintilien. Dangers des représentations, & même de la lecture des Pieces de Théatre, *a*, 27. Ce qu'il pensoit de la Musique lascive, 80. Utilité de la Musique, 81. Ce qu'il reprochoit aux Comédies d'*Aristophane*, 88. Son opinion sur les dangers des Spectacles, *a*, 95. Ce qu'il pensoit sur les exercices dramatiques des jeunes gens, 493
Quintius Capitolinus. Belle pensée de ce Romain, *b*, 331

R

RABELLEAU, *b*, 402 & 416
Racine (Jean). Effets des représentations dramatiques, *a*, 26. Son repentir sur les sophismes qu'il avoit employés dans les égaremens de sa jeunesse en faveur des Spectacles, 309. Ses derniers & véritables sentimens sur les Spectacles, 312. Ce qu'il pensoit de ses Tragédies d'*Athalie* & d'*Esther*, 337. Preuves de son repentir d'avoir travaillé pour le Théatre, 508. Anecdote honorable à sa mémoire, *b*, 419
Racine (Louis). Dangers de la passion des Théatres, *a*, 67. Ne point employer la Poésie à irriter la folle passion de l'amour, 83. Désordres de l'incrédulité moderne, 143. Peinture des égaremens de l'homme, 301. Caractere de la Comédie, *b*, 9. Dégradation de la Poésie, 14. Devoirs de la Poésie, 18. Idée de ses Poëmes sur la Grace & sur la Religion, & notice sur sa Vie, 533
Radier (Dreux du). Extrait d'un Ouvrage de *Rivet* contre les Spectacles, *b*, 282
Radonvillers (l'Abbé de), Son attention à manifester ses sentimens contre les Romans & les Comédies dans une Séance publique de l'Académie Françoise, *b*, 161. Son témoignage intéressant sur les vertus de *Louis XVI*, *b*, 171
Raimbert. Anecdote relative à une représentation faite à Auteuil de la Tragédie d'*Attilie*, *a*, 290

Raiſon de l'homme perfectionnée & élevée par la Religion, *b*, 507. L'empire des ſens la dégrade, 543
Ramire. Extrait de ſon Ouvrage ſur les Spectacles, *b*, 213
Ramſai (de). Témoignage honorable à la piété du Maréchal *de Turene*, *a*, 302
Rapin (le P.) Caractere des Tragédies Françoiſes, *a*, 49
Réflexions ſur les principales vérités de la Religion; ce qui y eſt dit ſur les Spectacles, *b*, 311
Réfutation d'un Ecrit favoriſant la Comédie, *b*, 145
Réfutation des ſentimens relâchés du nouveau Théologien touchant la Comédie, *b*, 146
Réglement donné par une Dame de haute qualité à Mademoiſelle ſa petite-fille, *a*, 230,
Religion chrétienne. Idée qu'on doit avoir de ceux qui l'attaquent, *a*, 34. Motifs du reſpect & de l'atachement que l'on doit à la Religion, *a*, 37; *b*, 506, 544. Bons effets politiques qu'elle a produits, *a*, 143, 607. Néceſſité de s'en inſtruire pour la défendre contre ceux qui l'attaquent, 518. Indication de pluſieurs Ecrits pour la défenſe de la Religion, *b*, 537
Remy (Saint). Comment il appelloit les Rois, *b*, 414
Remontrances des Comédiens au Roi; *Piece fugitive*, *b*, 551
Réponſe à la Préface de la Tragédie de *Judith*, *b*, 184
Réponſe aux Queſtions propoſées ſur les Spectacles, *b*, 203
Requiſitoires (Extraits des) de M. *Joly de Fleury*, du 25 Janvier 1759; de M. *Seguier*, des 22 Avril 1761, & 18 Août 1770, *a*, 462, 466, 473
Riballier (l'Abbé). Son jugement ſur la Tragédie des Druïdes, *b*, 321
Ricard, Profeſſeur de Rhétorique au College d'Auxerre. Trait de ſon Diſcours, à l'occaſion du mariage de *Louis XVI*, *b*, 169
Riccoboni (Louis). Ce qu'il penſoit des Théatres, quant à leur effet moral, *a*, 76. Ce qu'il penſoit de l'Opéra, 83. Que les plus belles ſentences ſe corrompent par l'organe des Acteurs, 103. Citation de ſes Réflexions hiſ-

toriques & critiques sur les différens Théatres de l'Europe, 122, 127 ; & *b*, 40. Ses Réflexions sur la mauvaise éducation, 387
Richard (l'Abbé). Anecdote relative aux Spectacles, *a*, 451. Cité sur les Spectacles de Rome, *b* 228-230
Richard (le P.), Dominicain. Citation de quelques-uns de ses Ouvrages, *a*, 122 ; *b*, 357, 428, 606
Richardson, *b*, 161
Richelet. Epigramme sur *Hédelin d'Aubignac*, *b*, 115
Richelieu (le Cardinal de). Blâmé sur son goût pour les Jeux Scéniques, *b*, 165
Rivet (André), Ministre Protestant, *b*, 281
Rochechouart (Guy de Seve de), Evêque d'Arras. Son Mandement sur la Comédie, *a*, 404. Autre touchant les Bals, 408. Sa défense aux Principaux des Colleges de prendre aucun Ecolier tonsuré pour être Acteur dans les Tragédies qui se représentoient à la fin de l'année, 427. Exposition de ses raisons pour la condamnation des Spectacles, 440. Son sentiment sur les représentations des Tragédies dans les Colleges, 484
Rochefoucault (le Duc de la). Dangers des Théatres, *a*, 45
Rois. Ce que leur caractere auguste exige; leurs Courtisans sont intéressés à les corrompre, *a*, 340-346 ; *b*, 173, 175, 342-345
Rollin. Son sentiment sur l'usage des représentations de Tragédies dans les Colleges, *a*, 486. Abus de la Musique, *b*, 402
Romans. Notice historique de ce genre d'Ouvrages, *b*, 45-72, 327-340
Roque (l'Abbé de la). Son éloge des Discours du P. *le Brun* sur la Comédie, *b*, 150
Roquelaure (de), Evêque de Senlis. Sa prudence dans l'éloge qu'il fit de M. l'Abbé *de Voisenon*, à l'Académie Françoise, *a*, 429
Roscius. Caractere & effets de la déclamation, *a*, 24
Rosimond, *b*, 182
Rouzeau (l'Abbé du). Citation de son Eloge du Maréchal *de Catinat*, *a*, 302
Rousseau (Jean-Baptiste), Caractere & effets du fol amour, *a*, 8. Péril le plus à craindre.

55. Tout ce qui se passe dans le monde, est comparé à une Piece de Théatre, 69. L'histoire comparée à un Spectacle dramatique, 70. Scenes du monde comparées à un Bal, 69. Effets de la mélancolie, 105. Source ordinaire des vices, 157. Hardiesse des calomniateurs, 160. Inconvéniens de la verve poétique, 266. Le bon esprit caractérisé, 336. Caractere de la belle Poésie, *b*, 485. Foiblesse de l'humanité, 489. Portrait de la jeunesse effrénée, 450. Sur l'infirmité humaine, 503. Son idée sur la cause des égaremens, *a*, 264. Corruption du siecle, *b*, 550. Portrait des faux Philosophes du siecle, 530. Corruption de la raison, *b*, 543, 544

Rousseau vengé, *b*, 550

Rousseau (Jean-Jacques). Caractere des Ouvrages de cet Auteur, *a*, 190, 306. Son hommage rendu à l'Evangile, 192. Pensées extraites de sa Lettre à M. *Dalembert* sur les Spectacles, 194-221. Ses idées sur le devoir des Sociétés Littéraires, 261. Ses réflexions sur l'état de Comédien, 269-283, 306. Caractere de la Tragédie, *b*, 8. Ses réflexions sur les Romans, 61-63. Critiques de sa Lettre à M. *Dalembert*, 195. Portrait des faux Philosophes, 508. Mauvais goût du Théatre Italien, 397. Son sentiment sur la Musique, & sur celle de nos Eglises, *a*, 585-587

Roustant (Antoine Jacques). Son témoignage sur la Lettre de M. *J. J. Rousseau* à M. *Dalembert*, *b*, 279

Rubin (le Comte Diego). Citation d'un de ses Ouvrages sur les Spectacles, *b*, 421

Rulfo (Paul). Notice d'un bon Ouvrage Latin qu'il a donné sur les Théatres modernes *b*, 242

S

Sabatier de Castres (l'Abbé). Citation de son Ouvrage intitulé : *Les trois Siecles de notre Littérature*, *b*, 278

Saint-Cyr (Maison Royale de). Il en a déjà été question dans cette Table, page 579 ; mais on a omis d'y

indiquer la page 326 du premier Volume, où il en eſt auſſi parlé.
Saint-Hibal. Mot de cet Incrédule, relativement à la foibleſſe de ceux qui en ſanté font les Eſprits-forts ; & enſuite réflexion de *Bayle* à ce ſujet, *b*, 521
Sainte-Ecriture. Comment les Spectacles s'y trouvent condamnés, *b*, 102. C'eſt profaner les livres ſaints, que d'en tirer des ſujets de repréſentations théatrales, 189, 368, 386. Abus ſcandaleux qu'on a oſé faire de quelques faits de l'*Ecriture Sainte*, pour y trouver l'autoriſation des Spectacles, 348-353. Comment on peut lire avec fruit l'*Ecriture Sainte* ; & ce qu'elle eſt à l'Egliſe, 104. Combien elle eſt néceſſaire pour l'inſtruction des Rois, *a*, 394
Sales (le Comte de). Son ſentiment ſur les Duels, *a*, 229
Sallier (l'Abbé), *a*, 524
Salluſte. Talens dont il faiſoit un ſujet de honte à *Sempronia*, *a*, 55. Penſée ſur l'état des Grands, *b*, 106
Salvien. Combien de ſon temps les Spectacles de Marſeille étoient ſcandaleux, *b*, 39
Sanadon (le P.) Citation de l'épitaphe qu'il fit pour le Maréchal *de Catinat*, *a*, 302
Schomberg (le Maréchal de). Maniere dont il éleva ſa fille, la Ducheſſe *de Liancourt*, *a*, 230
Scipion l'Emilien. Modele d'un militaire eſtimable, *a*, 241
Scuderi (George de), Auteur d'une Apologie du Théatre ; caractere de ſon eſprit, *b*, 60, 113
Secouſſe, Curé de Saint Euſtache, *b*, 356
Séguier (M.) Extrait de ſon Requiſitoire du 18 Août 1770, *a*, 466. Utilité de la Religion chrétienne, *b*, 470. Dangers de nos Théatres pour la Religion, *a*, 469
Sempronia, *a*, 55
Séneque. Idée qu'il avoit de ceux qui fréquentoient les Théatres, *a*, 33. Ce qu'il penſoit des dangers des Théatres, 95. Sa critique contre la fureur des Romains pour les Pantomimes, *b*, 33. Sa penſée judicieuſe qu'il n'y a pas de bonté à attacher à ce qui n'eſt que moins

mauvais, 72. Supériorité que l'ame doit avoir pour contenir les sens, 103. Religion nécessaire au bonheur de l'homme, 427
Sens. Combien leur empire dégrade la raison, *b*, 543
Sentimens pour servir de décision sur la Comédie & les Comédiens, *a*, 124
Sentimens de l'Eglise & des SS. Peres sur la Comédie, *b*, 155
Simonet, *b*, 153
Simonide. Comment il appelloit la Danse & la Poésie, *b*, 448
Sixte V. Jugement que les Romains en portent, *a*, 518
Soanen, Evêque de Sénez. Egard qu'on doit avoir pour la défense que l'Eglise fait de fréquenter les Théatres, *a*, 402. Anecdote au sujet de son sermon contre les Théatres, *b*, 275
Sobriété (la) doit être une des vertus de l'Etat militaire, *a*, 601
Societés honnêtes. Leur agrément, *a*, 30-32
Solon. Ce qu'il pensoit des représentations de *Thespis*, *b*, 3
Sonnet de M. *Godeau*, Evêque de Vence, sur le Théatre, *a*, 456. Autre Sonnet d'un Comédien sur le même objet, 602
Sophocle. Surpassa *Eschyle*, *b*, 3
Souciet (le P.) Impossibilité de réformer le Théatre, *b*, 331
Souillac (Jean-George de) nommé à l'Evêché de Lodeve en 1732, & mort en 1750. Rectifier à cet égard la page 596 du premier volume, & les pages 596 & 598 de cette Table, où cet Evêque se trouve nommé par erreur, *Pouillac*. Cette même faute se trouve dans le Dictionnaire Ecclésiastique du P. *Richard*, tom. III, p. 958.
Spectacles. Peu de personnes sont en état d'y aller pour juger des Pieces, *a*, 21. Dangereux & condamnables par l'objet du plaisir qu'on y éprouve, 32. Ils sont faussement donnés pour une école de vertu; ils sont l'écueil où viennent échouer les meilleures éducations, 42. Leurs effets sur les Spectateurs, *a*, 43-46. Condamnés par les Ministres Protestans, réguliers dans leurs mœurs, 181, *b*, 278-314. Condamnés par l'expérience & la

raison, 428-448. Différence entre les Spectacles de la Cour & ceux des Théatres publics, *a*, 183. Impossibilité de justifier de bonne foi les Spectacles, 185. Les Spectacles & les mœurs sont choses inconciliables, 194. Citations de quelques événemens sinistres ou tumultueux arrivés aux Spectacles, 450 455; *b*, 489-497. Ce qui y attire le plus grand nombre des Spectateurs, 424. Les précautions dont on use pour les y contenir, prouvent qu'on a toujours à y craindre l'émotion que leurs passions y éprouvent, 490. Epoque de l'établissement des Spectacles à la Martinique & à la Guadeloupe, & les effets qu'ils ont produits, 600. Ils ne sont pas un besoin pour des Militaires vertueux, 601. Ils sont un nouveau moyen de corruption pour un pays déjà corrompu, *a*, 597

Spectateurs. Combien il y en a peu qui puissent être bons juges des Pieces dramatiques, *a*, 16, 17, 23 & 27-29; *b*, 494. Ce qu'ils vont chercher aux Spectacles, *a*, 32-34

Stobée. Cité sur le zele qu'on exigeoit à Athenes pour l'observation du rit national, *a*, 150

Stryck, Jurisconsulte. Dangers des Spectacles, *a*, 58. Citation d'une imposition mise en Flandres sur les Spectacles, au profit des Pauvres, 131. Autre citation, *b*, 163

Suart. Reproche fait à son Discours de Réception à l'Académie Françoise, *b*, 476

Sulpitius Pedicus. Fit venir d'Etrurie les Farceurs, *b*, 24

Swift. Caractere de cet Ecrivain Anglois; son projet pour la réforme des Théatres, *b*, 425

Système social. Idée de cet Ouvrage, *b*, 428. Ce qui y est dit contre les Spectacles, & sur la mauvaise éducation des filles de notre temps, *a*, 500; *b*, 430

T

Tacite. Citation des deux éditions de cet Historien, données par M. l'Abbé *Brotier*, *a*, 607. Utilité de la morale de *Ta-*

cite, 608. Mœurs ſages des anciens Germains, *a*, 31. Leur pureté attribuée à leur éloignement des Spectacles, 60. Impreſſion de la vertu ſur les méchans mêmes, 65. Sa critique de la fureur des Grands de Rome pour les jeux de Théatre, 491. Influences des Spectacles ſur les mœurs, 608. Décret du Sénat pour empêcher les Sénateurs de fréquenter les Ecoles des Pantomimes ; *b*, 33. Oppoſition des Sages de Rome à l'établiſſement des Spectacles, *b*, *ibid.* Siecles où la vertu a ſon prix, 472.

Talbert, Chanoine de Beſançon. Réfutation d'un endroit de ſon Eloge de M. *Boſſuet*, *b*, 158

Talens (les). Souvent plus nuiſibles que profitables, *a*, 12

Taſſin (Dom), Bénédictin, *b*, 355

Térence, Caractere & effets du fol amour, *a*, 11

Terraſſon (l'Abbé). Ses écarts en faveur des Théatres, *b*, 350

Tertullien. Motifs & effets des Spectacles voluptueux, *a*, 33. Efforts de l'ignorance pour juſtifier ce qui eſt défendu, 190 ; *b*, 256

Teſtament ſpirituel, ou derniers adieux d'un Pere mourant à ſes enfans, *a*, 606

Théatres. Caractere des Ouvrages de Théatre, & l'incertitude de leurs ſuccès, *a*, 19. Ce qui y attire la plupart des Spectateurs, 27. Leurs dangers, 45. Défauts de nos Tragédies, 49. Ils ſont condamnés par les Miniſtres Luthériens & Calviniſtes, 59. Combien ils ſont dangereux aux femmes, 55. Caractere de la prétendue pureté de nos Pieces de Théatres, 84. Reproche fait à notre Théatre de joindre preſque toujours les Pieces les plus ſcandaleuſes à celles qu'on appelle ſaintes, 87. L'art de nos Pieces de Théatre conſiſte à embellir les vices, 50. Caractériſés par *la Mothe Houdart*, 103 ; *b*, 99. Motifs qui en éloignent les Sages, *a*, 105, 119. Citation non ſuſpecte, qui prouve que le ſuffrage des perſonnes vertueuſes n'eſt pas celui que les Poëtes dramatiques cher-

chent à se concilier, *b*, 546. Anecdote très-défavorable aux Théatres, *b*, 299. Reproches qui leur ont été faits d'avoir fortifié & étendu l'incrédulité, *a*, 133. 469; *b*, 324, 414. Nos jeux de Théatre inférieurs à ceux des beaux temps d'Athenes, *a*, 168. Faux préjugés sur les Théatres de Rome moderne, 120, 432; *b*, 229-259. Le goût des Théatres a corrompu les anciens Empires, *a*, 297. Motifs qui dans les Etats anciens & modernes ont porté le Gouvernement civil à les tolérer, 284-297; *b*, 324, 557. Raisons qui condamnent les Théatres, *a*, 440. Passage de *Tacite*, où il est dit que *Néron* porta le dernier coup aux mœurs, en communiquant aux jeunes gens sa passion pour les Théatres, 491. Difficultés que l'établissement du Théatre de la Comédie Françoise éprouva de la part de MM. de *Sorbone* & de plusieurs Curés, 516. Condamnés par la nature, la raison & l'expérience, *b*, 430-438. Influences respectives des mœurs sur les Théatres, & des Théatres sur les mœurs, 329. Corruption des Théatres, & dangers de leur fréquentation comparés à la description que M. *Dorat* a faite de l'air envenimé de Paris, 338. Défauts de nos Pieces de Théatre, tant pour la morale que pour leur constitution littéraire, 374-387. Il est indécent d'y représenter des sujets saints, 384. Représentations domestiques des Pieces de Théatre; leurs dangers, 405, 465. Combien peu ils sont propres à corriger les mœurs, 423. La devise que *Santeuil* a faite pour la Comédie n'est pas fondée, *ibid.* Il y est aussi parlé d'autres devises proposées pour le Théatre de Rouen, *ibid.* Réglemens des Empereurs *Julien* & *Théodore* pour modérer les excès du Théatre, 563

Théatre Grec. Il n'est pas facile de le juger, *b*, 91

Théatre François. Divisé en trois livres, *&c.* *b*, 126

Théatre (de l'art du), *b*, 393

Theatrum *modernum*, *au-*

Clore Paulo Rulfo, *b*, 242
Théodoric. La difficulté qu'il eut à supprimer les Spectacles, *a*, 126
Thespis. Passe pour être l'inventeur du genre dramatique, *b*, 2
Thomas (Saint). Examen de ses sentimens sur les Spectacles, *a*, 162
Thou (de). Son éloge du brave *La Noue*, *a*, 228
Tillet (Anne Louise du), veuve de M. *Marie-François de Paule Le Fevre d'Ormesson*, mort le 7 Novembre 1775, *a*, 325
Tite-Live. Notice sur les Comédiens dans les différens âges de l'Empire Romain, *a*, 285. Citation d'un Sénatus-Consulte pour la démolition d'un Théatre de Rome, 297. Caractere de cet Historien, *b*, 24. Cité sur l'origine des Histrions chez les Romains, 25. Sur les Acteurs Atellanes, 30. Idée des mœurs des Magistrats de Rome, sous le Consulat de *Posthumius Albinus*, 374
Torcy (le Marquis de), Secretaire d'Etat. Usage qu'il faisoit de l'Ecriture-Sainte, *b*, 105. Pensée de son Eloge par M. *de Fouchy*, *ibid.*
Tourneur (le). Caractere de sa Traduction des Nuits d'*Young*, *b*, 507
Tracy (le P.), Théatin. Cité à l'occasion de l'Ouvrage de *François-Marie del Monaco*, *b*, 123
Tragédies Grecques. Supériorité des anciennes Tragédies Grecques sur les nôtres, *b*, 375
Tragédies de Colleges. Leurs inconvéniens, *a*, 486
Trebuchet, *b*, 356
Trémoille (Marie de la Tour, Ducheſſe de la), citée en témoignage contre les Spectacles, *b*, 180
Trissino, *b*, 100
Tronchon. Epitaphe de *Jean Racine*, *a*, 510
Turenne (le Vicomte de). Idée de la vie de ce grand Général, *a*, 302
Tributs. Nécessité de leur imposition pour les vrais besoins politiques, *a*, 608

U

Université de Paris. Extraits de ses Statuts sur la distribution des Prix à la fin

de l'année, *a*, 490. Articles de ſes Statuts touchant les Jeux de Théatres, *ibid.*
Utilité des Spectacles, Diſcours en Vers, par M. *Armand*. Fauſſes aſſertions de ce diſcours, *a*, 598

V

Vair (du), Garde des Sceaux. Il défendit aux Principaux des Colleges d'exercer les jeunes gens à des repréſentations dramatiques, *a*, 492
Valere Maxime. Oppoſition des anciens habitans de la ville de Marſeille pour les Spectacles, *a*, 86. Idée des mœurs des anciens Romains, 297
Valeur. Ne point confondre l'abus du courage avec le courage, *a*, 239. Sentiment de *Louis XVI* ſur la valeur vraiment recommandable, *b*, 557
Valincourt (de). Son attention à expoſer les ſentimens de *Boileau Deſpréaux* ſur les dangers des Théatres, *b*, 160
Varron. Ses plaintes de la mauvaiſe éducation des jeunes filles de ſon temps, *a*, 499
Vatry (l'Abbé), Sur l'origine de la Comédie, *b*, 9
Verenfels (Samuel). Citation d'un de ſes Diſcours ſur les Spectacles, *b*, 295
Veri Sentimenti di S. Filippo de Neri intorno al Teatro, *b*, 228. Notice ſur cet Ouvrage, *a*, 431. Citation qui établit l'exactitude des bons Confeſſeurs d'Italie à ne point tolérer la fréquentation des Spectacles, 433
Veri Sentimenti di Santo Carlo Borromæo intorno al Teatro, *b*, 227
Veri Sentimenti di San Franceſco di Sales, *b*, 228
Vérités dont la lueur fut inutile aux Payens, *b*, 526
Vernis des vieux âges. Néceſſité d'en avoir une teinte, *b*, 420
Vertus. Supériorité des vertus chrétiennes ſur celles des Payens, *b*, 468
Vices (les). Toujours déguiſés ſur le Théatre, *a*, 39
Villedieu (Madame de). Ce qu'il faut penſer des inſtructions don-

nées par les portraits des vices, *b*, 325. Il en résulte que le Drame que M. *Falbaire de Quingey* a donné sous le titre de l'*Ecole des Mœurs*, & qui fut représentée sans succès le 13 Mai 1776 à la Comédie Françoise, ne méritoit point le titre d'*Ecole des Mœurs*.

Villiers (l'Abbé de), Auteur de la vie de *Louis*, Dauphin de France, Pere de *Louis XVI*, *b*, 170

Villiers (Pierre de), de l'Ordre de Clugny. Singularité de son caractere, *b*, 186

Vincent (Philippe), *b*, 287

Virgile. Funestes effets de la passion de l'amour, *a*, 4. Dangers & effets du fol amour, 10. Suites d'une folle passion conçue & contredite, 29. Réserve à se mêler de certaines contestations, 111

Vite (la) civile, *b*, 293

Voisenon (l'Abbé de), *b*, 174. Comment il a été loué par M. *de Boisgelin*, Archevêque d'Aix, & M. *de Roquelaure*, Evêque de Senlis, *a*, 429

Voisin. Sa défense du Traité de M. le Prince *de Conti* sur la Comédie, *b*, 145

Voltaire (de), *b*, 182, 195, 541. Caractere des Ouvrages de la Marquise *de Lambert*, *a*, 35. Définition des Petits-Maîtres, 43. Ses plaintes sur l'usage de la passion de l'amour dans les Tragédies Françoises, 49. D'où dérivent les discours tendres & passionnés, 50. Excès de son attachement à la *le Couvreur*, 53, 266. Ses fausses idées sur les Spectacles, 58. Son jugement du Discours de M. *Bossuet*, Evêque de Meaux, sur l'Histoire Universelle, 61. Comment il appelle les Ecclésiastiques d'une conduite équivoque, 63. Caractere des François, 72. Sa description de l'Opéra, 78. Son aveu sur la nécessité où le Poëte est de se conformer au goût du public pour la licence, 89. Son opinion sur le suicide, 92. Ses fausses idées sur l'éloignement que les bons Magistrats ont pour la fréquentation des Théatres, 106. Sa ridicule opinion contre les ennemis des Spectacles, 130. Son fanatisme contre ceux qui n'approuvent point les Théa-

tres, 131. Son sentiment sur le caractere dominant de nos Drames, *b*, 330. Anecdote sur *Louis XIV*, 393. Son opinion sur la nécessité des Spectacles pour empêcher des crimes, 463. Sa conduite a donné des preuves du peu de confiance que l'on doit avoir aux signes de repentir que les Incrédules donnent dans des maladies sérieuses; on cite pour exemple l'Ode qu'il fit en pareille circonstance, 523. Indication de quelques Ecrits qui ont relevé ses erreurs & ses variations, 525

Volupté (Ode sur la), *b*, 486. Fable de M. *Gellert* sur la séduction de la volupté, 497

Voſſius (Gérard-Jean). Son jugement sur les Drames dont les sujets sont tirés de l'Ecriture-Sainte, *b*, 188

W

WALLIUS (Jean). Son opinion sur la cause du retard de l'emploi de la Langue Françoise dans les actes publics, *b*, 47

Waux-Hall. Idée de ce Spectacle, *b*, 455

X

XIMENÉS (de), *b*, 195

Y

YART. Cet Auteur n'accorde pas à la Comédie l'honneur de corriger les mœurs en riant, *b*, 193

Young. Pensée énergique sur la maniere dont on doit supporter l'affliction, 503. Belles pensées sur le mystere de la Rédemption, 506

Z

ZOZZINI (Mariana). Son sentiment sur les jeux de Théatre, *a*, 433

Zucchino (Stephani). Ce qu'il pense des Spectacles de Rome, *b*, 327

Zurlauben (le Baron de). Citation d'un Ouvrage qu'il a donné à l'occasion du mariage de *Louis XVI*, *b*, 168

Fin de la Table des Matieres.

ERRATA du Tome Premier.

Page 23, *ligne* 23, qu'on veut repréſenter; *liſ.* qu'on voit repréſenter

Page 110, *lig.* 23 *de la Note*, facto, *liſ.* fato

Ibid. lig. 28, *après ce mot* eget, *ajoutez tome II*, 323-326.

Page 191, *lig.* 27, combien eſt pernicieux, *liſ.* combien, ſur pluſieurs points, eſt pernicieux

Page 322, *lig.* 29 de la Note, 180 dans quelques exemplaires; *liſ.* 780

Page 438, *lig.* 2 de la Note 2, crano, *liſ.* erano

Page 521, *lig.* 2 *de la note*, & dernier Doyen, *liſez* & Doyen.

Nota. Il y a encore eu quatre Doyens depuis M. l'Abbé *Bignon* juſqu'à l'année 1740, que le Chapitre de Saint Germain l'Auxerrois fut réuni à celui de Notre-Dame de Paris.

Page 526, *lig.* 18, ſupportés, *liſ.* rapportés

Page 596, *lig.* 8 & 24, Pouillac, *liſ.* Souillac; *& voyez pour ce mot la page* 606 *du Tome II.*

Même page, *lig.* 2 de la Note 2, en 1737, *liſ.* en 1732

ERRATA du Tome Second.

Page 128, *lig.* 1. *Il y a une faute dans ces mots :* elles ſont auſſi de M. *Nicole.* Cette faute eſt corrigée page 202 du même Tome, ligne 24.

Page 213, *lig.* 11, on la trouvera à la fin de ce volume; *liſ.* elle ſe trouve rapportée page 503 de notre premier Tome.

Page 247, *lig.* 8, dans, *liſ.* & dans

Page 251, *lig.* 18, unaniment, *liſ.* unanimement

Page 325, *lig.* 21, *retinebantur*; liſ. *retinebuntur*

Page 373, *lig.* 8, on a ci-devant vu, page 112, que: *liſ.* on a ci-devant vu, page 112 de nos Lettres, que

Page 511, *lig.* 23, rant; *liſ.* tant

Page 517, *lig.* 6, hons, *liſ.* hon-

Ibid. lig. 7, le- *liſ.* les

Ibid. lig. 11, ne nos, *liſ.* de nos

Page 599, Pouillac, *liſ.* Souillac.

ADDITIONS & ERRATA DE LA TABLE.

Adelaïde de Hongrie, *a*, 557, *lif. b*, 557.
Agueſſeau (d') *b*, 315, *lif. a*, 315.
Amelot, ajoutez *b*, 461.
Ariſtophane, 121, *lif.* 21.
Arles, *b*, 123, *lif. a*, 123.
Armand, *a*, 598.
Arnauld, *b*, 248, *lif. b*, 258.
Auguſtin, 468, *lif. b*, 468.
Barreaux (Des), *b*, 550, *lif. b*, 505.
Beau (le). Citation de ſon Eloge de l'Abbé *Sallier*, relativement à la Bibliotheque du Roi, *a*, 522.
Beſplas, 398, *lif.* 368.
Bibliotheque, *dans quelques exemplaires*, Romains, *lif.* Romans.
Page 580, *col.* 2, ligne antépénult. *Voyez la ſuite de la premiere col. de la page ſuiv. & placez après cet article* la dern. lig. de la deuxieme col. *de la page* 581.
Bignon, 721, *lif.* 521.
Boileau, 136, *lif.* 396.
Boſſuet, 61, *lif. a*, 61.
Caffaro, 188, *lif. a*, 188.
Caulet, 443, *lif. b*, 443.
Chapuzeau, contre les Théatres, *b*, 347, *lif.* ſur les Théatres, *b*, 126.
Charlemagne, 126, *lif.* 347.
Chriſtianiſme, *a*, 343, *lif. a*, 143, 606.
Clément, 506, *ſupprimez* 63.
Clugny (de), *b*, 462.
Comediens, 607, *lif.* 603.
Coutel, 155, *lif.* 156.
Cyprien (S.) 386, *lif.* 387.
Dalembert, *a*, 596, *b*, 278, 596, *lif. a*, 596, 607; *b*, 278.
Dancourt, 607, *lif.* 269.
Danje, *b*, 445, 458, *lif. a*, 498; *b*, 18, 445-452.
Dictionnaire Antiphiloſophique, *b*, 528, *lif.* 538.
Ducoudrai (M. le Chevalier) dont il eſt parlé pages 461, 464 & 579, n'eſt pas M. *Ducoudray*, Chevalier de l'Ordre de S. Louis, dont les talens relevés par les mœurs l'ont fait élire & nommer deux fois Maire de la Ville d'Orléans; ſa ſeconde nomination fut faite le 21 Mars 1777, & célébrée par une Ode Latine de M. *Charbuis*, Profeſſeur Emérite au College Royal d'Orléans. Cette Ode a été inſérée dans la Feuille Hebdomadaire de l'Orléanois, du 28 Mars 1777.
Eccléſiaſtiques, *a*, 404, 596, 599, *lif. a*, 395, 584, 601.
Fleury, 465, *lif.* 462.
Floris, *a*, 370, *lif. b*, 370.
Fontenai, *a*, 606; *b*, 564, *lif. a*, 586, 606; *b*, 565.
François, *b*, 527, *lif. b*, 537.
Groſier (l'Abbé) *b*, 476.

Groſley, *b*, 235; 232, *liſ.* 232, 237.
Huerne. Critique de ſon Ouvrage, *liſ.* Indication de ſon Ouvrage, *b*, 196. Sa Critique, 356; & l'Arrêt de ſa condamnation, *a*, 473.
Horace, *a*, 552, *liſ.* 551.
Incrédulité, 520, *liſ.* 519.
Incrédules, 529, *liſ.* 528.
Jeunes gens, *a*, *ibid.* 442, *liſ. b*, 442.
La Bruyere (Barbeau de) *a*, 330, *a*, 322.
Lettre de M. *Greſſet*, *a*, 477, *li. b*, 477.
Lettre de J. J. Rouſſeau, *a*, 195-221; *b*, 269, &c. *liſ. a*, 195, 221, 269-283; & *b*, 278.
Linguet, 313, *liſ.* 303.
Maſſieu, *b*, 18, *liſ. b*, 13.
Mariana, *b*, 366, *liſ.* 365.
Marie-Charlotte Leczinſka, 62, *liſ. a*, 62.
Matérialiſme, *b*, 539, *liſ. b*, 543.
Maurepas, (le Comte de) *a*, 328.
Mericourt, 595, *liſ.* 598.
Miniſtres d'Etat, 241, *l.* 243.
Montbarrey (le Prince de) *b*, 516.
Monteſquieu, 604, *liſ.* 606.
Ode de M. *Arcere*, 503, *liſ. a*, 503.
Opéra, *b*, 57, 177, 384, 555, *liſ. b*, 97, 177, 399, 552.
Ordonnance de M. *Colbert*, *a*, 5, *liſ. a*, 594.
Ormeſſon (d') *b*, 320-328; *liſ. a*, 320-328.
Peletier (le), *a*, 322, *liſ. a*, 323.
Picart (le), *a*, 115, *liſ. a*, 315.
Pompignan, *b*, 527, *liſ. b*, 537, 112, *liſ. a*, 87.
Pontac, 107, *liſ. b*, 107.
Pouillac, voyez *Souillac*.
Public. Diſtinguer le Public frivole de Paris d'avec le Public ſage, *b*, 461.
Quingey (Falbaire de), *b*, 612.
Querlon, *a*, 80, *liſ. a*, 86; *Ibid.* 558, *liſ. b*, 562.
Richard (le P.) *ſupprimez* l'indication 606.
Souillac, 598, *liſ.* 599.
Spectacles, 600, *liſ. a*, 600.
Taboureau, *b*, 462.
Théatres, *b*, 557, *liſ. b*, 560.
Trémoille, (de la) *b*, 180; *liſ. b*, 290.
Tributs, *a*, 608, *liſ. a*, 110.
Triſſino, *b*, 100, *liſ. b*, 180.
Turgot, *b*, 461.
Voiſin, *b*, 145, *liſ. b*, 143.
Voltaire (de). Citation de ſon Epître à M. *Turgot*, *b*, 461, *b*, 515, *liſ. b*, 523, *b*, 517, 550.
Yart, *b*, 319, *liſ. b*, 193.
Pages 59, *b*, *lig.* 27, ſalv. des, *liſ.* ſalv. de. 614, *lig.* 12, 498, *liſ. b*, 598 & 606. 607; *lig.* 17, *deuxieme col.* ſent, *liſ.* ſont.

De l'Imprimerie de BENOÎT MORIN, rue Saint Jacques, à la Vérité, 1777.